

AVAP DE LIGNEYRAC



1 - RAPPORT DE PRESENTATION

*Document approuvé par délibération du
Conseil municipal en date du
suite à la prise en compte de l'Avis des PPA
et des requêtes formulées lors de l'enquête publique*

*Gaëlle DUCHENE, architecte du Patrimoine DPLG
Juliette FAVARON, paysagiste ESAJ
Valérie Rousset, historienne d'Art, archéologue du bâti
Anne-Marie ROBERT CRETE, coloriste en architecture*

19MS - avap - rapport - 2013.06.21. pdf

PREAMBULE

LE CADRE LÉGISLATIF :

Conformément à la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement dite Grenelle II, l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine de Ligneyrac a été mise en place par arrêté du Maire de Ligneyrac le : ../../.. conformément au décret d'application en date du ../../..

L'aire de mise en valeur :

- Suspend le temps de son existence, les périmètres de protection en place (abords d'édifices protégés au titre des Monuments Historiques et site inscrit du château de la Rue) à l'exception du périmètre de protection généré par les édifices protégés au titre des Monuments Historiques situés en dehors de la zone. Le site classé de la butte de Turenne est conservé.
- s'étend sur l'ensemble du territoire communal.

Régime des autorisations :

Tous les travaux en AVAP, sauf ceux concernant les monuments historiques classés sont soumis à une autorisation préalable en vertu des dispositions de l'article L.642-6 du Code du Patrimoine. Les régimes de travaux sont :

- soit l'autorisation d'urbanisme en application du code de l'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir),
- soit l'autorisation spéciale en application du code de l'urbanisme.

Tout dossier de demande d'autorisation de travaux contiendra impérativement une notice présentant la description des matériaux qu'il est envisagé d'utiliser ainsi que les modalités d'exécution de ces travaux telles que prévues aux articles R 431-14 (PC) et R 431-36 (DP) du code de l'urbanisme ainsi qu'à l'article L.642-6 du Code du Patrimoine.

Si un projet d'aménagement soumis à permis comporte des travaux de construction qui ne sont pas soumis à permis de construire (dépôt d'un PA valant PC) mais à déclaration préalable, le dossier du permis d'aménager précise les matériaux mis en œuvre et les modalités d'exécution prévues pour les travaux de construction.

Tous les travaux de démolition en AVAP sont soumis à permis de démolir en application de l'article R.421-28 du code de l'urbanisme.

L'avis de l'architecte des bâtiments de France est obligatoire quel que soit le régime d'autorisation de travaux. Celui-ci dispose d'un mois à compter de sa saisine par l'autorité compétente pour formuler un avis.

Pour les travaux ne relevant pas du Code de l'urbanisme : aménagement d'espaces publics, coupes ou abattages d'arbres, l'autorisation devra être établie dans le cadre de l'autorisation spéciale en application du Code du patrimoine (L 642-6).

LES DOCUMENTS CONSTITUTIFS DE L'AVAP

1/ Un rapport de présentation des objectifs de l'AVAP auquel est annexé un diagnostic architectural patrimonial et environnemental ainsi qu'un repérage patrimonial par immeuble.

2/ Un règlement comportant des prescriptions

3 / Un plan de zonage

A- La présentation générale

La commune de Ligneyrac se situe en limite Sud du département de la Corrèze et de la région Limousin, aux portes du Lot.

La commune, dans le canton de Brive La Gaillarde (arrondissement de Meyssac), s'étend sur un territoire de 8,36 km² et regroupe 300 habitants.

B- Les protections existantes

Edifices protégés au titre des Monuments Historiques :

La commune de Ligneyrac compte trois édifices protégés au titre des Monuments Historiques qui génèrent un périmètre d'abords de 500m.

Eglise et oratoire : inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques par arrêté en date du 26/11/1928

Château de la Rue : inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques par arrêté en date du 30/03/1965

Château du Peuch : inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques par arrêté en date du 10/03/1998

A noter que le périmètre de protection de l'église de SAILLAC concerne également la partie Sud-Est de la commune de LIGNEYRAC.

Sites Inscrits :

La commune compte un seul site inscrit (aujourd'hui inclus dans le site classé). Il s'agit du Site Inscrit du **Château du Peuch** et de ses abords inscrit par arrêté du 10/03/1998

Site classé :

La commune de Ligneyrac est incluse dans le site classé par arrêté en date du 12 janvier 2010 de la butte de Turenne et de ses abords.



C- Conclusions

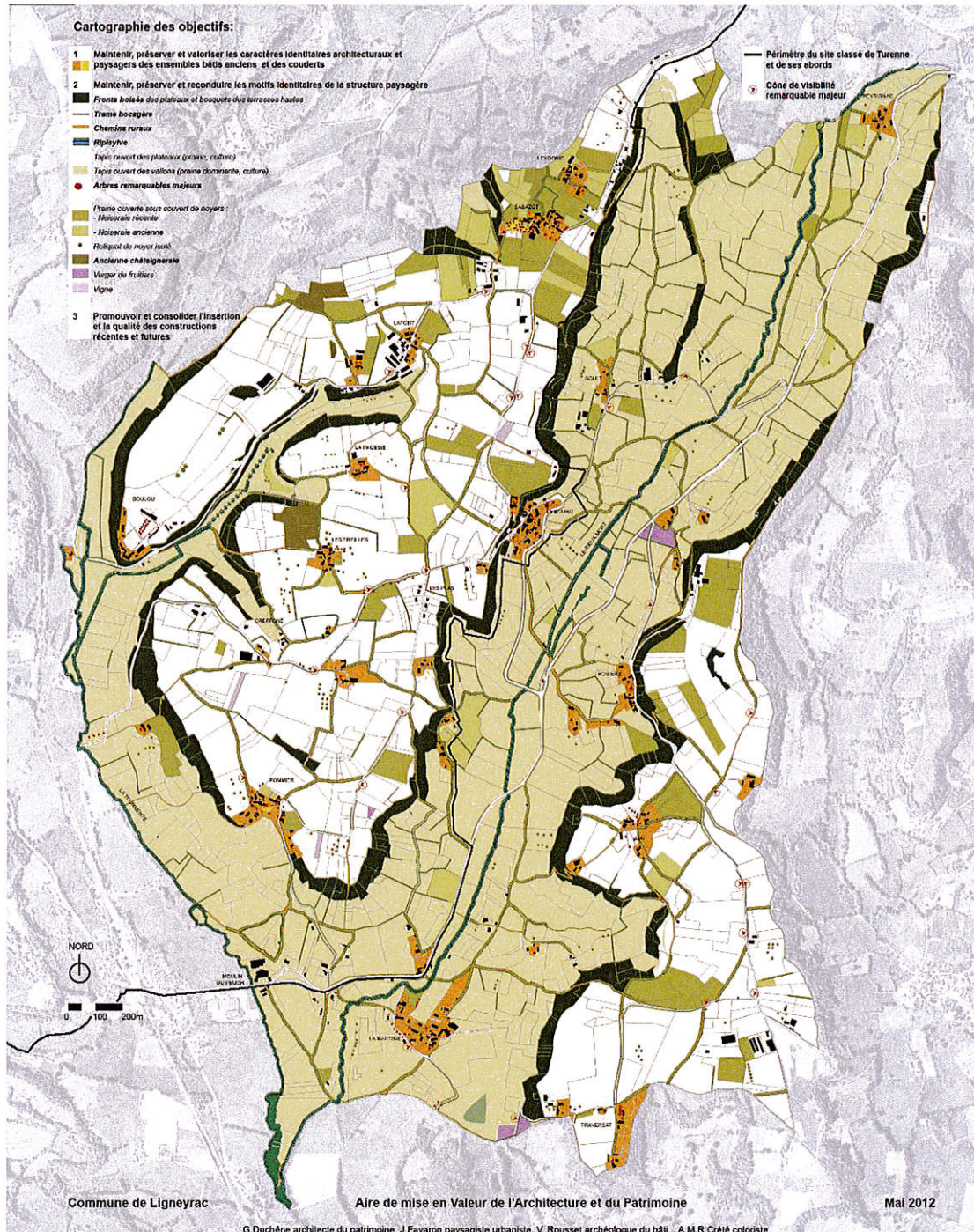
L'ensemble des protections qui couvrent le territoire de Ligneyrac est hétérogène du point de vue juridique et incomplet. En effet une grande partie du territoire n'est pas protégée.

Le diagnostic paysager et patrimonial a toutefois montré que la commune de Ligneyrac forme un **ensemble cohérent**, qui présente de manière générale une **grande qualité paysagère et patrimoniale** et sur lequel la volonté affirmée est de maintenir, avec le même niveau d'exigence sur la totalité du territoire, la qualité d'organisation d'ensemble.

La mise en place d'une AVAP sur l'ensemble du territoire permettra de répondre à ces objectifs de préservation et de mise en valeur.



LA DÉFINITION DES OBJECTIFS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR



L'AVAP couvre l'ensemble du territoire communal au sein duquel la volonté affirmée est de maintenir, avec le même niveau d'exigence sur la totalité du territoire, la qualité urbaine, architecturale et paysagère d'ensemble.

Pour cela trois grands objectifs généraux ont été définis :

1 : Maintenir, préserver et valoriser les caractères identitaires architecturaux et paysagers des ensembles bâtis anciens.

2 : Maintenir, préserver et reconduire les motifs identitaires de la structure paysagère

3 : Promouvoir et consolider l'insertion et la qualité des constructions récentes et futures.

Objectif n°1 : Maintenir, préserver et valoriser les caractères identitaires architecturaux et paysagers des ensembles bâtis anciens.

Le territoire de Ligneyrac est ponctué d'ensembles bâtis et de hameaux de grande qualité architecturale et paysagère au sein desquels chaque construction revêt à la fois des dispositions architecturales particulières (qui évoquent sa période d'édification, son usage, son évolution dans le temps..) tout en s'inscrivant dans une logique d'ensemble reposant notamment sur des modes de vie et de faire traditionnels locaux illustrés à la fois par le positionnement et la volumétrie du bâti (déclinaison des différents corps de bâtiments organisés autour des cours et/ou accrochés à l'espace public : voirie, patus, et prolongés par les espaces extérieurs des jardins, des vergers de noyers..., mais aussi les matériaux utilisés dans la mise en œuvre des façades, des couvertures, des détails de second œuvre, des clôtures...

Lors de tous travaux portant sur des constructions existantes (restauration, modification, extension) mais aussi sur les espaces d'accompagnement (murets et murs de clôture, cours, jardins, arbres remarquables, haies...), il importera donc de :

- conserver et mettre en valeur les dispositions d'origine de qualité de chaque construction, en termes :
 - de volumétrie,
 - de forme de toiture et de matériaux de couverture,
 - de composition et de traitement de la façade (forme, dimension et organisation des percements, enduits et décors...),
 - de détails de second œuvre (menuiseries, ferronnerie...).
- préserver et mettre en valeur, voire de restituer les vestiges archéologiques visibles ou/et découverts à l'occasion de travaux de réhabilitation ou de restauration.
- maintenir une qualité de mise en œuvre basée sur la reconduction des modes de faire traditionnels locaux de qualité mis en relief dans le diagnostic,
- contribuer dans tous les cas à améliorer la présentation et l'intégration des constructions existantes lorsque cela s'avère nécessaire.
- préserver les éléments d'accompagnement qu'ils soient minéraux et/ou végétaux.

A- l'organisation et l'implantation du bâti

Le parc bâti ancien de Ligneyrac est représentatif d'un bâti rural, essentiellement constitué d'habitations individuelles (en opposition aux immeubles), regroupées en petits noyaux, voire isolées. La mitoyenneté y est relativement faible. Les constructions sont toujours implantées de manière compacte et en liaison avec l'espace public (favorisant de ce fait l'économie de l'espace et la réduction des dessertes). Les espaces de vie sont dégagés majoritairement au sud.

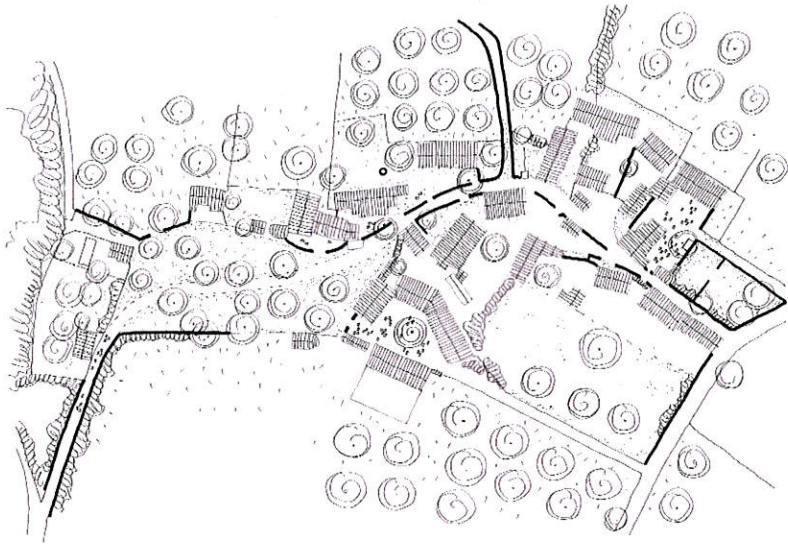
Ce mode d'organisation, basé sur un principe de gestion économe de l'espace agricole caractérisée par le regroupement du bâti, joue également un rôle important dans le confort thermique (écran solaire, protection au vent ...).

A la charnière entre le bâti et l'espace agricole, se développent les enclos jardinés (potagers, vergers) accueillant les diverses cultures vivrières.

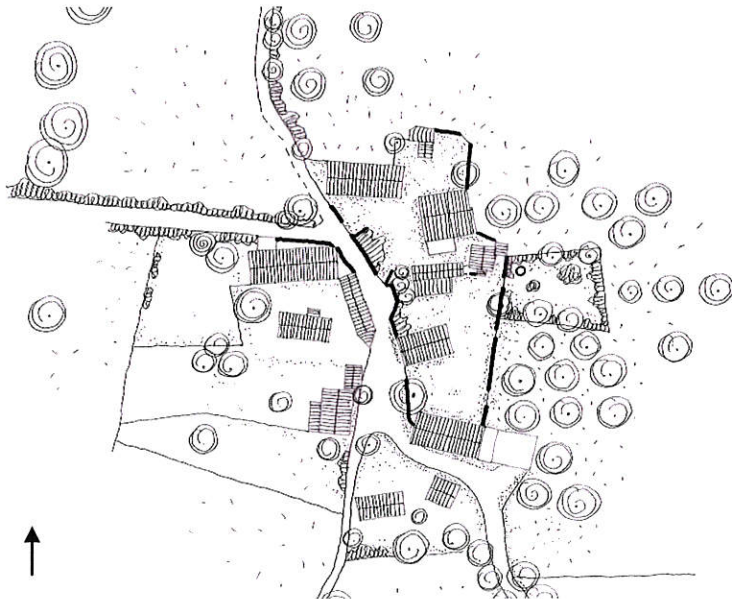
En terme d'implantation, on s'aperçoit que, de manière générale, les choix d'implantation du bâti, au-delà des logiques liées au relief et/ou à l'histoire, cherchent à optimiser les apports solaires et à réduire les déperditions : la façade principale est ainsi généralement orientée Sud/Sud-Est, souvent dos aux vents dominants. La végétation est souvent utilisée pour créer des masques naturels : plantation d'arbres au sud ombrageant la cour et la façade par exemple.



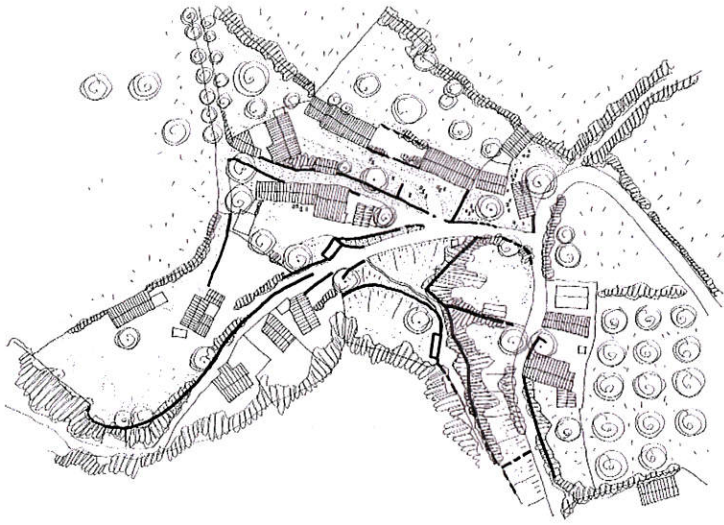
Cette photo prise en dehors du territoire de Ligneyrac illustre parfaitement la dichotomie entre les principes d'implantation et de volumétrie du bâti ancien (implantation en accroche de la voie, compacité...) et ceux du bâti récent (implantation en recul, étalement de la construction....)



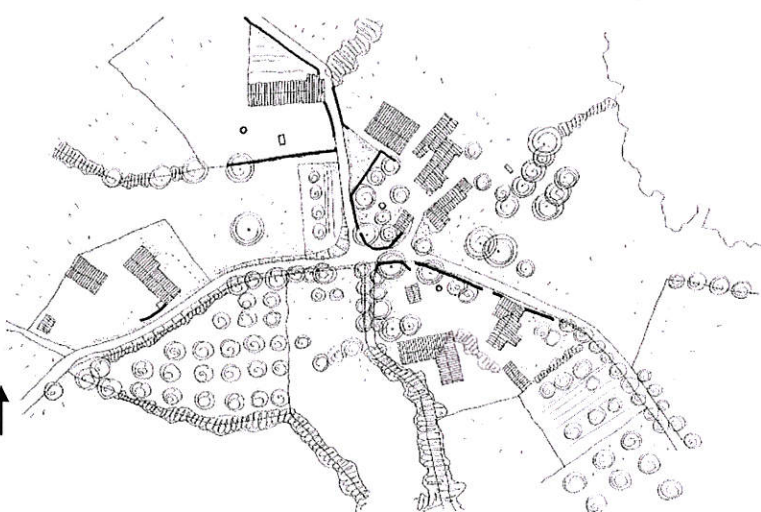
Hameau de Sabazot : le bâti s'organise sous la forme de petits noyaux agricoles regroupant autour d'une cour fermée, le corps de logis et ses annexes. La cour, directement en accroche de l'espace public, s'ouvre de façon quasi systématique au Sud. L'organisation du bâti, contracté autour de l'espace public, permet de libérer en recul des espaces d'exploitation vivriers : potagers, vergers...



Cette même organisation se retrouve dans le hameau des Treilles



À Pommiers, l'organisation du bâti diffère un peu. On observe en effet la présence de plusieurs maisons enchâssées perpendiculairement dans le relief, obéissant à une logique d'implantation propre aux "hameaux de corniche". Le cœur du hameau, s'est quant à lui développé sous la forme d'ensembles agricoles.



Le hameau de Liat illustre la même évolution dans l'implantation du bâti : la présence de maisons anciennes établies de façon dense, pratiquement en "bandes" avec lesquelles voisinent des ensembles agricoles plus tardifs (fin du XVIII^e/début du XIX^e siècle).

B- La volumétrie

Le diagnostic a permis de mettre en relief une première typologie du bâti liée à la maison rurale des XV^e/XVII^e siècles qui se présente sous la forme caractéristique d'une "maison-bloc" à pignon étroit, surmontée d'un comble à deux versants et forte pente. Le logis surmonte souvent un ou plusieurs niveaux de caves exploitant la déclivité naturelle du terrain. L'accès au niveau d'habitation se fait par le biais d'un escalier extérieur.

Ce modèle va progressivement évoluer au cours du XVIII^e siècle, puis du XIX^e siècle avec l'apparition de volumes plus importants, couverts de toits à croupes voire à combles brisés. Le modèle de la maison rurale va toutefois perdurer jusqu'au XIX^e siècle.

A côté de ces habitations modestes, on relève la présence de nombreuses maisons fortes, demeures ou repaires appartenant à des familles nobles sans doute liées à la vicomté de Turenne. Ces édifices se distinguent notamment par leur élévation sur deux niveaux d'habitation desservis par un escalier intérieur.



Sabazot, p28 : maison-bloc s'élevant sur deux niveaux : une cave voûtée surmontée d'un étage d'habitation desservi par un escalier extérieur.



Creffond, p 41 : ici la maison insérée dans le relief s'élève sur quatre niveaux : deux niveaux de caves surmontés d'un niveau d'habitation et d'un comble



Laroche p.90 : maison constituée d'un premier module édifié aux XV^e/XVI^e siècles agrandi au XVII^e siècle.



Sabazot p.18, la maison comprend un premier module (à gauche) édifié aux XV^e/XVI^e siècles complété d'un second module (droite) au XVII^e siècle.



La Borie p.124 : maison élémentaire s'élevant sur un niveau unique dédié à l'habitation



Liat p. 228 : maison relevant de plusieurs campagnes de travaux, couverte d'un toit à combles brisés.



Lafont p. 103 : maison rurale du XIX^e siècle. L'habitation située à l'étage est desservie par un escalier extérieur



Noëlle p. 19 (1890) maison rurale du XIX^e siècle. L'habitation est située en RdC. Le niveau de cave en soubassement exploite le relief.



Le château du Peuch, p 55 : les différents niveaux sont desservis par une tour cylindrique engagée.



La Borie p 119, demeure. Le corps de logis s'élève sur deux niveaux desservis par un escalier inclus dans une tour accolée.



Leygonie p.65 : évier aménagé dans le mur d'échiffre de l'escalier extérieur.



Les Treilles, p.168b : évier disposé sur le « bolet »



La Martinie p.128 : évier ménagé sur le bolet



Sabazot p.43 : pierre d'écoulement attestant de la présence d'un évier sur le bolet

Le niveau d'habitation, quand il est situé au premier étage, est desservi par un escalier extérieur.
Souvent protégé comme aux XVe – XVIe siècles par un avant-toit très accusé, ce dernier peut être associé à un bolet semi-fermé ou fermé dans lequel se trouve un évier à évacuation directe sur l'espace extérieur. Ce dispositif semble préfigurer la « souillarde » qui s'imposera ensuite aux XVIIe et XVIIIe siècles.



Leygonie p.65 : escalier en pierre desservant l'étage d'habitation



Les Treilles, p.168b : évier disposé sur le « bolet »



La Martinie p.128 : évier ménagé sur le bolet



Sabazot p.43 : pierre d'écoulement attestant de la présence d'un évier sur le bolet

C- Les toitures et les matériaux de couverture

Les maisons rurales des XV^e/XVII^e siècles, étaient probablement couvertes en lauses voire en chaume comme l'attestent les égouts de lauses conservés ainsi que les rives, parfois traitées à redans ou à pas de moineaux. Les débords de toit peuvent alors être très importants, portés par des solives en débord. A noter les souches de cheminées à redans maçonnées en pierre de taille, positionnées sur le pignon au niveau du faîtage.

Au cours du XVII^e siècle toutefois, l'ardoise, matériau onéreux, semble se répandre sur les édifices « bourgeois », qui adoptent alors des toitures à pentes moins accentuées et à croupes (à quatre versants). L'ardoise est épaisse, de petite taille, irrégulière (non échantillonnée) ou en écaille. Elle est fixée à la volige par des chevilles en bois ou des clous en fer forgé. Les larges débords de toit disparaissent. Des *outeaux*, petites ouvertures plates ménagées dans la toiture, permettent de ventiler les combles.



Sabazot, p18 : cette maison conserve un égout et des rives en lauses semblant attester de la présence à l'origine d'une couverture en chaume.



Leygonie, p 68 : fort débord de toit s'appuyant sur des solives en saillie supportant, par l'intermédiaire d'une panne sablière les chevrons.



Laroche p90 : remarquable souche de cheminée à redans



La Borie



Les Treilles p.175, couverture en écaille d'ardoise.



Pommier p.211 : exemple de couverture en écaille. A noter le détail de l'arêtier traité par un simple boudin d'enduit



Traversat p.273 : exemple de couverture en écaille : l'arêtier est à «lignolet».



Le bourg p. 90 : épis de faîtage en fer blanc. A noter les arêtiers à «lignolet» et le faîtage traité en « petites tuiles ».

L'emploi de l'ardoise se généralise dans la seconde moitié du XIX^e siècle grâce notamment au développement du chemin de fer et à l'industrialisation de la ferronnerie. On observe également l'apparition de la tuile plate.



La Borie, p119 : la travée de la tour d'escalier est surmontée d'une lucarne en pierre à fronton
Lafont p. 103 : exemple de lucarne de façade. Cette lucarne, coiffée à la capucine présente un encadrement en pierre. La lucarne est axée sur la fenêtre
Le Bourg : ancienne école p. 90. Dans cet exemple, les lucarnes revêtent un caractère décoratif affirmé et participent pleinement à la composition de façade.
La Martinie p. 182 : cette maison de caractère rural conserve un exemple de lucarne de charpente. Coiffée à deux versants, elle est bâtie en bois.

Les lucarnes commencent à apparaître sur les demeures avant de se généraliser au cours du XVIII^e siècle sous des formes plus simples.

Les couvertures en chaume

L'étude typologique du bâti a montré qu'avant le XVIII^e siècle, si l'ardoise domine pour la couverture des maisons nobles et des repaires, ce n'est pas forcément le cas des maisons rurales qui leur sont contemporaines. En effet, ces constructions, essentiellement liées à l'habitat, présentent de façon quasi systématique un toit à deux versants, de forte pente, conservant souvent des rives voire des égouts couverts en lauses. La plupart de ces constructions sont aujourd'hui couvertes en tuile plate voire en ardoise.

Il apparaît pourtant que leur mode de couverture d'origine était le chaume de seigle (à l'exclusion du roseau).

Il apparaît intéressant aujourd'hui de pouvoir proposer, voire de réactiver les couvertures en chaume sur ce type de maisons. Ce mode de couverture, qui connaît un certain regain, présente en effet de nombreux avantages notamment du point de vue économique (matériau léger donc ne nécessitant pas des sections importantes de charpente) mais aussi environnemental (c'est un bon isolant et régulateur thermique). A noter que la mise en œuvre de couvertures en chaume n'est pas recommandée en milieux boisés du fait des problèmes d'humidité).



Maison à la Ligneyrac conservant une rive à pans de moineaux ou à redans

Les couvertures de chaume¹ :

Il ne subsiste plus d'exemple de toiture en chaume sur le territoire de Ligneyrac.

Un certain nombre d'études illustrent toutefois la mise en œuvre de ce mode de couverture permettant de le mettre en relation avec les dispositions anciennes du bâti.

En effet, le chaume était bien souvent encadré par deux pignons couverts de lauses, parfois à redans et dénommés à « pas de moineaux », peut-être pour caler des bois destinés à maintenir la couverture végétale.

L'égout pouvait être traité soit directement en chaume et reposait alors sur un débord de toit marqué, soit être amorti par plusieurs rangs de lauses.

Certaines maisons (maison à Sabazot, Ligneyrac) conservent la trace de chevilles en bois fichées dans la volige, destinées peut-être à la fixation des gerbes par des liens.

Comme partout, la disparition du chaume est liée à plusieurs facteurs :

- la disparition progressive de la culture du seigle à partir de 1850
- la généralisation du battage mécanique qui cassait les tiges de seigle les rendant impropres à l'usage de couverture
- la diminution des terres labourables au profit des herbages pour l'élevage, comme en témoignent les granges impressionnantes bâties depuis la fin du 19^e siècle

sans compter les risques permanents d'incendies.



Exemple de couverture en chaume arrêtée en rives par un pignon en lauses (photo ass. Cézallié).



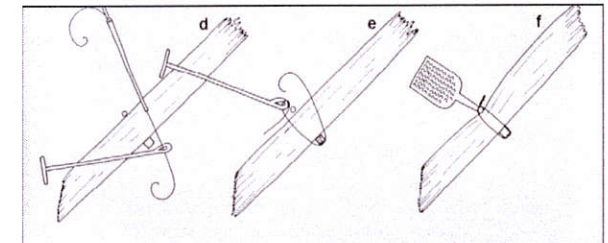
Exemple de couverture en chaume maintenue par des bois calés entre les redans du pignon (photo ass. Cézallié).



Maison à la Vigère (Turenne) conservant un débord de toit sans doute destiné à recevoir du chaume.



Maison à Sabazot (Ligneyrac) : à noter la présence des chevilles de bois fichées dans les chevrons et destinées peut-être à la fixation des gerbes de paille.



Croquis illustrant l'accroche des gerbes aux chevrons par le biais de chevilles

¹ Les couvertures en chaume : association Cézallier vallée de la Sianne 15500 Molèdes

D- Les façades et leurs traitements

De manière générale, on observe que les maçonneries assisées n'étaient pas destinées à rester apparentes. Il s'agit notamment des maçonneries antérieures au XIII^e/XIV^e peu présentes sur le territoire communal.

A partir du XV^e siècle, les maçonneries sont bâties de façon irrégulière, en moellons. Plusieurs vestiges conservés attestent du fait que ces maçonneries étaient destinées à recevoir un enduit fin, parfois souligné d'un badigeon. L'encadrement des baies était alors détourné de façon rectiligne sans surépaisseur, et parfois également rehaussé d'un badigeon.

Certaines maisons rurales du XIX^e siècle semblent toutefois avoir reçu, plutôt qu'un véritable enduit, un traitement de façade réalisé à partir du mortier de pose simplement relevé produisant ce que l'on dénomme aujourd'hui un "enduit à pierre vue".

Vers la fin du XIX^e siècle, l'apparition des façades ordonnancées et des encadrements saillants impose toutefois la mise en œuvre d'un enduit de façade.



Peyrignac, p52 : maison médiévale dont les élévations sont bâties dans un appareil assisé (régulier)



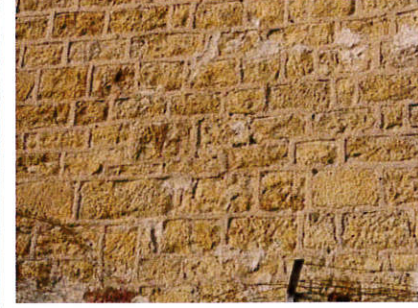
Château du Peuch : vestige d'un enduit fin badigeonné sur la tour d'escalier



Les Treilles, p 168 b : vestiges d'enduit fin lissé et badigeonné



Exemple d'enduit dit « à pierre vue » sur une maison rurale.



Exemple de joints dit rubanés



Sabazot p. 296 (datée 1837) : cette façade conserve un bandeau sous toiture lissé et souligné d'un badigeon blanc à la chaux



Le bourg p. 90 (école). La façade de l'ancienne école est destinée à recevoir un enduit encadré par une modénature saillante : bandeaux, chaînes d'angles, encadrements de baies..

Dans tous les cas, les mortiers d'enduit et de rejointoiement sont réalisés à partir de chaux naturelle mêlée à du sable local.

Il est à noter par ailleurs qu'il a été démontré par les études récentes (programme BATAN) que la mise en œuvre d'enduits extérieurs à la chaux améliorerait les performances thermiques des maçonneries de pierre.

La restitution des enduits de façade s'inscrit donc dans une démarche de développement durable et de réduction de la dépense énergétique.

E- Les menuiseries

Le repérage patrimonial a permis d'identifier certaines menuiseries remarquables qui mériteraient d'être conservées. Au-delà de ces menuiseries remarquables, il importe de maintenir les modèles locaux existants.



Exemple de volet ancien équipant une baie du XVII^e siècle



Exemple de menuiserie du XVIII^e siècle à petits bois et allège pleine, accompagnée de ses contrevents à lames larges et traverses.



Exemple remarquable de porte de cave



Quelques exemples remarquables de portes d'entrée à imposte vitrée qui mériteraient d'être conservés ou refaits à l'identique



Les menuiseries à préserver en priorité sont les menuiseries anciennes, antérieures au début du XIX^e siècle dont il ne subsiste que quelques très rares exemples. Il s'agit aussi de certaines menuiseries de portes d'entrée ou de caves particulièrement remarquables qui méritent véritablement d'être conservées en tant qu'éléments identitaires.



Exemple de menuiserie du XIX^e siècle à carreaux moyens et contrevents à lames larges et traverses.



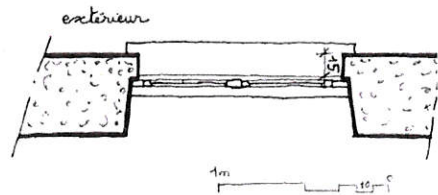
Menuiserie du début du XX^e siècle à carreaux moyens accompagnées de contrevents à lames larges assemblées par traverses et écharpes opposées.



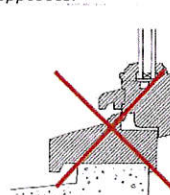
Seules sont destinées à être équipées d'un contrevent les baies munies de feuillure (exemple ci-contre), Les baies à encadrement mouluré n'ont pas vocation à être équipées de contrevents extérieurs, comme c'est le cas ci-dessus. Leur occultation doit être obtenue au moyen de volets intérieurs.



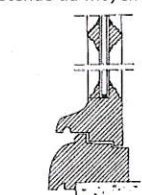
Des menuiseries de facture contemporaine peuvent constituer une réponse adaptée et de qualité



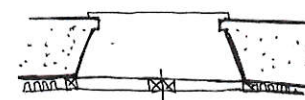
Pose en feuillure d'une menuiserie dans une baie.



Profil moderne inadapté



Profil contemporain proche de l'ancien avec double vitrage, petits bois, et pare-closets moulurés



Pose inadaptée d'une menuiserie en tapée au nu intérieur d'une baie ancienne

Les menuiseries neuves mises en place devront être adaptées au bâti et respecter les modèles de menuiseries traditionnelles.

Afin de répondre aux objectifs de réduction de la consommation énergétique et à l'amélioration des performances techniques du bâti, les baies anciennes pourront éventuellement être doublées par un second châssis posé en retrait.

Afin de répondre aux objectifs de réduction de la consommation énergétique et à l'amélioration des performances techniques du bâti, les baies neuves pourront être à double vitrage. Dans ce cas :

- le champ du vitrage sera de couleur noire
- la finesse des sections anciennes sera maintenue, ce qui peut conduire notamment à mettre en œuvre des petits bois collés.

Croquis SDAP du Rhône

F- Les espaces non bâtis et les éléments d'accompagnement

Au cours du XVIII^e siècle puis du XIX^e siècle, le monde rural s'est développé et émancipé. Le bâti s'est alors constitué sous la forme de noyaux englobant autour d'une cour fermée le corps de logis et ses dépendances agricoles. Ce mode d'organisation se traduit par une forte prégnance des murs de clôture dont la qualité de mise en œuvre est à souligner.



Sabazot : ensemble rural p. 296



Sabazot : ensemble rural p. 43



La Martinie : ensemble rural p. 125



On trouve de très nombreux exemples de cours dont le sol est traité par une calade en pierre.

Parfois, de petits caniveaux sont ménagés afin d'assurer la récupération (alimentation d'une citerne) ou l'évacuation des eaux.

Les murs de clôture sont généralement bâtis en maçonnerie de pierre sèche (sans mortier de rejointement) et couronnés par des pierres qui peuvent être soit arrondeis, soit triangulaires. Leur hauteur, qui laisse passer le regard, est limitée à 1,40m environ. Les portails encadrés souvent de piliers moulurés et souvent datés sont fermés par des portails en serrurerie.

Certains murs se distinguent toutefois par leur maçonnerie finement assisée ainsi que par leur hauteur relativement élevée (2m à 2,50m). Les portails sont alors en pierre. Ils peuvent être également surmontés d'un avant-toit de lauzes ou de charpente. Les portails sont alors en bois pleins.



Sabazot, p. 43



Lafon p. 103



Sabazot, p. 44



Pommier p. 211



Sabazot, p. 43



Les Treilles p. 168



La Pagésie p. 232



Rosier p. 14

G- Le patrimoine vernaculaire

Le territoire communal conserve un important patrimoine vernaculaire, patrimoine rural (granges-étables, séchoirs à noix..). Les fours constituent un ensemble particulièrement bien représenté au sein duquel on remarque deux exemples exceptionnels de fours voûtés. Le petit patrimoine est également très présent : fontaines, citernes permettant de recueillir les eaux de pluie, croix... qui ont fait l'objet d'un recensement minutieux.



Grange-étable à la Martinie p. 125



Séchoir à noix à la Martinie p. 125



Soue et poulailler accolés à un four à Sabazot p. 296



Pigeonnier à Laroche p. 90



Séchoir à châtaignes à Sabazot p. 44



Les Treilles p. 168



La Pagésie, p. 132



Four communal de Rosier p. 11



Four communal de Sabazot



Fontaine du bourg



Fontaines et lavoir de Pommier



Citerne couverte à La Martinie p. 105



Croix de Traversat



Croix de Lestrade

Objectif n°2 : Maintenir, préserver et valoriser les motifs identitaires de la structures paysagère

Le diagnostic a révélé la structure géomorphologique du site et les logiques de l'implantation bâtie et de la structure paysagère qui en découlent. Le territoire de Ligneyrac offre ainsi un paysage identitaire remarquable avec:

1 La structure paysagère majeure à maintenir, préserver et valoriser:

- Les cordons boisés qui révèlent les fronts des plateaux, les bosquets isolés couvrant les terrasses hautes des plateaux,
- La ripisylve (végétation des cours d'eau) marquant le fond des vallons et des combes,
- Les lignes bocagères constituées de haies champêtres soulignant par leur typologie spécifique la charpente du relief (jouant le rôle de maintien des terres et de régulation des eaux pluviales de ruissellement), identifiant les sentiers ruraux et accompagnant les voies de desserte en ligne de crête des plateaux et en fond de vallon.

Ces éléments constituent la trame fondamentale de la lecture et de la compréhension de l'ensemble du paysage en révélant :

- Les tapis ouverts agricoles (prairie majoritaire et cultures) des plateaux, des vallons et des combes,
- Les ensembles bâtis anciens groupés et leur typologie d'implantation par rapport au relief.

Les cônes de visibilité remarquables sont intimement liés à ces espaces ouverts, permettant des vues lointaines et rapprochées.

2 Ses motifs d'accompagnement à valoriser et à promouvoir :

Ces motifs accompagnent la structure paysagère : ils sont à valoriser et à reconduire tout en tenant compte de la dynamique d'évolution de l'activité agricole :

- Les noiseraies (vergers de noyers)
- les châtaigneraies (qui sont à préserver pour leur caractère d'ancienneté exceptionnel)
- Les arbres remarquables (qui sont à préserver pour leur caractère de mise en scène des ensembles bâtis notamment)
- les lignes et vergers de fruitiers,
- les reliquats de vignes

1 La structure paysagère :

Avec d'une part les **cordons boisés**, les **bosquets isolés** couvrant les terrasses hautes des plateaux, la **ripisylve**

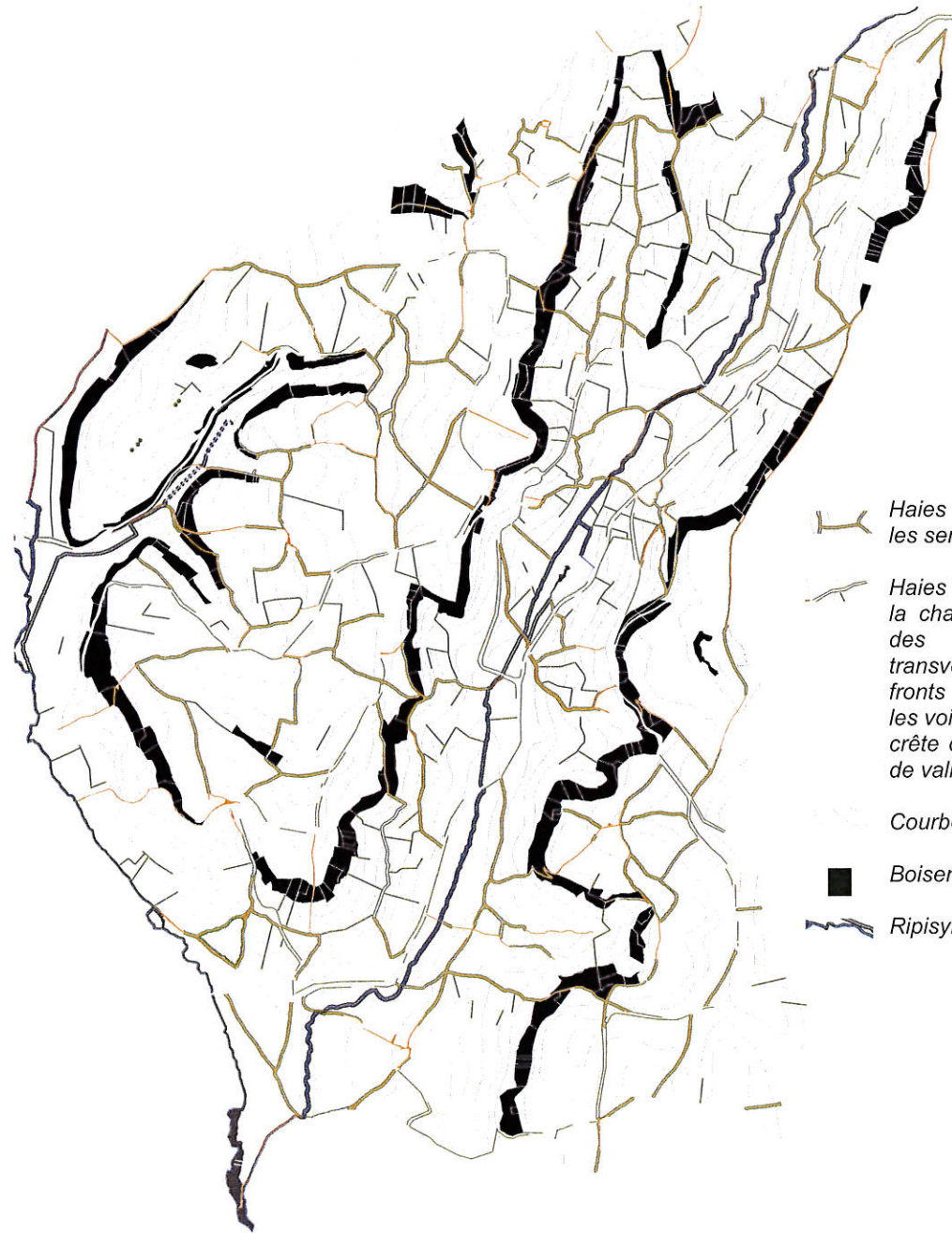
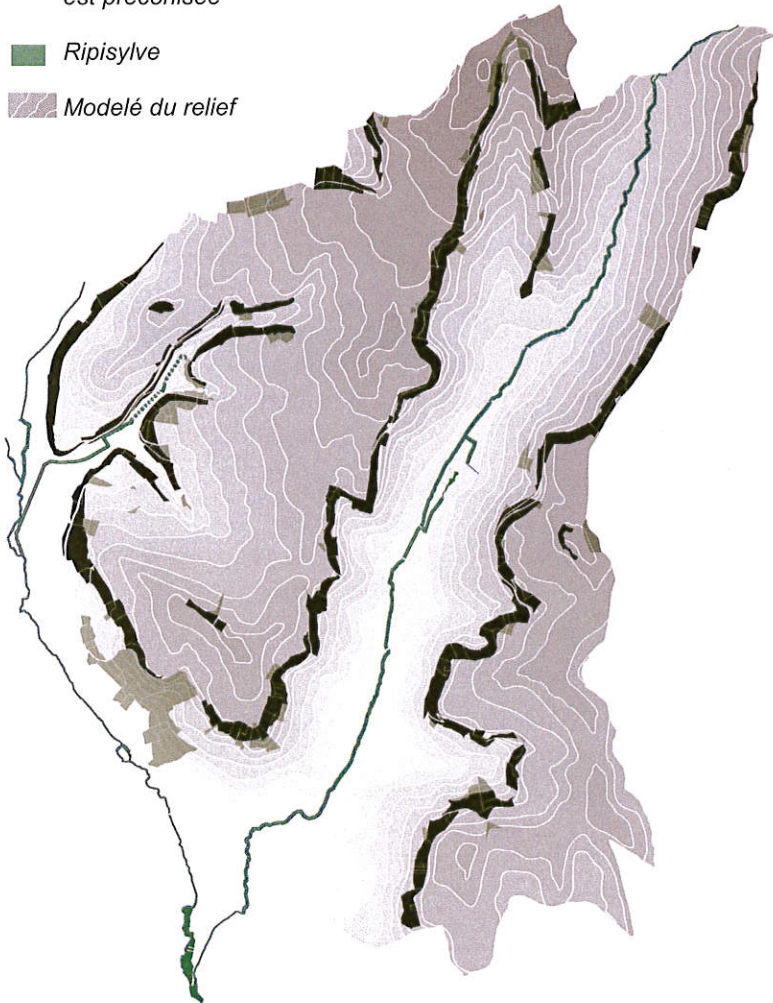
et les **lignes bocagères**

■ Cordon boisé des fronts de plateaux et bosquets isolés des terrasses hautes des plateaux : structures en accompagnement de la lecture du relief

■ Boisements mettant en péril la lecture du relief (CF Diagnostic) et dont la suppression est préconisée

■ Ripisylve

■ Modelé du relief



■ Haies bocagères accompagnant les sentiers ruraux

■ Haies bocagères accompagnant la charpente du relief (courbes des versants, lignes transversales entre vallons et fronts de plateaux) et bordant les voies de desserte en ligne de crête des plateaux et des fonds de vallons

■ Courbes de niveau

■ Boisement

■ Ripisylve

1 La structure paysagère :

D'autre part les tapis ouverts agricoles (prairie majoritaire et cultures) et les ensembles bâtis anciens groupés



-  Tapis des plateaux
-  Tapis des vallons
-  Ensembles bâtis groupés
-  Arbres remarquables
-  Cônes de visibilité majeurs
-  Boisement
-  Ripisylve

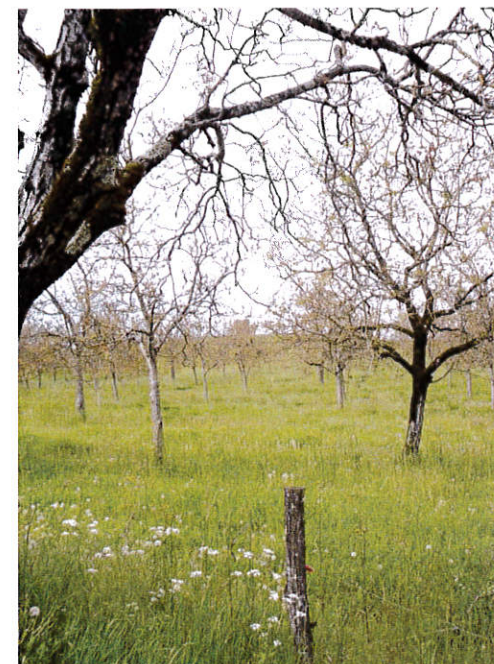


2 les motifs d'accompagnement de la structure paysagère

Noiseraies, châtaigneraies, vergers de fruitiers et reliquats de vigne



-  *Noiseraies récentes*
-  *Noiseraies anciennes*
-  *Châtaigneraies*
-  *Vergers de fruitiers*
-  *Vignes*



Objectif n°3 : Promouvoir et consolider l'insertion et la qualité des constructions récentes et futures.

Si la stricte conservation et la mise en valeur du patrimoine bâti constituent le socle sur lequel est bâtie l'AVAP, il demeure toutefois important de permettre au territoire de continuer à vivre et à se développer.

L'objectif de l'AVAP est donc de déterminer un cadre destiné à assurer la meilleure intégration possible des constructions futures en termes :

- **d'organisation du bâti** de façon à réinvestir notamment les principes de regroupement du bâti ancien et de positionnement des constructions.
- **d'aspect architectural** : volumétrie, matériaux, couleur... Il s'agit de favoriser la reconduction des caractères d'identité du bâti ancien local de qualité dans la conception des constructions nouvelles tout en permettant une interprétation contemporaine de ces caractères, ainsi que la prise en compte des enjeux du développement durable : compacité du bâti, orientation sud-Sud/est, gestion des vitrages et des apports solaires..
- **mais aussi en termes d'intégration à la structure paysagère** par la reconduction de ses motifs : clôtures, palette végétale des haies, des jardins, traitement des accès, des seuils, etc...

Ainsi les constructions nouvelles devront **s'inscrire en continuité et en cohérence à la fois avec la structure paysagère mais aussi avec la typologie architecturale et bâtie (ensemble groupé corps de logis/dépendances, volumétrie, orientation des toitures, etc...).**

LA PRISE EN COMPTE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

A- les principes d'une "réhabilitation" durable

La réduction de la consommation énergétique dans le bâti ancien doit prendre en compte les caractéristiques propres à chacune des constructions, en termes d'implantation, d'environnement mais aussi de conception et d'identité patrimoniale, et ce afin de contribuer à une réhabilitation durable du parc bâti ancien.

On peut d'emblée distinguer deux grandes catégories de constructions :

- Les constructions antérieures au début du XX^e siècle
- Les constructions postérieures

B- Les constructions antérieures au début du XX^e siècle

Le bâti ancien a souvent été qualifié "d'énergivore". Cet a priori repose notamment sur l'utilisation de logiciels de modélisation spécifiques associés au bâti neuf et uniquement axés sur la performance thermique. Les récentes études et en particulier le programme "BATAN" ont montré que le bâti ancien présente un comportement thermique plutôt satisfaisant, basé sur un équilibre subtil entre inertie, ventilation, conception bioclimatique...

L'objectif est donc :

- de valoriser le comportement thermique du bâti en développant des principes d'amélioration thermique adaptés au bâti.

Il s'agit notamment de :

- renforcer le revêtement externe du bâti par la mise en œuvre de matériaux respirant tels que les enduits naturels à la chaux. Les dispositifs d'isolation par l'extérieur qui nuisent à la bonne respiration des maçonneries se révèlent inadaptés. Ils sont d'autre part incompatibles avec les enjeux de préservation de la qualité patrimoniale qui caractérise le bâti ancien.
- renforcer les performances thermiques des ouvertures : le renforcement des performances thermiques des ouvertures doit s'inscrire dans une réelle prise en compte des caractéristiques propres à chaque édifice. Pour cela la première question à se poser est celle de la valeur patrimoniale des menuiseries en place. En effet la conservation des menuiseries anciennes constitue un enjeu très fort de la préservation patrimoniale. En cas de conservation, la menuiserie ancienne pourra être doublée par un vitrage placé en retrait. Dans les autres cas, des menuiseries à isolation renforcée peuvent être mises en œuvre tout en respectant les caractéristiques propres aux menuiseries anciennes du secteur en termes de dessin, de section...

Afin de répondre aux objectifs de réduction de la consommation énergétique de l'habitat ainsi qu'au développement des énergies durables, il importe de permettre l'installation des équipements tels que :

- les panneaux solaires liés à la production d'eau chaude sanitaire et de chauffage
- les poêles à bois
- la géothermie

Etant donné toutefois la grande qualité du bâti ainsi que la sensibilité paysagère de l'ensemble du site, il importe que ces équipements fassent l'objet d'une parfaite intégration.

- de favoriser la réduction de la consommation énergétique et de favoriser les énergies renouvelables.

Afin de répondre aux objectifs de réduction de la consommation énergétique de l'habitat ainsi qu'au développement des énergies durables, il importe de permettre l'installation des équipements tels que :

- les panneaux solaires liés à la production d'eau chaude sanitaire et de chauffage
- les poêles à bois
- la géothermie

Etant donné toutefois la grande qualité du bâti ainsi que la sensibilité paysagère de l'ensemble du site, il importe que ces équipements fassent l'objet d'une parfaite intégration.

Les panneaux solaires liés à la production d'eau chaude sanitaire et de chauffage

Suite à l'amélioration des performances thermiques du bâti ancien et à la réduction des besoins en chauffage, la production d'eau chaude sanitaire va devenir l'un des principaux postes de dépense énergétique. La mise en œuvre de panneaux solaires constitue en cela une solution performante et économe faisant appel à une source d'énergie renouvelable et non polluante. Il importe donc de pouvoir favoriser leur implantation tout en préservant le paysage bâti en recherchant notamment une implantation des panneaux sur des corps secondaires et/ou annexes, voire des dépendances de jardin de type cabanon ou même des structures telles que pergolas ou treilles...

La géothermie

Il existe deux types d'installations :

- les installations verticales sous la forme de puits
- les installations horizontales.

La première solution constitue un dispositif plus discret que la seconde qui présente également le désavantage de stériliser une surface de terrain importante. Il importe dans tous les cas que la mise en œuvre de ces équipements soit discrète et bouleverse à minima le paysage environnant.

Les ouvrages de récupération des eaux pluviales

La récupération des eaux pluviales doit être largement favorisée de manière à les absorber et les contenir au sein même de la parcelle.

Les nombreux exemples d'ouvrages anciens faisant partie intégrante des caractères identitaires de la commune doivent être une source d'inspiration et de réinterprétation.

Les équipements de production d'électricité

Les dispositifs photovoltaïques :

L'installation de dispositifs photovoltaïques notamment de panneaux est proscrite d'autant plus qu'elle nécessite des surfaces importantes pour présenter une réelle rentabilité. Ce type d'installation ne pourra être accepté que sur des bâtiments de type agricole.

Les éoliennes individuelles :

Le rapport de présentation du PLU a mis en relief la faiblesse des vents au regard du potentiel éolien. De ce fait, et afin de prendre en compte les enjeux paysagers, ce type d'équipement ne sera pas autorisé dans le cadre de l'AVAP.

B- Les constructions postérieures au début du XX^e siècle

Les constructions édifiées au cours du XX^e siècle à Ligneyrac sont peu nombreuses. Elles ne présentent pas un caractère patrimonial marqué. Les exigences quant à l'intégration des dispositifs d'amélioration de leur performance énergétique représentent donc un enjeu moins fort que dans le cas du bâti ancien de caractère patrimonial. Il importe d'autre part de favoriser la réhabilitation de ce bâti souvent énergivore.

Pour cela, il apparaît important d'autoriser sous conditions d'intégration dans le site :

- La mise en œuvre de dispositifs d'isolation par l'extérieur,
- La mise en œuvre de menuiseries isolantes,
- L'installation de dispositifs techniques.

C- Le bâti neuf

Afin de répondre aux grands enjeux du développement durable, il importe que la production de logements neufs prenne en compte dès à présent les objectifs de réduction de la consommation énergétique. Ces objectifs s'appuient notamment sur la réglementation thermique 2012 qui sera applicable aux logements dès 2013 et qui intègre les principes d'une conception bioclimatique du bâti.

Afin de répondre à la fois aux enjeux du développement durable mais aussi de la préservation des qualités patrimoniales du site, il est donc essentiel de définir au sein de l'AVAP des règles de positionnement et de conception du bâti neuf qui :

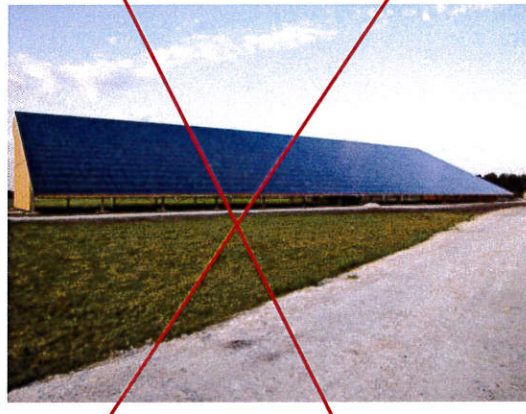
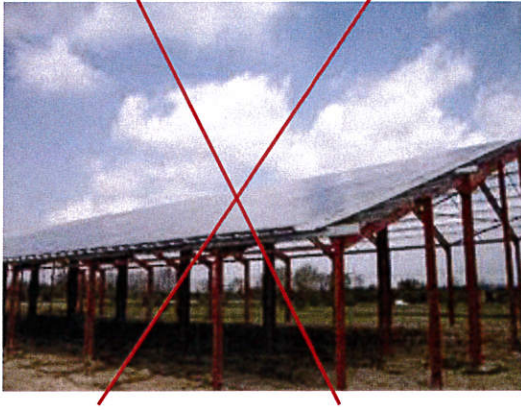
- soient basées sur une réinterprétation des qualités du bâti local traditionnel, et ce d'autant plus que celui-ci répond parfaitement aux grands principes bioclimatiques;
- intègrent les évolutions techniques récentes favorisant les économies d'énergie

Ces règles reposent sur :

- le regroupement des constructions dans un principe d'économie de l'espace, mais aussi des réseaux, voire des transports.
- l'implantation du bâti en limite de parcelle permettant d'anticiper une éventuelle division foncière et favorisant ainsi la densité de l'habitat,
- l'accroche des annexes de type garage à l'espace public permettant de limiter le développement des dessertes à l'intérieur de la parcelle. Il est à noter que les principes de garages collectifs situés sur l'espace public sont à promouvoir.
- l'orientation sud/sud-est des pièces de vie. Le positionnement du corps principal en limite Nord/Nord-ouest de la parcelle permet de limiter les masques et de dégager le maximum d'espace de vie extérieur au Sud.
- la compacité : plus le volume est compact, moins la surface d'échange avec l'extérieur est grande et donc moins les déperditions sont importantes. Les études à ce sujet montrent clairement qu'une maison à étage, même couverte d'un toit à faible pente, est plus compacte pour la même surface habitable qu'une maison de plein pied.
- la gestion des apports climatiques et de lumière naturelle : malgré l'amélioration des performances thermiques des baies, ces parois demeurent déperditives au regard des parois opaques. Elles permettent toutefois de bénéficier d'apports climatiques et d'un éclairage gratuit. Il importe donc d'équilibrer les surfaces vitrées et de les positionner judicieusement afin d'en valoriser les bénéfices. Une attention particulière devra être portée aux risques de surchauffe. Pour cela des brise-soleil ainsi que des masques naturels pourront être utilisés.
- l'utilisation d'équipements techniques : blocs extérieurs, panneaux solaires ... Dans le cas du bâti neuf, il importe que ces éléments techniques soient pris en compte dès la conception du projet afin de recevoir un maximum d'intégration. L'intégration de ces dispositifs devra notamment s'inspirer des principes énoncés pour la réhabilitation du bâti ancien.

D- Le bâti agricole

Il apparaît, au regard notamment des enjeux paysagers que le bâti agricole, relativement développé sur la commune, peut servir de support à l'installation de capteurs (dispositifs) photovoltaïques. Il importe toutefois que soient respectées des volumétries adaptées ainsi que des couvertures à deux versants.



Exemples de bâtiments agricoles, supports de panneaux (dispositifs) photovoltaïques mal intégrés du fait de leurs dimensions excessives et de leur monopente.

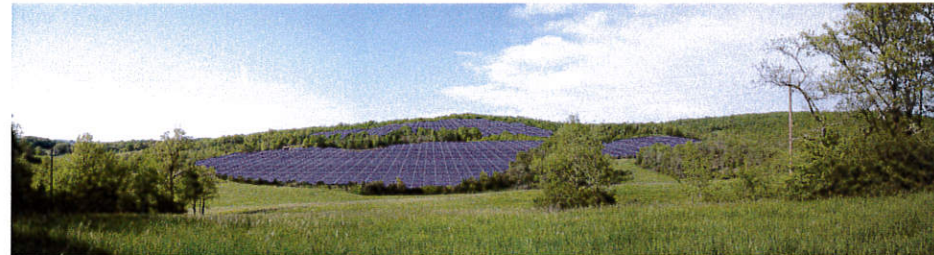


Exemples de bâtiments agricoles, supports de dispositifs photovoltaïques bien intégrés du fait de leurs dimensions conformes à celle du bâti agricole présent sur le territoire de Ligneyrac, à l'équilibre des versants. A noter l'intégration des panneaux du fait de l'harmonisation de leur couleur avec celle du support de couverture.

E- Les espaces naturels

Les dispositifs photovoltaïques :

L'installation de dispositifs photovoltaïques sur des parcelles agricoles, sous la forme de « champ photovoltaïque » est interdite.



Exemple d'un site support d'installation photovoltaïque projeté : tout d'abord une coupe radicale dans un massif forestier... Puis projection des panneaux avec impact visuel fort ...

Autre exemple d'un site support d'installation photovoltaïque réalisé!



Par contre, l'alimentation électrique par support photovoltaïque d'appareil d'éclairage isolé (ou autre ouvrage ponctuel et isolé) peut être envisagée.

Les éoliennes individuelles :

Le rapport de présentation du PLU a mis en relief la faiblesse des vents au regard du potentiel éolien. De ce fait, et afin de prendre en compte les enjeux paysagers, notamment en termes de covisibilité, ce type d'équipement ne sera pas autorisé dans le cadre de l'AVAP.

Les panneaux solaires liés à la production d'eau chaude sanitaire et de chauffage

Suite à l'amélioration des performances thermiques du bâti ancien et à la réduction des besoins en chauffage, la production d'eau chaude sanitaire va devenir l'un des principaux postes de dépense énergétique. La mise en œuvre de panneaux solaires constitue en cela une solution performante et économe faisant appel à une source d'énergie renouvelable et non polluante. Il importe donc de pouvoir favoriser leur implantation tout en préservant le paysage bâti en recherchant notamment une implantation des panneaux sur des corps secondaires et/ou annexes, voire des dépendances de jardin de type cabanon ou même des structures telles que pergolas ou treilles...

La géothermie

Il existe deux types d'installations :

- les installations verticales sous la forme de puits
- les installations horizontales.

La première solution constitue un dispositif plus discret que la seconde qui présente également le désavantage de stériliser une surface de terrain importante. Il importe dans tous les cas que la mise en œuvre de ces équipements soit discrète et bouleverse à minima le paysage environnant.

Les ouvrages de récupération des eaux pluviales

La récupération des eaux pluviales doit être largement favorisée de manière à les absorber et les contenir au sein même de la parcelle.

Les nombreux exemples d'ouvrages anciens faisant partie intégrante des caractères identitaires de la commune doivent être une source d'inspiration et de réinterprétation.

Les équipements de production d'électricité

Les dispositifs photovoltaïques :

L'installation de dispositifs photovoltaïques est proscrite d'autant plus qu'elle nécessite des surfaces importantes pour présenter une réelle rentabilité. Ce type d'installation ne pourra être accepté que sur des bâtiments de type agricole.

Les éoliennes individuelles :

Le rapport de présentation du PLU a mis en relief la faiblesse des vents au regard du potentiel éolien. De ce fait, et afin de prendre en compte les enjeux paysagers, ce type d'équipement ne sera pas autorisé dans le cadre de l'AVAP.

B- Les constructions postérieures au début du XX^e siècle

Les constructions édifiées au cours du XX^e siècle à Ligneyrac sont peu nombreuses. Elles ne présentent pas un caractère patrimonial marqué. Les exigences quant à l'intégration des dispositifs d'amélioration de leur performance énergétique représentent donc un enjeu moins fort que dans le cas du bâti ancien de caractère patrimonial. Il importe d'autre part de favoriser la réhabilitation de ce bâti souvent énergivore.

Pour cela, il apparaît important d'autoriser sous conditions d'intégration dans le site :

- La mise en œuvre de dispositifs d'isolation par l'extérieur,
- La mise en œuvre de menuiseries isolantes,
- L'installation de dispositifs techniques.

C- Le bâti neuf

Afin de répondre aux grands enjeux du développement durable, il importe que la production de logements neufs prenne en compte dès à présent les objectifs de réduction de la consommation énergétique. Ces objectifs s'appuient notamment sur la réglementation thermique 2012 qui sera applicable aux logements dès 2013 et qui intègre les principes d'une conception bioclimatique du bâti.

Afin de répondre à la fois aux enjeux du développement durable mais aussi de la préservation des qualités patrimoniales du site, il est donc essentiel de définir au sein de l'AVAP des règles de positionnement et de conception du bâti neuf qui :

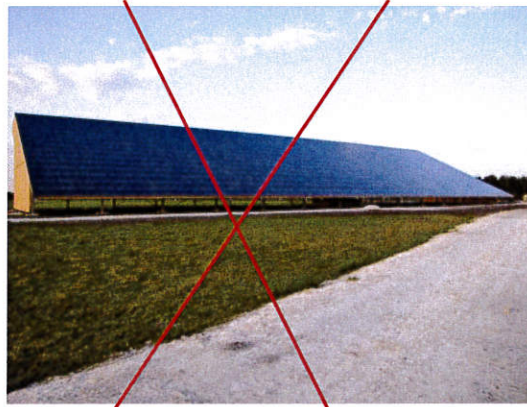
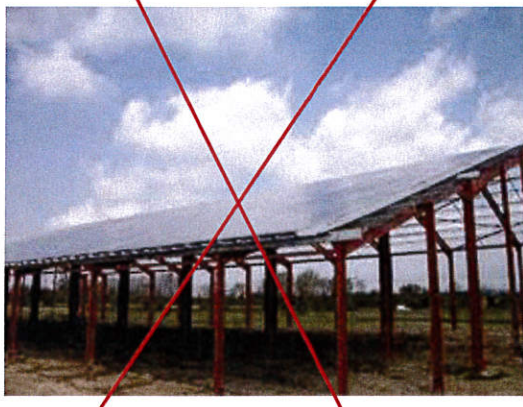
- soient basées sur une réinterprétation des qualités du bâti local traditionnel, et ce d'autant plus que celui-ci répond parfaitement aux grands principes bioclimatiques;
- intègrent les évolutions techniques récentes favorisant les économies d'énergie

Ces règles reposent sur :

- le regroupement des constructions dans un principe d'économie de l'espace, mais aussi des réseaux, voire des transports.
- l'implantation du bâti en limite de parcelle permettant d'anticiper une éventuelle division foncière et favorisant ainsi la densité de l'habitat,
- l'accroche des annexes de type garage à l'espace public permettant de limiter le développement des dessertes à l'intérieur de la parcelle. Il est à noter que les principes de garages collectifs situés sur l'espace public sont à promouvoir.
- l'orientation sud/sud-est des pièces de vie. Le positionnement du corps principal en limite Nord/Nord-ouest de la parcelle permet de limiter les masques et de dégager le maximum d'espace de vie extérieur au Sud.
- la compacité : plus le volume est compact, moins la surface d'échange avec l'extérieur est grande et donc moins les déperditions sont importantes. Les études à ce sujet montrent clairement qu'une maison à étage, même couverte d'un toit à faible pente, est plus compacte pour la même surface habitable qu'une maison de plein pied.
- la gestion des apports climatiques et de lumière naturelle : malgré l'amélioration des performances thermiques des baies, ces parois demeurent déperditives au regard des parois opaques. Elles permettent toutefois de bénéficier d'apports climatiques et d'un éclairage gratuit. Il importe donc d'équilibrer les surfaces vitrées et de les positionner judicieusement afin d'en valoriser les bénéfices. Une attention particulière devra être portée aux risques de surchauffe. Pour cela des brise-soleil ainsi que des masques naturels pourront être utilisés.
- l'utilisation d'équipements techniques : blocs extérieurs, panneaux solaires ... Dans le cas du bâti neuf, il importe que ces éléments techniques soient pris en compte dès la conception du projet afin de recevoir un maximum d'intégration. L'intégration de ces dispositifs devra notamment s'inspirer des principes énoncés pour la réhabilitation du bâti ancien.

D- Le bâti agricole

Il apparaît, au regard notamment des enjeux paysagers que le bâti agricole, relativement développé sur la commune, peut servir de support à l'installation de capteurs photovoltaïques. Il importe toutefois que soient respectées des volumétries adaptées ainsi que des couvertures à deux versants.



Exemples de bâtiments agricoles, supports de dispositifs photovoltaïques mal intégrés du fait de leurs dimensions excessives et de leur monopente.

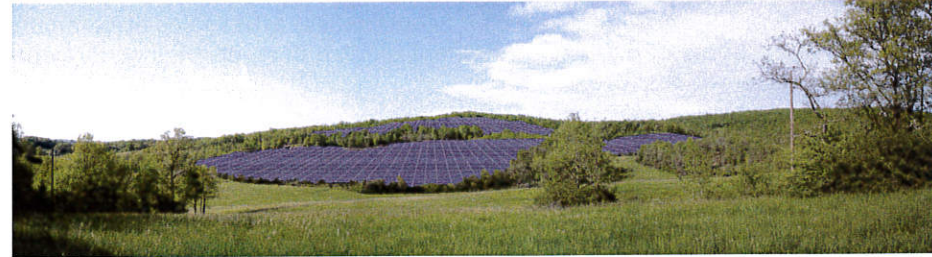


Exemples de bâtiments agricoles, supports de dispositifs photovoltaïques bien intégrés du fait de leurs dimensions conformes à celle du bâti agricole présent sur le territoire de Ligneyrac, à l'équilibre des versants. A noter l'intégration des panneaux du fait de l'harmonisation de leur couleur avec celle du support de couverture.

E- Les espaces naturels

Les dispositifs photovoltaïques :

L'installation de panneaux photovoltaïques sur des parcelles agricoles, sous la forme de « champ photovoltaïque » est interdite.



Exemple d'un site support d'installation photovoltaïque projeté : tout d'abord une coupe radicale dans un massif forestier.... Puis projection des panneaux avec impact visuel fort

Autre exemple d'un site support d'installation photovoltaïque réalisé!



Par contre, l'alimentation électrique par support photovoltaïque d'appareil d'éclairage isolé (ou autre ouvrage ponctuel et isolé) peut être envisagée.

Les éoliennes individuelles :

Le rapport de présentation du PLU a mis en relief la faiblesse des vents au regard du potentiel éolien. De ce fait, et afin de prendre en compte les enjeux paysagers, ce type d'équipement ne sera pas autorisé dans le cadre de l'AVAP.

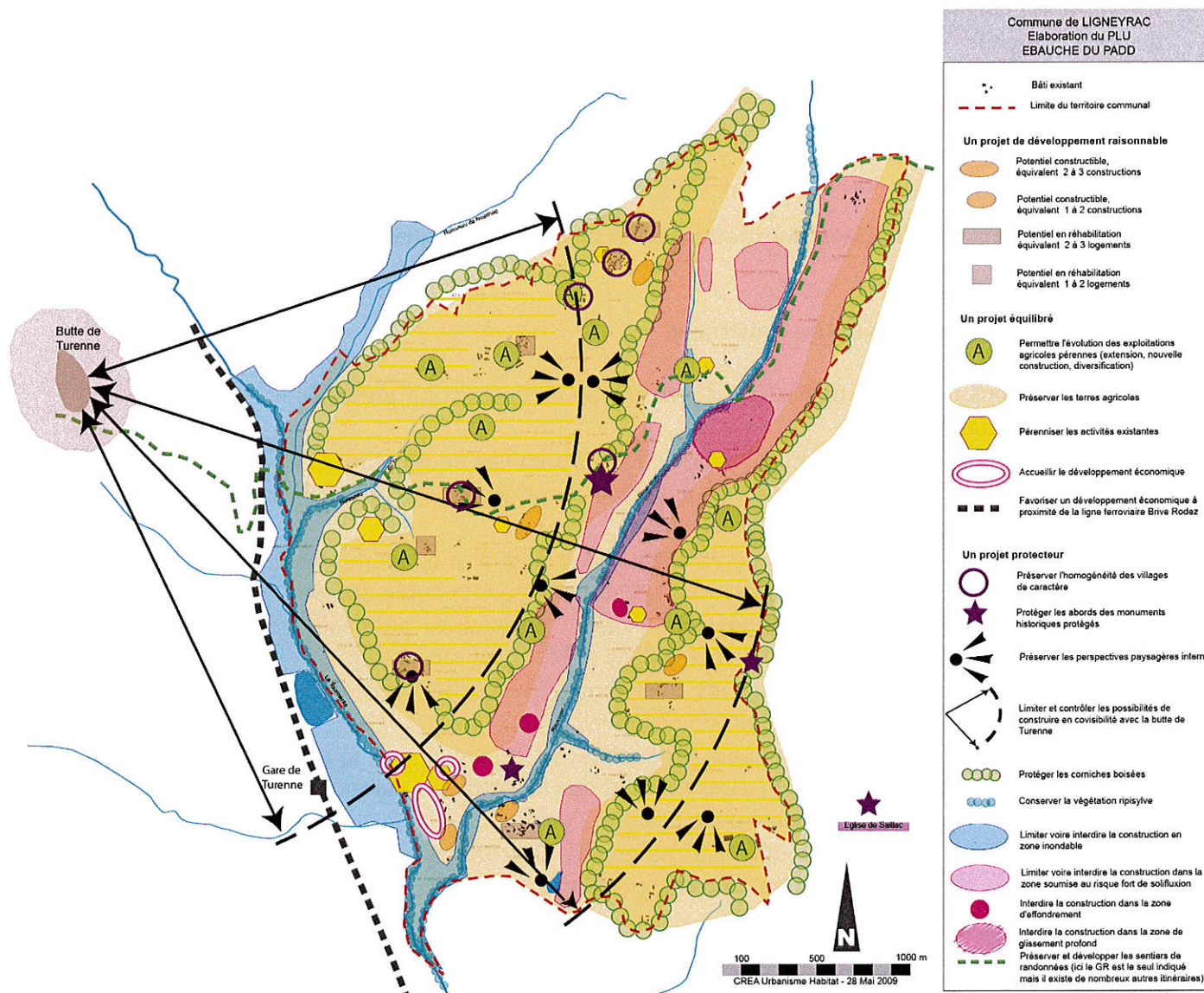
LA COMPATIBILITÉ AVEC LE PADD

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de Ligneyrac s'inscrit dans « Un développement harmonieux, respectueux de l'identité rurale, soucieux de préserver un équilibre entre les activités agricoles, industrielles, artisanales et commerçantes d'une part, la qualité exceptionnelle de l'architecture, du patrimoine, des espaces paysagers et de l'environnement d'autre part, et, plus généralement, l'attractivité du cadre de vie. »

Ce projet se traduit par 4 orientations fortes :

- **Un projet de développement raisonnable** : le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la commune de Ligneyrac exprime le souhait de conserver le caractère de village et de préserver la qualité de vie dans la commune, tout en continuant à accueillir de nouveaux résidents. Cette orientation forte du PADD s'inscrit pleinement dans la démarche de l'AVAP dont l'objectif est d'accompagner le développement de la commune dans le respect de ses caractères d'identité.
- **Un projet équilibré** : le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la commune de Ligneyrac est soucieux de préserver l'équilibre de son identité rurale à savoir :
 - Conserver des villages habités vivants, en favorisant la réhabilitation et la transformation du bâti ancien et en autorisant quelques constructions neuves dans des secteurs bien définis. L'AVAP s'inscrit dans une démarche parfaitement complémentaire au PADD en accompagnant la réhabilitation du bâti ancien et en favorisant l'intégration des constructions nouvelles.
 - Conserver une activité agricole dynamique en permettant l'extension des exploitations existantes et en évitant l'implantation d'habitations à proximité pour ne pas gêner. L'AVAP a porté une attention particulière à la préservation de l'activité agricole comme élément constitutif et constructeur du paysage de Ligneyrac, ainsi qu'à l'insertion du bâti agricole.
 - Permettre le développement des activités industrielles, artisanales et commerciales sans gêner ou être gêné par des habitations d'une part, et en préservant la qualité de l'environnement (paysage et milieux naturels). L'AVAP est compatible avec le PLU dans la définition des secteurs nécessaires à la poursuite des activités économiques dans le respect des caractères d'identité du territoire.
- **Un projet protecteur** : le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la commune de Ligneyrac prend en compte la protection des paysage et du bâti traditionnel. Cette orientation forte du PADD s'inscrit pleinement dans la démarche de l'AVAP dont l'objectif est de préserver et de valoriser la qualité du territoire en termes paysagers et bâti tout en accompagnant son développement.
- **Un projet solidaire** : le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la commune de Ligneyrac est un projet solidaire : la diversification du parc de logements et la satisfaction des besoins en logements locatifs sociaux se fera notamment au travers de la réhabilitation du bâti existant. Le règlement de l'AVAP intègre au travers notamment de la prise en compte des objectifs de réduction des dépenses énergétiques et l'intégration du développement durable des aspects socio-économiques qui vont dans le sens des objectifs du PADD.

Les projets de PLU et d'AVAP ayant été élaborés conjointement, l'AVAP s'inscrit pleinement dans les orientations du PADD avec lesquelles elle est en parfaite compatibilité. De ce fait, les objectifs de l'AVAP traduits dans le plan de zonage et le règlement sont parfaitement compatibles avec ceux du PLU.



ANNEXE : GESTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME EN SITE CLASSE A LA DATE D'ARRÊT DE L'AVAP

QUESTIONS	REponses
<p>Qui est compétent pour autoriser les travaux en site classé?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le préfet, pour des travaux limités, après avis de l'architecte des bâtiments de France et, chaque fois qu'il le juge utile, après avis de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites. Le préfet informe la CDNPS des décisions qu'il a prises. - Le ministre chargé des sites pour les autres travaux après avis obligatoire de la CDNPS et des services (DIREN-SDAP)
<p>Quels sont les travaux soumis à autorisation du préfet ?</p> <p>article R.341-10 du code de l'environnement modifié par l'article 18 du décret du 5 janvier 2007 :</p> <p>« L'autorisation spéciale prévue aux articles L.341-7 et L. 341-10 du présent code est délivrée par le préfet lorsqu'elle est demandée pour les modifications à l'état des lieux ou à leur aspect résultant :</p> <p>1° des ouvrages mentionnés aux articles R.421-2 à R.421-8 du code de l'urbanisme à l'exception de ceux prévus par l'article R.421-3 ;</p> <p>2° des constructions, travaux ou ouvrages soumis à déclaration préalable en application des articles R.421-9 à R.421-12 et R.421-117 et R.421-23 du code de l'urbanisme ;</p> <p>3° de l'édification de clôtures.</p> <p>Si le monument naturel ou le site classé ou dont le classement est envisagé est situé dans le cœur d'un parc national, cette autorisation est délivrée par le directeur de l'établissement public du parc national »</p>	<p>1) Certains travaux en site classé non soumis à déclaration ou autorisation au titre du code de l'urbanisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les canalisations, lignes ou câbles souterrains - les constructions nouvelles dispensées de permis ou de déclaration préalable en raison de leur caractère temporaire : <ul style="list-style-type: none"> • d'une manière générale, les installations pour moins de 15 jours ; • les manifestations culturelles, commerciales, touristiques ou sportives dans la limite de trois mois ; • les bâtiments de chantier nécessaires à la conduite des travaux et stands de commercialisation du bâtiment, pour la durée du chantier ; • les constructions provisoires nécessaires au maintien des activités économiques exercées dans le bâtiment reconstruit ou restauré, pour une durée maximum de trois mois (lorsqu'elles sont implantées à moins de trois cents mètres du chantier) ; • les constructions nécessaires au relogement d'urgence des personnes victimes d'un sinistre ou d'une catastrophe naturelle ou technologique, pour une durée n'excédant pas un an ; • les classes démontables en cas d'insuffisance d'accueil, pour une durée n'excédant pas une année scolaire.

- les constructions nouvelles dispensées de permis ou de déclaration préalable en raison du fait qu'elles nécessitent le secret pour des motifs de sécurité (R. 421-8) :
 - les constructions couvertes par le secret de la défense nationale
 - les constructions situées à l'intérieur des arsenaux de la marine, des aérodromes militaires et des grands camps
 - les dispositifs techniques nécessaires aux systèmes de radiocommunication numérique de la police et de la gendarmerie nationale
- les affouillements et exhaussements du sol d'un maximum de 2 m de haut ou de profondeur et de moins de 100 m²

2) Les travaux soumis au régime de la déclaration préalable

➤ Les constructions nouvelles suivantes :

- les constructions n'ayant pas pour effet de créer de SHOB ou ayant pour effet de créer une SHOB inférieure ou égale à 20 m², quelle que soit leur hauteur ;
- les murs, quelle que soit leur hauteur ;
- les clôtures ;
- les HLL implantées dans les conditions définies à l'article R. 111-32 ;
- les constructions autres que les éoliennes quelle que soit leur hauteur ;
- les ouvrages et accessoires de lignes de distribution d'énergie électrique dont la tension est inférieure à 63 000 volts ;
- les piscines dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à 100 m² non couvertes ou dont la couverture, fixe ou mobile, a une hauteur au dessus du sol inférieure à 1,80 m ;
- les châssis et serres dont la hauteur au dessus du sol est inférieure à 4 m et dont la surface au sol est inférieure ou égale à 2000 m² sur une même unité foncière.

➤ Les travaux suivants effectués sur une construction existante, dès lors qu'ils ne sont pas soumis à PC

- travaux de ravalement et les travaux ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment existant ;
- changements de destination sans travaux ou avec des travaux ne modifiant pas les structures

	<p>porteuses du bâtiment ou de sa façade ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - travaux modifiant ou supprimant un élément de construction identifié par un PLU ou par une délibération municipale comme présentant un intérêt patrimonial ou paysager ; - travaux ayant pour objet de transformer plus de 10m² de surface hors œuvre brute (SHOB) en surface hors œuvre nette (SHON) ; <p>➤ Les installations et aménagements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les lotissements autres que ceux soumis à permis d'aménager ; - Création ou agrandissement d'un terrain de camping permettant l'accueil d'un maximum de 20 personnes ou d'un maximum de six tentes ou RML (Interdiction de principe, sauf dérogation prévue à l'article R. 111-42) ; - Installation d'une caravane en dehors d'un terrain de camping plus de trois mois par an, consécutifs ou non (Interdiction de principe, sauf dérogation) ; - Installation d'une résidence mobile constituant l'habitat permanent des gens du voyage pour plus de 3 mois consécutifs ; - Aires d'accueil des gens du voyage ; - Les coupes ou abattage d'arbres dans les espaces boisés classés ou pendant l'élaboration d'un PLU ; - Modification de voies ou espaces publics et plantations sur ces voies et espaces à l'exception des travaux d'entretien ; - Les œuvres d'art ; - Le mobilier urbain.
<p>Quels sont les travaux soumis à l'autorisation ministérielle ?</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) Les travaux soumis au régime de permis construire (toutes les constructions qui ne sont ni dispensés de formalités ni soumises à déclaration préalable dans les sites classés) 2) Les démolitions 3) Les aménagements dans les sites classés (<ul style="list-style-type: none"> • lotissements de plus de deux lots sur moins de 10 ans, avec ou sans réalisation de voies ou espaces communs ; • les remembrements réalisés par une association foncière urbaine libre, si création de voies ou espaces communs ; • création d'un espace public ; • parcs résidentiels de loisirs : création, agrandissement, réaménagement ayant pour effet

	<p>l'augmentation de plus de 10% du nombre d'emplacements, modification substantielle de la végétation ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • villages de vacances classés en hébergements légers : création ou agrandissement • terrains de camping (interdit sauf dérogation) : plus de 20 personnes ou plus de six tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs, augmentation du nombre d'emplacements de plus de 10%, modification de la végétation limitant l'impact visuel des caravanes et mobil-homes ; • aménagement de terrains pour la pratique de sports ou loisirs motorisés ; • aménagement d'un parc d'attractions ou d'une aire de jeux et de sport ; • golfs ; • aires de stationnement et dépôt de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs ; • affouillements et exhaussements du sol de plus de 2 m de haut ou de profondeur et portant sur une superficie supérieure ou égale à 100 m² ; <p>4) Les travaux divers suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la construction des murs de soutènement • les ouvrages d'infrastructures terrestre, maritime ou fluvial tels que voies, ponts, infrastructures portuaires ou aéroportuaires • les coupes et abattages d'arbres non soumis à autorisation par le code de l'urbanisme
<p>Selon quelles procédures sont gérées les demandes d'autorisation de travaux en site classé ?</p>	<p>I-Procédures d'autorisation de travaux relevant du préfet :</p> <p>1) Travaux soumis à déclaration préalable au titre de l'urbanisme</p> <ol style="list-style-type: none"> a) Dépôt en mairie par le pétitionnaire de la déclaration préalable ; b) Transmission d'un exemplaire du dossier au préfet (en pratique ABF) par la mairie concernée dans la semaine qui suit le dépôt. (R.423-9 et 12 du CU) ; c) L'autorité compétente dispose d'1 mois à compter du dépôt du dossier pour : <ul style="list-style-type: none"> • notifier le cas échéant au demandeur que le dossier est incomplet ; à défaut le dossier est réputé complet (R. 423-22) ; • notifier au demandeur le délai spécifique applicable en site classé (1 + 1 = 2 mois) et lui indiquer qu'il pourra faire l'objet d'une prolongation exceptionnelle (évocation ministre) ;

d) Instruction préfectorale de la déclaration préalable : le préfet prend l'avis de l'ABF qui doit avoir rendu son avis avant l'expiration du délai de 2 mois ; le préfet peut, s'il l'estime utile, demander l'avis de la CDNPS, auquel cas le délai est majoré d'1 mois supplémentaire ;

L'avis de l'ABF est réputé favorable à l'expiration du délai de 2 mois ;

e) Le préfet prend une décision au titre des sites qui est soit une autorisation , soit une autorisation avec prescriptions, soit un refus. En cas d'évocation par le ministre, il informe le pétitionnaire avant le délai des 2 mois de la modification du délai d'instruction de la demande ;

f) Transmission de la décision préfectorale au maire qui informe le pétitionnaire ;

En cas d'évocation ministérielle, transmission de la décision ministérielle en mairie par le biais de la préfecture.

Au titre de la procédure site classé, la décision préfectorale ne peut être tacite. : la décision prise (par le maire) sur la déclaration ne peut intervenir qu'avec l'accord exprès du préfet, après avis de l'ABF (art. R.425-17 CU). Cette précision, très utile, pose néanmoins un problème au regard de la règle posée par l'article R.424-1 selon laquelle, à défaut d'une notification expresse dans le délai réglementaire de 2 mois à compter du dépôt de la demande ou du dépôt d'un dossier complet, ou de 1 an en cas d'évocation, le silence gardé par l'administration vaut décision de non opposition à la déclaration préalable (R.424-1 du CU).

Par ailleurs, il faut souligner les difficultés accrues de gestion de l'autorisation déconcentrée résultant du nouveau régime de la déclaration préalable, et notamment de l'impossibilité pour le maire de retirer une décision même illégale de non-opposition à la déclaration préalable. En conséquence la décision de non-opposition est acquise de façon définitive (sous réserve de recours des tiers) si le maire n'a pas fait opposition ou formulé des prescriptions avant l'expiration du délai réglementaire fixé par le CU.

2) Travaux dispensés de toute formalité au titre de l'urbanisme :

a) Dépôt par le pétitionnaire du dossier de travaux à la préfecture ;

b) Instruction préfectorale du projet de travaux. Le préfet prend l'avis de l'ABF ;

c) Le préfet peut soumettre le projet à la CDNPS en fonction de la nature et de l'importance des travaux. Pas de décision implicite. L'engagement des travaux est soumis à un accord exprès du préfet. ;

d) Information du maître d'ouvrage par la préfecture de la position adoptée (accord, accord assorti de prescriptions ou refus)

Le code de l'environnement n'impose formellement aucun délai mais il est conseillé de statuer sur la demande dans les mêmes délais que pour les déclarations préalables

Possibilité d'évocation du dossier par le ministre chargé des sites.

a)

b) II- Procédures d'autorisations de travaux relevant du ministre chargé des sites

(travaux soumis à PC, PA, PD ainsi que travaux divers relevant de la compétence du ministre)

a) Dépôt en mairie de la demande de permis par le pétitionnaire.

b) transmission du dossier par la mairie concernée dans la semaine qui suit le dépôt au préfet qui saisit les services concernés

L'autorité compétente dispose d'1 mois à compter du dépôt du dossier pour :

- notifier au demandeur que le dossier est incomplet ; à défaut le dossier sera réputé complet
- notifier au demandeur le délai spécifique d'instruction du permis applicable aux sites classés (1 an)

c) Avis de l'ABF et de la DIREN et passage obligatoire en CDNPS

d) Transmission du projet au ministère par la préfecture

e) Instruction ministérielle de la demande - Passage facultatif en CSSPP

f) Décision ministérielle (accord, accord assorti de prescriptions ou refus)

g) Transmission de la décision en mairie par l'intermédiaire de la préfecture

h) L'autorité compétente a compétence liée pour accorder, éventuellement sous condition, ou refuser le permis. Elle informe le maître d'ouvrage de la décision ministérielle.

A l'issue du délai d'1 an, le silence de l'administration vaut refus et non octroi tacite du permis.

La décision prise sur la demande de permis ne peut intervenir qu'avec l'accord exprès du ministre chargé des sites. (Art. R. 425-17 du code de l'urbanisme)

Les décisions d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager et déclaration préalable) tiennent-elles toujours lieu de l'autorisation au titre de l'article L.341-10 du code de l'environnement ?

Non

Les dispositions du chapitre V du livre IV ont modifié la donne. Les autorisations délivrées au titre de la législation sur les sites n'entrent plus dans la liste des opérations pour lesquelles le permis ou la décision prise sur la déclaration préalable tient lieu de l'autorisation prévue par une autre législation.

(règles d'articulation entre les décisions prises au titre du code de l'urbanisme et les décisions prises au titre de l'article L.341-10 du code de l'environnement)

Désormais la situation est la suivante pour l'articulation des décisions d'urbanisme prises dans les sites classés et les sites en instance de classement au titre des deux législations :

Les travaux dans les sites classés ou en instance de classement relèvent désormais de la catégorie des opérations (inscrites en section II de ce chapitre V) pour lesquelles **le permis ou la décision prise sur la déclaration préalable est subordonné à un accord prévu par une autre législation**

Ainsi, aux termes de l'article L.425-17 du code de l'urbanisme :

« Lorsque le projet est situé dans un site classé ou en instance de classement, la décision prise sur la demande de permis ou sur la déclaration préalable ne peut intervenir qu'avec l'accord exprès prévu par les articles L.3417 et L.341-10 du code de l'environnement :

- a) cet accord est donné par le préfet, après avis de l'architecte des Bâtiments de France, lorsque le projet fait l'objet d'une déclaration préalable ;*
- b) cet accord est donné par le ministre chargé des sites, après avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, dans les autres cas. ».*

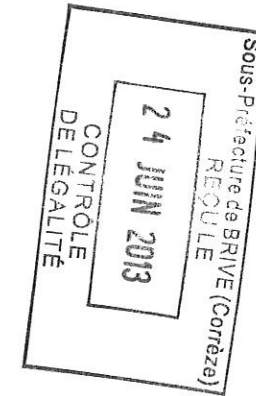
Conséquences de cette modification :

- dans l'articulation des processus décisionnels dans le temps : comme précédemment, la décision d'urbanisme ne peut intervenir sans l'accord exprès de l'autorité compétente au titre de l'article L. 341-10.
- dans la qualification juridique des décisions prises au titre de l'article L. 341-10 : ce qui change, c'est l'autonomie des deux décisions prises au titre de chaque législation. L'autorisation prise par le ministre ou par le préfet au titre de l'article L.341-10 n'est plus portée par le permis ou la déclaration de travaux. Elle devient une décision autonome qui fait grief par elle-même et peut être attaquée directement devant le juge administratif et non plus par le biais du permis ou de la décision prise sur la déclaration préalable.

AVAP DE LIGNEYRAC



DIAGNOSTIC



*Document arrêté par délibération du
Conseil municipal en date du 22 juin 2012*

*Gaëlle DUCHENE, architecte du Patrimoine DPLG
Juliette FAVARON, paysagiste ESAJ
Valérie Rousset, historienne d'Art, archéologue du bâti
Anne-Marie ROBERT CRETE, coloriste en architecture*

AVAP - avap - amorce - diag - 20130621.pdf

1.1.1

SOMMAIRE

I- INTRODUCTION :	5
LA PRESENTATION GENERALE	6
LES PROTECTIONS EXISTANTES	7
LES ELEMENTS RECENSES AU TITRE DE L'ARCHEOLOGIE	8
CONCLUSIONS	10
II- LES GRANDES COMPOSANTES DU TERRITOIRE :	11
LE CONTEXTE HISTORIQUE	12
L'EVOLUTION ET LA CONSTITUTION DU TERRITOIRE :	17
Le XVIIIe siècle :	17
Le XIXe siècle :	18
Le tracé viaire :	19
L'évolution de l'occupation bâtie :	21
LA STRUCTURE GEOGRAPHIQUE ET PAYSAGERE	22
DE LA GEOGRAPHIE A LA PERCEPTION DU PAYSAGE : LES CONES DE VISIBILITE	23
LA STRUCTURE PAYSAGERE : DE LA GEOLOGIE A LA GEOMORPHOLOGIE	24
LA STRUCTURE PAYSAGERE : DE LA GEOMORPHOLOGIE AUX ENTITES DE PAYSAGES	26
LA STRUCTURE PAYSAGERE : STRUCTURE VEGETALE ET MOTIFS D'ACCOMPAGNEMENT	27
LA STRUCTURE PAYSAGERE : STRUCTURES BOISEES ET BOCAGERES	28
LA STRUCTURE PAYSAGERE : LES TAPIS OUVERTS DES SOLS CULTIVES ET ENSEMBLES BATIS GROUPES	30
LA STRUCTURE PAYSAGERE : SYNTHESE DES STRUCTURES PAYSAGERES ET DE SES MOTIFS D'ACCOMPAGNEMENT	32
LA STRUCTURE PAYSAGERE : ENJEUX DE MISE EN VALEUR ET DE PRESERVATION	33
LES MILIEUX NATURELS :	37

III- LA LECTURE DES ENSEMBLES BATIS ANCIENS :	40
LE BOURG :	41
LES HAMEAUX ET LES ECARTS	49
Leygonie	50
Sabazot	51
Lafont	58
La Borie	59
La Pagésie	63
Les Treilles	64
Creffond	70
Chassagnac	70
Champ des Plas	70
Pommier	74
Laroche	80
Le Peuch	84
Moulin du Peuch	84
Boulou les Roses.	87
Le moulin de Gramont	88
Peyrignac	91
Soult	94
Laubuge	97
Noëlle	100
Rosiers	101
Liat	105
Traversat	111
La Martinie	115
Masclat	121
Le Chastang	121
Le château de la Rue	122
IV- SYNTHESE : TYPO-CHRONOLOGIE DU BATI	124
Introduction :	125
Le bâti des XIIIe - XIVe SIECLES	126
Le bâti des XVe - XVIe SIECLES	127
Le bâti fin XVIe - début XVIIe SIECLES	132
Le bâti fin XVIIe - XVIIIe siècles	137
Le bâti XIXe siècle - début XXe siècle	139
Le bâti rural : l'organisation, les murs de clôture	144
Le Petit Patrimoine	152
Le patrimoine artisanal ou industriel	156

V- PRISE EN COMPTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE	157
LA PRISE EN COMPTE DE LA REDUCTION ENERGETIQUE DANS LE LOGEMENT	158
I- La réduction des consommations énergétiques des bâtiments existants :	158
II- Le contexte réglementaire	158
III- les principes d'une "réhabilitation" durable	159
LE BATI TRADITIONNEL (ANTERIEUR AU DEBUT DU XX° SIECLE)	160
I- description	160
II- conclusions pour une réhabilitation "durable"	167
Conclusions	169
III- développer des principes d'amélioration thermiques adaptés	169
IV- Les équipements techniques	172
les acteurs	174
les objectifs	174
la méthode de travail	174
Les principaux enseignements tirés actuellement	174
LE BATI RECENT (POSTERIEUR AU DEBUT DU XX° SIECLE)	175
LE BATI NEUF	176
LE BATI AGRICOLE	177
LES ESPACES NATURELS	179
VI- ANNEXES	182
SOURCES HISTORIQUES ET HISTORIOGRAPHIQUES	183
GLOSSAIRE	186

NB : Aucune reproduction, même partielle, autres que celles prévues à l'article L 122-5 du code de la propriété intellectuelle, ne peut être faite de ce document sans l'autorisation expresse de ses auteurs. Dans tous les cas, il sera fait mention, de façon explicite du document lui-même et de ses auteurs

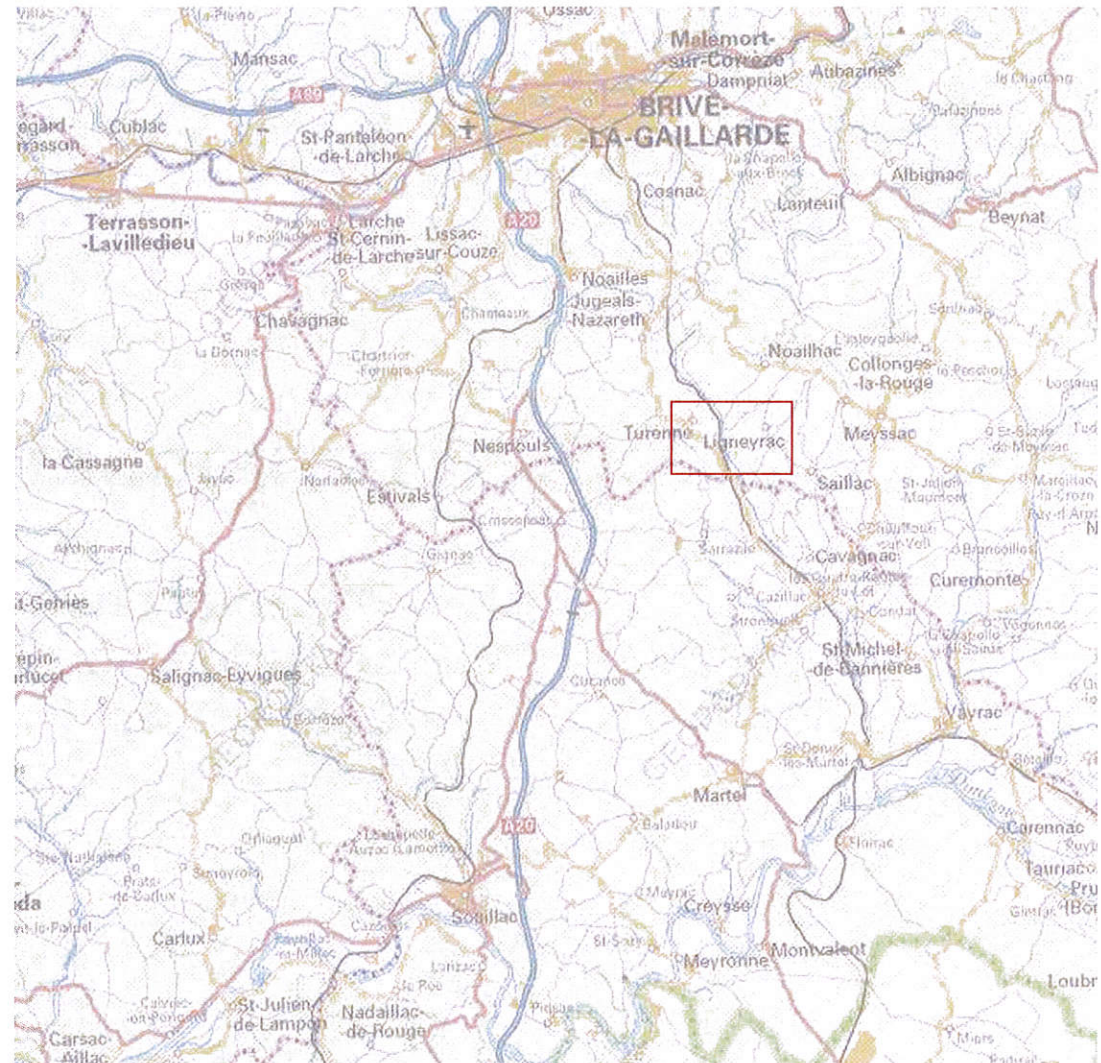
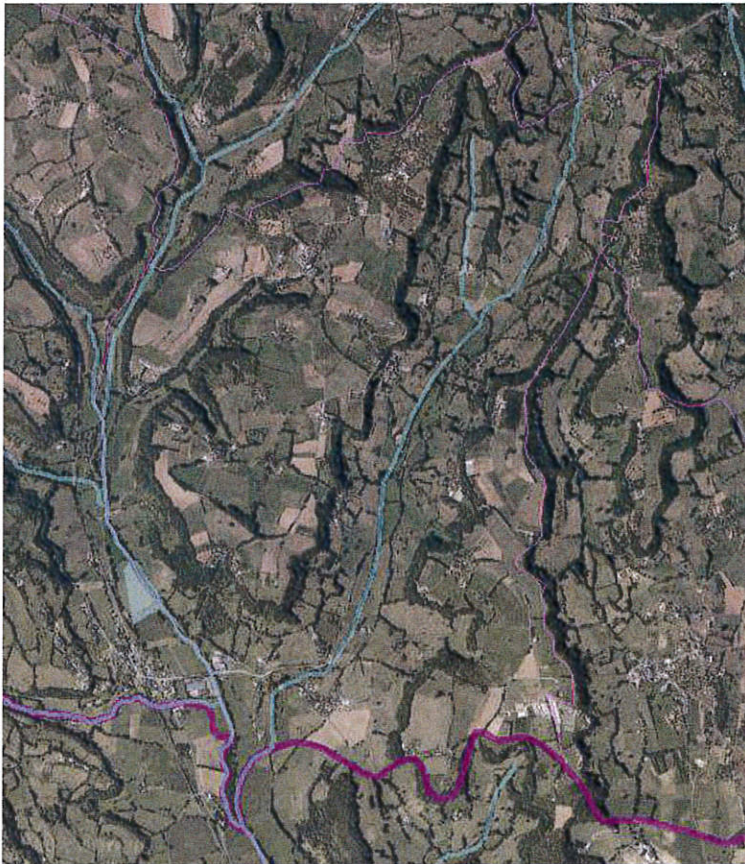
I- INTRODUCTION :

- Présentation générale de la commune
- Les protections en place
- Conclusions

LA PRESENTATION GENERALE

La commune de Ligneyrac se situe en limite Sud du département de la Corrèze et de la région Limousin, aux portes du Lot.

La commune, dans le canton de Brive La gaillarde (arrondissement de Meyssac), s'étend sur un territoire de 8,36 km² et regroupe 300 habitants.



LES PROTECTIONS EXISTANTES

Edifices protégés au titre des Monuments Historiques :

La commune de Ligneyrac compte trois édifices protégés au titre des Monuments Historiques qui génèrent un périmètre d'abords de 500m.

Eglise et oratoire : inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques par arrêté en date du 26/11/1928

Château de la Rue : inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques par arrêté en date du 30/03/1965

Château du Peuch : inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques par arrêté en date du 10/03/1998

A noter que le périmètre de protection de l'église de SAILLAC concerne également la partie Sud-Est de la commune de LIGNEYRAC.

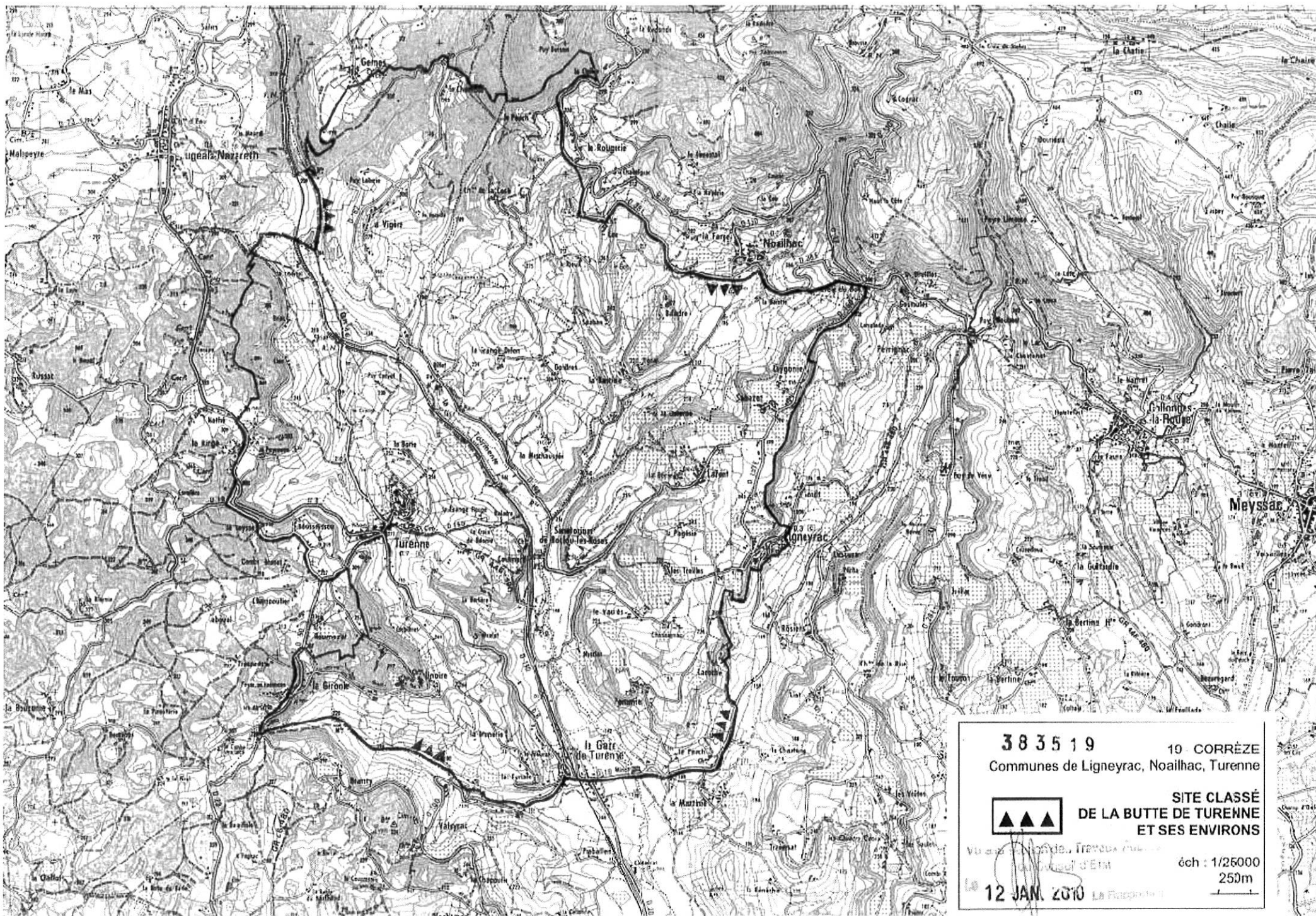
Sites Inscrits :

La commune compte un seul site inscrit (aujourd'hui inclus dans le site classé). Il s'agit du Site Inscrit du **Château du Peuch** et de ses abords inscrit par arrêté du 10/03/1998

Site classé :

La commune de Ligneyrac se trouve au cœur du Grand Site regroupant les sites classés de la butte de Turenne et de ses environs et de Collonges la Rouge





383519

10 - CORRÈZE

Communes de Ligneyrac, Noailhac, Turenne



**SITE CLASSÉ
DE LA BUTTE DE TURENNE
ET SES ENVIRONS**

Vu sur le plan de Travaux
du Service d'ETM

éch : 1/25000
250m

12 JAN. 2010

LES ELEMENTS RECENSES AU TITRE DE L'ARCHEOLOGIE

Ils correspondent aux édifices protégés au titre des Monuments Historiques sur la commune.
Aucune découverte archéologique n'est à ce jour mentionnée sur la commune.

Archéologie



Entités archéologiques

Base archéologique nationale Patrimoine

Commune de LIGNEYRAC (19) : 6 entités(s)

N° de l'EA	Identification	Cadastre
19 116 0001	LIGNEYRAC / CHATEAU DE LIGNEYRAC / LE BOURG / château-fort / Moyen-Âge	
19 116 0002	LIGNEYRAC / FOURIE SAINT-CYR / LE BOURG / remparts, église / Moyen-Âge	
19 116 0003	LIGNEYRAC / CHATEAU DE LA RUE / CHATEAU DE LA RUE / château fort médiéval / Europe moderne	
19 116 0004	LIGNEYRAC / CHATEAU DU PEUCH / LE PEUCH / château fort médiéval / Bas Moyen-Âge	
19 116 0005	LIGNEYRAC / MAILIN A VENT / LE BOURG / Epouse moderne /	

➤ état actuel des connaissances au 21 janvier 2009. Toute découverte fortuite doit être signalée sans délai, au Conservateur Régional de l'Archéologie, conformément à l'article L531-14 du Code du Patrimoine.

➤ pas de zonage archéologique au sens du décret n° 2002.89 relatif à l'archéologie préventive, où seront contrôlées les procédures d'urbanisme et de travaux divers. Ces zones feront l'objet d'un arrêté du Préfet de Région,



LIGNEYRAC - 19 116 Inventaire des sites archéologiques au 21/01/09



0 0.5 1Km

CONCLUSIONS

L'ensemble des protections qui couvrent le territoire de Ligneyrac est hétérogène du point de vue juridique et incomplet. En effet une grande partie du territoire n'est pas protégée. Il apparaît toutefois que la commune de Ligneyrac forme un ensemble cohérent, qui présente de manière générale une grande qualité paysagère et patrimoniale et sur lequel la volonté affirmée est de maintenir, avec le même niveau d'exigence sur la totalité du territoire, la qualité d'organisation d'ensemble.

L'objectif de la mise en place d'une AVAP est donc de définir une stratégie de préservation et de mise en valeur du patrimoine, sur l'ensemble du territoire.



II- LES GRANDES COMPOSANTES DU TERRITOIRE :

- Le contexte historique
- L'évolution et la constitution du territoire
- La structure géographique

LE CONTEXTE HISTORIQUE



L'historiographie comme les textes ne nous renseigne pas sur les temps gallo-romain à Ligneyrac. Mais rien n'exclut cependant que l'archéologie future ne livre les traces d'un domaine ou d'une villa de ces temps reculés. A l'époque carolingienne, *Lineriaco* fait partie de la vicairie du Tornès¹ (*vicaria Torinensis*) avec Noailhac, Collonges et Meysac, qui deviendra vicomté de Turenne au Xe siècle. Adhémar des Echelles, vicomte de Turenne, grand protecteur de l'abbaye de Tulle dont il était l'abbé laïc, possédait dans ce lieu une vigne qui fit partie des nombreux biens qu'il tenait en Limousin et en Quercy et qu'il légua au monastère dans son testament en 930².

D'après Marguerite Guély, la paroisse primitive était placée sous le vocable de saint Hilaire en englobant peut-être Saillac ; on ignore si l'église se situait alors à l'emplacement de l'actuelle église placée sous la titulature de saint Cirq et sainte Juliette. Une mention datée de, ou vers 1116, dans le cartulaire de Tulle (charte n°526) concerne le don de deux manses (entités foncières rassemblant une terre, ressource d'une famille, et une maison d'habitation, correspondant souvent à une ancienne villa) situés sur la paroisse de *Linairac*³ dont Etiennette de Belcastel, sœur du vicomte Raymond I de Turenne, épouse de Hugues de Belcastel, fit don avec les conseils de son frère Ebles, frère abbé et de son fils Guillaume, à Saint-Martin de Tulle. La dîme de l'église était inféodée aux vicomtes de Turenne qui dotaient ainsi leurs chapelains⁴, aux Toucheboeuf et aux La Roche de la Roche Canillact.

Une autre mention, toujours datée du XIIe siècle, concerne le don du mas de la Combe par Raymond I de Turenne à l'abbaye de Vigeois (communication Marguerite Guély). Ni la carte de Cassini, ni le plan cadastral napoléonien ne représente ce lieu qui figure cependant sur le cadastre actuel.

¹ Communication de Marguerite Guély que nous remercions très chaleureusement.

² J.-B. Poulbrière, Dictionnaire des paroisses du diocèse de Tulle, T.2, 1899, 2^e édition, Brive, Imp. Chastresse, 1965, p. 95-97.

On trouve dans le cartulaire de l'abbaye de Beaulieu un Bernard Rigaldi (Rigau) de Linairac qui donne en 1097 - 1107 au monastère de Beaulieu un pré situé dans le pays limousin dans un lieu appelé *Doio* et ce qui provient de ce pré, six sesterces de seigle et deux d'avoine. Pour Maximin Deloche, le lieu se situerait à Puy d'Arnac, non à Ligneyrac.

Maximin Deloche, Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu, Paris, MDCCCLIX, charte CXX.

³ J.-B. Champeval de Vyers, Cartulaires des abbayes de Tulle et de Roc-Amadour, Brive, Imp. Roche, 1903, p. 282, Charte 526.

⁴ Communication de Marguerite Guély.



Les armes des Robert de Ligneyrac sur le linteau de la porte de la tour de garde
(seconde moitié du XVe siècle – début XVIe siècle).

Il est convenu qu'Hugues et Guillaume Robert (frères) reçurent en 1265 la seigneurie et le château de Ligneyrac de Raymond, vicomte de Turenne, en échange de ce qu'ils possédaient à Montignac⁵. Pour Marguerite Guély, et comme le suggère l'acte (voir ci-après), les Robert possédaient déjà le repaire de Ligneyrac et 1265 correspond à l'acquisition de la haute justice de ce fief.

Echange, vers 1265, entre Raymond, vicomte de Turenne, et Hugues Robert, chevalier et Guillaume Robert, chanoine de Limoges, son frère (AD 19, 1 Mi 199).

Raymond cède dans la paroisse de Ligneyrac le mas et terre des tenanciers de Sabaza (Sabazot), le mas d'Ayssalia, le tènement de Delh Poilh, le mas de la Roche, le pré de la Vayssière, le tènement de la Coste, le pré de la Bertini, contre : le repaire de la Garde et la seigneurie de la Garde haute et basse qu'ils ont dans la ville et paroisse de La Garde et autres paroisses voisines avec mas, prés, terres, pâturages, bois, cens, rentes, hommages, fiefs, tailles et autres droits.

Les Robert (leurs armes : *d'argent à trois pals de gueules - au franc-canton cotivé d'or et de gueules de 12 pièces* qui est Turenne, et que nous trouvons frappées sur les écus figurant sur le moulin banal au Vignal du Château, le château et sur une maison à Sabazot, parcelle n°18), sont d'une famille de croisés, originaire pour l'abbé Poulbrière de La Gard et de Saint-Jal au XIe siècle⁶, pour Marguerite Guély de La Garde près de Tulle et de Cavagnac en Quercy. En sont issus au XIVe siècle le cardinal Aymar Robert, et l'évêque de Montauban, Bertrand Robert, qui fit don à l'église de Ligneyrac en 1401, de trois livres d'or pour acquitter des messes à son intention. Vassaux du vicomte, ils hommageaient en 1458, 1600 et 1674 pour Ligneyrac qui comptait un bourg ainsi que de nombreux « villages » (21 pour l'abbé Poulbrière)⁷.

⁵ Notice historique « L'histoire du château de Ligneyrac », non datée, non signée.

Dossier de synthèse pré-inventaire du patrimoine bâti – Cantons de Beaulieu-Beynat-Meyssac. Septembre 2003-septembre 2005.

⁶ J.-B. Poulbrière, *op. cit.*, p.96.

⁷ J.-B. Poulbrière, *op. cit.*, p.97.

Les Roberts, seigneurs dominants de Ligneyrac :

- Jean Robert, seigneur de Ligneyrac⁸, épouse en 1377 Bertrande de Cosnac (sœur des deux évêques de Tulle et nièce du cardinal de Cosnac).
- Guinot Robert, seigneur de Ligneyrac,
- Raymond Robert, seigneur de Ligneyrac, 1410
- Pierre Robert, baron de Ligneyrac et de Noailles, écuyer, meurt peu avant 1522. Il épouse Marguerite de Cosnac. Leur fils : Charles.
- Charles Robert, écuyer, sieur de Ligneyrac, épouse Philippa de Pellegrue. Leur fils : François.
- François Robert, baron de Ligneyrac, chevalier de l'ordre du roi en 1571, capitaine des gardes d'Isabeau d'Autriche (femme de Charles IX), gouverneur d'Aurillac et lieutenant royal de la Haute-Auvergne en 1587. Partisan de la ligue, il enleva la reine de Navarre au château d'Agen pour la conduire à Cariât. Il apporta à Henri IV le 14 mars 1590 la soumission du duc de Mayenne, chef de l'armée catholique, qui avait pris Turenne en 1586. Il meurt en 1613. Son fils : Edme.
- Edme Robert, baron de Ligneyrac, seigneur de Saint-Chamant, maréchal de camp. Il épouse en 1597 Gabrielle de Lévis. Leur fils : François.
- François Robert, seigneur de Ligneyrac, épouse Marie d'Espinchal.
- ... Robert, fils de François, est dit comte de Ligneyrac. Il épouse Jeanne de Reilhac. Il meurt en 1704. Leur fils : Joseph-Robert.
- Joseph Robert, marquis de Ligneyrac, lieutenant général et grand bailli d'épée d'Auvergne, époux de Marie-Charlotte de Tubières-Caylus. Il meurt en 1733. Leur fils : Charles-Joseph.
- Charles-Joseph, marquis de Ligneyrac, lieutenant général et grand bailli d'épée d'Auvergne, brigadier des armées du roi. Il épouse Marie-Françoise de Broglie. Il meurt en 1741. Ils ont deux enfants...
- Joseph-Louis (1764-1823), est duc de Caylus et grand d'Espagne. Son fils : François-Joseph⁹.
- François-Joseph, né en 1820 est le dernier Robert connu ; il meurt sans enfant.¹⁰

Les Robert possédaient une demeure dite « le château » bâtie très vraisemblablement à partir d'une tour ou d'un repaire qu'ils possédaient déjà (avant l'échange de 1264 par lequel ils reçurent la justice haute) sans doute dans le dernier quart du XIIIe siècle ou le début du XIVe siècle sur le rebord d'un escarpement rocheux dominant le bourg cristallisé autour de l'église Saint-Cirq et Sainte-Juliette. Deux corps de bâtiment et une tour (déjà en ruine en 1965 lorsque l'abbé Poulbrière rédigeait son dictionnaire des paroisses du diocèse de Tulle), étaient protégés par une enceinte dont on possède encore les vestiges. Nous faisons l'hypothèse cependant que le château primitif était constitué d'un seul corps de logis (bâtiment nord) et d'une tour, le tout enserré d'une muraille ; le corps de logis sud étant issu d'une phase de construction postérieure à la fin de la guerre de Cent Ans.

Un moulin à vent (figuré sur la carte de Cassini au XVIIIe), leur appartenant, fut élevée au XVe siècle ou au début du XVIe siècle au Vignal du château, site de crête d'où le regard embrasse le massif de la Ramière (Noailac), les buttes de Turenne et de Linoire, sur Sarrazac et Uxellodunum. Signe emblématique de leur pouvoir et de leur vassalité, il porte leurs armes frappées sur un écu surmontant la porte.



Le château surplombant le bourg



Le château. Arcade ornée d'un écu frappé aux armes des Roberts.



Plan cadastral de 1832

⁸ Joseph Nadaud, Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoge. T. IV, 1880, Ed. du Palais Royal, Paris, Rééd. 1974.

⁹ Communication Marguerite Guély.

¹⁰ J.-B. Poulbrière, *op. cit.*, p.97.

D'après les recherches de Marguerite Guély, les Robert se désintéressent vite de Ligneyrac au profit de seigneuries hors de la vicomté dont celle de Pleaux en Auvergne vers 1300. Ils hommagent en vicomté, pour une part au château de Noailles et pour des biens à Noailhac et Lanteuilh.

Leurs possessions s'étendaient à la vallée de la Tourmente où ils possédaient, comme le vicomte, des prés¹¹, à Sabazot aussi, où ils durent détenir une exploitation agricole comme l'indique une maison des XVe - XVIe siècles (parcelle n°18), désignée par leurs armes sculptées sur une arcade. Au XVe siècle, Raymond Robert, damoiseau, seigneur, fondait quatre chapellenies dans la chapelle castrale dédiée à la sainte Croix aménagée dans la tour maîtresse de leur demeure¹².

L'historiographie locale nous renseigne peu sur cette famille comme sur la seigneurie de Ligneyrac lors de la guerre de Cent Ans qui, si l'on en juge par les bâtiments conservés dans les divers hameaux, toucha profondément et dépeupla la communauté. A la période de la seconde moitié du XVe siècle correspond en effet un important essor de la construction dont témoignent également des aménagements entrepris alors sur le château (dont la tour d'escalier en vis armée de canonnières).

Durant les guerres de Religion, les Robert restèrent catholiques dans une vicomté gagnée par les idées nouvelles de la Réforme avec la conversion d'Henri Ier de la Tour, vicomte de Turenne, en 1575 au protestantisme. François Robert, baron de Ligneyrac, gouverneur d'Aurillac, reste catholique, prend parti pour la ligue (il aurait enlevé Jeanne d'Albret, reine de Navarre au château d'Agen) et aurait vu en représailles de ses positions la destruction partielle de son château¹³.

Lors de la vente de la vicomté à Louis XV en 1748, Marie-Françoise de Broglie, veuve de Charles-Joseph Robert de Ligneyrac, déclarait être en possession des droits de justice. Le bourg de Ligneyrac ne comptait alors que 16 feux (maisons), Sabazot 15 feux, La Font et Traversat 11 feux, La Martinie 10 feux¹⁴.

Plan cadastral de 1832



*AVAP de Ligneyrac - Diagnostic
Le moulin banal des Robert, au Vignal
du Château. Seconde moitié du XVe
siècle - début XVIe siècle.*



¹¹ Communication Marguerite Guély.

¹² J.-B. Poulbrière, *op. cit.*, p.96.

¹³ Notice historique « L'histoire du château de Ligneyrac », non datée, non signée.

¹⁴ Communication Marguerite Guély.



Familles de Ligneyrac et autres seigneurs

Le vicomte de Turenne plaça à Ligneyrac les familles de son entourage dont des chevaliers (*milites castri*) de son château. Pour Marguerite Guély¹⁵, les plus anciennement connus à Ligneyrac sont les Ailhac (ou de la Genebrière) dont le berceau est à Liat, hameau situé entre Rosier et le Chastang. Ils durent s'éteindre au XIIIe siècle et leurs biens passer aux Rougier, damoiseaux de Turenne et peut-être aux Geoffre de Chabrignac.

D'autres familles possédaient des fiefs, sans compter les abbayes de Tulle, d'Uzerche, d'Obazine, et l'abbaye de Vigeois qui avait reçu du vicomte Raymond deux borderies à Traversat ainsi qu'un mas à La Combe (près de Traversat) au début du XIIe siècle. Sont répertoriés vers 1300-1350, les seigneurs de Marcilhac la Croze, les Foucauld de Lanteuil, et Hélié Solier, juge de Turenne, vers 1430-1450, les Foucauld auxquels succéderont par alliance les Bonafos de Teyssieu, les Noailles et les Giscard de Cavagnac, les Galvanh de Collonges¹⁶.

¹⁵ Marguerite Guély, Le sort des donations faites aux abbayes bas-limousines au cours des XIe et XIIe siècles – L'exemple de la famille Ailhac, vassale du vicomte de Turenne. Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze, t. XCV, 1992, pp.24-49.

¹⁶ Communication de Marguerite Guély.

L'ÉVOLUTION ET LA CONSTITUTION DU TERRITOIRE :



Le XVIIIe siècle :

Ainsi que nous le montre la carte de Cassini, à la fin du XVIIIe siècle, le territoire de Ligneyrac est déjà bien constitué et maillé de nombreux hameaux.

A noter toutefois qu'alors, Ligneyrac, ainsi que Turenne d'ailleurs, se trouve en retrait des principales voies de communication.

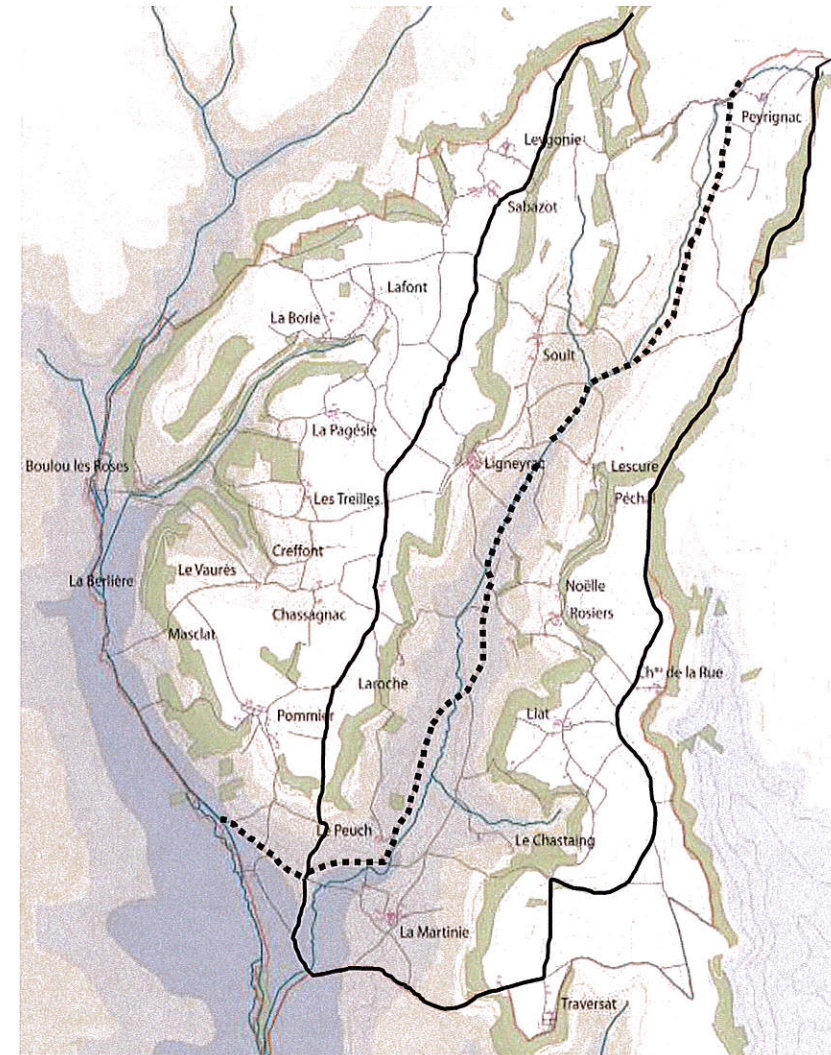
Le XIXe siècle :

La carte de l'organisation du territoire au XIXe siècle d'après le cadastre ancien illustre la façon dont le bâti s'est organisé sous la forme de mas et de hameaux implantés:

- majoritairement à mi-versant ouest des plateaux (aucune implantation à découvert sur les espaces de lignes de crêtes, et donc en retrait des voies majeures de liaisons nord/sud), au cœur des terres fertiles (Leygonie, Sabazot, Lafont, la Pagesie, les Treilles) et accrochés à la naissance des thalwegs et bénéficiant souvent d'une position d'observatoire (Pommier, Traversat, La Rue),
- en surplomb des vallons, au-delà de la zone inondable et en terrasses étagées sur les versants boisés : Sout, le bourg, La Roche, Noëlle, Rosiers, le Chastaing. Ce mode d'implantation est sans doute motivé par la présence de résurgences d'eau à la cassure du versant (fontaine du bourg, de rosier, de Sout et de Laroche) ainsi que par une position en belvédère propice à l'observation du vallon.
- à la confluence des 2 vallons, sur son versant doux ouvert sur l'entrée du vallon du Rieux Mort pour la Martinie.

Les 3 axes nord sud à l'écart des hameaux expliquent le maillage de chemins ruraux vivriers très denses, desservant les hameaux, les parcelles Les 3 axes nord sud à l'écart des hameaux expliquent le maillage de chemins ruraux vivriers très denses, desservant les hameaux, les parcelles cultivées et le petit patrimoine lié à l'eau (lavoir, fontaine, source, puits).

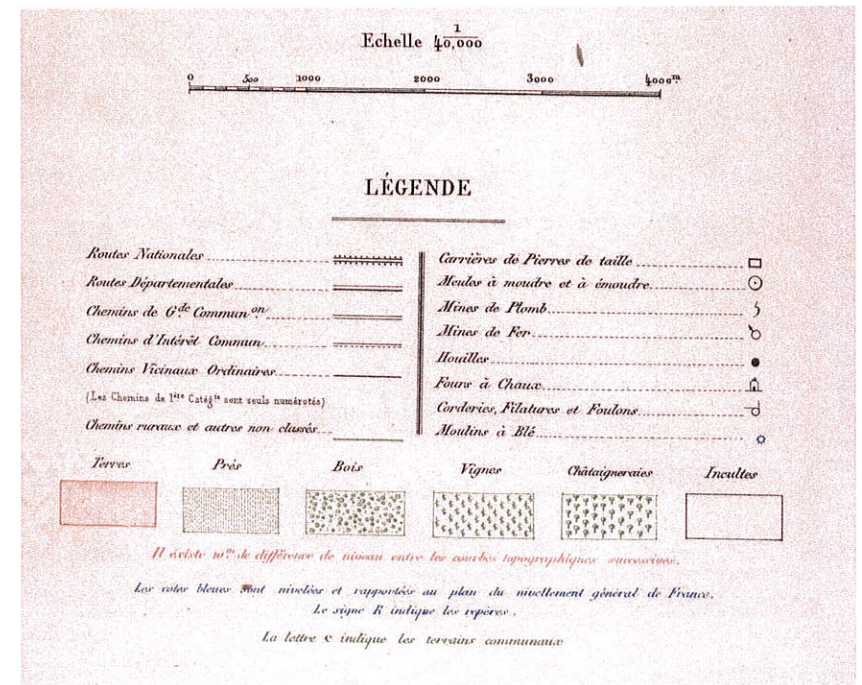
- Réseau viaire nord/sud:**
- Empruntant les lignes de crêtes des plateaux
 - Empruntant le creux du vallon du Rieux Mort
 - **Chevelu des chemins ruraux en tous sens**
 - Bâti ancien (d'après la cadastre napoléonien)
 - Courbes de niveaux

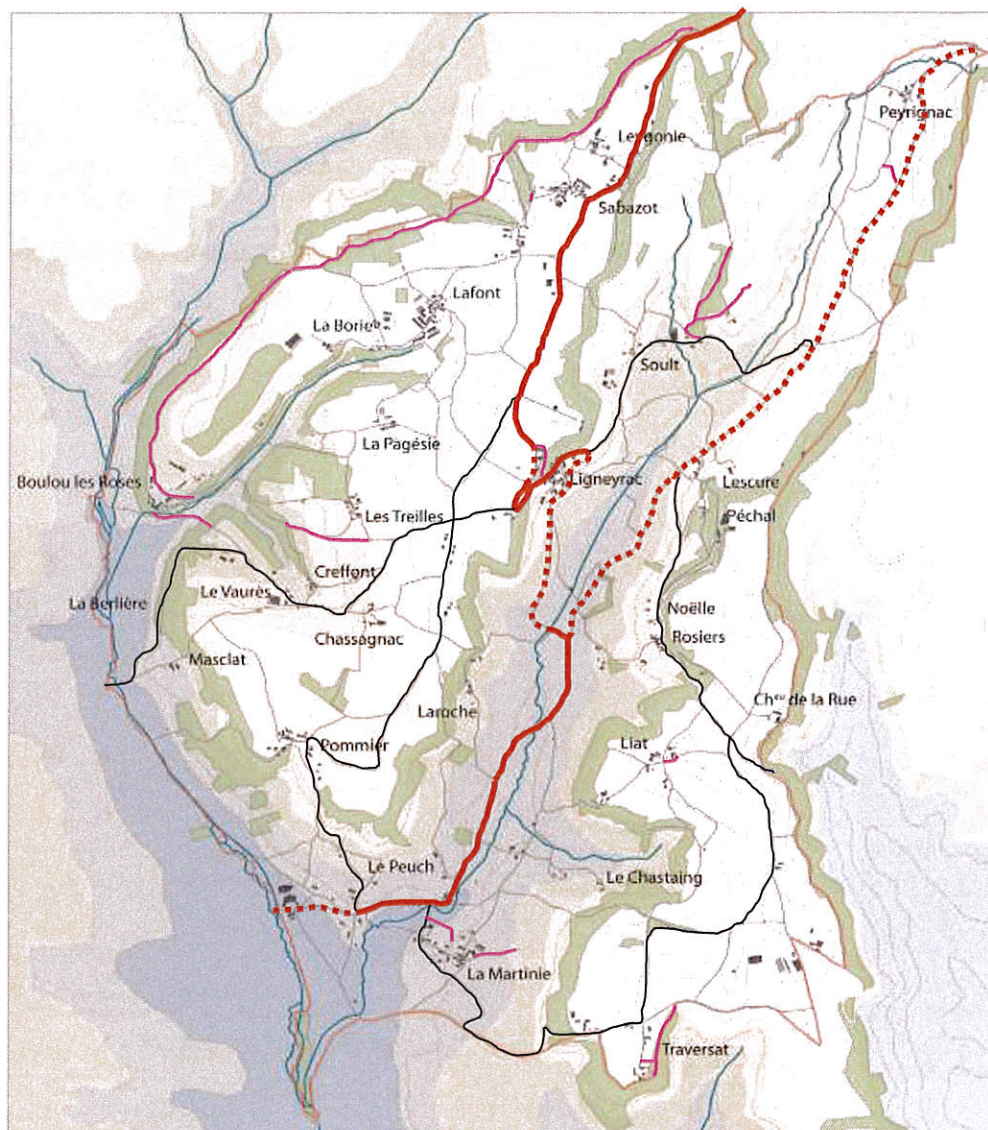




Le tracé viaire :

Cette carte extraite de l'Atlas topographique de la Corrèze, 1873-1875, montre à la fin du XIXe siècle, la mise en place de l'actuel réseau viaire notamment avec la création de la nouvelle route départementale (actuelle RD 19) longeant le versant Est de la vallée du Rieumort. L'ancien tracé longeait, quant à lui, le fond de vallon et le ruisseau du Rieux Mort.





Au cours du XX^e siècle, l'aménagement et le renforcement du réseau viaire, enclenché à la fin du XIX^e siècle se confirme.

On observe ainsi la mise en place de 2 routes départementales à partir des tracés existants et par la création de nouveaux tronçons : RD 19, liaison entre la nouvelle route de la vallée (RD 19) et celle du plateau Ouest (actuelle RD 150 E2) qui modifie notamment les accès au bourg ainsi que les abords du château.

Il est à noter que les chemins ruraux sont conservés en majorité et encore praticables aujourd'hui.



La nouvelle route mise en place le long du château de Ligneyrac. Autrefois, le château et le bourg étaient reliés par un chemin direct aujourd'hui fermé.

- **Réseau primaire** (RD 19 et RD 150)
Tronçon créé
- Tronçon sur tracé existant

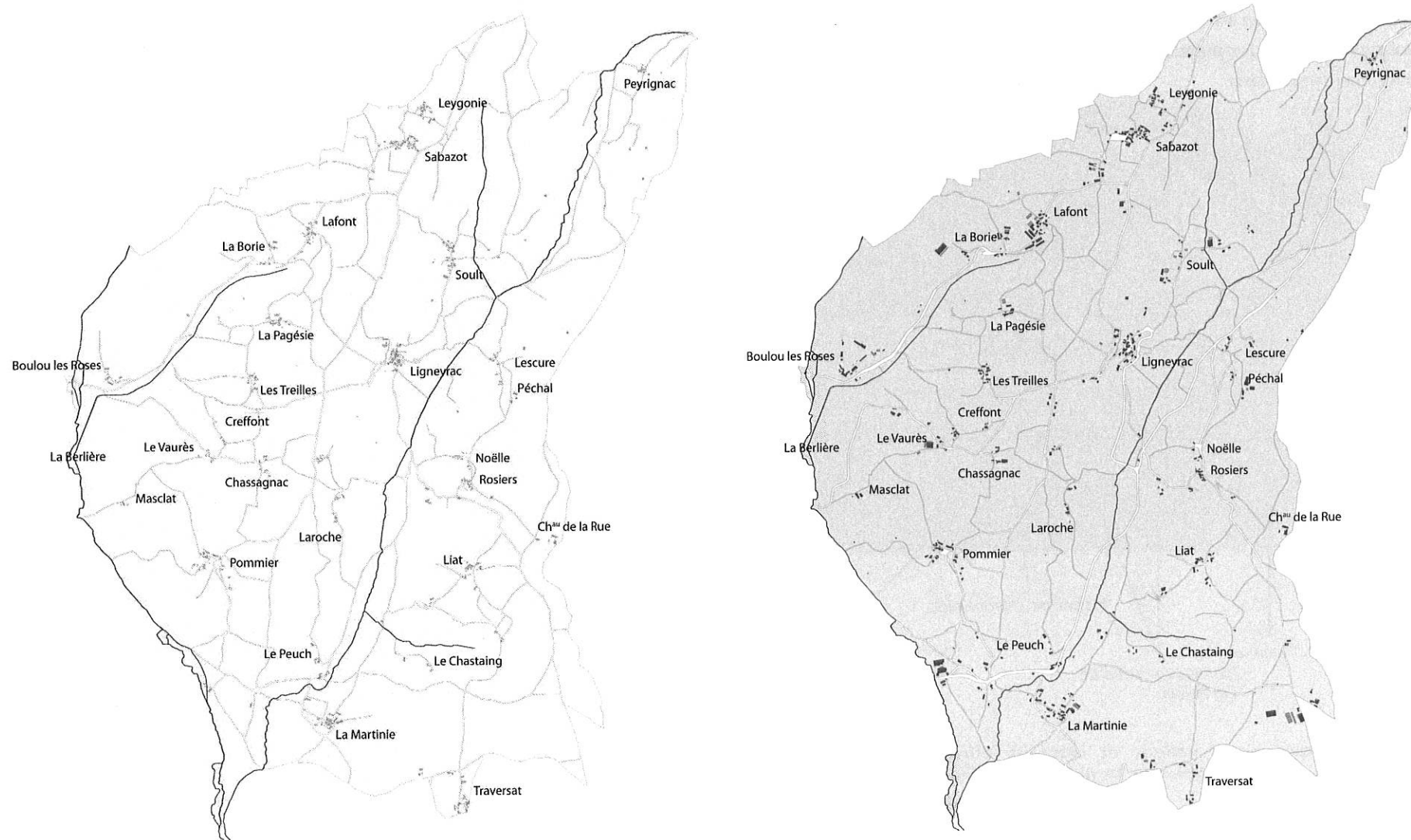
- **Réseau secondaire** sur tracé existant
- **Maillage chemins** inter-hameaux, chemins de « rondes »

- Tronçon disparu et/ou privatisé

L'évolution de l'occupation bâtie :

La comparaison de l'empreinte bâtie actuelle avec celle établie d'après le cadastre ancien permet d'observer une double évolution :

- tout d'abord une érosion du bâti ancien très marquée dans certains hameaux (Noëlle, Traversat, Soult)
- D'autre part, un renforcement, voire un étalement de l'occupation bâtie liés à la fois au développement des constructions agricoles, mais aussi de l'habitat.



LA STRUCTURE GEOGRAPHIQUE ET PAYSAGERE

Le pays de Ligneyrac s'inscrit dans une transition marquée entre le massif de grès rouge de l'Habitarelle au nord –souligné par la faille de Meysac, le causse calcaire de Martel et sa cuesta à l'ouest et l'évasement vers la vallée de la Dordogne au sud et à l'est.

L'œuvre de l'érosion a livré en négatif les vallons soulignant d'autant le positif; les plateaux érodés en ergot et les buttes témoins si singulières.



Cartographie DIREN

Causse de Martel

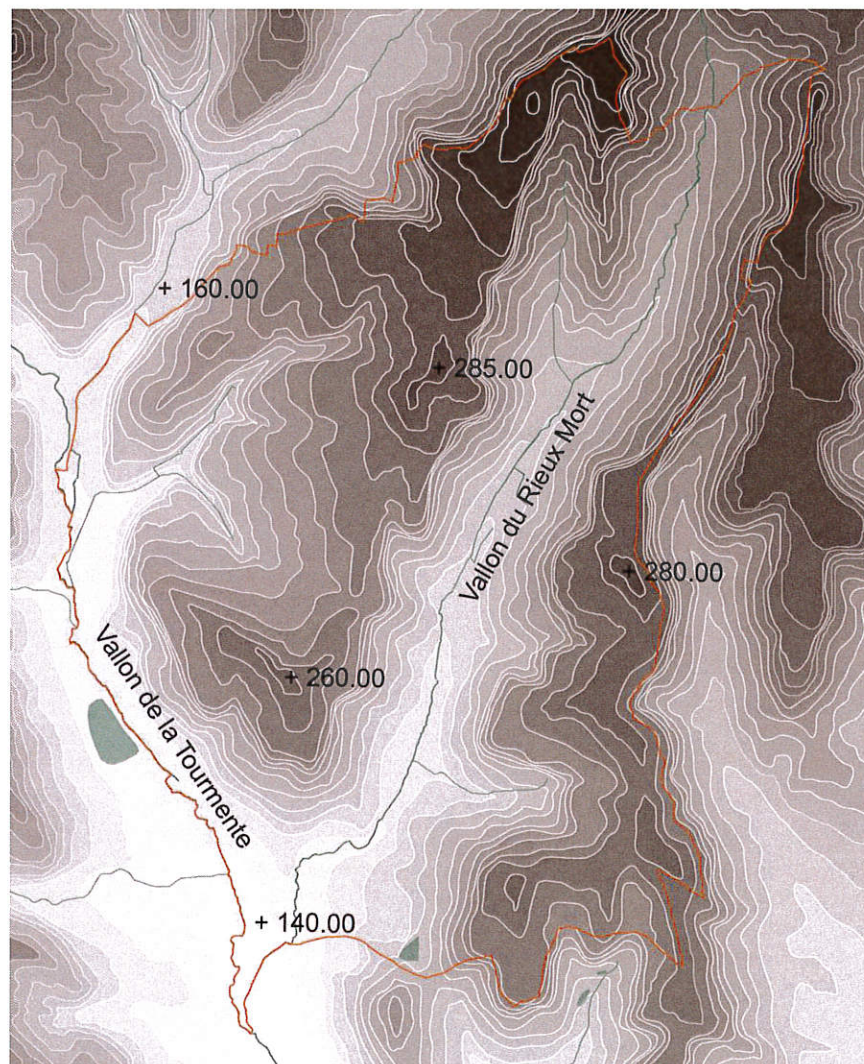
Massif de l'Habitarelle

Butte témoin de Turenne

Plateaux érodés de Ligneyrac

Glissement doux vers la vallée de la Dordogne

L'asymétrie forte entre vallons et plateaux étirés nord/sud annonce l'histoire fine d'un paysage que la nature puis l'Homme vont écrire de concert.



DE LA GEOGRAPHIE A LA PERCEPTION DU PAYSAGE : LES CONES DE VISIBILITE

La partition géographique marquée par les ensembles des plateaux érodés et des vallons composent des cônes de visibilité majoritairement dominant le paysage extérieur (avec la silhouette récurrente de la butte de Turenne). Ils participent à l'introduction de la lecture du paysage en présentant tout à la fois les premiers éléments explicites de la géomorphologie, et les éléments dominants et récurrents de la structure du paysage.

Cette première approche par la représentation contrastée du relief et l'apparente diversité des cônes de visibilité invite à décliner des ensembles géographiquement cohérents puisque définis par leur relief, leurs orientations visuelles et leurs transitions marquées par des fronts boisés « isolant » les plateaux des versants des vallons :

Les ensembles géographiques des plateaux érodés:

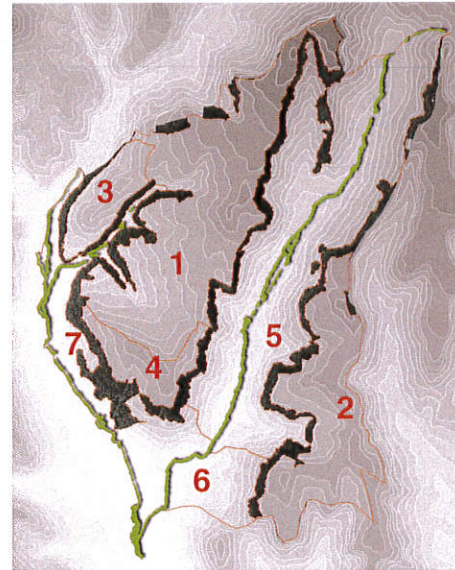
- 1 Le plateau des Treilles tourné vers le pays de Turenne
- 2 Le plateau de Liat tourné vers le pays de Saillac

Les ensembles géographiques en revers de plateaux tournés vers le vallon de la Tourmente

- 3 Le glacis de Boulou les Roses
- 4 La terrasse de Pommier, décalée du plateau des Treilles

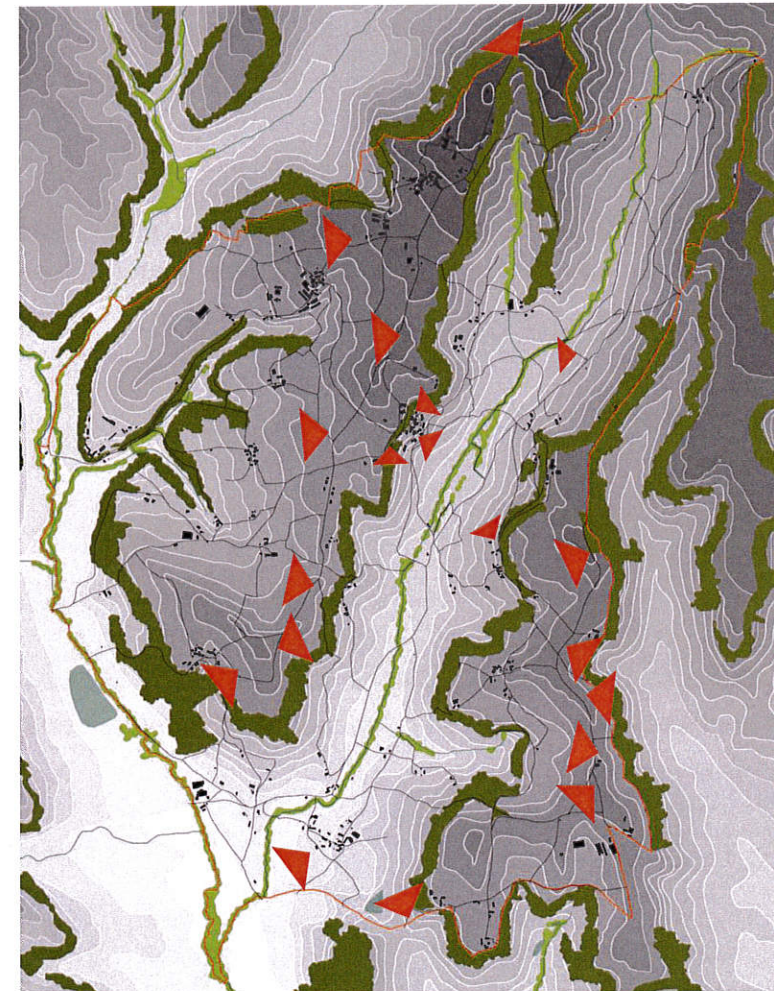
Les ensembles géographiques de vallons

- 5 Le vallon du Rieux Mort
- 6 La Confluence autour de la Martinie et du Peuch avec l'évasement du couloir du Rieux Mort.
- 7 Le vallon de la Tourmente



Les uns offrant des cônes de visibilité lointaine jusqu'au Causse de Martel avec la butte de Turenne comme élément signal récurrent, et vers la vallée de Dordogne.

Les autres dégagent des visions plus courtes sur les vallons et ses versants ainsi que sur le bourg de Ligneyrac et les hameaux en terrasses.



■ Revers boisé ■ Ripisylve ■ Bâti — Trame viaire

CONES DE VISIBILITE LOINTAINE ET RAPPROCHEE



Depuis le plateau ouest: vue vers Saillac et vers Turenne depuis le haut des Treilles et de Pommier

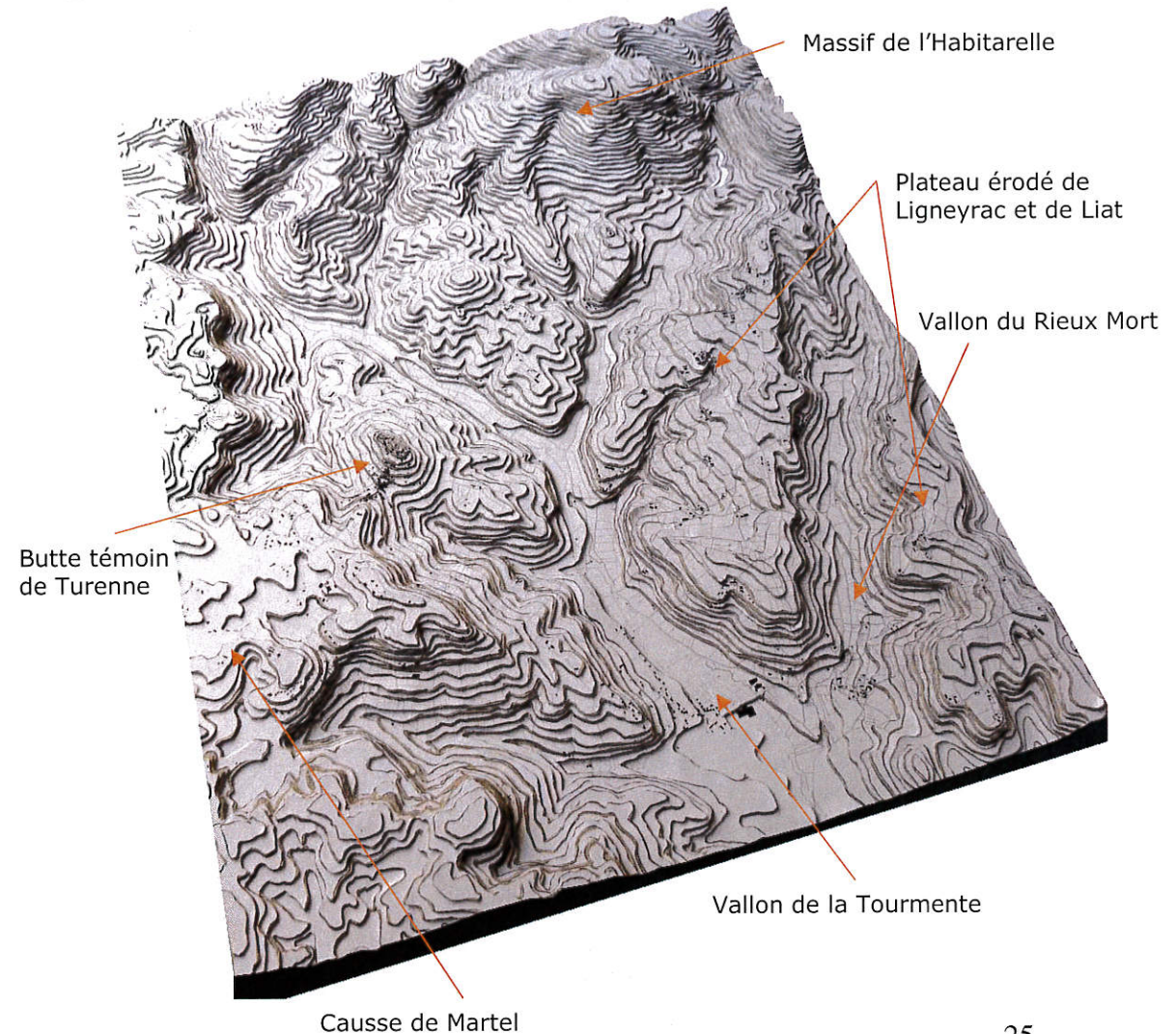
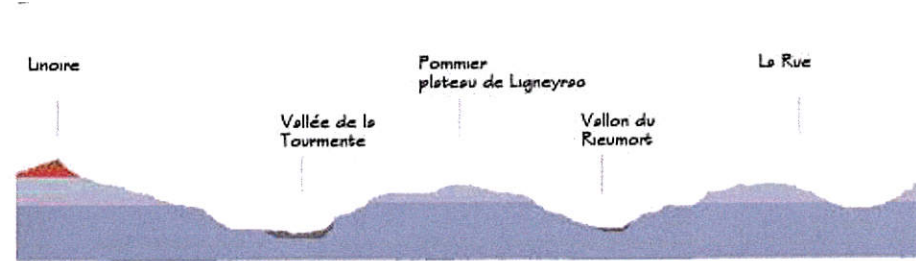
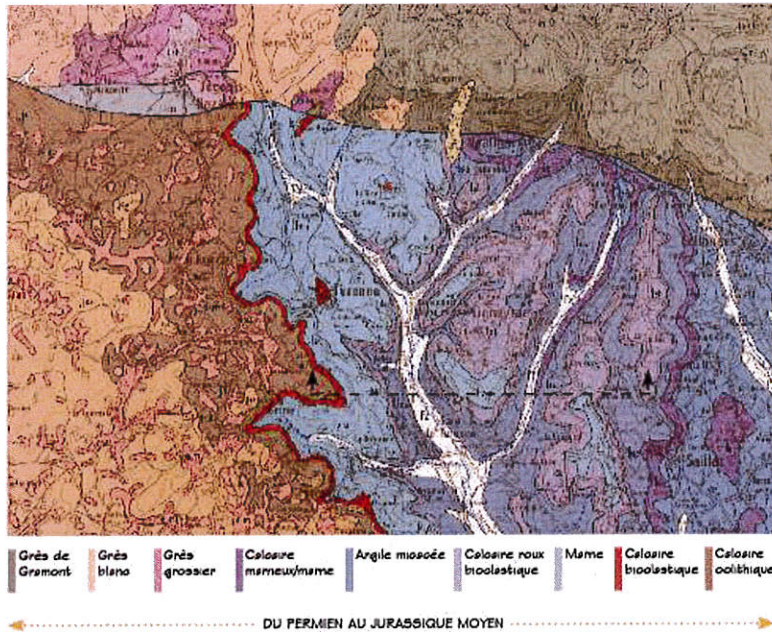


Depuis le plateau est: vue vers la Confluence et Turenne depuis le versant sud de la Martinie, depuis les Voûtes et le Suquet



Les vues courtes des vallons: depuis la Martinie, du bourg et de la terrasse de l'ancienne école

LA STRUCTURE PAYSAGERE : DE LA GEOLOGIE A LA GEOMORPHOLOGIE



Les formes du site sont issues d'une histoire géologique exceptionnelle avec:


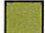
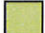
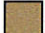
- tout d'abord un sol hérité de sédimentations successives,
- ensuite un phénomène tectonique qui a inscrit durablement la faille de Meyssac en soulevant la partie nord de ce socle et a fait émerger les couches les plus anciennes de grès sédimentés,
- enfin une érosion sculptant progressivement les couches les plus tendres sous formes de corniches, d'avancées, de doigt de gants et de buttes, témoins de l'ancien plateau calcaire originel délimité aujourd'hui à l'ouest par le Causse de Martel; et découvrant en creux les versants argilo-marneux puis les vallons et vallée alluvionnaires, réceptacles des roches détritiques sommitales.

Les deux plateaux érodés de la commune de Ligneyrac émergent ainsi nettement des vallons de la Tourmente et du Rieux Mort.

Ce socle géomorphologique constitue la structure majeure du paysage de Ligneyrac

LA STRUCTURE PAYSAGERE : DE LA GEOMORPHOLOGIE AUX ENTITES DE PAYSAGES

Les entités paysagères :

-  Vallons, combes et thalwegs
-  Pied de versant entre vallons et plateaux érodés
-  Versants des plateaux érodés
-  Front de plateaux

L'imbrication de ces unités paysagères est mise en oeuvre par des structures de continuité, de rupture, d'enchaînement constitutives des structures géomorphologiques. Ces structures permettent l'articulation d'une unité de paysage vers une autre et entraînent vers la compréhension des logiques et dynamiques d'implantation bâtie.



Les dynamiques de combes et crêtes des plateaux érodés révèlent les terrasses évasées d'implantation des hameaux de Leygonie, de la Pagésie, de Liat,



Les dynamiques de combes et fronts des plateaux révèlent les corniches d'implantation du bourg de Ligneyrac, des hameaux de Pommier, des ensembles bâtis de Boulou les Roses, Laroche, Peychal, Traversat et du château de la Rue,



Les dynamiques des combes du plateau érodé de Ligneyrac révèlent la singularité d'implantation à la naissance ou en léger revers des combes des hameaux de Leygonie, Sabazot, Laffont, Les Treilles et Creffond,



Les dynamiques des versants révèlent l'implantation en terrasses hautes des hameaux de Rosier et Noelle, de Peyrignac et du château du Peuch,



Enfin le hameau de la Martinie se singularise par son implantation sur le versant bas du vallon évasé du Rieux Mort à l'approche de la confluence avec le vallon de la Tourmente.

Entre ces structures d'articulation et les lieux d'implantation bâtie, des espaces de respirations fondamentales sont ainsi révélées.

A la fois espace de mises en scène, de liaison, d'échange, ils affirment l'équilibre identitaire entre le caractère groupé du bâti et les espaces agricoles ainsi privilégiés.

Cet équilibre met en valeur les unités et les structures de paysage dont les ensembles bâtis ont tiré le meilleur parti pour leur implantation.

LA STRUCTURE PAYSAGERE : STRUCTURE VEGETALE ET MOTIFS D'ACCOMPAGNEMENT

Cette photo aérienne de la commune de Ligneyrac donne à lire plusieurs structures végétales :

- **les cordons boisés** qui soulignent nettement le contour des fronts de plateaux en laissant dégagée une grande majorité de combes de liaison entre vallons et plateaux (à l'exception de la combe de Pommier qui s'est refermée par des boisements issus de friches),
- **la ripisylve** (végétation arborée des cours d'eau) qui vient identifier les fonds de vallons,
- **les lignes de haies bocagères** particulièrement présentes sur les versants en soulignant le sens de la pente et créant un effet de continuité entre cordons boisés et ripisylve,

Ces structures jouent le rôle à la fois d'une mise en valeur de la structure géomorphologique mais également d'écrin aux ensembles bâtis groupés (dont l'assiette urbaine – emprise d'implantation suivant la logique des structures vues en page précédente – est ici relevée en orange). **Elles révèlent tout autant les espaces agricoles (prairies et champs) qui se déploient comme autant de tapis ouverts unitaires sur l'ensemble du territoire communal.**

Enfin, moins lisibles sur cette photo aérienne, **des motifs identitaires d'accompagnement** de ces structures viennent affirmer la singularité de ces paysages : **les noiseraies** ou vergers de noyers. Ils sont majoritairement localisés sur les plateaux érodés, notamment aux abords immédiats des hameaux de Leygonie et de Sabazot.

LA STRUCTURE PAYSAGÈRE : STRUCTURES BOISEES ET BOCAGERES

En premier lieu comme illustré précédemment :

- **Les cordons boisés** des fronts de plateaux; lignes d'horizon récurrentes et marques du socle géomorphologique. Ils s'accompagnent ponctuellement de bosquets isolés implantés sur les terrasses les plus hautes des plateaux érodés,
- Le cordon de **la ripisylve** du Rieux Mort et de la Tourmente, ligne directrice au creux des vallons à laquelle s'accrochent volontiers les haies bocagères des versants,

En second lieu, adossée aux fronts boisés, **la trame bocagère** très présente à la fois sur les plateaux et en creux de vallons avec:

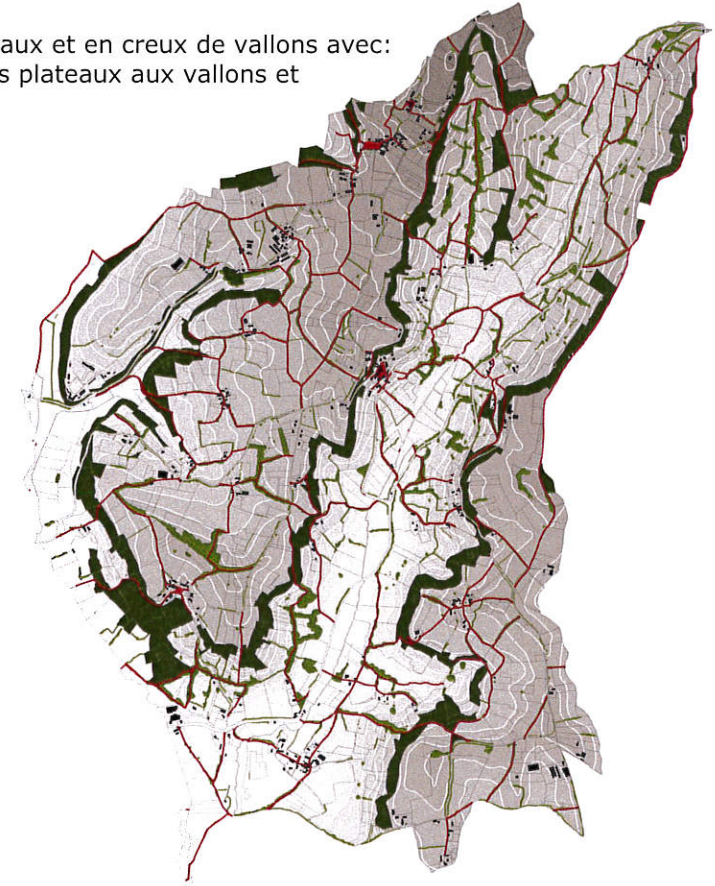
- **Les haies bocagères hautes** accompagnant principalement les nombreux chemins creux des plateaux aux vallons et s'épaississant ponctuellement en bosquet,



Les chemins sous couvert des haies hautes, à Pommier, aux Plas et à Soult



Les chemins bordés de haies basses et/ou de murs avec leurs anciens pavages de grès aux Treilles et à Sabazot



L'étroite connivence de la trame bocagère et du maillage des chemins ruraux accrochés aux hameaux:

La pérennité de ces chemins sous entend la conservation majoritaire du droit commun de passage (peu de privatisation) et une faible modification de la trame parcellaire (peu de remembrement)

- Les haies bocagères basses** majoritairement taillées. Cette trame accompagne particulièrement les voies majeures nord/sud de la commune (sur plateau et vallon) ainsi que les voies de desserte secondaire des hameaux et corps de ferme. Quelques arbres isolés remarquables (par leur ampleur, forme libre et caractère isolé empruntant à une palette restreinte d'essences récurrentes comme le chêne, le frêne) émergent ponctuellement de ces haies basses. Ils signalent fréquemment le croisement de voies, l'accès aux corps de ferme et aux hameaux. Cette « mise en scène » particulière s'étire jusqu'au cœur des hameaux, où l'on retrouve la haie taillée en limite privative relayée par les murs et murets en pierre et où les arbres remarquables cités précédemment sont rejoints par le tilleul et constituent des éléments « d'apparat » au seuil d'entrée et/ou au centre des cours de ferme.

La trame bocagère basse entre parcelles est, quant à elle, moins représentative, en particulier sur les plateaux, où les pratiques culturales l'ont vraisemblablement contractée au fil du temps. Elle semble persister davantage sur les versants en prairie des vallons, et tendre même à se dilater sur les parcelles en cours d'enfrichement les plus abruptes, épaississant les fronts boisés.



La trame haute des haies bocagères parfois encore émondées (chênes, frênes, érables champêtres)



La trame basse des haies bocagères (aubépine, cornouiller, charme, buis, prunelier, etc...) bordant les voies de desserte portant des arbres isolés comme le chêne ou le frêne. Haie basse de pierre + lierre à la Martinie: une déclinaison du traitement des haies des espaces cultivés aux espaces habités.

LA STRUCTURE PAYSAGERE : LES TAPIS OUVERTS DES SOLS CULTIVES ET ENSEMBLES BATIS GROUPES

Intimement contenus et entrelacés au sein de la trame bocagère, les motifs des tapis ouverts en culture ou en prairie ainsi que ceux des hameaux et corps de ferme isolés achèvent d'asseoir les fondements majeurs de la structure paysagère de la commune.

- **Les prairies majoritaires et les parcelles céréalnières**, par leur caractère ouvert, jouent le rôle de tapis de mise en valeur à la fois de l'écrin boisé et bocager et des ensembles bâtis. Ils constituent le premier plan du « tableau » s'étageant à l'horizon et déroulant des espaces de respiration portant les échappées visuelles lointaines tout en soulignant l'émergence de l'écrin boisé et bocager, des hameaux groupés et des corps de ferme isolés.
La nature des cultures, au-delà de leurs couleurs, leurs vibrations propres, n'est pas discriminante. Même lorsque des noiseraies viennent les ombrer, les prairies conservent cette connivence et cette continuité avec les parcelles voisines franchement à découvert. Seules viennent brouiller cette lecture franche les parcelles en cours d'enfrichement (soit sur la totalité de la parcelle, soit sur ces limites bocagères en cours d'épaississement – en particulier au niveau des transitions versants/fronts boisés).
- **Les ensembles bâtis des hameaux et corps de ferme isolés**, bénéficiant en très grande majorité d'une structure groupée et suffisamment éloignés les uns des autres, sont d'autant mieux perçus comme des îlots émergeant de nos tapis ouverts et où s'insinuent au cœur les lignes bocagères.
Comme illustré précédemment au travers de l'implantation bâti et de la logique viaire, les ensembles bâtis ne sont pas au contact direct des voies majeures nord/sud de desserte et s'inscrivent ainsi au cœur des terres cultivées.

Se dessine ainsi la clef de voûte de cette structure paysagère d'une grande lisibilité et donc d'une grande qualité : le rapport étroit entre espace cultivé, pratiqué et habité, où l'enchaînement et l'articulation des motifs ne sont pas fortuits ou anecdotiques mais donnent sens à chacun d'eux.

On y retrouve les principes de l'organisation rurale (forêt, pâture, champ, verger, hameau groupé-jardin vivrier/cour de desserte et ses dépendances/corps de ferme ou de logis), la justification de la présence d'une palette végétale restreinte (utilisation fourragère des chênes et essences des haies basses et hautes, alimentaire des fruitiers et des noyers, diurétique des tilleuls, etc...), la proximité immédiate des pâtures et des champs des lieux habités reliés par un chevelu de chemins ombragés et ponctués de sources, fontaines et lavoirs, mares, etc...

Ces ensembles patrimoniaux et leur vocabulaire vernaculaire sont illustrés dans le prochain chapitre.



Les tapis ouverts cultivés ou en prairie guidant le regard vers l'horizon, mettant en scène les ensembles bâtis et/ou les différents plans successifs de la trame bocagère au revers boisés,

et donnant à lire la complicité étroite avec les espaces jardinés des cours de ferme(ici au Treille)



LA STRUCTURE PAYSAGERE : LES MOTIFS D'ACCOMPAGNEMENT DE LA STRUCTURE PAYSAGERE

Certains de ces motifs semblent indissociables de l'identité communale et appuient fortement la structure paysagère en magnifiant l'héritage patrimonial de l'organisation rurale. Mais leur présence familière doit être resituée dans une dynamique passée et vraisemblablement à venir, où, sur un « support » sensiblement pérenne (la structure paysagère), ces motifs pourront disparaître, être remplacés voir même se développer.

- **Les noiseraies** ou vergers de noyers, émergeant des tapis ouverts cultivés ou en prairie restent encore aujourd'hui un élément dominant apposé à la structure paysagère illustrée précédemment. Qu'elles soient constituées de plantations récentes, anciennes ou bien à l'état de sujets isolés, reliquats d'exploitations passées, elles composent un motif majeur d'accompagnement de cette structure paysagère identitaire.

Celle-ci se couvrant d'un caractère d'autant plus pittoresque lorsque ces noiseraies forment écran à certains hameaux, s'effaçant courtoisement au contact des lisières/ceintures des cours et jardins et/ou s'immiscant au cœur des ensembles bâtis (lignes d'accompagnement de chemins ruraux, sujets implantés sur les espaces communs-patus).

Elles n'entravent en rien le caractère ouvert des tapis en prairie ; la hauteur sous couronne (entre 1,50 et 2,00 m) relativement homogène à l'ensemble des sujets d'une même exploitation, permettant la continuité visuelle et la permanence des tapis en prairie d'une parcelle à l'autre.



- **Les lignes d'arbres fruitiers** (principalement constituées de pruniers, de cerisiers et/ou de noyers)) confèrent également à la structure paysagère une singularité notable, en agissant comme un marqueur supplémentaire de la liaison entre espace cultivé et espace bâti. Souvent adossées en limite de parcelle cultivée et voie de desserte des hameaux (parfois doublant les haies bocagères basses entretenues), elles racontent encore cet usage vivrier supplémentaire, implantées avec bon sens sur les franges restantes des parcelles exploitées et au plus près des lieux habités, offrant même une cueillette aisée au promeneur.



- **Les anciennes châtaigneraies** du plateau des Treilles, vestiges d'exploitations autrefois plus étendues, constituent plutôt aujourd'hui une « curiosité » qu'un élément de composition du paysage. Adossées aux fronts boisés, elles sont perçues comme leur continuité. Cependant, l'âge (certains sujets pouvant être datés de la fin du XVIIIe siècle) et l'ampleur des sujets leur donnent sans conteste le statut d'arbres remarquables.



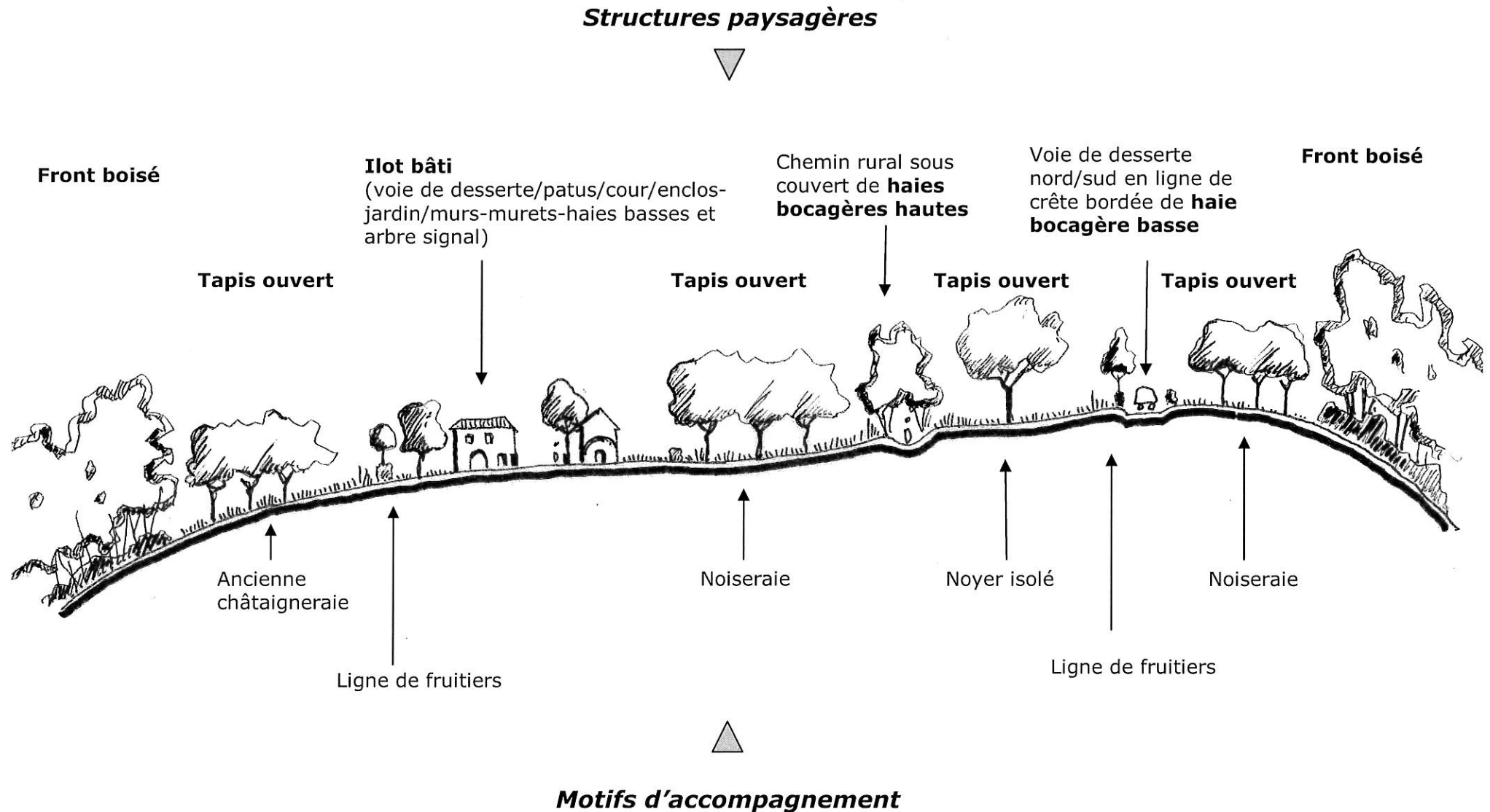
- **Les vergers de fruitiers** marquent peu le paysage par leur présence très réduite,
- **Les parcelles de vignes** (quelquefois associés à des lignes de fruitiers au travers d'une pratique agro-forestière) sont également devenues « anecdotiques », limitées à quelques rares exemples sur l'ensemble du territoire, résultat d'une mutation des cultures après la crise du phylloxera.



Reliquats de vignes isolées et associés aux noyers comme en haut de Pommier, Ancienne châtaigneraie aux Treilles

LA STRUCTURE PAYSAGERE : SYNTHESE DES STRUCTURES PAYSAGERES ET DE SES MOTIFS D'ACCOMPAGNEMENT

Schéma de principe d'organisation sur une entité paysagère de type plateau



LA STRUCTURE PAYSAGERE : ENJEUX DE MISE EN VALEUR ET DE PRESERVATION

Les pages précédentes ont révélé la structure géomorphologique du site et les logiques de l'implantation bâtie et de la structure paysagère qui en découlent.

Ces structures et motifs, par leur enchaînement, leur interrelation et leur permanence étendus à l'ensemble de la commune, tissent une structure paysagère singulière, identitaire du territoire de Ligneyrac.

Pour pérenniser ce paysage identitaire, les enjeux de l'AVAP sont les suivants :

1 Une structure paysagère majeure à maintenir, préserver et valoriser:

- Les cordons boisés qui révèlent les fronts des plateaux, les bosquets isolés couvrant les terrasses hautes des plateaux, et dont il faut prévoir la maîtrise notamment lorsque des boisements issus de friches s'étendent aux versants, aux combes et fragilisent ainsi la lecture des structures géomorphologiques et l'émergence des hameaux,
- La ripisylve (végétation des cours d'eau) marquant le fond des vallons et des combes,
- Les lignes bocagères constituées de haies champêtres soulignant par leur typologie spécifique la charpente du relief (jouant le rôle de maintien des terres et de régulation des eaux pluviales de ruissellement), identifiant les sentiers ruraux et accompagnant les voies de desserte en ligne de crête des plateaux et en fond de vallon.

Ces éléments constituent la trame fondamentale de la lecture et de la compréhension de l'ensemble du paysage en révélant :

- Les tapis ouverts agricoles (prairie majoritaire et cultures) des plateaux, des vallons et des combes,
- Les ensembles bâtis anciens groupés et leur typologie d'implantation par rapport au relief.

Les cônes de visibilité remarquables sont intimement liés à ces espaces ouverts, permettant des vues lointaines et rapprochées.

2 Des motifs d'accompagnement à valoriser et à promouvoir :

Ces motifs accompagnent la structure paysagère : ils sont à valoriser et à reconduire tout en tenant compte de la dynamique d'évolution de l'activité agricole :

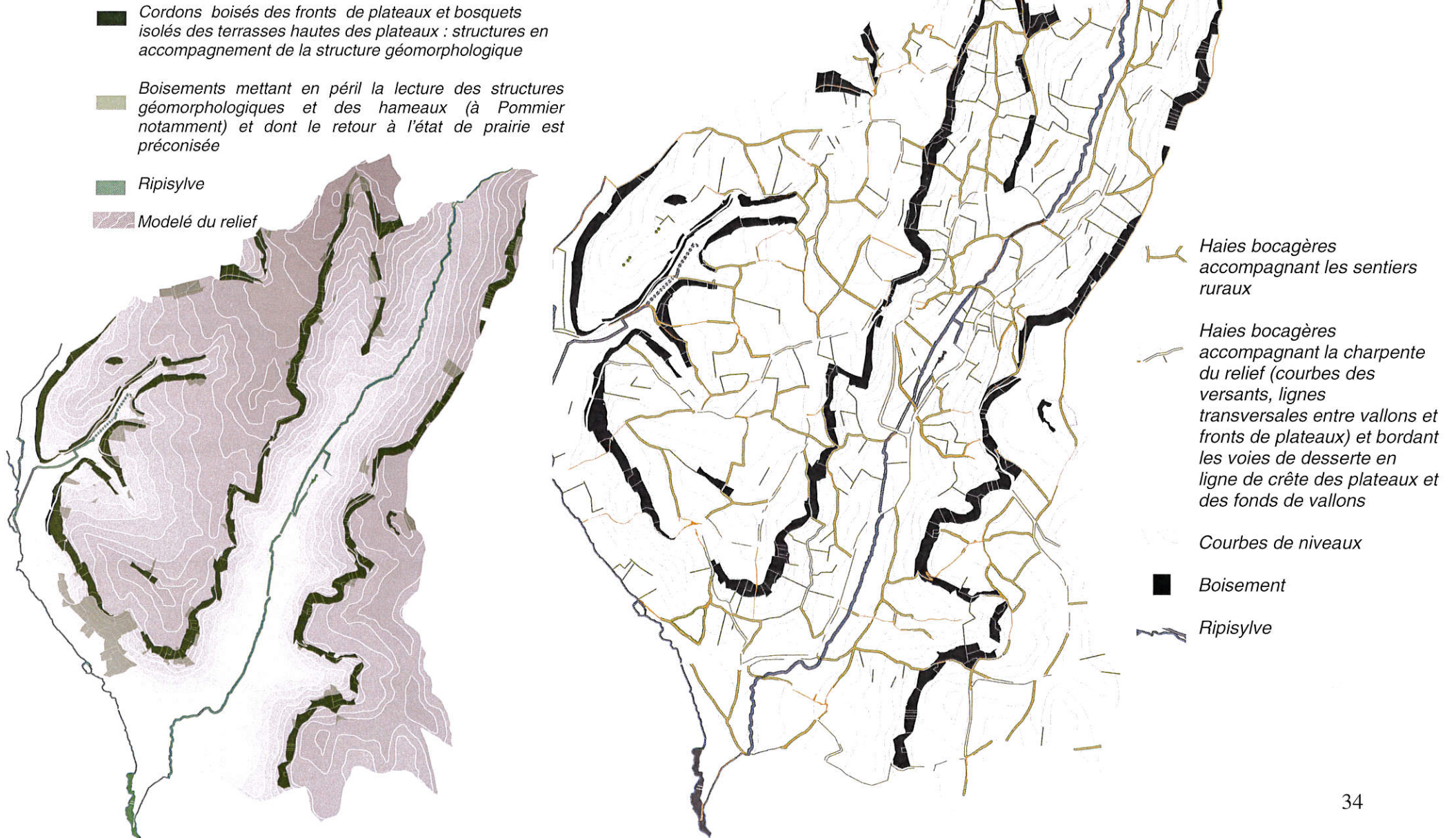
- Les noiseraies (vergers de noyers)
- les châtaigneraies (qui sont à préserver pour leur caractère d'ancienneté exceptionnel)
- Les arbres remarquables (qui sont à préserver pour leur caractère de mise en scène des ensembles bâtis notamment)
- les lignes et vergers de fruitiers,
- les reliquats de vignes

LA STRUCTURE PAYSAGÈRE : ENJEUX DE MISE EN VALEUR ET DE PRÉSERVATION

1 La structure paysagère :

Avec d'une part les **cordons boisés**, les **bosquets isolés** couvrant les terrasses hautes des plateaux, la **ripisylve**

et les **lignes bocagères**



LA STRUCTURE PAYSAGERE : ENJEUX DE MISE EN VALEUR ET DE PRESERVATION

1 La structure paysagère :

D'autre part les tapis ouverts agricoles (prairies majoritaires et cultures) et les ensembles bâtis anciens groupés



-  Tapis des plateaux
-  Tapis des vallons
-  Ensembles bâtis groupés
-  Arbres remarquables
-  Cônes de visibilité majeurs
-  Boisement
-  Rivisylve



LA STRUCTURE PAYSAGÈRE : ENJEUX DE MISE EN VALEUR ET DE PRESERVATION**2 les motifs d'accompagnement
de la structure paysagère**

Noiseraies, châtaigneraies, vergers de fruitiers et reliquats de vigne



-  *Noiseraies récentes*
-  *Noiseraies anciennes*
-  *Châtaigneraies*
-  *Vergers de fruitiers*
-  *Vignes*



LES MILIEUX NATURELS :

Éléments extraits du rapport de présentation du PLU :

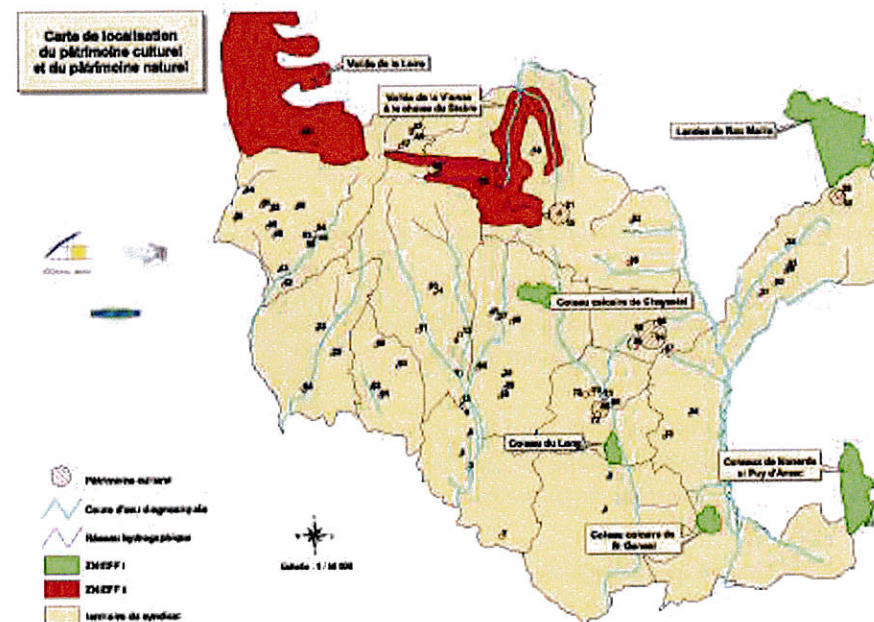
Milieux naturels protégés

➤ diversité et bon état de préservation des milieux naturels de la commune de LIGNEYRAC, lié à la faible artificialisation des sols, du territoire communal

➤ lieu propice pour l'accueil d'une faune commune variée (petits et grands mammifères, avifaune, ...), notamment comme corridor biologique, entre la vallée au sud et les plateaux forestiers au nord.

Pas de site d'intérêt écologique particulier sur la commune

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF)
 Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)
 Zone de Protection Spéciale (ZPS)
 Site d'Intérêt Communautaire (SIC)
 Arrêté Préfectoral de Biotope (APB)



Faune et flore

→ Source : Inventaire du patrimoine naturel- MNHN

➤ 2 espèces protégées

➤ 85 taxons terminaux (espèces et infra-espèces) recensés

Chouette effraie ou effraie des clochers ou Tyto alba (Scopoli, 1769)

Protection nationale par arrêté du 17 avril 1981 modifié fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire

L'effraie des clochers est un oiseau nocturne sédentaire, solitaire ou en couple, dormant dans des cavités pendant le jour.

Habitat : L'effraie des clochers vit dans des zones découvertes, cultivées, avec des arbres clairsemés, des arbustes et des haies, de vieilles bâtisses, granges, étables, ruines et clochers. L'effraie des clochers se nourrit de petits rongeurs, surtout campagnols, musaraignes, oiseaux, gros insectes et grenouilles.

Protection / Menaces : L'effraie des clochers meurt souvent au cours des premiers mois de sa vie, par manque de nourriture et par collisions avec des clôtures ou des véhicules. La plupart des adultes ne dépasse pas l'âge de deux ans. Cependant, les populations se maintiennent grâce aux grandes et multiples couvées annuelles.

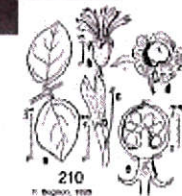
**Cucubale porte-baie ou Cucubalus baccifer L.**

Protection régionale par arrêté du 1er septembre 1989 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Limousin complétant la liste nationale

Le cucubale porte-baies, cucubale à baies ou cucubalus baccifer est une plante vivace grimpante couverte de poils plus ou moins rugueux qui pousse dans les haies, les broussailles, les bois, généralement dans les lieux ombragés et humides ; elle appartient à la famille des caryophyllacées.

Sa tige fragile et cassante peut dépasser 1,20 m ; elle prend appui sur les plantes voisines. Les feuilles de 1,5 à 6 cm, ovales et pointues, sont opposées et portées par un court pétiole. De juillet à septembre, la plante épanouit ses fleurs blanches ou blanc-verdâtre dont le pédoncule part de l'aisselle des feuilles supérieures.

Leur calice, particulier par sa taille importante, a la forme d'une cloche évasée. Les pétales très écartés sont terminés par deux lobes étroits. Le pistil très visible a un ovaire sphérique prolongé par 3 styles. Le fruit est une baie qui devient noire à maturité



Entités naturelles

➤ **3 principaux milieux naturels, qui présentent des intérêts botaniques et faunistiques complémentaires**

Au nord de la commune, **les pentes gréseuses** sont restées couvertes par des forêts de châtaigniers et de chênes, alternant avec des prairies et quelques cultures. Ces boisements sur substrat gréseux, abritent quelques plantes des milieux neutrophiles (aspérule odorante, troène, sorbier torminal, garance voyageuse, ...)

Au pied des barres gréseuses, **la dépression argilo-marneuse** (argiles rouges permienes) où naissent les sources, qui compose l'essentiel de la commune de Ligneyrac, le couvert forestier est quasi inexistant. La végétation haute se réduit à une végétation ripicole (peupliers, saules, frênes, ...), le long des ruisseaux et à une végétation arbustive le long des limites de parcelles, sous forme de haies bocagères, dont la structure permet de lire le parcellaire ancien (notamment autour de la butte de Turenne).

Les vallées, et notamment celle de Tourmente, abritent une forêt et flore hygrophile (androsème toute saine).

La fertilité des terrains alluviaux et détritiques, la faible altitude et la situation méridionale font du territoire des bassins de Brive et de Meyssac, un milieu propice aux cultures de fruits, primeurs.

Sur les **plateaux**, la végétation se réduit à un cordon en bordure des falaises calcaires, sous forme de taillis de chênes qui occupent les parties les plus abruptes des coteaux. Les plateaux sont structurés de haies agricoles bocagères, de vergers de noyers et de quelques petites parcelles de vignes (remplacées par les noyers après l'épidémie de phylloxéra à la fin du 19ème siècle).

Les **falaises calcaires** constituent des secteurs de nidification pour l'avifaune (grand corbeau, engoulevent d'Europe, moineau soulcie, chouette chevêche...) et à certain mammifères (genette, ...) et des habitats favorables au développement d'une flore représentatives des pelouses sèches et des rochers dégagés (céraiste, sedum, lin, immortelle, orchidées, gesse des montagnes...).

Les sommets des plateaux, plus arides s'apparentent aux milieux calcicoles du Causse de Martel avec des espèces méridionales et calcicoles, maigres bois de chêne pubescent et tautzin, pacage à moutons

Source : Rapport de présentation du projet de site classée de la Butte de Turenne – DIREN Limousin

III- LA LECTURE DES ENSEMBLES BATIS ANCIENS :

- le bourg
- les hameaux et les écarts

LE BOURG :



Plan cadastral de Ligneyrac, 1832 (détail). La maison Valen (parcelle n°410) est placée au sud de l'église. Elle fut détruite après 1869. La grande parcelle n°421, libre de toute construction en 1832, fut investie par l'école dessinée par l'architecte Dumas en 1869. En rouge : restitution hypothétique des limites médiévales du bourg. En jaune : tracé hypothétique des voies médiévales. En bleu : tracé hypothétique des andrones médiévales (espaces étroits ménagés entre les maisons)

Le bourg constitue un petit noyau de forme semi-circulaire regroupant une dizaine de maisons implantées sur une terrasse du versant occidental du Rieux-Mort (petit affluent de la Tourmente) autour de l'église Saint-Cirq et Sainte-Juliette. C'est la présence de sources abondantes alimentant les fontaines Saint-Eutrope et Saint-Georges coulant sous l'à-pic qui domine le bourg, qui a très vraisemblablement motivé le choix initial de l'implantation. Ici, et auprès du cimetière qui bordait le sanctuaire, se sont concentrées quelques demeures dont les plus anciennes appartiennent à des phases de construction postérieures à la guerre de Cent Ans, soit dans la seconde moitié du XVe siècle ou le début du XVIe siècle. Parmi ces dernières, plusieurs maisons (parcelles 126, 127, 128, 130) obéissent à une trame quasi orthogonale rythmée par des voies et des andrones.

La présence d'une enceinte de ville n'est pas attestée ; on remarque cependant sur la parcelle 132 (mairie) un tronçon de mur en bel appareil de pierre, qui pourrait témoigner soit du tracé d'une ancienne muraille (l'hypothèse serait à vérifier par de plus amples observations), soit d'une construction médiévale.

Marguerite Guély recense un certain nombre de bourgeois y habitant en 1584, notaires, procureurs, membres de l'administration vicomtale dont les Maussac, les Cueilhe, les Ramade et les Valen. Ces derniers possédaient au centre du bourg une demeure (parcelle n°410 au plan cadastral napoléonien), qui fut détruite après 1869 par la municipalité pour libérer l'espace d'une place ainsi que le manoir du XVIIe siècle à la Borie (leurs descendants l'occupent toujours). Au XVIIIe siècle, les familles Briat, Toulzac, Lagarrigue, Maussac et Dellac sont attestées par les registres paroissiaux.



LIGNEYRAC — Cantine scolaire, la soupe

L'église Saint-Cirq et Sainte-Juliette



L'église et l'oratoire. Photographie Centre de recherche des Monuments Historiques, 1957

L'église romane du XII^e siècle¹⁷, placée sous le vocable de saint Cirq, enfant martyrisé à Antioche sous Dioclésien, avec sa mère Juliette, occupe le cœur du bourg où se développait le cimetière bordé à l'est par un oratoire édifié dans la seconde moitié du XV^e siècle. L'abbé Poulbrière recense quelques curés : Aymerie Eschatalh en 1312 (damoiseau de Valeyrac¹⁸), Gérald de Malefayde de Noailles en 1328, Bertrand Chadirac en 1605, Antoine Dupuy en 1767, François Ceyrac en 1783, Antoine Bos en 1815, Antoine Moncourrier en 1845, J.-B. Chassaing en 1853, Jean Mouret en 1895). Une vicairie dite de Cozenac existait en 1661 dans l'église¹⁹ ; elle aurait été fondée par des demoiselles Cosnac, épouses des Robert (l'une citée en 1377, l'autre peu après 1500).

L'édifice, bâti en bel appareil de grès ocre et rouge, se compose d'un chœur en hémicycle éclairé à l'est par une fenêtre d'axe en plein cintre ourlée d'un large tore reçu par des bases ornées de palmettes et de cannelures obliques et inscrite sous une arcature à billettes.

Un imposant clocher barlong, épaulé par des contreforts plats, somme l'avant chœur voûté. S'ouvrent ici des baies géminées en plein cintre retombant sur des colonnettes et des chapiteaux. La nef, unique, présente une façade animée par des modillons disposés sous une corniche. Un portail, légèrement brisé est logé sous des voussures agrémentées de tores reçus à l'origine par des colonnettes disparues. Les vantaux conservent d'exceptionnelles pentures (en remploi) en forme d'entrelacs datant du XII^e siècle. La voûte de la nef a été refaite au XIX^e siècle. Quatre chapelles voûtées d'ogives ont été ajoutées dans la seconde moitié du XVI^e siècle à l'intérieur de la nef²⁰. La cloche gelée fut refondue en 1890 par le fondeur de Turenne Paintandre²¹.

¹⁷ MHI 26 novembre 1928.

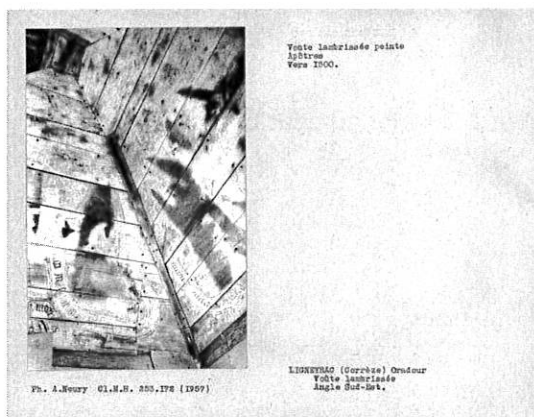
¹⁸ Communication de Marguerite Guély.

¹⁹ J.-B. Poulbrière, *op. cit.* p.96.

²⁰ Notices de repérage, Pré-Inventaire. Marie-Madeleine Macary, Eglise et Oratoire de Ligneyrac. AD 19. 19-115-i-16/17 - 19-115-i-1 à 15.

Marie-Madeleine Macary, L'église de Ligneyrac. In : Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, T. 87, 1965, p. 81.

²¹ AD 19, 2 O 841 - Administration générale et biens communaux (1822-1936)



Voûte lambrissée de l'oratoire.
Fiche Centre de recherche
des Monuments Historiques, 1957

L'oratoire

Ce petit édifice, composé de quatre piliers en pierre supportant une couverture à 4 pans (parcelle n°424 du plan cadastral de 1832) jouxtait le cimetière paroissial qui se développait à l'est de l'église. L'édifice abrite une croix de pierre plantée sur un autel en pierre. Elevé dans la seconde moitié du XVe siècle ou du début du XVIe siècle, il est remarquable par la présence d'un lambris orné d'un décor figuré, très altéré, composé de personnages (évangélistes ?) déployant de grands phylactères portant des inscriptions latines en lettres gothiques. Une campagne photographique entreprise en 1957 par le Centre de recherche des Monuments Historiques témoigne de l'altération et de la quasi-disparition des sujets qui n'ont pas fait l'objet, depuis, de campagne de restauration et de stabilisation²².

Le cimetière

En 1828, le cimetière de Ligneyrac, sis à l'est et au sud de l'église paroissiale, fut transféré à l'extérieur du bourg pour répondre au décret du 23 Prairial an XII (12 juin 1804), établi au sortir des temps révolutionnaires et transférant la gestion des cimetières, placée sous l'égide de l'Eglise catholique, à l'administration des communes. Avec les fondements d'une nouvelle législation, les inhumations furent interdites dans les lieux de culte et les cimetières furent rejetés en dehors des bourgs. La suppression et le transfert hors le bourg s'inscrivit ainsi dans le grand mouvement national de salubrité publique et de réforme des mentalités, des coutumes et des pratiques funéraires, qui toucha au début du XIXe siècle l'ensemble des villes et des villages français.

Le projet d'un nouveau cimetière dans le vallon au nord-est de l'église date de 1828 et fut concrétisé par l'achat d'un pré appartenant à Jean Jalinier²³. La suppression de l'enclos réservé aux sépultures permit l'établissement d'une place qui fut agrandie à la suite de la démolition de la maison Valen qui occupait le centre du petit bourg.

²² Notices de repérage, Pré-Inventaire. Marie-Madeleine Macary, Eglise et Oratoire de Ligneyrac. AD 19, 19-115-i-16/17.

Service départemental de l'Architecture et du Patrimoine de la Corrèze, Ligneyrac, Note sur l'état sanitaire de l'église et de l'oratoire, 2004.

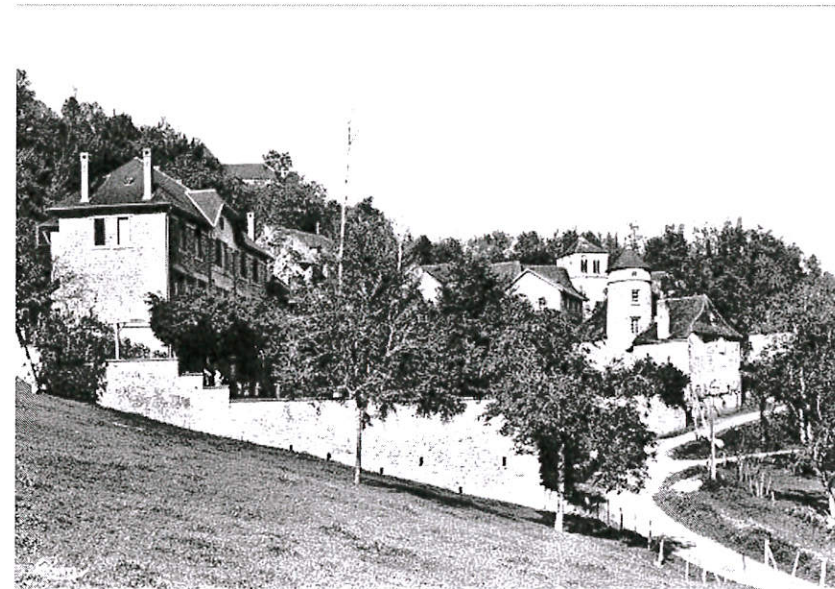
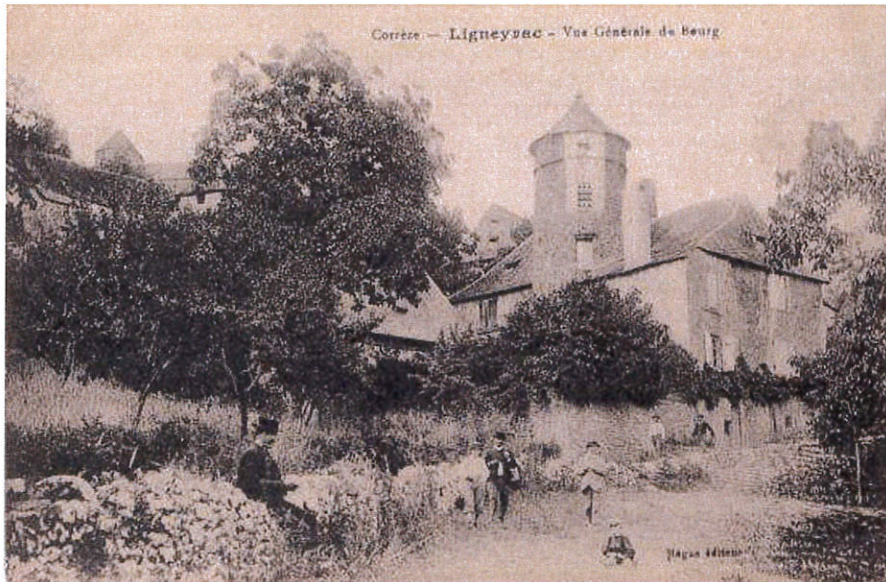
Site Ministère de la Culture : <http://www.culture.gouv.fr>

²³ AD 19. E DEP. 115/M1 – Cimetière (1828-1892), Presbytère (1843-1914), Ecole (1856-1909).

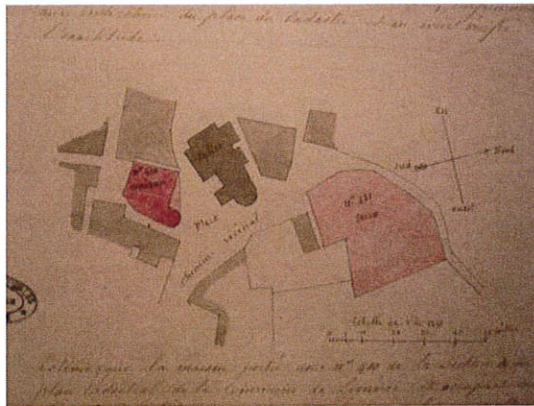
AD 19. E Dep. 115/N1.

Le presbytère

La tradition place le presbytère (sans doute au XIXe siècle) dans la maison noble des XVe – XVIe siècles implantée à l'entrée du petit bourg.



La maison noble ayant servi de presbytère se distingue à l'entrée du bourg par son imposante tour circulaire



Procès-verbal d'expertise (détail) par Denys Joseph Dumas. La maison (en rouge) et le terrain Valen. 1869. AD 19. 2 O 842.

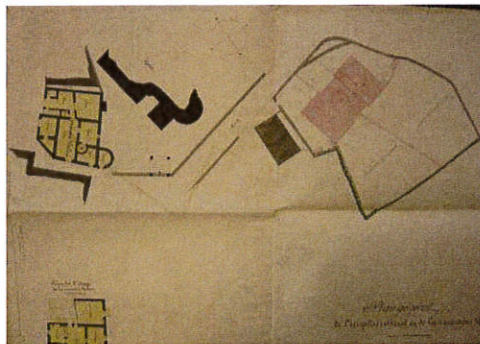
L'école publique

Une première école publique, dont on ignore tout, fut sans doute installée à Ligneyrac avant 1856, date à laquelle les archives indiquent que le maire, Antoine Dayre, louait une maison pour 3 ans à Antoine Vachon afin d'y loger l'instituteur²⁴.

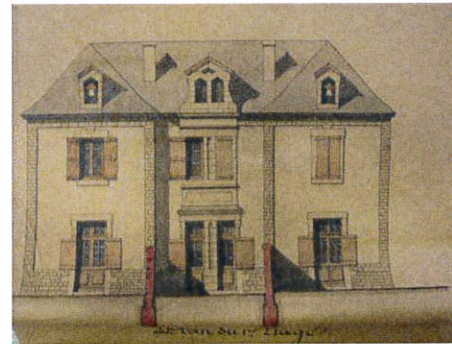
Dès 1867-1868, la volonté d'établir deux écoles, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles, vit le jour. Le projet, qui prit forme en 1869, fut confié à l'architecte Denys Joseph Dumas²⁵. La commune à la recherche de bâtiments ou de terrains à bâtir, porta son choix sur les propriétés de la famille Valen, une maison sise au sud de l'église et une pièce de terre (actuelle parcelle n°91) placée au nord de l'oratoire. Il semble que l'école ne fut construite qu'en 1873 sur le terrain vierge sur la base des plans conservés aux archives départementales de la Corrèze. La démolition de la maison Valen généra l'agrandissement de la place publique implantée à l'emplacement de l'ancien cimetière paroissial.

En 1885, la commune achetait un terrain appartenant à Joseph Berthou afin d'agrandir les dépendances de l'école. La construction d'une école pour les filles fut décidée en 1885 (délibération du conseil municipal du 15 mai 1885) mais on peut douter de sa réalisation.

C'est en 1938, sur des parcelles situées à l'extérieur du bourg et investies par un pré et une vigne (plan cadastral de 1832, p. 391, 462, 461 – section A – Plan révisé, p. 244) que fut édifié un nouveau groupe scolaire. La commune vendit ainsi en 1942 l'ancienne école publique qui passa dans une propriété privée²⁶.



Projet de construction de l'école des garçons et des filles dressé par l'architecte Deny Joseph Dumas en 1869. AD 19. 2 O 842.



Plan de l'école dressé par l'architecte Denys Joseph Dumas en 1869. AD 19. 2 O 842.



L'ancienne école bâtie selon le projet de l'architecte Denys Joseph Dumas



Procès-verbal d'expertise du 27 septembre 1884 de l'architecte Louis Bonnay.

²⁴ AD 19. E DEP. 115/M1.

²⁵ AD 19. 2 O 842. Edifices et travaux (école communale).

²⁶ AD 19. 2 O 842. Edifices et travaux (école communale)



Voie nouvelle

Bâti ancien disparu

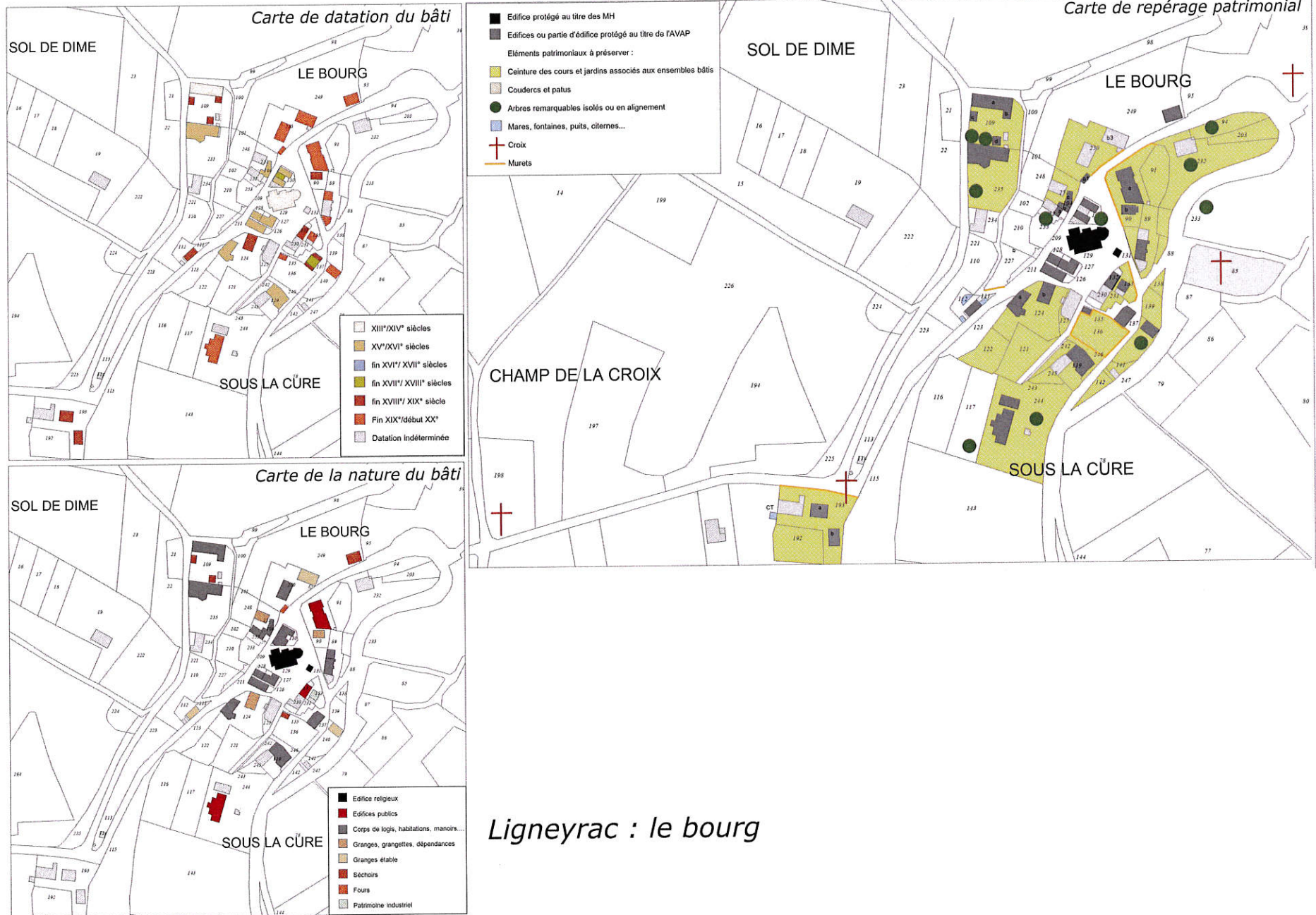
Voie ancienne

Bâti récent

La comparaison du cadastre ancien avec le cadastre actuel permet de mettre en relief l'évolution du bourg de Ligneyrac depuis le début du XIXe siècle :

A noter :

- La mise en place de voies nouvelles contournant le village,
- La fermeture d'accès anciens notamment du chemin desservant directement le village depuis la vallée,
- La disparition de constructions anciennes en particulier sur la place du village
- L'implantation de constructions nouvelles en marge du noyau ancien



Ligneyrac : le bourg



- 1- croix située à l'entrée Est du bourg
- 2- croix du cimetière
- 3- croix de l'oratoire



Fontaines



Croix et calvaire



LES HAMEAUX ET LES ECARTS



Ligneyrac. Carte dite de Cassini. Seconde moitié du XVIIIe siècle.

La communauté comptait, outre le petit bourg dominé par la maison forte des Robert, plusieurs hameaux, « villages »²⁷, qui se sont développés à partir de noyaux médiévaux (maisons fortes, mas, capmas, bories, borderies ...), biens appartenant pour beaucoup aux chevaliers et damoiseaux, vassaux du vicomte de Turenne, sur des terres reçues de lui. Ces demeures, dans le voisinage direct du *castrum* de Turenne, formaient sur les plates-formes et les promontoires encadrant la Tourmente - dont Pommier et le Peuch à l'Est avec leurs pendants à l'Ouest avec les châteaux de Linoire et de la Gironie - des « relais » défensifs constituant une garde avancée en amont du site vicomtal à la limite du Quercy et du Limousin. Ce réseau d'alliances tissé par la vicomté a trouvé ainsi corps dans un semis de possessions foncières ponctuant le territoire, autour desquelles se sont cristallisés de petits regroupements d'habitats. Ces hameaux isolés constituent aujourd'hui encore la caractéristique de la commune.

²⁷ J.-B. Poulbrière, op. cit. p.97.

Leygonie

Hameau représenté sur la carte de Cassini. Un four communal est mentionné dans l'inventaire des biens communaux en 1860²⁸. Le hameau présente trois demeures de la fin du Moyen Age. La maison parcelle n°65, placée en position dominante, est une maison bourgeoise de grande ampleur.



Plan cadastral, 1832



Maison de la seconde moitié du XVe siècle – début XVIe siècle (parcelle n°66)



Maison de la seconde moitié du XVe siècle – XVIe siècle (parcelle n°82)



Maison de la seconde moitié du XVe siècle – début XVIe siècle (parcelle n°65)

²⁸ AD 19, 2 O 841 – Administration générale et biens communaux (1822-1936)

Sabazot

Sabazot figure sur la carte de Cassini en tant que château. A l'écart du hameau, une petite maison des XVe – XVIe siècles (parcelle n°18) possédant un écu frappé aux armes des Robert atteste des possessions de la famille seigneuriale. L'hypothèse d'une exploitation agricole (borie ou mas) est donc à retenir – d'après Marguerite Guély, les Robert avaient reçu du vicomte des mas à Ligneyrac en 1265.

Dans le hameau, une maison illustre l'occupation du site après la guerre de Cent Ans. Plusieurs demeures du XVIIe siècle y sont repérées : parcelles n°29, n°26, n°43, n°52.



Plan cadastral, 1832



Maison ayant appartenu au Robert de Ligneyrac, parcelle n°18. Construction de la seconde moitié du XVe siècle – début XVIe siècle agrandie au XVIIe siècle



Maison, parcelle n°26



Maison, parcelle n°29.



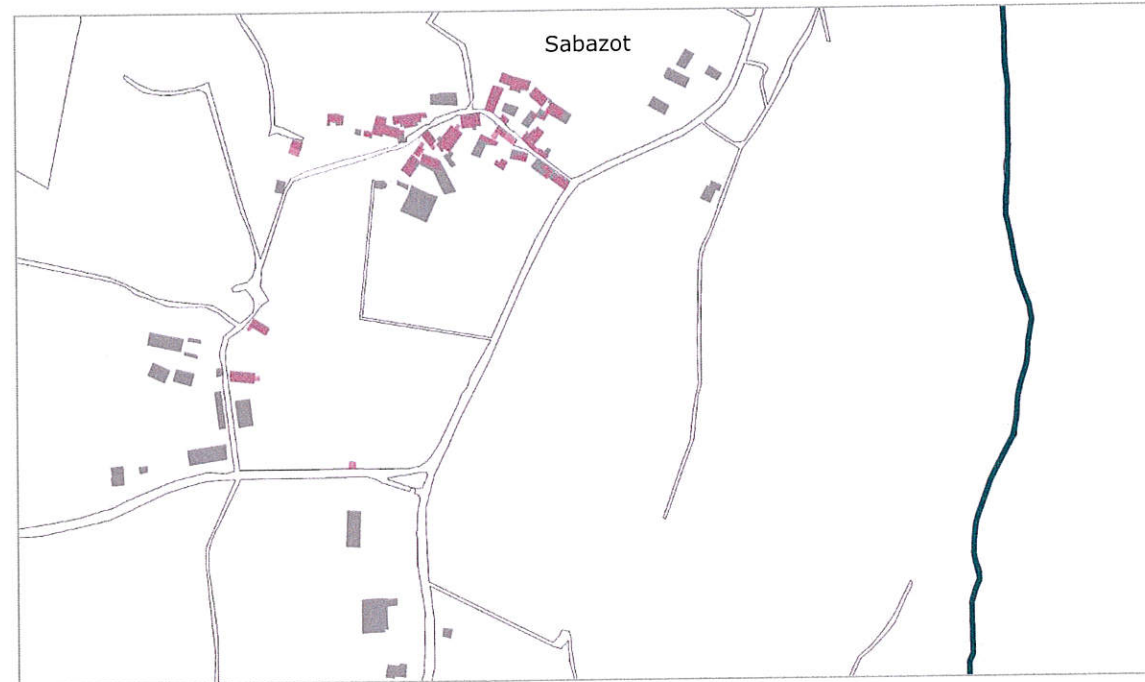
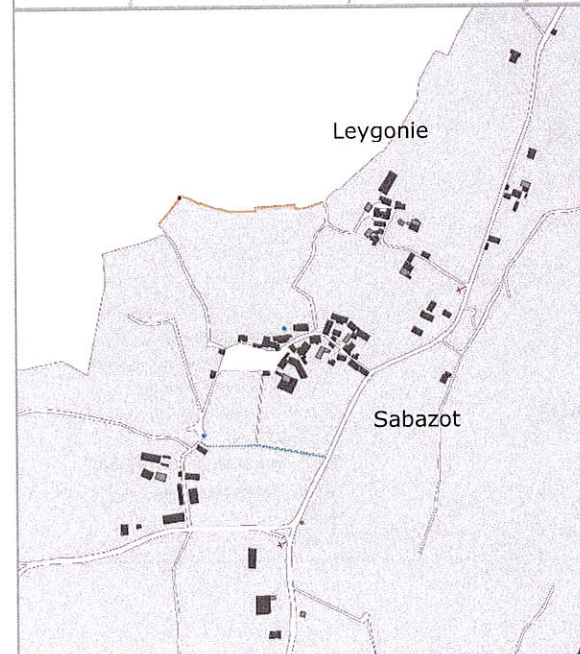
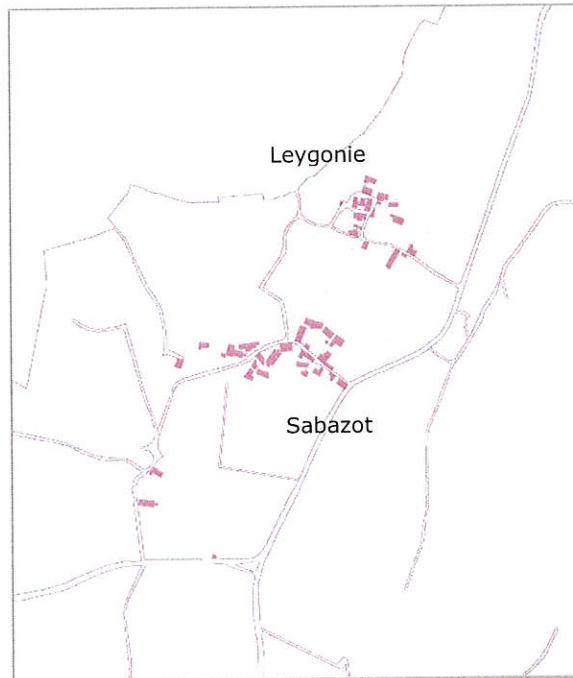
Maison, parcelle n°43



Maison de la seconde moitié du XVe siècle – début XVIe siècle, parcelle n°28

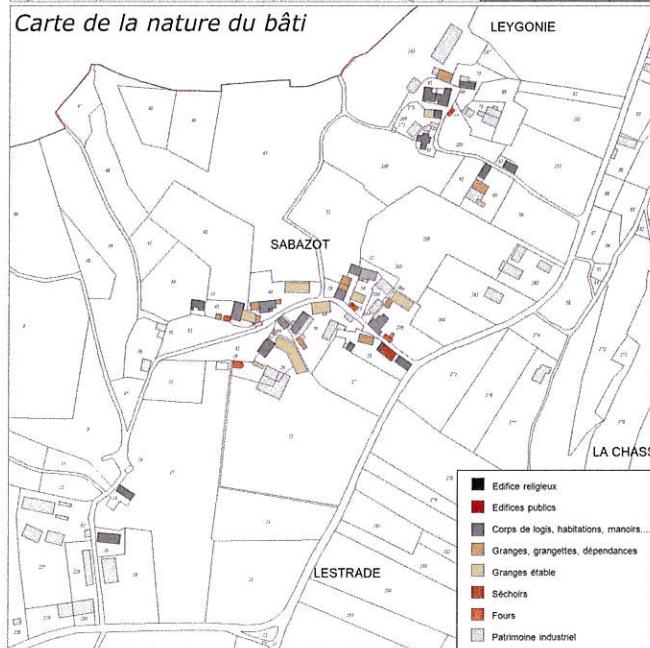
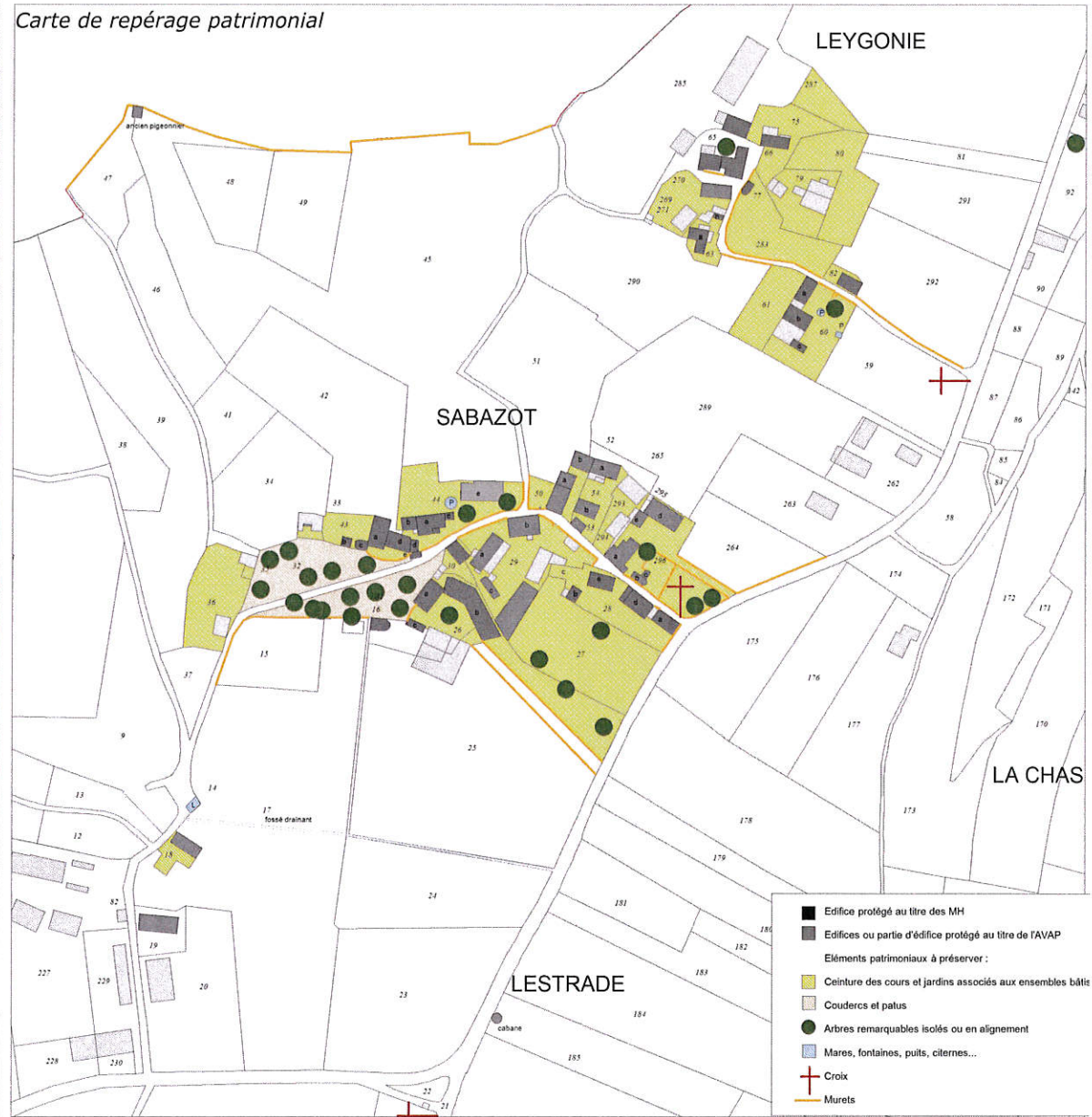
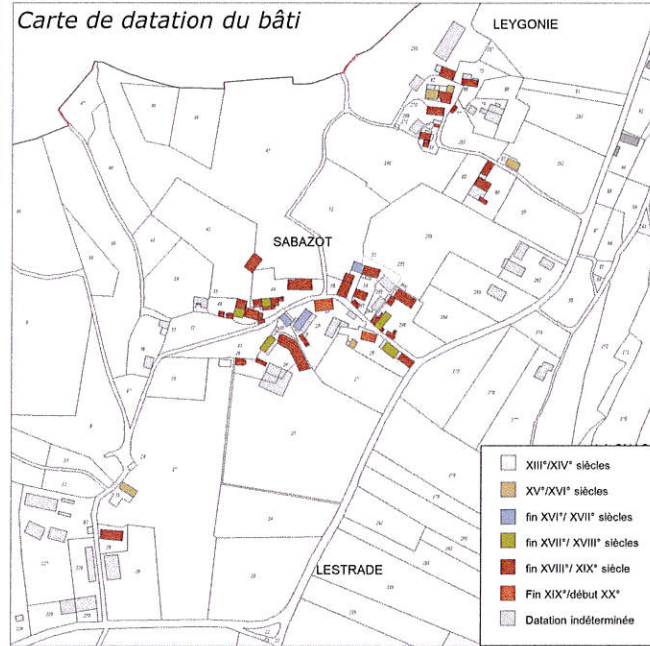


Maison, parcelle n°52



La comparaison du cadastre ancien avec le cadastre actuel permet de mettre en relief l'évolution des hameaux de Leygonie et de Sabazot depuis le début du XIXe siècle :

- on observe peu d'évolution dans l'organisation viaire. Le hameau de Sabazot présente la particularité de s'organiser autour d'un grand *couderc* cadastré, propriété de l'ensemble du hameau et traversé par un chemin empierré qui dessert notamment un lavoir situé sous le hameau.
- la superposition du bâti montre par contre une importante expansion des constructions nouvelles (en gris foncé) ; à noter en particulier le développement des bâtiments liés à l'exploitation agricole. On note également une certaine érosion du bâti ancien (en rose clair).



Ligneyrac : Leygonie - Sabazot

Petit patrimoine des hameaux de Leygonie et de Sabazot



Croix de Leygonie



Croix de Lestrade datée 1841



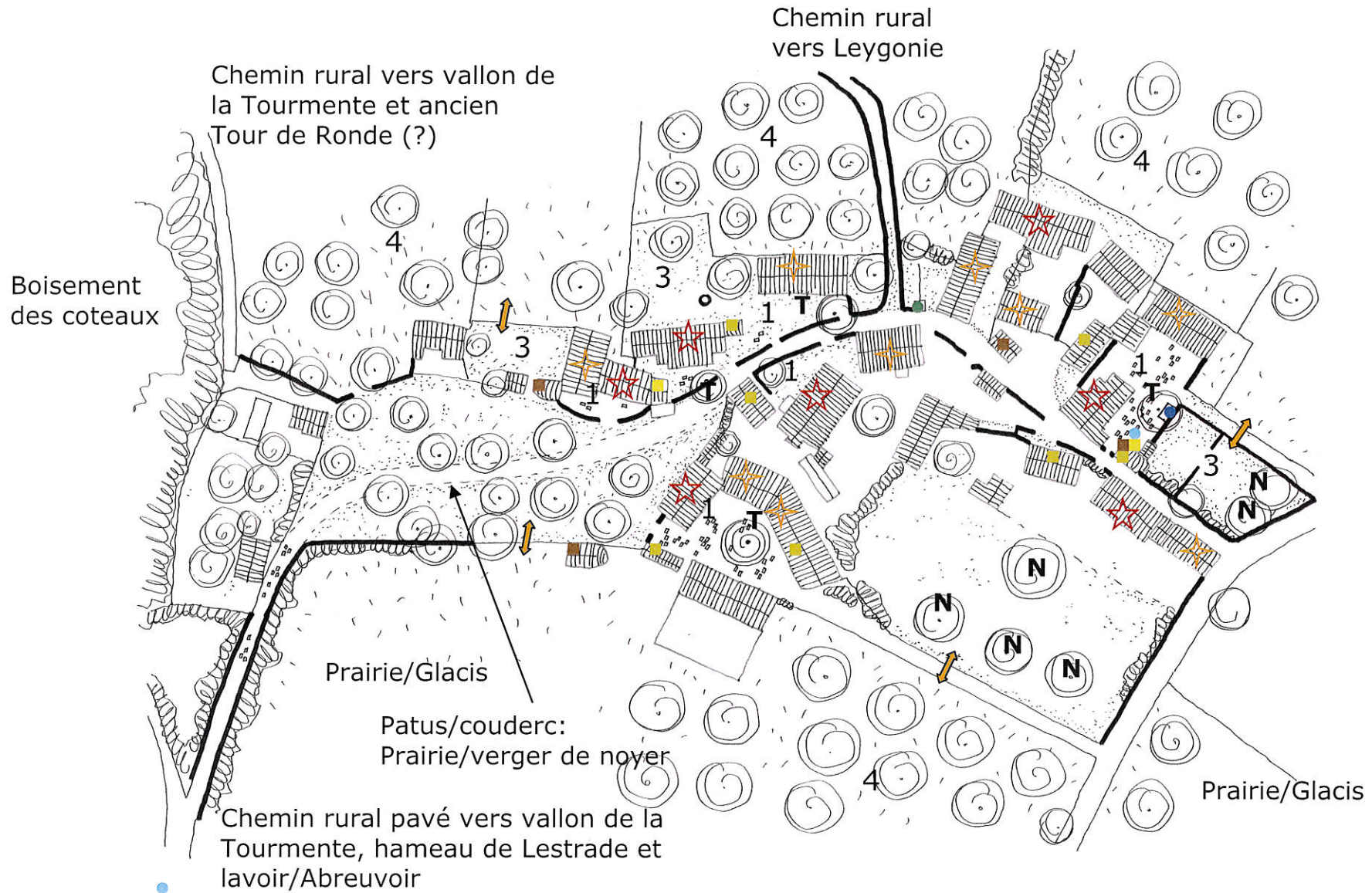
Lavoir de Sabazot



Mur de soutènement sous Leygonie et ancien pigeonnier : ancien chemin de ronde ?

Lavoir de Sabazot

Le hameau de Sabazot

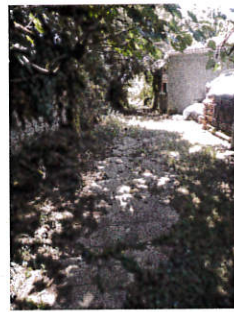


↑ Nord
 Échelle 1/1000 ème
 CF Légende hameau des Treilles

Le hameau de Sabazot



La voie de desserte ceinte de mur et muret avec le tilleul comme marque d'entrée de la propriété, le grand patus prairie/verger de noyers : confluence des chemins ruraux et lieu de convivialité partagée



Les chemins ruraux pavés et/ou engazonnés, au creux de murs en pierres sèches,

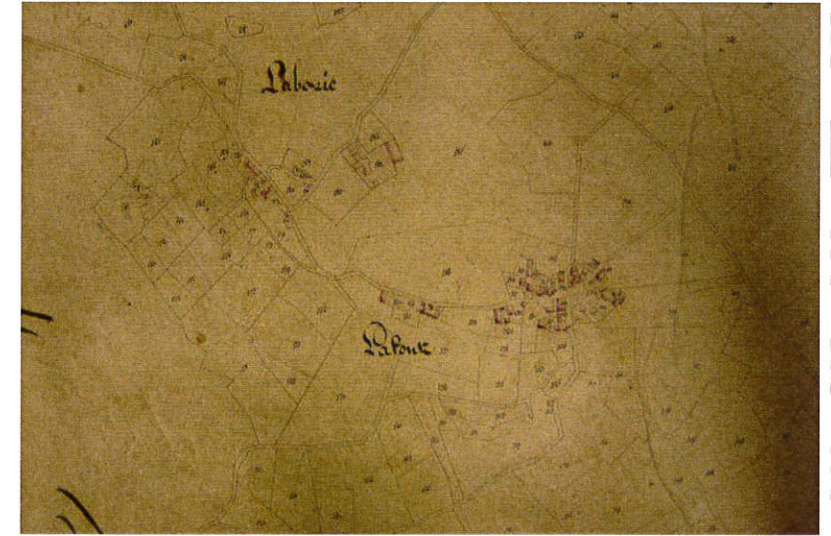
un ancien potager pris entre les vergers et la cour



Les cours encore largement revêtues de pavage en grès

Lafont

Lafont correspond sur la carte de Cassini à une maison forte dont des vestiges doivent être contenus dans les maisons qui composent le hameau actuel. Maître Jean Lafon, chirurgien, est répertorié en 1584 (Marguerite Guély). Le toponyme pourrait ainsi provenir du patronyme. On repère plusieurs maisons antérieures au XIXe siècle : la maison parcelle n°102 édifée dans la seconde moitié du XVe siècle – début XVIe siècle, les maisons parcelles n°112 et 215 qui pourraient dater du XVIIe siècle.



Plan cadastral, 1832



Maison, parcelle n°102



Maison, parcelle n°112



Maison, parcelle n°215

La Borie

Le toponyme la Borie suggère l'implantation dès le Moyen Age d'une riche propriété ou d'une métairie, bourgeoise ou aristocratique, comprenant une demeure au centre d'une exploitation agricole. D'après l'abbé Poulbrière, elle appartenait à une date indéterminée aux Valen²⁹ (un maître Jacques Valen est répertorié à Ligneyrac en 1584³⁰), famille possédant une demeure au sud de l'église. La demeure (ancienne maison forte ?), avec ses dépendances, appartient à une phase de construction (ou de reconstruction) du XVIIe siècle.



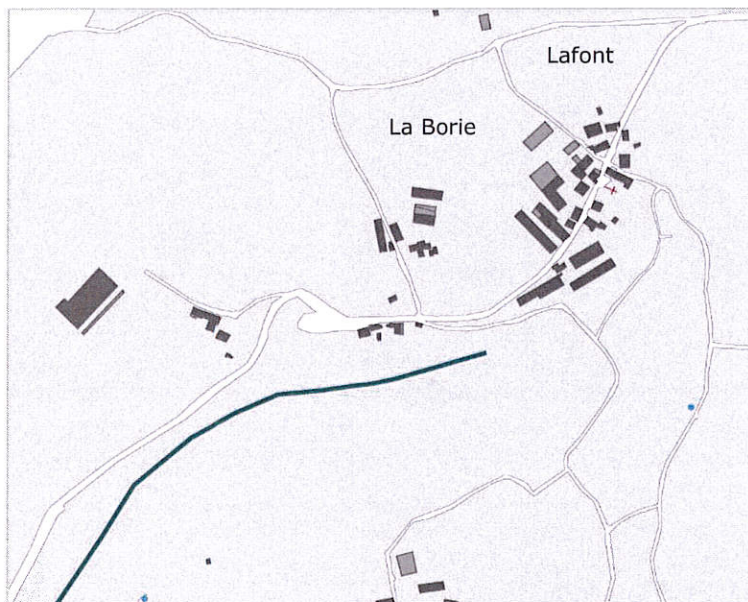
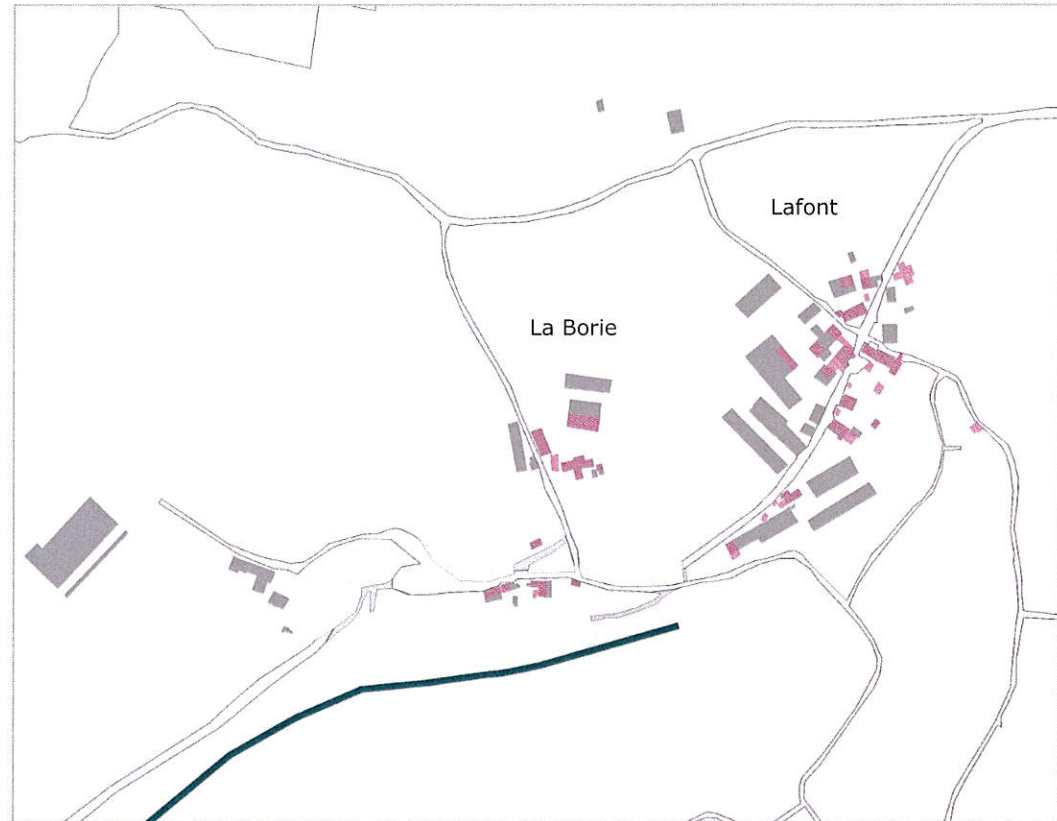
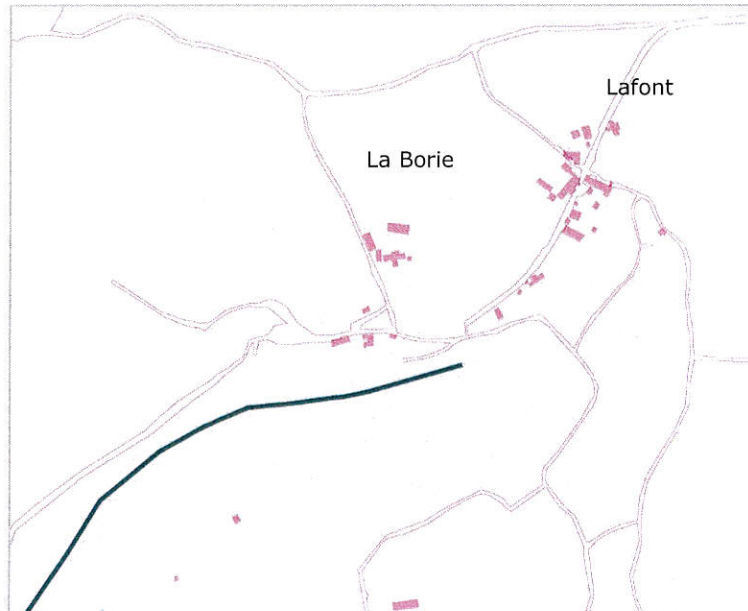
Maison noble de la Borie, parcelle n°119



Plan cadastral, 1832

²⁹ J.-B. Poulbrière, op. cit. p.97.

³⁰ Communication Marguerite Guély.

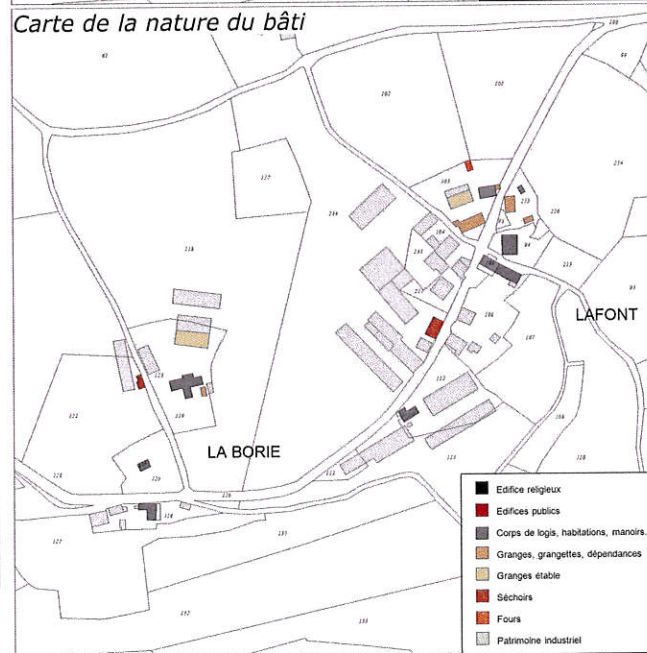
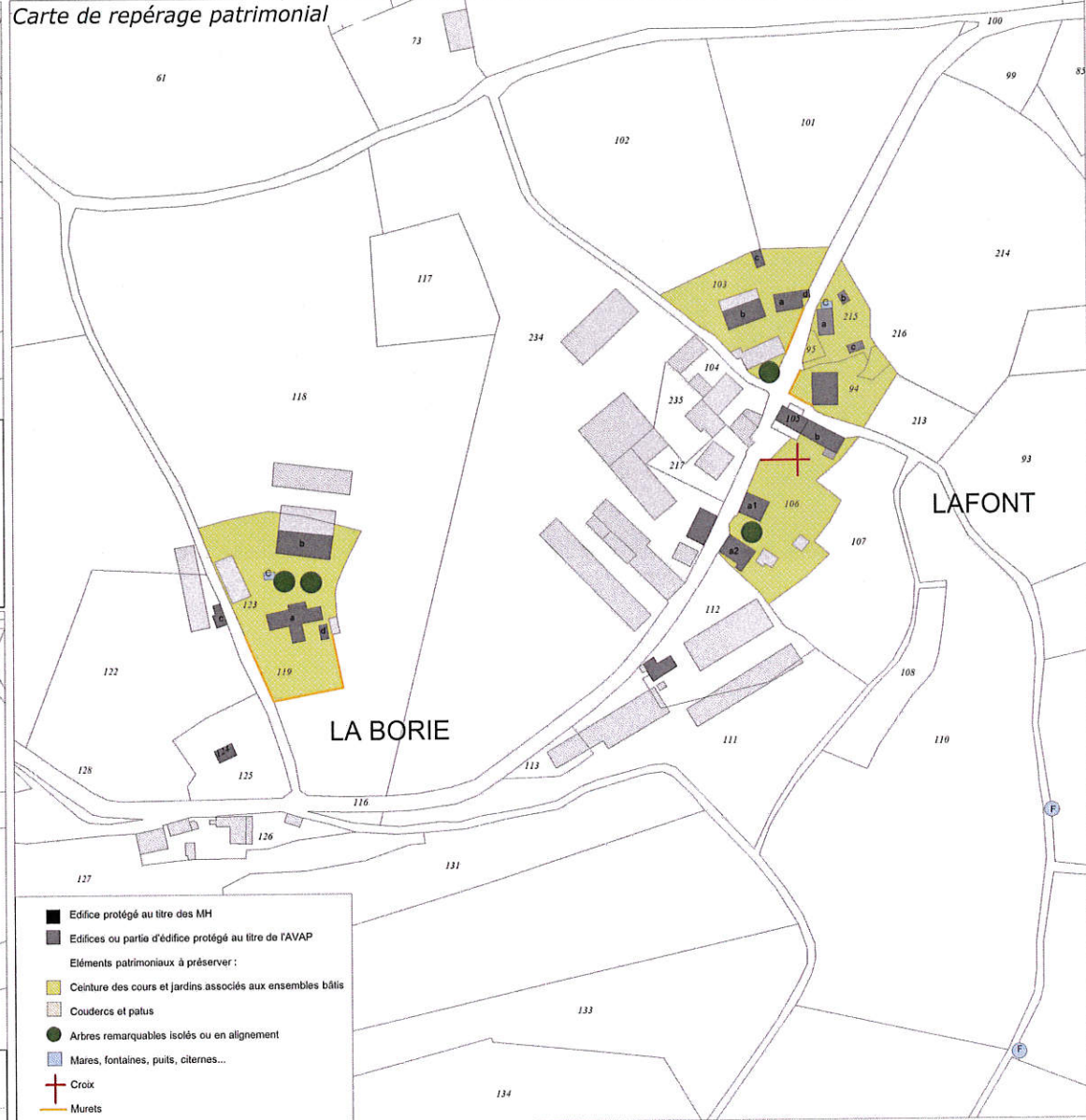
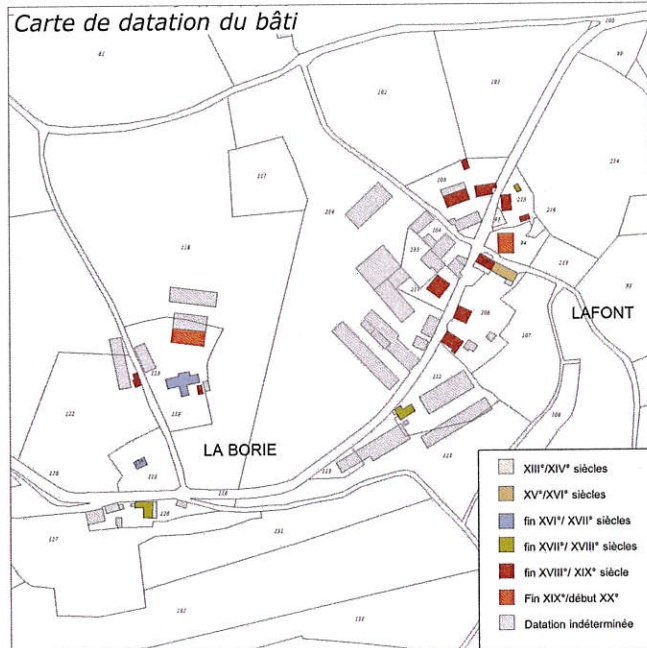


La comparaison entre le cadastre ancien et le cadastre actuel permet de mettre en relief l'évolution des hameaux de Lafont et de Laborie depuis le début du XIXe siècle :

- on observe peu d'évolution dans l'organisation viaire.

Comme pour Sabazot, la superposition du bâti montre par contre :

- une importante expansion des constructions nouvelles liée au développement des bâtiments agricoles (en gris),
- une certaine érosion du bâti ancien (en rose clair).



Ligneyrac : Lafont - La Borie

Petit patrimoine des hameaux de Lafont et de La Borie



Croix de Lafont



Fontaine de Lafont



La Pagésie

Hameau sur la carte de Cassini, le lieu-dit se compose de trois maisons dont deux (parcelle n°232) attestent une occupation des XVIe ou XVIIe siècles, au moins. L'une d'elles renferme un remarquable pressoir à huile. Elle appartenait à Pierre Certain, docteur en médecine de Turenne, et fut vendue par lui en 1778 à Pierre Gimel, bourgeois, et à Joseph Gimel son père de la Pagésie. L'acte, étudié par Marguerite Guély, nous renseigne quant aux dispositions du bâtiment renfermant le fameux pressoir : *...un bâtiment où est placé un pressoir à huile et à vin avec poile, meubles, bac à huile, barils, sacs, mesures, entonnoirs, le tout dans la maison où est logé le pressoir...sauf boutique de tisserand...*



Plan cadastral, 1832

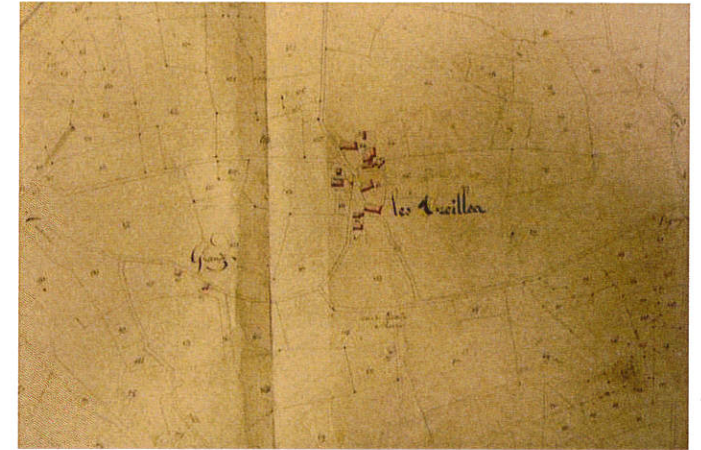


Maisons parcelle n°232. XVIe – XVIIe siècles ?



Les Treilles

Hameau représenté sur la carte de Cassini. D'après l'abbé Poulbrière, un ancien relais de diligence s'y trouvait. Plusieurs maisons datent du XVII^e siècle parmi lesquelles une demeure avec four à pain et grange, complétée au début du XVIII^e siècle par un corps de logis incluant un remarquable escalier en pierre rampe sur rampe (parcelle n°168). A ses côtés, une maison (parcelle n°168 c), de faible superficie, conserve ses dispositions intérieures et extérieures du XVII^e siècle.



Plan cadastral, 1832

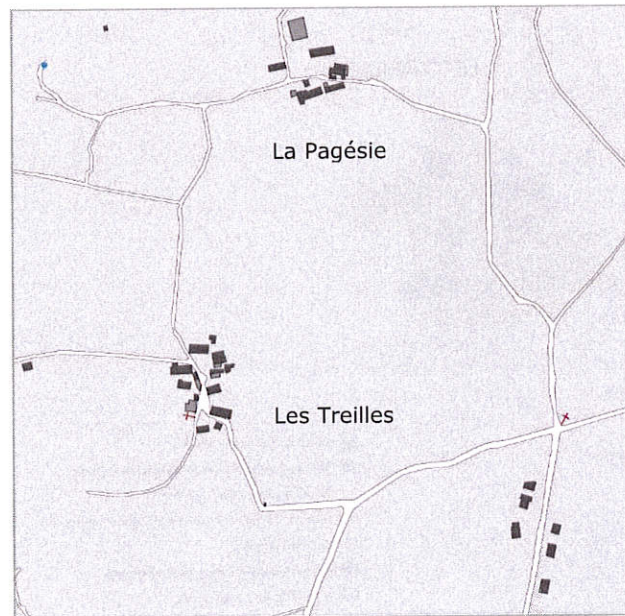
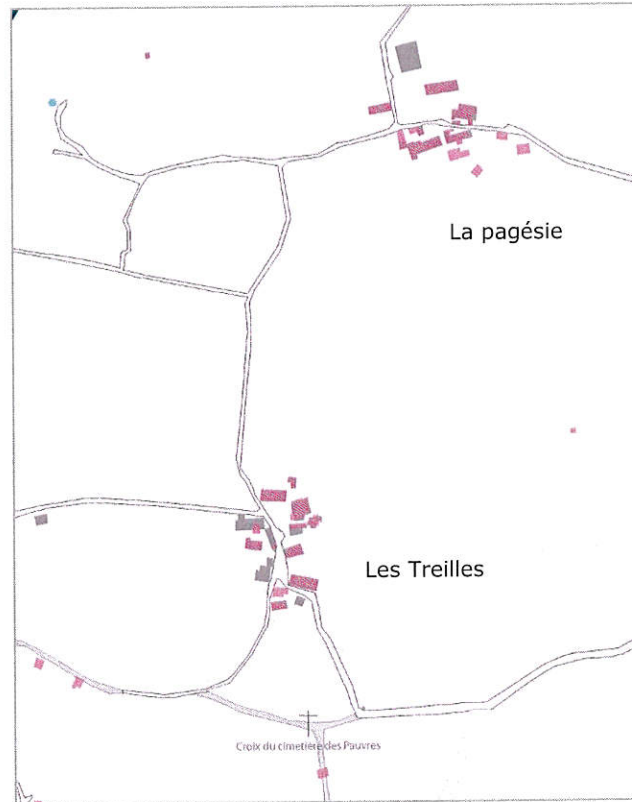
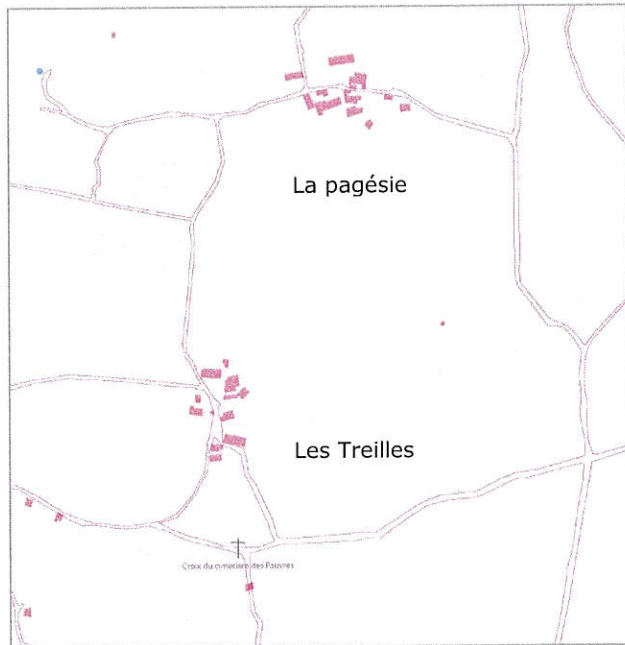


Maison parcelle n°168 c (détail de la porte précédé d'un bolet)



Demeure du XVII^e siècle agrandie au XVIII^e siècle, parcelle n°168, et son four à pain



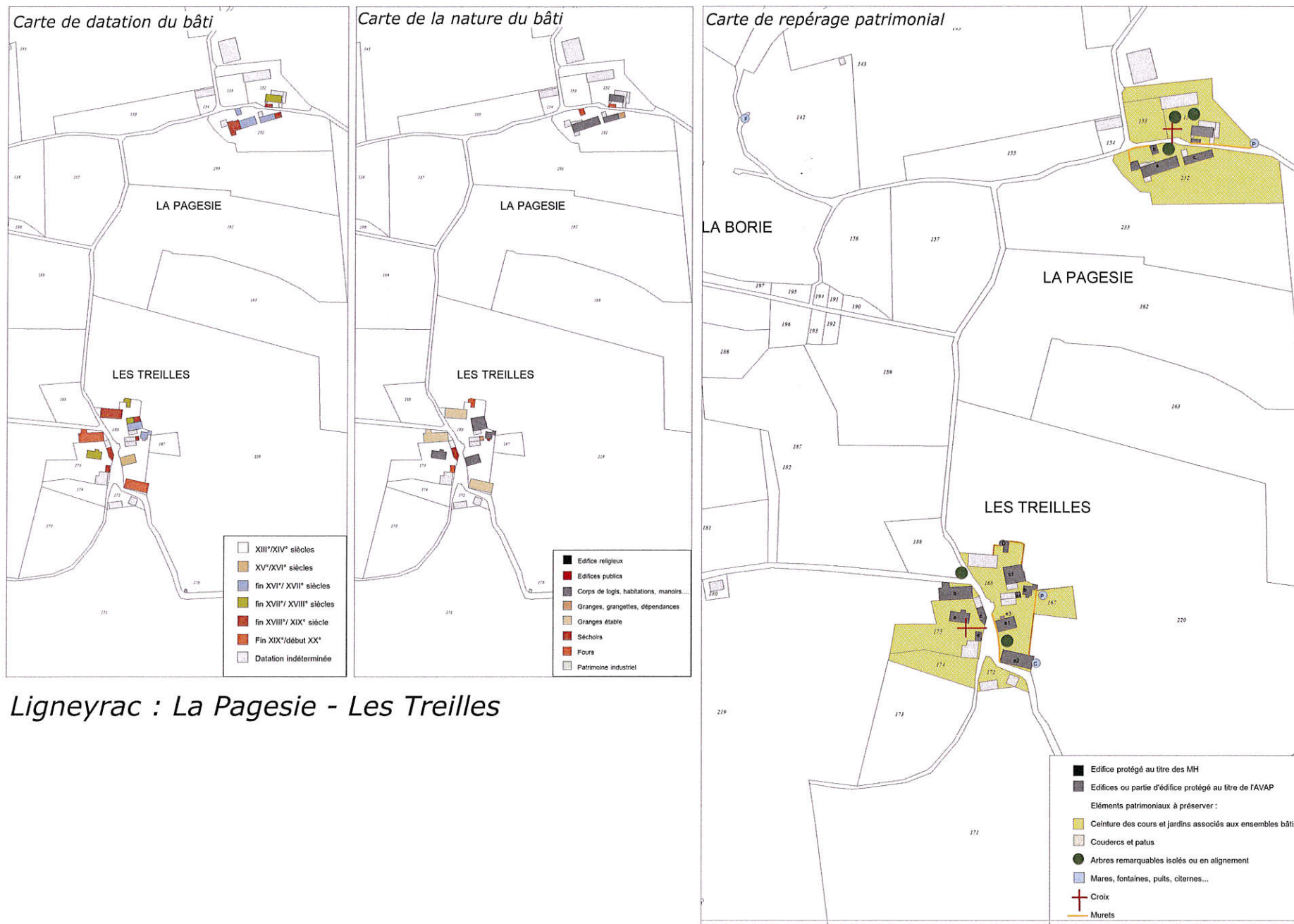


La comparaison entre le cadastre ancien et le cadastre actuel permet de mettre en relief l'évolution des hameaux de la Pagésie et des Treilles depuis le début du XIXe siècle :

On observe une certaine évolution dans l'organisation viaire notamment à l'entrée du hameau des Treilles. L'entrée de ce hameau était en effet précédée d'une sorte de « couderc » triangulaire marqué d'une croix dite « croix du cimetière des pauvres » sur le cadastre ancien. Cette croix semble avoir disparu ainsi que le couderc aujourd'hui construit.

On retrouve dans la superposition du bâti :

- une certaine expansion des constructions nouvelles (en gris) liée notamment au développement des bâtiments agricoles mais aussi des maisons individuelles : lotissement de Plat.
- une certaine érosion du bâti ancien, notamment à la Pagésie (en rose clair).



Ligneyrac : La Pagesie - Les Treilles

Petit patrimoine des hameaux de la Pagésie et des Treilles



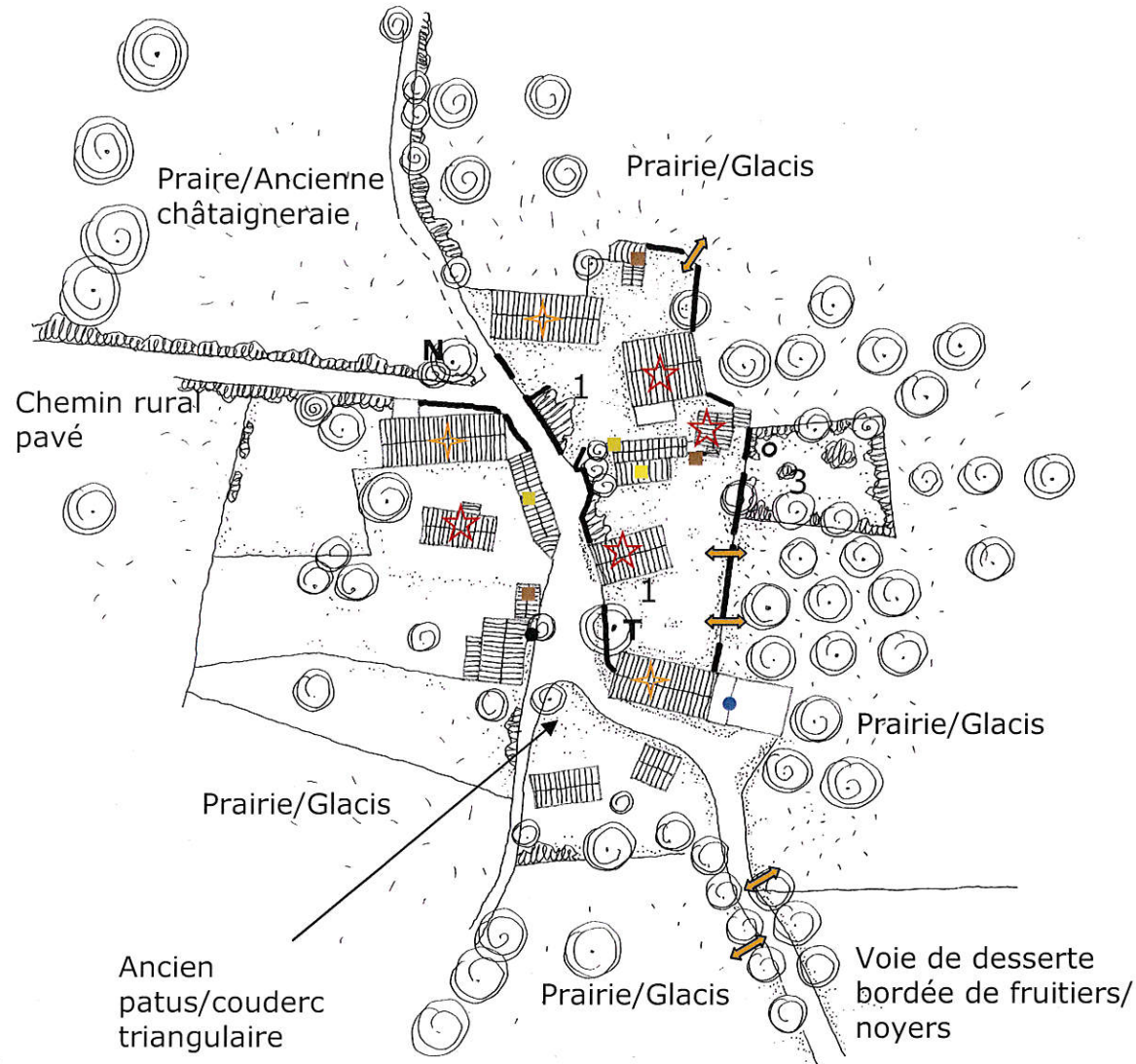
Fontaine de La Pagésie



Croix de la Pagésie
Croix des Treilles



Le hameau des Treilles



Les éléments identitaires majeurs:

- 1 Cour (gazon et/ou pavés grès)
- 2 Enclos vivrier (potager)
- 3 Jardin d'agrément (anciennement vivrier)
- 4 Verger de noyers et/ou fruitiers

- Mur et muret en pierre
- Haie bocagère
- Arbres remarquables
T: tilleul, F: frêne, N: noyer, Fr: fruitier
- Puits
- Citerne
- Lavoir/Abreuvoir
- Fontaine
- Croix
- ★ Corps de logis
- ★ Grange/Etable/Ecurie
- Séchoir
- Four
- Soue/Poulailler
- ↔ Fenêtre visuelle

↑ Nord
Échelle 1/1000 ème

Le hameau des Treilles



Éléments de transition et de continuité entre l'intérieur et l'extérieur: les lignes de fruitiers bordant la voie de desserte, le patus clos de mur, le chemin rural pavé entre mur et haie bocagère et les espaces de mise en valeur hors les murs: ancienne châtaigneraie et verger de noyer



Continuité bâti/mur de clôture/petit patrimoine (four) avec les ouvertures visuelles valorisées par les portails



La cour engazonnée (les pavés encore bien apparents), un tapis unitaire s'échappant vers la prairie/glacis

Creffond

Hameau figurant sur la carte de Cassini dans lequel se situe une intéressante maison (mas, capmas ?), parcelle n°41, datant de la fin du Moyen Age (Seconde moitié du XVe siècle – début XVIe siècle).



Maison de la seconde moitié du XVe siècle – début XVIe siècle, parcelle n°41



Plan cadastral, 1832

Chassagnac

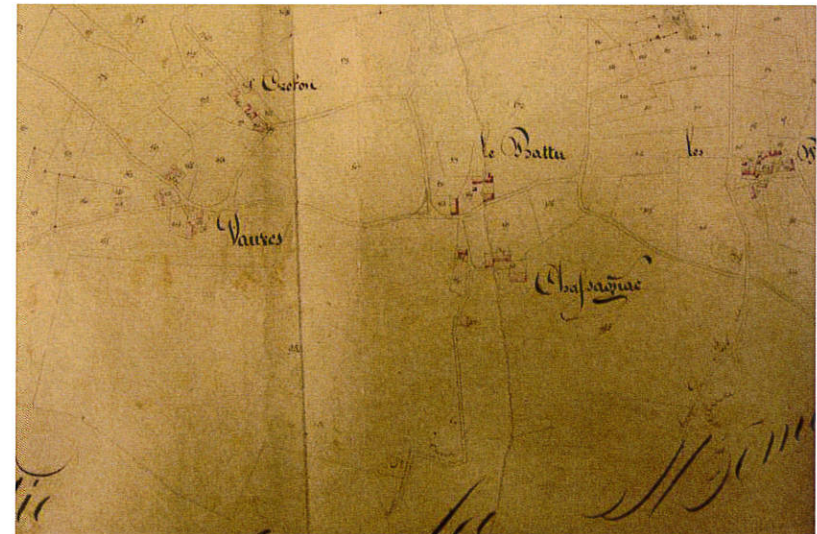
Mentionné comme « village » par l'abbé Poulbrière, le lieu de Chassagnac correspond sur la carte de Cassini à un hameau aujourd'hui disparu.

Champ des Plas

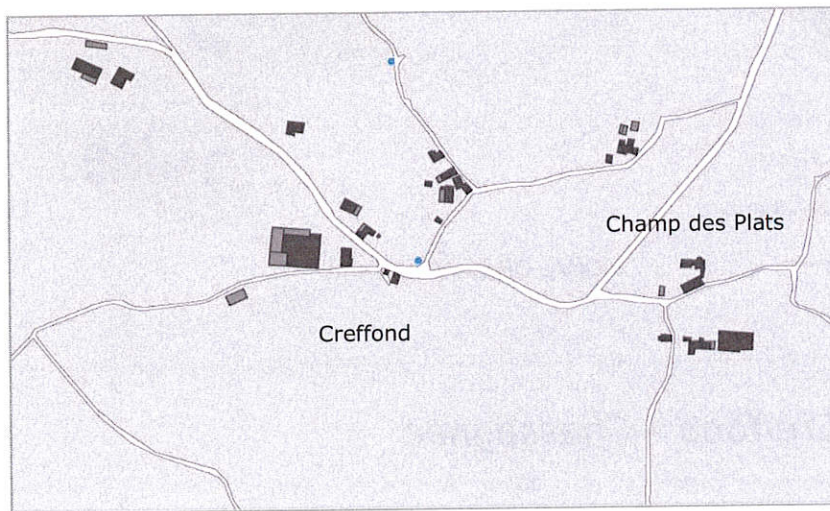
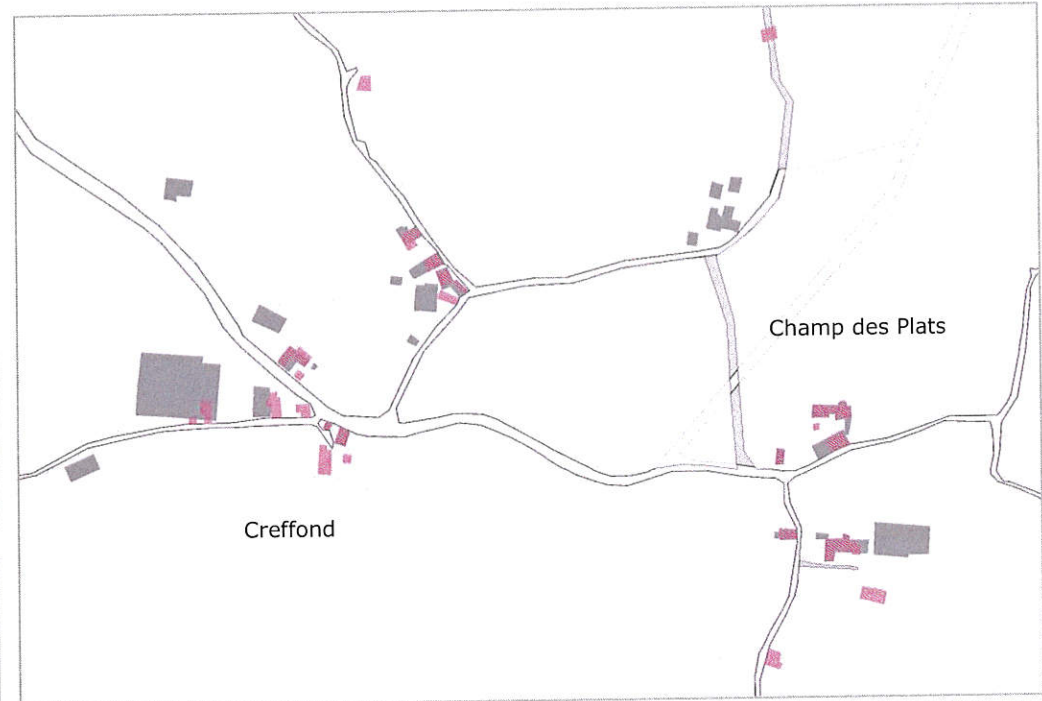
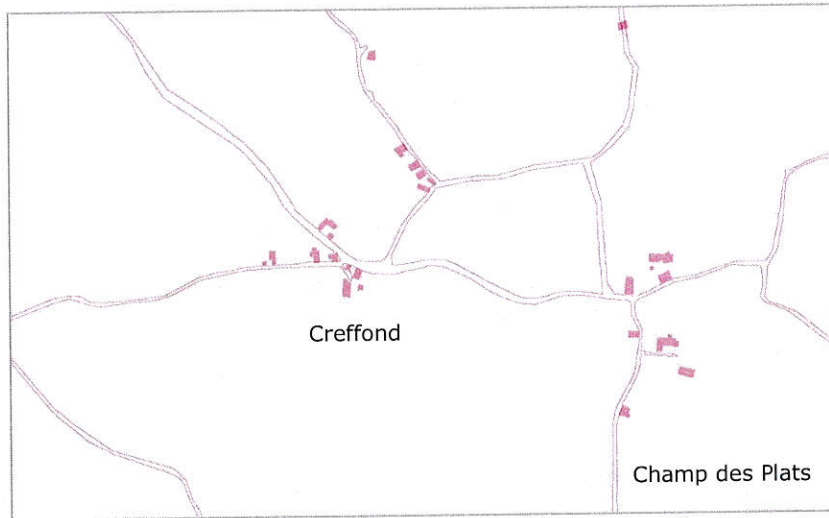
Représenté sur la carte de Cassini comme hameau. L'une des maisons (parcelle n°155) pourrait dater du XVIe ou du XVIIe siècle.



Maison parcelle n°155



Plan cadastral, 1832



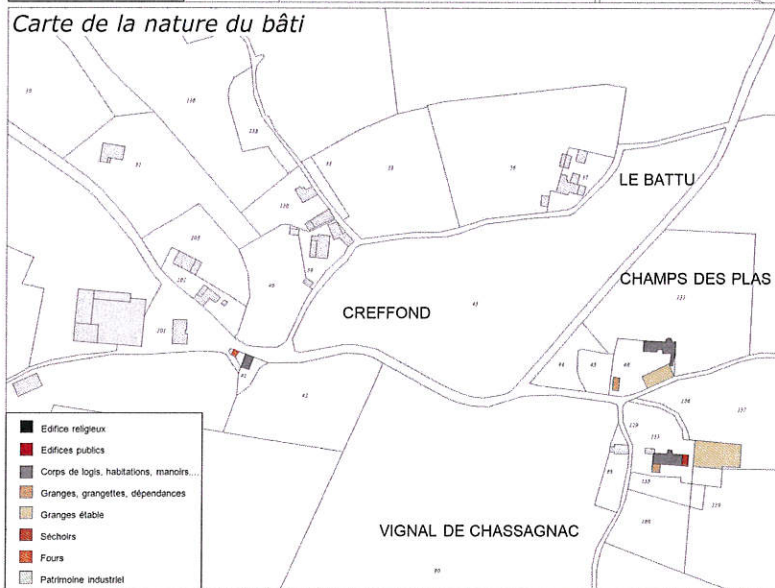
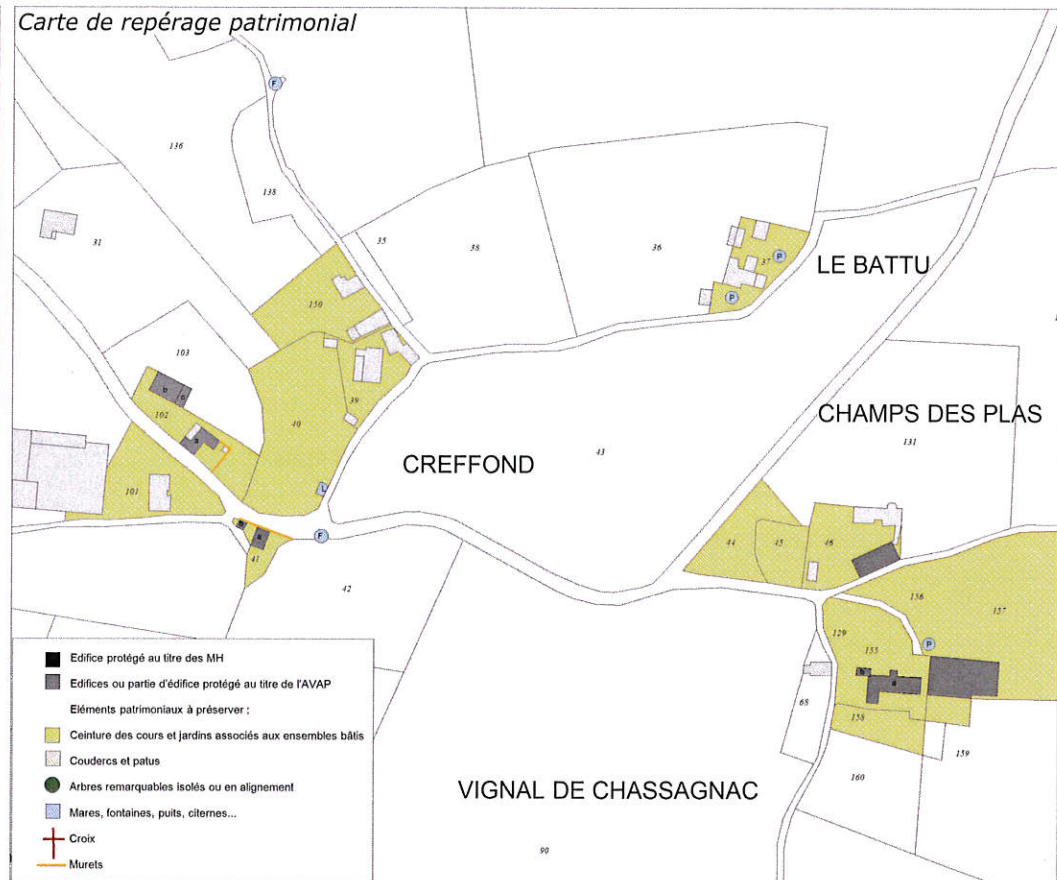
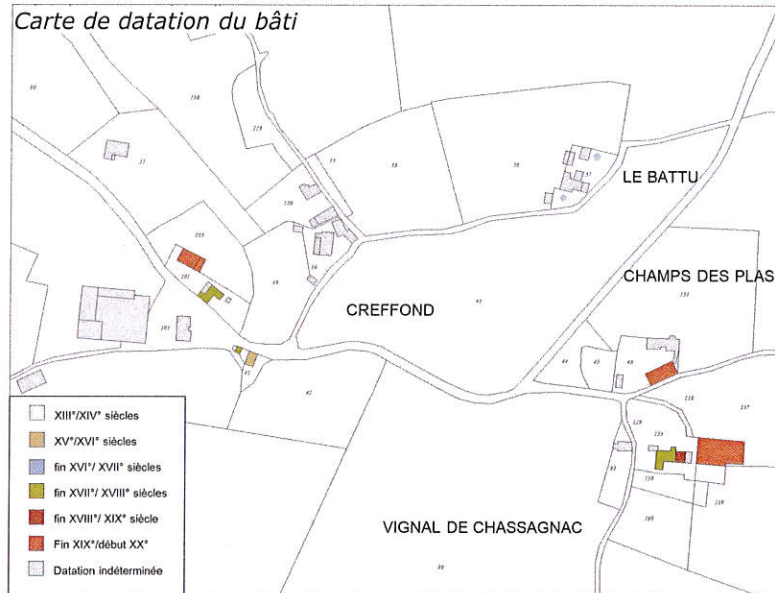
La comparaison du cadastre ancien avec le cadastre actuel permet de mettre en relief l'évolution des hameaux de Creffond et de Chassagnac depuis le début du XIXe siècle :

On observe une certaine évolution dans l'organisation viaire :

- création d'une voie nouvelle (en blanc)
- fermeture de chemins anciens (en gris moyen)

On retrouve dans la superposition du bâti :

- une certaine expansion des constructions nouvelles (en gris) liée notamment au développement des bâtiments agricoles mais aussi des maisons individuelles.
- une certaine érosion du bâti ancien (en rose clair)



Ligneyrac : Creffond - Chassagnac

Petit patrimoine du hameau de Creffond



Fontaine et lavoir de Creffond

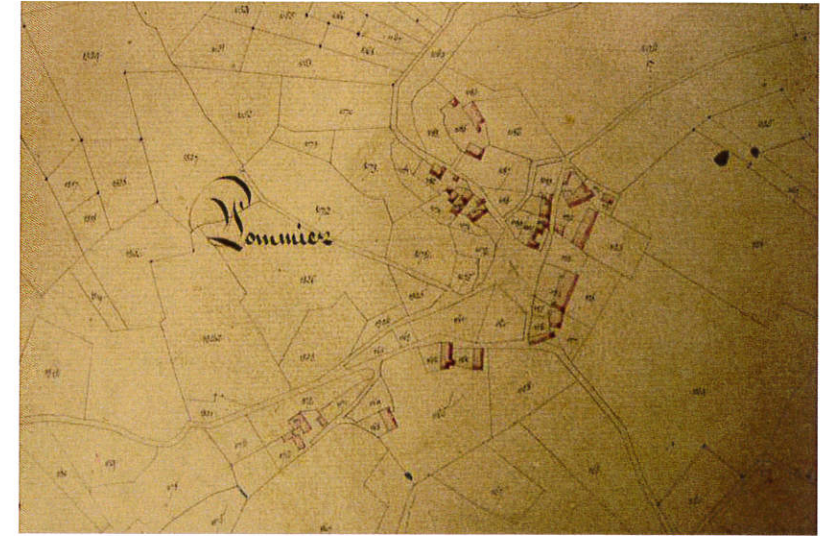


Pommier

Hameau sur la carte de Cassini. D'après l'abbé Poulbrière, Pommier était la seigneurie des Vielbans, de Brive.

Deux imposantes demeures sont érigées sur des plates-formes dominant la vallée de la Tourmente et Turenne. La première, parcelle n°45, a été très remaniée mais conserve un corps de logis des XVe -XVIe siècles dont la porte s'orne sur le linteau d'un arc en accolade. La seconde, parcelle n°42, est une maison bloc du XVIIe siècle conservant des baies embellies de décor d'arcs en accolade ainsi qu'une intéressante cheminée en pierre en jambages lisses.

Au centre du hameau, un corps de ferme (parcelle n°41) présente des vestiges attribuables à la seconde moitié du XIIIe siècle ou à la première moitié du XIVe siècle englobés dans un bâti des XVe - XVIe siècles remanié ensuite au XVIIe siècle.



Plan cadastral, 1832



Maison, parcelle n°45, de la seconde moitié du XVe siècle - début XVIe siècle (remaniée vers 1960)

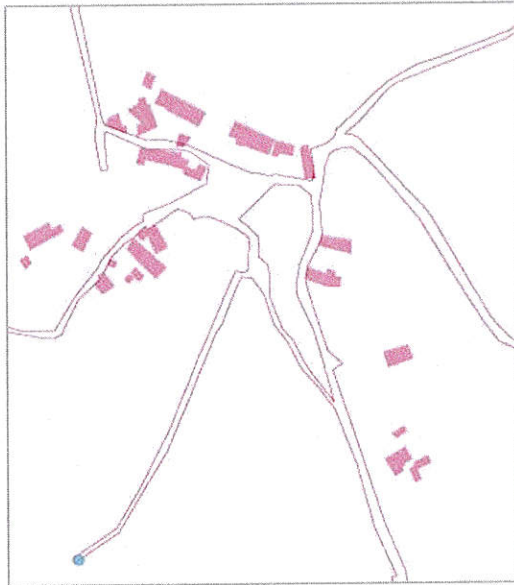


Maison, parcelle N°42, du XVIIe siècle. Corps de logis accompagné de deux belles granges-étables dont une est datée du XVIIIe siècle.



Maison, parcelle n°41. Un arc brisé des XIIIe - XIVe siècles est inclus dans la façade arrière.

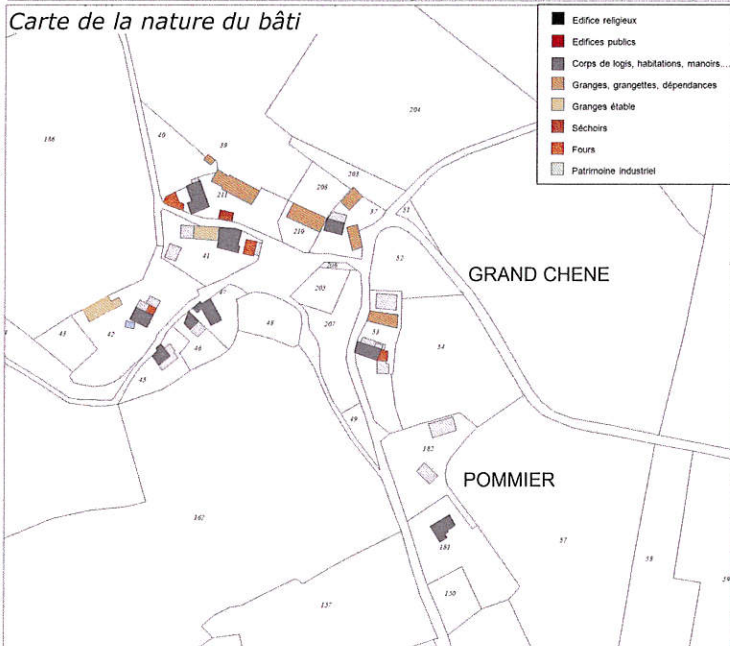
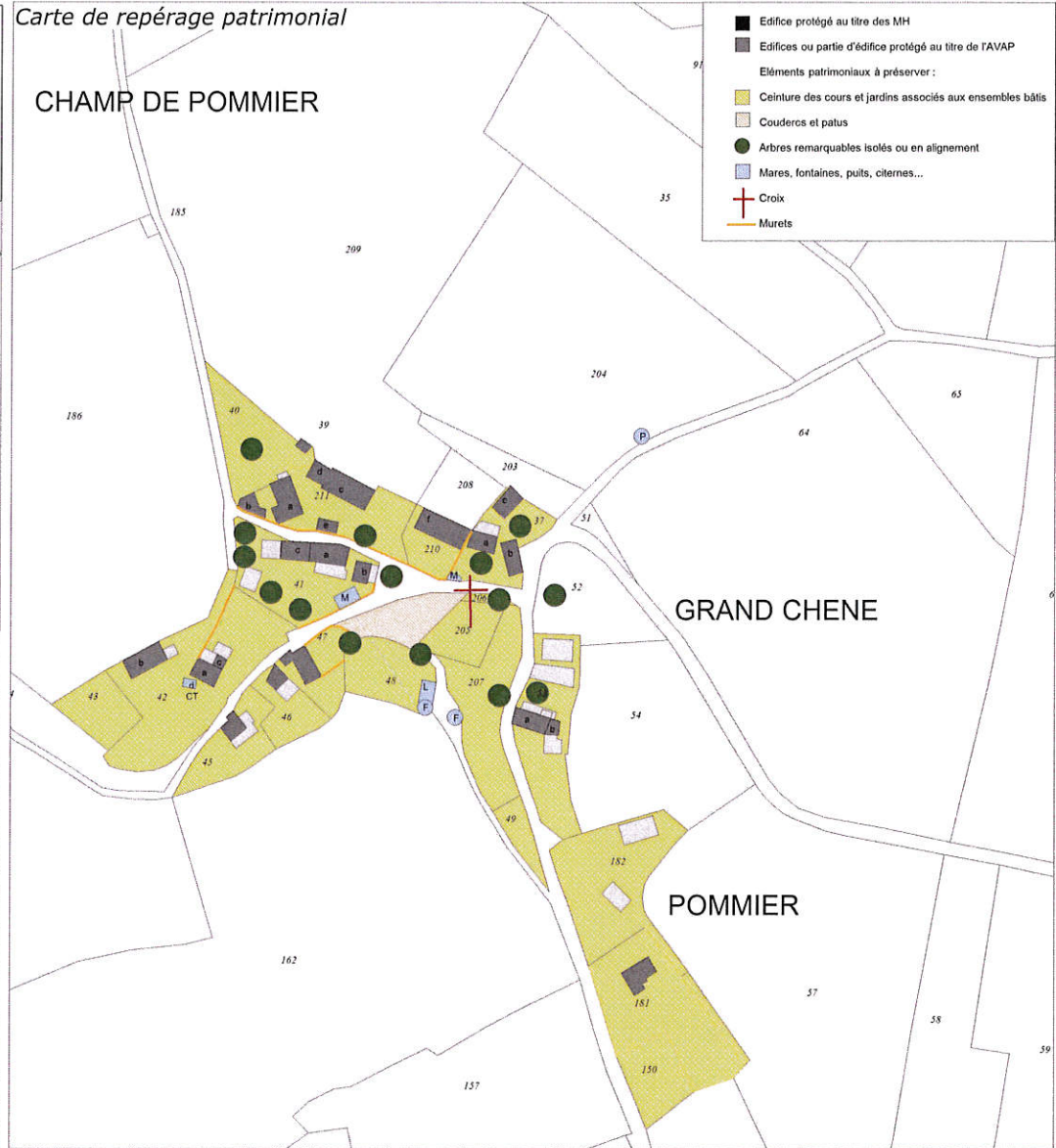
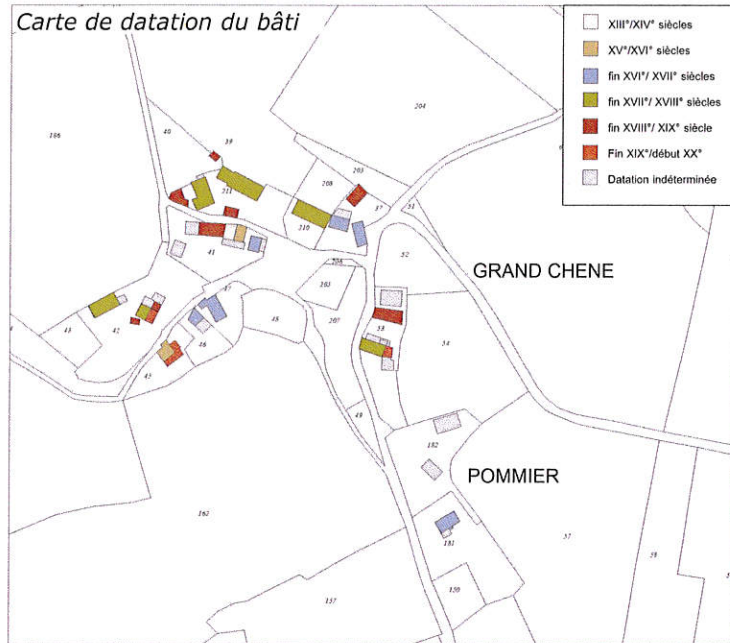




La comparaison du cadastre ancien avec le cadastre actuel permet de mettre en relief l'évolution du hameau de Pommier depuis le début du XIXe siècle :

La trame viaire n'a pas évolué si ce n'est la fermeture d'un ancien chemin (en gris) donnant accès à une fontaine, mentionnée sur le cadastre ancien et aujourd'hui difficile d'accès et envahie par la végétation (belle construction qui mériterait à l'avenir d'être mise en valeur).

La superposition du bâti montre une évolution assez limitée à la fois en termes d'érosion du bâti (en rose) et d'implantations nouvelles (en gris).



Ligneyrac : Pommier

Petit patrimoine du hameau de Pommier



Fontaine et lavoir de Pommier



Mare située en amont du lavoir



Puits à Pommier



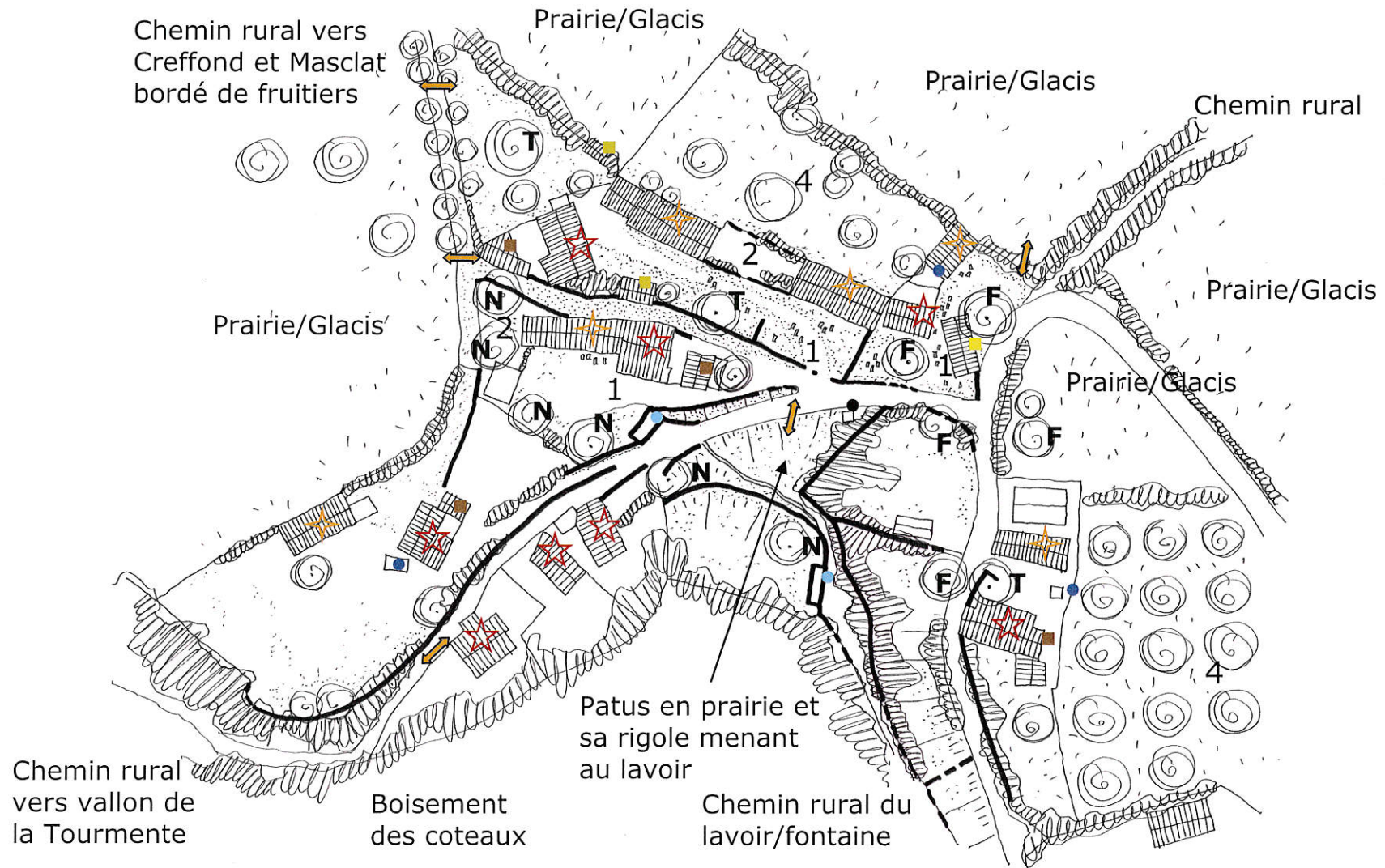
Fontaine de Pommier



Croix de Pommier

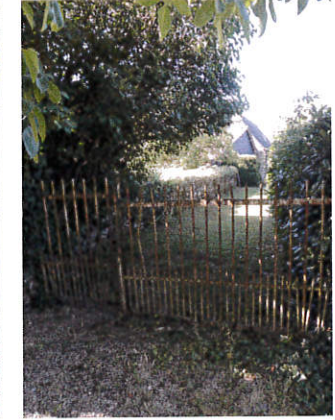
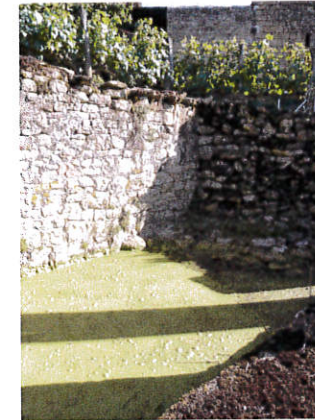


Le hameau de Pommier



↑ Nord
 Échelle 1/1000 ème
 CF légende hameau des Treilles

Le hameau de Pommier



Les murs de pierres sèches accompagnant les terrasses orientées au sud, portant les jardins et abritant l'abreuvoir,



Les cours avec tilleuls ou frênes remarquables,

encore pavées de grès,



Les chemins ruraux avec la palette végétale singulière: haie bocagère haute, mur/talus, mur/bâti et fruitier d'ombrage

Laroche

Le mas de la Roche, figurait dans les possessions de Raymond de Turenne, qu'il échangeait en 1265 avec les Robert³¹. Le hameau se compose de deux ensembles ruraux de grande qualité datant du XVII^e siècle, au moins.

Maison du XVII^e siècle, parcelle n°90



Maison du XVII^e siècle, parcelle n°90

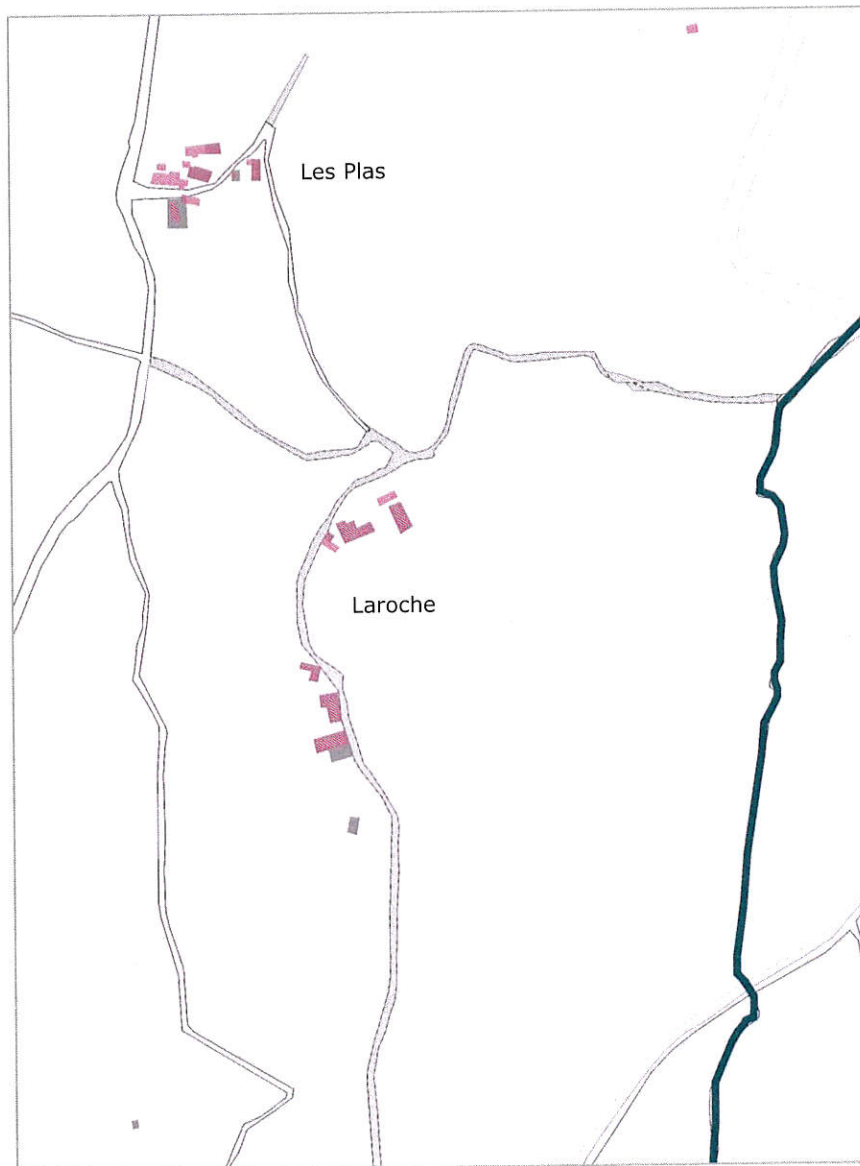
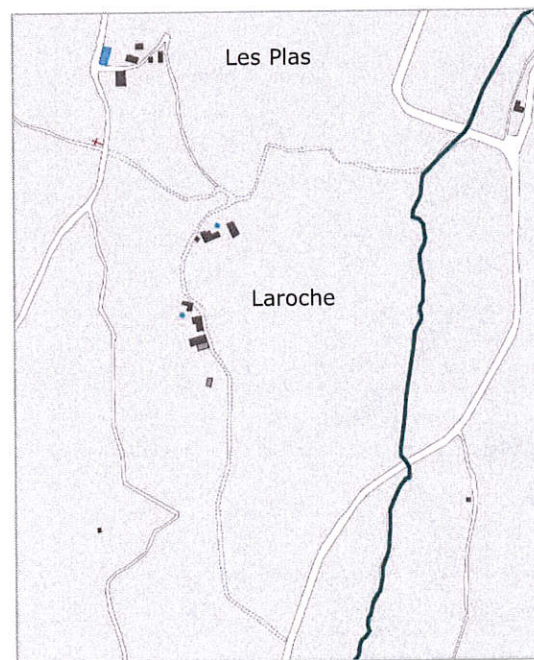
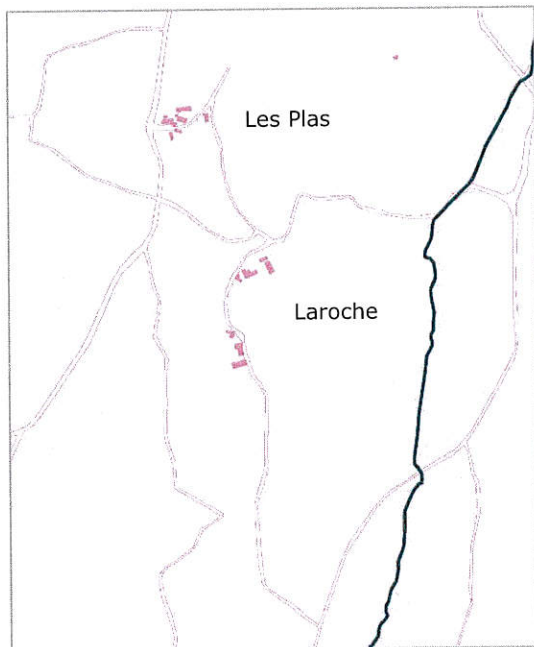


Plan cadastral, 1832

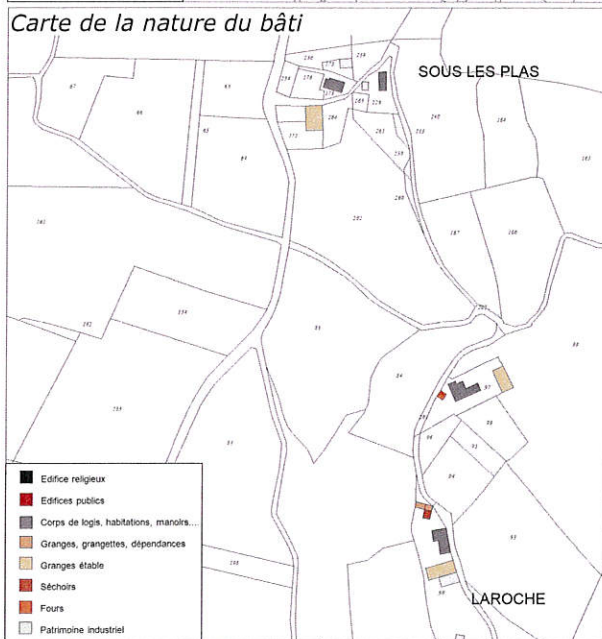
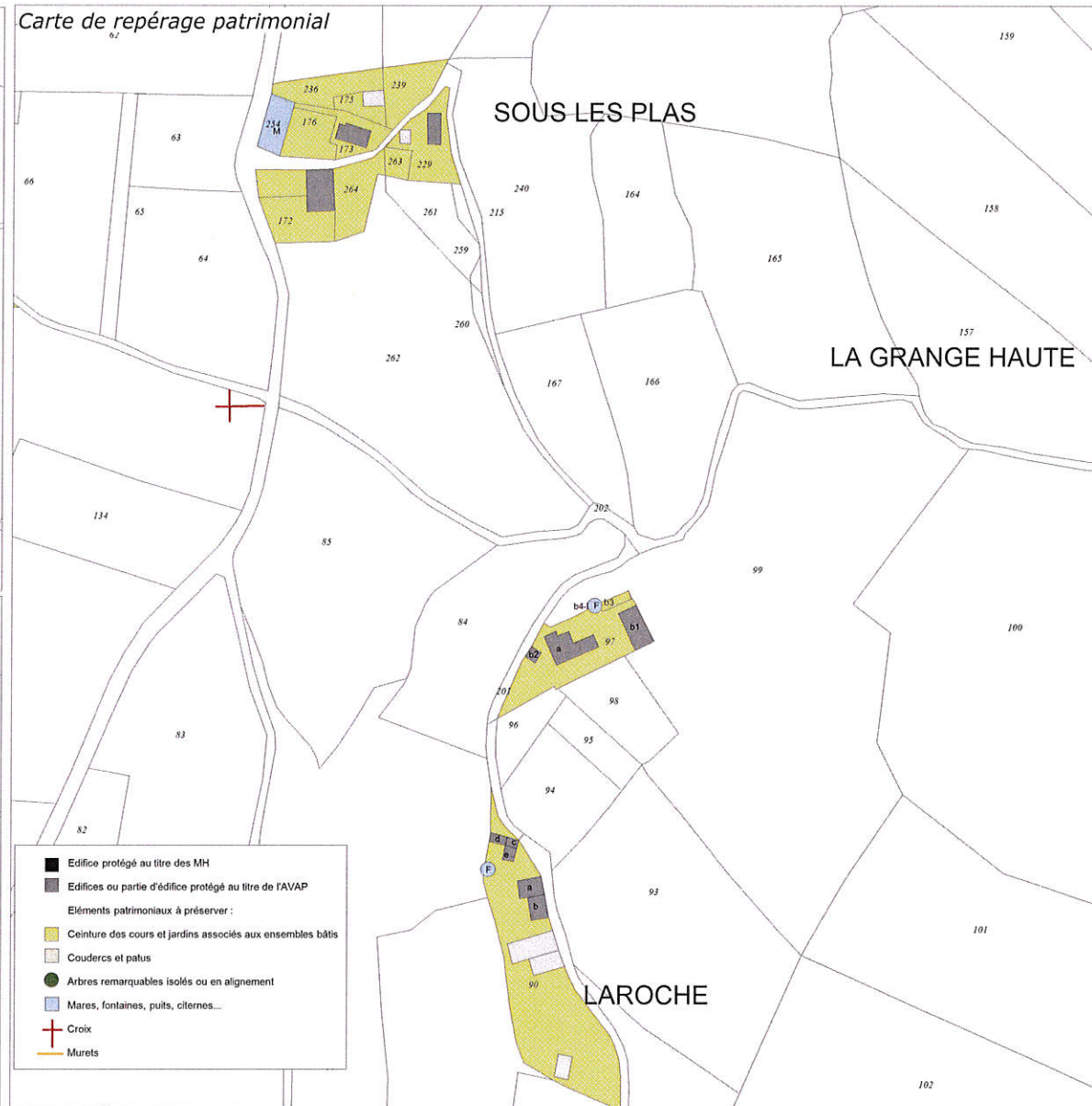
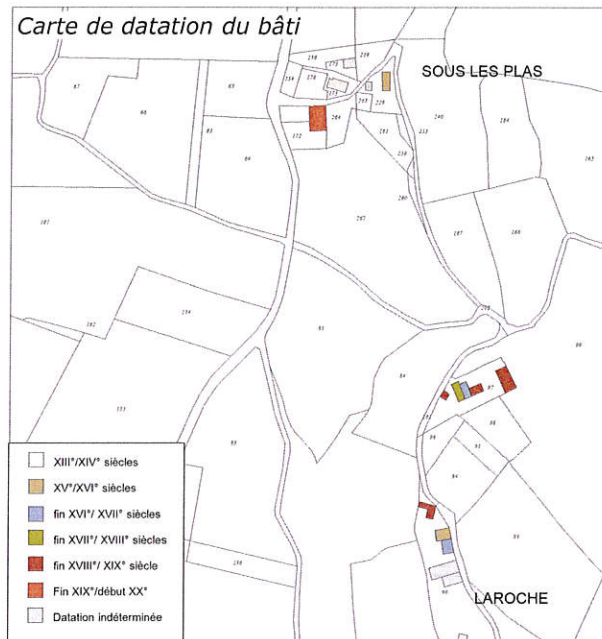


Demeure du XVII^e siècle, parcelle n°97

³¹ Communication Marguerite Guély.



AVAP de Ligneyrac - Diagnostic
Le hameau de Laroche était autrefois desservi par un réseau important de chemin aujourd'hui disparu ou privatisé (en gris foncé).
L'emprise bâtie, quant à elle, a peu évolué : on remarque toutefois une certaine érosion bâtie au Plas (en rose clair)



Ligneyrac : Laroche - Sous les Plas

Petit patrimoine de Sous les Plas et de Laroche



Croix des Plas



Mare aux Plas



Fontaine à Laroche (p. 90)



Fontaine à Laroche (p. 97)

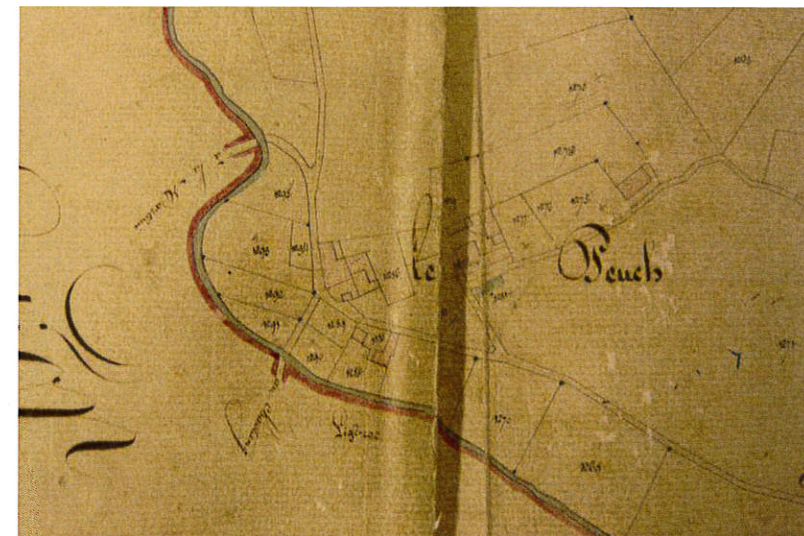


Le Peuch

Le Peuch est une maison-forte édifée par les de Fieux (branche de la Bleynie). En 1721, François Dufaure, bourgeois, le possédait³². En 1778, elle était passée à l'un de ses descendants, François, bourgeois. D'après Champeval, une chapelle domestique s'y trouvait vers 1785. La demeure fut vendue vers 1870 par l'abbé d'Arlogié de Lon au sieur Dufaure et au sieur Livet. Le « château » contrôle l'entrée de la vallée du Rieux Mort. MHI 10 mars 1998 - Site inscrit 16 septembre 1942. Figure sur la carte de Cassini comme simple maison sans toponyme.



Le Peuch, maison noble de la seconde moitié du XVe siècle – début XVIe siècle remaniée au XVIIe siècle.



Plan cadastral, 1832

Moulin du Peuch

Cet édifice englobe les vestiges de l'ancien moulin du Peuch



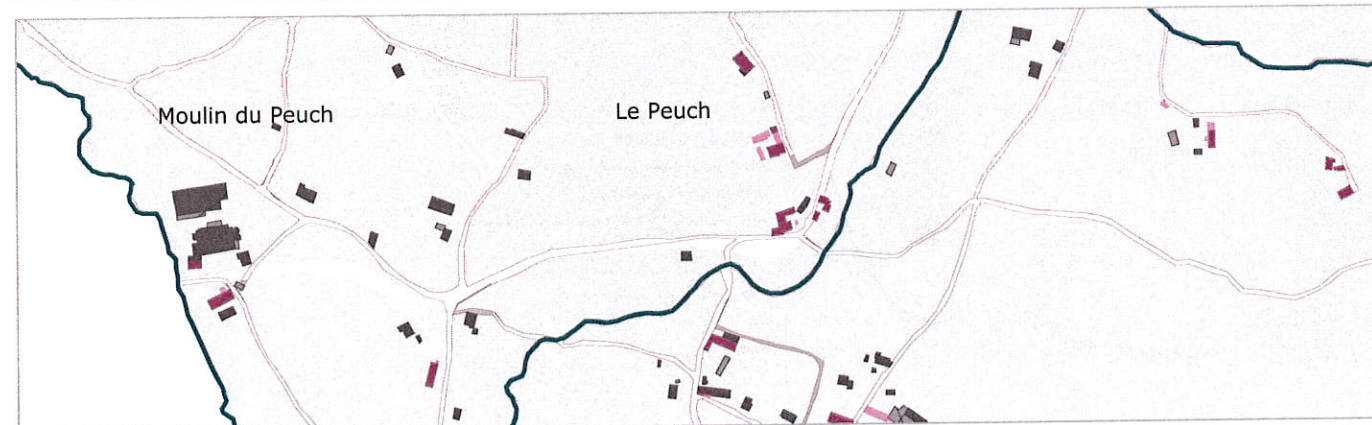
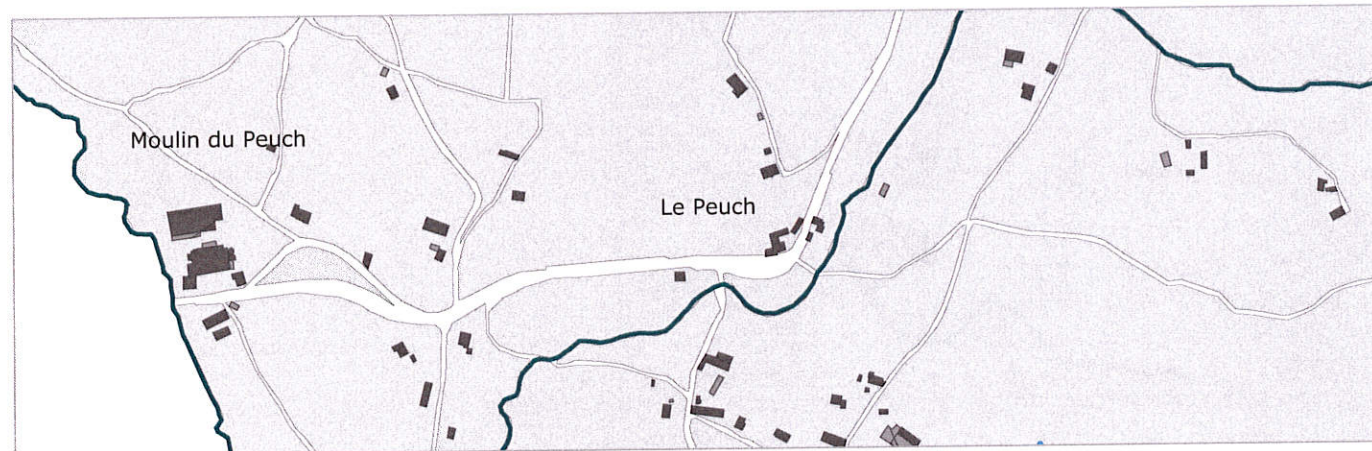
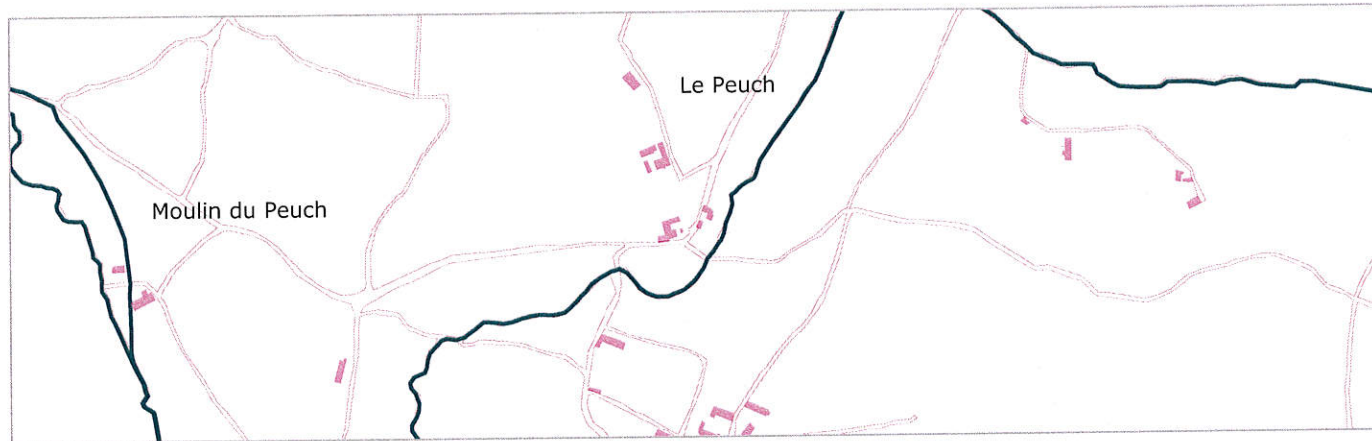
Ancien moulin du Peuch



Plan cadastral, 1832

³² Jean-Baptiste Champeval, Ligneyrac, le Peuch. In : Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, T. 19, 1897, p. 493-495. Marie-Madeleine Macary, Châteaux en Limousin – Corrèze, René Dessagne Ed., Limoge, 1972, p. 287-288, 344.

Le Peuch et le moulin du Peuch



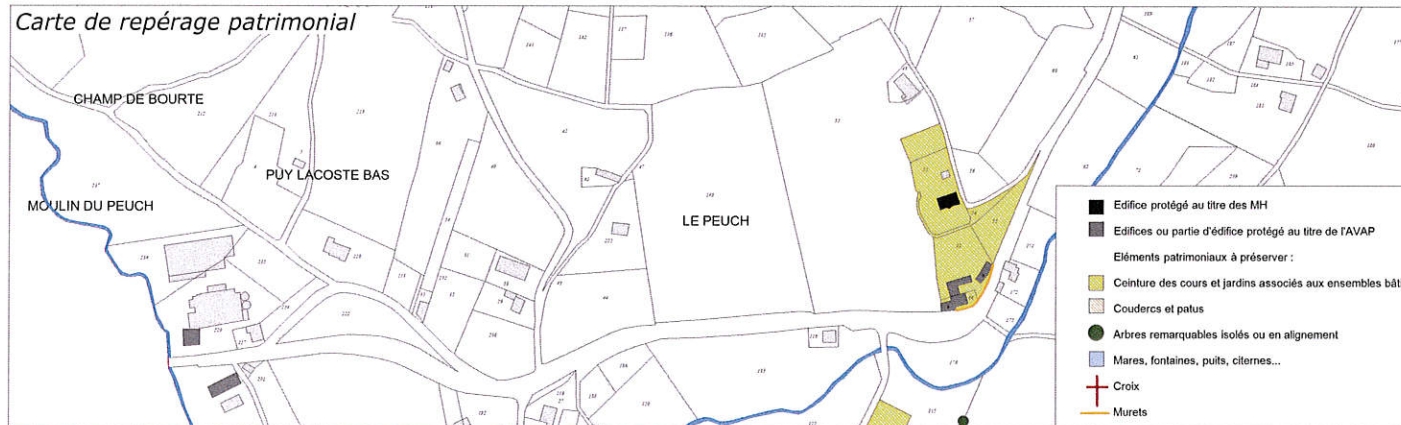
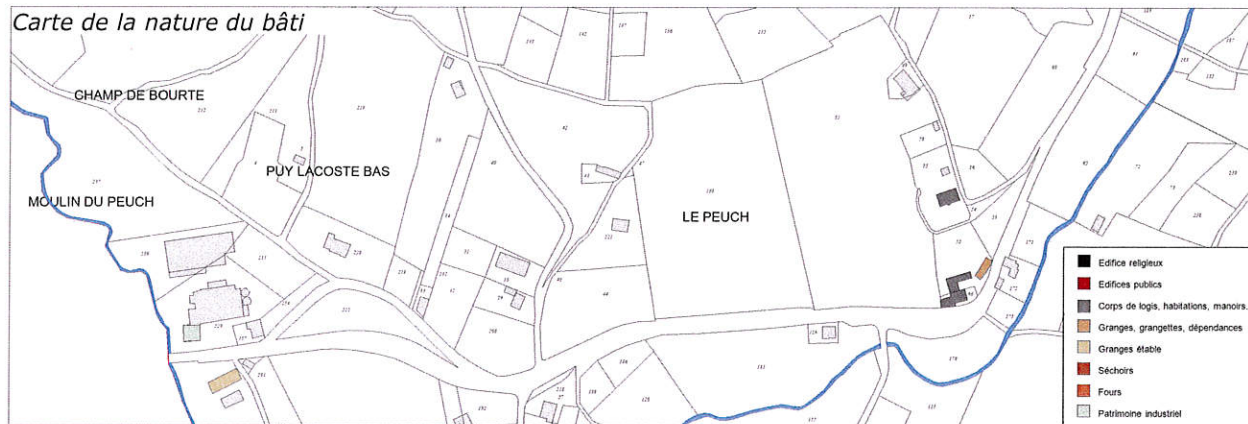
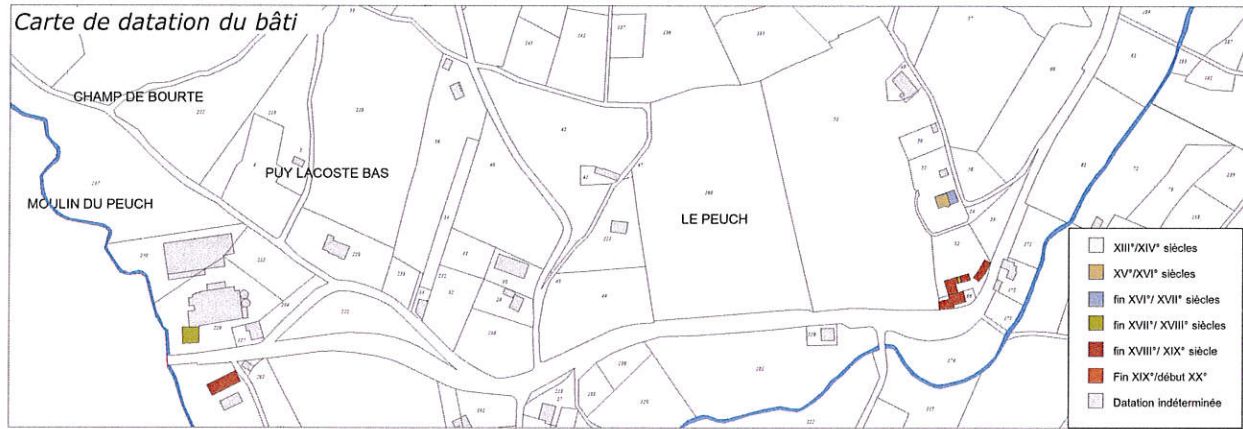
La comparaison du cadastre ancien avec le cadastre actuel permet de mettre en relief l'évolution du Peuch et du Moulin du Peuch depuis le début du XIXe siècle :

On observe en premier lieu une modification importante de la trame viaire liée à l'aménagement d'un axe important en fond de vallée, l'actuelle RD19.

La superposition du bâti montre ensuite, non seulement une expansion très marquée du bâti nouveau, mais également une certaine érosion du bâti ancien (autour du château et du moulin du Peuch Notamment).

A noter que l'ancien canal de dérivation qui alimentait autrefois le moulin du Peuch à également disparu.

Ligneyrac : Le Peuch



Boulou les Roses.

Le bâtiment actuel (ancien sanatorium de la fin du XIX^{ème} siècle) fut, d'après l'abbé Poulbrière, la résidence de la famille Leclère de Brive (pour plus d'informations, Fonds Leclère aux Archives départementales de la Corrèze à consulter). Des marques de reconstruction visibles sur la façade pourraient indiquer une occupation ancienne. Le lieu est désigné sur la carte de Cassini comme château.

La lutte intensive menée contre la tuberculose depuis 1890, conduit à la construction de bâtiments particuliers situés dans la campagne et isolés pour éviter tout risque de contagion : les sanatoriums et préventorioms. En Corrèze "pays vert", si bien nommé, 3 établissements sont créés : le préventorium de Servièrès-le-Château, les sanatoriums du Glandier (Beysac) et Boulou-les-Roses (Ligneyrac).



Boulou les Roses. Le bâtiment principal modifié aux XVIII^e - XIX^e siècles présente les indices de phases de construction antérieures



Plan cadastral, 1832

Le moulin de Gramont

Il s'agit d'un très beau bâtiment conservant une tour d'escalier présentant une travée de porte et fenêtres du XVI^e siècle.

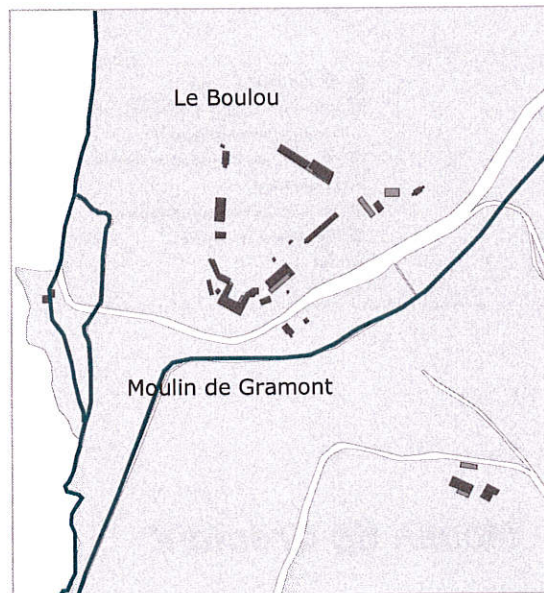
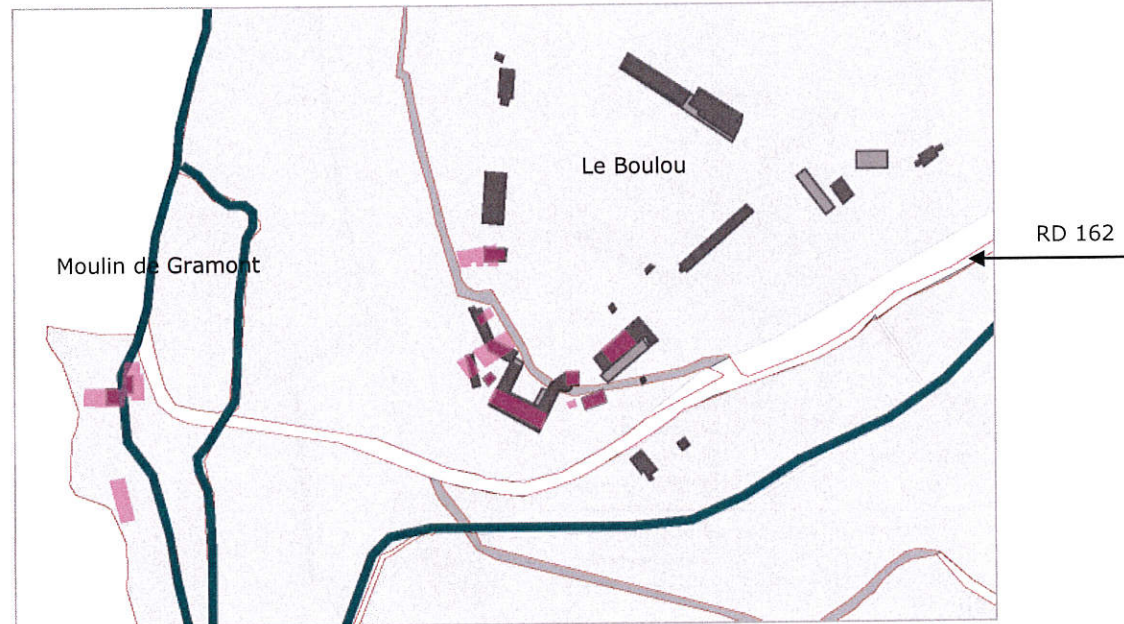
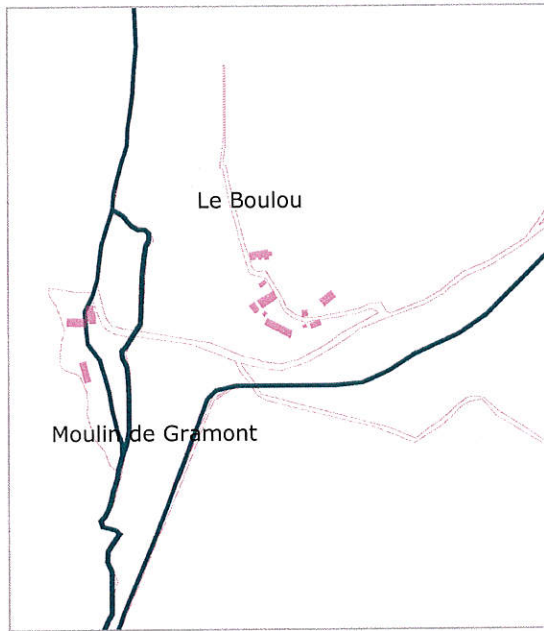


Le moulin de Gramont



Plan cadastral, 1832

Le Boulou et le moulin de Gramont



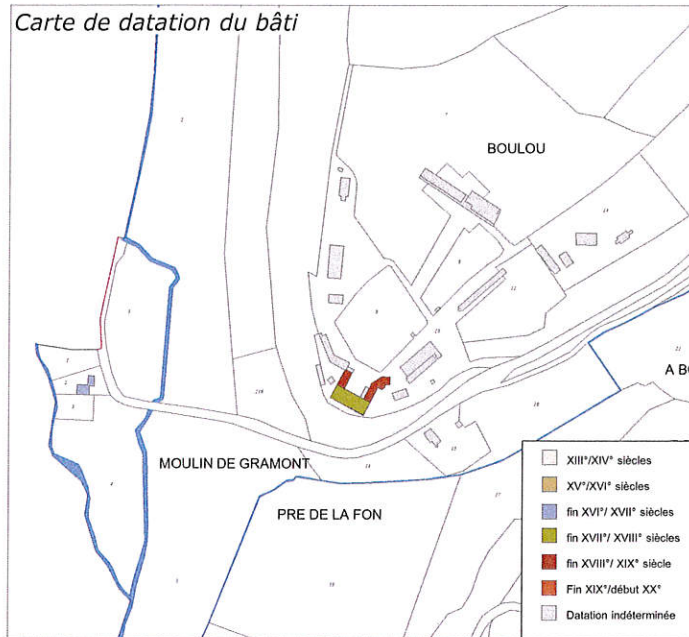
La comparaison du cadastre ancien avec le cadastre actuel permet de mettre en relief l'évolution depuis le début du XIXe siècle :

Du Boulou :

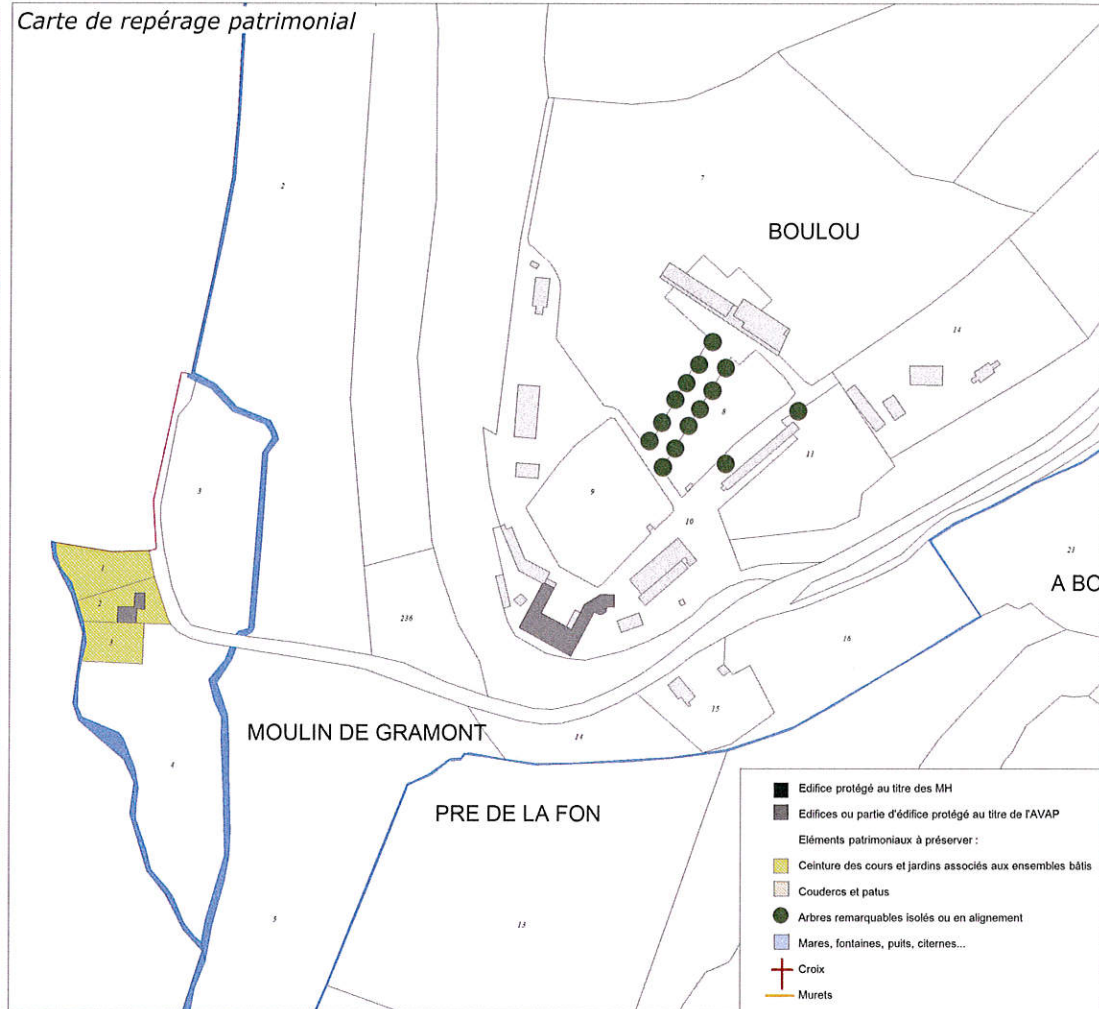
- il s'agit en premier lieu, d'une modification notable de la trame viaire liée à l'aménagement d'un axe important reliant la vallée de la Tourmente au plateau Ouest de la commune (actuelle RD 162),
- en second lieu, de la disparition de certains chemins anciens (en gris foncé),
- enfin, la superposition du bâti montre, non seulement une expansion très marquée du bâti nouveau (en gris foncé), mais également une certaine érosion du bâti ancien (en rose).

Du moulin de Gramont où l'on remarque une certaine érosion du bâti ancien qui comprenait une dépendance et une extension.

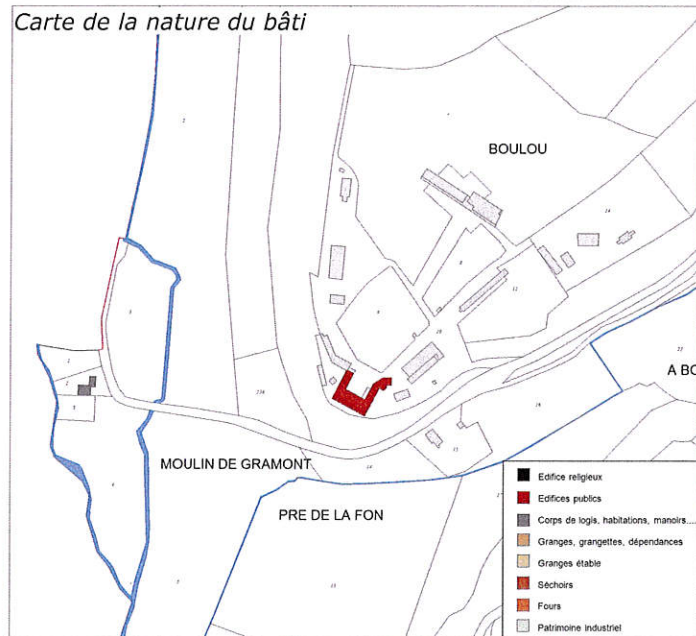
Carte de datation du bâti



Carte de repérage patrimonial



Carte de la nature du bâti



Ligneyrac : Boulou les Roses - Moulin de Gramont

Peyrignac

Les quelques maisons de Peyrignac forment un hameau (figurant sur la carte de Cassini) organisé auprès d'une imposante demeure de la seconde moitié du XIII^e siècle ou de la première moitié du XIV^e siècle. Aujourd'hui en ruine, elle fut adossée ou agrandie par un corps de logis aux XV^e - XVI^e siècles conservé aujourd'hui en élévation.



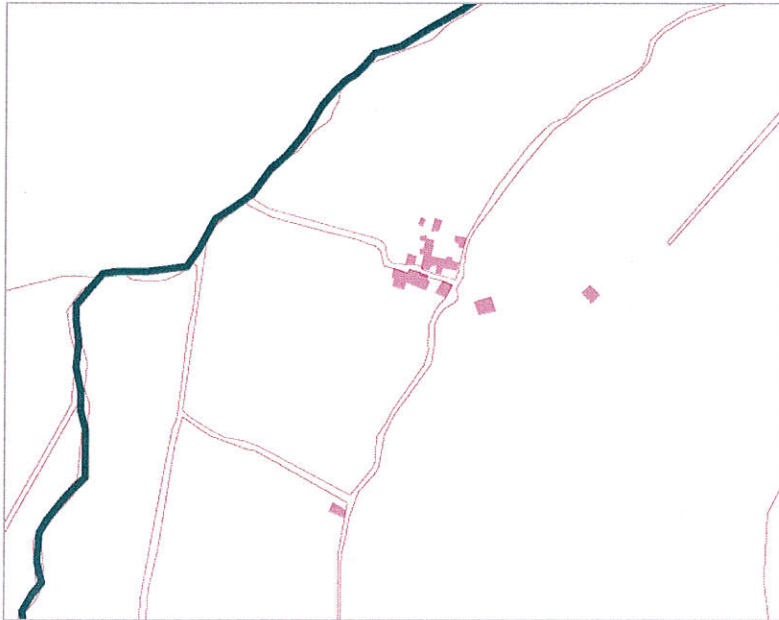
La maison forte de Peyrignac (parcelle n°53)



Puits à Peyrignac

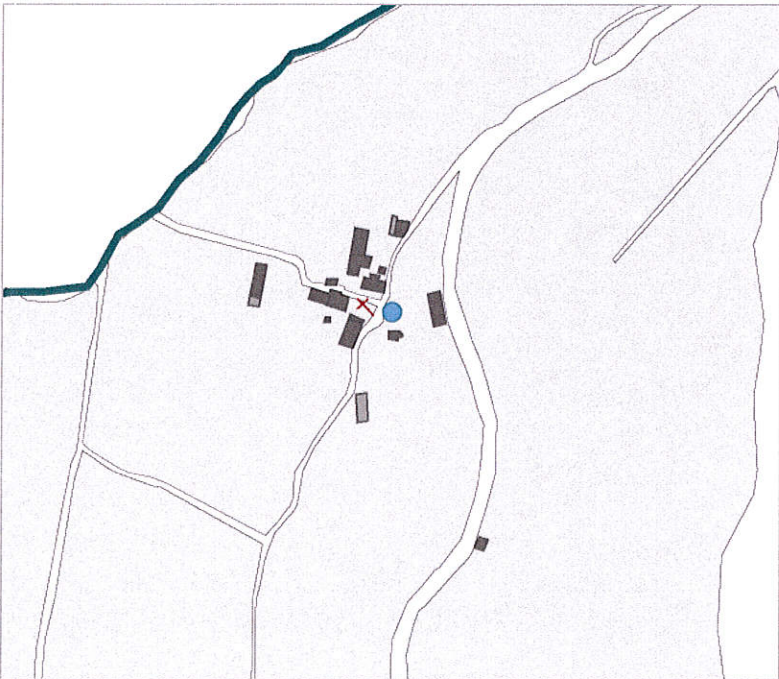


Plan cadastral, 1832



Ruine médiévale

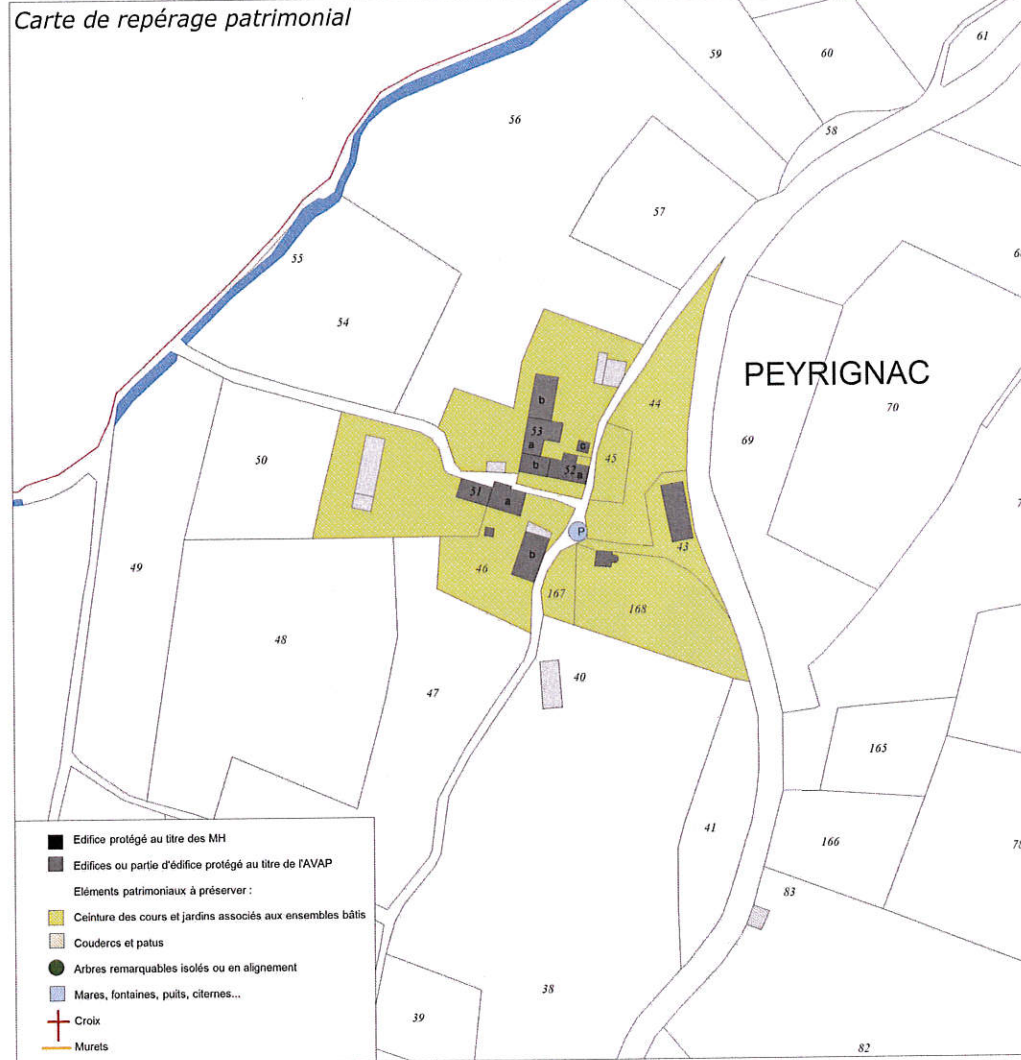
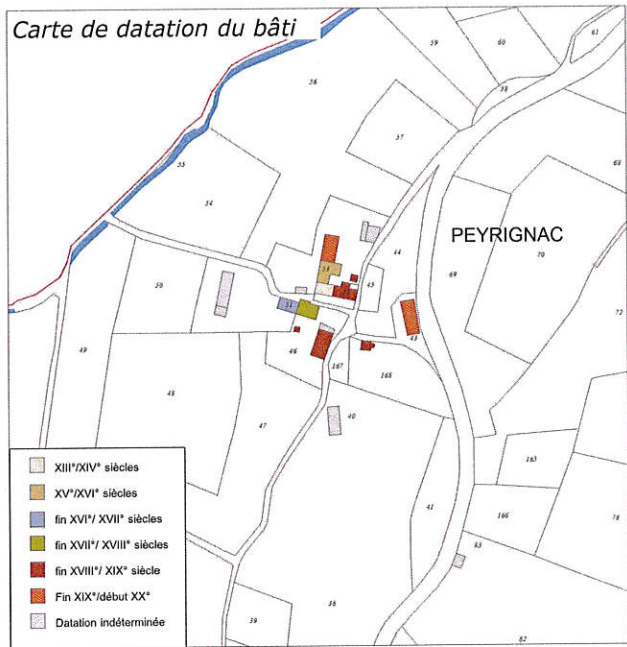
RD 19



La comparaison du cadastre ancien avec le cadastre actuel permet de mettre en relief l'évolution du hameau de Peyrignac depuis le début du XIXe siècle :

A noter l'évolution de la trame viaire : à l'ancien chemin qui suivait la vallée du Rieux Mort et remontait sur le plateau via Peyrignac, a été subsisté un nouvel axe routier, la RD19, aménagée à flanc de versant.

On observe une certaine érosion du bâti (en rose clair), au niveau notamment de la ruine médiévale ainsi que l'implantation de constructions nouvelles (en gris foncé) : il s'agit en grande partie de granges agricoles édifiées à la fin du XIXe siècle/début du XXe siècle.



Ligneyrac : Peyrignac

Soult

Simple hameau figurant sur la carte de Cassini, Soult résulte de reconstructions au XIXe siècle de maisons détruites par des mouvements de terrain.



Maison, parcelle n°235



Plan cadastral, 1832



Calvaire de Soult



Ancien lavoir de Soult



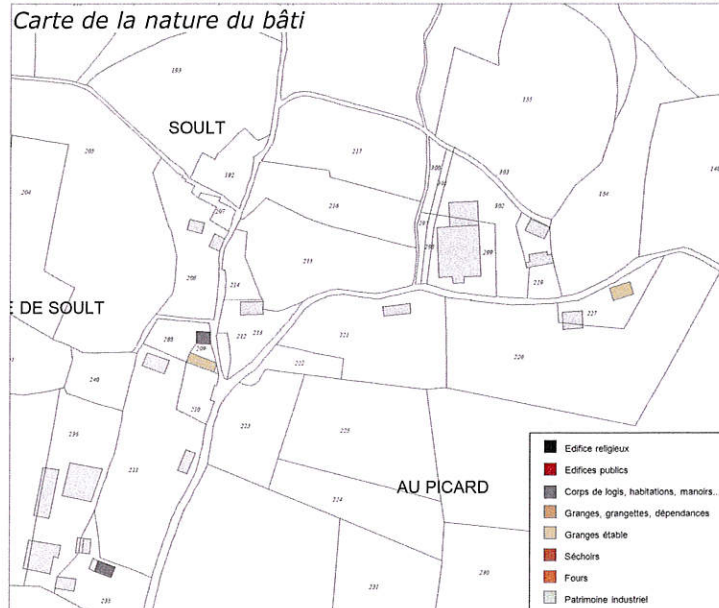
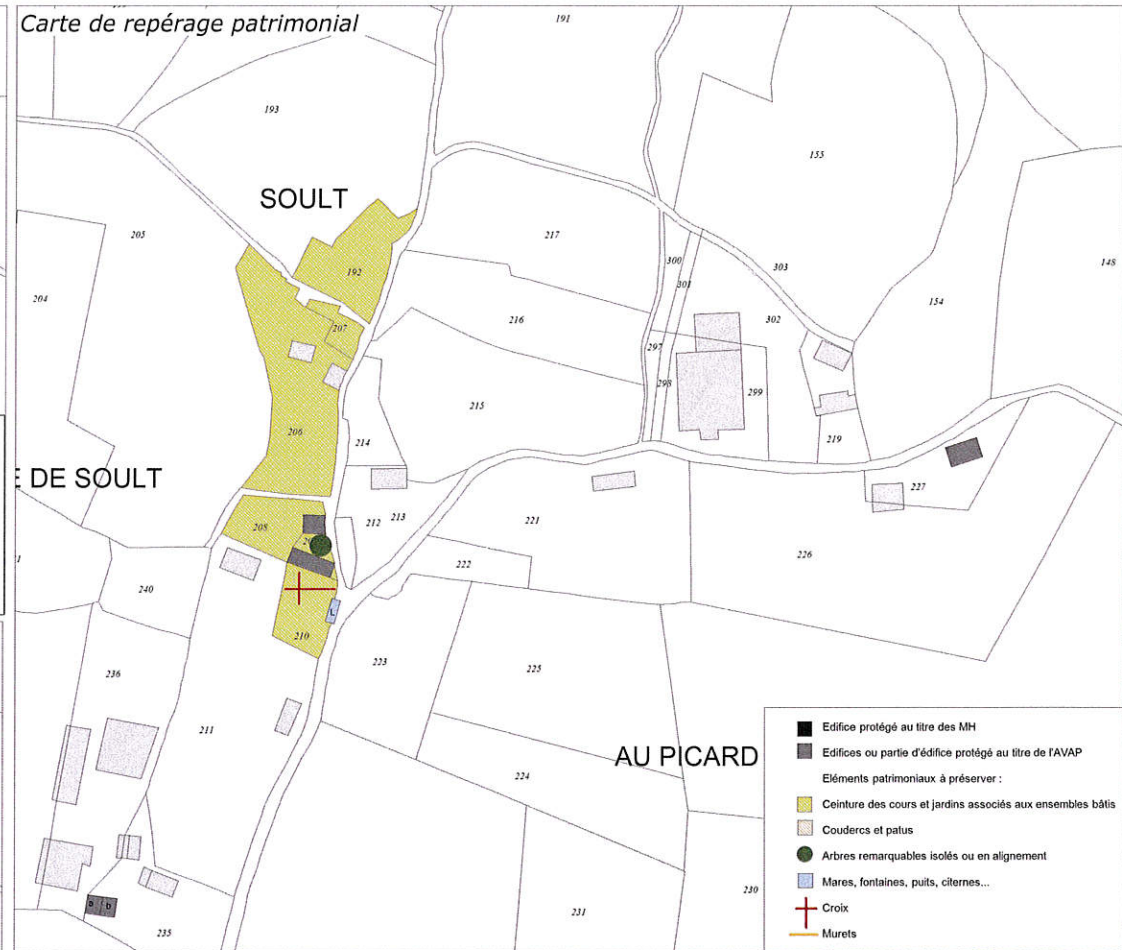
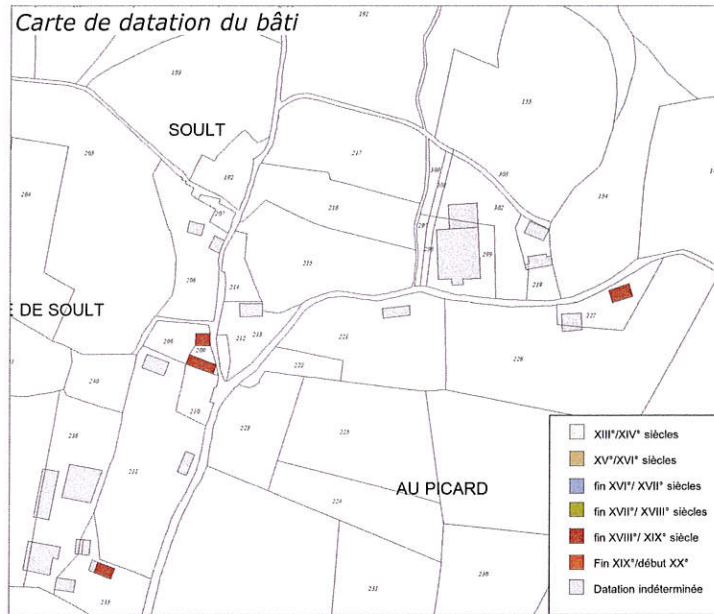
Soult



La comparaison du cadastre ancien avec le cadastre actuel permet de mettre en relief l'évolution du hameau de Soult depuis le début du XIXe siècle :

L'érosion du bâti ancien (en rose) est très marquée au niveau du hameau de Soult. Cela s'explique par le glissement de terrain qui a détruit la quasi-totalité du hameau en 1952. Il ne reste pratiquement plus rien de l'ancien hameau qui a été reconstruit plus loin (constructions récentes en gris).

A noter, au niveau de l'évolution de la trame viaire la disparition d'un ancien chemin.



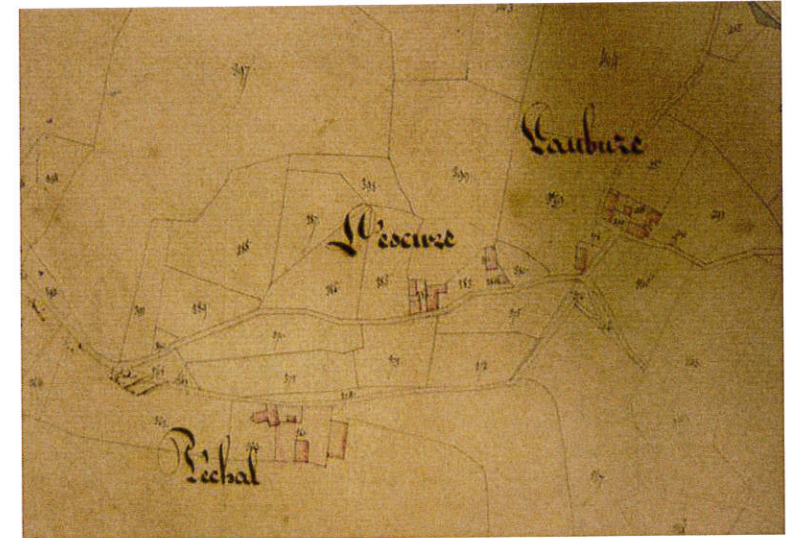
Ligneyrac : Soult

Laubuge

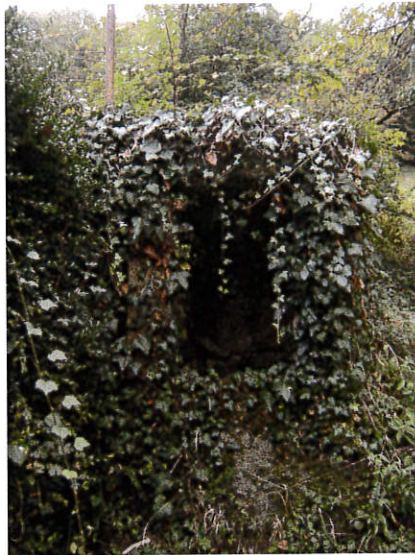
Imposante demeure (parcelle n°57) datant au moins du XVII^e siècle d'après des éléments d'encadrement de baies conservés en façade. Ne figurant pas sur la carte de Cassini.



Maison, parcelle n°57



Plan cadastral, 1832



Puits de Lander

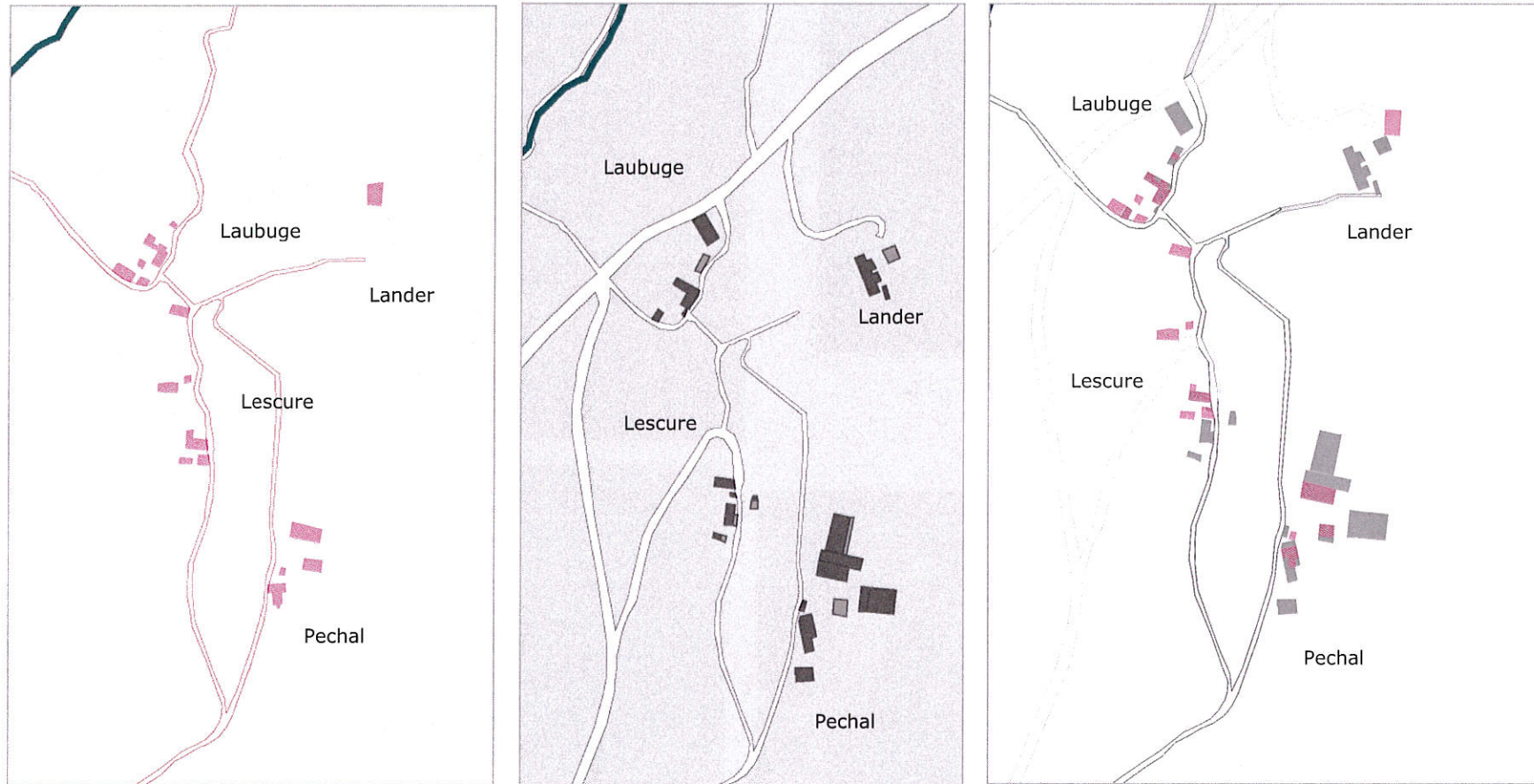


Puits de Laubuge

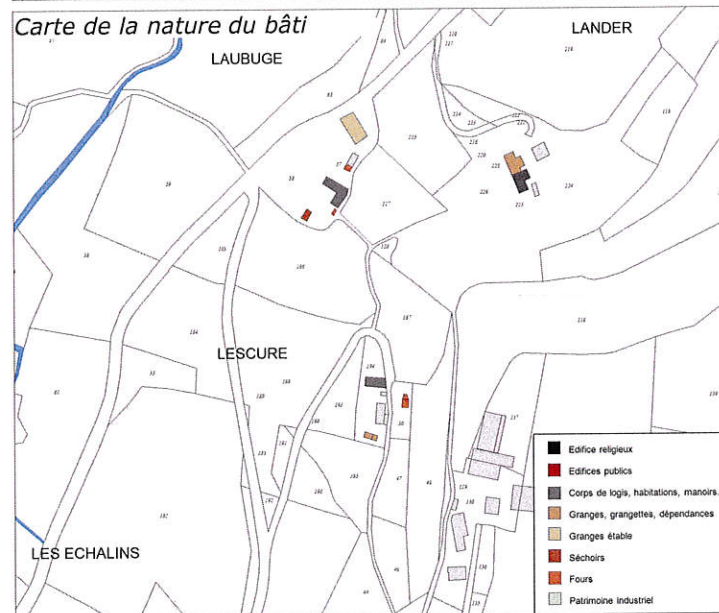
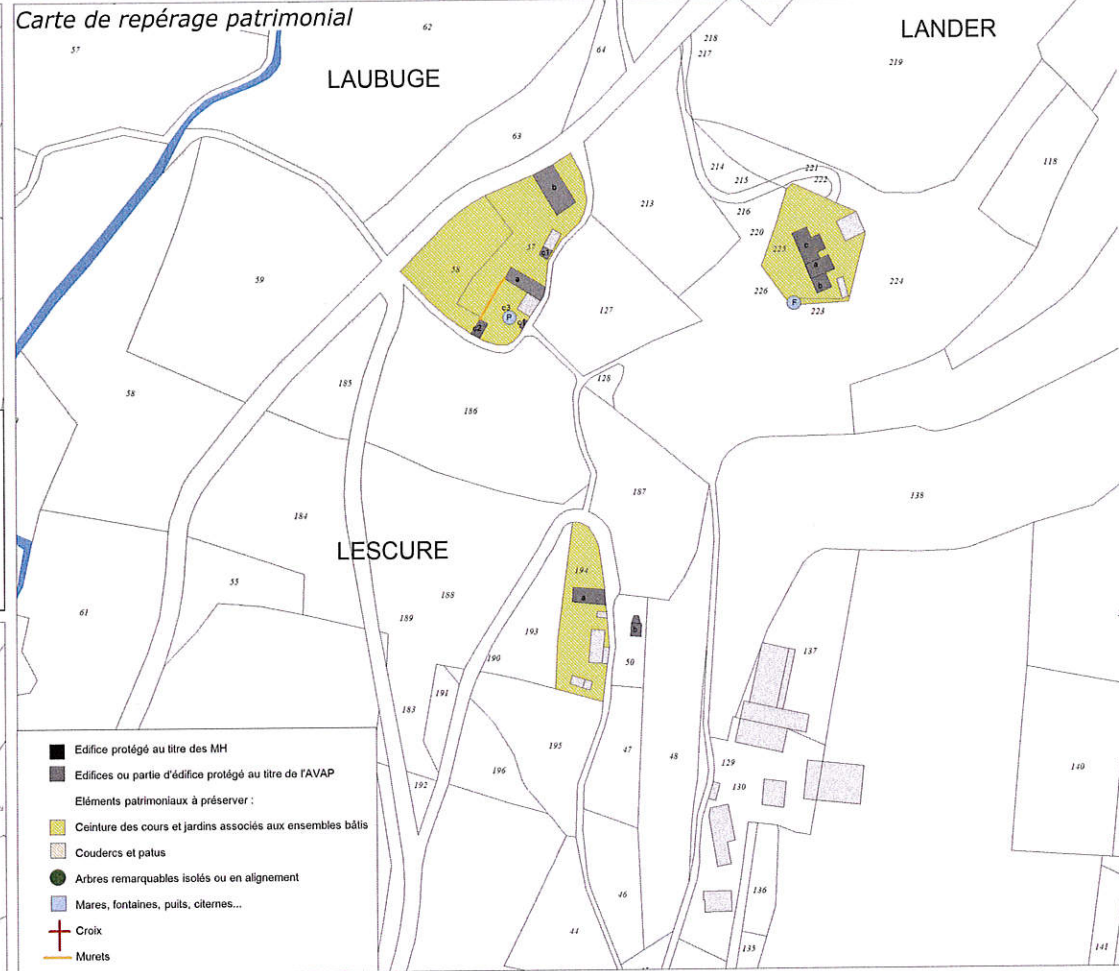
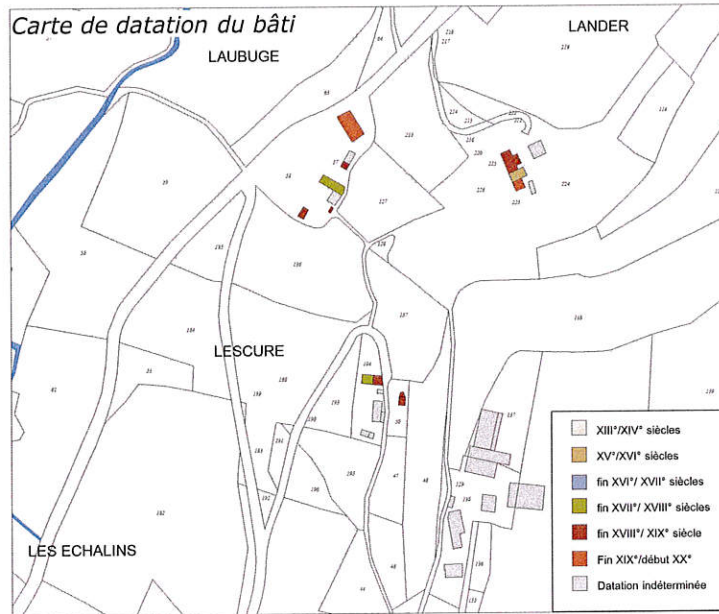


Ancien four de Lescure

Laubuge, Lescure et Pechal



La comparaison du cadastre ancien avec le cadastre actuel permet de mettre en relief l'évolution des mas de Laubuge, Lescure et de Pechal depuis le début du XIXe siècle : à noter en particulier le percement de l'actuelle RD19. On observe également, à la fois une certaine érosion du bâti (en rose) ainsi qu'une forte expansion des constructions nouvelles (en gris) essentiellement liées à l'activité agricole.



Ligneyrac : Pechal - Lescure - Lander

Noëlle

Simple toponyme sur la carte de Cassini. L'inventaire des biens communaux de 1860 mentionne ici un four³³. On trouve sur le plan napoléonien la représentation d'un petit hameau qui s'est érodé. S'y trouvent aujourd'hui deux bâtiments pouvant appartenir aux XVIIe - XVIIIe siècles.



Noëlle, parcelle n° 19



Plan cadastral, 1832

³³ AD 19, 2 O 841 – Administration générale et biens communaux (1822-1936)

Rosiers

Le hameau de Rosiers, non représenté sur la carte de Cassini, intègre un four banal, propriété des habitants du hameau d'après une pétition en date du 16 mars 1867³⁴. Plusieurs demeures attestent d'une occupation du lieu dès le XVIIe siècle



Plan cadastral, 1832



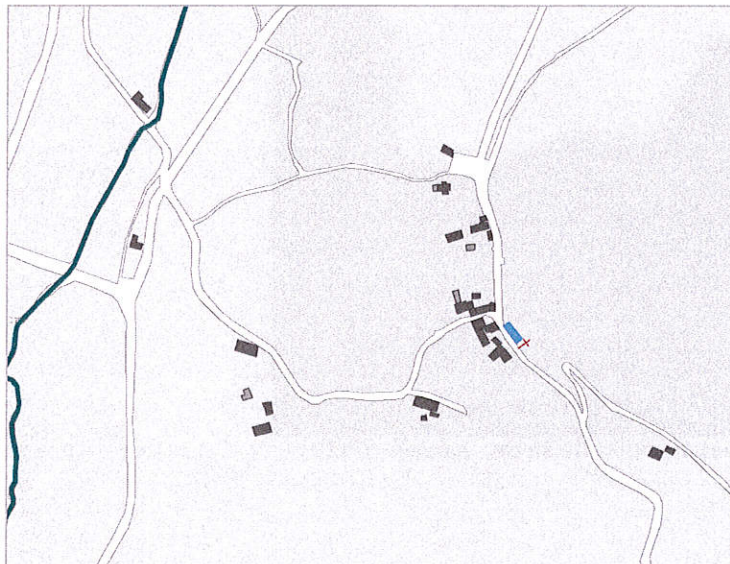
Four du Rosiers



Maison en ruine du XVIIe siècle, parcelle n°129

³⁴ AD 19, 2 O 841 – Administration générale et biens communaux (1822-1936) : Four banal dans le petit village de Rosiers, 16 mars 1867. Mr Neuville Jean, Laudou Jean, Vége Jeant et Roche Jean, tous propriétaires au village de Rosiers, adresse une pétition (voir photo) à Mr le sous-préfet, afin d'obtenir l'autorisation d'intenter l'action judiciaire contre Doumeilhe du village de Nouëlle pour faire constater qu'ils sont les seuls propriétaires d'un four banal situé dans leur village.

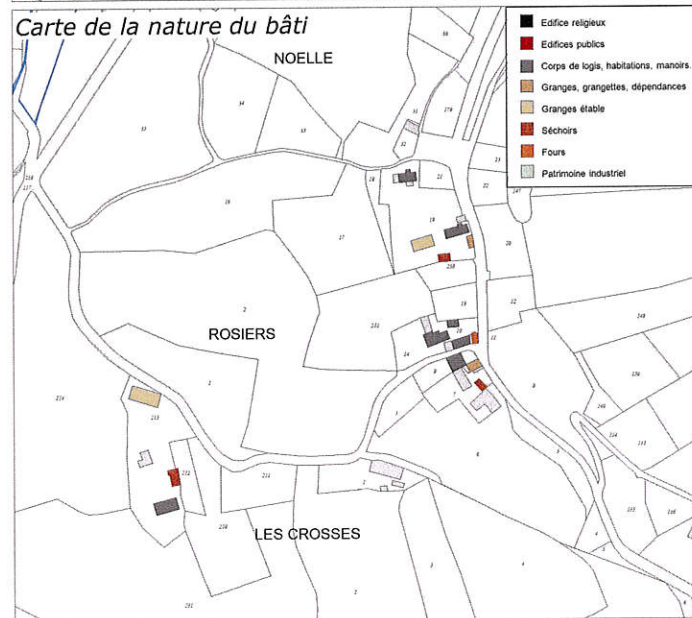
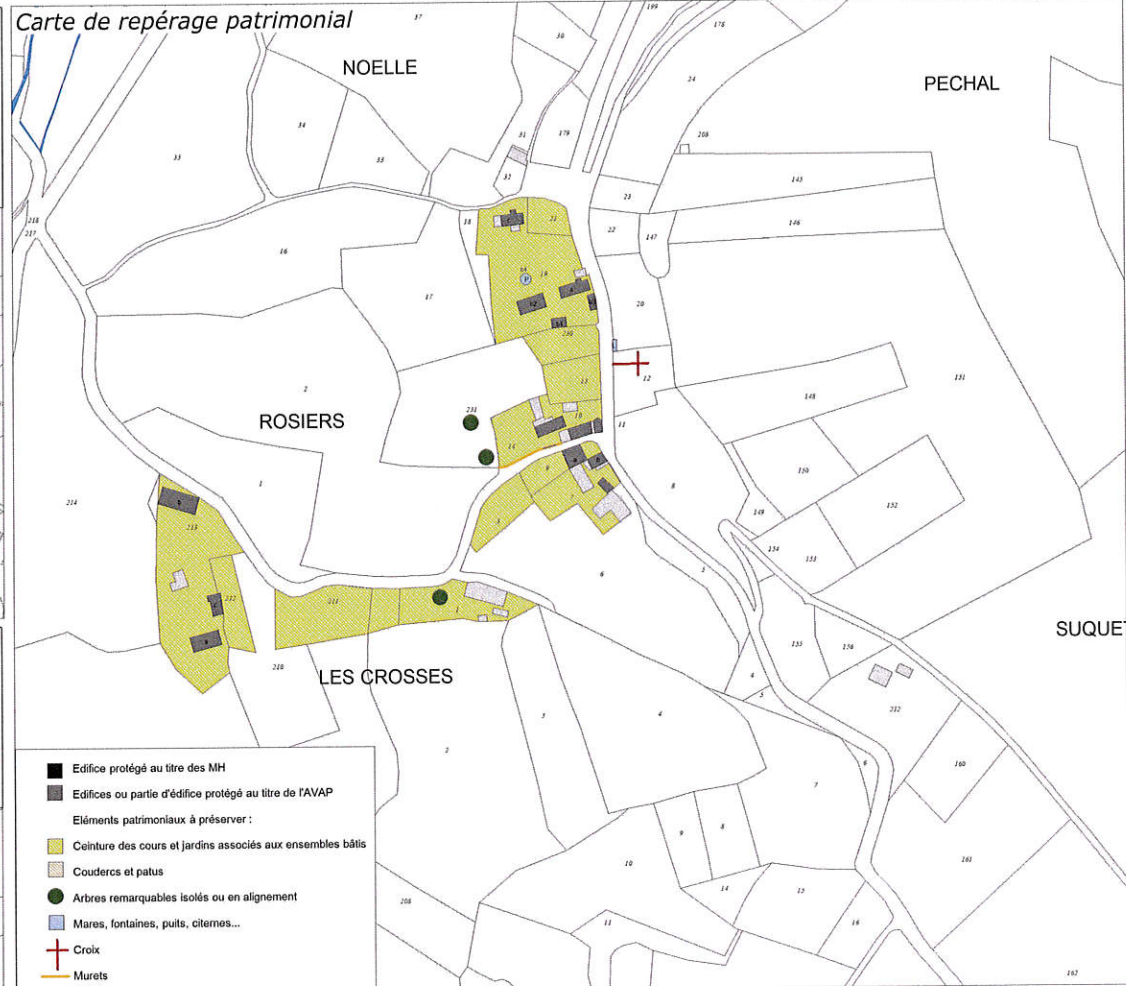
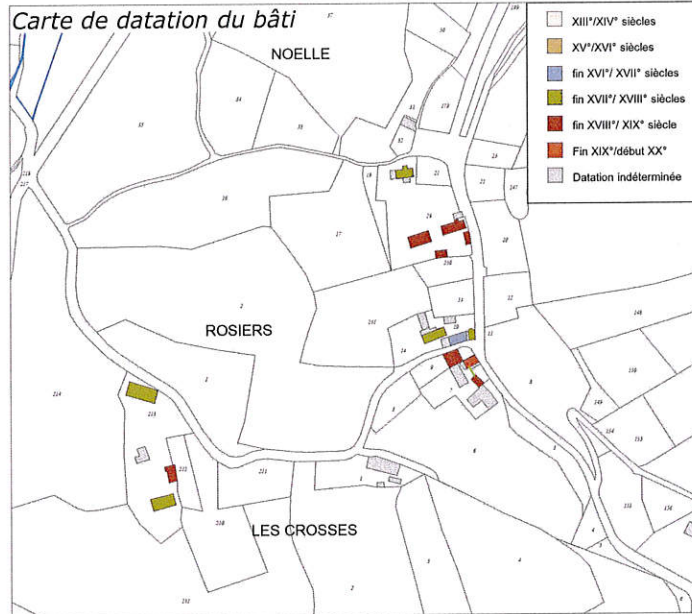
Noëlle et Rosiers



La comparaison du cadastre ancien avec le cadastre actuel permet de mettre en relief l'évolution des hameaux de Noëlle et de Rosiers depuis le début du XIXe siècle : On observe une évolution sensible de la trame viaire liée essentiellement à la fermeture de chemins anciens.

L'érosion du bâti est fortement lisible au niveau du hameau de Noëlle qui a aujourd'hui pratiquement disparu.

Les constructions nouvelles apparaissent en nombre assez limité et sont toujours liées à l'exploitation agricole (granges de la fin du XIXe siècle, début du XXe siècle).



Ligneyrac : Rosiers - Noëlle - Les Crosses

Petit patrimoine de Rosiers et de Noëlle



Croix de Rosiers

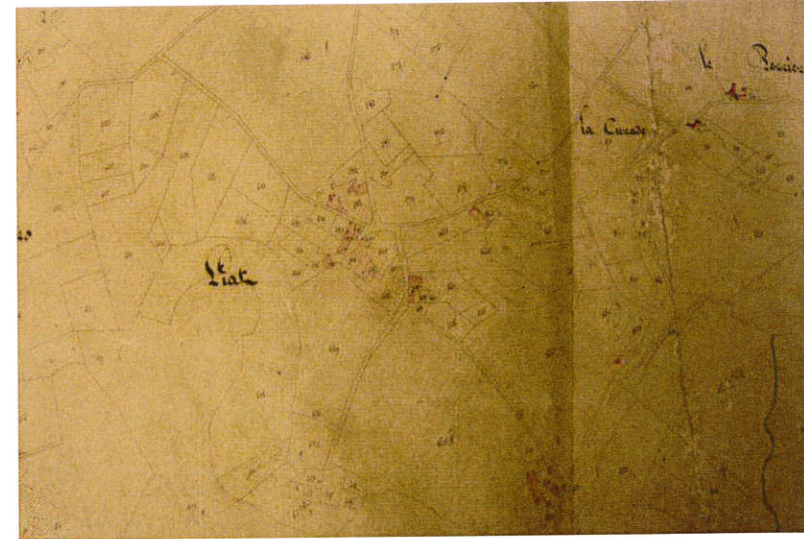


Lavoir de Rosiers

Liat (ou Ailhac avant le XVIIIe siècle)

Hameau figurant sur la carte de Cassini. Il serait rattaché à une famille de la noblesse, les Liat, d'après l'abbé Poulbrière. Pour Marguerite Guély, Liat aurait été le berceau des Ailhac dont les biens seraient passés après le XIIIe siècle aux Rougier, damoiseaux de Turenne (messire Bernard Rogier cité en 1584), puis aux Geoffre.

La maison, parcelle n°25, probablement édiflée aux XVe-XVIe siècles, constitue sans doute le noyau ancien du hameau. A quelques pas, une imposante demeure, parcelle n°228, renferme des éléments architecturaux, dont une cheminée, attestant une phase de construction de la fin du XVIe siècle – début XVIIe siècle.



Plan cadastral, 1832

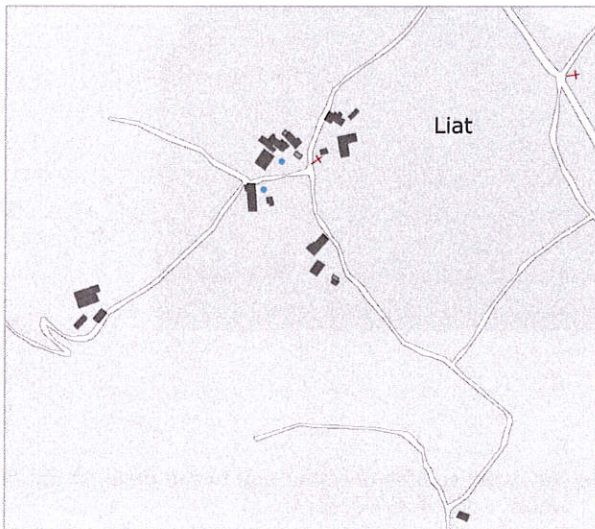
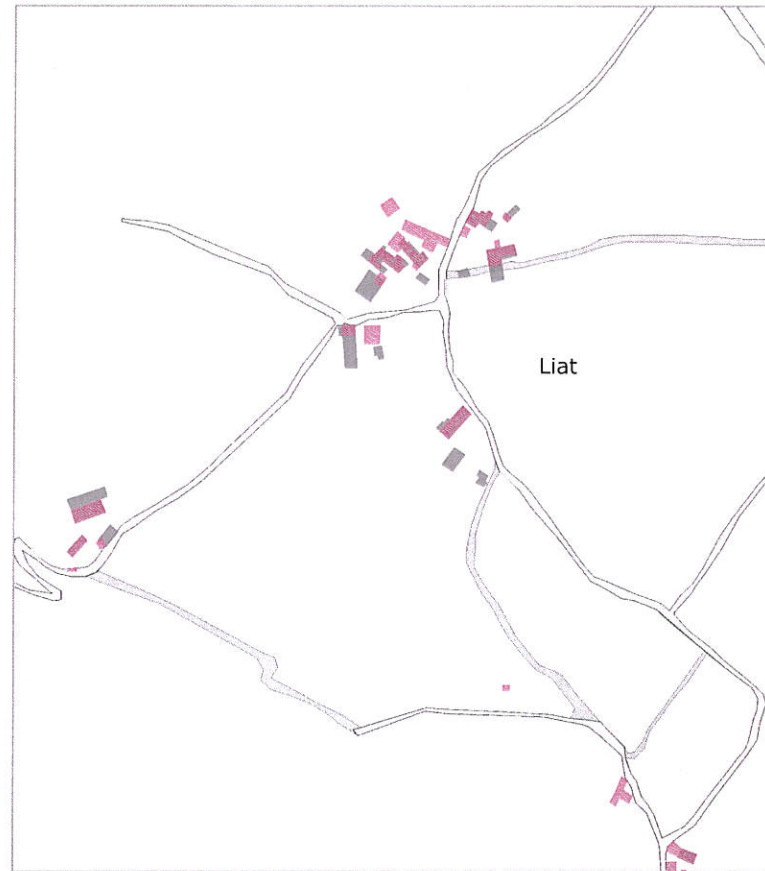
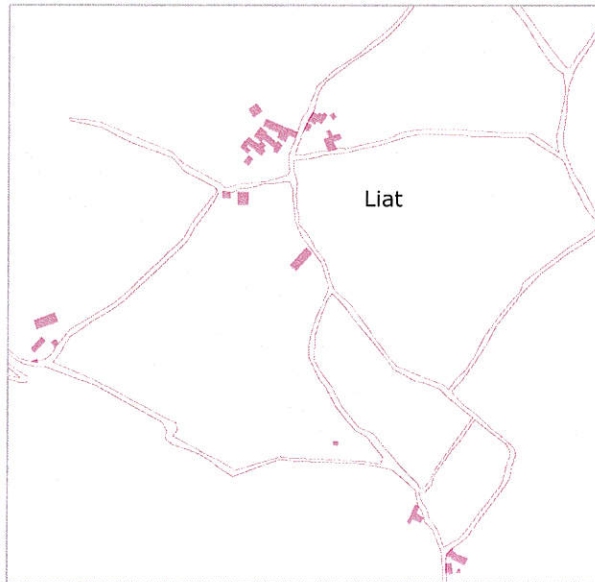


Maison des XVe- XVIe siècles (parcelle n°25)



Maison parcelle n°228. Une cheminée semble désigner une phase de la fin du XVIe siècle – début XVIIe siècle

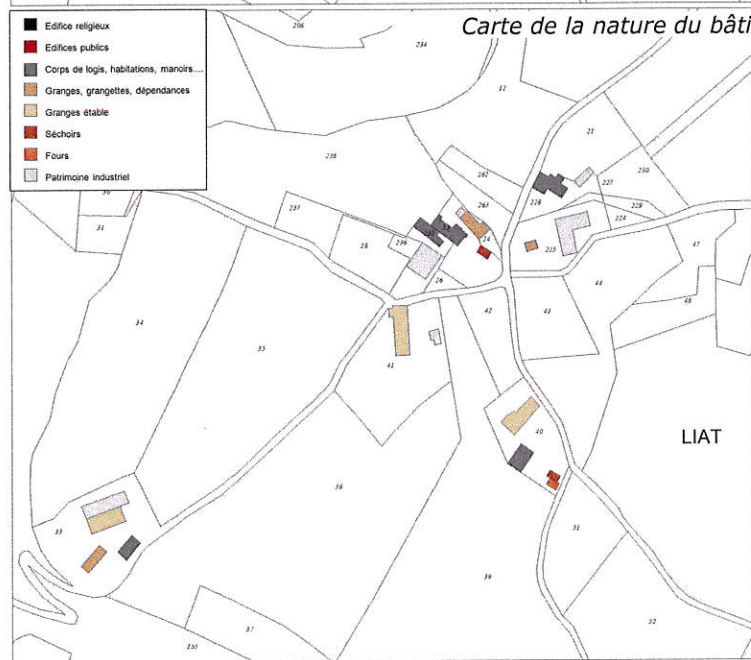
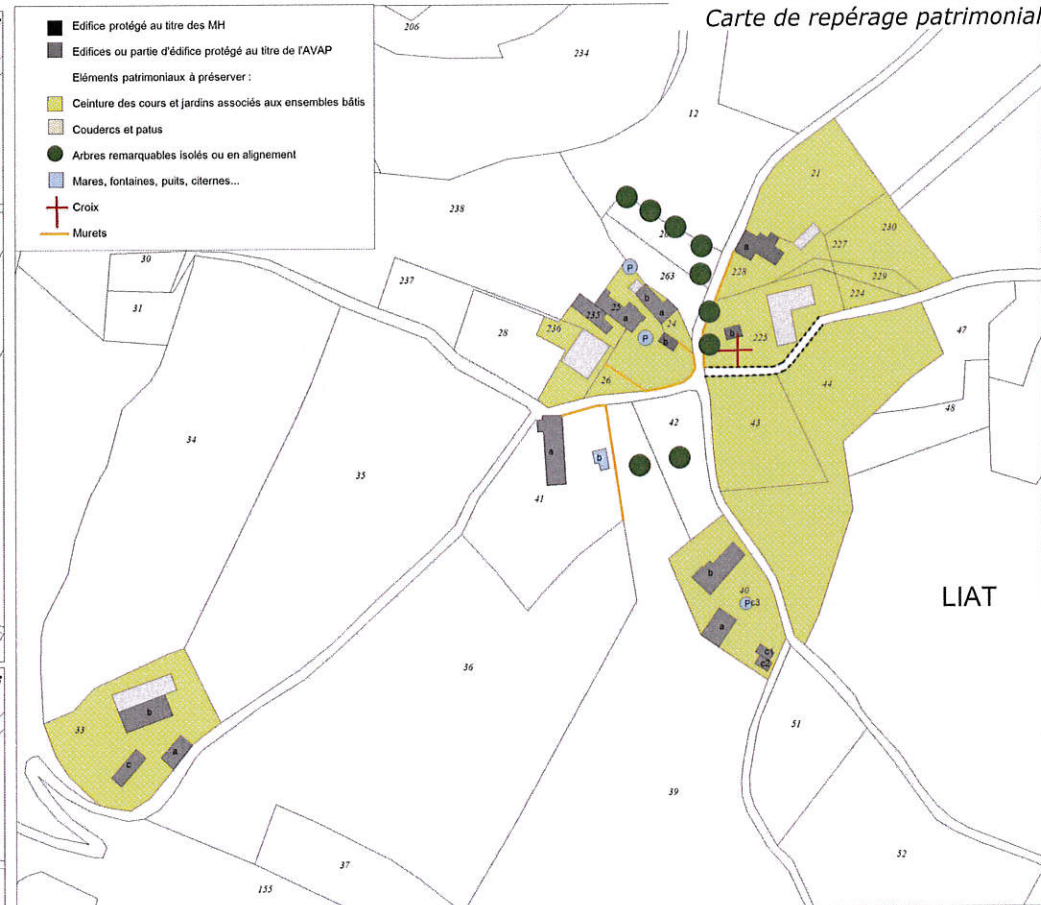
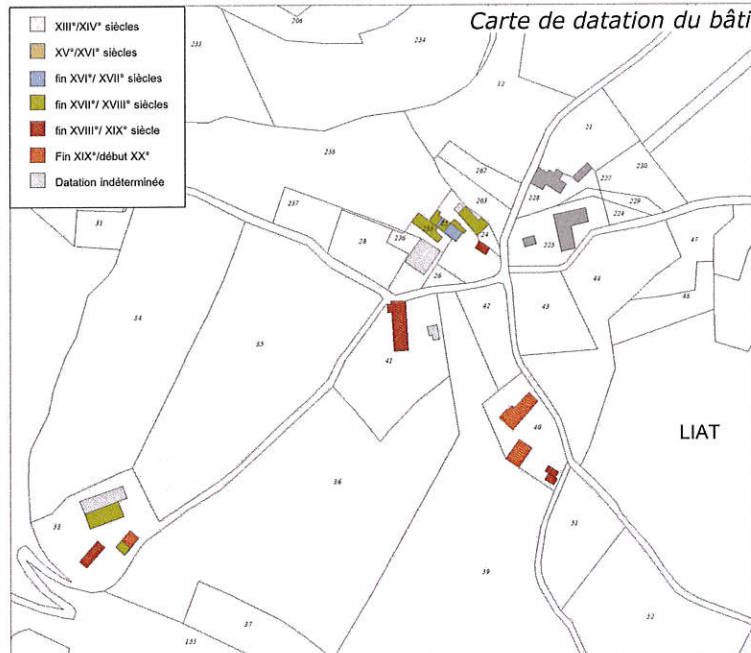
Liat



La comparaison du cadastre ancien avec le cadastre actuel permet de mettre en relief l'évolution du hameau de Liat depuis le début du XIXe siècle :

On observe une évolution sensible de la trame viaire liée essentiellement à la fermeture de chemins anciens associée à une certaine érosion du bâti (disparition d'un ensemble bâti à l'entrée Nord du hameau).

Les constructions nouvelles apparaissent en nombre assez limité et sont toujours liées à l'exploitation agricole (granges de la fin du XIXe siècle, début du XXe siècle).



Ligneyrac :Liat

Petit patrimoine de Liat



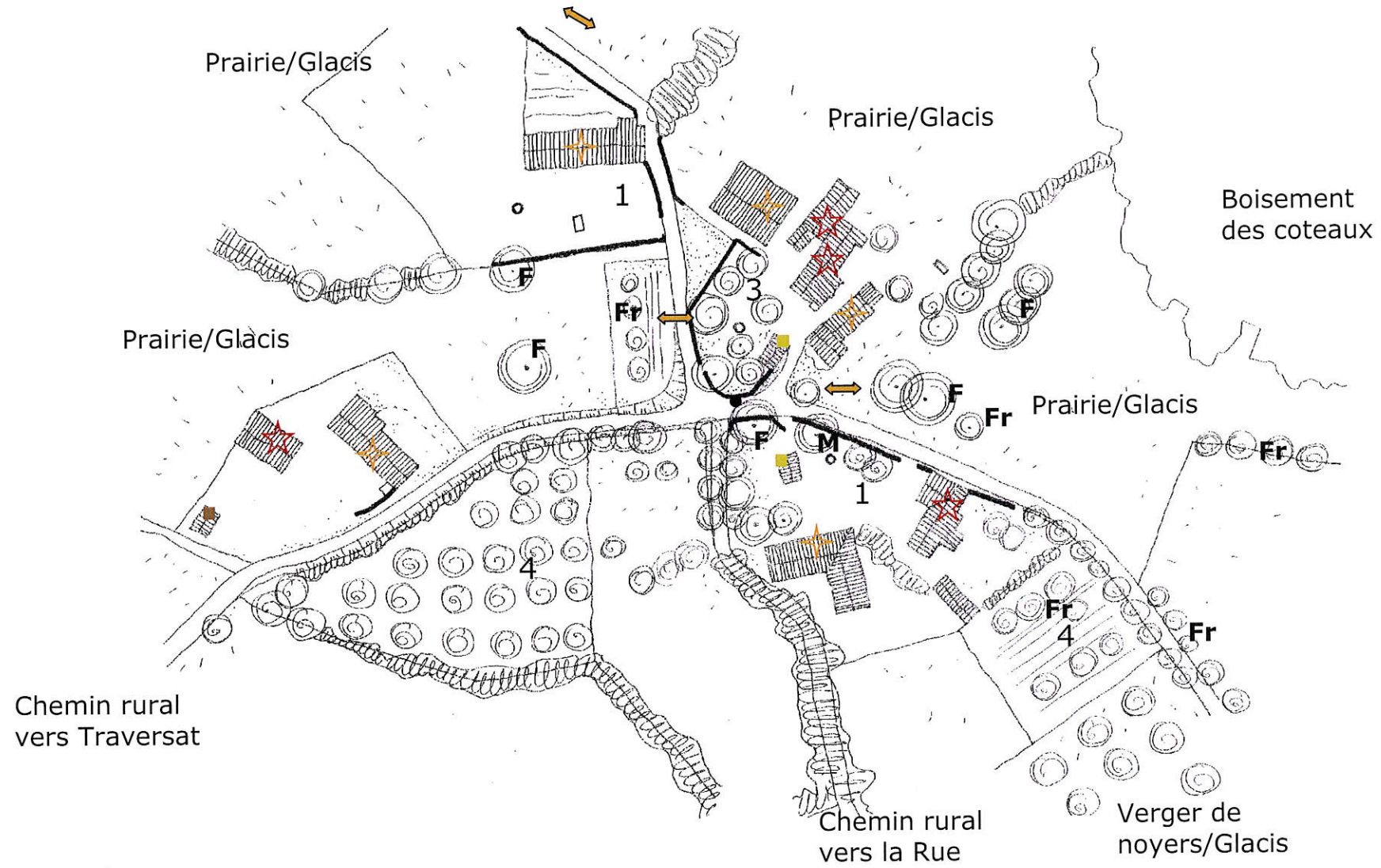
Croix de Liat



Puits à Liat



Le hameau de Liat



Nord →
Échelle 1/1000 ème
CF légende hameau des Treilles

Le hameau de Liat



La mise en scène du hameau pris entre glacis, verger de noyers, ligne de fruitiers et revers boisé,



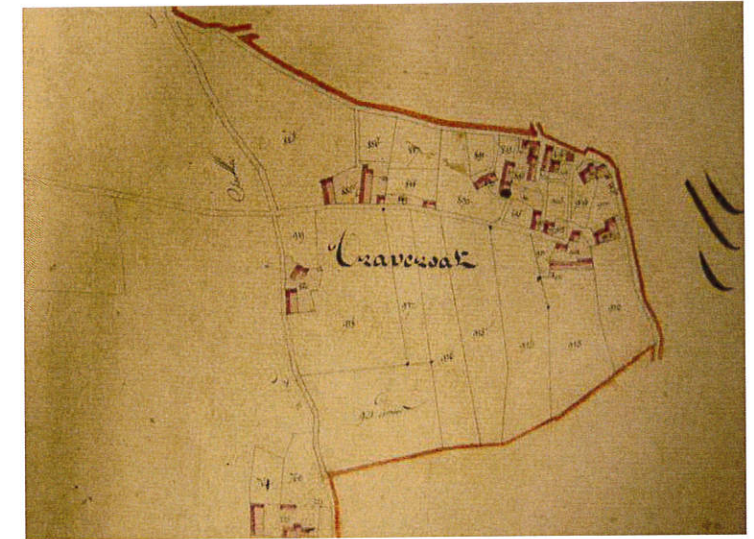
Murets de pierres sèches, accompagnement arbustif et de vivaces, vigne palissé



Un potager/verger sorti de son enclos, tapis engazonné au seuil des cours, frêne isolé et chemin rural

Traversat

Cet ancien fief des Geoffre, dits de Chabrignac (Noailiac), puis des Laramade de Friac, puis des Briat, Traversat est connu, d'après l'abbé Poulbrière, depuis 941, date du don d'un mas que fit Guitard à l'abbaye de Tulle. Selon Marguerite Guély, l'abbaye du Vigeois y possédait deux borderies données par le vicomte de Turenne en 1101-1108. S'y trouve au XIXe siècle un four communal disputé aux ayant droits de Jean Soulié³⁵. Les Geoffre ont pu posséder sur leur fief une demeure. La maison forte du XVIIe siècle (parcelle n°136), qui se distingue par sa tour carrée renfermant un escalier en vis équipé de bouches à feu et par une fenêtre d'angle, pourrait avoir appartenu aux Robert ; le suggère un écu portant leurs armes remployé sur la façade.



Plan cadastral, 1832



Maison des XVe – XVIe siècles,
parcelle 135



Maison forte du XVIIe
siècle, parcelle n°136



Maison du XVIIe siècle, parcelle n°130



Le hameau de Traversat. En Bleu, au bord du chemin, le four communal (commune de Cavagnac). Plan non daté.
AD 19, 2 O 841 – Administration générale et biens communaux (1822-1936)

³⁵ AD 19, 2 O 841 – Administration générale et biens communaux (1822-1936)

Traversat

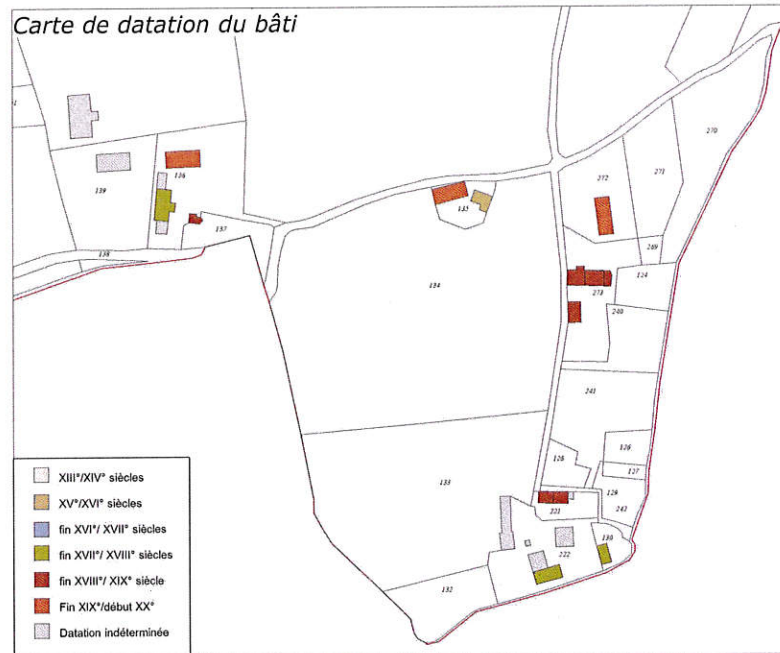


La comparaison du cadastre ancien avec le cadastre actuel permet de mettre en relief l'évolution du hameau de Traversat depuis le début du XIXe siècle :

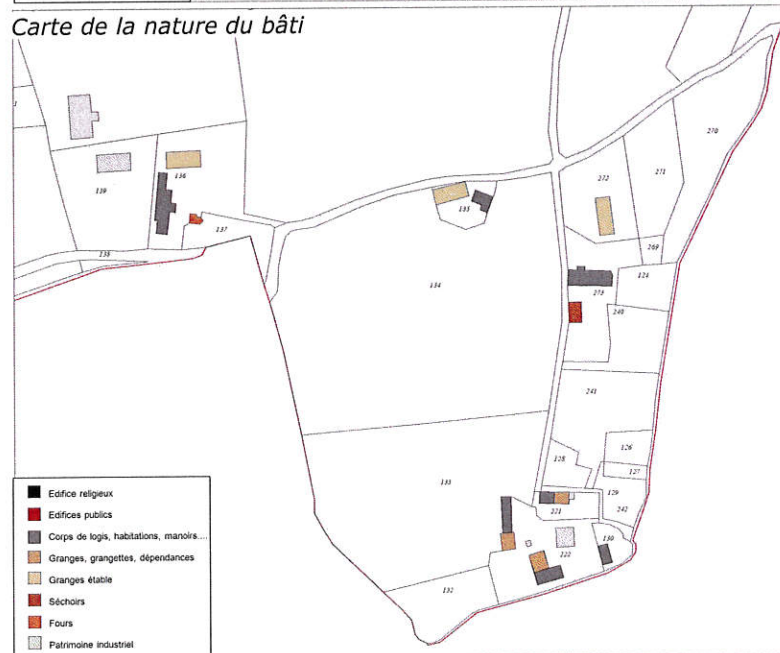
On observe en premier lieu une érosion marquée du bâti ancien dans la partie Sud-Est du hameau. Le cadastre napoléonien témoigne en effet de l'existence à Traversat d'un ensemble situé en bordure de plateau, comprenant plusieurs habitations structurées par un maillage viaire qui a aujourd'hui disparu en quasi-totalité. Quelques morceaux de murs subsistent, maigres vestiges du hameau ancien.

A noter également l'aménagement de la voirie à la sortie Ouest du hameau.

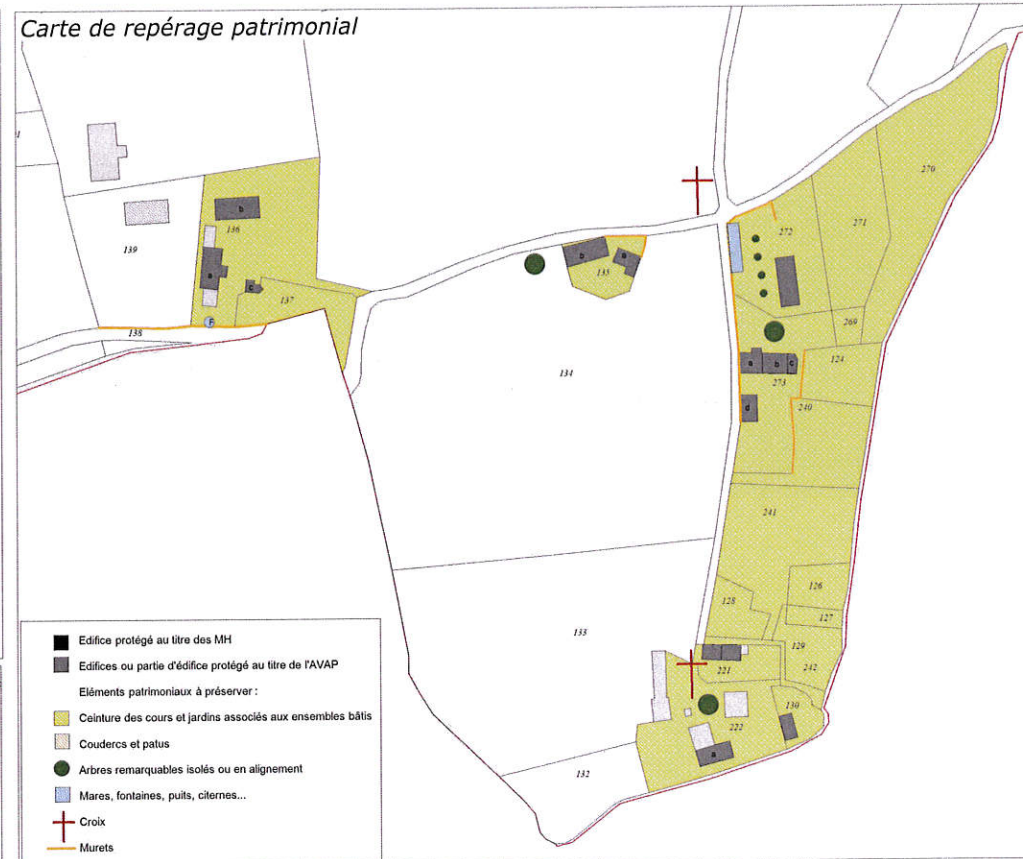
Carte de datation du bâti



Carte de la nature du bâti



Carte de repérage patrimonial



Ligneyrac : Traversat

Petit patrimoine de Traversat



Fontaine de Traversat



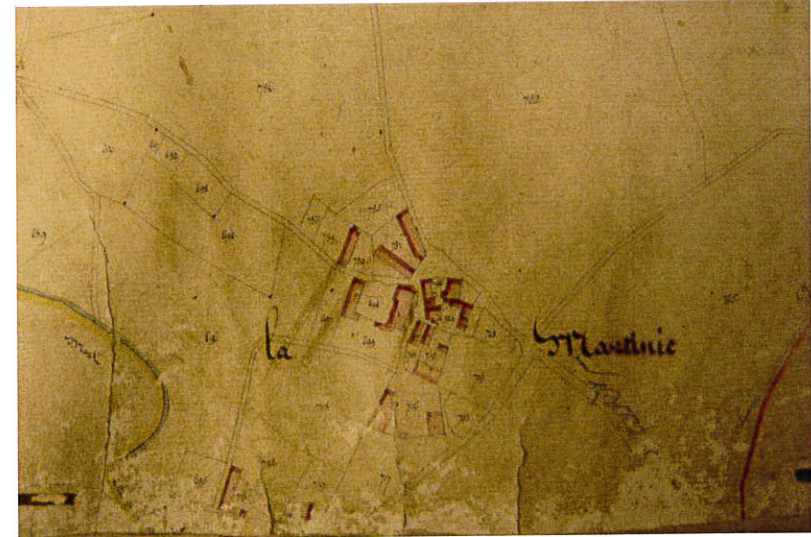
Mare à l'entrée de Traversat



Croix de Traversat

La Martinie

La Martinie figure comme hameau sur la carte de Cassini. Une ancienne maison noble (parcelle n°125) dont la cheminée est frappée d'un écu peut être datée du XVIIe siècle. Des vestiges conservés sur la parcelle n°10, pourraient en revanche suggérer l'existence d'une demeure antérieure à cette période.



Plan cadastral, 1832

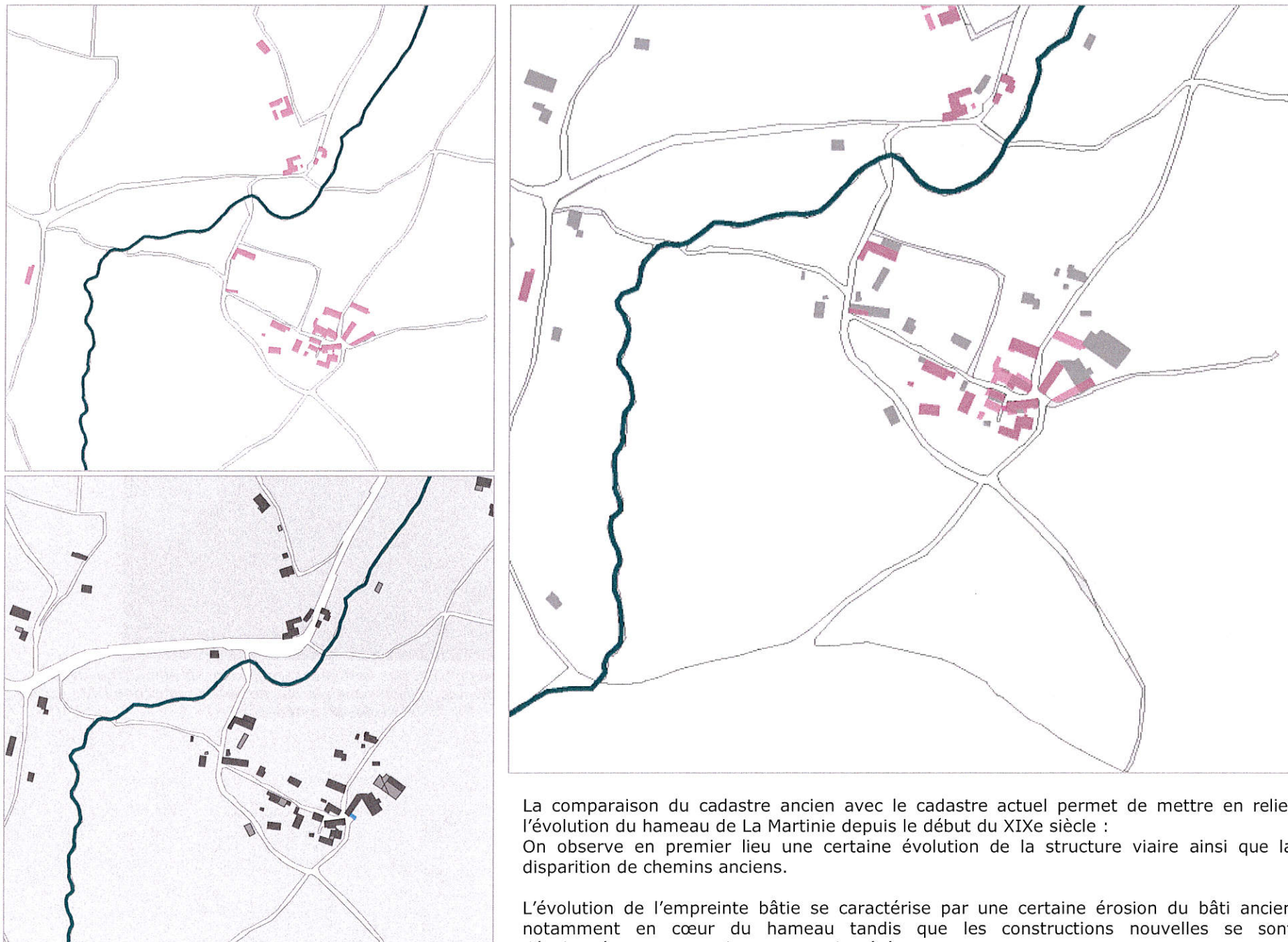


Maison parcelle n°125. Maison noble du début du XVIIe siècle dont une cheminée monumentale est frappée d'un écu



Maison parcelle n°107. Des vestiges maçonnés inclus aujourd'hui dans la grange attenante à la maison signalent une occupation ancienne (XVe - XVIe siècles ou antérieure ?)

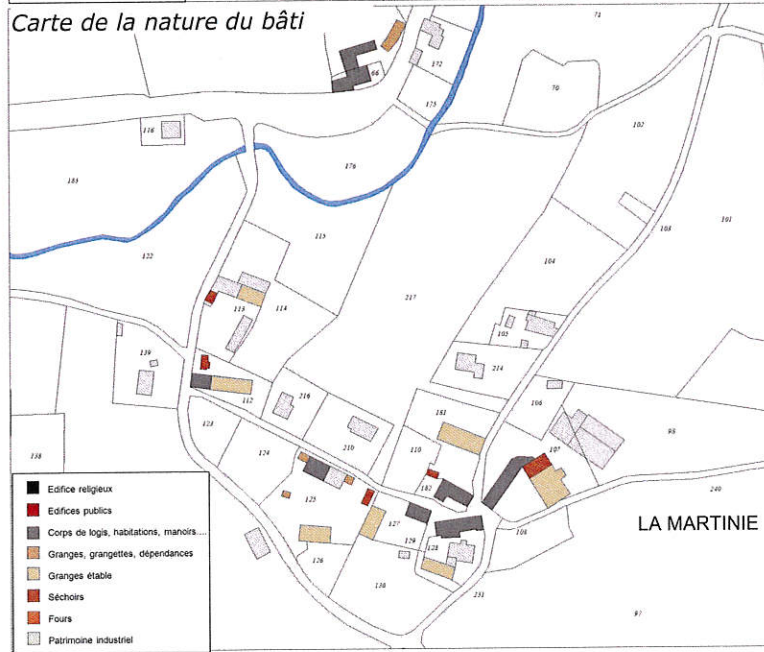
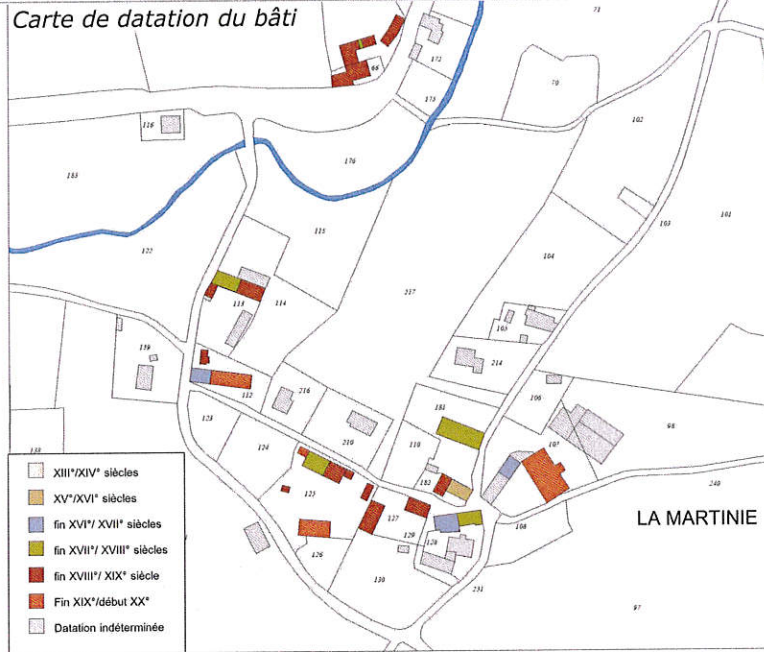
La Martinie



La comparaison du cadastre ancien avec le cadastre actuel permet de mettre en relief l'évolution du hameau de La Martinie depuis le début du XIXe siècle :

On observe en premier lieu une certaine évolution de la structure viaire ainsi que la disparition de chemins anciens.

L'évolution de l'empreinte bâtie se caractérise par une certaine érosion du bâti ancien notamment en cœur du hameau tandis que les constructions nouvelles se sont développées en marge du noyau aggloméré.



Ligneyrac : La Martinie

Petit patrimoine de la Martinie

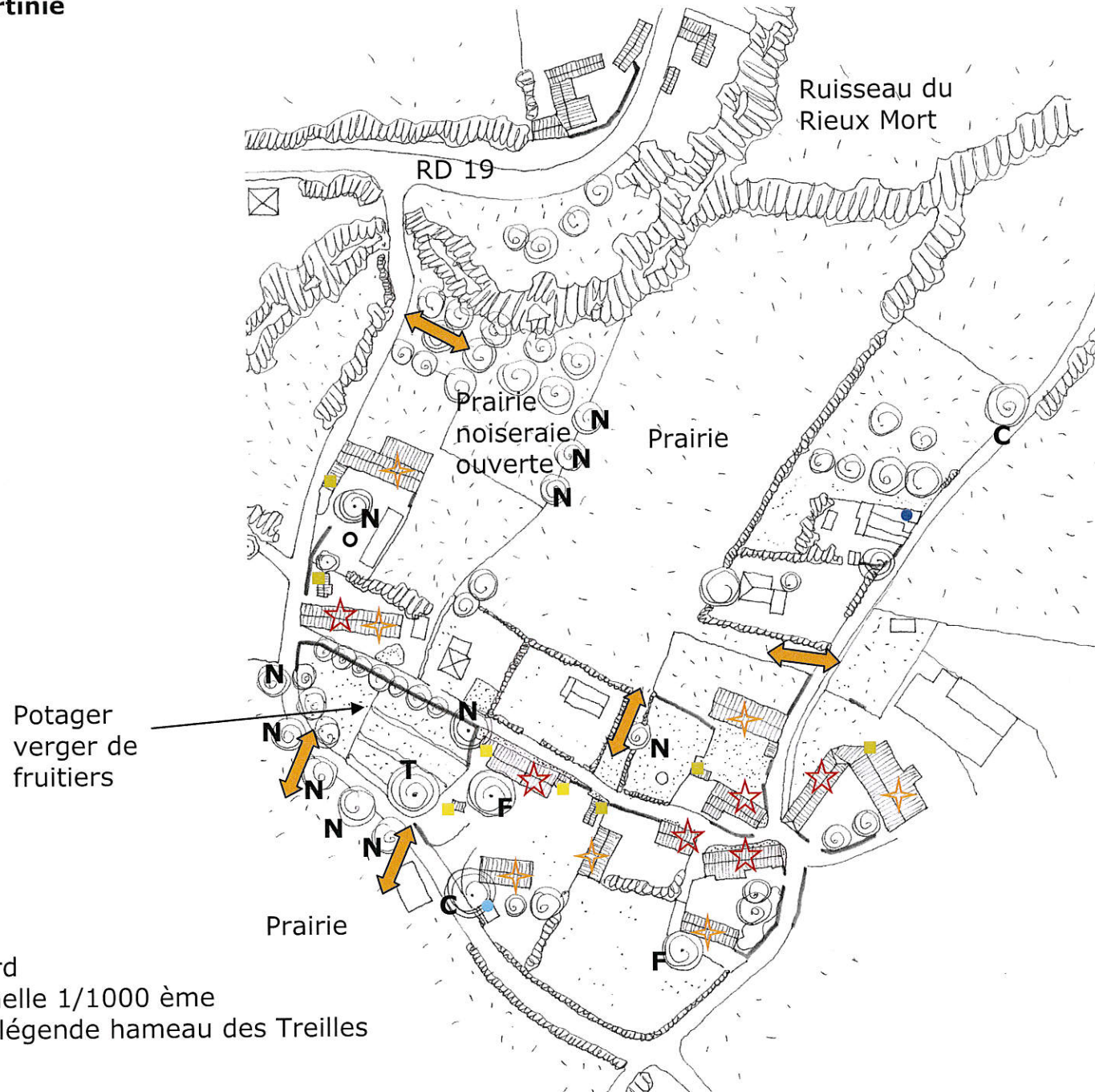


Mare à la Martinie



Fontaine de la Martinie

La Martinie



La Martinie



Haie champêtre, lignes de fruitiers et de noyers, limite du hameau ouverte vers les prairies entre les noyers,



Seuil engazonné et/ou planté, fine ferronnerie des portails et portillons, murs et murets en pierre, citerne de récupération des EP



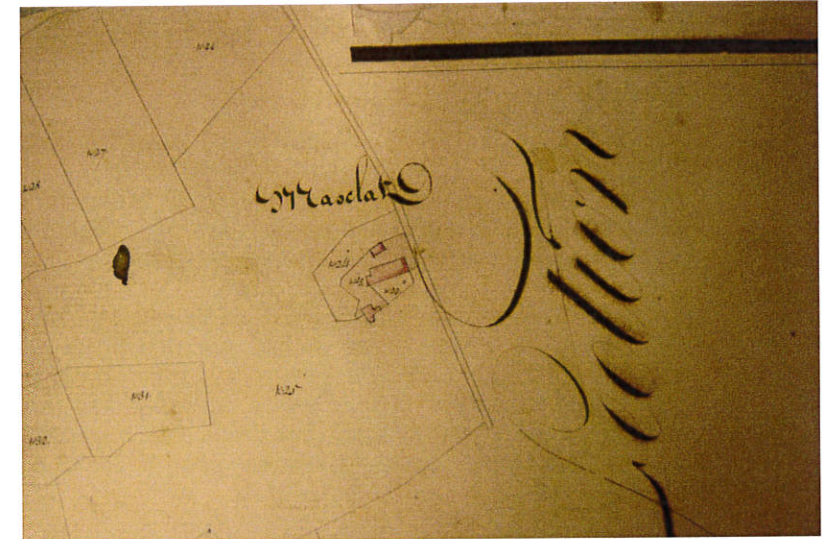
Ancienne cour bordée des volumes bâtis (grange et séchoir), venelle

Masclat

Masclat correspond à une ferme isolée implantée sur le versant Est de la vallée de la Tourmente.



*Maison, parcelle n°168
XVIIe siècle.*



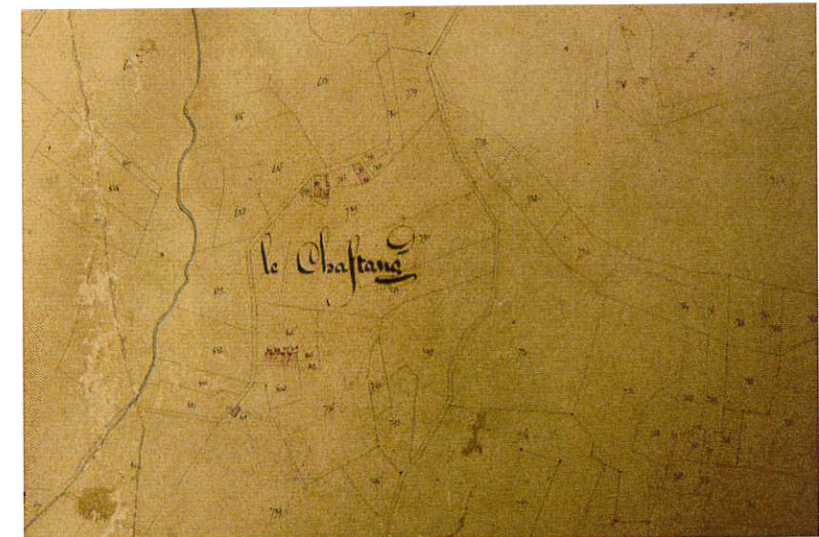
Plan cadastral, 1832

Le Chastang

Le « village » du Chastang ne figure pas sur la carte de Cassini. Des éléments, dont une fenêtre des XVe ou XVIe siècles, pourraient cependant attester une occupation ancienne (mas, borderie, maison forte ?) sur ce point haut de la commune.



*Maison, parcelle n°168
XVIIe siècle.*



Plan cadastral, 1832

Le château de la Rue

Edifice protégé au titre des Monuments Historiques Inscrits par arrêté en date du 30 mars 1965.

Accroché au revers du plateau dominant le village de Saillac, le château de la Rue, édifié au XVII^e siècle, fut aux Albiac puis aux Lavergne d'après l'abbé Poulbrière.

Un Jean Larue, chirurgien, et un Etienne Albiac sont recensés à Ligneyrac en 1584³⁶.

Il se distingue par son corps de logis rectangulaire aux angles garnis d'échauguettes de plan carré. La façade ouest s'ouvre par une porte d'entrée encadrée de bossages en trois rangées sur chaque côté des piédroits. Le linteau est surmonté d'un panneau rectangulaire. La façade nord est, en grande partie, masquée par un bâtiment élevé en 1801.

L'étage supérieur de la façade Est s'ouvre en retrait sur une galerie dont le parapet est porté en encorbellement. Cette galerie est soutenue par des poteaux en bois et limitée par des échauguettes.



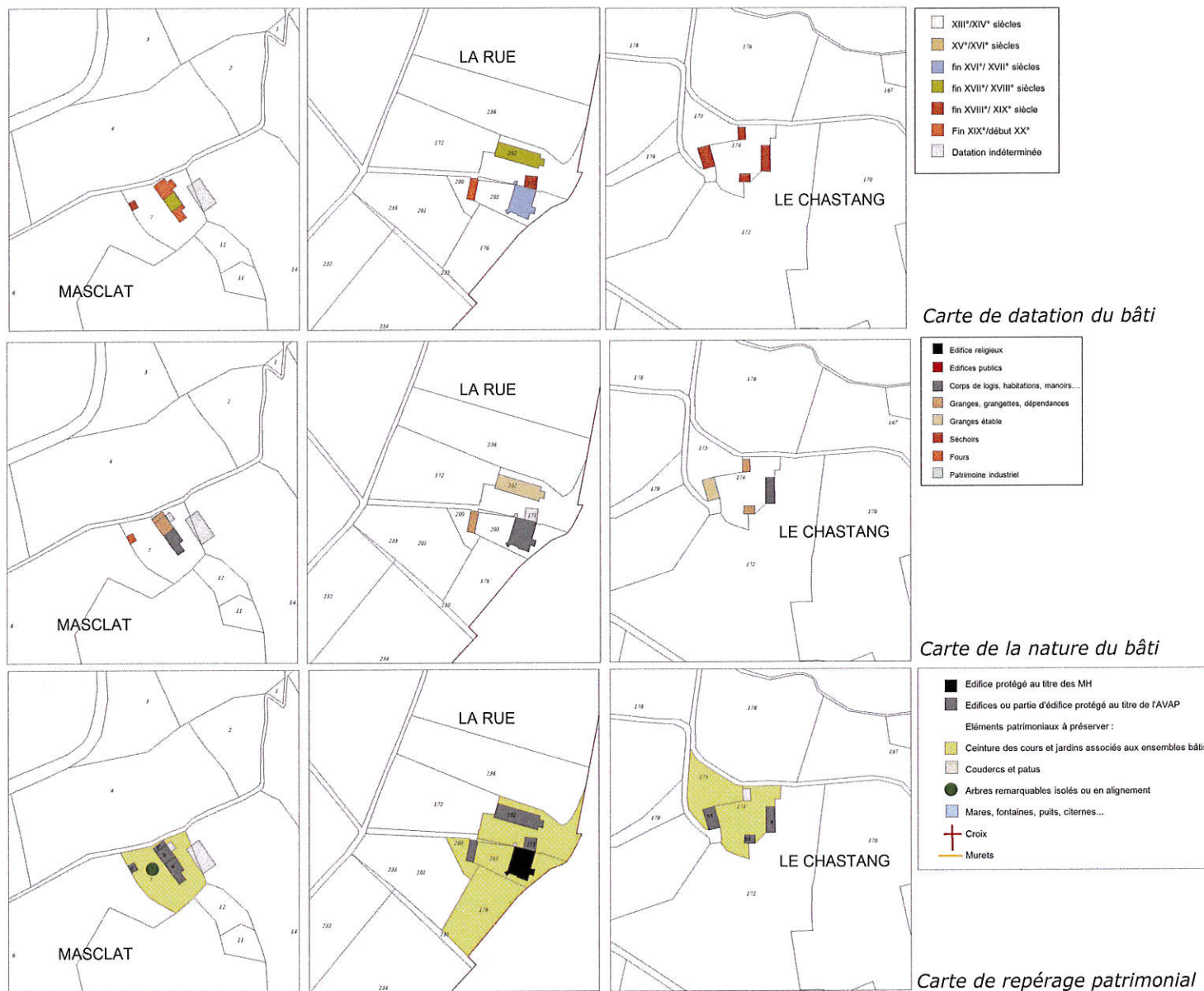
Croix de La Rue

Plan cadastral, 1832



Le château de La Rue

³⁶ Communication Marguerite Guély.



Ligneyrac : Masclat - La Rue - Le Chastang

	<p>IV- SYNTHÈSE : TYPO-CHRONOLOGIE DU BATI</p>

Introduction :

L'étude des maisons de Ligneyrac permet de distinguer plusieurs phases de construction majeures : les XIII^e et XIV^e siècles, la seconde moitié du XV^e - XVI^e siècle, le XVII^e siècle, le XVIII^e siècle, le XIX^e siècle, la fin du XIX^e siècle-début du XX^e siècle pour chacune desquelles il est possible de distinguer des caractéristiques architecturales et de mise en œuvre du bâti :

- a. La composition de la façade (hauteur, organisation des percements...)
- b. Le traitement de façade (enduit, éléments de décor...)
- c. Les baies, encadrements, menuiseries, serrurerie....
- d. La toiture (la pente, le mode de couverture, le débord de toit, les souches de cheminées...)

Le patrimoine rural s'inscrit également dans une déclinaison typologique autour des dépendances liées à l'activité agricole (granges, granges-étables, fours, séchoirs), mais aussi du petit patrimoine et des éléments d'accompagnement.

Le bâti des XIIIe – XVe SIECLES

Les unités les plus complètes conservées aujourd'hui sont le château des Robert surplombant le bourg et la demeure de Peyrignac à l'extrémité nord de la commune.

Le château des Robert (parcelles n°235 et 109), seigneurs de Ligneyrac : positionné sur un surplomb dominant le petit bourg avec lequel il était relié par un chemin, le château aujourd'hui divisé en deux propriétés distinctes s'organisait en deux corps de bâtiment (au nord et au sud) de la seconde moitié du XIIIe siècle ou de la première moitié du XIVe siècle agencés autour d'une grande cour intérieure, protégée et fermée par un mur d'enceinte (largement repercé). A l'Est, des pans de maçonnerie suggèrent l'emplacement d'un troisième bâtiment ou une tour qui, d'après l'historiographie locale, aurait abrité une chapelle. L'ensemble a fait l'objet de remaniements importants dans la seconde moitié du XVe siècle ou au début du XVIe siècle avec l'ajout d'ouvertures nouvelles (arcades, fenêtres) et l'adjonction d'une tour d'escalier en vis armée de boues à feu sur le bâtiment sud qui dut être le logis renfermant la salle. La maçonnerie médiévale antérieure aux XVe - XVIe siècles est en appareil de blocs équarris de grès rouge et beige et de calcaire soigneusement assisés. Les faces extérieures des pierres ne présentent pas de traces d'enduits.

Maison de Peyrignac (parcelle n°52). La construction (repaire, borie ?) présente une partie réduite aujourd'hui à des ruines incluant des contreforts, des placards muraux et une porte en arc brisé (murés), l'embrasure d'une porte. On note dans le corps initial la présence d'une cave voûtée et dallée, intégrant un remarquable chapeau en pierre. L'appareil des murs est fait d'un mélange de blocs de grès rouge, beige et gris, posés en assises réglées, et dépourvus de traces d'enduit. La partie habitée, qui est issue d'une phase de construction après la guerre de cent Ans, inclut plusieurs éléments exceptionnels dont une porte en arc brisé légèrement aplati.

A Pommier (parcelle n°41), une porte en arc brisé ainsi que des pans de murs suggèrent une construction des XIIIe – XVe siècles (demeure, repaire, mas ?), agrandie et remaniée aux XVe – XVIe siècles (tête de mur en encorbellement). Ici encore, la maçonnerie des XIIIe-XIVe siècles se distingue par un appareil de moellons équarris en calcaire et en grès, régulièrement assisés et dépourvu d'enduit.



Château de Ligneyrac, p235
Arrachements signalant la présence d'une aile fermant la cour à l'Est



Château de Ligneyrac, p109
Mur de l'ancien rempart en maçonnerie assisée repercée par une porte de grange.



Château de Ligneyrac, p109



Peyrignac, p52 : maison médiévale dont les élévations bâties dans un appareil assisé conservent des éléments exceptionnels : placards muraux, porte en arc brisé, cave voûtée ...



Pommier, p41 : tête de mur en maçonnerie assisée (XVe – XVIe siècles) et porte en arc brisé suggérant la présence d'une construction initiale des XIIIe-XIVe siècles



Ces éléments qui attestent de l'occupation du sol depuis les XIIIe et XVe siècles doivent être soigneusement étudiés dans le cadre de projet de restauration, notamment la ruine de Peyrignac. Ils ont en commun la grande qualité des appareils destinés à demeurer apparents.

Le bâti des XVe – XVIe SIECLES

Les constructions de la seconde moitié du XVe siècle – XVIe siècle sont nombreuses et parsèment le territoire communal. On identifie deux types : la maison rurale (mas, borderies...) et la maison forte (ou repaire). Toutes sont des bâtiments en maçonnerie excluant les structures en pan de bois.



Sabazot, p28 : maison-bloc s'élevant sur deux niveaux : une cave voûtée surmontée d'un étage d'habitation desservi par un escalier extérieur.



Creffond, p 41 : ici la maison insérée dans le relief s'élève sur quatre niveaux : deux niveaux de caves surmontés d'un niveau d'habitation et d'un comble

LA MAISON RURALE

Il s'agit d'une maison bloc, de plan rectangulaire, à pignon étroit adaptée à la morphologie du terrain ; elle s'élève sur un niveau de cave en soubassement (exceptionnellement deux à Creffond), surmonté d'un niveau d'habitation généralement desservi par un escalier extérieur protégé par un débord de toit important. La cave pouvait ainsi répondre à un usage viticole.



Le bourg, p 130 : maison-bloc présentant un pignon étroit coiffé d'une toiture à deux versants à forte pente (NB : dans cet exemple, la toiture a été remaniée : les coyaux ont été relevés et la couverture refaite en ardoise)



Sabazot, p18 : La maison (aux seigneurs de Ligneyrac au XVe siècle) conserve un égouts et des rives en lauses semblant attester de la présence à l'origine d'une couverture en chaume.

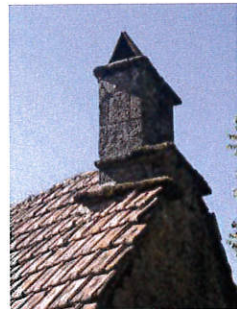


Leygonie, p68 : la porte initiale était desservie par un escalier extérieur (disparu) abrité par un fort débord de toit. Ce dernier sert de protection à l'escalier ajouté a posteriori.

Les toitures

Le comble est couvert d'un toit à forte pente à deux pans amortis par des coyaux. Aujourd'hui couverts en tuiles plates on peu supposer qu'ils recevaient initialement de la lause voir du chaume (d'où l'amortissement en coyau). Le débord de toit qui protège l'escalier est porté par des solives en débord, et de fortes sections, recevant les chevrons par l'intermédiaire d'une panne sablière. Il est à noter que peu de ces dispositifs d'avant-toit ont été conservés en l'état. Ils ont en effet été bien souvent remaniés (lors de travaux de réfection de couverture), soit supprimés (les abouts de solives sectionnés au nu de la façade témoignent alors de leur présence).

A noter en pignon, la présence de remarquables souches de cheminée appareillées et à redans.



Pommiers, p46 : remarquable souche maçonnée à redans



Laffont, p106 : autre exemple de solives en débord supportant un fort avant-toit



Creffond p41 : débord de toit sectionné au nu de la façade



Leygonie, p 68 : fort débord de toit s'appuyant sur des solives en saillie supportant, par l'intermédiaire d'une panne sablière les chevrons.



Les couvertures en chaume

L'étude typologique du bâti a montré qu'avant le XVIII^e siècle, si l'ardoise domine pour la couverture des maisons nobles et des repaires, ce n'est pas forcément le cas des maisons rurales qui leur sont contemporaines. En effet, ces constructions, essentiellement liées à l'habitat, présentent de façon quasi systématique un toit à deux versants, de forte pente, conservant souvent des rives voir des égouts couverts en lauses. La plupart de ces constructions sont aujourd'hui couvertes en tuile plate voir en ardoise.

Il apparaît pourtant que leur mode de couverture d'origine était le chaume de seigle (à l'exclusion du roseau).

Il apparaît intéressant aujourd'hui de pouvoir proposer, voir de réactiver les couvertures en chaumes sur ce type de maisons. Ce mode de couverture, qui connaît un certain regain, présente en effet de nombreux avantages notamment du point de vue économique (matériaux léger donc ne nécessitant pas des sections importantes de charpente) mais aussi environnemental (c'est un bon isolant et régulateur thermique). A noter que la mise en œuvre de couvertures en chaume n'est pas recommandée en milieux boisés du fait des problèmes d'humidité).



Maison à la Ligneyrac conservant une rives à pans de moineaux ou à redans

Les couvertures de chaumes³⁷ :

Il ne subsiste plus d'exemple de toiture en chaume sur le territoire de Ligneyrac.

Un certain nombre d'études illustrent toutefois la mise en œuvre de ce mode de couverture permettant de le mettre en relation avec les dispositions anciennes du bâti.

En effet, le chaume était bien souvent encadré par deux pignons couverts de lauses, parfois à redans et dénommés à « pas de moineaux », peut-être pour caler des bois destinés à maintenir la couverture végétale.

L'égout pouvait être traité soit directement en chaume et reposait alors sur un débord de toit marqué, soit être amorti par plusieurs rangs de lauses.

Certaines maisons (maison à Sabazot, Ligneyrac) conservent la trace de chevilles en bois fichées dans la volige, destinées peut-être à la fixation des gerbes par des liens.

Comme partout, la disparition du chaume est liée à plusieurs facteurs :

- la disparition progressive de la culture du seigle à partir de 1850
- la généralisation du battage mécanique qui cassait les tiges de seigle les rendant impropre à l'usage de couverture
- la diminution des terres labourables au profit des herbages pour l'élevage, comme en témoignent les granges impressionnantes bâties depuis la fin du 19^e siècle

sans compter les risques permanents d'incendies.



Exemple de couverture en chaume arrêtée en rives par un pignon en lauses (photo ass. Cézallié).



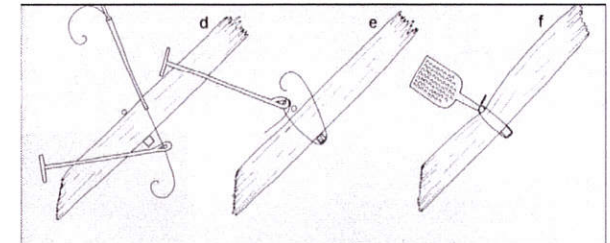
Exemple de couverture en chaume maintenue par des bois calés entre les redans du pignon (photo ass. Cézallié).



Maison à la Vigère (Turenne) conservant un débord de toit sans doute destiné à recevoir du chaume.



Maison à Sabazot (Ligneyrac) : à noter la présence des chevilles de bois fichées dans les chevrons et destinées peut-être à la fixation des gerbes de paille.



Croquis illustrant l'accroche des gerbes aux chevrons par le biais de chevilles

³⁷ Les couvertures en chaumes : association Cézallier vallée de la Sianne 15500 Molèdes

LA MAISON FORTE OU REPAIRE

Egalement de plan rectangulaire, à un corps unique, ces édifices comprennent un rez-de-chaussée de cave (parfois voûté) surmonté d'un niveau « noble » (la salle) ou deux étages d'habitation et d'un comble. Les différents niveaux sont desservis par un escalier logé dans une tour soit hors œuvre (ce serait le cas notamment du château de Ligneyrac, p.235), soit semi hors œuvre et plaquée contre la façade principale (disposition du château du Peuch).

Ces tours d'escalier peuvent être polygonales comme au château de Ligneyrac, soit circulaires (Le Bourg, p.246, 124).

Le château du Peuch (p.55), probablement remanié à la fin du XVI^e siècle, présente une disposition sensiblement différente et se compose d'un niveau de caves enterré, surmonté d'un rez-de-chaussée et d'un étage réservés à l'habitation.

Les toitures

Les combles, couverts de toits à forte pente, présentent des volumes importants aujourd'hui couverts en ardoise. Les fortes pentes conservées sur certains édifices laissent toutefois supposer la présence à l'origine d'un autre matériau de couverture (lauses ou tuiles plates).

Tout comme les maisons rurales, les toitures de ces demeures s'ornent d'importantes souches de cheminée appareillées. A noter au château du Peuch, la présence d'une lucarne éclairant les combles.



Le château de Ligneyrac, p235 : Tour hors œuvre desservant les différents niveaux du logis.



Le Bourg, p246 : demeure comprenant trois niveaux (un rez-de-chaussée de cave surmonté de deux niveaux d'habitation) desservis par une tour d'escalier cylindrique.



Le Bourg, p124 : autre demeure dont les différents niveaux sont également desservis par une tour cylindrique, semi hors-œuvre.



Le château du Peuch, p 55 : les différents niveaux sont desservis par une tour cylindrique engagée.



Château du Peuch : exemple de lucarne à fronton

Les appareils et leur traitement :

Qu'il s'agisse des maisons rurales ou des maisons fortes, les maçonneries sont en appareil de moellons de calcaire ou de grès, dégrossis et posés en assises irrégulières. En revanche les encadrements des baies sont constitués de pierres en gré ou en calcaire, soigneuses taillées. Quelques vestiges d'enduits et de badigeon de chaux montrent que les murs étaient recouverts d'un enduit fin, sans doute badigeonné, mourant au contact des encadrements des portes et des fenêtres (eux-mêmes souvent badigeonnés).



Le Bourg, p 246 : la façade conserve les vestiges d'un enduit à la chaux qui venait mourir sur le chanfrein de la baie. Le chanfrein conserve des traces de badigeon blanc.



Château du Peuch : vestige d'un enduit fin badigeonné sur la tour d'escalier



Leygonie p 82 : vestiges d'enduit fin badigeonné.



Les Treilles, p 168 b : vestiges d'enduit fin lissé et badigeonné



A noter toutefois deux édifices conservant des têtes de mur appareillées témoignant de la présence d'un ancien pan de bois en encorbellement aujourd'hui disparu : Le Bourg p 104 et Leygonie p 65



Les ouvertures :



Sabazot p18 : porte charretière en plein cintre chanfreiné, surmonté de l'écusson de la famille de Robert.



Leygonie p182



Pommiers, p53

Les portes charretières ouvrant sur les caves sont constituées d'arcades en arc en plein cintre chanfreiné ou d'arcade en arc brisé légèrement surbaissé.



Liat p25



Leygonie, p65 : arcade présentant un arc brisé légèrement chanfreiné légèrement surbaissé



Traversat p 135 : demi-croisée accompagnant la porte d'entrée rectangulaire. Le meneau haut a été déposé.



Creffond p41 : porte d'entrée chanfreinée flanquée d'un petit jour rectangulaire.



Château de Ligneyrac, p 235 : porte surmontée d'un linteau à double accolade sans doute en remploi.



Château de Ligneyrac, p 235 : la porte d'entrée s'orne de moulures croisées et de bases prismatiques.

Les portes d'entrée sont en revanche rectangulaires. Leur encadrement est bordé par un chanfrein se relevant parfois en un petit arc en accolade sur le linteau. Au château de Ligneyrac (p235) la porte d'entrée de la tour d'escalier s'orne de moulures croisées et de bases prismatiques.



Leygonie P65 : croisée surmontée d'un linteau à double accolade, probablement dotée, à l'origine, d'une traverse et d'un meneau dont elle conserve la trace.



Le bourg, p246 : demi-croisée coiffée d'un linteau à double accolade retombant sur un meneau haut.



Laffont, p106 : demi-croisée conservant sa traverse en pierre



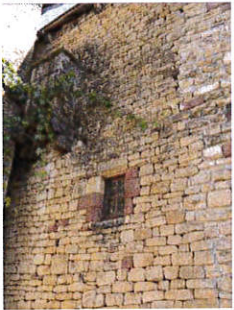
Creffond p 41 : l'amorce du meneau et les mortaises orphelines des croisillons évoquent l'ancienne division de pierre.

Les fenêtres sont formées par des demi-croisées, des croisées à croisillons et meneau dans la partie supérieure, des fenêtres à meneau à moulures croisées de simples jours rectangulaires chanfreinés pour les combles.

Les équipements :

L'étage réservé à la salle (*aula*) était complété de latrines : on en repère trois exemples dans de simples maisons où des coffres sont portés en encorbellement par des corbeaux afin de permettre des écoulements extérieurs (dans le bourg, p127, à Leygonie, p66, et à Creffond p. 41 où subsistent des traces). Des éviers en pierre inscrits dans de grandes niches murales investissent l'un des murs du niveau d'habitation et se signalent à l'extérieur par des fonds maçonnés en dalles de pierres posées de chant.

Une mince ouverture rectangulaire laisse pénétrer un peu de lumière à l'intérieur de ce dispositif ouvert sur la salle. Dans des exemples plus rares, l'évier se situe directement dans l'embrasure et sous une fenêtre.



Le bourg, p 127 : cette maison conserve des latrines en façade latérale. Il est à noter que ces latrines s'écoulaient dans un androne, sorte de ruelle étroite assurant une vocation d'égout à ciel ouvert.



Leygonie, p66 : Coffret de latrines en encorbellement



Laffont, p106 : présence d'un évier signalé par un écoulement surmonté d'un fond en gré rouge.



Leygonie, p 270 : autre exemple d'évier signalé par un écoulement et un fond en gré rouge. A noter le petit jour en meurtrière.



Les treilles, 168 c : évier ménagé sous une fenêtre.



Château de Ligneyrac p 235 : des canonnières constituent le dispositif défensif du château.

Le bâti fin XVIe – début XVIIe SIECLES

Les constructions de la période de la fin du XVIe siècle – XVIIe siècle regroupent maisons rurales et maisons « nobles » ou demeures.



Laroche p.90 : maison constituée d'un premier module édifié aux XVe/XVIe siècles agrandi au XVIIe siècle.



Sabazot p.18, la maison comprend un premier module (à gauche) édifié aux XVe/XVIe siècles complété d'un second module (droite) au XVIIe siècle.



La Borie p.124 : maison élémentaire s'élevant sur un niveau unique dédié à l'habitation

On observe au cours de cette période de nombreux exemples d'extensions de modules de base des XVe-XVIe siècles (maisons rurales à Laroche p.90 et à Sabazot P.18) ainsi que de reprises de constructions anciennes.

Pour les constructions nouvelles, la volumétrie des maisons des XVe – XVIe siècles se pérennise.

LA MAISON RURALE :

Sur un niveau de soubassement enterré ou semi enterré selon la déclivité du terrain, se développe un niveau d'habitation (en rez-de-chaussée ou à l'étage) de plan rectangulaire, surmonté d'un comble.

A noter l'exemple de la maison élémentaire située à La Borie (p.124) qui ne semble pas comporter de sous-sol.

Le niveau d'habitation, quand il est situé au premier étage, est desservi par un escalier extérieur.

Souvent protégé comme aux XVe – XVIe siècles par un avant-toit très accusé, ce dernier peut être associé à un bolet semi-fermé ou fermé dans lequel se trouve un évier à évacuation directe sur l'espace extérieur. Ce dispositif semble préfigurer la « souillarde » qui s'imposera ensuite aux XVIIe et XVIIIe siècles.



Leygonie p.65 : évier aménagé dans le mur d'échiffre de l'escalier extérieur.



Les Treilles, p.168b : évier disposé sur le « bolet »



La Martinie p.128 : évier ménagé sur le bolet



Sabazot p.43 : pierre d'écoulement attestant de la présence d'un évier sur le bolet



Leygonie p.65 : escalier en pierre desservant l'étage d'habitation



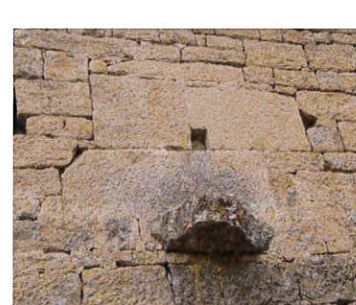
Les Treilles, p.168b : évier disposé sur le « bolet »



La Martinie p.128 : évier ménagé sur le bolet



Sabazot p.43 : pierre d'écoulement attestant de la présence d'un évier sur le bolet



Laroche, maison p 90 : pierre d'évier à l'étage

A Laroche toutefois, l'évier signalé par sa pierre d'écoulement est inclus dans la maison.

Les toitures :



Sabazot p18 : le pignon est souligné d'une rive à « pas de moineau » en lauses



Traversat p 130 : maison conservant une rive couverte en lauses.



La Borie p.124 : maison élémentaire s'élevant sur un niveau unique dédié à l'habitation



Lafont p.112 : souche de cheminée en maçonnerie appareillée à Redans



Laroche p90 : remarquable souche de cheminée à redans



Liat p 25 : cette cheminée conserve une mitre constituée d'une dalle de pierre portée par des plots.



Peyrignac p.53 : cette maison conserve une remarquable cheminée de gré rouge, couronnée d'une dalle de gré portée par des pierres de chant découpées.

Les toitures sont à forte pente. Elles peuvent être à deux versants et pignon (maison à Traversat p.130) mais aussi à croupe (maisons à La Borie p.124 et à Laroche p.90) généralement couvertes en tuile plate. Certaines maisons conservent toutefois des vestiges attestant de la présence, à l'origine, d'une couverture en lauses voire de chaumes :

- à Sabazot (P.18), une maison conserve un pignon couvert à « pas de moineau ».
- à Traversat (p.130), une autre maison présente en rives les traces d'une couverture de lauzes calcaires.

Les souches des cheminées conservent leur caractère imposant : bâties en maçonnerie de pierre assisée, elles sont couronnées généralement d'une dalle de pierre plate portée par des plots en pierre et surmontée d'une pierre en épis (Liat p.25). A Leygonie, la dalle de pierre est portée par des dalles verticales découpée de deux demi-ronds.

LA MAISON « NOBLE » OU DEMEURE

La demeure représentée à la Borie, à la Martinie et à Traversat sont des bâtiments blocs de plan rectangulaire. Ils s'élèvent sur deux niveaux desservis :

- par un escalier monumental rampe sur rampe (la Borie) ou par un escalier en vis (Traversat), inscrits dans une tour de plan carré ou rectangulaire dans l'œuvre.
- à La Martinie, par un escalier extérieur (aujourd'hui détruit).



La Martinie p 125



La Borie p 119



Traversat, p136

LE CHATEAU : il en existe un seul exemple, celui de la Rue



Le château de La Rue (François Griffolet, seigneur de Larhue) est un exemple particulier. En effet, l'escalier est inclus au corps de logis et se signale à l'extérieur par un portail inscrit dans une travée de fenêtres et monumentalisé par un appareil à bossage. Les travées des fenêtres réparties symétriquement de part et d'autre de la travée d'escalier étaient accentuées à l'origine par des lucarnes.

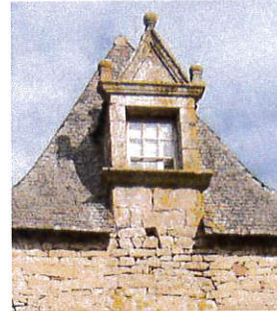
A chaque angle, des échauguettes de plan carré appuient la monumentalité de l'édifice et sa composition symétrique.

Les toitures

L'ardoise, matériau onéreux, semble se répandre lors de cette période sur les édifices « bourgeois », qui adoptent alors des toitures à pentes moins accentuées et à croupes (à quatre versants). Les larges débords disparaissent (la toiture est amortie par des abouts de chevrons dépassant à peine du nu du mur). L'ardoise est épaisse, de petite taille, irrégulière (non échantillonnée) ou en écailles. Elle est fixée à la volige par des chevilles en bois ou des clous en fer forgé. Des *outeaux*, petites ouvertures plates ménagées dans la toiture, permettent de ventiler les combles. Des lucarnes maçonnées, axées sur les travées de fenêtres, apparaissent sur les toitures des plus riches demeures (La Borie, remaniement au Peuch) et des châteaux (château de la Rhue où les lucarnes ont été détruites lors de la réfection de la couverture). Les cheminées maçonnées à redans se perpétuent. Elles se monumentalisent du fait de l'introduction des croupes qui dégagent le conduit.



La Borie, p119 : la travée de la tour d'escalier est surmontée d'une lucarne en pierre à fronton



La Borie, p119 : cheminée à redans



Château de la Rue : ces cheminées monumentales prennent position sur les pignons du logis. La mitre est constituée d'une dalle de pierre plate portée par de petits plots en pierre et couronnée d'une pierre en épis.



Les appareils et leur traitement :

Qu'il s'agisse des maisons rurales ou des demeures, l'irrégularité de l'appareil de maçonnerie laisse penser que celui-ci était destiné à être enduit. Cette hypothèse est étayée par les vestiges d'enduits conservés en façade. Il s'agit d'enduits fins, composés de chaux grasse et de sable, soigneusement dressés et serrés, détournés de façon rectiligne au contact des encadrements des ouvertures. Les enduits ainsi que les encadrements des baies étaient souvent badigeonnés. En revanche, le parti constructif des façades du château de la Rue était réglé sur un appareil de pierre de taille prévu pour rester apparent.



La Borie, p.119 : vestiges d'un enduit lissé fin probablement badigeonné.



Le bourg, p.246 : la façade conserve les vestiges d'un enduit à la chaux venant mourir sur le chanfrein de la baie. Le chanfrein conserve des traces de badigeon blanc.



Laroche, p.90 : pignon enduit et badigeonné à la chaux.



Les Treilles, p.168 c : vestige d'un enduit fin à la chaux recouvert d'un badigeon blanc.



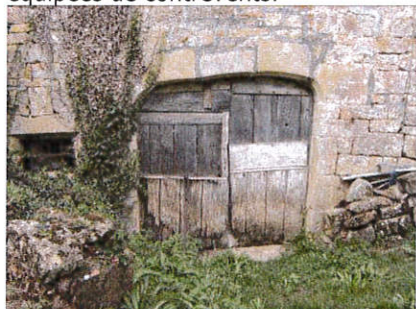
Sabazot p.43 : l'intérieur du bolet conserve les traces d'un enduit intérieur souligné d'un badigeon de chaux ocré.



Château de La Rue : appareil en pierre de taille destiné à être vu.

Les ouvertures :

A l'exception des baies charretières couvertes en arc déprimé chanfreiné (Laroche p.90), les portes adoptent des encadrements rectangulaires brodés d'un chanfrein reçu par un congé (moulure), souvent surmontés d'un linteau orné d'une accolade (motif gothique apparu dans la seconde moitié du XVe siècle et très largement répandu ici au XVIIe siècle). Les fenêtres peuvent être à meneau et croisillons : les divisions sont alors moulurées d'un chanfrein comme au Peuch, rare édifice dont les baies conservent encore leurs divisions. Le modèle large, sans division en pierre, et ourlés de chanfreins, est toutefois présent au château de La Rue. Sur certains édifices, le motif d'arc en accolade sur linteau, apparu dans la période précédente, se perpétue sous une facture plus plate (remaniements au château du Peuch ainsi qu'à la demeure p. 246 du bourg, ancien presbytère, maisons à Rosier, p. 10). Des volets intérieurs assuraient à l'origine la fermeture des fenêtres (exemple de Laroche p90) qui ne sont pas destinées à être équipées de contrevents.



Laroche, p. 90 : arcade charretière couverte d'un arc déprimé.



Peyrignac, 51 : porte de cave surmontée d'un linteau monolithique en gré orné d'un arc en accolade



La Martinie p128 : porte d'entrée couverte d'un linteau en accolade



Maison élémentaire à La Borie, p 124 : la porte présente un encadrement rectangulaire surmonté d'un linteau en accolade (plus aplati qu'au XVe siècle et dégagé par un anglet). Elle est accompagnée d'une petite fenêtre chanfreinée)



Château de La Rue : la façade est percée de grandes fenêtres sans division organisées en travées



Le château du Peuch : la travée de droite, probablement issue de remaniements au XVIIe siècle se distingue de celle de droite par des baies plus larges, dotées de meneaux et de croisillons, et surmontées d'arcs en accolade moins marqués



Le bourg, p.246 : grande fenêtre probablement équipée d'une traverse (départs bûchés en place sur les jambages) et sans doute d'un meneau surmontée d'un linteau à double accolade. Les contrevents équipant cette fenêtre sont inappropriés.



Laroche, maison p.90 : baie à encadrement chanfreiné et appui saillant mouluré.



Rosier, maison p.10



Les équipements :

L'étage d'habitation incluant la salle est disposé au premier étage où se situent des latrines en saillie (La Borie) ainsi que l'évier.

A la Martinie, une cuisine signalée par une imposante cheminée occupe le rez-de-chaussée.

Traversat p.136 : fenêtres à croisillons en position d'angle

Laroche, maison p.90 : baie conservant un volet en bois, à cadre.

La Borie, p119 : latrines en encorbellement

Le bâti fin XVIIe – XVIIIe siècles



Les Treilles. Escalier rampe sur rampe dans une tour.



Traversat, maison p. 221 : maison conservant un remarquable appareil destiné à rester apparent



Pommiers, maison p. 211 : la façade présente un appareil irrégulier sans doute destiné à recevoir un enduit comme semble l'attester les encadrements saillants des baies.

L'étude des extérieurs montre que le XVIIIe siècle se limite bien souvent à l'extension ou au remaniement de bâtiments existants.

L'exemple des Treilles illustre la pérennisation de l'escalier rampe sur rampe dans l'habitat « bourgeois ».

Les appareils et leur traitement :

Cette période est caractérisée

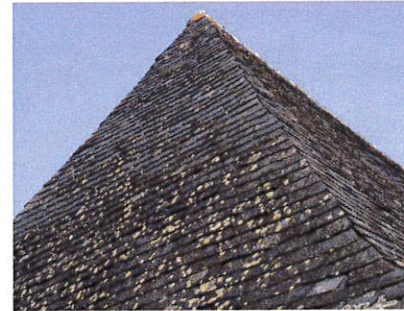
- soit par des appareils en assises parfaitement réglées destinées à être vues (Sabazot P. 43, Traversat P. 221)
- soit par des appareils non assisés (Pommier p. 211). Dans ce dernier cas, les encadrements des ouvertures sont légèrement saillants afin d'arrêter l'enduit prévu pour habiller la façade.



Les Treilles p.175, couverture en écaille d'ardoise.



Pommier p.211 : exemple de couverture en écaille. A noter le détail de l'arêtier traité par un simple boudin d'enduit



Traversat p.273 : exemple de couverture en écaille : l'arêtier est à « Lignolet ».

Les toitures :

L'emploi de l'ardoise sur des toitures à croupe continue à se généraliser. Il s'agit d'une ardoise épaisse, non calibrée, rectangulaire (Traversat p. 273) ou en écaille (les Treilles p.175, Pommier p. 211).

Les faitages et les arêtiers peuvent être traités à « lignolet » c'est-à-dire que l'ardoise d'un versant recouvre celle de l'autre versant (Traversat p. 273) ou par un simple boudin de mortier (Pommier p. 211)

Les débords, moins marqués qu'aux époques précédentes, sont portés par des abouts de chevrons moulurés en bec de flûte (les Treilles p. 168a) ou d'un quart de rond (Traversat p. 273)

A noter la présence d'épis de faitage majoritairement en pierre.

La lucarne « de façade », déjà présente aux XVe – XVIe siècles (au château du Peuch), permet l'éclairage des combles (Traversat p. 273).



Les Treilles p. 168 a : débord de toit porté par des abouts de chevrons moulurés en bec de flûte. A noter la volige en lame large conservant la trace d'un badigeon ocré.



Traversat p. 273 : débord de toit porté par des abouts de chevrons moulurés d'un quart de rond.



Traversat p. 273 : exemple d'épis de faitage en pierre.



Traversat p. 273 : lucarnes en pierre à fronton

Les ouvertures

De manière générale, les baies (portes d'entrée et fenêtres) sont couvertes d'arcs segmentaires (pourvus de feuillures pour recevoir un contrevent à partir du milieu du XVIII^e siècle). Cohabitent cependant des baies à encadrement rectangulaire : deux exemples de portes de caves à encadrement rectangulaires chanfreiné sont conservés (aux Treilles, p. 168c et à Peyrignac, p. 46).

En ce qui concerne les fenêtres, les menuiseries sont en bois, à petits carreaux. On observe plusieurs exemples de menuiseries présentant une allège pleine. Les contrevents sont à lames larges fixées par des traverses clouées.



Lescure, maison p. 194 : porte datée 1760



Ces trois maisons à Pommiers, p. 211, à Traversat, p. 273 et à Sabazot, p. 43, présentent des baies coiffées d'un linteau en arc segmentaire et équipées de feuillures.



Les Treilles, p. 168 c : porte à encadrement rectangulaire chanfreiné daté 1726.



Peyrignac, p. 46 : porte conservant un linteau droit chanfreiné daté 1743



Pommiers, maison p. 211 : menuiseries en bois à deux vantaux, dont l'allège était probablement pleine à l'origine. A noter les croisillons carrés des petits bois.



La Borie p. 119 : détail d'une menuiserie ancienne à petit bois et croisillons carrés.



Laroche p. 90 : fenêtre conservant une menuiserie à petits bois, à allège pleine. Les contrevents sont à lames larges maintenues par des traverses cloutées.



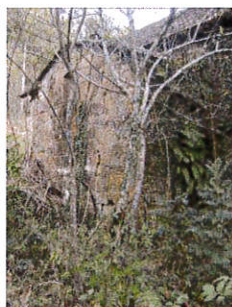
Rosier p19 : autre exemple de menuiserie à petit bois et allège pleine.



La Martinie, maison p. 211



Leygonie p. 63



Rosier p. 19 : cette maison est dotée d'une souillarda, annexe accolée à la maison abritant l'évier.

Un œil-de-bœuf assure parfois l'éclairage de la niche de l'évier (à la Martinie p.128, et Leygonie p. 63). A noter l'apparition des « souillardes », petite annexe accolée à l'arrière du logis et abritant un évier de pierre.

Le bâti XIXe siècle – début XXe siècle

La période du XIXe siècle équivaut à une phase d'expansion économique et démographique qui se traduit par un certain développement du bâti rural, à partir ou non de noyaux existants.



Lafont p. 103



Lafont p. 105



Leygonie p. 60



Masclat



Les Treilles p. 168 a



Noëlle p. 19 (1890)



Leygonie p. 63 : l'étage de la maison est desservi par un escalier extérieur protégé par un garde-corps en ferronnerie.



Sabazot p. 44 : bel exemple de garde-corps en ferronnerie.



Leygonie p. 60 : détail du garde-corps en ferronnerie protégeant l'escalier.

Le système distributif adopté dès les XVe–XVIe siècles, à savoir l'escalier extérieur commandant l'accès à la salle située au premier étage sur un niveau de cave en soubassement, reste la caractéristique des maisons rurales du XIXe siècle.

A noter toutefois quelques exemples, pour lesquels le niveau d'habitation, situé en rez-de-chaussée, est directement accessible depuis la cour ou l'espace extérieur (Masclat, Les Treilles p. 168a, Noëlle p. 19).

Les escaliers extérieurs en pierre sont portés soit par un mur maçonné, soit par des piles.

L'avant-toit couvrant l'escalier extérieur et le perron a disparu et seul le débord de la couverture du logis assure la protection de la porte d'entrée. L'entité « bolet » (espace extérieur couvert abritant souvent des fonctions domestiques, évier...) ne participe plus à l'organisation du logis, ces fonctions ayant été déplacées à l'intérieur de la maison.

A noter le développement des éléments en ferronnerie : les garde-corps, autrefois maçonnés, sont désormais constitués de ferronnerie (Sabazot p.44, Leygonie, p.60).

Des dispositifs en ferronnerie tels que des marquises ou des supports de treilles (Lafon p. 103) permettent également de palier à l'absence de couverture des escaliers extérieurs.

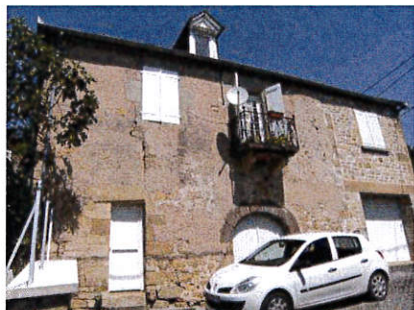
Les appareils et leurs traitements

Les maçonneries sont en appareils de moellons équarris posés en assises non réglées. Il est rare de relever sur les façades des vestiges d'enduits. En effet, seuls quelques exemples sont conservés dans le bourg (ancienne école p. 90 et maison p. 137) ainsi que sur quelques maisons un peu cossues des hameaux (comme à Sabazot p. 296 ou Rosiers p. 9) où la composition de la façade est mise en valeur par l'enduit.

La question du traitement de l'épiderme se pose donc pour les maisons plus rurales des hameaux dont la façade ne présente pas véritablement de composition (maison à Laffont p. 105) et dont les encadrements affleurant plaident en faveur d'une maçonnerie simplement jointoyée (mortier de pose relevé : maisons à Traversat p. 221 et à la Martinie p. 182). A noter également certains exemples présentant un bel appareil régulier susceptible d'être laissé apparent (maison à Noëlle p.19).



Le bourg p. 90 (école). Sur la façade de l'ancienne école est mis en œuvre tout un vocabulaire de bandeaux, chaînes d'angles, monumentalisation de la travée d'entrée en pierre de taille.



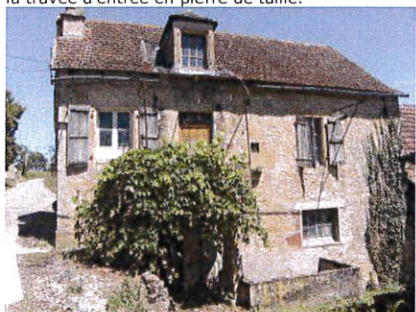
Le Bourg p. 137 : cette façade conserve un enduit à la chaux de couleur ocre rosé.



Sabazot p. 296 (datée 1837) : cette façade conserve un bandeau sous toiture lissée et soulignée d'un badigeon blanc à la chaux



Rosier p. 9 : on peut supposer que cette façade était jadis recouverte d'un enduit à la chaux comme semble l'attester le fronton.



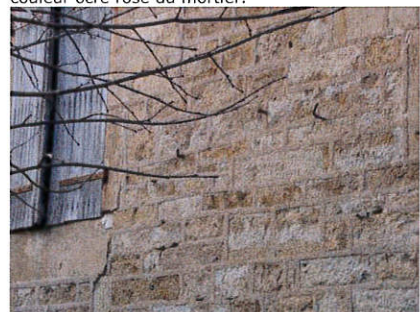
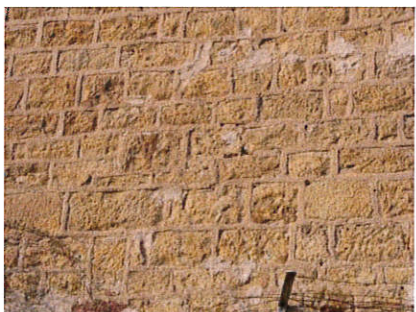
Laffont p. 105



Traversat p. 221 et La Martinie p. 182 : ces deux maisons rurales conservent en façade un enduit à « pierre vue » qui semble correspondre à l'enduit de pose simplement relevé à la truelle. A noter la couleur ocre rosé du mortier.



Noëlle p. 19 : cette maison rurale présente un bel appareil régulier susceptible d'être laissé apparent



Sabazot p. 44



Les treilles, p. 168

A la fin du XIXe siècle – début XXe siècle, apparaît un traitement de façade particulier sous la forme de joints rubanés.

Certains mortiers sont de couleur ocre rosé.

Les toitures

L'emploi de l'ardoise se généralise dans la seconde moitié du XIXe siècle. Ce matériau de couverture n'est en effet plus le privilège des « riches » grâce notamment au développement du chemin de fer qui permettra d'acheminer à moindre frais l'ardoise, dont le transport représentait auparavant plus de la moitié du prix de la fourniture. Ce nouveau mode de transport, associé à l'industrialisation de la ferronnerie (les premières couvertures en ardoises étaient chevillées, puis on les fixa par des clous forgés), va concourir à la démocratisation de ce matériau. On ignore toutefois si l'emploi de la lause comme matériau de couverture perdure jusqu'à la popularisation de l'ardoise où si l'introduction de la tuile plate a permis de faire la transition.

L'apparition de combles brisés au cours du XIXe siècle permet de libérer de l'espace et de rendre les combles habitables (Laroche P. 97, Lias P. 228).

Les débords de toit peuvent être portés soit par des abouts de chevrons moulurés (maison dans le bourg p.137) soit par une génoise (

La mise en œuvre de lucarnes se généralise. Elles peuvent être de plusieurs modèles :

On peut en effet distinguer : les **lucarnes de façade** qui se situent dans le prolongement de la façade et prennent appuis sur l'arase du mur, et qui constituent le modèle le plus répandu, des **lucarnes de charpente** qui appartiennent au plan de la toiture.

Elles peuvent être réalisées soit en pierre (la mise en œuvre la plus courante notamment pour les lucarnes de façade) ou, plus rarement, en bois.

Enfin, elles peuvent être coiffées à la Capucine (à croupe) ou à deux versants (à fronton). Dans tous les cas, les joues sont couvertes du même matériau que celui de la couverture (en ardoises).

Les combles sont également dotés d'ouvertures de toits permettant la ventilation des combles : les *outeaux* plats.

L'égout de toiture peut être porté par un débord de toit chevronné ou par une génoise.

La seconde moitié du XIXe siècle voit apparaître quelques éléments de zinguerie (épis de toiture, faîtages, etc).



Laroche p. 97



Liat p. 228



Le Bourg, p. 137 : débord de toit porté par des abouts de chevrons moulurés. A noter la volige à lames larges qui habille la sous-face du débord de toit.



Le Bourg, ancienne école, p. 90 : la toiture est soulignée d'une génoise simple.



Lafont p. 103 : exemple de lucarne de façade. Cette lucarne, coiffée à la capucine présente un encadrement en pierre. La lucarne est axée sur la fenêtre



Le Bourg : ancienne école p. 90. Dans cet exemple, les lucarnes revêtent un caractère décoratif affirmé et participent pleinement à la composition de façade.



La Martinie p. 182 : cette maison de caractère rural conserve un exemple de lucarne de charpente. Coiffée à deux versants, elle est bâtie en bois.



La Martinie p. 112 : double rang d'outeaux plats



Le bourg p. 90 : épis de faitage en fer blanc. A noter les arêtiers à « lignolet » et le faitage traité en « petites tuiles ».

Les ouvertures et les menuiseries:

Lorsque la façade se compose de plusieurs niveaux, les baies s'organisent en travées sur lesquelles sont axées les lucarnes.



Le bourg p. 90 : les baies rectangulaires sont organisées en travées sur lesquelles sont axées les lucarnes.

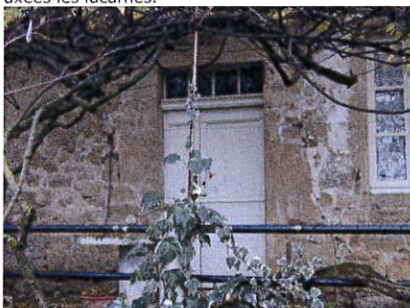


Noëlle p. 19 : chronogramme ornant le linteau de la porte d'entrée



Leygonie p.63 : chronogramme polychrome ornant la porte d'entrée.

Les portes d'entrée sont à encadrement rectangulaire, support souvent de menuiseries à cadre, à un ou deux vantaux, surmontés d'impostes vitrées à petits bois. L'introduction de la menuiserie à panneaux (ancienne école p. 90) permettra d'équiper les menuiseries de vitrage). Il est à noter que l'on retrouve très souvent un chronogramme sur le linteau de la porte d'entrée.



Vinhals des Plats, p. 155 : porte d'entrée pleine à cadre tiercée surmontée d'une imposte vitrée



Lafont p. 106 et p. 105 : menuiserie à cadre à un vantail.



Le Bourg p. 90 : menuiserie de porte vitrée à panneaux à deux battants égaux.



Noëlle p. 19 : chronogramme ornant le linteau de la porte d'entrée



Leygonie p. 63 : chronogramme polychrome ornant la porte d'entrée.



Creffond p. 102



Creffond p. 102



La Martinie p. 128



Lafont p. 104



Sabazot p. 50



Le Bourg p.90



Le bourg p. 137



Plats p. 273



Traversat p. 273 : rare exemple de fenêtres équipées de garde-corps (ici, il s'agit de remarquables garde-corps en fonte moulée).

Les **fenêtres**, également à encadrement rectangulaire, sont équipées de feuillures destinées à recevoir la fermeture de contrevents.

Les menuiseries des fenêtres sont en bois à deux vantaux, à petits ou carreaux moyens, et parfois dotées d'allèges pleines (Creffond p. 102, Laffont P. 105). Les contrevents sont, comme dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, composés de lames larges verticales assemblées sur traverses horizontales. Les écharpes opposées semblent plus tardives (Ancienne école p. 90).

La porte-fenêtre ouvrant sur un balcon apparaît dans la typologie comme le montre une maison à Plats. En dehors de quelques rares éléments de balcon à Plats et dans le bourg, peu d'éléments de ferronnerie ou de fonte moulée accompagnent les fenêtres (à Traversat p. 273, présence de garde-corps en fonte moulée équipant les fenêtres).



Lafont p. 103



Leygonie p. 66



Pommier p. 41

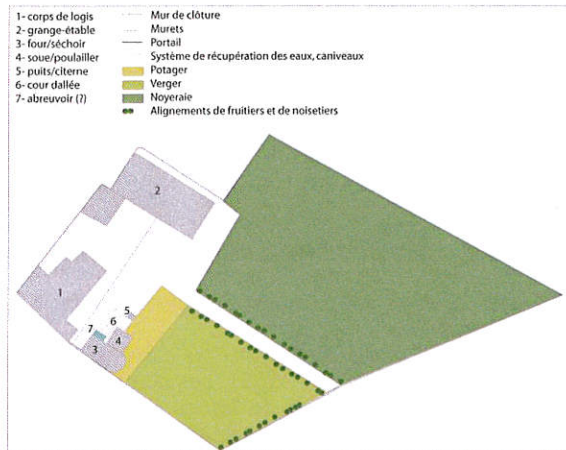


Sabazot p. 29

Les **portes charretières** adoptent, en revanche, diverses formes d'arcade : en arc segmentaire, en plein cintre, en anse de panier et présentent majoritairement des arêtes vives (à l'exception de l'arcade de la maison p. 29 à Sabazot).

Elles sont équipées de menuiseries à deux vantaux, à lames larges, parfois percés d'ouvertures décoratives en forme de croissants de lune, de cœur etc.

Le bâti rural : l'organisation, les murs de clôture



Les habitations sont souvent accompagnées de dépendances agricoles nécessaires à l'exploitation mais aussi à une certaine autonomie vivrière : grange, four, séchoir, soue, puits citerne... Cette autonomie vivrière est associée à des espaces dédiés à différents types de culture : les vergers, les vignes ainsi que les potagers accompagnent ainsi les espaces bâtis. Parfois, le corps de logis et ses dépendances forment un véritable ensemble rural organisé autour d'une cour fermée par un mur de clôture. Un portail, qui peut prendre un caractère monumental, en marque alors l'entrée.

Ci-contre, plan d'organisation d'un ensemble rural remarquable à l'entrée de Sabazot (p. 296)



Sabazot : ensemble rural p. 296



Sabazot : ensemble rural p. 43



La Martinie : ensemble rural p. 125



Sabazot, p. 43



On trouve de très nombreux exemples de cours dont le sol est traité par une calade en pierre. Parfois, de petits caniveaux sont ménagés afin d'assurer la récupération (alimentation d'une citerne) ou l'évacuation des eaux.

Sabazot p. 296
Les Treilles p. 168 a



Lafon p. 103



Sabazot, p. 44

Les murs de clôture sont généralement bâtis en maçonnerie de pierre sèche (sans mortier de rejointement) et couronnés par des couronnements qui peuvent être soit arrondis (Sabazot, p. 43) soit triangulaires (Lafon p. 103, Sabazot p. 44). Leur hauteur, qui laisse passer le regard, est limitée à 1,40m environ.



Sabazot



Le bourg : cour de l'ancienne école



Chemin à Sabazot



Mur effondré à la Martinie

Ces murs de clôture marquent fortement l'espace public et participent à la qualité d'ensemble des hameaux. Ils doivent être soigneusement préservés et restaurés.

Les murs de clôture, les portails



Pommier p. 211



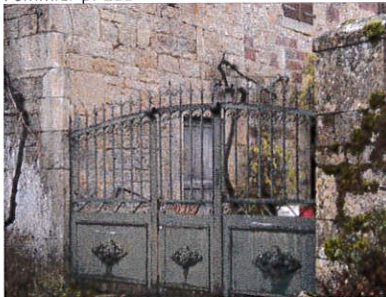
Sabazot, p. 43



Pommier p. 211

Les murs qui clôturent les cours sont percés de larges portails charretiers, souvent encadrés par deux pilastres en pierre monumentaux. Certains de ces pilastres portent un chronogramme : Sabazot p43 : 1855, Pommier p. 211 : 1908.

Ces portails charretiers sont parfois complétés par un portail piétonnier (Pommier, p. 211).



Les Treilles p. 168



Sabazot p. 26



Sabazot p. 44

Les portails sont fermés par des grilles en ferronnerie. On trouve de manière récurrente des grilles dont le barreaudage est constitué par des fers en demi-ronds maintenus par des traverses horizontales. Ce dispositif est en général très dégradé car l'eau stagne à la base des demi-ronds.



La Pagésie p. 232



Pommier p. 211



La Pagésie p. 152

Certains murs se distinguent toutefois par leur maçonnerie finement assisée ainsi que par leur hauteur relativement élevée (2m à 2,50m). Ils peuvent être couronnés par des pierres de formes arrondies (la Pagésie, p. 152) mais aussi par des lauzes.

Les portails sont alors en pierre, couverts d'un linteau en plein cintre (la Pagésie p. 232), d'un linteau droit (Pommier p. 211) ou d'un linteau en anse de panier (la Pagésie p. 152, Rosier p. 14, Sabazot p. 44).

Ils peuvent être également surmontés d'un avant toit de lauzes (Rosier p. 14) ou de charpente (Rosier, p. 9)



Sabazot p. 44



Rosier p. 14



Les granges-étables

Les plus anciennes granges recensées appartiennent aux XVIIIe ou au début du XIXe siècle comme en témoignent les hameaux de Pommier (P. 211) et de Liat (P. 33). Ces bâtiments accueillent en rez-de-chaussée l'étable, dans le comble la grange pour le foin et la paille. De plan rectangulaire et de volumétrie très importante, ils présentent de beaux appareils de pierres soigneusement taillées et disposées en lits réguliers. Les ouvertures sont couvertes d'un linteau monolithe en pierre, droit (Pommier p. 211) ou en arc segmentaire (Liat p. 33). La composition de la façade s'organise symétriquement par rapport à une grande arcade charretière, surmontée d'une baie feunière. Cette disposition se développe amplement au cours du XIXe siècle et ce jusqu'au début du XXe siècle. Les arcades charretières sont alors traitées par des claveaux en pierre formant des arcs en anse de panier (Laffont p. 215), soit en arc segmentaire (Laffont p. 103, La Martinie p. 115).



Pommier p. 211



Pommier p. 211



Liat p. 33



La Borie p. 119



Pommier p. 211



La Martinie p. 125



La Borie p. 119



Soult p. 227



Le Chastaing p. 185

Au XIXe siècle, l'accès à la grange, autrefois effectué par une simple fenêtre feunière, est rendu autonome, grâce à un accès indépendant situé sur l'un des côtés du bâtiment et desservi soit par une rampe extérieure (La Martinie p. 125, la Borie p. 119, Plat p. 172/173), soit par le dénivelé du terrain (Soult p. 227). Cette évolution dans la distribution est le résultat des débuts de la mécanisation de l'agriculture. On relève enfin quelques exemples de granges isolées (Le Chastaing p. 185)



Traversat p. 272



Plat p. 172/173

Une certaine monumentalisation de ces arcades se retrouve dans la mise en œuvre de claveaux alternant des grès rouges, gris, jaunes. A Traversat, le décor est particulièrement poussé puisqu'il concerne également les chaînes d'angle.

Ce goût pour l'effet de polychromie s'est maintenu jusqu'au début du XXe siècle avec l'introduction de la brique foraine qui permet une mise en œuvre plus facile et plus économique (Plat p. 172-173, La Borie p. 119).



Pommier p. 211



La Martinie p. 182

Quelques beaux exemples de menuiseries de grandes portes charretières sont conservés notamment à Pommier (p. 211) et à la Martinie (P.182) : les deux vantaux constitués de lames larges verticales et horizontales en partie basse sont découpés au centre afin de ménager une porte piétonne.

Les fours

Pratiquement chaque maison ou ensemble rural disposait de son four à pain. Il existait toutefois également des fours communaux (Sabazot, les Rosiers).



Creffond p. 41



Les treilles p. 168b



Four communal de Rosier p. 11



Sabazot, p. 43



Sabazot, p. 43



Sabazot, p. 43



Peyrignac p. 53



Four communal de Sabazot

Les fours sont généralement constitués du four lui-même, précédé d'un avant-four voûté pour les plus anciens (dispositif rare mais représenté aux Treilles et à la Pagésie), ou charpenté.

Certains exemples sont dépourvus de d'avant-four mais il est difficile de savoir s'il s'agit de la disposition d'origine ou d'un remaniement postérieur (Creffond p. 41, Peyrignac p. 46).

Aux Treilles (p 168 b), le four est directement associé à la maison.

Le four se présente de façon générale, sur un plan semi circulaire. Il est voûté en cul de four et couvert de lauzes calcaires.

A noter toutefois les exemples de Sabazot et de Peyrignac où la lauze de couverture est en grès rouge. La couverture endommagée du four de Sabazot permet d'observer la mise en œuvre du cul de four constitué d'une voûte intérieure en brique réfractaire, recouverte d'un ourdis de terre et de cailloux, sur lequel repose la couverture en lauzes.

Les avant-fours, quant à eux, peuvent être ouverts (four communal de Rosier) ou fermés (four communal de Sabazot).

Dans la plupart des exemples conservés, les fournils sont charpentés et couverts de tuile. Cette disposition peut toutefois résulter, dans certains cas, d'un remaniement postérieur de la couverture (four de Sabazot, p. 43 qui conserve des lauzes en parties basse).

A Peyrignac p. 53, le fournil a conservé sa couverture en lauze de grès rouge ainsi que son faitage en pierre.

Le four communal de Sabazot, quant à lui, se distingue par son four rectangulaire abrité sous le même volume de couverture que le fournil.

Deux exemples de fours à pain remarquables, présentant des dispositions quelques peu particulières, sont situés aux Treilles (p.168) et à la Pagésie (p.132).

Le fournil, abrité sous une voûte en berceau brisé couverte de lauzes calcaires, précède le four voûté en cul-de-four. Dans ces deux exemples, ils sont complétés par de petits appendices soudés au fournil.

A noter à la Pagesie, la présence d'un chéneau en pierre qui alimentait peut-être une citerne.



Les Treilles p. 168



La Pagésie, p. 132



Les Treilles p. 175



Four communal de Rosier p. 11



Four communal de Rosier p. 11



Laroche p. 97



Sabazot p. 43



Lafont p. 103



Les Treilles p. 168b

L'ouverture du four est devancée par une cheminée généralement portée en encorbellement (four de Laroche p. 97 ou de Sabazot p. 43). Dans certains cas, la cheminée est maçonnée (four communal de Rosier, p. 11, four de Lafont p. 103). Aux treilles, p. 168b, la cheminée est couverte par un linteau mouluré.



Rosier p. 11



Le fournil était parfois équipé de banquettes destinées sans doute à laisser reposer les miches de pain.

Les séchoirs à noix

Les séchoirs sont des annexes indépendantes, isolées dans les cours de ferme, de taille souvent modeste à l'exception du séchoir de Lafont p. 234. Ils sont très souvent associés à un four à pain. De manière générale, ils se composent d'un rez-de-chaussée maçonné surmonté d'un comble ouvert sous charpente favorisant le séchage des fruits.



Lafont p. 234



Le bourg p. 135



La Martinie p. 115



La Martinie p. 125



Liat p. 25



La Borie p. 119



Plancher à claire-voie

Le plancher à claire-voie assure une meilleure ventilation.

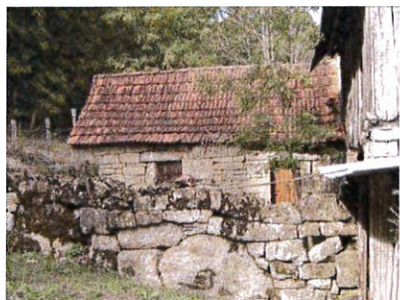
A noter le séchoir de Rosier, rare exemple de séchoir porté sur une structure en bois.



Rosier p. 9

Les soues et les poulaillers

Les soues peuvent être logées dans des bâtiments indépendants ou accolés au logis. Le plupart du temps, elles s'élèvent sur deux niveaux et sont alors associées à un poulailler. Deux modèles ont été répertoriés pour le XIXe siècle.



Laroche p. 90

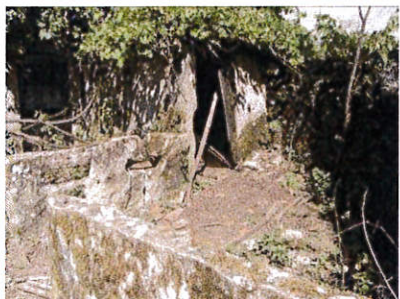


Pommier p. 39



Sabazot p. 296

Le premier correspond à un volume couvert par un toit à versants égaux : Laroche p. 90, Pommier p36, Sabazot p296. La soue était parfois accompagnée d'un enclos pierre dont le sol était souvent recouvert d'un pisé de pierre (Laroche p. 90).



Sabazot p. 44



Sabazot p. 29



Sabazot p43

A Sabazot p. 43, l'enclos (aujourd'hui disparu) était constitué par de grandes dalles de pierre posées de chant.



Sabazot p. 26



Sabazot p. 29



Leygonie p. 63



Le second modèle de soue présente une toiture asymétrique dégageant un comble ouvert dont la partie supérieure peut être utilisée soit comme poulailler, soit comme séchoir.

A noter, à Sabazot p. 26, la double mangeoire en pierre.

Les pigeonniers



Laroche p. 90



Les treilles p. 168a



Le château du Peuch p. 55



Pommier p. 211



Pommier p. 211



Sabazot p. 44

Les autres dépendances



Liat p. 225, serre à blé



Sabazot p. 44



D'autres petites annexes et dépendances destinées au stockage de divers produits agricoles ont été recensées :

A Liat, une « serre à blé », petite construction rectangulaire couverte d'un toit à quatre pans couvert en ardoise.

A Sabazot, un séchoir à châtaignes (clédier ou « séchadou ») est doté d'une ouverture particulière pour extraire les fruits.

Le Petit Patrimoine

L'eau : indispensable à la vie domestique mais aussi aux animaux ainsi qu'à l'arrosage des cultures, la captation de l'eau à fait l'objet de nombreux aménages, privés ou publics.



Pommier, puits



La Martinie p. 105



Pommier p. 42



Pommier p. 77



Vignal des Plats, p. 37



Liat p. 25



Liat p. 41



La Pagésie p. 152



Traversat



Sabazot p. 50



Sabazot p. 296

Les citernes

Il s'agit de dispositifs privés destinés à recueillir l'eau de pluie des toitures. Leurs parois sont enduites d'un mortier de chaux hydraulique destiné à étanchéifier la cuve.

Elles peuvent prendre différentes formes et être associées à une construction. Toutefois les plus monumentales se présentent sous la forme d'un ouvrage isolé, couvert d'une voûte maçonnée (Champ du Roy p. 193, La Martinie p. 105, Pommier p. 42), et ouvrant par une margelle en pierre permettant d'y puiser l'eau.

Les puits

Très nombreux sur la commune, les puits peuvent adopter des dispositions et des formes diverses. En effet, les puits peuvent être privés ou communs. Ils peuvent être ronds ou bien carrés, couverts ou non, isolés ou associés à un ensemble bâti.

A noter plusieurs exemples de grands puits ouverts à cuvelage et margelle circulaires (Pommier p. 77, Vignal de Plats, p. 37, Liat p. 25, Peyrignac).

Nombreux sont également les puits couverts. Isolés au milieu d'un pré (Liat p41), insérés dans un mur de clôture (la Pagésie p. 152, Traversat), ou aménagés dans une cour (Sabazot p. 50 et p. 296), ils sont généralement abrités par un ouvrage rectangulaire en pierre et couverts d'une dalle. Ils sont souvent associés à des dispositifs destinés à recevoir l'eau (auge en pierre). A Sabazot, p. 50 : une margelle en pierre a été aménagée afin de recevoir le seau.

L'ouverture ménagée pour le puisage est protégée généralement par un volet bois afin sans doute de limiter l'évaporation. On trouve parfois une grille en serrurerie (dispositif qui semble toutefois plus récent).

Les fontaines et les lavoirs

Simple captations de sources, les fontaines sont généralement associées à un bassin ou un lavoir. Il s'agit d'un patrimoine aujourd'hui bien souvent oublié, voire en partie détruit ou au bord de la ruine.



Laroche p. 90



Laroche p. 97



Les fontaines et les lavoirs qui leur sont généralement associés, constituent le plus souvent des dispositifs publics. Seules les fontaines de Laroche, directement associées à de l'habitat, constituent des dispositifs privés.



Le bourg p. 111 et p. 112 : fontaine et lavoir



La plupart des fontaines et lavoirs sont situés à proximité immédiate des hameaux. C'est le cas des fontaines Saint-Eutrope et Saint-Georges qui alimentaient jadis le bourg.



Ancien abreuvoir p. 41



Rigole d'écoulement



Fontaine et lavoir p. 47/48



Fontaine sur le chemin

Le Hameau de Pommier dispose de plusieurs fontaines et lavoirs reliés par des systèmes d'écoulement à partir d'un ancien abreuvoir situé en haut du village.

Les hameaux de Creffond, de Rosier et du Soutl disposaient également d'une fontaine et d'un lavoir.

A Creffond, le lavoir a été en parti recouvert lors de l'élargissement de la route.



Fontaine de Creffond



Fontaine de Rosier



Lavoir du Soutl



Fontaine de la Pagesie



La Martinie fontaine



La Martinie ancien lavoir

Parfois, les fontaines se situent à l'écart des hameaux :

- la Pagésie
- la Martinie
- Lafont
- Sabazot



Lafont : fontaine



Sabazot : fontaine et lavoir



Mare de Traversat



Mare au Plats

A noter enfin la présence d'une « mare » aménagée à Traversat ainsi que de nombreuses mares plus modestes.

Les croix

De très nombreuses croix jalonnent le territoire communal. La plupart d'entre elles, ainsi que l'indiquent les chronogrammes portés sur leur socle (Lestrade) voir directement les bras en serrurerie, ont été implantées en 1844 (à l'instigation de missionnaires présents sur la commune). Deux croix paraissent toutefois plus anciennes car elles figurent sur le cadastre napoléonien. Il s'agit des croix de la Pagésie et du carrefour des Treilles.

Elles se présentent sous la forme d'une simple croix en fer forgé implantée dans un fût en pierre posé sur un socle également en pierre.

Certaines d'entre elles présentent des dispositions plus modestes (on observe notamment l'absence de fût en pierre). Il semble toutefois que, dans certain cas, cette modestie résulte de transformations postérieures (plusieurs croix portent la trace de remaniements).



Croix de Traversat



Croix de Sabazot



Croix de Leygonie



Croix de Lestrade



Croix du cimetière des pauvres au carrefour des Treilles (cadastre ancien)



Croix de Champ du Roy



Croix de La Pagésie



Croix des Treilles



Croix de Plats



Croix de Pommier



A Pommier, on observe clairement que la croix a été coupée et scellée à côté de son ancien support.



Croix du château de La Rue



Croix de Rosier



Calvaire des Quatre croix



Soult

Certaines croix, plantées sur des socles en pierre, sont en fonte moulée.

A Soult, un calvaire abritant la statue d'une Vierge a été érigé en 1901 par un missionnaire

Le patrimoine artisanal ou industriel

Il y avait trois moulins sur la Tourmente :

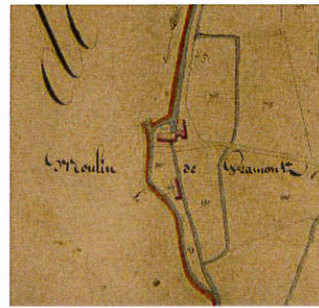
- le moulin du Peuch, aujourd'hui très remanié.
- le moulin de Gramont,
- le moulin de Cartasac, aujourd'hui disparu



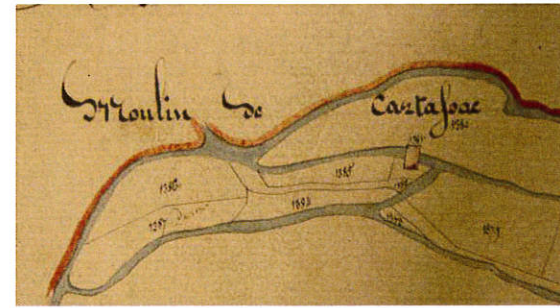
Moulin du Peuch p. 229



Le Moulin du Peuch (cadastre napoléonien)



Le moulin de Gramont (cadastre napoléonien)



Le moulin de Cartasac (cadastre napoléonien)

A noter également la présence :

- du moulin à huile de noix situé à la Pagésie, p. 232
- de l'ancienne forge située dans le bourg, p. 133



La Pagésie p. 232



Le bourg p. 133 forge

	V- PRISE EN COMPTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

LA PRISE EN COMPTE DE LA REDUCTION ENERGETIQUE DANS LE LOGEMENT

I- La réduction des consommations énergétiques des bâtiments existants :

Face aux problématiques liées à la réduction de la consommation énergétique, la conservation et la réhabilitation du bâti ancien constituent un enjeu fort. Le bâti ancien représente environ les deux tiers du parc des logements actuels.

Dans le contexte environnemental actuel et depuis la signature du protocole de Kyoto visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, la notion d'économie d'énergie apparaît comme une nécessité. En France, le secteur du bâtiment (toutes affectations confondues) occupe la première position dans le bilan énergétique national absorbant environ 45% de la consommation d'énergie finale du Pays, devant le transport (30%).

II- Le contexte réglementaire

La directive européenne 2002/91/CE sur la performance énergétique des bâtiments existants

Au regard des objectifs fixés par le protocole de Kyoto, il était nécessaire de disposer d'un cadre réglementaire, permettant la mise en place d'actions concrètes afin de réaliser des économies d'énergie dans le domaine des bâtiments existants. C'est ainsi que la directive 2002/91/CE du parlement européen et du conseil de l'union européenne fut publiée dans le journal officiel des communautés européennes du 04/01/2003.

L'objectif principal de cette directive est de promouvoir l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments dans la Communauté Européenne. Cette amélioration devra être réalisée en fonction des conditions climatiques et des particularités locales, ainsi que des exigences en matière de climat intérieur et du rapport coût efficacité.

Cette directive oblige tous les états membres à appliquer, dès 2006, une méthode de calcul pour évaluer la performance énergétique des bâtiments qui s'inscrit dans un cadre général établi. D'autre part, les bâtiments neufs, ou existants de grande taille lorsque ces derniers font l'objet de travaux de rénovation importants, devront respecter des exigences minimales en matière de performance énergétique.

La réglementation française

- Le Diagnostic de Performance Énergétique (DPE)

En application de l'article L 134-2 du CCH, le diagnostic de performance énergétique devra être joint aux promesses de vente et aux actes de vente des biens immobiliers à compter du 1er novembre 2006 et aux contrats

de location à partir du 1er juillet 2007. Il fera alors partie du dossier de diagnostic technique créé par l'ordonnance du 10 juin 2005 relative au logement et à la construction, qui comprend également, selon les cas, les autres types de diagnostics : amiante, plomb, termites, risques naturels, gaz (articles L. 271-4 à 6 et article L.134-1 à 5 du CCH).

- La réglementation thermique des bâtiments existants

Les dispositions mises en place pour les bâtiments existants reposent sur l'article L. 111-10 du Code de la construction et de l'habitation introduit par la loi du 13 juillet 2005.

III- les principes d'une "réhabilitation" durable

La réduction de la consommation énergétique dans le bâti ancien doit toutefois prendre en compte les caractéristiques propres à chacune des constructions, en termes d'implantation, d'environnement mais aussi de conception et d'identité patrimoniale, et ce afin de contribuer à une réhabilitation durable du parc bâti ancien.

Cette réhabilitation « durable » de notre patrimoine bâti doit s'inscrire dans une réflexion intégrant :

- une approche globale du bâtiment, intégrant son comportement d'hiver mais aussi d'été.
- les enjeux économiques afin de promouvoir des solutions respectueuses du bâti tout en demeurant abordables.
- la pérennité de notre patrimoine bâti : des réaménagement brutaux ou inadaptés peuvent entraîner une perte de qualités intrinsèques, voire des pathologies ou une réduction de la durée de vie des constructions.

On peut d'emblée distinguer deux grandes catégories de constructions :

- Les constructions antérieures au début du XX^e siècle
- Les constructions postérieures

Concernant l'histoire des modes constructifs, le début du XX^e siècle marque en effet une période transitoire entre des modes constructifs traditionnels, et le début de l'industrialisation de la construction.

Cette période s'illustre notamment par :

- une certaine érosion des savoir-faire traditionnels suite notamment à la première guerre mondiale, en particulier de celle des artisans de la construction (maîtrise des détails constructifs, assemblages et dimensionnement de matériaux pour obtenir une meilleure performance et une plus longue conservation),
- l'apparition de nouveaux matériaux de construction manufacturés plus facilement mis en œuvre (planchers en béton armé, structures poteaux-poutres, parpaings en terre cuite ou en béton), aux propriétés hygrothermiques différentes ;
- la demande massive de logements due au développement économique.

LE BATI TRADITIONNEL (ANTERIEUR AU DEBUT DU XX° SIECLE)

I- description

Le bâti ancien est, par nécessité, basé sur l'économie des moyens, alors très modestes. Il est souvent le fruit de la solidarité sociale, d'un développement local autosuffisant. Construit avec les matériaux disponibles à proximité et peu transformés, il s'inscrit pleinement dans les préceptes du développement durable.

A- l'organisation générale du bâti :

Le parc bâti ancien de Ligneyrac est représentatif d'un bâti rural, essentiellement constitué d'habitations individuelles (en opposition aux immeubles), regroupées en petits noyaux, voire isolées. La mitoyenneté y est relativement faible. Les constructions sont toujours implantées de manière compacte et en liaison avec l'espace public (favorisant de ce fait l'économie de l'espace et la réduction des dessertes). Les espaces de vie sont dégagés majoritairement au Sud.

Ce mode d'organisation, basé sur un principe de gestion économe de l'espace agricole, caractérisée par le regroupement du bâti, joue également un rôle important dans le confort thermique (écran solaire, protection au vent ...).

A la charnière entre le bâti et l'espace agricole, se développent les enclos jardinés (potagers, vergers) accueillants les diverses cultures vivrières.

B- l'implantation :

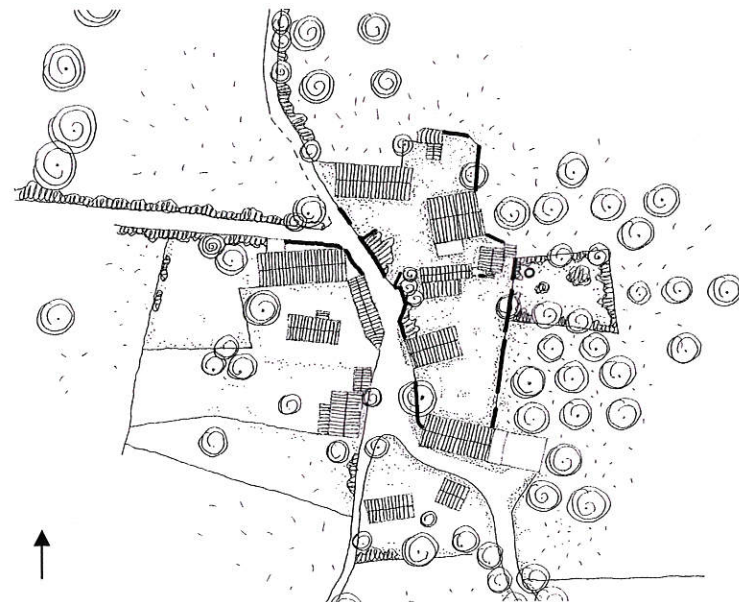
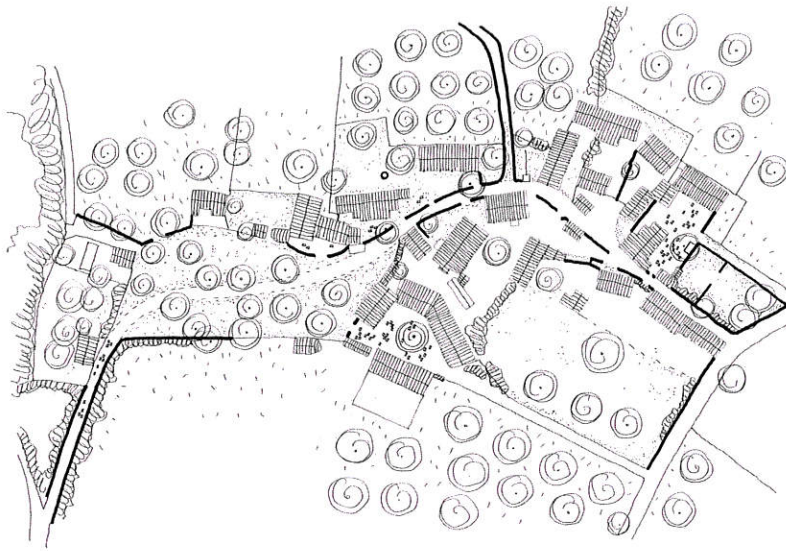
En termes d'implantation, on s'aperçoit que, de manière générale, les choix d'implantation du bâti, au-delà des logiques liées au relief et/ou à l'histoire, cherchent à optimiser les apports solaires et à réduire les déperditions : la façade principale est ainsi généralement orientée Sud/Sud-Est, souvent dos aux vents dominants. La végétation est souvent utilisée pour créer des masques naturels : plantation d'arbre au Sud ombrageant la cour et la façade par exemple

C- la volumétrie :

Le bâti ancien adopte de manière générale des formes compactes qui limitent naturellement les surfaces d'échange avec l'extérieur et favorisent donc le comportement d'hiver. La compacité du bâti favorise également l'économie de l'espace.



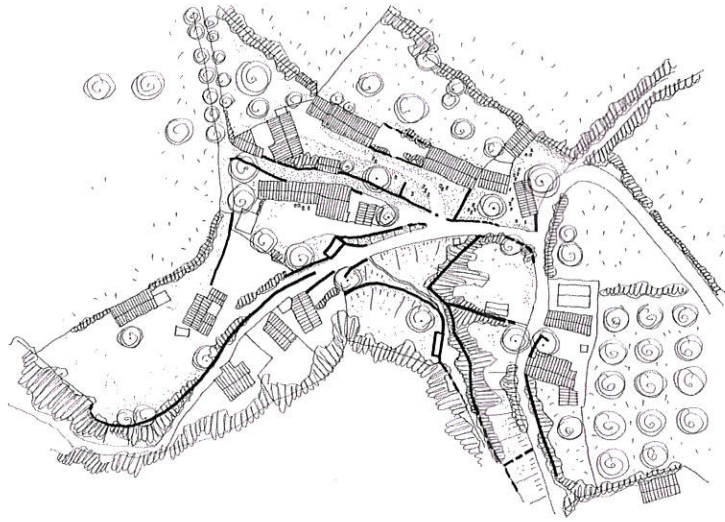
Cette photo prise en dehors du territoire de Ligneyrac illustre parfaitement la dichotomie entre les principes d'implantation et de volumétrie du bâti ancien (implantation en accroche de la voie, compacité...) et ceux du bâti récent (implantation en recul, étalement de la construction....)



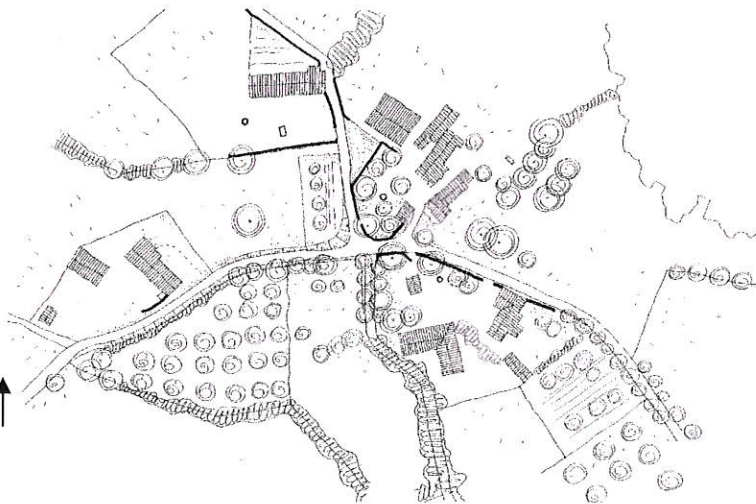
Hameau de Sabazot : le bâti s'organise sous la forme de petits noyaux agricoles regroupant autour d'une cour fermée, le corps de logis et ses annexes. La cour, directement en accroche de l'espace public, s'ouvre de façon quasi systématique au Sud. l'organisation du bâti, contracté autour de l'espace public, permet de libérer en recul des espaces d'exploitation vivriers : potagers, vergers...



Cette même organisation se retrouve dans le hameau des Treilles



A pommiers, l'organisation du bâti diffère un peu. On observe en effet la présence de plusieurs maisons enchâssées perpendiculairement dans le relief, obéissant à une logique d'implantation propre aux "hameaux de corniche". Le cœur du hameau, s'est, quant à lui, développé sous la forme d'ensembles agricole.



Le hameau de Liat illustre la même évolution dans l'implantation du bâti : la présence de maisons anciennes établies de façon dense, pratiquement en "bandes" avec lesquelles voisinent des ensembles agricoles plus tardifs (fin du XVIII^e/début du XIX^e siècle).

D Le mode constructif :

De manière générale, l'ensemble du bâti ancien se caractérise un système structurel qui multiplie les éléments porteurs, lourds :

- Des maçonneries porteuses lourdes ayant une forte inertie thermique, répartie entre façades et refends intérieurs
- Des planchers en bois relativement isolants notamment lorsqu'ils sont associés à matériaux de remplissage et/ou à des plafonds en lattes plâtré.

Une conception qui évite les ponts thermiques : dans le bâti ancien, les repos des abouts de poutres sont généralement réalisés en ménageant des espaces libres (niches) autour de ces pièces de structure, ceci afin d'éviter le pourrissement du bois au contact des maçonneries. D'un point de vue thermique, cette discontinuité des structures limite considérablement les échanges par conduction entre le plancher et la façade. Si, de plus, la sous face du plancher est recouverte d'un enduit de plâtre, un caisson d'air très faiblement ventilé est constitué. Ce dernier limite alors les échanges thermiques par convection, au niveau de la liaison plancher – façade

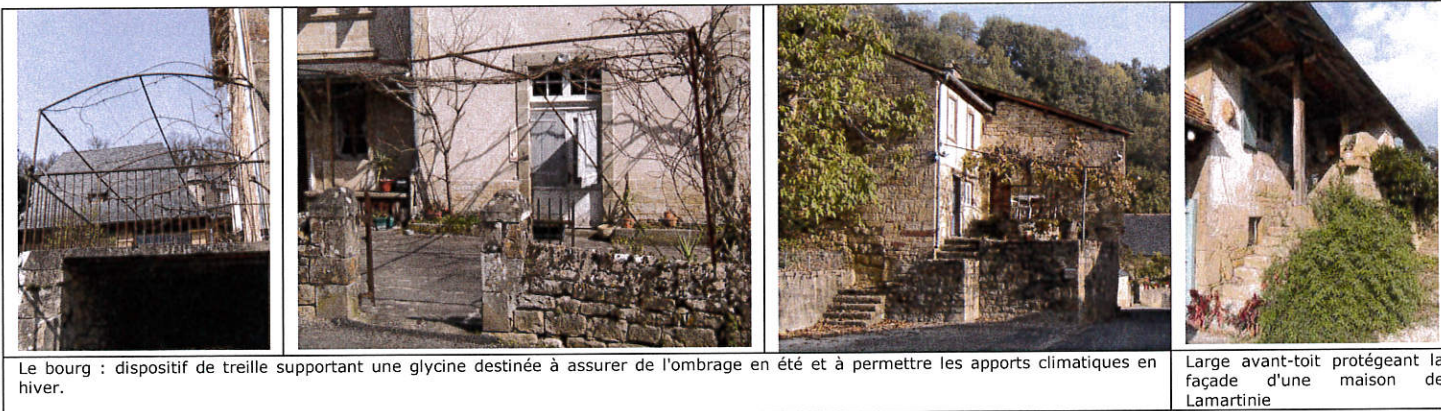
E Les percements :

Le rôle des fenêtres et des portes-fenêtres est primordial dans un logement : elles assurent l'accès à l'éclairage naturel, la récupération des apports solaires en hiver ou encore à la ventilation.

On observe, dans le bâti ancien, que de manière générale :

- les ouvertures sont positionnées au Sud où elles sont souvent protégées par un avant-toit formant brise soleil l'été, mais laissant passer les apports climatiques l'hiver.
- Un relatif faible ratio d'ouvertures par rapport à la surface totale de l'enveloppe qui limite les déperditions thermiques : la RT 2012 impose un ratio d'1/6 de vitrage par rapport à l'enveloppe bâtie.
- L'été, les contrevents permettent de ventiler tout en assurant une protection solaire efficace (ce que n'autorisent pas les volets roulants!).

Les ouvertures peuvent toutefois entraîner des déperditions thermiques et un effet de paroi froide importants du fait de la mise en œuvre d'un simple vitrage et/ou des défauts d'étanchéité de la menuiserie.



Le bourg : dispositif de treille supportant une glycine destinée à assurer de l'ombrage en été et à permettre les apports climatiques en hiver.

Large avant-toit protégeant la façade d'une maison de Lamartinie

F L'organisation intérieure :

En matière de bioclimatisme, l'organisation intérieure du logement est un système important qui doit être associé au comportement thermique du bâtiment (hiver comme été), en s'appuyant sur :

- l'orientation des espaces,
- le mode de distribution (plan traversant ou non),
- l'emplacement et disposition des pièces selon leur utilisation.

De manière générale l'organisation du logement distingue les « pièces de vie » et les « pièces de service ». Les pièces de vie sont généralement disposées côté ensoleillé, tandis que les pièces de service sont disposées côté froid. Les arrière-cuisines, souillardes, celliers mais aussi les combles non aménagés constituent autant d'espaces annexes des logements anciens qui, sur le plan thermique, constituent des tampons, c'est à dire des zones tempérées limitant les transferts de chaleur avec l'extérieur. Les combles constitués par le vide de la charpente étaient rarement habités. Ils jouaient thermiquement le rôle majeur d'espace tampon. Leurs sols présentaient une inertie thermique renforcée, notamment en milieu rural, par les matériaux stockés : grains, paille, fourrages. D'autre part, la plupart des logements anciens, qu'ils se situent en milieu urbain ou rural, sont traversants. En effet, en l'absence de moyens artificiels, la ventilation des logements devait se faire de façon naturelle. La transversalité du plan du logement permettait de créer un flux d'air efficace pour renouveler et /ou rafraîchir l'air du logement.

G Le bon sens des ensembles ruraux : de l'enclos au paysage agricole

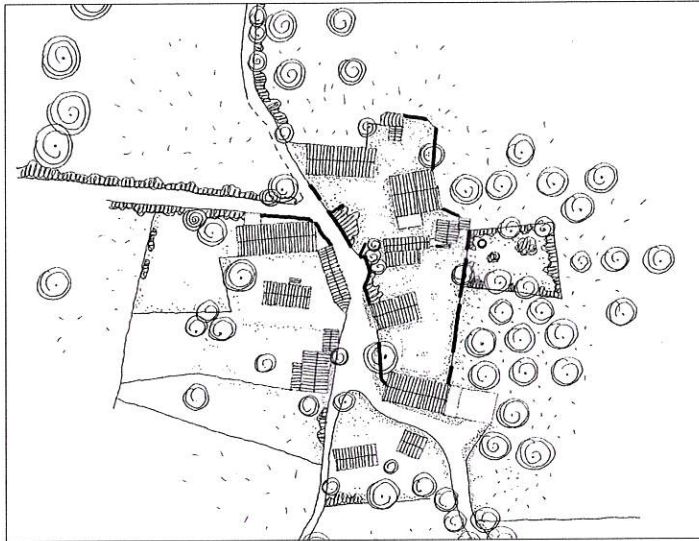
Qu'il s'agisse du bourg de Ligneyrac, des hameaux ou des corps de fermes isolés, il est encore aisé de lire leur logique d'implantation dans le paysage. Ils sont positionnés de manière à profiter des formes du relief, de la proximité de point d'eau tout en dégagant l'espace optimal pour l'activité agricole.

- La très grande majorité des ensembles bâtis positionnés sur le plateau se sont implantés au creux d'une légère dépression du relief et non en ligne de crête, au plus près des sources et des thalwegs : ils bénéficient ainsi d'une protection contre les vents dominants et d'une alimentation en eau tout en permettant au sol d'être naturellement drainé vers les vallons. Ceux qui sont implantés en rive des plateaux bénéficient en plus de l'écran naturel des boisements.
- Pour les ensembles bâtis des versants du vallon du Rieux Mort, on note une implantation quasi systématique en partie haute des versants, adossés aux boisements protecteurs. Là encore la préservation maximale des terres agricoles est flagrante. On y retrouve également la présence de source et de thalwegs drainant les sols des hameaux.
- Le hameau de la Martinie a, quant à lui, su tirer partie de l'évasement du vallon en s'implantant en point bas du versant aplani mais à l'abri des débordements du Rieux Mort.

Découlant de ce bon sens, les ensembles bâtis déclinent et confortent toute une série d'aménagements qui non seulement constituent aujourd'hui les caractères identitaires du territoire mais relèvent totalement de la prise en compte du développement durable :

- l'organisation interne des enclos ruraux avec une répartition entre corps de bâti, usages extérieurs et usages agricoles limitrophes : une juste proportion donnée à la cour pour la desserte et la circulation, une surface assez réduite pour la basse-cour adossée au poulailler, à la soue, un espace plus à l'écart pour le jardin vivrier, etc... l'ensemble souvent clos de murets bas ou de haies bocagères qui se prolongent sur l'espace agricole. Celui-ci au voisinage immédiat des ensembles ruraux est bien desservi par les chemins ruraux.

Cette organisation et cette rationalisation de l'espace mettent en évidence le sens et l'usage qui en est fait avec ce qu'il faut retenir : des surfaces utilisées en fonction de ces usages, ni trop peu ni surtout trop vastes... L'économie d'entretien étant sûrement au cœur des préoccupations.



Le hameau des Treilles :

Une organisation groupée, compacte ; des enclos desservis par une seule voie de desserte ; des surfaces utiles aux dimensions modestes dégageant au maximum le territoire à vocation agricole.

- la présence forte du végétal : tout d'abord la trame bocagère sous différentes formes avec une palette d'essences champêtres diversifiées, les arbres libres, feuillus, souvent plantés pour leur usages médicinales (tilleuls notamment), les essences maraîchères des jardins, etc... et enfin la présence souvent proche des masses boisées des versants.

Cette végétation contribue largement à la biodiversité (faunistique et floristique), à la régulation thermique, à la protection contre les vents, au maintien d'une certaine humidité sous couvert aux saisons estivales, à l'amélioration de la qualité des sols, au drainage des eaux de pluie de ruissellement vers les fossés enherbés, etc....

- la perméabilité des sols avec des cours encore souvent en pavés de pierre, engazonnés ou en castine : ils laissent infiltrer l'eau de pluie en sous-sol en évitant ainsi de créer des écoulements importants propices à l'engorgement des fossés, au lessivage et à l'érosion des sols. Cette perméabilité va de pair avec l'écoulement naturel capté par les fossés enherbés entretenues et constituant un réseau convergeant vers les exutoires naturels des thalwegs et fond de vallons.

- La récupération des eaux de pluie: servant à l'alimentation en eau des ensembles bâtis mais aussi à l'irrigation des jardins et des parcelles cultivées, les différents ouvrages que sont les citernes, puits et rigoles de pierre s'inscrivent également dans la redécouverte contemporaine de la richesse précieuse de l'eau à préserver.



Pommier, puits



Vignal des Plats, p. 37



Sabazot p. 296



Puits, citerne, rigoles, participent à la récupération des eaux de pluie, indispensable à la vie.

	Tableau de synthèse des caractéristiques des constructions anciennes
Environnement et implantation	<p>La recherche d'une implantation prenant en compte les avantages liées au relief, la course du soleil, les vents dominants, les pluies et l'hydrologie du terrain (cas des constructions en milieu rural)</p> <p>La recherche d'une économie du foncier par le regroupement bâti au profit des terres à usages agricoles</p> <p>Une forte corrélation du comportement thermique du bâtiment vis-à-vis du contexte extérieur</p>
Organisation intérieure	<p>Une organisation des pièces selon leur destination et leur orientation avec des espaces tampons nombreux selon les types d'activités, des ouvertures dimensionnées selon des besoins spécifiques</p> <p>Des plans de logements généralement traversants</p>
Mode constructif	<p>Des modes constructifs élaborés avec des matériaux locaux</p> <p>Des bâtiments à structure lourde : maçonneries porteuses, utilisées en façades et refends intérieurs, ayant une forte inertie thermique</p> <p>Un dimensionnement des murs bien ajusté à leur rôle structurel, par exemple des maçonneries avec amaigrissements successifs selon les étages en proportion des charges des planchers.</p> <p>Des liaisons façade-planchers discontinues limitant les ponts thermiques</p>
Enveloppe (parties opaques)	<p>Une enveloppe composée de matériaux qui doivent être caractérisés par un triplet d'indicateurs thermiques : conductivité, diffusivité, perméabilité à l'air et à l'eau.</p> <p>L'utilisation de matériaux très sensibles à l'humidité (maçonneries de pierres, charpenteries de bois, mortiers à la chaux naturelle)</p>
Ouvertures	<p>Des ouvertures généralement non-étanches, sources de déperditions thermiques mais aussi principales sources de ventilation hygiénique du logement.</p> <p>Le principe des doubles fenêtres qui jouent le rôle d'espace tampon actif : récupération des apports solaires et préchauffage de l'air neuf entrant</p>
Équipements	<p>Des équipements souvent vétustes et jouant un rôle thermique secondaire par rapport au bâti</p> <p>Des sources d'énergie secondaires et ponctuelles (cheminées, poêles, ...) permettant un usage et un chauffage différenciés par pièce</p>
Occupants	<p>Un comportement « bioclimatique » des occupants, qui interagissent avec le bâtiment et le site (ouvertures et fermetures des baies, gestion d'une ventilation naturelle, ...), en fonction des saisons</p>

II- conclusions pour une réhabilitation "durable"

Le bâti ancien a souvent été qualifié "d'énergivore". Cet a priori repose notamment sur l'utilisation de logiciels de modélisation spécifiques associés au bâti neuf et uniquement accès sur la performance thermique. Les récentes études et en particulier le programme "BATAN" ont montré que le bâti ancien présente un comportement thermique plutôt satisfaisant, basé sur un équilibre subtil entre inertie, ventilation, conception bioclimatique...

Le bâti rural ancien est issu de son environnement immédiat ; il bénéficie d'une conception bioclimatique. Il vit avec et par son environnement.

L'ensemble de ces concepts se retrouvent d'ailleurs aujourd'hui dans la réglementation thermique 2012 en terme d'orientation, de compacité, de gestion été/hiver des apports climatiques.

L'objectif lors de tous travaux de réhabilitation est **d'améliorer l'autonomie énergétique des constructions anciennes sans en rompre l'équilibre.**

A- Les propriétés d'inertie thermique :

Dans le bâti ancien le rôle d'une paroi prime sur ses caractéristiques thermiques. Il dépend de sa situation, de son exposition, de sa mise en œuvre, de ses dimensions. Les valeurs théoriques telles que la conductivité thermique de la paroi doivent être déterminées avec une certaine prudence et ne pas être considérées comme le facteur dominant. En effet, la description du fonctionnement du bâti ancien permet de démontrer la présence importante d'éléments tels que murs de refends en maçonnerie, planchers lourds (planchers bois avec remplissage et/ou plafonds plâtrés) etc. Cette importante masse thermique interne au logement favorise le phénomène **d'inertie thermique**.

L'inertie intervient dès lors que les évolutions d'un système sont variables dans le temps. Plus l'inertie d'une paroi est élevée, plus celle-ci est capable de stocker et de restituer des quantités importantes de chaleur en hiver ou de fraîcheur en été, plus elle met de temps à s'échauffer ou à se refroidir.

Ce phénomène d'inertie est essentiel en thermique d'été mais également en hiver ou en demi-saison :

- **En été**, le phénomène d'inertie mesuré sur les bâtiments anciens peut atteindre **8 h** et un écart de température de **6°C**. Grâce à ce déphasage, le bâtiment conserve des conditions de confort d'été très satisfaisantes, tout au long de la journée : le bâtiment bénéficie de la fraîcheur emmagasinée la nuit quand il fait chaud la journée et inversement, le mur restitue la chaleur emmagasinée le jour, lorsque les températures baissent.
- **En hiver**, il permet de stocker et de réguler les apports gratuits dont bénéficie éventuellement le logement. Il autorise également une gestion intermittente du système de chauffage. Ainsi, en période d'absence, alors que le chauffage peut être réduit, les éléments inertes diffusent la chaleur emmagasinée et permettent de conserver une température de confort satisfaisante.
- **En mi-saison**, le phénomène d'inertie saisonnière (accumulation de la chaleur de la saison précédente) associé aux apports gratuits permet de retarder la mise en route du système de chauffage.

B- L'équilibre hygrométrique des parois anciennes

Dans les constructions modernes les parois sont généralement étanches. Leurs fondations et les matériaux qui les constituent sont secs et protégés de l'humidité. Dans les constructions anciennes, les parois possèdent souvent une forte sensibilité à l'humidité. La porosité à la vapeur d'eau est l'une des caractéristiques fondamentales de la maçonnerie ancienne. En effet, le mur traditionnel laisse passer la vapeur d'eau; il est dit "perméant".

Cette caractéristique provient essentiellement de la nature même des matériaux employés : maçonnerie de pierre hourdée au mortier de chaux naturelle mêlée de sable.

Les enduits et l'importance de la respiration : **face à cette grande sensibilité à l'eau, le phénomène de respiration de l'enveloppe est très important dans le bâti ancien.** Une grande attention doit alors être portée sur les enduits (extérieurs et intérieurs).

L'humidité ayant pénétré dans la paroi doit pouvoir s'évacuer vers l'extérieur, sous forme liquide ou de vapeur d'eau, sous peine de s'accumuler dans le mur

Un enduit a pour rôle de subir les agressions extérieures et de protéger le support. Il est en conséquence une couche sacrifiée à plus ou moins long terme. Dans le bâti ancien, les enduits sont constitués par des mortiers de chaux naturelle et de sable. Ils présentent les caractéristiques suivantes :

- Une perméabilité à la vapeur importante,
- Une perméabilité à l'eau faible,
- Une stabilité dimensionnelle,
- Des possibilités de déformabilité sans fissuration,
- Une bonne adhérence au support.

C- Une ventilation "naturelle"

En habitat ancien, la non étanchéité des fenêtres est aussi **la principale source de ventilation pour le logement**. Remplacer les menuiseries anciennes par des menuiseries étanches peut provoquer des désordres liés à la condensation. Un éventuel remplacement des menuiseries devrait donc s'accompagner d'une réflexion sur le système de ventilation à mettre en place.

Précautions à prendre lors de tous travaux de réhabilitation

1- Conserver les propriétés thermiques du bâti

- Rappporter un isolant thermique sur la face intérieure d'une paroi à forte inertie thermique diminue les propriétés d'inertie du bâtiment. Par ailleurs, il faut choisir des matériaux perméables à la vapeur d'eau (isolant non étanche associé à des enduits intérieur et extérieur eux-aussi non étanches).
- De façon générale, il faut prendre garde aux interventions utilisant des matériaux et des procédés contemporains pouvant s'avérer inadaptés au bâti ancien. Ces procédés peuvent contribuer non seulement à lui faire perdre ses qualités thermiques mais aussi engendrer des pathologies.

2- Maintenir les principes constructifs

Il importe de bien appréhender le mode constructif du bâtiment et d'en comprendre le fonctionnement thermique. Les techniques d'assemblage des structures dans le bâti ancien sont très différentes des techniques contemporaines ; elles font apparaître des dispositifs à respecter lors d'une réhabilitation : notamment concernant les discontinuités entre plancher et façade qui limitent les déperditions thermiques.

3- Préserver la régulation hydrométrique (humidité)

Il convient de respecter la fonction de respiration des parois :

- Ne pas appliquer sur des maçonneries anciennes d'enduits ou de revêtements trop rigides ou trop imperméables à la vapeur d'eau,
- Ne pas accoler sur la face intérieure des murs des matériaux imperméables.

Dans le bâti ancien, les enduits intérieurs sont souvent réalisés soit au plâtre, soit au mortier de chaux naturelle. Il s'agit dans les deux cas de matériaux très hydrophiles, qui jouent un rôle important de régulateur de l'humidité à l'intérieur des locaux : ils en absorbent l'excès qu'ils libèrent lorsque l'air intérieur est trop sec. Imperméabiliser les murs intérieurs peut provoquer une accumulation d'eau dans les murs ou panneaux, et engendrer des pathologies.

De même la mise en œuvre de procédés d'isolation par l'extérieur est à proscrire. En effet ce dispositif bloque les échanges thermiques et hydrométriques avec l'extérieur, annulant de fait toutes les potentialités des parois.

4- Maintenir une bonne ventilation

Un des principaux sinistres dans les bâtiments anciens vient du remplacement des anciennes fenêtres qui étaient perméables à l'air et qui permettaient ainsi la ventilation du logement, par des fenêtres neuves et étanches sans entrée d'air, donc qui ne permettent plus d'assurer la ventilation. Il y a alors risque d'apparition de condensation et de moisissures et d'autres champignons dans les parois du bâtiment. Ainsi, en cas de remplacement des fenêtres, il est impératif d'assurer une bonne ventilation du logement : opter par exemple pour des fenêtres équipées d'entrées d'air, ou autre système de ventilation performante.

Certains bâtiments anciens présentent une valeur patrimoniale reconnue. Le remplacement des ouvertures doit alors intégrer des contraintes architecturales. Si la pose de menuiseries neuves à double vitrage doit être proscrite, d'autres solutions peuvent être envisagées comme par exemple :

- la mise en place d'une double fenêtre, à condition de pouvoir les poser côté intérieur,

- l'installation d'un vitrage à isolation renforcée sur la menuiserie existante, sous réserve que celle-ci supporte la modification.

Le principe de la double fenêtre est intéressant car il permet de créer un espace tampon entre l'extérieur et l'intérieur du logement. En hiver ou en mi-saison, l'air neuf entrant dans cet espace est préchauffé par effet de serre, engendrant ainsi des économies d'énergie. En été, la fenêtre extérieure peut être ouverte, annulant ainsi cet effet de serre. Un système de volets placé dans l'interstice protège par ailleurs le logement du rayonnement solaire. Le fonctionnement d'un tel système a été réinterprété sur de nombreux bâtiments contemporains, sous la forme de double peau.

Conclusions

Le développement des principes d'amélioration thermiques adaptés pour une réhabilitation durable du bâti ancien s'inscrit dans deux démarches qui doivent être complémentaires :

- Il s'agit bien entendu tout d'abord du respect des caractéristiques naturelles du bâti ancien qui doivent être le moins possible perturbées : préservation des échanges thermiques et hydrométriques, maintien d'une bonne ventilation..Pour cela, la conservation voir la restitution des dispositifs traditionnels de régulation thermique revêt une dimension essentielle. Il s'agit notamment des enduits extérieurs, des enduits intérieurs, des contrevents, des avant-toits, des masques naturels, de l'équilibre des percements....
- l'objectif est également de permettre l'intégration de dispositifs nouveaux performants.

III- développer des principes d'amélioration thermiques adaptés

Renforcer le revêtement externe :

Les maçonneries de pierre se révèlent sensibles à l'hydrométrie ce qui contribue à affaiblir leur performances énergétiques (résistance thermique). De ce fait, il apparaît essentiel renforcer la résistance des parois externes par la mise en œuvre d'un revêtement qui respecte la respiration des parois. Le matériau le plus indiqué pour cela est l'enduit à la chaux naturelle.

Renforcer le revêtement interne :

Le renforcement du revêtement interne doit être réalisé en respectant la "perspiration" des parois. Pour cela, des compléments isolants de type "perspirants" sont privilégiés, notamment les enduits de chanvre et chaux, la fibre de bois, les composés cellulosiques, les torchis allégés, notamment issus d'une transformation simple des matériaux naturels de proximité.

Renforcer les performances thermiques des combles :

La contrainte principale est de maintenir l'aération des bois de charpente et des supports de la couverture (lattis, voligeage). Pour cela, il importe de mettre en œuvre des complexes d'isolants perspirants et présentant une bonne inertie indispensable pour confort d'été.

Renforcer les performances thermiques des ouvertures :

Le renforcement des performances thermiques des ouvertures doit s'inscrire dans une réelle prise en compte des caractéristiques propres à chaque édifice. Pour cela la première question à se poser est celle de la valeur patrimoniale des menuiseries en place. En effet la conservation des menuiseries anciennes constitue un enjeu très fort de la préservation patrimoniale.

La menuiserie qui ferme la baie est la membrane sensible entre le dedans et le dehors. Partie intégrante de la composition et de l'ordonnance de la façade, elle obéit à la fois aux fonctions d'éclaircissement, d'aération et de protection. C'est un élément important de l'expression architecturale au même titre que les bandeaux, moulures, corniches... ; elle appartient à l'histoire du bâtiment.

Mais aujourd'hui, avec le changement des techniques et l'apparition des matériaux modernes, le remplacement systématique des fenêtres anciennes se généralise dans un souci de normalisation inadapté au bâti ancien et dommageable pour le patrimoine traditionnel.

La conservation :

L'état de conservation de la fenêtre ancienne dépend de sa qualité d'exécution, de son exposition aux intempéries et de son entretien régulier. Leur conservation est dictée par leur intérêt patrimonial et historique (connaissance des techniques et savoir faire anciens, cohérence historique avec l'immeuble, connaissance des matériaux composant les menuiseries anciennes). Les menuiseries d'origine sur un immeuble étant de plus en plus rares, leur conservation est d'autant plus importante.

Dans le cas d'une menuiserie ancienne dont la conservation et la restauration constituent une priorité, l'amélioration des performances thermiques voir phoniques pourra être obtenue grâce :

- la remise en mastic et la révision des assemblages,
- la mise en œuvre d'un simple vitrage renforcé,
- la mise en place de joints complémentaires entre le dormant et l'ouvrant,
- l'installation d'une double fenêtre coté intérieur.

Le survitrage fixé en applique sur le châssis existant ainsi que la mise en œuvre d'une double fenêtre extérieure, qui modifie la qualité esthétique de la façade en supprimant la notion de feuillure, sont des dispositifs à proscrire.



Laroche p. 90 : exemple de volet ancien équipant une baie chanfreinée du XVII^e siècle



La Borie p. 119 : détail d'une menuiserie ancienne à petit bois et croisillons carrés.



Laroche p. 90 : fenêtre conservant une menuiserie à petits bois, à allège pleine. Les contrevents sont à lames larges maintenues par des traverses cloutées.



Exemples remarquables de portes de cave aux Les Treilles p. 168 c , à Sabazot p. 29, Leygonie p182, et Lafont p. 103



Vinhals des Plats, p. 155 : porte d'entrée pleine à cadre tiercée surmontée d'une imposte vitrée



Lafont p. 106 et p. 105 : menuiseries de porte à cadre et un vantail, surmontées d'une imposte vitrée.



Le Bourg p. 90 : menuiserie de porte vitrée à panneaux compris imposte vitrée, et demi contrevents.

Les menuiseries à préserver en priorité sont les menuiseries anciennes, antérieures au début du XIX^e siècle dont il ne subsistent que quelques très rares exemples. Il s'agit aussi de certaines menuiseries de portes d'entrée ou de caves particulièrement remarquables qui méritent véritablement d'être conservées en tant qu'éléments identitaires.

Le remplacement :

Lorsque la conservation des fenêtres existantes n'est plus possible techniquement et économiquement, se pose alors la question du choix de la fenêtre de remplacement. L'industrie et l'artisanat proposent aujourd'hui des fenêtres à vitrage isolant en bois, en aluminium, en acier ou en PVC.

Si au premier abord, le PVC paraît être un matériau économique, son coût écologique sur l'environnement est très important. En effet, sa fabrication produit de nombreux déchets, et sa combustion (notamment lors d'incendie) dégage des vapeurs toxiques. De plus, c'est un produit qui est encore très peu recyclé (4% de recyclage prévu pour 2010). Aujourd'hui, la communauté internationale a rédigé un rapport sur la toxicité de la combustion du PVC, et plusieurs pays comme l'Allemagne et la Suède ont d'ores et déjà interdit son utilisation.

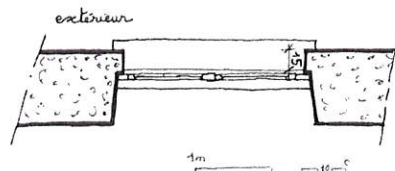
De manière générale, seules les menuiseries en bois permettent d'obtenir des formes, sections, profils des moulures et jets d'eau d'aspect identique aux menuiseries anciennes.



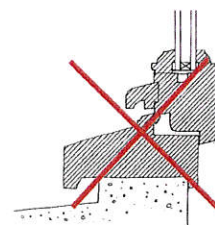
Les menuiseries neuves mises en place devront être adaptées au bâti et respecter les modèles de menuiseries traditionnelles.

Elles devront notamment

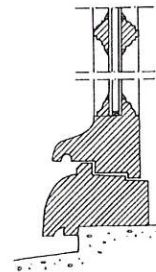
- être posées en feuillure
- respecter le dessin et la conception des menuiseries anciennes de qualité.
- les menuiseries de type rénovation consistant dans la pose d'une menuiserie neuve dans l'emprise de l'ancien dormant conservé sont interdites.



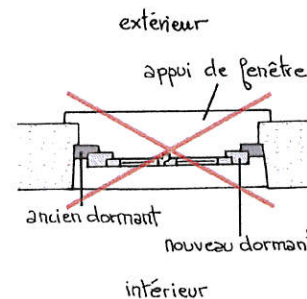
Pose en feuillure d'une menuiserie dans une baie.



Profil moderne inadapté



Profil contemporain proche de l'ancien avec double vitrage, petits bois, et pare-loses moulurés.



Le type « rénovation », l'ajout d'un nouveau dormant (gris clair) sur un dormant existant (gris foncé), est proscrit

Croquis SDAP du Rhône

IV- Les équipements techniques

Afin de répondre aux objectifs de réduction de la consommation énergétique de l'habitat ainsi qu'au développement des énergies durables il importe de permettre l'installations des équipements de tels que :

- les panneaux solaires liés à la production d'eau chaude sanitaire et de chauffage
- les poêles à bois
- la géothermie

Etant donné toutefois la grande qualité du bâti ainsi que la sensibilité paysagère de l'ensemble du site, il importe que ces équipements fassent l'objet d'une parfaite intégration.

Les panneaux solaires liés à la production d'eau chaude sanitaires et de chauffage

Suite à l'amélioration des performances thermiques du bâti ancien et à la réduction des besoins en chauffage, la production d'eau chaude sanitaire va devenir l'un des principal poste de dépense énergétique. La mise en œuvre de panneaux solaires constitue en cela une solution performante et économe faisant appel à une source d'énergie renouvelable et non polluante. Il importe donc de pouvoir favoriser leur implantation tout en préservant le paysage bâti.

Plusieurs types d'implantation sont possibles pour ce type de capteurs. Elles doivent toutefois répondre à l'obligation d'une exposition plein sud et à une inclinaison préférentielle des capteurs. Il est parfois nécessaire d'accepter une perte de rendement au profit d'une meilleure intégration. A titre d'exemple, pour une famille de quatre personnes, un ballon solaire de 300 litres, qui équivaut à 4 m² de panneaux solaires.

Dans tous les cas :

- il importe donc de rechercher une implantation des panneaux sur des corps secondaires et/ou annexes, voire des dépendances de jardin de type cabanon ou même des structures telles que pergola ou treilles...

La géothermie

Il existe deux types d'installations :

- les installations verticale sous la forme de puits
- les installations horizontales.

pompe à chaleur à captage vertical : le fonctionnement de **la pompe à chaleur géothermique** à captage vertical est assuré par une sonde géothermale qui est enfouie dans un forage de 80 à 100 m de profondeur. La sonde accumule la chaleur et la thermopompe multiplie l'énergie grâce à un compresseur avant de la transmettre dans le réseau hydraulique de l'habitat (plancher chauffant ou radiateur) Cette technique permet de réduire sensiblement la surface de captage: 180 m² pour un habitat de 150 m².

La **pompe à chaleur géothermique** à captage horizontal est un système de chauffage géothermique de surface. Des capteurs puisent les calories stockées dans la couche superficielle du terrain. Pour un fonctionnement performants, les capteurs (tuyaux contenant de l'eau glycolée disposés sur du sable ou gravier et recouverts d'un grillage de protection) doivent être enterrés à une profondeur de 80 cm et étalés sur une superficie de 1,5 à 2 fois de la surface de l'habitat à chauffer.



La première solution constitue un dispositif plus discret que la seconde qui présente également le désavantage de stériliser une surface importante. Il importe dans tous les cas que la mise en oeuvre de ces équipements soit discrète et bouleverse à minima le paysage environnant.

Les ouvrages de récupération des eaux pluviales

La récupération des eaux pluviales doit être largement favorisée de manière à les absorber et les contenir au sein même de la parcelle .

Les nombreux exemples d'ouvrages anciens faisant partie intégrante des caractères identitaires de la commune doivent être une source d'inspiration et de réinterprétation.

Ces ouvrages bien souvent adossés aux corps de logis et/ou aux corps secondaires agricoles pourront ainsi être repris dans leur forme, leur volume et proportion et dans leur mode de bâtir. En tout état de cause ils devront être en étroit rapport avec le volume bâti concerné.

la mise en œuvre de citernes enterrées pourra également être préconisée.

Les équipements de production d'électricité

De manière générale, l'électricité ne pouvant être stockée, elle ne peut pas participer directement à la consommation énergétique de l'habitat. C'est pourquoi :

Les panneaux photovoltaïques :

L'installation de panneaux photovoltaïques est proscrite d'autant plus qu'elle nécessite des surfaces importantes pour présenter une réelle rentabilité. Ce type d'installation ne pourra être accepté que sur des bâtiments de type agricole.

Les éoliennes individuelles :

Le rapport de présentation du PLU a mis en relief la faiblesse des vents au regard du potentiel éolien. De ce fait, et afin de prendre en compte les enjeux paysagers, ce type d'équipement ne sera pas autorisé dans le cadre de l'AVAP.

L'opération BATAN 1 (2008 -2010)

les acteurs

- les commanditaires: l'ADEME et la DGALN (Ministère du développement durable)
- les agents : le CNRS, le CETE de l'est, le CETE de l'Ouest, Maisons Paysannes de France, l'INSA de Strasbourg

les objectifs

- étudier les phénomènes physiques qui caractérisent le comportement thermique du bâti ancien en ayant une approche typologique du bâti ancien et une campagne d'instrumentation in situ approfondie
- élaborer un nouveau modèle de calcul
- identifier les réels enjeux en termes de réhabilitation énergétique du bâti ancien

la méthode de travail

- construction d'une typologie thermique du bâti ancien
- étude du comportement réel d'un panel de bâtiment restreint
- élaboration du modèle de calcul Batan
- validation du modèle sur un panel élargi

Les principaux enseignements tirés actuellement

Le rapport final a été remis en début 2011 à l'administration et est en cours de validation. Une diffusion large via internet des rapports des synthèses et une diffusion, plus restreinte des rapports détaillés, comprenant les monographies (sur demande auprès du ministère du Développement Durable).

- Suite aux mesures relevées in situ pendant plus d'un an sur une quinzaine de logements représentant la typologie thermique du bâti ancien, l'étude a permis de récolter une importante base de données (faisant l'objet de monographies); elle a mis en évidence les points suivants: **une consommation moyenne du parc ancien inférieure à celle du parc existant, un bon confort d'été, une forte perméabilité à l'air, la variabilité des propriétés thermiques des matériaux en fonction de l'humidité.** Cette documentation reste à exploiter.

LE BATI RECENT (POSTERIEUR AU DEBUT DU XX^o SIECLE)

Au cours des premières années du XX^o siècle, suite aux différentes pressions économiques et démographiques, ainsi qu'à l'évolution des modes de vie, le développement bâti va s'inscrire progressivement dans l'industrialisation. De ce fait, il va s'affranchir des contraintes de son environnement (orientation, gestion des apports, utilisation de matériaux et de techniques constructives locales...) en compensant par le perfectionnement des techniques constructives et surtout le développement des équipements techniques : chauffage, climatisation, ventilation...

Le développement du réseau de distribution électrique ainsi que le faible coût énergétique encourage l'expansion de ces équipements au détriment des systèmes passifs : conception bioclimatique, isolation....

La construction est de moins en moins liée à une économie strictement locale. Elle bénéficie d'un système d'échange marchand de plus en plus étendu et diversifié mais aussi standardisé et donc moins adapté aux conditions climatiques locales.

Les constructions édifiées au cours du XX^o siècle à Ligneyrac sont peu nombreuses. Elles ne présentent pas un caractère patrimonial marqué. Les exigences quant à l'intégration des dispositifs d'amélioration de leur performance énergétique représentent donc un enjeu moins fort que dans le cas du bâti ancien de caractère patrimonial. Il importe d'autre part de favoriser la réhabilitation de ce bâti souvent énergivore.

Pour cela, il apparaît important d'autoriser, sous conditions d'intégration dans le site :

- La mise en œuvre de dispositifs d'isolation par l'extérieur,
- La mise en œuvre de menuiseries isolantes,
- L'installation de dispositifs techniques.

LE BATI NEUF

Afin de répondre aux grands enjeux du développement durable, il importe que la production de logements neufs prenne en compte dès à présent les objectifs de réduction de la consommation énergétique. Ces objectifs s'appuient notamment sur la réglementation thermique 2012 qui sera applicable aux logements dès 2013 et qui intègre les principes d'une conception bioclimatique du bâti.

Afin de répondre à la fois aux enjeux du développement durable mais aussi de la préservation des qualités patrimoniales du site, il importe définir au sein de l'AVAP des règles de positionnement et de conception du bâti neuf qui soit :

- basées sur une réinterprétation des qualités du bâti local traditionnel, et ce d'autant plus que celui-ci répond parfaitement aux grands principes bioclimatiques;
- intégrant les évolutions techniques récentes favorisant les économies d'énergies

Afin de répondre aux grands enjeux du développement durable, il importe que la production de logements neufs prenne en compte dès à présent les objectifs de réduction de la consommation énergétique. Ces objectifs s'appuient notamment sur la réglementation thermique 2012 qui sera applicable aux logements dès 2013 et qui intègre les principes d'une conception bioclimatique du bâti.

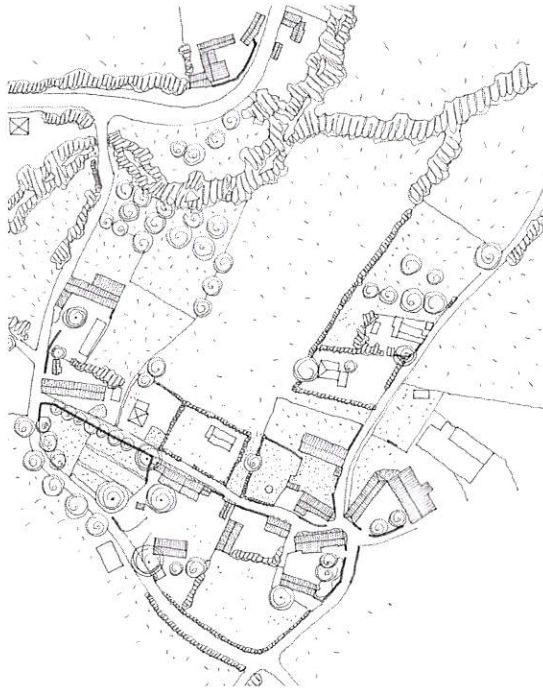
Afin de répondre à la fois aux enjeux du développement durable mais aussi de la préservation des qualités patrimoniales du site, il est donc essentiel de définir au sein de l'AVAP des règles de positionnement et de conception du bâti neuf qui :

- soient basées sur une réinterprétation des qualités du bâti local traditionnel, et ce d'autant plus que celui-ci répond parfaitement aux grands principes bioclimatiques;
- intègrent les évolutions techniques récentes favorisant les économies d'énergies

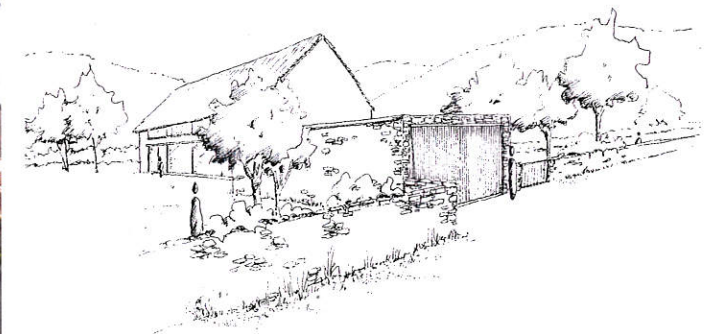
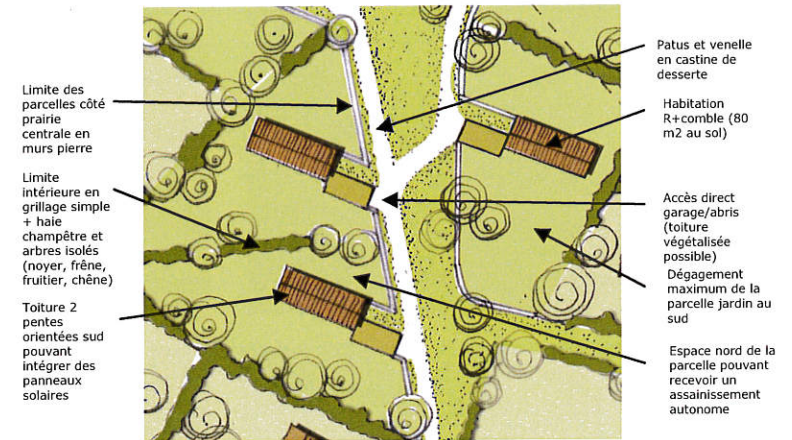
Ces règles reposent sur :

- le regroupement des constructions dans un principe d'économie de l'espace, mais aussi des réseaux, voir des transports.
- l'implantation du bâti en limite de parcelle permettant d'anticiper une éventuelle division foncière et favorisant ainsi la densité de l'habitat,
- l'accroche des annexes de type garage à l'espace public permettant de limiter le développement des dessertes à l'intérieur de la parcelle. Il est à noter que les principes de garages collectifs situés sur l'espace public sont à promouvoir.
- l'orientation sud/sud-est des pièces de vie. Le positionnement du corps principal en limite Nord/Nord-ouest de la parcelle permet de limiter les masques et de dégager le maximum d'espace de vie extérieur au Sud.
- la compacité : plus le volume est compact, moins la surface d'échange avec l'extérieure est grande et donc moins les déperditions sont importantes. Les études à ce sujet montrent clairement qu'une maison à étage, même couverte d'un toit à faible pente, est plus compacte pour la même surface habitable qu'une maison de plein pied.
- la gestion des apports climatiques et de lumière naturelle : malgré l'amélioration des performances thermiques des baies, ces parois demeurent déperditives au regard des parois opaques. Elles permettent toutefois de bénéficier d'apports climatiques et d'un éclairage gratuit. Il importe donc d'équilibrer les surfaces vitrées et de les positionner judicieusement afin d'en valoriser les bénéfices. Une attention particulière devra être portée aux risques de surchauffe. Pour cela des brise-soleil ainsi que des masques naturels pourront être utilisés.
- l'utilisation d'équipements techniques : blocs extérieurs, panneaux solaires ... Dans le cas du bâti neuf, il importe que ces éléments techniques soient pris en compte dès la conception du projet afin de recevoir un maximum d'intégration. L'intégration de ces dispositifs devra notamment s'inspirer des principes énoncés pour la réhabilitation du bâti ancien.

Le projet d'extension du hameau de la Martinie illustre la manière dont les constructions neuves peuvent venir s'insérer de façon harmonieuse au sein du bâti tout en respectant les principes du bioclimatisme et du développement durable en termes d'économie de l'espace, de compacité, d'orientation, de compacité....

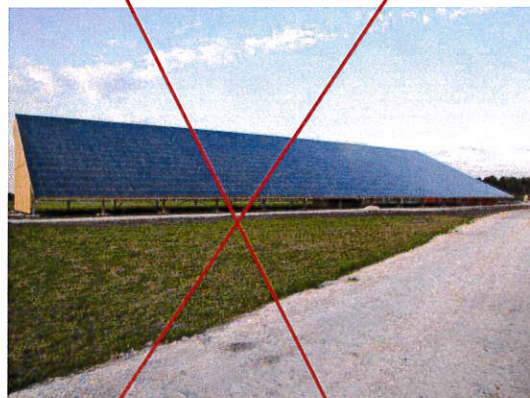
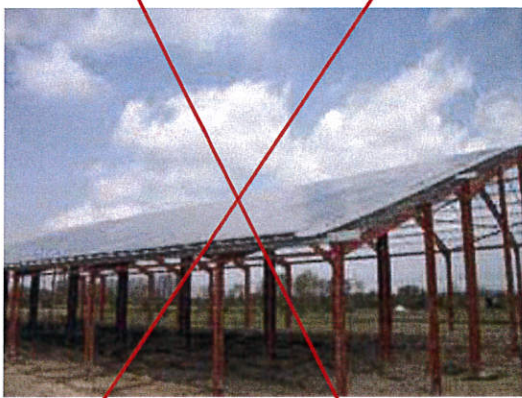


La Martinie: L'extension urbaine et paysagère, détails et ambiance



LE BATI AGRICOLE

Il apparaît, au regard notamment des enjeux paysager que le bâti agricole, relativement développé sur la commune, peut servir de support à l'installation de capteurs photovoltaïques. Il importe toutefois que soit respectées des volumétries adaptées ainsi que des couvertures à deux eaux.



Exemples de bâtiments agricoles, supports de panneaux photovoltaïques mal intégrés du fait de leurs dimensions excessives et de leur monopente.



Exemples de bâtiments agricoles, supports de panneaux photovoltaïques bien intégrés du fait de leurs dimensions conformes à celle du bâti agricole présent sur le territoire de Ligneyrac, à l'équilibre des versants. A noter l'intégration des panneaux du fait de l'harmonisation de leur couleur avec celle du support de couverture.

LES ESPACES NATURELS

Les panneaux photovoltaïques :

L'installation de panneaux photovoltaïque sur des parcelles agricoles, sous la forme de « champs photovoltaïques » est interdite.

En effet, les préconisations de la présente AVAP visent à préserver et pérenniser les caractères identitaires du territoire. La préservation du caractère agricole et de ses motifs végétaux, la lecture des différents éléments composant le paysage (îlots bâtis, tapis UNITAIRE cultivé, trame bocagère et écrien boisé) vont à l'encontre d'éventuelles installations photovoltaïques à grande échelle. De manière non exhaustive, ce type d'installation aurait pour conséquence :

- de contribuer à une « parcellisation » du paysage avec une rupture de l'unité du « tapis » agricole existant, à la fois par la teinte gris/bleu des panneaux mais également par la rythmique des structures porteuses (souvent de teinte blanche...)
- de créer un obstacle visuel par la hauteur des structures (pouvant aller jusqu'à 2, 50 m), allant à l'encontre des paysages agricoles ouverts,
- de vraisemblablement nécessiter une consommation importante du foncier agricole et un remembrement pour constituer un ensemble parcellaire agrandi (surface minimale d'un champ photovoltaïque de l'ordre de 25 ha pour être rentable), avec pour conséquence l'abattage de haies, d'arbres isolés,
- de nécessiter l'installation de clôture grillagée haute (obstacle à la circulation de la faune), de chemin d'accès de maintenance, d'ouvrages techniques (coffrets, bâti, lignes électriques, etc....)
- de nécessiter des abattages éventuels de haies bocagères hautes, d'arbres existants, voir des coupes sombres dans les massifs boisés existants et/ou la suppression de noiseraies, pour supprimer toute zone d'ombrage à l'installation,
- de provoquer une spéculation sur des terres agricoles,
- de geler des terres agricoles pendant une quinzaine d'années (temps d'exploitation et d'amortissement de l'installation) sans permettre réellement le maintien de la qualité agronomique des sols : d'une part les panneaux photovoltaïques étant très couvrant, ils permettent rarement le maintien d'un couvert végétal du sol en place qui étant mis à nu, se dégrade ; d'autre part la structure des sols est bouleversé par les nombreuses tranchées de passages de câbles électriques, les ancrages en béton, etc...., ce qui pose un problème lors de la réhabilitation du site après exploitation.



Exemple d'un site support d'installation photovoltaïque projeté : tout d'abord une coupe radicale dans un massif forestier... Puis projection des panneaux avec impact visuel fort

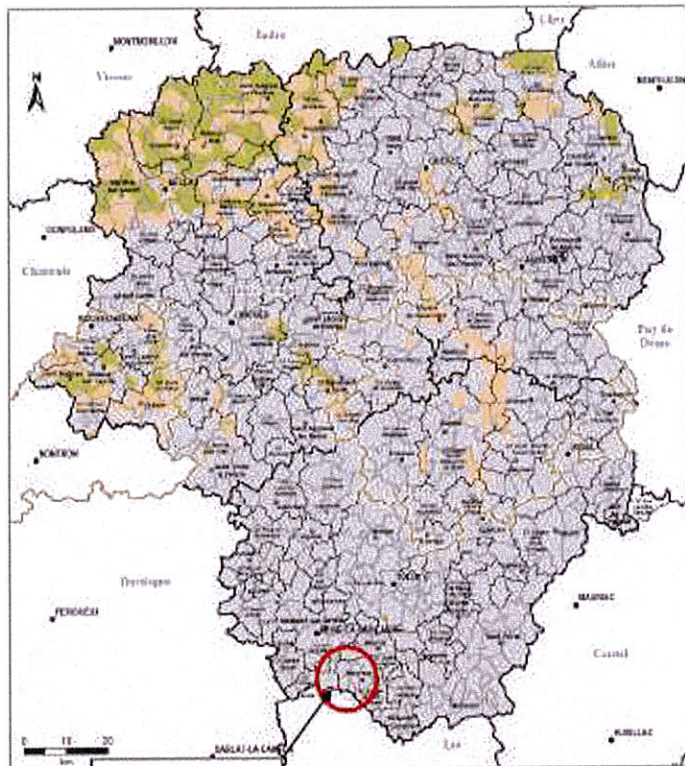
Autre exemple d'un site support d'installation photovoltaïque réalisé!



Les éoliennes individuelles :

Le rapport de présentation du PLU a mis en relief la faiblesse des vents au regard du potentiel éolien. De ce fait, et afin de prendre en compte les enjeux paysagers, ce type d'équipement ne sera pas autorisé dans le cadre de l'AVAP.

Potentiel éolien



Commune de LIGNEYRAC

L'EOLIEN EN LIMOUSIN :
LA CARTE DE SYNTHESE

vent moyen inférieur à 4 mètres /seconde, à 80 m du sol, insuffisant pour potentiel éolien

enjeux paysagers et patrimoniaux importants, incompatibles avec le développement de parc éoliens

commune de LIGNEYRAC classée en zone 3 = défavorable.

- Possibilité d'implantation
- Implication favorable
 - Implication possible sous réserve
 - Implication défavorable
- Repères administratifs et territoriaux
- Unités de gestion
 - Unités de conservation ou Communes
 - Unités de communes
 - Préfectures et sous-préfectures
 - Chefs-lieux de départements
 - Unités de Parc Naturels Régionaux

COMPATIBILITÉ DU TERRITOIRE	VENT < 4.5 m/s	VENT > 4.5 m/s
ESPACES COMPATIBLES Absence d'espaces sensibles ou incompatibles	Zone 3 / Défavorable	Zone 1 / Favorable
PRÉSENCE D'ESPACES SENSIBLES • Espaces relatifs aux activités humaines : zones éoliennes particulières particulières (éoliennes limitées à 50m) • Espaces naturels : Espaces Historiques Sensibles, Zones Natura 2000, ZNIEFF, ZICO Espaces relatifs aux sites et paysages : abords des sites classés, inscrits et des monuments historiques, paysages emblématiques	Zone 2 / Défavorable	Zone 2 / Possible
PRÉSENCE D'ESPACES INCOMPATIBLES • Espaces relatifs aux activités humaines : servitudes existantes, études et industries nucléaires, parcs éoliens de 500 mètres autour des habitations. • Espaces naturels : réserves naturelles nationales ou régionales, réserves de biosphère • Espaces relatifs aux sites et paysages : Sites classés et inscrits, monuments historiques et leur périphérie de 500 mètres, ZPPAUP	Zone 1 / Défavorable	Zone 3 / Défavorable

Source : Schéma régional éolien - Conseil Régional du Limousin 2005 CREA - PLU LIGNEYRAC 6 mars 2009

	VI- ANNEXES

SOURCES HISTORIQUES ET HISTORIOGRAPHIQUES

. Sources manuscrites

Archives Départementales de la Corrèze

1 Mi 199 : Echange, vers 1265, entre Raymond, vicomte de Turenne, et Hugues Robert, chevalier et Guillaume Robert, chanoine de Limoges, son frère

Marguerite Guély, historienne de la vicomté de Turenne, Communication

Série G

E Dep. 115/G1 : procès verbal de la division du territoire, 20 octobre 1821

E Dep. 115/G28 – Registre des déclarations de constructions nouvelles, 1892-1938

- 5 juillet 1895 : Durnoud Pierre, construction nouvelle, parcelle 929 A, au « champ du roi », maison d'habitation.
- 1 mai 1896 : Chastanet Vincent : addition de construction au Bourg, maison d'habitation, parcelle A 409
- 15 mars 1898 : Sagol Pierre, à Lafont, maison d'habitation, parcelle 581
- 15 avril 1909 : Lescure Joseph, à Sault, maison d'habitation, parcelle B 177
- Nov 1912 : Francy Tugeau, maison d'habitation, parcelle A 455
- 23 mars 1921 : Meyssignac JB, à la Grange, maison d'habitation, B 863
- 1 juillet 1932 : Prabonne François, à Lafont, maison d'habitation, parcelle A 529 et A 505
- 1 juillet 1938 : le maire de Ligneyrac, construction d'un groupe scolaire, au Bourg, A 391, A 462, A 461 (sur pré et vigne).

Série M

E DEP. 115/M1 – Cimetière (1828-1892), Presbytère (1843-1914), Ecole (1856-1909)

Cimetière 1822-1892

Aucun cimetière sur la place publique.

Superficie 342 m², traversé par 2 larges chemins qui conduisent à l'église. Pour la salubrité et la décence : transfert du cimetière hors du bourg dans le vallon au nord-est de l'église, pré de Jean Jalinier, (1828) ;

Presbytère, 1843-1814

Réparation, 1843, toiture

Ecole 1856-*1909

Le maire, Antoine Dayre, loue pour 3 ans à Antoine Vachon, 1 maison pour y loger l'instituteur communal. (1856)

- en 1868 : volonté d'établir 2 écoles (1 pour garçons et 1 pour filles)
- projet de construction 1876 (inachevé)
- 2 projets de construction d'une école pour fille = cahier des charges et descriptif et estimatif des travaux – archives Bonnay du 7 août 1880.

- Vente d'un terrain par Joseph Berthou, maréchal et Françoise Nougent son épouse à Antoine Roche, maire de la commune demeurant au château de Larue.
- 1 terrain (jardin) au bourg de Laguillaumine) et chemin de servitude, 19 avril 1885
- L'inspecteur d'académie (de Clermont) au maire : 5 mars 1891 : maison d'école des garçons menace sur plusieurs points.

Série N

E Dep. 115/N1 – Concessions du cimetière (1894-1912)

Série O

2 O 841 – Administration générale et biens communaux (1822-1936)

- M. Dellac, nommé Maire de la commune en remplacement de M. Valey, démissionnaire par arrêté du 15.12.1822.
- Réparations à faire à l'église, mise en sécurité des objets du culte (registre des délibérations du conseil municipal, 14 aout 1913)
- Refonte d'un clocher, demande de secours au paiement des frais de refonte. 8 ;oct 1890, devis de 540F, à partager entre la fabrique et la commune. Demande de subventions à l'état. Cloche gelée, on prévoit de lui ajouter 3 quintaux de métal neuf. Par M. Paintandré, fondeur à Turenne.
- Installation de 2 boites aux lettres dans les villages de Lafont et Sabazot 12 juillet 1936 (registre des délibérations du conseil municipal)
- Location amiable du pré dit des pauvres (commune de Cavagnac), situé dans les dépendances du village de Traversat, appartenant à la commune. 6 juin 1932
- Four banal dans le petit village de Rosiers, 16 mars 1867. Mr Neuville Jean, Laudou Jean, Vége Jean et Roche Jean, tous propriétaires au village de Rosiers, adresse une pétition (voir photo) à Mr le sous-préfet, afin d'obtenir l'autorisation d'intenter l'action judiciaire contre Doumeilhe du village de Nouëlle pour faire constater qu'ils sont les seuls propriétaires d'un four banal situé dans leur village.
- Construction des fontaines publiques, 8 sept 1860
- Biens communaux, commune de Ligneyrac, 4/9.1860 (voir tableau photo)

2 O 842 – Edifices et travaux (école communale)

Groupe scolaire, mai 1938

- 21 mai 1942 : vente par la commune des immeubles servant d'école publique, parcelle N°418-421-422 section A
- 3 avril 1938 : vente par les époux Jacques Magne et Marie Champs à la commune, une parcelle de terrain (pré et verger), parcelle 391P, 462P et 461P, section A, étude Me Paul Ceyrac, notaire à Meyssac
- 13 aout 1885 : Frais à engager à l'ancienne école de garçons, (devis du 21.04.1889, cf. photo)
- Construction de la maison d'école des filles : registre des délibérations du conseil municipal du 15 mai 1885
- Achat par la commune d'une parcelle de terrain destiné à l'agrandissement des dépendances de la maison d'école. 21.2.1885. Achat à Joseph Berthou, propriétaire au Bourg.
- Procès verbal d'expertise du 27.07.1884 de l'architecte Louis Bonnay (Brive).
- construction de la maison d'école pour les garçons, 1873
- acquisition, procès verbal d'expertise, promesse de vente, 3.10.1869. plan (photo) de l'architecte Denys Joseph Dumas ; expertise d'une maison que la commune propose d'acquérir + 1 pièce de terre à la famille Valen, pour édifier une maison école.
- Devis pour la construction de l'école des filles et garçons par l'architecte Dumas. 1869
- Projet de construction d'un établissement pour l'école des garçons et l'école des filles. Plans de Dumas,

2 O 843 – Eglise

E Dép. 115/O1 – Chemins publics, construction d'un pont sur la Tourmente, chemin de fer, aqueduc sur le ruisseau de Ligneyrac (1833-1932)
Tableau général de tous les chemins de la commune. 13 mars 1843, photo

Notices de repérage, Pré-Inventaire

19-115-i-16/17 - Marie-Madeleine Macary, Eglise et Oratoire de Ligneyrac

19-115-i-1 à 15 - Mme et M. Macary, membre correspondants de la commission supérieure des Monuments Historiques Eglise, Notice du 20 décembre 1974. Ligneyrac.

Bibliographie

Jean-Baptiste Champeval, Ligneyrac, le Peuch. In : Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, T. 19, 1897, p. 493-495.

Marguerite Guély, Le sort des donations faites aux abbayes bas-limousines au cours des XI^e et XII^e siècles – L'exemple de la famille Ailhac, vassale du vicomte de Turenne. Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze, t. XCV, 1992, pp.24-49.

Histoire du château de Ligneyrac. Document photocopié. Non daté, non signé

Ligneyrac en 1655 en Vicomté de Turenne. In : Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, T. 86, 1964, p. 53-58.

Marie-Madeleine Macary, Châteaux en Limousin – Corrèze, René Dessagne Ed., Limoge, 1972, p. 287-288, 344.

Marie-Madeleine Macary, L'église de Ligneyrac. In : Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, T. 87, 1965, p. 81.

Joseph Nadaud, Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoge. T. IV, 1880, Ed. du Palais Royal, Paris, Rééd. 1974.

Joseph Nadaud, Pouillé historique du diocèse de Limogne (1775). In : Pouillé de la Société archéologique et historique du Limousin, T. LIII, p. 693.

J.-B. Poulbrière, Dictionnaire des paroisses du diocèse de Tulle, T.2, 1899, 2^e édition, Brive, Imp. Chastrusse, 1965, p. 95-97.

Service départemental de l'Architecture et du Patrimoine de la Corrèze, Ligneyrac, Note sur l'état sanitaire de l'église et de l'oratoire, 2004.

E. Tausserat, Jeanne de Ligneyrac. Les Limousins à Vierzon aux XVI^e et XVII^e siècles. In : Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze, 1897, p. 485-496.

GLOSSAIRE

Abouts de chevrons : partie du chevron portant le débord de toit.

Androne : espace étroit ménagé entre deux maisons et destiné à recevoir les eaux de pluie, voire les égouts.

Barlong : qui a la forme d'un carré allongé, d'un rectangle.

Billetes : motif de moulure en damier, très usité dans l'architecture romane.

cabochon : pierre arrondie servant en couronnement des murets.

Capmas : mas principal d'un domaine agricole.

Croisée : se dit d'une baie divisée par un meneau (pièce verticale) et de croisillons (pièces horizontales).

Coyaux : amortissement du toit en bas de versant destiné à favoriser le rejet des eaux de pluie à l'écart des façades.

Cuesta : désigne une forme du relief dissymétrique constituée d'un côté par un talus à profil concave (le front), en pente raide et, de l'autre, par un plateau doucement incliné en sens inverse (le revers)

Imposte : partie supérieure d'une baie, on parle ici de l'imposte vitrée qui surmonte une porte d'entrée.

Lignolet :

Manses : du latin *manere* qui signifie résider, ce terme désigne un habitat rural. Durant la féodalité, il désigne la mesure de terre jugée nécessaire pour faire vivre un homme et sa famille.

Maison-bloc : maison constituée d'un seul corps de bâtiment.

Modénature : proportion et galbe des moulures.

Ordonnée : ou composée, se dit d'une façade dont les percements sont organisés de façon systématique en travées.

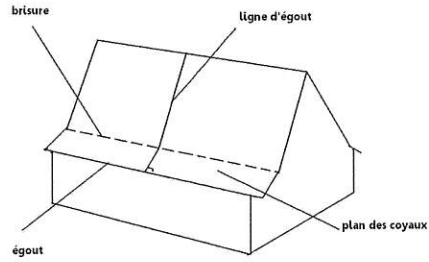
Prismatiques : se dit de certaines moulures présentant des arêtes vives.

Ripsisylve : végétation typique des rives de cours d'eau

Tènement : désignait durant la féodalité une métairie dépendant d'une seigneurie

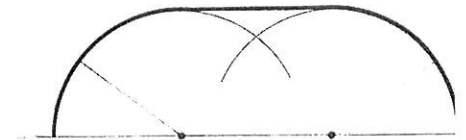
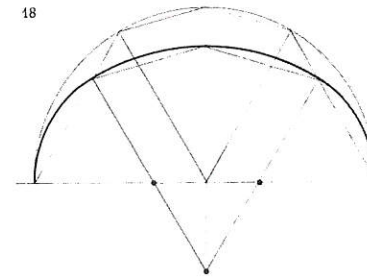
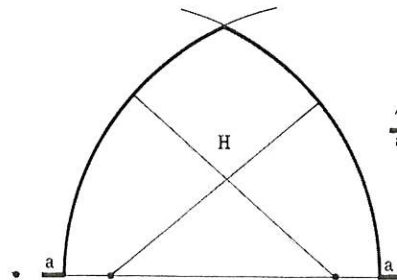
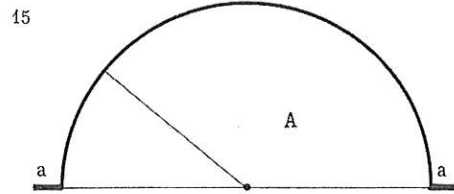
Tore : moulure épaisse demi-circulaire, dénommée aussi "boudin"

Volet : occultation intérieure d'une baie (le contrevent est extérieur)



Coyau

Façade composée ou ordonnancée

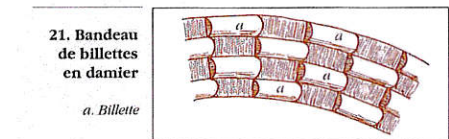
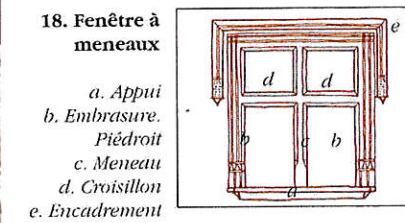
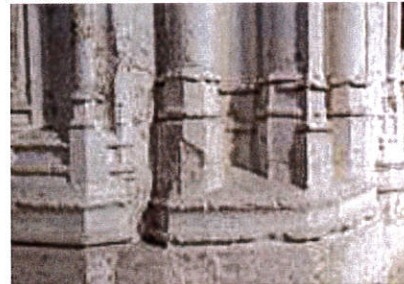


Arc en plein cintre

Arc brisé

Arc en anse de panier

Arc déprimé



Arc segmentaire

Bases prismatiques

Croisée

Billette

AVAP DE LIGNEYRAC



REPERAGE PATRIMONIAL



*Document arrêté par délibération du
Conseil Municipal en date du 22 juin 2012*

*Gaëlle DUCHENE, architecte du Patrimoine DPLG
Juliette FAVARON, paysagiste ESAJ
Valérie Rousset, historienne d'Art, archéologue du bâti
Anne-Marie ROBERT CRETE, coloriste du bâtiment*

SOMMAIRE

Le bourg
Leygonie - Sabazot
Lafont - La Borie
La Pagésie - Les Treilles
Creffond - Chassagnac
Pommier
Les Plas - Laroche
Le Peuch
Boulou - Le moulin de Gramont
Peyrignac
Sout
Laubuge - Lander - Lescure
Noëlle - Rosier - Les Crosses
Liat
Traversat
La Martinie
La Rue - Masclat - Le Chastang

Le Bourg	Ref. cadastrales	P89 section AB
Désignation	Maison	
Typologie	Maison rurale du XIX ^e siècle	
Organisation du bâti sur la parcelle	Bâti implanté en recul de l'espace public en rebord du versant	
Usages	Habitation	
Datation	Remaniée au XX ^e siècle	
Façades	Niveaux	RDC sur sous-sol
	Matériaux	Maçonnerie
	Traitement	Pierre apparente
Toiture	Forme	A quatre pans
	Matériaux	Ardoise (remaniement du XX ^e siècle)
Clôture/jardin	Mur de clôture en pierre	



Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

La façade principale, la partie droite

Au RDC :

- Une porte piétonne à encadrement rectangulaire, construction en grès rouge ;
- Ensemble de percements rectangulaires ;
- Dans l'angle, présence d'une pierre sculptée, ornée un motif effacé de croix pattée.

En toiture :

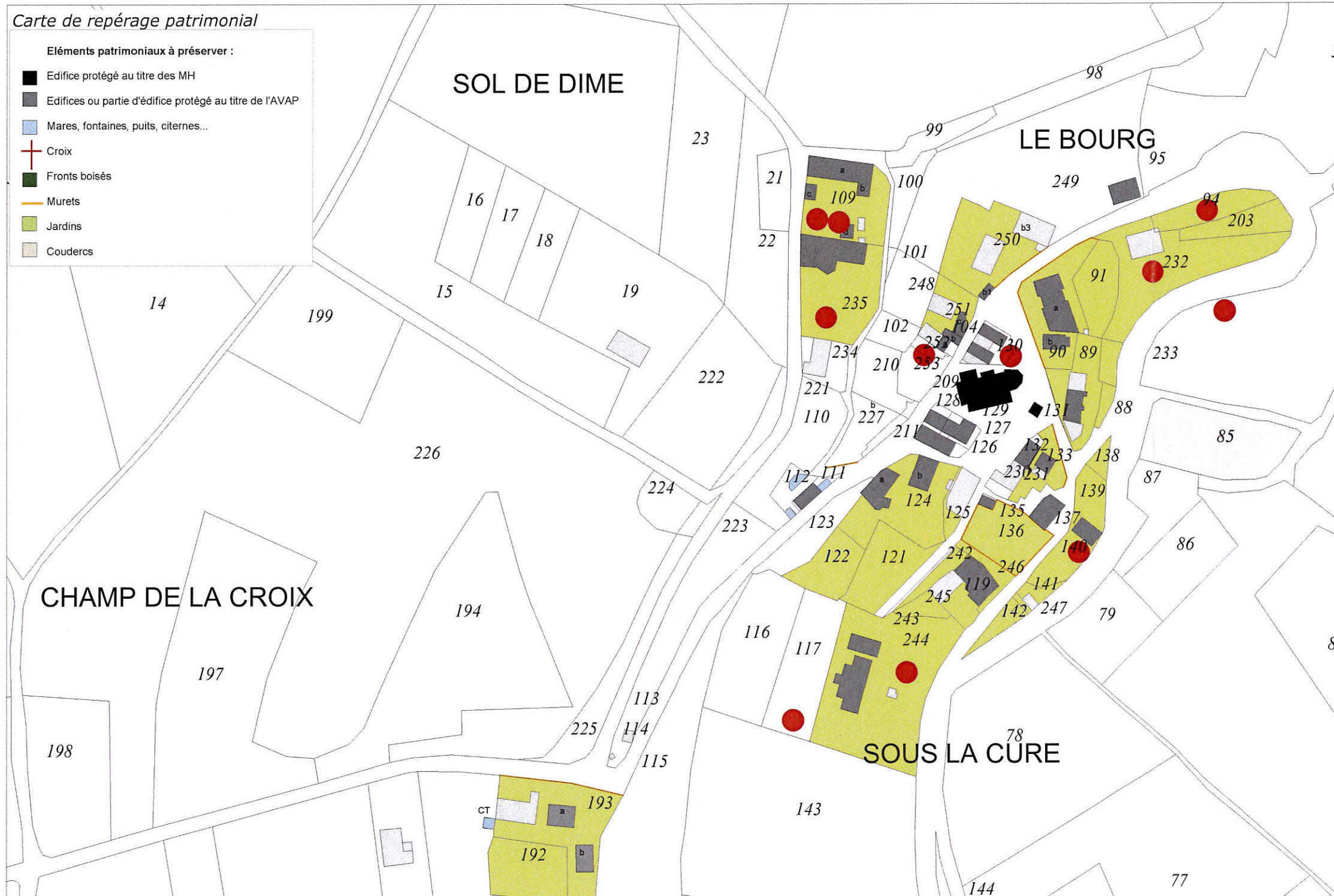
- Conduits de cheminée.

La façade arrière, fortement remaniée au XX^e siècle


- Traces de percements antérieurs.

Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique*	Vestiges antérieurs ?
Architectural*	Edifice qui bien que remanié est représentatif de l'architecture rurale du XIX ^e siècle
Contextuel*	Participe à la « façade » du bourg



Ligneyrac : le bourg

Le Bourg	Ref. cadastrales	P90(a), section AB	
Désignation	Ecole publique		
Typologie	Edifice public du début du XX ^e siècle		
Organisation du bâti sur la parcelle	Bâti rectangulaire aligné sur la voie avec cour à l'avant et jardin à l'arrière.		
Usages	Equipement public : ancienne école devenu par la suite un restaurant.		
Datation	Fin XIX ^e , début XX ^e siècle		
<hr/>			
Façades	Niveaux	R+1 sur sous-sol enterré côté jardin	
	Matériaux	Maçonnerie	
	Traitement	Panneaux enduits encadrés par une modénature en pierre : encadrements de baies, bandeau sous-toiture, chaînes d'angle, soubassements..	
Toiture	Forme	A quatre versants, épis de faîtage, lucarnes à fronton.	
	Matériaux	Ardoise	
Clôture/jardin	<ul style="list-style-type: none"> - Mur de clôture en pierre avec couronnement en cabochon et portails encadrés de piliers en pierre couronnés en pierre ; - Emmarchement en pierre desservant la cour fermée, agrémentée d'une treille. 		

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

La façade principale : le corps principal est encadré de deux avant-corps.

Le corps principal :

Au RDC :

- Deux portes jumelles, dont l'une a été murée en partie basse, protégées par un avant-toit de charpente.

A l'étage :

- Deux fenêtres rectangulaires surmontées d'une double lucarne à fronton en pierre.

L'avant-corps gauche :

Au RDC :

- Une porte-fenêtre à encadrement saillant rectangulaire en pierre calcaire beige, menuiseries à panneaux en losange vitrées ;
- Une lucarne à fronton en pierre.

L'avant-corps droit, partie plus récente en grès gris de Noailhac.

La façade arrière (R+1 sur sous-sol enterré) : le corps principal est encadré de deux avant-corps.

L'avant-corps droit :

- Encadrements en grès rouge et chaux d'argile, rectangulaires dotés de feuillures ;

Le corps central :

- Encadrements mixtes (en grès rouge et en pierre beige) ;

L'avant-corps gauche :

- Encadrements en pierre calcaire et encadrement de baie harpé et saillants, appui saillant, bandeau en pierre en sous-toiture.

Sur certaines baies les menuiseries sont d'origine (RDC : porte à cadre et larges lames).

La façade latérale sur route : façade composée organisée en deux travées.

- Soubassement en pierre ;
- Chaîne d'angle large, rectiligne et saillante, se retournant en bandeau en sous-toiture ;
- Percements rectangulaires saillants, clefs saillantes, dotés d'une feuillure ;
- Contrevents à traverses opposées et à larges lames.

Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique	
Architectural **	Edifice ayant conservé en grande partie ses dispositions d'origine, représentatif de l'architecture publique de la fin du XIX ^e siècle, début XX ^e siècle
Contextuel	

Le Bourg	Ref. cadastrales	P90(b) section AB
Désignation	Grange de l'école	
Typologie	Edifice rural de la fin du XIX ^e siècle/début du XX ^e siècle	
Organisation du bâti sur la parcelle	Bâti établi en bordure et perpendiculairement à la voie	
Usages	Garage	
Datation	XVIII ^e siècle, rebâti au XIX ^e -XX ^e siècle	



Façades	Niveaux	RDC sur sous-sol
	Matériaux	Maçonnerie
	Traitement	Pierre apparente et pan de bois, remplissage en maçonnerie
Toiture	Forme	A deux versants
	Matériaux	Tuile plate (coyaux repris en tuile mécanique)
Clôture/jardin		

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

La façade sur route

- Une porte de garage.

La façade sur cour

Soubassement maçonné :

- Deux ouvertures rectangulaires.

Au RDC :

- Pan de bois, hourdis en maçonnerie (conservant des traces de banche) ;
- Une fenêtre ;
- Pannes en débord moulurées, et chevrons en débord à bec de flûte.

Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique	
Architectural*	Edifice représentatif de l'architecture rurale du XIX ^e siècle
Contextuel	

Le Bourg	Ref. cadastrales	P95 section AB
Désignation	Séchoir	
Typologie		
Organisation du bâti sur la parcelle	Bâti aligné sur la voie	
Usages	Agricole	
Datation	XIX°-XX° siècle	



Façades	Niveaux	R+1
	Matériaux	Bois
	Traitement	
Toiture	Forme	A deux versants
	Matériaux	Tuile mécanique
Clôture/jardin		

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :
 Façade organisée en trois travées
 - Etage à claire-voie ;
 - Abouts de chevrons en bec de flûte ;
 - Bardage bois ancien conservé en pignon.

Intérêt patrimonial :	
Historique/archéologique	
Architectural*	Edifice représentatif de l'architecture rural de la fin du XIX° siècle/début du XX) siècle
Contextuel	

Le Bourg	Ref. cadastrales	P104 section AB
Désignation	Maison bloc	
Typologie	Maison rurale du XIX ^e siècle	
Organisation du bâti sur la parcelle	Bâti implanté parallèlement à l'espace public	
Usages	Habitation	
Datation	Bases du XIII ^e -XIV ^e siècle (?) remaniement au XIX ^e siècle	



Façades	Niveaux	R+1 sur soubassement ?
	Matériaux	RDC : pierre Étage : pan de bois
	Traitement	Pierre apparente, pan de bois destiné à être enduit.
Toiture	Forme	A deux versants (remaniement)
	Matériaux	tuile mécanique

Clôture/jardin	Mur de soutènement en pierre, treille Un noyer
-----------------------	---

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

A- corps de gauche :

Rez-de-chaussée :

- Porte et fenêtre, encadrement rectangulaire

A l'étage :

- deux fenêtres rectangulaires, couvre-joint en bois assemblés à coupe d'onglet.

NB : mur pignon conservant une maçonnerie appareillée (base ancienne ?)



B- corps central :

Au RDC :

- Une porte large à encadrement rectangulaire avec chanfreins et congés (XVI^e-XVII^e siècle) : peut-être une ancienne fenêtre, emmarchement en pierre ;
- Une fenêtre du début du XVIII^e à encadrement en brique foraine.

A l'étage :

- Une tête de mur avec encorbellement porté par une console en pierre: ancien pan de bois en saillie ;
- Une fenêtre du XVIII^e, à encadrement à angle vif, linteau segmentaire en pierre.



C-corps de droite :

Au RDC :

- Deux emmarchements en pierre (sur rue et sur seuil de la porte d'entrée) ;
- Une petite porte charretière à jambages en pierre (remploi ?) à angles arrondis, reçus par des congés (XVI^e-XVII^e siècle), linteau en bois ;
- Une fenêtre large à encadrement rectangulaire en pierre, jambages à angles arrondis, linteau chanfreiné (XVI^e-XVII^e siècle).

A l'étage :

- Une fenêtre rectangulaire (fin XIX^e-début XX^e siècle) en brique foraine ;
- Une porte haute créée au XX^e siècle à partir d'une fenêtre du XVI^e-XVII^e dont il subsiste un jambage en pierre chanfreiné sur congés en biais.

Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique*	Vestiges anciens ?
Architectural*	
Contextuel	

Le Bourg	Ref. cadastrales	P109 section AB
Désignation	Château de Ligneyrac	
Typologie		
Organisation du bâti sur la parcelle	Corps de logis (ancien château) et dépendances organisés autour d'une cour fermée	
Usages	Habitation	
Datation	Seconde moitié du XIII ^e /XIV ^e siècle	



Façades	Niveaux	Etage habité sur deux niveaux de caves.
	Matériaux	Appareil en moellons de calcaire montés en assise régulière
	Traitement	Pierre apparente
Toiture	Forme	A quatre versants
	Matériaux	Ardoise

Clôture/jardin	<ul style="list-style-type: none"> - Anciens murs d'enceinte seconde moitié XIII^e/XIV^e siècle. - Deux tilleuls remarquables
-----------------------	---

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

La façade principale

Au RDC :

- Ensemble de percements chanfreinés dont une porte surmontée d'un linteau en accolade.
- Percements postérieurs.

NB : la terrasse en béton masque un escalier un escalier extérieur en pierre (XIII^e-XIV^e siècle ?) à volée droite (en grès et calcaire).

La façade arrière

Au RDC :

- Arcade chanfreinée
- Trois jours en meurtrière (archères ?) en grès rouge.

A l'étage :

- Présence d'un massif maçonné saillant (?).
- Percements de fenêtres et de portes au XIX^e siècle à l'emplacement de baies médiévales.



Le pignon sur route :
Grande porte charretière reперcée dans la maçonnerie appareillée du rempart.



Le pignon sur la vallée :

- Arcade chanfreinée surmontée d'un blason buché, en partie enterrée.
- Deux niveaux de baies (reperçées dans des baies antérieures ?)

Séchoir associé à un four (b) et séchoir (c)



Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique ***	Edifice qui bien que fortement remanié conserve sa valeur historique liée aux seigneurs de Ligneyrac
Architectural ***	
Contextuel***	

Le Bourg	Ref. cadastrales	P111 section AB
Désignation	Maison (ancienne grange)	
Typologie	Grange-étable du XIX ^e siècle	
Organisation du bâti sur la parcelle	Bâti aligné sur la voie	
Usages	Agricole	
Datation	XIX ^e siècle remaniée XX ^e siècle	



Façades	Niveaux	R+1
	Matériaux	Maçonnerie assisée
	Traitement	Pierre apparente
Toiture	Forme	A demi-croupe
	Matériaux	Tuile romane (remaniement)

Clôture/jardin	
-----------------------	--

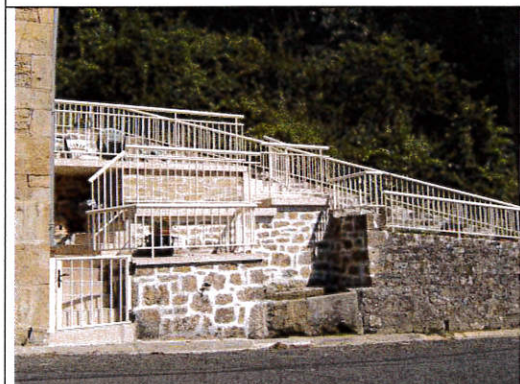
Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

La façade principale : Façade composée (axialité centrale)

- Arcades en en pierre couvertes d'un linteau en arc segmentaire monolithique*.

La façade latérale

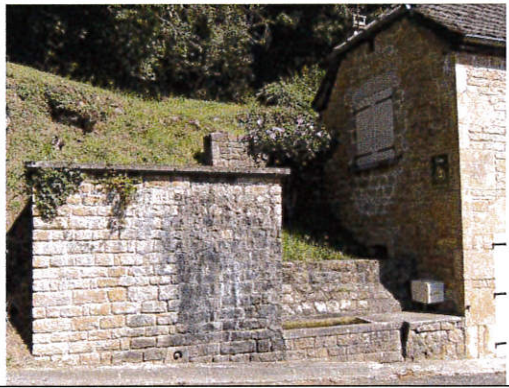
- Percements du XX^e siècle.



Observations : emmarchement latéral à intégrer.
Associé aux fontaines du bourg

Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique	
Architectural **	Edifice qui bien que fortement remanié est représentatif de la typologie des granges étables du XIX ^e siècle présentant une maçonnerie soignée et des arcades couvertes d'un linteau monolithique en arc segmentaire.
Contextuel	


Le Bourg	Ref. cadastrales	P112 section AB	
Désignation	Fontaines et lavoir		
Typologie	Petit patrimoine rural		
Organisation du bâti sur la parcelle			
Usages	Domestique		
Datation			
Façades	Niveaux		
	Matériaux	Maçonnerie	
	Traitement		
Toiture	Forme		
	Matériaux		
Clôture/jardin			






Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

Fontaine-lavoir publics en pierre
Fontaine Ste Estrope qui soigne les douleurs associée à deux bassins et lavoirs.
Citerne du XX^e siècle : St Georges.




Intérêt patrimonial :	
Historique/archéologique	
Architectural **	Typologie des fontaines implantées sur la rupture du versant. Fontaines publiques du bourg
Contextuel	

Le Bourg	Ref. cadastrales	PI19 section AB	
Désignation	Ancien presbytère		
Typologie	Maison noble		
Organisation du bâti sur la parcelle	Bâti implanté en limite de l'espace public		
Usages	Habitation		
Datation	Fin XV ^e - début XVI ^e siècle, extension des XVII ^e et XIX ^e siècles		
Façades	Niveaux	R+1 sur soubassement semi-enterré	
	Matériaux	Appareil en moellons de calcaire et grès non assisé (partie initiale), appareil de moellons de calcaire équarris assisé (extension)	
	Traitement	Pierre apparente, traces d'enduit	
Toiture	Forme	A versants, outeaux, conduit de cheminée en pierre à degré.	
	Matériaux	Ardoise	
Clôture/jardin	Enclos de murs rebâti au XX ^e siècle		

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice : <i>Le corps de logis initial (XV-XVI^e siècle) :</i> <u>La façade principale</u> <ul style="list-style-type: none"> - Une croisée murée. - Deux croisées en pierre : <ul style="list-style-type: none"> ➤ celle du bas a conservé sa traverse et son demi-meneau, linteau orné d'un couple d'arcs en accolade, congés en forme d'embrase et de baguette ➤ celle du haut semble avoir perdu sa traverse. - A noter : vestige d'enduit lissé fin - Une grande arcade charretière en arc segmentaire chanfreinée, menuiserie à lames larges cloutées. 				
<u>La façade latérale</u> <ul style="list-style-type: none"> - Porte de cave et jour chanfreinés. - Grande croisée surmontée d'une double accolade, ayant perdu sa traverse, chanfreins amortis par des congés en forme d'embrase et de baguette, surmontée d'une baie rectangulaire chanfreinée (ancienne croisée ayant perdu ses divisions). <i>L'extension</i> <ul style="list-style-type: none"> - Travée de fenêtres rectangulaire dotées de feuillures. Nb : ajout de contrevents sur les anciennes croisées compris création de feuillures recoupant les moulures du XV ^e -XVI ^e siècle.				
<u>Tour d'escalier</u> <ul style="list-style-type: none"> - Travée de baies chanfreinées, ayant perdu leurs divisions ? 				
Observations : <ul style="list-style-type: none"> - Contrevents à déposer sur les baies moulurées, divisions à restituer. - murs de clôtures rebâti au XX^e siècle à intégrer. 				

Intérêt patrimonial :	
Historique/archéologique**	Edifice représentatif de la typologie de la maison noble ou repaire de la fin du XV ^e siècle, début du XVI ^e siècle, conservant des exemples remarquables de croisées.
Architectural **	
Contextuel **	Participe à la silhouette d'ensemble du bourg

Le Bourg	Ref. cadastrales	P124 (a) Section AB	
Désignation	Maison		
Typologie	Maison noble ou repaire		
Organisation du bâti sur la parcelle	Bâti adossé à l'espace public		
Usages	Habitation		
Datation	XVI° siècles, remanié au XX° siècle		
Façades	Niveaux	Etage habité sur cave.	
	Matériaux	Pierre calcaire et grès	
	Traitement	Pierres apparentes (jointoiment du XX° siècle)	
Toiture	Forme	A quatre versants	
	Matériaux	Ecaille d'ardoises. Lucarnes (remaniement XX°), outeaux	
Clôture/jardin	- Murs bas en pierre avec couronnements en béton du côté de la façade principale.		

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :
La façade principale :
 Au RDC :
 - Porte rectangulaire du XVI° siècle, en blocs de grès rouge, à jambages arrondis et linteau droit à angle vif (remaniement).
La façade latérale gauche
 A l'angle gauche :
 - Vestiges d'une tour.
 A l'angle droit :
 - Vestiges d'un haut mur en pierre incluant le jambage d'une porte du XVI° siècle.

La façade arrière
 - Croisées en pierre et grande arcade du XVI° siècle.
 - Tour d'escalier, travée de baie : jour chanfreiné au RdC, baie chanfreinée surmontée d'une accolade à l'étage.



Grange :
 Maçonnerie de pierre, toiture à deux versants en tuile mécanique.
 - Une grande baie charretière à piédroits en pierre et linteau en bois ;
 - Une petite baie charretière disposant d'un jambage chanfreiné avec congés (ajout du XX° siècle) et d'un linteau en béton.



Intérêt patrimonial :	
Historique/archéologique**	Edifice représentatif de la typologie de la maison noble ou repaire de la fin du XV° siècle, début du XVI° siècle, conservant des exemples remarquables de croisées.
Architectural **	
Contextuel **	Participe à la silhouette d'ensemble du bourg

Le Bourg	Ref. cadastrales	P126 section AB
Désignation	Maison bloc	
Typologie	Maison de bourg	
Organisation du bâti sur la parcelle	Bâti calé sur les limites de la parcelle, androne latéral	
Usages	Habitation	
Datation	XV°/XVI°, remaniée XIX° siècle	



Façades	Niveaux	R+2, le deuxième étage résulte d'une surélévation du XX° siècle
	Matériaux	Maçonnerie
	Traitement	Pierre apparente
Toiture	Forme	A quatre pans sur coyaux légers ; Une croupe du côté de la voie.
	Matériaux	Ardoise neuve (remaniement)

Clôture/jardin	
-----------------------	--

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

La façade principale :

- Travée de baies remaniées au XX° siècle ;
- Angle chanfreiné avec un congé en biais en partie haute sur les deux angles de la façade latérale.

La façade latérale

- Une arcade en anse de panier chanfreinée, chanfreins amortis par des congés triangulaires ;
- Une porte piétonne à encadrement rectangulaire en grès.

La façade arrière

- Porte de garage (XX°).

Observations : édifice (ancienne grange ?) fortement remanié :

- Surélévation,
- Menuiseries et percements du XX° ;



Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique*	vestiges de percements anciens.
Architectural	
Contextuel**	Ensemble de maisons blocs orientées perpendiculairement à la pente et séparées par des andrones.

Le Bourg	Ref. cadastrales	P127 section AB
Désignation	Maison bloc	
Typologie	Maison de bourg	
Organisation du bâti sur la parcelle	Bâti en « L » calé en limite de parcelle, androne latéral.	
Usages	Habitation	
Datation	Bases médiévales, XV°-XVI° siècles	



Façades	Niveaux	R+1
	Matériaux	Maçonnerie
	Traitement	Pierre apparente
Toiture	Forme	A quatre versants sur coyaux
	Matériaux	Tôle et tuiles mécaniques sur partie arrière. Souche de cheminée en pierre

Clôture/jardin	
-----------------------	--

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

La façade principale

Corps principal : façade ordonnancée en deux travées.

- Percements rectangulaires dont un daté de 1813, dotés de feuillures (plus ou moins aléatoires : remaniement/remploi/remontage), menuiseries XX° ;
- Porte piétonne desservie par un emmarchement en pierre.

Second corps :

- Jour d'étage à encadrement rectangulaire sur appui saillant en pierre ;
- Petit jour de cave.

La façade latérale (sur androne)

Au RDC :

- Jour à encadrement rectangulaire à large chanfrein (remontage).

A l'étage :

- Latrine en encorbellement.
- Sous l'égout de toiture, solives à forte section ajoutées au ras de la façade.

La façade latérale sur ruelle

La partie gauche

A l'étage :

- Deux têtes de mur (attestant de la présence d'un ancien pan de bois) ;
- Percement du XX° siècle.

La partie droite**

Au RDC :

- Une arcade en plein cintre moderne formant une voûte sous l'escalier.

A l'étage :

- Un emmarchement latéral en pierre avec un mur d'échiffre, garde-corps constitué de grandes pierres sur champs ;
- Une porte piétonne à encadrement chanfreiné sur congé biais d'un côté et dont le jambage droit a été remonté, menuiseries à cadre clouté à lames larges ;
- Une fenêtre à encadrement rectangulaire doté d'une feuillure, contrevents à lames larges, et peinture en flèche ;
- Un jour d'évier.

Observations :

- Remontage de l'ancien pan de bois ;
- Remaniement des percements, menuiseries récentes

Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique**	Edifice qui bien que remanié conserve des dispositions anciennes, notamment dans sa partie droite.
Architectural**	
Contextuel**	Ensemble de maisons blocs orientées perpendiculairement à la pente et séparées par des andrones.

Le Bourg	Ref. cadastrales	P128 section AB
Désignation	Maison bloc	
Typologie	Maison de bourg	
Organisation du bâti sur la parcelle	Bâti en « L » calé en limite de parcelle, androne latéral.	
Usages	Habitation	
Datation	XV°/XVI remaniée XIX°/XX°	
Façades	Niveaux	RDC sur soubassement semi-enterré
	Matériaux	Pierre grès et calcaire
	Traitement	Pierres apparentes (jointoiement et appareil remaniés au XX° siècle)
Toiture	Forme	A demi-croupe
	Matériaux	Ardoise
Clôture/jardin		



Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

La façade principale

Au RDC :

- Deux fenêtres à encadrement rectangulaire en pierre (XIX° siècle) ;
- Une porte à encadrement rectangulaire, jambages à angles vifs, et linteau (en remploi) orné de deux arcs en accolade ;
- Un fenestron à linteau mouluré d'un arc en accolade (remaniement) ;
- Un bolet maçonné, garde-corps en ferronnerie des années 1930.

Avant-toit :

- Abouts de solives moulurés en quart de rond recevant les chevrons.

Soubassement :

- Une porte d'accès à jambages chanfreinés et linteau en mortier (reprise du XX° siècle).

Le pignon

- Remontage du XX° siècle.

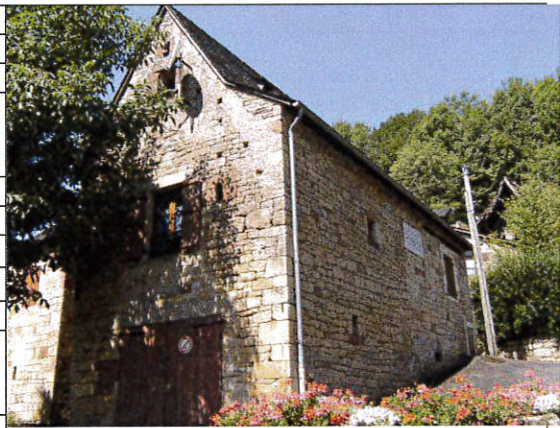
Observations :

- Boisseaux du XX° siècle mal intégré.

Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique**	Edifice qui bien que remanié conserve des dispositions anciennes.
Architectural**	
Contextuel**	Ensemble de maisons blocs orientées perpendiculairement à la pente.

Le Bourg	Ref. cadastrales	P130 section AB
Désignation	Maison bloc	
Typologie	Maison de bourg	
Organisation du bâti sur la parcelle	Bâti regroupant plusieurs corps organisés en U et calés en limite de parcelle.	
Usages	Habitation	
Datation	Base du XVI ^e siècle, remaniement du XVIII ^e siècle	



Façades	Niveaux	Etage habité sur niveau de cave.
	Matériaux	Appareil de pierre calcaire et grès rouge
	Traitement	Pierres apparentes et traces d'enduit à la chaux sur une élévation,
Toiture	Forme	A deux versants
	Matériaux	Ardoise (remaniement : le coyau a été relevé)
Clôture/jardin	Un noyer remarquable	

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

A l'origine, sans doute deux maisons blocs de plan rectangulaire réunies par un corps incluant l'escalier extérieur et la souillarde.

La façade principale

- Nombreuses baies (portes charretières et fenêtres) à jambages arrondis avec congés, ou jambages chanfreinés du XVI^e;
- Ajout, au XVIII^e siècle, de fenêtres à linteau segmentaire en pierre et d'une porte à encadrement rectangulaire chanfreiné (desservie par un escalier extérieur) ;
- Vestiges d'un chéneau en pierre (grès rouge) au niveau de l'avant-toit de la partie gauche (XVIII^e siècle).


Le pignon

- Une petite fenêtre cintrée en pierre (remploi médiéval).



Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique **	Edifice qui bien que remanié reste représentatif de la maison rurale du XVI ^e /XVII ^e siècle.
Architectural **	
Contextuel**	Ensemble de maisons blocs orientées perpendiculairement à la pente.

Le Bourg	Ref. cadastrales	P132 section AB	
Désignation	Maison bloc		
Typologie	Maison de bourg		
Organisation du bâti sur la parcelle	Bâti aligné sur la voie et dominant la vallée (en rebord de plateau).		
Usages	Habitation (mairie)		
Datation	XIX ^e siècle (sur bases plus anciennes : tronçon d'enceinte médiévale ?)		
Façades	Niveaux	Etage habité sur cave	
	Matériaux	Maçonnerie	
	Traitement	Pierres apparentes	
Toiture	Forme	A deux versants, outeaux axés sur les travées de baies.	
	Matériaux	Ardoise	
Clôture/jardin			

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

La façade principale : Façade ordonnancée dont l'ensemble des percements est à encadrement rectangulaire.

- Fenêtres dotées de feuillures, menuiseries XX^e ;
- Deux outeaux plats ;
- Une souche de cheminée en pierre, protégée par une mitre métallique ;
- Débord de toit sur abouts de chevrons à bec de flûte.



La façade arrière

RDC et soubassement : maçonnerie appareillée et arasée (vestiges de mur).

Au RDC :

- Un jour en meurtrière.

A l'étage :

- Une baie conservant deux jambages chanfreinés.

Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique*	Ancien rempart ?
Architectural*	Edifice représentatif des maisons du XIX ^e siècle.
Contextuel	

Le Bourg	Ref. cadastrales	P133 section AB
Désignation	Ancienne forge	
Typologie	Bâti artisanal	
Organisation du bâti sur la parcelle	Bâti à plan carré adossé à un mur sur parcelle avec jardin	
Usages	Artisanal	
Datation	Fin XIX ^e siècle/début du XX ^e siècle	



Façades	Niveaux	RdC
	Matériaux	Maçonnerie
	Traitement	Pierre apparente (enduit piqué)
Toiture	Forme	A quatre versants
	Matériaux	Ardoise, deux lucarnes à la capucine
Clôture/jardin	Mur de soutènement en pierre	

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

La façade principale

- Chaîne d'angle harpée saillante, en grès gris de Noailhac.

Au RDC :

- Une fenêtre à encadrement rectangulaire harpé et saillant, en grès gris de Noailhac ;
- Un portail du XX^e siècle transformé en garage (ancien percement agrandi) ;
- Sol pavé.

A l'étage :

- Deux lucarnes de charpente à croupe débordante, contrevents à deux vantaux à cadre**.

Observations :

Façade destinée à être enduite

Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique	
Architectural **	Edifice représentatif de l'architecture artisanale de la fin du XIX ^e siècle/début du XX ^e siècle.
Contextuel	

Le Bourg	Ref. cadastrales	P135 section AB
Désignation	Séchoir	
Typologie		
Organisation du bâti sur la parcelle	Bâti à plan rectangulaire perpendiculaire à la voie dans grande parcelle avec jardin	
Usages	Agricole	
Datation	XIX ^o -XX ^o siècle	



Façades	Niveaux	RDC + combles
	Matériaux	Maçonnerie / étage à claire-voie
	Traitement	Rejointoyé
Toiture	Forme	A deux pans
	Matériaux	Tuile mécanique ; anciennement tuile plate (encore présente à l'égout)
Clôture/jardin		

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

Ancien four à pain surmonté d'un séchoir à noix ;

Pignon de l'étage ouvert du côté de la route.

Au RDC :

- Une porte à cadre clouté et à lames larges ;
- Un conduit de cheminée en brique ;
- Une fenêtre latérale à encadrement rectangulaire en pierre, contrevents à lames larges.

Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique	
Architectural**	Edifice représentatif de l'architecture et de l'économie rurales de la fin du XIX ^o siècle/début du XX ^o siècle
Contextuel	

Le Bourg	Ref. cadastrales	P137 section AB
Désignation	Maison	
Typologie	Maison bourgeoise	
Organisation du bâti sur la parcelle	Bâti aligné sur la voie	
Usages	Habitation	
Datation	XVII ^e siècle, remaniement et extension au XIX ^e siècle (remanié au XX ^e siècle)	



Façades	Niveaux	Etage habité sur caves.
	Matériaux	Moellons de calcaire et grès
	Traitement	Enduit à la chaux couleur sable rosé*
Toiture	Forme	A deux versants
	Matériaux	Ardoise ; Une lucarne de charpente à deux versants et une souche de cheminée

Clôture/jardin	Jardin clos d'un mur sur une parcelle mitoyenne contigüe
-----------------------	--

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :
La façade principale

- Chaînages d'angle de l'unité initiale du XVII^e siècle visibles (extensions bâties de part et d'autre) ;
- L'ancienne façade est axée sur une travée centrale formée par une arcade en plein cintre, une porte-fenêtre et son balcon en pierre. Les derniers résultent d'une reprise au XIX^e siècle.



La façade latérale

- Une fenêtre à jambages chanfreinés et congés en forme de boule

La façade arrière

- Une porte et deux fenêtres (XIX^e siècle) à encadrement rectangulaire en pierre. L'encadrement de la porte d'entrée conserve un badigeon blanc.

Observations : plusieurs remaniements

Sur la façade principale

- Percement d'une fenêtre en béton ;
- Appuis de fenêtres en béton.

Sur la façade latérale

- Fermeture partielle d'une porte lors de l'aménagement au XX^e siècle d'une fenêtre.

Sur la façade arrière

- Percement d'une porte de garage sous un linteau enduit au XX^e siècle.

Intérêt patrimonial :	
Historique/archéologique **	Edifice qui bien que remanié, demeure un exemple représentatif de la maison « bourgeoise » de la fin du XVIII ^e siècle/début du XIX ^e siècle. Conserve des percements anciens.
Architectural **	
Contextuel*	Participe fortement à la façade du bourg

Le Bourg	Ref. cadastrales	P140 section AB
Désignation	Grange	
Typologie	Grange-étable	
Organisation du bâti sur la parcelle	Bâti implanté perpendiculairement et en accroche à la voie	
Usages	Garage	
Datation	1913	



Façades	Niveaux	Deux niveaux
	Matériaux	Maçonnerie
	Traitement	Rejointoyé
Toiture	Forme	A deux pans
	Matériaux	Tuile mécanique

Clôture/jardin	Un noyer remarquable
-----------------------	----------------------

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

- La façade principale
- Un portail rectangulaire, jambages pierre, et linteau en bois.
- La façade latérale
- RdC :
- Deux arcades, couvertes en arc segmentaire ;
 - Un petit jour.
- Etage :
- Lucarne feuillée : encadrement rectangulaire en pierre chanfreiné (remploi ?).
- La façade sur route
- Soubassement :
- Trous de boulins.
- RDC :
- Un petit jour.
- Etage :
- Une tête de mur, bardage bois vertical ;
 - Poutres du plancher apparentes.



Intérêt patrimonial :	
Historique/archéologique	
Architectural*	Edifice représentatif de l'architecture et de l'économie rurales de la fin du XIX ^e siècle début du XX ^e siècle.
Contextuel	

Le Bourg	Ref. cadastrales	P235 section AB
Désignation	Château	
Typologie	Maison noble ou repaire	
Organisation du bâti sur la parcelle	Implanté perpendiculaire et en accroche de la voie	
Usages	Habitation	
Datation	2 nd e moitié du XV ^e -début XVI ^e siècle, adossé semble-t-il à l'enceinte des XIII ^e /XIV ^e siècle.	



Façades	Niveaux	Etage habité sur niveau de cave
	Matériaux	Moellons de calcaire et grès rouge
	Traitement	Pierre apparente (enduit à l'origine sur les parties des XV-XVI ^e siècle et au-delà)
Toiture	Forme	A croupe
	Matériaux	Ardoise
Clôture/jardin	Mur en pierre (remontage au XX ^e siècle) sur route. Vestige de l'enceinte du XIII ^e siècle Un cèdre	

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

A/ La tour (XV^e-XVI^e siècle) : ancienne tour d'escalier en vis avec deux canonniers.

Soubassement :

- Une porte du XV^e : moulures croisées surmontée d'un écu bûché.

Au RDC :

- Une croisée du XV^e remaniée : divisions déposées.

A l'étage :

- Un arc brisé en pierre calcaire du XIII^e-XIV^e siècle (en emploi ?) ;
- Deux fenêtres rectangulaires, chanfreinées, congés à motif d'embrase.

B/ Le corps de logis initial (XIII^e-XIV^e siècle, remanié fin XV^e siècle - début XVI^e siècle)

- Anciennes croisées dont les moulures ont été bûchées ;
- Arcades du XV^e (emploi au XIX^e siècle) ;
- Ancienne voûte avec cheminée et évier.

Soubassement :

- Une porte surmontée d'un linteau orné d'un couple d'arcs en accolade.

RDC remanié au début du XIX^e siècle :

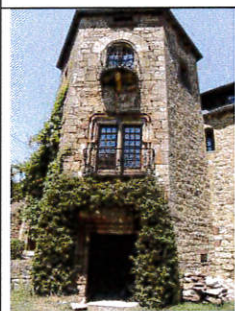
- Fenêtres en arc segmentaire.

Avant-toit :

- Corniche en pierre.

Observations :

- Ajout d'un meneau (colonne engagée) dans la croisée du premier étage de la tour ;
- Ajout de balcons sur les fenêtres de la tour.



Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique***	Edifice qui bien que fortement remanié conserve sa valeur historique liée aux seigneurs de Ligneyrac.
Architectural***	
Contextuel***	

Ecole	Ref. cadastrales	P244 section AB
Désignation	Ecole	
Typologie	Edifice public du XX ^e siècle	
Organisation du bâti sur la parcelle		
Usages	Ancienne école	
Datation	XX ^e siècle	
Façades	Niveaux	R+2 sur niveaux de garages encaissés
	Matériaux	Maçonnerie de moellons
	Traitement	Pierre apparente
Toiture	Forme	Quatre versants
	Matériaux	Ardoise, cheminées en briques, zinguerie
Clôture/jardin		



Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

Ensemble de façades ordonnancées,
travée axiale du corps de logis marqué par un fronton.

Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique	
Architectural**	Edifice représentatif de l'architecture publique du XX ^e siècle
Contextuel**	Edifice marquant l'entrée du bourg

Le Bourg	Ref. cadastrales	P250 section AB
Désignation	Ensemble agricole	
Typologie	Bâti rural de la fin du XIX ^e siècle début du XX ^e siècle	
Organisation du bâti sur la parcelle	Corps de logis et dépendances organisés autour d'une cour fermée	
Usages	Habitation + Agricole	
Datation	XX ^e siècle	



Façades	Niveaux	R+1
	Matériaux	Maçonnerie appareillée
	Traitement	Pierre apparente
Toiture	Forme	A quatre versants
	Matériaux	Ardoise, avec deux grandes lucarnes à fronton en pierre. Deux souches de cheminée symétrique en brique
Clôture/jardin	Mur de clôture en maçonnerie, portail en serrurerie	

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

A/ Le corps de logis, daté 1948

- Ensemble de percements rectangulaires en pierre sans feuillure (persiennes métalliques) ;



B/ Le four à pain

Toit à deux pans en ardoise.



C/ La grange, datée 1908

Maçonnerie appareillée, toiture à demi-croupe en ardoise.


La façade latérale :

- Une arcade segmentaire avec linteau monolithique ;
- Une grande arcade segmentaire plate-bande avec chronogramme 1908 + initiale.



Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique	
Architectural	Ensemble représentatif de l'architecture et de l'économie rurales du début du XX ^e siècle.
Contextuel	

Le Bourg	Ref. cadastrales	p248 section AD	
Désignation	Tour de guet		
Typologie			
Organisation du bâti sur la parcelle	isolé		
Usages	défensif		
Datation	Seconde moitié du XV° siècle		
Façades	Niveaux		
	Matériaux	Moellons calcaire	
	Traitement	Pierre apparente	
Toiture	Forme		
	Matériaux		
Clôture/jardin			

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

La façade :

- Présence de deux portes, encadrement rectangulaire chanfreiné évoquant la fonction de moulin. Cependant, les vestiges d'un escalier intérieur conforte l'idée qu'il s'agit d'une tour de guet placée en vis-à-vis du château de Turenne.
- La porte orientée vers ce dernier est ornée, sur le linteau, d'un blason à trois bandes de gueule représentant la famille des Robert de Ligneyrac,
- Les parties hautes sont dotées de fenêtres chanfreinées, à congés biais ou en cuillère.

A l'intérieur :

- Un placard et une cheminée,
- Un niveau de plancher,
- Un escalier en pierre partiellement conservé,
- Un niveau de cave suggéré par des niches ?



Intérêt patrimonial :	
Historique/archéologique ***	Edifice, qui bien que remanié, conserve une forte valeur historique liée aux seigneurs de Ligneyrac. Forte présence paysagère : élément de repère.
Architectural ***	
Contextuel ***	

Champ du Roy	Ref. cadastrales	P193 sect. AB
Désignation	Ensemble rural	
Typologie	Bâti rural du XIX ^e siècle	
Organisation du bâti sur la parcelle	Corps de logis et dépendances organisés entre cour et jardin	
Usages	Habitation + Agricole	
Datation	XIX ^e siècle	



Façades	Niveaux	R+1
	Matériaux	Maçonnerie appareillée
	Traitement	Rejointoyé
Toiture	Forme	A quatre pans
	Matériaux	Ardoise

Clôture/jardin	<ul style="list-style-type: none"> - Mur de clôture en maçonnerie de pierre ; - Portail encadré par deux piliers en pierre surmontés d'une boule ; - Croix en fer forgé sur socle en pierre ; - Haie de buis.
-----------------------	---

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

A/ Le corps de logis

- Une porte piétonne desservie par un escalier en pierre ;
- Percements à encadrement rectangulaire en pierre doté de feuillures, grande pierre d'allège ;
- Abouts de chevrons en bec de flûte ;
- Deux lucarnes de charpente à pignon.

NB : remanié au XX^e siècle : menuiseries et véranda.

B/ La grange

Maçonnerie ;
Toiture à deux pans en tuile mécanique ; pignon bardé de bois.

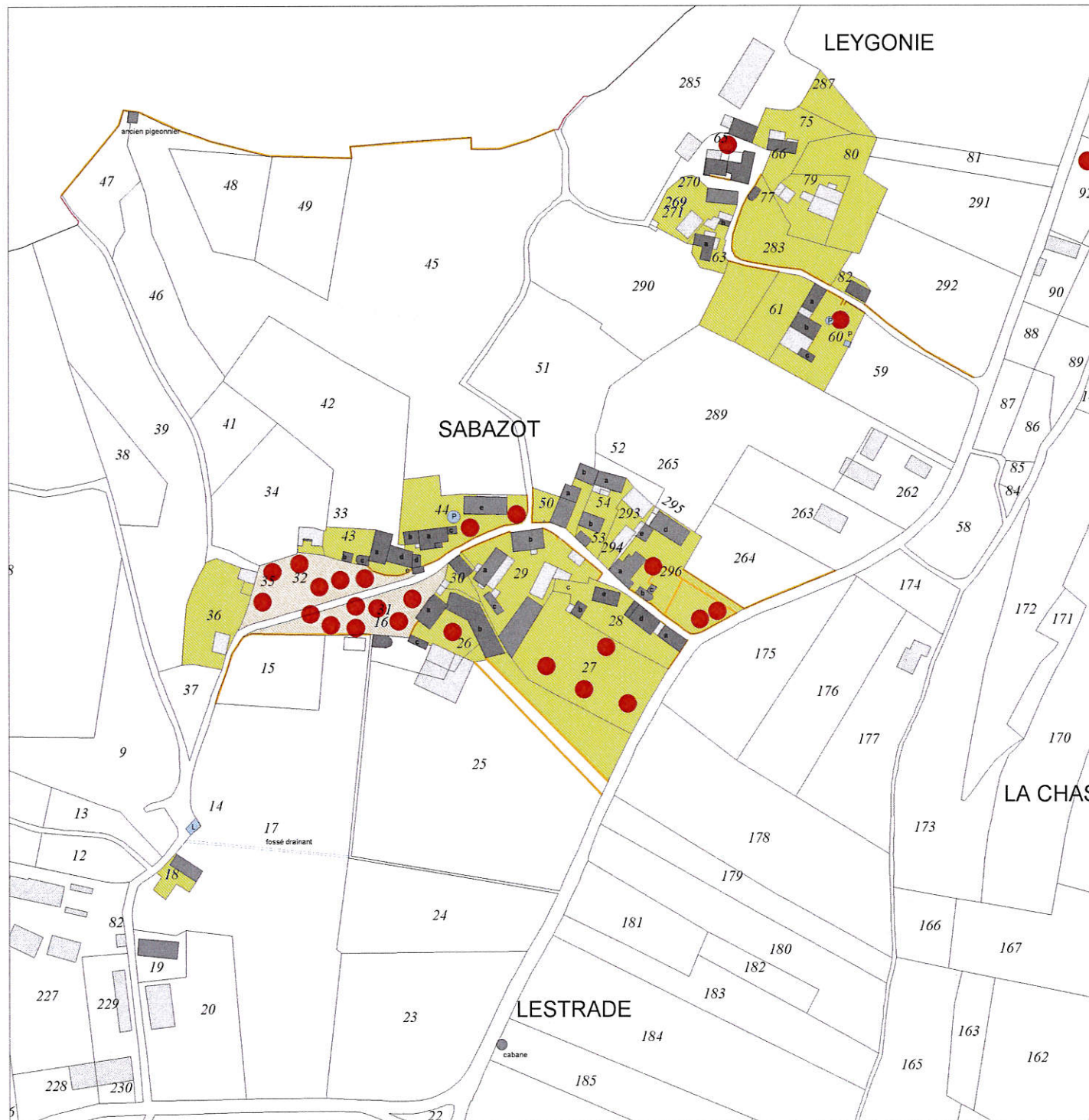
C/ La grange (XX^e siècle)

Toiture en tuile plate (récente) ;
Ensemble fortement remanié fin XIX^e-début XX^e siècle.
NB : petit jour en pierre couvert en arc segmentaire.

D/ la citerne couverte en pierre



Intérêt patrimonial :	
Historique/archéologique	
Architectural*	Edifice représentatif de l'architecture rurale de la fin du XIX ^e siècle
Contextuel	



Carte de repérage patrimonial

- Éléments patrimoniaux à préserver :
- Edifice protégé au titre des MH
 - Edifices ou partie d'édifice protégé au titre de l'AVAP
 - Mares, fontaines, puits, citernes...
 - ✚ Croix
 - Fronts boisés
 - Murets
 - Jardins
 - Coudercs

Ligneyrac : Leygonie - Sabazot

Leygonie	Ref. cadastrales	P60 (a) section AD
Désignation	Ensemble rural	
Typologie	Bâti rural de la fin du XIX ^e siècle début du XX ^e siècle	
Organisation du bâti sur la parcelle	Corps de logis et dépendances organisés autour d'une cour fermée	
Usages	Habitation + Agricole	
Datation	XIX ^e siècle	



Façades	Niveaux	Etage habité sur niveau de cave
	Matériaux	Maçonnerie
	Traitement	Pierre apparente
Toiture	Forme	A demi-croupe sur débord de toit chevronné, amorti d'un coyau
	Matériaux	Ardoise, deux lucarnes à la capucine

Clôture/jardin	<ul style="list-style-type: none"> - Mur de clôture en pierre surmonté d'un couronnement en pierre ; - Un portail encadré d'un pilier en pierre à couronnement en pierre, et d'un jambage en pierre, portail en serrurerie ; - Une porte piétonne encadrée d'un pilier couronné d'une pierre, et d'un jambage en pierre, portail en bois à lames larges ; - Un puits. - Un tilleul remarquable
-----------------------	---

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

La façade principale

Soubassement :

- Deux fenêtres à encadrement rectangulaire en pierre, doté de feuillures, protégées par des barreaux verticaux en ferronnerie, menuiseries en bois ;
- Une porte à encadrement rectangulaire en pierre, menuiseries en bois à cadre et lames larges ;
- Une pierre d'évier ;
- Une treille en ferronnerie supportant une vigne ;
- Une porte à encadrement rectangulaire en pierre, menuiseries en bois à lames fines.

Au RDC :

- Perron desservi par un escalier droit latéral, emmarchement en pierre, garde-corps en ferronnerie ;
- Une porte d'entrée à encadrement rectangulaire en pierre, linteau daté 1920, menuiseries à panneau en partie basse et vitrée en partie haute, surmontée d'un auvent en tôle ondulée soutenue par de la ferronnerie ;
- Trois fenêtres à encadrement rectangulaire en pierre, doté de feuillures, dont deux linteaux en béton, menuiseries non vues, contrevents en bois XX^e.

En toiture :

- Deux lucarnes de charpente à croupe débordante, menuiseries en bois ;
- Outeau
- Une souche de cheminée en brique.

Le pignon

- Reprise de maçonnerie en brique : fenêtre condamnée ?

La façade arrière

A l'étage :

- Un jour à encadrement en pierre ;
- Un oculus à encadrement en pierre ;
- Une fenêtre XX^e à encadrement en béton.



Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique	
Architectural *	Edifice qui bien que ponctuellement remanié, demeure représentatif de l'architecture et de l'économie rurales de la fin du XIX ^e siècle, début du XX ^e siècle.
Contextuel	

Leygonie	Ref. cadastrales	P60 section AD
Désignation	Ensemble rural	
Typologie	Bâti rural de la fin du XIX ^e siècle début du XX ^e siècle	
Organisation du bâti sur la parcelle	Corps de logis et dépendances organisés autour d'une cour fermée	
Usages	Habitation + Agricole	
Datation	XIX ^e siècle	

Façades	Niveaux	
	Matériaux	
	Traitement	
Toiture	Forme	
	Matériaux	

Clôture/jardin	
-----------------------	--

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

B/ La grange-étable

Maçonnerie de pierre appareillée ; toiture à deux pans en tuile mécanique sur débord de toit chevonné.

La façade principale

Au RDC :

- Deux arcades en arc segmentaire à encadrement en pierre, linteau en pierre monolithique, menuiseries en bois ;
- Une grande arcade en arc segmentaire, à encadrement en pierre, linteau en brique doté d'une clé en pierre, menuiseries en bois.

En toiture :

- Une lucarne feunière à encadrement en pierre, sans menuiseries.

Le pignon

Au RDC :

- Un jour à encadrement en pierre en arc segmentaire.

A l'étage :

- Une fenêtre à encadrement en pierre en arc segmentaire, linteau en pierre monolithique, menuiseries en bois à lames fines ;
- Solives de plancher apparente en façade.



C/ La soue

Sur deux niveaux, partie gauche en maçonnerie appareillée, partie droite ouverte, en partie masquée par la végétation ; Toiture dissymétrique couverte en tôle ondulée et tuile mécanique.

Au RDC :

- Deux portes, menuiseries en bois.

A l'étage :

- Ouvertures à encadrement en bois, menuiseries en bois à lames larges, grillage.



Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique	
Architectural *	Dépendances représentatives de l'architecture et de l'économie rurales de la fin du XIX ^e siècle, début du XX ^e siècle.
Contextuel	

Leygonie	Ref. cadastrales	P63 section AD
Désignation	Ensemble rural	
Typologie	Bâti rural de la fin du XIX ^e siècle début du XX ^e siècle	
Organisation du bâti sur la parcelle	Corps de logis et dépendances organisés autour d'une cour fermée	
Usages	Habitation + Agricole	
Datation	1860	
Façades	Niveaux	Etage habité sur niveau de cave
	Matériaux	Maçonnerie
	Traitement	Pierre apparente
Toiture	Forme	A quatre versants, accolée à une partie plus ancienne à deux pans, sur débord de toit porté par des abouts de chevrons arrondis.
	Matériaux	Ardoise, Outeaux, et lucarnes à fronton
Clôture/jardin	<ul style="list-style-type: none"> - Mur de clôture à couronnement en cabochon cintré (demi-lune) ; - Portail surmonté d'un linteau en pierre, à couronnement en ciment, encadrement en pierre de taille. 	



Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

A/ Le corps de logis

La façade principale

Au RDC :

- Une porte de cave à encadrement rectangulaire en pierre, linteau en IPN : reprise du XX^e siècle ;
- Terrasse sur bases en maçonnerie de pierre : ancienne soue.

A l'étage :

- Accès par un escalier et une terrasse en béton, garde-corps en serrurerie ;
- Ensemble de percements rectangulaires dotés de feuillures, dont un daté 1860 et un cartouche accompagné du nom « Jalin » rehaussé de rouge et de noir, menuiseries récentes.

La toiture :

- Lucarnes à fronton, jambages en pierre ;
- Une lucarne en capucine à croupe débordante.

L'avancée

- Une porte à encadrement rectangulaire chanfreiné sur congés buchés ?

Le pignon

- Une pierre d'évier surmontée d'un oculus.


Partie plus ancienne

- Décor de lambrequin en bois sur soue ;
- Trou d'envol rectangulaire mouluré ;
- Pierre de caniveau entre deux dépendances agricoles.

B/ la soue




Intérêt patrimonial :	
Historique/archéologique	
Architectural *	Ensemble représentatif de l'architecture et de l'économie rurales de la fin du XIX ^e siècle, début du XX ^e siècle.
Contextuel	

Leygonie	Ref. cadastrales	P65 section AD	
Désignation	Maison rurale		
Typologie	Maison rurale de la fin du XV ^e siècle début du XVI ^e siècle		
Organisation du bâti sur la parcelle	Bâti positionné parallèlement et en accroche de l'espace public		
Usages	Habitation		
Datation	XV ^e /XVI ^e siècle		
Façades	Niveaux	Etage habité sur niveau de cave	
	Matériaux	Maçonnerie (présence d'un ancien pan de bois ?)	
	Traitement	Pierre apparente, présence d'enduit fin et de badigeon blanc	
Toiture	Forme	A deux versants sur débord de toit prononcé protégeant l'escalier	
	Matériaux	Ardoise, Deux lucarnes de charpente à la capucine (remaniement XIX ^e siècle), outeau	
Clôture/jardin	<ul style="list-style-type: none"> - Mur de clôture soutenant l'escalier, percé d'une grande arcade charretière XVII^e/XVIII^e, chanfreinée, couvert de lauses, portail à cadre et lames larges ; - Deux portes sous l'escalier pour la volaille ; - Une porte à encadrement rectangulaire chanfreiné desservant un ancien escalier. - Un tilleul remarquable (cour arrière) 		

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :	
<u>La façade principale</u>	
Soubassement :	
<ul style="list-style-type: none"> - Une porte à encadrement rectangulaire chanfreiné sur des congés en biais ; - Une porte de cave à mi-niveau, à encadrement en pierre mouluré en quart de rond sur des congés. 	
Au RDC :	
<ul style="list-style-type: none"> - Etage d'habitation desservi par un escalier droit latéral en pierre (peut-être un escalier hors œuvre préexistant : création d'une pièce d'eau), palier en dallage en pierre ; - Fond d'évier extérieur coulant sur la voie ; - Une porte d'entrée à encadrement en pierre chanfreiné sur des congés triangulaires, surmonté d'un linteau en accolade moulurée en cavet ; - Une fenêtre à encadrement rectangulaire en pierre, sur appui mouluré, surmonté d'un linteau orné d'une double accolade recoupée par des feuillures ; - Une porte piétonne à encadrement chanfreiné, surmontée d'une ancienne croisée recoupée par la porte ; - Tête de mur en pierre appareillée attestant de la présence d'un pan de bois en encorbellement probablement remonté. 	
NB : à l'intérieur, cheminée dont le manteau repose sur une poutre en bois de forte section et moulurée d'un blason bûché.	
La toiture :	
<ul style="list-style-type: none"> - Avant-toit sur abouts de solives et voliges à lames larges. 	
<u>Le pignon</u>	
<ul style="list-style-type: none"> - Une porte à encadrement rectangulaire en pierre : étable à cochons. - Un jour doté de feuillure. - Un jour à encadrement mouluré en cavet. 	
<u>La façade arrière</u>	
Soubassement :	
<ul style="list-style-type: none"> - Une porte de cave masquée par une extension du XX^e, porte en arc brisé XV^e, dotée de chanfreins concaves sur des congés triangulaires ; - A l'intérieur des caves : sol dallé ; - 1^{ère} cave : présence d'un placard, et poutre sur muraille portant les corbeaux qui soutient les solives ; - 2nde cave voûtée. 	



Intérêt patrimonial :	
Historique/archéologique ***	Edifice exceptionnel conservant des dispositions anciennes, représentatif de la maison rurale, voir de la maison noble, de la fin du XV ^e siècle, début du XVI ^e siècle
Architectural ***	
Contextuel	

Leygonie	Ref. cadastrales	P66 (a) section AD	
Désignation	Maison rurale		
Typologie	Maison rurale de la fin du XVII ^e siècle, début du XVIII ^e siècle		
Organisation du bâti sur la parcelle	Bâti implanté à l'alignement de l'espace public.		
Usages	Habitation + Agricole		
Datation	Fin XVIII ^e /XIX ^e siècle (sur bases plus anciennes ?)		
Façades	Niveaux	Rez-de-chaussée et étage habités.	
	Matériaux	Maçonnerie appareillée	
	Traitement	Pierre apparente	
Toiture	Forme	A quatre versants	
	Matériaux	Tuile mécanique neuve ; Deux lucarnes à fronton ; Sablière débordante et moulurée portant l'avancée de la toiture.	
Clôture/jardin			

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

La façade principale

Au RDC :

- Une porte piétonne à encadrement rectangulaire en pierre chanfreiné sur congés triangulaires, surmonté d'un linteau orné d'une accolade en remploi : correspond à une ouverture plus grande ;
- Une fenêtre à encadrement rectangulaire en pierre, sans feuillure, linteau en pierre relevant d'une reprise récente ;
- Une porte piétonne à encadrement rectangulaire rectiligne, sans feuillure, surmontée d'une imposte vitrée, traverse en pierre.

A l'étage :

- Deux fenêtres à encadrement rectangulaire en pierre, doté de feuillures, dont celle de gauche conserve sur le linteau l'inscription « l'an 6 de la R. ».

Le pignon, intégrant un volume médiéval

Pignon étroit, toiture à forte pente.

Au RDC :

- Une pierre d'évier surmonté d'un jour ;
- Un jour de cave en grès rouge.

A l'étage :

- Deux percements du XX^e siècle.

La façade arrière

Au RDC :

- Une porte de cave à encadrement rectangulaire, jambage rectiligne, linteau daté 1842 et doté d'une feuillure : remploi ;
- Percements du XX^e siècle.


Observations :

- Couverture en tuile mécanique neuve mal intégrée.



Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique *	Vestiges de percements anciens
Architectural *	Edifice qui bien que remanié (couverture) reste représentatif de l'architecture rurale de la fin du XVII ^e siècle début du XVIII ^e siècle.
Contextuel	

Leygonie	Ref. cadastrales	P66 (b) section AD	
Désignation	Maison rurale		
Typologie	Maison rurale de la fin du XV ^e siècle début du XVI ^e siècle		
Organisation du bâti sur la parcelle	Bâti implanté à l'alignement de l'espace public		
Usages	habitation		
Datation	XV ^e siècle		
Façades	Niveaux	Etage habité sur niveau de cave	
	Matériaux	Maçonnerie appareillée	
	Traitement	Pierre apparente	
Toiture	Forme	A deux versants, sur débord de toit porté par des chevrons récents, abouts de solives sectionnés au ras de la façade.	
	Matériaux	Tuile mécanique, lucarnes XX ^e siècle	
Clôture/jardin			

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

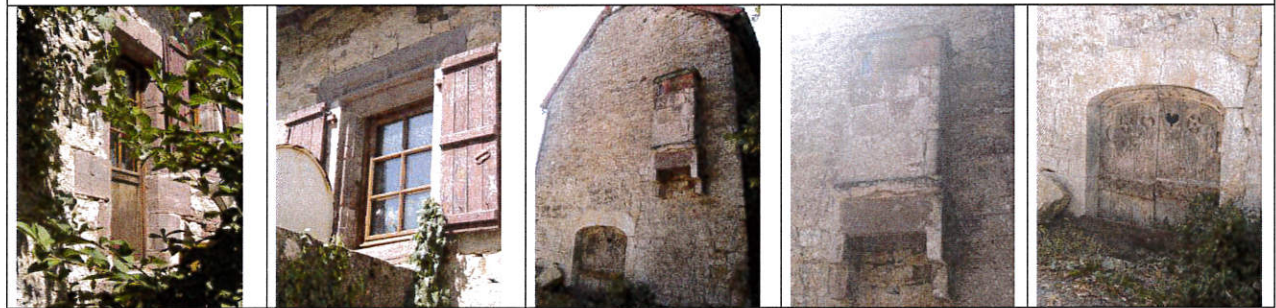
La façade principale

Etage :

- Desservi par un escalier en pierre (partiellement repris en ciment), palier protégé par un garde-corps en pierre monolithique ;
- Une porte piétonne à encadrement rectangulaire en pierre chanfreiné sur congés triangulaires, linteau orné d'une accolade ;
- Ancienne croisée XV^e, remaniée.

Le pignon

- Une arcade en anse de panier en pierre, menuiseries à lames larges à traverses cloutées et ornées de motifs de cœur et de rosace.
- Latrine en encorbellement en grès rouge appareillé**.



Intérêt patrimonial :	
Historique/archéologique	
Architectural	
Contextuel	

Leygonie	Ref. cadastrales	P75 section AD
Désignation	Maison rurale	
Typologie		
Organisation du bâti sur la parcelle	Bâti implanté en accroche de l'espace public	
Usages	Habitation	
Datation	Fortement remanié au XX ^e siècle, sur bases plus anciennes	



Façades	Niveaux	Etage habité sur niveau de cave
	Matériaux	Maçonnerie
	Traitement	Pierre apparente
Toiture	Forme	A deux versants
	Matériaux	Tuile plate neuve, Pignons en pas de moineaux, couronnés par des dalles de grès rouge ; Trois lucarnes XX ^e siècle.
Clôture/jardin		

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

Corps de logis


- Une porte à encadrement mouluré d'un quart de rond et surmontée d'un linteau en accolade ;
- Une fenêtre à encadrement rectangulaire mouluré d'un chanfrein recoupé par une feuillure, linteau orné de deux accolades ;
- Une fenêtre datée 1807 à encadrement rectangulaire en pierre, doté de feuillures.

Maison reliée à la grange de la parcelle 285 par une construction récente.

Observations : édifice fortement remanié au XX^e siècle

Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique*	Exemple de pignons à pas de moineaux couverts de lauses
Architectural	
Contextuel	

Leygonie	Ref. cadastrales	P77 section AD	
Désignation	Ancien four en ruines		
Typologie			
Organisation du bâti sur la parcelle			
Usages			
Datation			
Façades	Niveaux		
	Matériaux	maçonnerie	
	Traitement		
Toiture	Forme		
	Matériaux		
Clôture/jardin			

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :
 Vestiges d'un mur appartenant à un ancien four
 - Trois petites ouvertures (meurtrières ?).

Modifications :

Intérêt patrimonial :	
Historique/archéologique*	Edifice qui bien que ruiné reste représentatif de l'architecture et de l'économie rurales
Architectural*	
Contextuel	

Leygonie	Ref. cadastrales	P82 section AD
Désignation	Maison rurale	
Typologie	Maison rurale de la fin du XVI ^e siècle début du XVII ^e siècle.	
Organisation du bâti sur la parcelle	Bâti implanté en accroche de la voie	
Usages	Habitation	
Datation	Bases XV ^e /XVI ^e siècles remaniée au XVII ^e siècle puis au XIX ^e /XX ^e siècle.	



Façades	Niveaux	Etage habité sur niveau de cave
	Matériaux	Maçonnerie appareillée
	Traitement	Pierre apparente, vestiges d'enduit fin à la chaux, badigeon blanc
Toiture	Forme	A demi-croupe, sur un important débord de toit porté par des solives en débord supportant des chevrons en bec de flûte (remaniement de la couverture).
	Matériaux	Fibrociment, Deux lucarnes de charpente à fronton (XX ^e)

Clôture/jardin	
-----------------------	--

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

La façade principale

- Ancien escalier (ajout XVII^e siècle) desservant l'étage d'habitation, partiellement démoli pour dégager la voie ;
- Pierre d'évier disposée dans mur d'échiffre.
- Une porte piétonne à encadrement rectangulaire en pierre chanfreinée sur des congés en biais, surmonté d'une imposte sur traverse moulurée : ancienne croisée XV^e transformée en porte, volets intérieurs d'origine sur la partie haute ;
- Une baie à encadrement rectangulaire en grès rouge chanfreiné, murée par des pierres rectangulaires issues d'un ancien dallage ;
- Un jour rectangulaire chanfreiné, dont la partie basse est obturée : jour modifié.

Le pignon

- Une arcade XV^e ouvrant sur une cave voûtée, à encadrement en plein cintre chanfreiné sur des congés peu lisibles d'un côté, inexistant de l'autre, menuiseries à lames larges et traverses cloutées, ornées de motifs de pique (cœur à l'envers).
- Un jour XV^e, à encadrement rectangulaire chanfreiné sur des congés en biais, sur appui saillant mouluré.

La façade arrière

- Un petit jour de cave à encadrement rectangulaire rectiligne.
- Etage d'habitation desservi par un bolet à grande dalle de pierre monolithique : ancien escalier démoli ?
- Une porte à encadrement rectangulaire chanfreiné sur des congés en biais ;
- Fond d'évier et de placard en pierre de taille de grès rouge.


Observations : modification de la toiture : remplacement des chevrons d'origine par des chevrons de faible section, raccourcissement probable des abouts de solives, mise en œuvre d'une couverture et de lucarnes mal intégrées. Démolition de l'escalier.

Une étude archéologique semble indispensable à tous travaux de restauration.



Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique ***	Edifice exceptionnel qui bien que remanié conserve des dispositions anciennes représentatives de la maison rurale e la fin du XVI ^e siècle début du XVII ^e siècle.
Architectural ***	
Contextuel	

Leygonie	Ref. cadastrales	P270 section AD	
Désignation	Grange associée à une habitation		
Typologie	Bâti Rural		
Organisation du bâti sur la parcelle	Bâti implanté à l'alignement de l'espace public		
Usages	Habitation et agricole		
Datation	1825, sur base antérieure (?)		
Façades	Niveaux	RDC	
	Matériaux	Maçonnerie appareillée en partie	
	Traitement	Pierre apparente	
Toiture	Forme	A deux versants sur coyaux	
	Matériaux	Tuile mécanique	
Clôture/jardin			

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

La façade principale

- Une porte à encadrement rectangulaire en pierre, linteau recouvert d'un badigeon blanc, menuiseries en bois à cadre et lames larges ;
- Une porte à encadrement rectangulaire en pierre, double linteau dont le linteau supérieur doté d'une clé datée 18.5, menuiseries en bois à cadre et lames larges ;
- Une pierre d'évier, fond d'évier et de placard en gré rouge ;
- Angle gauche de la façade chanfreiné.

Le pignon

- Un jour à encadrement rectangulaire en pierre, protégé par une grille de défense en ferronnerie ;
- Deux petits jours verticaux à encadrement rectangulaire en pierre ().

La façade arrière

- Une grande porte à encadrement rectangulaire en pierre, linteau en pierre monolithique daté 1821, menuiseries à deux vantaux à lames larges.
- Une grande porte à encadrement rectangulaire en pierre, dalle de plancher en béton faisant office de linteau, menuiseries en bois, surmontée d'une lucarne feuillée à encadrement en bois.

La dépendance

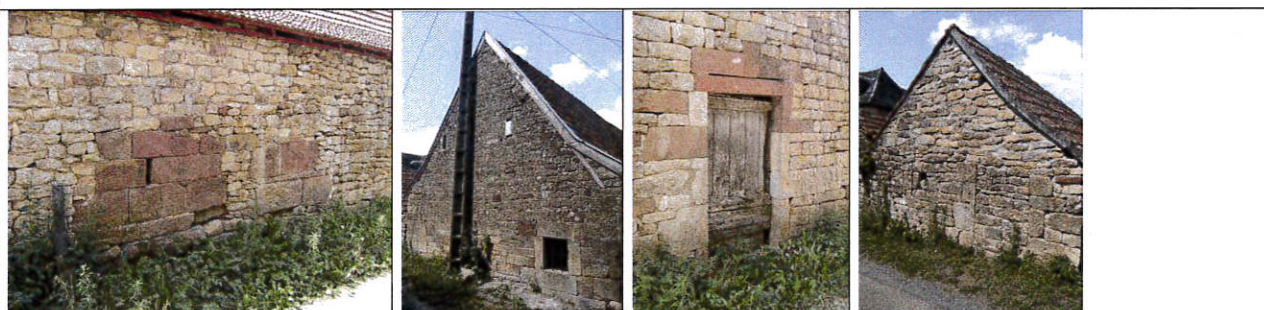
Maçonnerie, partie haute à claire-voie ;

Toiture à deux pans en tuile mécanique sur débord de toit sur chevrons sectionnés ?

- Deux jours à encadrement rectangulaire en pierre dont un linteau sculpté ;
- Deux portes à encadrement en pierre, linteau filant en bois : à l'origine une seule porte, menuiseries en bois à lames fines.

Le pignon

- Reconstruction sur bases en maçonnerie appareillée, trace d'un percement muré.



Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique*	Edifice conserve des vestiges anciens.
Architectural*	
Contextuel	

Leygonie	Ref. cadastrales	P285 section AD
Désignation	Grange	
Typologie	Bâti rural de la fin du XIX ^e siècle, début du XX ^e siècle	
Organisation du bâti sur la parcelle	Bâti implanté en bordure de l'espace public	
Usages	Agricole	
Datation	1894	



Façades	Niveaux	R+1
	Matériaux	Maçonnerie appareillée
	Traitement	Pierre apparente
Toiture	Forme	A deux pans sur débord de toit sur chevrons moulurés en quart de rond
	Matériaux	Tuile mécanique
Clôture/jardin		

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

Au RDC :

- Une grande porte charretière à arc segmentaire, encadrement en gré rouge, clé saillante datée 1894, menuiseries en bois à lames fines ;
- Une porte charretière en arc segmentaire, encadrement en pierre, linteau en pierre monolithique, menuiseries à deux vantaux égaux à lames fines ;
- Une porte en arc segmentaire, à encadrement en pierre chanfreiné : emploi, linteau en pierre monolithique.

A l'étage :

- Une fenêtre à encadrement rectangulaire en pierre chanfreiné, gonds pour les contrevents sur le jambage gauche.

Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique	
Architectural*	Edifice représentatif de l'architecture rurale de la fin du XIX ^e siècle.
Contextuel	

Sabazot	Ref. cadastrales	P18 section AD
Désignation	Ensemble rural	
Typologie	Maison rurale des XV ^e /XVI ^e siècles	
Organisation du bâti sur la parcelle	Corps de logis et dépendances organisés autour d'une cour	
Usages	Habitation- agricole	
Datation	XVe-XVIe siècles. Remaniement au XVIIe siècle.	



Façades	Niveaux	Etage habité sur niveau de cave enterré
	Matériaux	Maçonnerie appareillée
	Traitement	Pierre apparente
Toiture	Forme	A deux versants
	Matériaux	Couverture en lauses à l'origine remplacée par de la tuile plate en partie haute, Et de la tuile mécanique en partie basse, Rives et égouts en lause évoquant l'ancienne couverture. Pignon couvert à « pas de moineaux » à l'Est. Deux souches de cheminée à degré.
Clôture/jardin		

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

Le pignon Ouest

Soubassement :

- Un portail en plein cintre chanfreiné sur congés triangulaires, orné du blason des Robert desservant une cave voutée.
- Deux jour à encadrement rectangulaire chanfreiné, le premier a été retaillé pour être doté de feuillures.

La façade principale (Sud)

Au RDC :

- Demi-croisée (traverse déposée) avec appui mouluré, congés prismatiques. Pierre d'évier rapportée dans l'embrasure ;
- Une porte piétonne à encadrement rectangulaire chanfreiné avec congés triangulaires ;
- Une seconde porte piétonne à encadrement rectangulaire chanfreiné sur congés en biais (remaniement XVII^e) ;
- Un jour à encadrement rectangulaire sur appui saillant mouluré.


La façade principale (Nord)

- Jour vertical chanfreiné sur niveau de cave,
- Deux pierres d'évier superposées



Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique	*** édifice exceptionnel (étude archéologique préalable à tous travaux indispensables)
Architectural	
Contextuel	

Sabazot	Ref. cadastrales	P19 Section AI	
Désignation	Maison élémentaire et grange accolée		
Typologie	Bâti rural		
Organisation du bâti sur la parcelle	Corps de logis et dépendances organisés autour d'une cour		
Usages	Habitation + Agricole		
Datation	Fin XVIII°/début XIX° siècles		
Façades	Niveaux	RDC	
	Matériaux	Maçonnerie appareillée	
	Traitement	Pierre apparente	
Toiture	Forme	A deux versants	
	Matériaux	Tuile mécanique, lucarne feuillée de charpente à fronton.	
Clôture/jardin			

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

Au RDC :

- Une porte piétonne à encadrement rectangulaire en pierre ;
- Une fenêtre à encadrement rectangulaire en pierre doté de feuillures, surmontant une pierre d'évier ;
- Une porte charretière à encadrement rectangulaire en pierre, linteau en bois.



Intérêt patrimonial :	
Historique/archéologique	
Architectural**	Edifice qui, bien que remanié, demeure représentatif du bâti rural de la fin du XVIII° siècle, début du XIX° siècle.
Contextuel	

Sabazot	Ref. cadastrales	P26 section AI
Désignation	Ensemble rural	
Typologie	Bâti rural	
Organisation du bâti sur la parcelle	Corps de logis et dépendances organisés autour d'une cour	
Usages	Habitation + Agricole	
Datation	Fin XVII ^e début XVIII ^e siècle remaniée postérieurement	



Façades	Niveaux	Etage habité sur niveau de cave
	Matériaux	Maçonnerie de pierre appareillée
	Traitement	Trace de chaîne d'angle
Toiture	Forme	A deux versants, sur débord de toit réaligné sur débord de solives, à l'angle gauche abouts moulurés.
	Matériaux	Ardoise, lucarnes à la capucine

Clôture/jardin	<ul style="list-style-type: none"> - Mur bahut surmonté d'une grille en fer ; - Deux portails encadrés par des piliers en maçonnerie de pierre appareillée, surmontés par un couronnement en pierre, portail en serrurerie. - Cour en partie pavée - un tilleul remarquable
----------------	---

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

A/ *Le corps de logis* : maison doublée

La façade sur l'espace communal

Soubassement :

- Une porte de cave à encadrement rectangulaire en pierre chanfreiné (chanfrein étroit) sur des congés triangulaires ;
- Une porte de soue à encadrement rectangulaire en pierre ;
- Un jour de cave à encadrement rectangulaire en pierre.

Au RDC :

- Un appui mouluré saillant en remploi, surmonté d'un jour carré obturé ;
- Deux fenêtres à encadrement rectangulaire en pierre doté de feuillures ;

Le pignon

- Une arcade en anse de panier en pierre, dotée d'une clé saillante.
- Deux fenêtres à encadrement rectangulaire en pierre doté de feuillures.

La façade principale, sur cour : façade remaniée au XX^e siècle, 1930.

Le pignon, côté ruelle : une porte et une fenêtre à encadrement rectangulaire en pierre chanfreiné.



B/ *La grange*

Maçonnerie de calcaire, toiture à deux versants en tuile romane.

- Une porte piétonne à encadrement rectangulaire en pierre, linteau monolithique, menuiseries à deux vantaux tiercé à cadre clouté et lames larges ;
- Une grande porte charretière dito porte piétonne, linteau en bois ;
- Dans l'angle, une arcade en anse de panier surmontée d'une lucarne feuillée ;
- Sol devant la grange, en pisé, dallage.


C/ *La soue* : *couverture dissymétrique*

Tête de mur, lambrequin en bois, double mangeoire



Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique*	Maison rurale du XVII ^e siècle
Architectural	Ensemble représentatif de l'architecture et de l'économie rurale de la fin du XIX ^e siècle début du XX ^e siècle.
Contextuel**	Mur de clôture, portails encadrés par des piliers maçonnés

Sabazot	Ref. cadastrales	P26 section AI	
Désignation	Four à pain		
Typologie	Bâti rural		
Organisation du bâti sur la parcelle	Implanté sur l'espace communal		
Usages	agricole		
Datation	XIX ^e siècle		
Façades	Niveaux	RDC	
	Matériaux	Moellons de calcaire	
	Traitement	Pierre apparente	
Toiture	Forme	A quatre versants	
	Matériaux	Shingle, à l'origine en ardoise (réfection du XX ^e siècle)	
Clôture/jardin	- patus engazonné avec noyers isolés		


Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

Four bâti sur le communal

- Ouvertures rectangulaires en pierre bouchardée, XIX^e siècle ;
- Cul de four semi-circulaire en partie détruit couvert d'un pan en « everite ».

Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique*	Edifice qui, bien que remanié demeure représentatif de l'architecture rurale de la fin du XIX ^e siècle, début du XX ^e siècle.
Architectural**	
Contextuel	

Sabazot	Ref. cadastrales	P28 Section AI	
Désignation	Ensemble rural		
Typologie	Maison rurale fin XVIII ^e /début XIX ^e siècle		
Organisation du bâti sur la parcelle	Corps de logis et dépendances organisés autour d'une cour.		
Usages	Habitation - agricole		
Datation	Fin XVIII ^e siècle rehaussée fin XIX ^e début XX ^e .		
Façades	Niveaux	RDC + surélévation	
	Matériaux	RDC : maçonnerie de calcaire appareillée Etage : maçonnerie de grès	
	Traitement	Pierre apparente	
Toiture	Forme	A quatre versants	
	Matériaux	Ardoise	
Clôture/jardin	<ul style="list-style-type: none"> - Mur de clôture en pierre ; - Un portail charretier muré à encadrement en anse de panier en pierre (situé entre le corps de logis et la grange) - Parcelle 27 : quatre noyers remarquables 		

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

A/ Le corps de logis

La façade principale

Au RDC :

- A droite, une porte piétonne à encadrement rectangulaire ;
- A gauche, une porte piétonne à encadrement rectangulaire en pierre ;
- Un jour à encadrement rectangulaire surmontant une pierre d'évier ;
- Une fenêtre à encadrement rectangulaire en pierre, daté 1881, doté de feuillures ;
- .

A l'étage :

- A droite, une baie à encadrement rectangulaire ;
- A gauche, deux fenêtres à encadrement rectangulaire en pierre, sur un appui rectangulaire saillant, doté de feuillures, menuiseries XX^e.

Le pignon, sur rue

Soubassement :

- Une porte de cave à encadrement rectangulaire, linteau en bois.
- Une fenêtre à encadrement rectangulaire rectiligne.
- Une fenêtre à encadrement doté de feuillures, sur appui débordant.

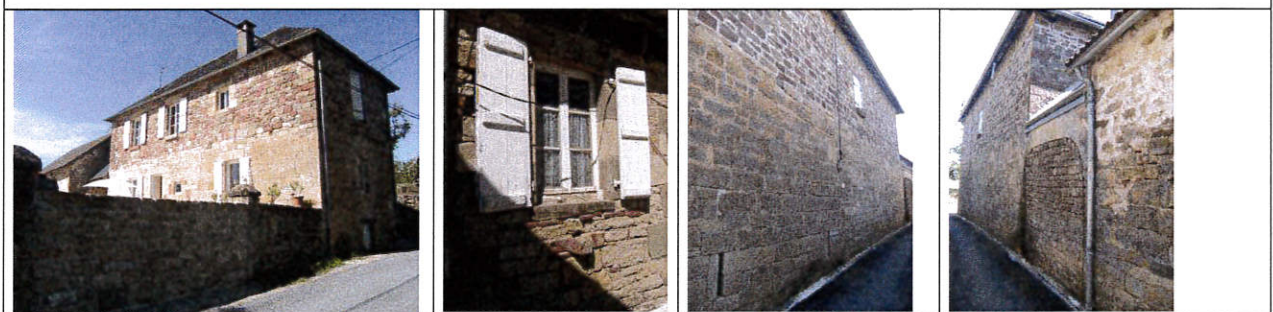
La façade arrière, sur rue

Au RDC :

- Un fond d'évier en pierre plate.

A l'étage :

- Une fenêtre à encadrement rectangulaire doté de feuillures.



C/ Une ancienne étable démolie

D/ Le hangar à noix, intégrant une maison

Toiture à deux pans en shingle

Partie habitation

- Angle chanfreiné : ancienne porte antérieure, ainsi qu'une niche ;
- Une fenêtre à encadrement rectangulaire en pierre, avec une pierre d'évier ;
- Une porte à encadrement rectangulaire datée 1912.

Partie auvent

- Un jour rectangulaire au revers ;
- Trace de reprise de maçonnerie.

Le pignon

- Deux portes à encadrement rectangulaire en pierre ;
- Une lucarne feuillée.



E/ L'étable

R+1, XVIII^e siècle ;


Toiture à deux pans en tuile mécanique.

- Une porte charretière, jambages en pierre dont un jambage alternant grès gris et grès rouge, linteau en calcaire monolithique, menuiseries à lames larges ;
- Une porte murée à encadrement rectangulaire en pierre, linteau monolithique ;
- Une arcade charretière en anse de panier, datée 1914 : reprise, jambages en pierre calcaire, menuiseries à lames larges ;
- Une cuve en grès rouge ;
- Une porte piétonne à encadrement en pierre, linteau monolithique, menuiseries à lames larges.



Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique*	Maison rurale du XVIII ^e siècle
Architectural**	Ensemble rural représentatif de l'architecture et de l'économie rurale de la fin du XIX ^e siècle, début du XX ^e siècle
Contextuel	

Sabazot	Ref. cadastrales	P28 (B) Section AI	
Désignation	Ensemble rural		
Typologie	Maison rurale fin XV ^e / début XVI ^e siècles		
Organisation du bâti sur la parcelle	Corps de logis et dépendances organisés autour d'une cour.		
Usages	Habitation - agricole		
Datation	Fin XV ^e / début XVI ^e siècles		
Façades	Niveaux	Etage habité sur niveau de cave	
	Matériaux	Maçonnerie calcaire	
	Traitement	Pierre apparente	
Toiture	Forme	A deux versants et croupe, Cheminée à degré maçonnée	
	Matériaux		
Clôture/jardin			

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

La façade principale

Au RDC :

- Une cave voûtée.

A l'étage :

- Etage desservi par un escalier en pierre ;
- Une fenêtre à encadrement rectangulaire en pierre, sur appui saillant, contrevents à lames larges ;
- Une porte à encadrement rectangulaire chanfreiné sur congés triangulaires, fin XV^e/début XVI^e ;
- Un petit jour rectangulaire chanfreiné, sur appui saillant, contrevents à lames larges.

En toiture :

- Charpente à chevrons formant ferme ;
- Une souche de cheminée à degré, mitre en pierre sur des plots en pierre.

Le pignon

- Une meurtrière ;
- Une fenêtre à encadrement rectangulaire chanfreiné sur congés triangulaires, sur appui mouluré saillant, protégée par une dalle en pierre ;
- Un jour à encadrement rectangulaire.

La façade arrière

- Percement rectangulaire en pierre.



Intérêt patrimonial :	
Historique/archéologique***	Edifice représentatif de la maison rurale de la fin du XV ^e siècle début du XVI ^e siècle
Architectural***	
Contextuel	

Sabazot	Ref. cadastrales	P29 section AI
Désignation	Ensemble rural	
Typologie	Bâti rural	
Organisation du bâti sur la parcelle	Corps de logis et dépendances organisés autour d'une cour fermée	
Usages	Habitation + Agricole	
Datation	Maison du XVII ^e siècle remaniée au XIX ^e siècle	



Façades	Niveaux	Etage habité sur niveau de cave
	Matériaux	Maçonnerie
	Traitement	Enduit ciment
Toiture	Forme	A quatre versants
	Matériaux	Ardoise, lucarnes à la capucine Corniche à quatre rangs en pierre plate.

Clôture/jardin	<ul style="list-style-type: none"> - Mur de clôture en pierre surmonté d'un couronnement en cabochon ; - Un portail encadré de piliers en pierre surmontés d'un couronnement pyramidal, chasse roue ; - Un portail de jardin encadré de piliers en maçonnerie de pierre appareillée
-----------------------	--



Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

A/ Le corps de logis

La façade principale

- Accès par un escalier en pierre, terrasse cimentée ;
- Une porte piétonne à encadrement en arc segmentaire, datée 1812 ;
- Une fenêtre à encadrement en arc segmentaire, doté de feuillures ;
- Une porte piétonne à encadrement mouluré recoupé, doté de feuillures ;
- Une fenêtre à encadrement en arc segmentaire masqué par un enduit.

NB : l'extension masque l'ancien mur XVII^e signalé par une porte à encadrement mouluré chanfreiné orné d'une accolade, un evier.

Le pignon, partie ancienne

- Un jour de cave chanfreiné.
- Une baie à encadrement rectangulaire en pierre, recoupé par des feuillures, linteau en accolade orné d'une croix, mouluration.

La façade arrière

- Un jour de cave à encadrement rectangulaire chanfreiné (en remploi ?) ;
- Une porte piétonne à encadrement rectangulaire chanfreiné, en remploi : linteau plus grand ;
- Une arcade en plein cintre datée 1874, doté d'une clé saillante, encadrement chanfreiné, sans congé, menuiseries à deux vantaux à cadre clouté et lames larges*.
- A l'étage, ensemble de fenêtres rectangulaires XIX^e



B/ La grange

Grange-étable à deux niveaux du XIX^e siècle, remaniée au XX^e siècle ;
Maçonnerie appareillée, toiture à deux versants en tuile mécanique sur abouts de chevrons en bec de flûte.

Le pignon

- Une grande arcade en arc segmentaire remaniée : datée 1929 ;
- Un jour de combles à encadrement rectangulaire en pierre.

La façade sur rue

- Un jour à encadrement rectangulaire en pierre, jambages chanfreinés, en remploi.
- Un jour à encadrement rectangulaire en pierre.

La façade sur cour

- Trois arcades en arc segmentaire, dotées d'une clé saillante ;
- Travée centrale surmontée d'une lucarne feuillée.



C/ soue

RDC maçonné : soue, surmonté d'une partie ouverte : stockage du bois, couverture dissymétrique

Au RDC : deux portes à encadrement rectangulaire, fermées par un volet plein à lames larges.



Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique**	Corps de logis conservant la trace d'une maison rurale du XVII ^e siècle
Architectural**	Ensemble représentatif de l'architecture et de l'économie rurale de la fin du XIX ^e siècle, début du XX ^e siècle.
Contextuel**	Mur de clôture, portail.

Sabazot	Ref. cadastrales	P30 section AI
Désignation	Ensemble rural ?	
Typologie		
Organisation du bâti sur la parcelle	Bâti implanté perpendiculairement à l'espace public	
Usages	Agricole	
Datation	XVII° remaniée XVIII°	



Façades	Niveaux	R+1
	Matériaux	Maçonnerie
	Traitement	Pierre apparente
Toiture	Forme	A deux versants
	Matériaux	Tôle ondulée
Clôture/jardin	- Mur de clôture en pierre.	

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

Au RDC :

- Une fenêtre masquée par la végétation, contrevents en bois ;
- Une porte à encadrement rectangulaire en pierre, menuiserie à cadre et à lames larges ;
- Un jour chanfreiné, protégé par une grille de défense ;
- Une porte à encadrement rectangulaire en pierre, doté de feuillures, menuiseries à cadre à lames larges ;
- Une fenêtre murée, à encadrement rectangulaire en pierre chanfreiné.

A l'étage ouvert :

- Charpente reposant sur des piliers en parpaings.

La soue :

RDC, maçonnerie ;

Toiture à un pan en tuile mécanique en partie effondrée sur trois rangs en lause.

Au RDC :

- Une porte basse, à encadrement rectangulaire en pierre, menuiseries à cadre à lames larges.



Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique*	Edifice conservant des éléments anciens
Architectural	
Contextuel	

Sabazot	Ref. cadastrales	P33 section AI
Désignation	Maison rurale	
Typologie	Bâti rural	
Organisation du bâti sur la parcelle	Bâti implanté en bordure de l'espace public	
Usages	Habitation	
Datation	Bases XVII°, fortement remanié au XX° siècle	



Façades	Niveaux	RDC sur niveau de caves + combles
	Matériaux	Maçonnerie
	Traitement	Soubassement : pierre apparente RDC : enduit XX° siècle
Toiture	Forme	A deux pans
	Matériaux	Ardoise ; Deux fenêtres de toit ; Deux souches de cheminée
Clôture/jardin	Mur de clôture en pierre.	

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

Edifice fortement remanié au XX° siècle conservant en soubassement des éléments anciens :

Soubassement :

- Une porte de cave à encadrement rectangulaire en pierre chanfreiné;
- Un jour à encadrement en pierre ;
- Une porte à encadrement en pierre, double linteau ;
- Une porte de cave à encadrement en pierre chanfreiné.

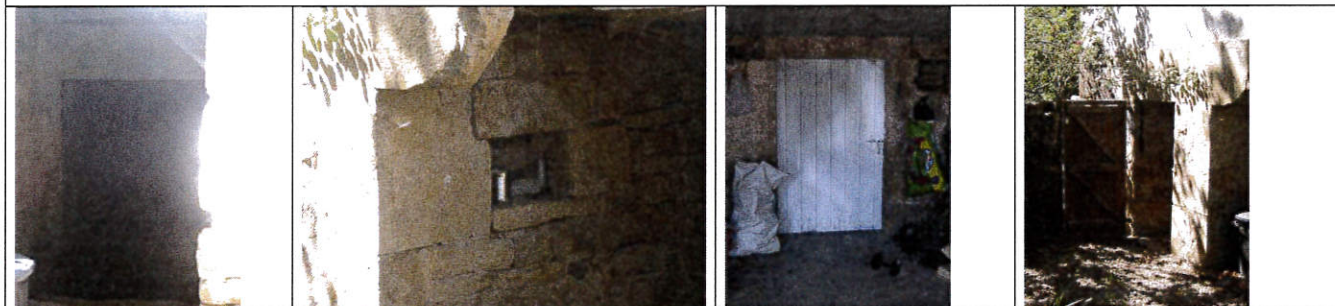
La façade arrière

- Un jour de cave chanfreiné.

La dépendance

Maçonnerie ;

Toiture à deux pans en lause, en partie effondrée.



Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique*	Edifice conservant des éléments anciens
Architectural	
Contextuel	

Sabazot	Ref. cadastrales	P43 section AI
Désignation	Ensemble rural	
Typologie	Bâti rural	
Organisation du bâti sur la parcelle	Corps de logis et dépendances organisés autour d'une cour fermée	
Usages	Habitation + Agricole	
Datation	Bases du XVII ^e siècle, remaniement au XVIII ^e /XIX ^e siècle	



Façades	Niveaux	Etage habité sur niveau de cave
	Matériaux	Maçonnerie appareillée à gauche, Extension à droite
	Traitement	
Toiture	Forme	A croupe, sur débord de toit sur chevrons neufs, abouts de solives sectionnés.
	Matériaux	Ardoise, Souche de cheminée en pierre en tuile plate neuve.

Clôture/jardin	<ul style="list-style-type: none"> - Mur de clôture en maçonnerie, surmonté d'un couronnement en cabochon ; - Un portail piéton arrêté par deux jambages en pierre ; - Un pilier en pierre daté 1855.
-----------------------	--

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

A/ Le corps de logis

La façade principale :

Le bolet avec son évier et sa fenêtre à allège pleine sont venus doubler la façade initiale.

Au RDC :

- Une arcade XVII^e en plein cintre chanfreinée sur congés en fer de lance ;
- Un escalier en pierre desservant l'étage.

A l'étage :

- Une galerie couverte et fermée, abritant un évier et une fenêtre, menuiseries à allège pleine ;
- Une porte d'entrée à encadrement en pierre chanfreiné sur congés en biais.

Le pignon :

Au RDC :

- Un jour de cave à encadrement rectangulaire.

A l'étage :

- Une baie en arc segmentaire, doté de feuillures.

La façade arrière :

Très belle maçonnerie assisée XVIII^e

Au RDC :







- Un jour de cave chanfreiné ;
- Un jour rectangulaire en pierre.

A l'étage :

Deux baies dont une datée 1777, à encadrement en arc segmentaire doté de feuillures.



Vues avant restauration : menuiserie ancienne à allège pleine, vestige d'enduit badigeonné.

<p><i>B/ L'ancienne dépendance</i> Maçonnerie de pierre, toiture en lause rouge en partie effondrée.</p> <p><i>C/ Le four surmonté d'un séchoir à noix</i> Maçonnerie de pierre, toiture à deux pans en lause rouge sur la partie haute, en tuile mécanique sur la partie basse, conduit de cheminée, cul de four en lause.</p>		
<p><i>D/ La grange</i> RDC, maçonnerie, toiture à deux pans en tuile mécanique. Au RDC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une porte à encadrement rectangulaire chanfreiné ; - Une porte charretière, deux jambages en pierre, et linteau en bois en arc segmentaire ; - Une porte à encadrement en pierre en arc segmentaire, datée 1742. 		
<p><i>E/ La soue</i> En dalle monolithique dont une pierre percée.</p>		
<p><i>E/ La soue</i> En dalle monolithique dont une pierre percée.</p>		

Intérêt patrimonial :	
Historique/archéologique ***	Corps de logis représentatif de la maison rurale de la fin du XVII ^e siècle, début du XVIII ^e siècle
Architectural ***	Ensemble rural représentatif de l'architecture et de l'économie rurales
Contextuel***	Mur de clôture, portail, cour

Sabazot	Ref. cadastrales	P44 Section AI
Désignation	Ensemble rural	
Typologie	Bâti rural	
Organisation du bâti sur la parcelle	Corps de logis et dépendances organisés autour d'un cour fermée	
Usages	Habitation et agricole	
Datation	base XVIII ^e , extension et remaniement XIX ^e (1877)	



Façades	Niveaux	Etage habité sur niveau de cave
	Matériaux	Maçonnerie appareillée
	Traitement	Pierre apparente
Toiture	Forme	A deux versants
	Matériaux	Ardoise neuve, XX ^e siècle Lucarnes à la capucine, encadrement en pierre

Clôture/jardin	<ul style="list-style-type: none"> - Mur de clôture en pierre avec un couronnement triangulaire ; - Portail encadré de deux piliers en pierre surmontés d'un couronnement en pierre, portail en ferronnerie : ancien portail en planches. <p><u>La cour :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Cour pavée ; - Ancien lavoir déposé recueillant les eaux de ruissellement. - Deux tilleuls remarquables
-----------------------	---

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :
A/ Le corps de logis : base XVIII^e, extension et remaniement XIX^e (1877)
La façade ancienne, en partie masquée par un escalier :
 Soubassement :
 - Une porte de cave à coussinet.
 Au RDC :
 - Accès par un escalier en pierre protégé par un débord de toit porté par des solives débordantes ;
 - La galerie : poutre à about mouluré en débord soutenant les solives de l'avant-toit, maintenue par un pilier en fonte sur une base en pierre, garde-corps métallique.
 En toiture :
 - Pigeonnier aménagé dans l'avant-toit sous le débord de solives, planche d'envol soulignée d'un lambrequin ;
 - Un outeau plat.
L'extension du XIX^e siècle :
 Soubassement :
 - Une porte en plein cintre encadré par deux jours rectangulaires dotés de feuillures.
 Au RDC :
 - Deux fenêtres à encadrement rectangulaire en pierre doté de feuillures, contrevents à lames larges ;
 - L'angle gauche est chanfreiné.
 En toiture :
 - Débord de toit sur chevrons moulurés ;
 - Deux lucarnes en pierre à croupe.
La façade arrière :
 - Ensemble de percements à encadrement rectangulaire doté de feuillures, contrevents à lames larges et traverses cloutées.



B/ La soue, accolée au corps de logis

Au RDC :

- Une arcade en arc segmentaire, linteau monolithique, surmontée d'une lucarne feunière.



C/ Le séchoir à châtaignes

RDC, maçonnerie appareillée, toiture à deux pans en tuile mécanique sur un rang de lauses

Au RDC :

- Une porte à encadrement en pierre ;
- Un trou pour faire couler les châtaignes ;
- Un poêle pour faire sécher les châtaignes.



D/ Le séchoir

Au RDC, en maçonnerie :

- Deux étables ;
- Une porte (pour le cochon) ;
- Une porte en arc segmentaire ;
- L'angle droit est chanfreiné.

A l'étage, ouvert :

Charpente en bois remarquable



E/ La grange

RDC, maçonnerie ;

Toiture à deux pans en ardoise

Au RDC :

- Deux portes charretières à encadrement rectangulaire en pierre, linteau monolithique en pierre, menuiseries à cadre à lames larges ;
- Une grande porte charretière à encadrement rectangulaire en pierre, menuiseries à deux vantaux égaux à lames larges.

L'extension :

RDC, maçonnerie ;

Façade ouverte;

Toiture à demi-croupe en tuile mécanique ;

Une lucarne feunière en bois.



Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique ***


Corps de logis représentatif de la maison rurale de la fin du XVII^e siècle, début du XVIII^e siècle

Architectural ***

Ensemble rural représentatif de l'architecture et de l'économie rurales

Contextuel***

Mur de clôture, portail.

Sabazot	Ref. cadastrales	P50 section AI	
Désignation	Ensemble rural : maison et grange accolée		
Typologie	Bâti rural		
Organisation du bâti sur la parcelle	Bâti implanté perpendiculairement à l'espace public		
Usages	Habitation + Agricole		
Datation	XVIII ^e siècle.		
Façades	Niveaux	RDC	
	Matériaux	Maçonnerie appareillée	
	Traitement	Pierre apparente	
Toiture	Forme	A deux versants	
	Matériaux	Ardoise + coyau en tuile mécanique ; Deux outeaux plats	
Clôture/jardin	<ul style="list-style-type: none"> - Mur de clôture en pierre ; - Cour engazonnée - Citerne couverte en grès rouge, pierre trouée pour peser le seau**. 		

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

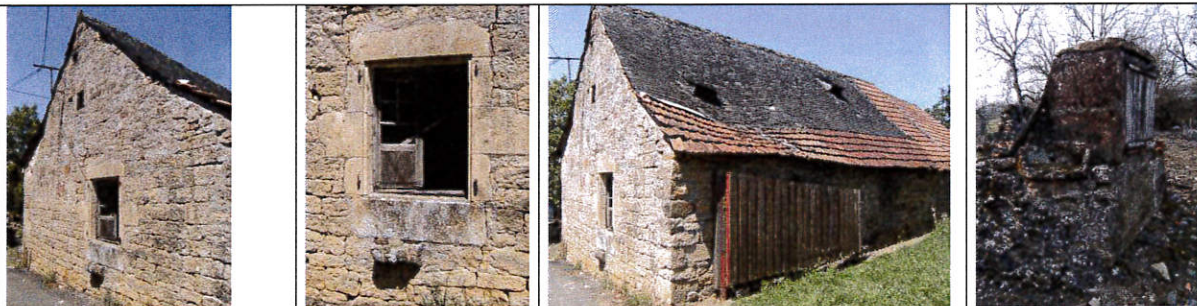
Le pignon

- Une fenêtre à encadrement rectangulaire en pierre, doté de feuillures, menuiseries anciennes en place, à six petits carreaux sur allège pleine **, appui en pierre monolithique couvrant une pierre d'évier en débord sur la rue ;
- Un jour de pignon rectangulaire en pierre.

La façade sur cour


- Une porte piétonne à encadrement rectangulaire chanfreiné sur congés triangulaires ;
- Dallage en pierre devant la porte décrite ci-dessus ;
- Une fenêtre à encadrement rectangulaire en pierre, doté de feuillures ;
- Une porte de grange, jambages en pierre moulurés en quart de rond, linteau en bois, surmontée d'une lucarne feunière, jambages en pierre, porte de soue à deux battants, avec allège.

N.B. : arase surélevée : maçonnerie de moellons, refend épais.



Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique *	Corps de logis conservant des éléments anciens
Architectural **	Ensemble représentatif de l'architecture et l'économie rurale de la fin du XIX ^e siècle, début du XX ^e siècle
Contextuel ***	Mur de clôture et puits

Sabazot	Ref. cadastrales	P52 section AI	
Désignation	Ensemble rural		
Typologie	Maison double (?)		
Organisation du bâti sur la parcelle	Corps de logis et dépendances organisés autour d'une cour fermée.		
Usages	Habitation - agricole		
Datation	XVII ^e siècle		
Façades	Niveaux	RdC habité sur niveau de cave enterré	
	Matériaux	Maçonnerie	
	Traitement	Pierre apparente	
Toiture	Forme	A deux versants et croupe sur coyaux. A noter l'important débord de toit (env. 80-100 cm) sur chevrons dont certains sont biseautés, reposant sur les solives de plancher	
	Matériaux	Ardoise, Trois lucarnes de charpente en bois (à l'origine lucarnes feuilières),	
Clôture/jardin			

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

A/ Le corps de logis

Soubassement :

- Accès par un escalier latéral, emmarchement en pierre ;
- Une porte de cave à encadrement rectangulaire en pierre chanfreiné sur la partie haute, linteau à angle en quart de rond, menuiseries à cadre à lames larges.

Au RDC :

- Une fenêtre à encadrement rectangulaire en pierre, doté de feuillures, menuiseries à neuf petits carreaux en bois, contrevents en bois XX^e ;
- Une porte à encadrement en pierre en anse de panier chanfreiné sur congés ayant été sectionnés, menuiseries à panneau en partie basse et petits carreaux en partie haute, contrevents en bois XX^e ;
- Une porte à encadrement rectangulaire en pierre chanfreiné sur congés ayant été sectionnés, contrevents en bois XX^e ;
- Une fenêtre à encadrement rectangulaire en pierre, doté de feuillures, linteau monolithique en pierre daté 1821, menuiseries en bois à petits carreaux, contrevents en bois XX^e ;
- Vestiges d'un mur sur le côté droit, avec un jour.

En toiture :

- Trois lucarnes de charpente à croupe débordante, menuiseries à petits carreaux ;
- Une souche de cheminée sur le toit de la maison voisine.

B/ La grange dont un séchoir, accolée à la parcelle 50

Maçonnerie appareillée ;

Toiture à deux pans en tuile mécanique.

La façade principale

Au RDC :

- Une porte à encadrement rectangulaire en pierre, sans linteau, menuiseries à lames larges ;
- Un jour muré à encadrement rectangulaire en pierre.

La façade arrière


Au RDC :

- Une porte à encadrement rectangulaire en pierre, linteau en pierre, menuiseries à cadre à lames larges.



Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique***	Edifice exceptionnel représentatif de la maison rurale de la fin du XVI ^e siècle début du XVII ^e siècle, débord de toit remarquable.
Architectural***	
Contextuel	

Sabazot	Ref. cadastrales	P53 section AI	
Désignation	Four		
Typologie	Bâti rural		
Organisation du bâti sur la parcelle	Implanté en bordure de l'espace public		
Usages	Four		
Datation	XIX ^e siècle		
Façades	Niveaux	RDC	
	Matériaux	Maçonnerie	
	Traitement	Jointoiement XX ^e	
Toiture	Forme	A une croupe	
	Matériaux	Tuile plate	
Clôture/jardin			


Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

Au RDC :

- Une porte à encadrement rectangulaire en pierre, linteau monolithique et jambages à chanfrein arrondi amorti par des congés, menuiseries récentes ;
- Débord de toit sur chevrons sectionnés ;
- Une souche de cheminée en brique foraine.

Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique	
Architectural **	Edifice représentation de l'architecture et de l'économie rurale de la fin du XIX ^e siècle, début du XX ^e siècle
Contextuel	

Sabazot	Ref. cadastrales	P54 section AI	
Désignation	Ensemble rural		
Typologie	Bâti rural		
Organisation du bâti sur la parcelle	Corps de logis et dépendances organisés autour d'une cour fermée		
Usages	Habitation – agricole		
Datation	Remaniée XIX°		
Façades	Niveaux	RDC habité sur un niveau de cave enterré	
	Matériaux	Maçonnerie	
	Traitement	Pierre apparente	
Toiture	Forme	A demi-croupe	
	Matériaux	Ardoise, remaniées au XX° : création de lucarnes, conduit de cheminée maçonné en pierre.	
Clôture/jardin			

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

A/ Le corps de logis

La façade principale, remaniée au XX° siècle

La façade arrière :

- Une porte piétonne à encadrement rectangulaire en pierre chanfreiné sur congés triangulaires ;
- Un jour à encadrement rectangulaire en pierre chanfreiné sur appui saillant ;
- Une pierre d'évier.

B/ La grange

Remaniée au XX° siècle : transformée en habitation ;

RDC, toiture à deux pans en tuile mécanique.

La façade côté rue :

Au RDC :

- Deux jours en arc segmentaire à encadrement en pierre.

La façade côté jardin :


Au RDC :

- Une grande arcade datée 1900, encadrée par deux petites arcades en arc segmentaire, linteau monolithique ancré dans la chaîne d'angle.



Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique *	Corps de logis conservant des éléments anciens
Architectural *	Ensemble représentatif de l'architecture et l'économie rurale de la fin du XIX° siècle, début du XX° siècle
Contextuel	

Sabazot	Ref. cadastrales	P296 section AI	
Désignation	Ensemble rural		
Typologie	Bâti rural		
Organisation du bâti sur la parcelle	Corps de logis et dépendances organisés autour d'une cour fermée.		
Usages	Habitation - agricole		
Datation	XVIII°/XIX° siècle		
Façades	Niveaux	RDC sur niveau de cave	
	Matériaux	Maçonnerie	
	Traitement		
Toiture	Forme	A croupe	
	Matériaux	Ardoise, Lucarnes	
Clôture/jardin	<ul style="list-style-type: none"> - Sol en pavés de pierre ; - Rigole évacuant l'eau de la citerne. - Cour sol pavés pierre et engazonné, jardin anciennement vivrier + murs pierres - Un tilleul et deux noyers remarquables 		

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

A/ Le corps de logis : base XVIII° extension XIX°

La façade sur la cour

Soubassement :

- Deux portes de cave dont une à encadrement chanfreiné ;
- Perron en pierre sur logements de soues, masquant une porte de cave chanfreinée ;
- Dans la cave : solives reprises par une muralière sur corbeau.

Au RDC :

- Une porte piétonne à encadrement rectangulaire doté de feuillures ;
- Une baie (souillarde) murée à encadrement chanfreiné sur congés en biais, sur un appui saillant ;
- Un petit jour muré à encadrement rectangulaire ;
- Une porte piétonne à encadrement en grès gris rectiligne ;
- Deux fenêtres à encadrement rectangulaire en grès gris, doté de feuillures.

En toiture :

- Deux lucarnes à croupe débordantes ;
- Deux outeaux.

Le pignon

- Jours dont un daté 1704.

La façade sur la rue

Constituée par un corps principal central encadré par deux extensions dont celle de gauche date de 1837.

Soubassement :

- Une grande arcade en anse de panier, à encadrement en pierre, menuiseries à cadre cloutées et à lames larges ;
- Un jour de cave à encadrement rectangulaire.

Au RDC :

- Deux fenêtres à encadrement rectangulaire en pierre, doté de feuillures ;
- A droite base d'une terrasse surmontée.

En toiture :

- Une corniche en brique enduite, décor de badigeon avec un bandeau ;
- Deux lucarnes à croupe débordante.

Le retour de la façade

- Un évier surmonté d'un oculus.



B/ Le four à pain surmonté d'un séchoir à noix (XIX°)

Toiture à demi-croupe en ardoise, cul du four couvert en tuile plate.

Au RDC :

- Une cheminée, linteau en pierre monolithique sur consoles ;
- Dallage en pierre ;
- Une arcade segmentaire en pierre, datée 1894, menuiseries à cadre à lames larges cloutées ;
- Un cendrier en pierre accolé au four.



C/ La soue, accolée au four (XIX°)

Toiture en ardoise.

- Une porte à encadrement rectangulaire en pierre, linteau monolithique ;
- Une citerne couverte en pierre.



D/ La grange (XIX°)

Maçonnerie ;

Toiture à demi-croupe en ardoise, une lucarne feuillée.

- Deux portes charretières en anse de panier à encadrement en pierre, menuiseries à cadre et lames larges ;
- Une grande arcade en plein cintre, à encadrement en pierre doté d'une clé saillante datée 1875, menuiseries à cadre et lames larges ;
- Deux jours en losange de part et d'autre de l'arcade, à encadrement en pierre, protégés par un barreau horizontal en ferronnerie, surmontés de deux oculi à encadrement en pierre ;
- A gauche, un jour à encadrement rectangulaire en pierre, protégé par un barreau en ferronnerie.



E/ Le séchoir (XIX° ?)

R+1, maçonnerie appareillée ;

Toiture à une croupe en ardoise, un coyau.

Dallage neuf.

La façade sur la cour, façade ouverte.

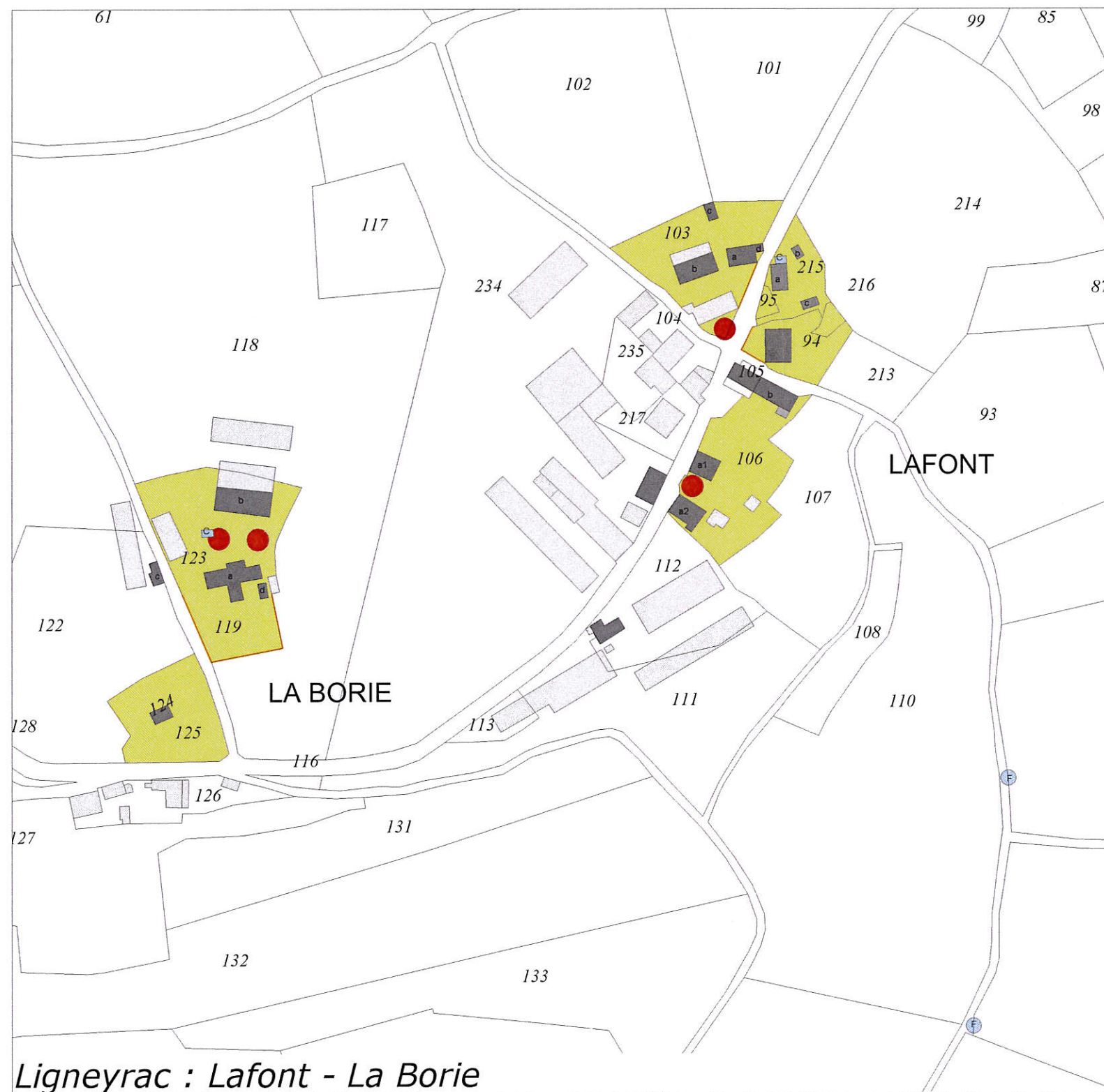
Le pignon

- Une porte à encadrement rectangulaire en pierre chanfreiné, linteau en bois ;
- Une fenêtre à encadrement rectangulaire en pierre, doté de feuillures, linteau en bois.



Intérêt patrimonial :


Historique/archéologique **	Corps de logis représentatif de la maison rurale du XVIII° siècle.
Architectural***	Ensemble exceptionnel, représentatif de l'architecture et de l'économie rurale à la fin du XIX° siècle, début du XX° siècle.
Contextuel***	



Carte de repérage patrimonial

- Éléments patrimoniaux à préserver :
- Édifice protégé au titre des MH
 - Édifices ou partie d'édifice protégé au titre de l'AVAP
 - Mares, fontaines, puits, citernes...
 - ✚ Croix
 - Fronts boisés
 - Murets
 - Jardins
 - Coudercs

Ligneyrac : Lafont - La Borie

Lafont	Ref. cadastrales	P94 section AC	
Désignation	Maison		
Typologie	Maison rurale du XIX ^e		
Organisation du bâti sur la parcelle	Bâti positionné en recul de l'espace public dégageant une cour fermée		
Usages	Habitation		
Datation	Fin XIX ^e début siècle		
Façades	Niveaux	R+1 : étage d'habitation sur RDC cave	
	Matériaux	Maçonnerie	
	Traitement	Joints rubanés ciment	
Toiture	Forme	A quatre pans, sur débord de chevrons XX ^e	
	Matériaux	Ardoise	
Clôture/jardin			

<p>Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :</p> <p><u>La façade principale</u> : façade composée</p> <p>Soubassement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une porte charretière en anse de panier, encadrement en pierre à plate-bande, clé en grès rouge. <p>A l'étage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une porte à encadrement rectangulaire harpé, inscription sur le linteau : 1932 P♥C ornée d'une croix pattée, menuiseries début XX^e ; - Deux fenêtres à encadrement rectangulaire harpé, doté de feuillures. <p>En toiture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Deux lucarnes passantes à fronton en pierre, orné d'un décor de rosace ; - Une souche de cheminée en brique. <p><u>La façade latérale</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Une fenêtre dito façade principale. <p><u>La façade arrière, sur jardin</u></p> <p>Soubassement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une porte de cave, encadrement rectangulaire en pierre, linteau monolithique. <p>A l'étage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etage desservi par un escalier extérieur ; - Une porte-fenêtre et deux fenêtres à encadrement en pierre, linteau en grès gris ; - Conduit de cheminée en ciment récent
--

Intérêt patrimonial :	
Historique/archéologique	
Architectural*	Edifice représentatif de l'architecture rurale de la fin du XIX ^e siècle/début du XX ^e siècle
Contextuel	

Lafont	Ref. cadastrales	PI03 section AC
Désignation	Ensemble rural	
Typologie	Maison rurale de la fin du XIX ^e siècle/début du XX ^e siècle	
Organisation du bâti sur la parcelle	Corps de logis et dépendances organisés autour d'une cour fermée	
Usages	Habitation - agricole	
Datation	XIX ^e siècle	



Façades	Niveaux	R+1 : étage d'habitation sur RDC cave
	Matériaux	Maçonnerie appareillée
	Traitement	Rejointoyé
Toiture	Forme	A croupe
	Matériaux	Ardoise
Clôture/jardin	- Mur de clôture en maçonnerie	

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

A/ Le corps de logis

La façade principale

Au RDC :

- Une porte de cave en anse de panier, menuiseries à cadre à deux vantaux et lames larges cloutées ;
- Une porte piétonne à encadrement rectangulaire en pierre, menuiseries à lames larges cloutées ;
- Une fenêtre à encadrement rectangulaire, jambages en grès rouge, linteau en calcaire.

A l'étage :

- Etage desservi par un escalier extérieur en béton, garde-corps en ferronnerie, treille ;
- Une porte piétonne à encadrement rectangulaire en pierre ;
- Deux fenêtres à encadrement rectangulaire en pierre, dotées de feuillures.

En toiture :

- Une lucarne passante axée, en pierre, à croupe débordante ;
- Un outeau.

Le pignon

Au RDC :

- Une pierre d'évier ;
- Un jour à encadrement rectangulaire chanfreiné.

B/ La grange

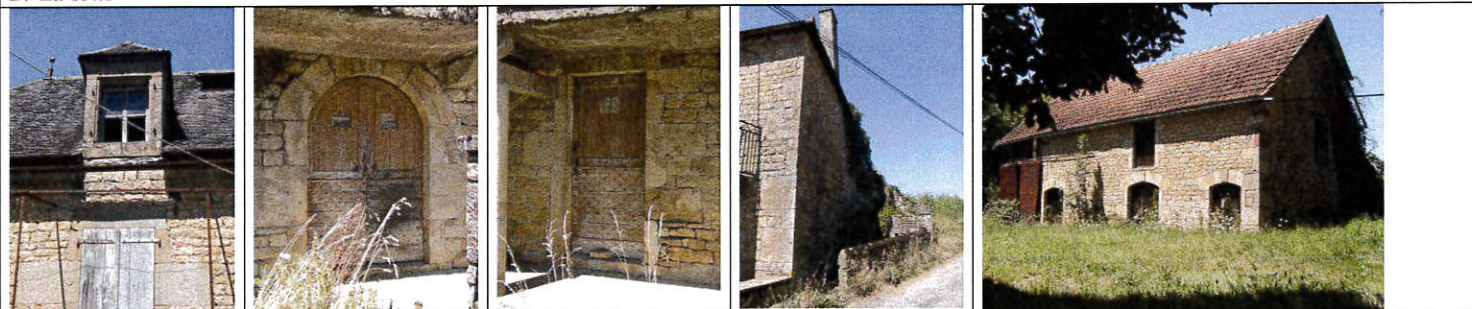
Maçonnerie de pierre ;

Toiture à deux pans en tuile mécanique.

- Une grande arcade centrale en anse de panier ;
- Deux arcades de part et d'autre ;
- Une lucarne feunière.

C/ Le four

D/ La soue



Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique	
Architectural*	Ensemble représentatif de l'architecture rurale de la fin du XIX ^e siècle/début du XX ^e siècle
Contextuel	

Lafont	Ref. cadastrales	P105 section AC
Désignation	Maison rurale	
Typologie	Maison rurale du XIX ^e siècle	
Organisation du bâti sur la parcelle	Bâti implanté perpendiculaire et en accroche de la voie	
Usages	Habitation	
Datation	XIX ^e siècle – 1812	



Façades	Niveaux	R+1 : étage d'habitation sur RDC cave
	Matériaux	Maconnerie
	Traitement	Joints beurrés
Toiture	Forme	A deux pans
	Matériaux	Tuile mécanique : vestiges de la couverture initiale en ardoise.

Clôture/jardin	
-----------------------	--

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

La façade principale : façade composée

Au RDC :

- Etage desservi par un escalier extérieur, garde-corps en ferronnerie
- Une travée formée par une porte, linteau en pierre daté 1812, surmontée d'une lucarne à croupe débordante;
- Deux fenêtres, dont une conservant une menuiserie à quatre carreaux et allège pleine ;
- Fond de la niche d'évier : pierre d'écoulement, petit jour.

En toiture :

- Une souche de cheminée à degré en maçonnerie.

La façade arrière

- Un deuxième escalier desservant une porte.

Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique	
Architectural *	Edifice qui bien que remanié demeure représentatif de l'architecture rurale du XIX ^e siècle
Contextuel	**

Lafont	Ref. cadastrales	P106 (A) section AC
Désignation	Maison	
Typologie	Ensemble rural	
Organisation du bâti sur la parcelle	Corps de logis et dépendances organisées autour d'une cour fermée	
Usages	Habitation et Agricole	
Datation	XIX ^e siècle	



Façades	Niveaux	R+1 : étage d'habitation sur RDC cave
	Matériaux	Maçonnerie
	Traitement	Jointoyé
Toiture	Forme	A quatre pans
	Matériaux	Ardoise

Clôture/jardin	<ul style="list-style-type: none"> - Mur de clôture en pierre - Tilleul remarquable
-----------------------	---

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :
A1/ Le corps de logis
La façade principale
 Au RDC :

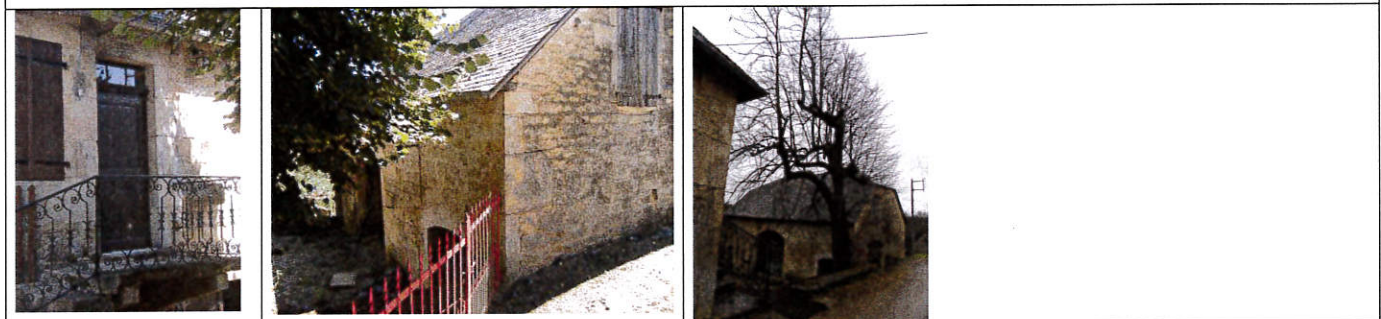
- Etage desservi par un escalier latéral en pierre, garde-corps en ferronnerie ;
- Porte d'entrée, encadrement rectangulaire linteau daté 1897, menuiserie à cadre surmontée d'une imposte vitrée,
- Deux fenêtres à encadrement rectangulaire en pierre, doté de feuillures.

 En toiture :

- Deux lucarnes à la capucine en pierre dont l'une alignée sur la porte d'entrée.

A2/ La grange
 Maçonnerie ; toiture à deux pans en ardoise.
 Au RDC :

- Grande arcade charretière flanquée de deux arcades secondaires



Intérêt patrimonial :	
Historique/archéologique	
Architectural *	Ensemble représentatif de l'architecture rurale de la fin du XIX ^e siècle/début du XX ^e siècle
Contextuel	

Lafont	Ref. cadastrales	P106 (B) section AC
Désignation	Maison	
Typologie	Maison rurale de la fin du XV ^e siècle, début du XVI ^e siècle	
Organisation du bâti sur la parcelle	Accolée à un autre corps de logis, établi parallèlement et en limite de l'espace public	
Usages	Anciennement habitation aujourd'hui agricole	
Datation	XV ^e /XVI ^e siècle	



Façades	Niveaux	RDC
	Matériaux	Moellons de calcaire en assise régulière
	Traitement	Pierre apparente
Toiture	Forme	A deux pans, sur débord de toit
	Matériaux	Tuile mécanique (remaniement)
Clôture/jardin		

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

La façade principale, côté rue

Au RDC :

- Un fond de placard et fond d'une niche d'évier ;
- Une porte à encadrement rectangulaire en pierre chanfreiné et congés en biais, linteau droit, menuiseries à cadre et lames larges.

En toiture :

- Une souche de cheminée en pierre à degré.

La façade latérale

- Deux ouvertures rectangulaires chanfreinées.

La façade arrière, sur cour

Au RDC :

- Grande ouverture percée au XX^e siècle ;
- Une demi-croisée en pierre, coussièges d'origine, volets intérieurs conservant des gonds et des pentures peut-être d'origine ;
- Vestiges d'une ouverture.

En toiture :

- Avant-toit sur solives posées sur une sablière muraille, débordant de près d'un mètre et supportant les pieds des chevrons formant ferme (sans doute sectionnées lors de la modification de la toiture).

L'intérieur


- Traces d'un ancien dallage ;
- Embrasure d'une porte d'entrée avec un trou et une encoche pour une barre de fermeture ;
- Une niche d'évier en arc en plein cintre avec un support d'étagère, paillasse en pierre, évier ;
- Un placard mural à quatre niches latérales et doté de feuillures pour les volets ;
- Embrasure d'une fenêtre latérale avec des coussièges ;
- Vestiges d'une cheminée XV^e/XVI^e : jambages en pierre chanfreinés et corbeaux, remaniée au XVIII^e avec un apport d'une nouvelle cheminée : linteaux en bois sculpté d'un écu.

Observations : une étude archéologique serait souhaitable avant tout travaux de restauration. L'avant-toit est à restituer et l'ouverture XX^e à fermer.



Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique ***	Edifice qui bien que fortement remanié conserve en grande partie ses dispositions d'origines ce qui lui confère une forte valeur archéologique. Exemple remarquable de maison rurale de la fin du XV ^e siècle, début du XVI ^e siècle.
Architectural ***	
Contextuel	

Lafont	Ref. cadastrales	P112 section AC	
Désignation	Maison		
Typologie	Maison rurale de la fin du XVII ^e siècle début du XVIII ^e siècle		
Organisation du bâti sur la parcelle	Corps de logis implanté en accroche de l'espace public		
Usages	Anciennement habitation, aujourd'hui agricole		
Datation	Fin du XVII ^e siècle début du XVIII ^e siècle		
Façades	Niveaux	RDC sur niveau de cave	
	Matériaux	Maçonnerie	
	Traitement	Pierre apparente	
Toiture	Forme	à deux pans et demi-croupe	
	Matériaux	Tuile plate sur rives en lauses de grès rouge ; extension couverte en écaille d'ardoise.	
Clôture/jardin			

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

Façade peu visible, masquée par le lierre

En toiture :

- Une souche de cheminée à degré.

A l'intérieur :

- Cheminée à jambages en pierre lisse XVIII^e ;
- Une niche d'évier ;
- Sol en dallage en pierre.

Observations : une étude préalable serait souhaitable avant tous travaux de restauration.



Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique **	Edifice qui conserve en grande partie ses dispositions d'origines ce qui lui confère une forte valeur archéologique. Exemple remarquable de maison rurale de la fin du XVII ^e siècle, début du XVIII ^e siècle.
Architectural **	
Contextuel	

Lafont	Ref. cadastrales	P215 section AC
Désignation	Ensemble rural	
Typologie		
Organisation du bâti sur la parcelle	Corps de logis et dépendances organisés autour d'une cour	
Usages	agricole	
Datation		
Façades	Niveaux	RDC
	Matériaux	Maçonnerie appareillée
	Traitement	Pierre apparente
Toiture	Forme	A deux pans
	Matériaux	Tuile mécanique : remaniement récent
Clôture/jardin		



Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

A/ La grange

Au RDC :

- Une grande arcade charretière, linteau daté 1877 en anse de panier ;
- Deux portes couvertes d'un linteau monolithique en calcaire.

En toiture :

- Une lucarne feunière.

B/ Le corps de logis, en ruine, fin XVII^e siècle, début du XVIII^e siècle

Au RDC :

- Une porte piétonne à encadrement chanfreiné.

A l'étage :

- Une fenêtre à encadrement chanfreiné ;
- Un jour à encadrement chanfreiné ;
- Une fenêtre à appui mouluré ;
- Arase en lause de grès rouge.

C/ La soue

Toiture à deux pans en tuile mécanique.

- Deux portes à encadrement en pierre, linteau monolithique ;
- Une lucarne feunière,
- Fuies en pignon soulignées d'une pierre d'envol.



Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique**	Corps de logis de la fin du XVII ^e siècle début du XVIII ^e siècle (?)
Architectural*	Ensemble représentatif de l'architecture rurale de la fin du XIX ^e siècle, début du XX ^e siècle.
Contextuel	

Lafont	Ref. cadastrales	P234 section AC
Désignation	Séchoir à noix	
Typologie	Bâti rural du XIX ^e siècle	
Organisation du bâti sur la parcelle	Implanté à l'alignement de la voie	
Usages	agricole	
Datation	XIX ^e siècle	



Façades	Niveaux	RDC
	Matériaux	Moellons de calcaire en assise régulière
	Traitement	Pierre apparente
Toiture	Forme	A quatre pans
	Matériaux	Ardoise, Lucarnes capucines

Clôture/jardin	
-----------------------	--

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

Charpente en bois reposant sur un soubassement en maçonnerie appareillée

Intérêt patrimonial :	
Historique/archéologique	
Architectural **	Exemple unique sur la commune de séchoir monumental.
Contextuel	

La Borie	Ref. cadastrales	P119 section AC
Désignation		
Typologie	Maison noble ou repaire de la fin du XVI ^e siècle début du XVII ^e siècle	
Organisation du bâti sur la parcelle	Corps de logis sur jardin et dépendances organisés sur une cour arrière	
Usages	Habitation + Agricole	
Datation	Fin du XI ^e siècle, début du XVII ^e siècle remanié au XVIII ^e siècle	



Façades	Niveaux	R+2 (le deuxième étage semble relever d'une surélévation), sur un niveau de cave, et surmonté de combles
	Matériaux	Maçonnerie
	Traitement	Pierre apparente
Toiture	Forme	A quatre versants
	Matériaux	Ardoise, Outeaux et épis de faîtage en fer blanc ; Souches de cheminée à degré
Clôture/jardin	<ul style="list-style-type: none"> - Mur de clôture à couronnement en cabochon triangulaire, - Portail en serrurerie. 	

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

A/ *Le manoir* : plan en croix

La façade principale :

La partie de gauche :

- Perron en pierre, garde corps en serrurerie, desservant une porte d'entrée à encadrement rectangulaire : menuiserie tiercée à panneau surmontée d'une imposte vitrée à petits carreaux, barre d'imposte moulurée, surmontée d'une fenêtre à encadrement rectangulaire sans de feuillures, menuiseries à petits carreaux, contrevents à lames larges.
- Fenêtre rectangulaire datée de feuillure (postérieure)

La tour d'escalier :

- Travées de baies rectangulaires à encadrement rectiligne sans feuillure, portes surmontées d'une barre d'imposte en pierre, menuiserie à cadre.
- Travée surmontée d'une lucarne à fronton (élévation principale), et d'un oculus (élévations latérales).
- Une pierre d'évier compris fond

La partie de gauche :

- Travée de baies à encadrement rectangulaire sans feuillure, compris porte de cave.
- Vestige d'enduit fin et chaulé
- Traces de reprise de maçonnerie : extension XX^e (sur bases antérieures : poste chanfreinée ?) : fenêtres rectangulaires dotées de feuillure, joints rubanés.
- Soue accolée : sol en pisé.

La façade arrière

La partie de droite :

Au RDC :

- Arcade chanfreinée couverte en arc déprimé (reprise du XVIII^e siècle ?), chanfrein amortis par des congés triangulaires,
- Jours de cave chanfreinés du XVI^e,

NB : cave voûtée, sol en pisé.

A l'étage : ensemble de baies rectangulaires.

La partie de gauche :

- Partie remontée au début du XX^e, maçonnerie en calcaire gris et nid d'abeille : joints rubanés (ancienne prison ?),
- Ensemble de baies rectangulaires.

Le corps saillant :


- Un jour de cave chanfreiné.
- Trois baies à encadrement rectangulaire, celle du milieu conserve des chanfreins retaillés par une feuillure.
- Une baie à encadrement rectangulaire en grès rouge et beige et en calcaire, contrevents à lames larges.

Le pignon

- Une latrine en encorbellement, couverte en lauses de grès rouge,
- Caniveau bâti.

Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique **	Edifice, qui bien que remanié, demeure un exemple remarquable des repaires ou maison noble de la fin du XVI ^e siècle, début du XVII ^e siècle. A noter à l'intérieur de la tour l'escalier rampe sur rampe.
Architectural **	
Contextuel**	Edifice dominant l'espace public.

La Borie	Ref. cadastrales	P119 section AC	
Désignation			
Typologie	Dépendances		
Organisation du bâti sur la parcelle	Corps de logis sur jardin et dépendances organisés sur une cour arrière		
Usages	Agricole		
Datation	Fin du XIX° siècle/Début du XX° siècle		
Façades	Niveaux		
	Matériaux		
	Traitement		
Toiture	Forme		
	Matériaux		
Clôture/jardin	Un tilleul et un magnolia remarquables Citerne		

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

B/ Grange-étable : partiellement remontée au début du XX° siècle (1920) sur des bases antérieures.

- Toiture à deux pans en ardoise,
- Arcades en arc segmentaire : décor de claveaux alternant gré rouge et calcaire.


C/ Le four/ séchoir

- Toiture à deux pans en tuiles mécaniques
- Rdc : four, étage : séchoir, lucarne feunière intégrant un pigeonnier dans son fronton.

D/ La citerne en pierre.



Intérêt patrimonial :	
Historique/archéologique	
Architectural *	Edifices représentatifs de l'architecture rurale des XIX°/XX° siècle
Contextuel	

La Borie	Ref. cadastrales	P124 sect. AC	
Désignation	Maison		
Typologie	Maison rurale de la fin du XVI ^e siècle début du XVII ^e siècle		
Organisation du bâti sur la parcelle	Bâti isolé au milieu d'une grande parcelle agricole		
Usages	Habitation (?)		
Datation	XVII ^e siècle		
Façades	Niveaux	RDC	
	Matériaux	Maçonnerie de calcaire	
	Traitement	Pierre apparente	
Toiture	Forme	A trois pans	
	Matériaux	Ardoise, outeaux, lucarne feuillée (remaniement ?)	
Clôture/jardin			

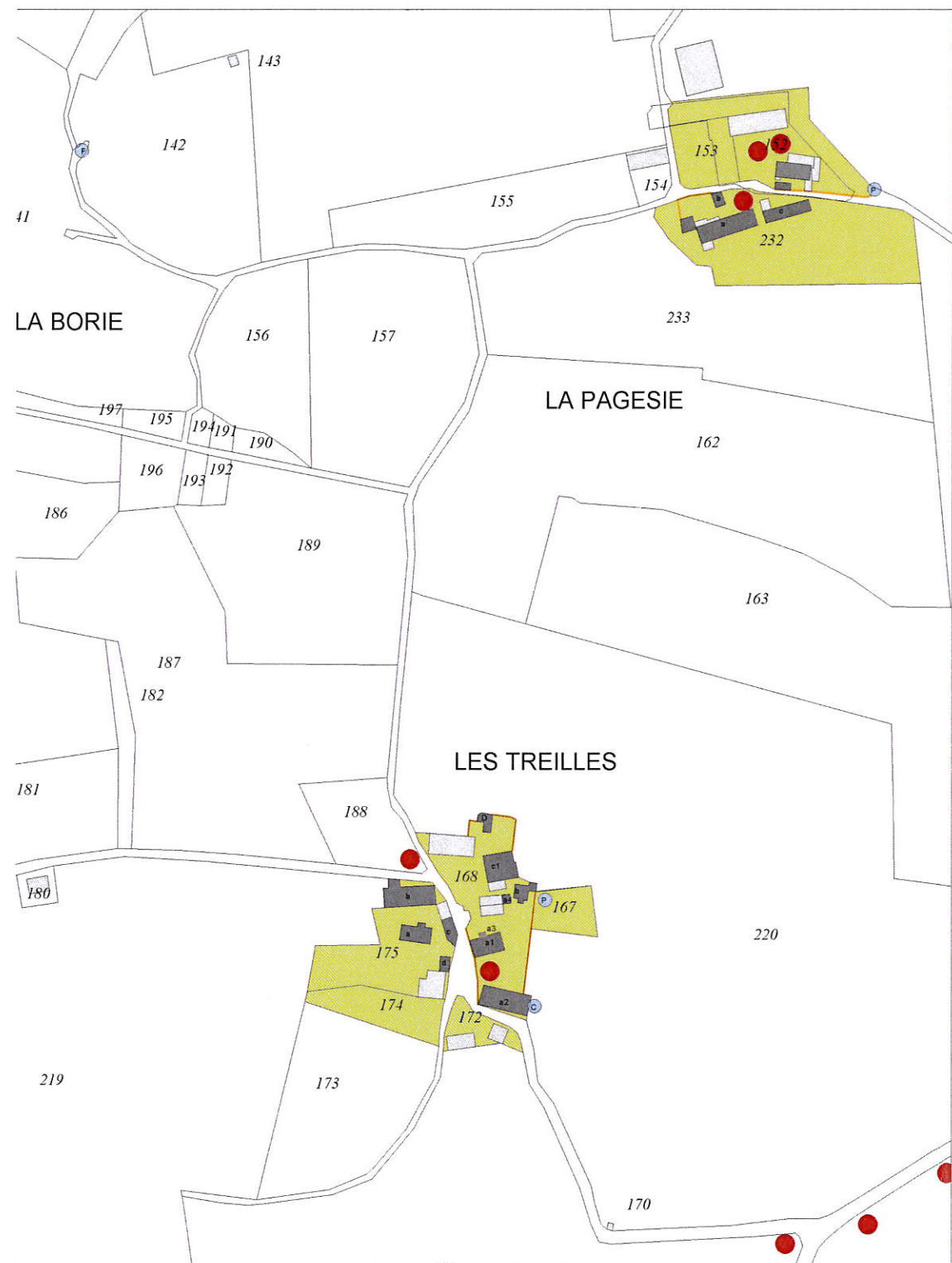
Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

Au RDC :

- Une porte dotée d'un linteau en accolade,
- Une baie à encadrement chanfreiné, sur un appui saillant,
- Un jour à encadrement rectangulaire doté de feuillures.

Intérêt patrimonial :



Historique/archéologique **	Exemple remarquable de maison rurale de la fin du XVI ^e siècle début du XVII ^e siècle.
Architectural **	Edifice remarquable : volumétrie, composition...
Contextuel **	Edifice dominant l'espace public.



Carte de repérage patrimonial

- Éléments patrimoniaux à préserver :
- Edifice protégé au titre des MH
 - Edifices ou partie d'édifice protégé au titre de l'AVAP
 - Mares, fontaines, puits, citernes...
 - ✚ Croix
 - Fronts boisés
 - Murets
 - Jardins
 - Coudercs

Ligneyrac : La Pagésie- Les Treilles

La Pagesie	Ref. cadastrales	P152 sect. AC	
Désignation	Ensemble rural		
Typologie	Maison rurale de la fin du XVII ^e siècle/début du XVIII ^e siècle		
Organisation du bâti sur la parcelle	Corps de logis et dépendances organisés autour d'une cour fermée		
Usages	Habitation		
Datation	XVII ^e -XVIII ^e		
Façades	Niveaux	RdC sur cave	
	Matériaux	Maçonnerie	
	Traitement	Pierre apparente	
Toiture	Forme	A quatre pans	
	Matériaux	Ardoise, épis de faîtage	
Clôture/jardin	<ul style="list-style-type: none"> - Principe de la cour fermée par un mur de clôture en pierre appareillée incluant un portail en arcade (partiellement démoli). - Four accolé au mur de clôture. - Puits inclus dans le mur - Un tilleul et un frêne remarquable 		

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

NB : Accès non autorisé par le propriétaire.

Façade principale :

- Porte d'entrée desservie par un perron en pierre, encadrement rectangulaire chanfreiné, porte pleine à lames larges cloutées.
- Ensemble de fenêtres, encadrement rectangulaire.

Grange : toiture à deux versants couverte en ardoise, ensemble d'arcades couvertes en arc segmentaires



Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique*	Vestiges de percements anciens
Architectural*	Exemple remarquable de maison rurale de la fin du XVII ^e siècle début du XVIII ^e siècle associée à son mur de clôture compris portail.
Contextuel	

La Pagesie	Ref. cadastrales	P232 sect. AC
Désignation	Ensemble rural	
Typologie	Maison rurale de la fin du XVII ^e siècle/début du XVIII ^e siècle	
Organisation du bâti sur la parcelle	Corps de logis et dépendances organisés entre une cour fermée et un jardin/ espace rural	
Usages	Habitation	
Datation	XVII ^e (?), extension du XIX ^e	

Façades	Niveaux	RDC sur soubassement
	Matériaux	Maçonnerie
	Traitement	Pierre apparente
Toiture	Forme	A deux pans
	Matériaux	Tuile mécanique (remaniement)

Clôture/jardin	<ul style="list-style-type: none"> - Murs de clôture en pierre appareillée, arcade charretière chanfreinée - Une cépée de noisetiers
-----------------------	--



Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

A/ Le corps de logis

- Ensemble de baies à encadrement chanfreiné en grès gris et rouge,
- Bolet couvert dont le revêtement de sol intègre une ancienne meule,
- Souche de cheminée à degré (ou ressaut),
- Fond de placard mural,
- Niche et pierre d'évier,
- Pierre incluse dans la façade arrière de l'extension, portant l'inscription 1787 « JAN JAMGO MAITROMA QOM ».

NB : une cheminée surmontée d'un linteau en bois portant de mur à mur et mouluré d'un petit quart de rond,

Moulin à huile de noix conservant son pressoir et sa cuve. La cuve était actionnée par un âne dont la circulation est marquée par une calade circulaire autour de la cuve,

B/ Le four à pain, XVII^e (?)

- Voute en berceau brisé,
- Couverture en lauze, chéneau en pierre**sur un mur gouttereau en débord,
- Un cendrier et une niche.


C/ Maisons de brassiers, XVII^e (?)

- Toiture à deux versants couverte en tuiles mécaniques
- Maçonnerie : deux maisons élémentaires accolées prolongées d'une grange.
- Ensemble de percements (porte et fenêtre) chanfreinés, remaniements XIX^e.



Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique **	Vestiges de percements anciens, anciens pressoir.
Architectural **	Exemple remarquable de maison rurale de la fin du XVII ^e siècle début du XVIII ^e siècle associée à son mur de clôture compris portail. Exemple exceptionnel de four à pain***
Contextuel	

Les Treilles	Ref. cadastrales	P168(a) section AC	
Désignation	Ensemble rural		
Typologie	Demeure de la fin du XV ^e siècle début du XVI ^e siècle		
Organisation du bâti sur la parcelle	Corps de logis et dépendances organisées autour d'une cour fermée		
Usages	Habitation - agricole		
Datation	XV ^e /XVI ^e , agrandissement au début XX ^e (1908)		
Façades	Niveaux	Etage habité sur niveau de cave	
	Matériaux	Maçonnerie	
	Traitement	Pierre apparente	
Toiture	Forme	A quatre versants	
	Matériaux	Ardoise, Epi de faitage en zinc, Lucarnes à la capucine sur la partie XX ^e .	
Clôture/jardin	<ul style="list-style-type: none"> - Murets en pierre, - Un portail en serrurerie encadré de piles maçonnées. - Une cour en partie pavée de pierre et engazonnée - Un jardin clos anciennement vivrier avec puits Un tilleul remarquable		

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

A1/ Le corps de logis

La façade principale : façade reconstruite devant la façade ancienne,

- Ensemble de baies rectangulaire, à angles vifs sur la partie initiale de gauche et à feuillure sur la partie de droite.
- Un pigeonnier enduit doté de trous et de plages d'envol en bois.

La façade ancienne

- Une pierre avec un placard,
- Une arcade en arc brisé,
- Une porte à encadrement rectangulaire chanfreiné, dotée de congés biais,
- Une niche murale,

NB : de solives de forte section.

La façade arrière

- Ensemble de percements rectangulaires.
- Menuiserie de la porte d'entrée à imposte.


La façade pignon

- Une souche de cheminée à degrés maçonnée.



Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique **	Edifice remarquable qui bien que remanié conserve une très forte valeur archéologique, architecturale et paysagère.
Architectural ***	
Contextuel **	

Les Treilles	Ref. cadastrales	P168(a) section AC	
Désignation	Ensemble rural		
Typologie	Bâti rural de la fin du XIX ^e siècle/début du XX ^e siècle		
Organisation du bâti sur la parcelle	Corps de logis et dépendances organisées autour d'une cour fermée		
Usages	Habitation - agricole		
Datation	Fin XIX ^e siècle, début XX ^e (1908)		

Façades	Niveaux	
	Matériaux	
	Traitement	
Toiture	Forme	
	Matériaux	
Clôture/jardin		


A2/ *La grange*, fin XIX^e
Maçonnerie avec des joints rubanés,
Composition symétrique.
- Trois arcades à arc segmentaire dont l'arcade centrale dotée d'une clé datée 1888

A3/ *La cour*
- Cour pavée,
- Une cuve pour la récupération des eaux contre la façade arrière, en grès rouge.

A4/ *L'ancienne porcherie* remaniée en séchoir à noix



Intérêt patrimonial :	
Historique/archéologique	
Architectural **	Dépendances représentatives de l'architecture et de l'économie rurales de la fin du XIX ^e siècle, début du XX ^e siècle
Contextuel **	Grande valeur paysagère de l'ensemble et du traitement des clôtures : murets, portails..

Les Treilles	Ref. cadastrales	P168(b) section AC	
Désignation	Ensemble rural		
Typologie	Maison rurale de la fin du XVI ^e siècle, début du XVII ^e siècle		
Organisation du bâti sur la parcelle	Corps de logis et dépendances organisées autour d'une cour fermée		
Usages	Habitation - agricole		
Datation	XVII ^e		
Façades	Niveaux	Etage habité sur niveau de cave	
	Matériaux	Maçonnerie	
	Traitement	Pierre apparente, vestiges d'enduit fin badigeonné.	
Toiture	Forme	A deux versants sur coyaux.	
	Matériaux	Tuile plate et tuile mécanique, Une souche de cheminée maçonnée à degré.	
Clôture/jardin			

<p>Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :</p> <p><u>La façade principale :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Une porte à encadrement rectangulaire chanfreiné doté de congés biais, desservie par un bolet (escalier extérieur couvert) équipé d'un évier en pierre, <p><u>Le pignon :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Un four à pain adossée (sans doute postérieur à la construction) en cul de four, couvert de lauses. <p><u>La façade arrière :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Fenêtre rectangulaire chanfreinée sur appuis mouluré. <p>NB : à l'intérieur</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une cheminée en pierre, dallage, - Des menuiseries de placard Louis XIII, - Une charpente à chevrons formant ferme et coyaux.



Intérêt patrimonial :	
Historique/archéologique ***	Edifice exceptionnel représentatif de la maison rurale de la fin du XVI ^e siècle début du XVII ^e siècle ; peu remanié, ayant conservé ses dispositions d'origine : très grande valeur archéologique, architecturale associée à une grande valeur paysagère.
Architectural ***	
Contextuel ***	

Les Treilles	Ref. cadastrales	P168(c) section AC
Désignation	Ensemble rural	
Typologie	Maison rurale de la fin du XVI ^e siècle, début du XVII ^e siècle	
Organisation du bâti sur la parcelle	Corps de logis et dépendances organisées autour d'une cour fermée	
Usages	Habitation - agricole	
Datation	XVII ^e , extension et remaniement au XVIII ^e et fin XVIII ^e /XIX ^e	



Façades	Niveaux	Etage habité sur niveau de cave
	Matériaux	maçonnerie
	Traitement	Pierre apparente, vestige d'enduit fin, badigeonné
Toiture	Forme	A deux versants, à croupe sur la tour d'escalier
	Matériaux	Ardoise

Clôture/jardin	
-----------------------	--

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

La façade principale:

- Deux portes rectangulaires, encadrement en grès rouge, linteaux ornés d'un arc en accolade, anciennement desservies par un escalier extérieur aujourd'hui disparu (remplacé par une terrasse BA)
- Une fenêtre, encadrement rectangulaire chanfreiné, évier logé dans l'allège,



Le pignon :

- Une porte de cave à encadrement en grès rouge, à arc en plein cintre, vantaux en bois à lames larges et trous de ventilation, embrasure de l'arcade avec un trou pour barre de fermeture, surmontée d'une fenêtre rectangulaire et d'un jour de combles rectangulaire chanfreiné.
- Vestiges d'un bâtiment antérieur englobé à l'angle droit de la façade.



La tour d'escalier :

- Une porte de cave rectangulaire surmontée d'un linteau daté de 1726, porte à deux vantaux à lame larges cloutées,
- Deux percements rectangulaires sans feuillures, volets intérieurs,
- Un pigeonnier de lucarne.






Les dispositions intérieures :

- Cave voûtée en berceau en plein cintre,
- Placard mural équipé d'une niche latérale.
- Cheminée du XVII^e siècle, avec un linteau et des jambages lisses, dallage,
- Escalier début XVIII^e, semi hors-œuvre à double volée droite, rampe sur rampe,
- Charpente à chevrons formant ferme.



Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique ***	Edifice exceptionnel représentatif de la maison rurale de la fin du XVI ^e siècle début du XVII ^e siècle ; peu remanié, ayant conservé ses dispositions d'origine : très grande valeur archéologique et architecturale associée à une grande valeur paysagère.
Architectural ***	
Contextuel ***	

Les Treilles	Ref. cadastrales	P168(c) section AC	
Désignation	Four		
Typologie	Patrimoine rural		
Organisation du bâti sur la parcelle	Corps de logis et dépendances organisées autour d'une cour fermée		
Usages	Agricole		
Datation	XVII°		
Façades	Niveaux		
	Matériaux	maçonnerie	
	Traitement	Pierre apparente	
Toiture	Forme	En cul de four et deux versants	
	Matériaux	Lauses calcaire	
Clôture/jardin			
Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :			
Couverture en lauzes, Voute en berceau brisé, Cendrier.			
Intérêt patrimonial :			
Historique/archéologique ***	Edifice exceptionnel représentatif de l'architecture et de l'économie rurales de la fin du XVI° siècle début du XVII° siècle ; peu remanié, ayant conservé ses dispositions d'origine : très grande valeur archéologique et		
Architectural ***	architecturale associée à une grande valeur paysagère.		
Contextuel ***			

Les Treilles	Ref. cadastrales	P175 section AC
Désignation	Ensemble rural	
Typologie	Maison rurale de la fin du XVII ^e siècle début du XVIII ^e siècle	
Organisation du bâti sur la parcelle	Corps de logis et dépendances organisées autour d'une cour	
Usages	Habitation - agricole	
Datation	XVIII ^e	



Façades	Niveaux	Etage habité sur niveau de cave
	Matériaux	Maçonnerie
	Traitement	Pierre apparente
Toiture	Forme	A deux versants
	Matériaux	Ardoise plate (neuve)
Clôture/jardin		

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

A/ Le corps de logis

- Porte d'entrée chanfreinée compris barre d'imposte en pierre
- Ensemble de baies en arc segmentaire

B/ La grange, 1897

- composition avec trois arcades à arc segmentaire.

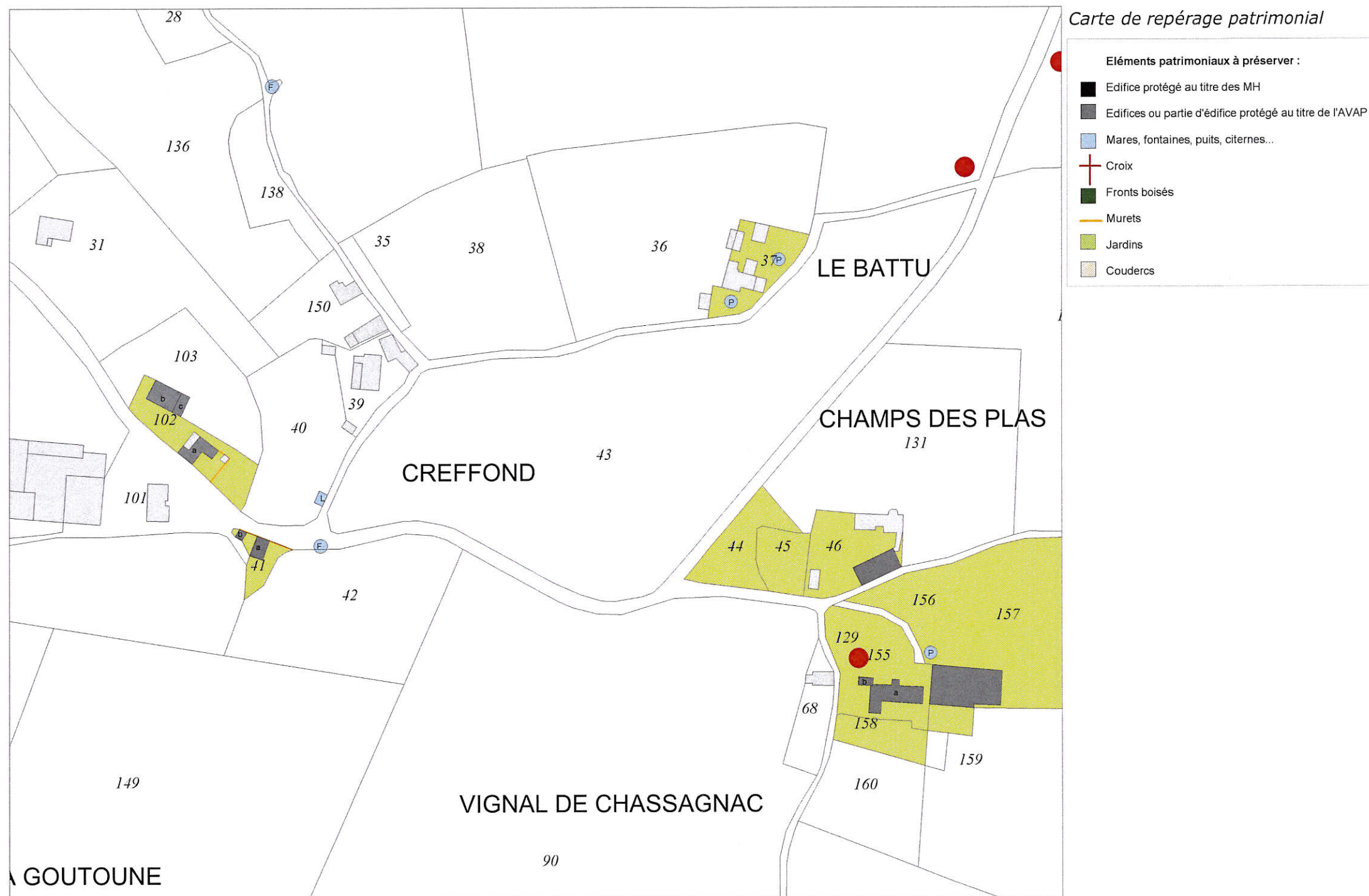
C/ Le séchoir à noix, situé dans une grange

D/ le four



Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique	
Architectural **	Corps de logis représentatif de la maison rurale de la fin du XVII ^e siècle, début du XVIII ^e siècle. Dépendances représentatives de l'architecture et de l'économie rurales de la fin du XIX ^e siècle/début du XX ^e siècle.
Contextuel	



Ligneyrac : Creffond - Chassagnac

Creffond	Ref. cadastrales	P41 section AM
Désignation	Maison	
Typologie	Maison rurale du XV ^e siècle	
Organisation du bâti sur la parcelle	Bâti implanté en accroche et perpendiculaire à l'espace public	
Usages	Habitation	
Datation	Seconde moitié XV ^e /XVI ^e siècle	



Façades	Niveaux	R+1 sur soubassement et combles
	Matériaux	Maçonnerie
	Traitement	Présence de joints anciens
Toiture	Forme	A deux pans relevant d'une modification récente.
	Matériaux	Tuile plate, Souche de cheminée à degré*.
Clôture/jardin	Mur de soutènement en pierre	

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

A/ Le corps de logis

La façade principale

- Ensemble de baies à encadrement chanfreiné, chanfrein amortis par des congés biais,
- Une fenêtre sur appui mouluré en pierre.

Le pignon

- Contrecœur en saillie sur le pignon (ancienne cheminée)
- Solives débordantes attestant de la présence d'un ancien avant-toit débordant.

La façade arrière

- Une pierre d'écoulement d'un ancien évier,
- Une latrine en encorbellement.


B/ Le four à pain indépendant (XVIII^e siècle)

- Remarquable appareil de pierre assisé
- Fournil couvert à deux pans en lauzes,
- Vestiges du cul du four : couverture ruinée.



Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique **	Maison du XV ^e siècle
Architectural **	Edifice qui, bien que remanié (toiture) reste un exemple remarquable des maisons rurales des XV/XVI ^e siècles. Four remarquable
Contextuel**	Edifice bâti en surplomb de l'espace public

Creffond	Ref. cadastrales	P102 section AM	
Désignation	Ensemble rural		
Typologie	Maison rurale de la fin du XVII ^e siècle, début du XVIII ^e siècle.		
Organisation du bâti sur la parcelle	Corps de logis et dépendances organisés entre cour et espace rural		
Usages	Habitation - agricole		
Datation	Maison : bases du XVII ^e siècle, remaniée au XVIII ^e siècle. Grange : 1914 (inscrit sur le linteau d'une arcade)		
Façades	Niveaux	RDC	
	Matériaux	Maçonnerie	
	Traitement	Pierre apparente rejointoyée	
Toiture	Forme	A deux pans	
	Matériaux	Tuile mécanique (reprise XX ^e) outeaux.	
Clôture/jardin			

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

A/ Le corps de logis

Plan en L.

- Porte d'entrée : encadrement rectangulaire chanfreiné.
- Ensemble de fenêtres à encadrement rectangulaire, dont l'une sans feuillure (XVII^e ?), menuiseries à deux vantaux et carreaux moyens* du XIX^e siècle compris contrevents à lames larges verticales,
- A l'arrière, une porte de cave surmontée d'un linteau en arc segmentaire

NB : traces de reprises de maçonnerie.

B/ La grange

- Couple d'arcades charretières en arc segmentaire.
- Porte piétonne couverte d'un linteau monolithique en arc segmentaire.
- Séchoir accolé (C).



Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique*	Vestiges de percements anciens
Architectural*	Edifice qui bien que remanié, demeure représentatif de l'architecture rurale du XIX ^e siècle. Menuiseries anciennes présentant un intérêt typologique.
Contextuel	

Champs des Plas	Ref. cadastrales	P46 sect.AM
Désignation	Ensemble rural	
Typologie	Grange-étable	
Organisation du bâti sur la parcelle	Corps de logis et dépendances organisés autour d'une cour ouverte.	
Usages	Agricole	
Datation	Fin XIX ^e siècle début XX ^e siècle	




Façades (grange)	Niveaux	R+1
	Matériaux	Maçonnerie
	Traitement	Pierres apparentes
Toiture	Forme	A deux pans
	Matériaux	Tuile mécanique

Clôture/jardin	
-----------------------	--

<p>Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :</p> <p><i>A/ La grange/étable</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Grande porte charretière fermée d'un portail à lames larges verticales à deux vantaux et porte piétonne, - Surmontée d'un pignon bardé de bois abritant un pigeonnier compris planche d'envol.
--

Intérêt patrimonial :	
Historique/archéologique	
Architectural*	Edifice représentatif de l'architecture rurale de la fin du XIX ^e siècle, début XX ^e .
Contextuel	

Champs des Plas	Ref. cadastrales	P155 section AM	
Désignation	Ensemble rural		
Typologie	Maison rurale		
Organisation du bâti sur la parcelle	Bâti à plan en L.		
Usages	Habitation		
Datation	Base XVII ^e siècle, agrandissement et remaniement 1817 (inscrit sur linteau de la porte)		
Façades	Niveaux	RDC	
	Matériaux	Maçonnerie	
	Traitement	Pierres apparentes	
Toiture	Forme	A quatre pans	
	Matériaux	Ardoise, partie remaniée en tuile mécanique Lucarnes de charpente à deux versants	
Clôture/jardin	- Murets en pierre dans le jardin.		

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

A : corps de logis : à l'origine, corps d'habitation rectangulaire (XVII^e siècle), complété par un second corps de bâtiment pour former un plan en L et prolongé d'un séchoir.

Façade principale :

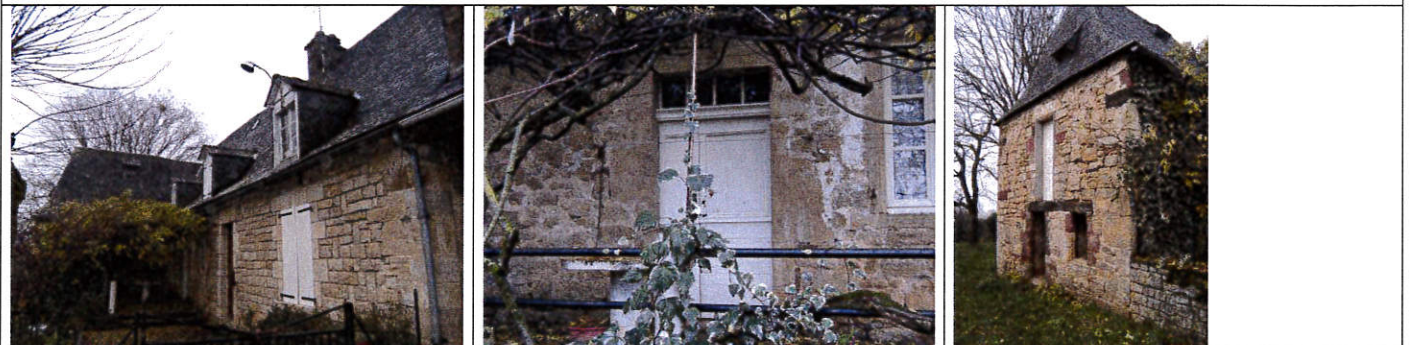
- Ensemble de percements à encadrement rectangulaire, dont :
 - une porte d'entrée datée 1817, compris menuiserie tiercée à panneaux, surmontée d'une imposte vitrée, barre d'imposte moulurée.
 - Une porte et une fenêtre remaniées au XX^e siècle
- Retour en L : percements remaniés conservant des jambages chanfreinés en gré rouge.

Façade arrière :

- Souillarde : fenêtre modifiée au XX^e siècle surmontée d'un petit jour chanfreiné.
- Porte de cave conservant des jambages chanfreinés, jour en meurtrière.


NB : traces de reprise sur la maçonnerie

B : Soue à toiture dissymétrique



Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique*	Base XVII ^e
Architectural*	Edifice représentatif de l'architecture de la fin du XVIII ^e /XIX ^e siècle : volumétrie, couverture en ardoise, menuiserie de la porte d'entrée.
Contextuel	

Champs des Plas	Ref. cadastrales	P157 sect. AM	
Désignation	Grange (sans doute anciennement associée à la parcelle 155)		
Typologie	Grange		
Organisation du bâti sur la parcelle	Etabli à l'alignement du corps de logis (CF p 155)		
Usages	Transformé en habitation		
Datation	Début XX° siècle remanié courant XX° siècle		
Façades	Niveaux	RDC	
	Matériaux	Maçonnerie	
	Traitement	Pierres apparentes	
Toiture	Forme	A deux pans	
	Matériaux	Tuile mécanique plate fin XX°/début du XXI° siècle	
Clôture/jardin	<ul style="list-style-type: none"> - Muret de clôture, - Puits en pierre cylindrique, compris dispositif de levage et auge en pierre 		

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

façade principale

- Ensembles de percements rectangulaires remaniés.

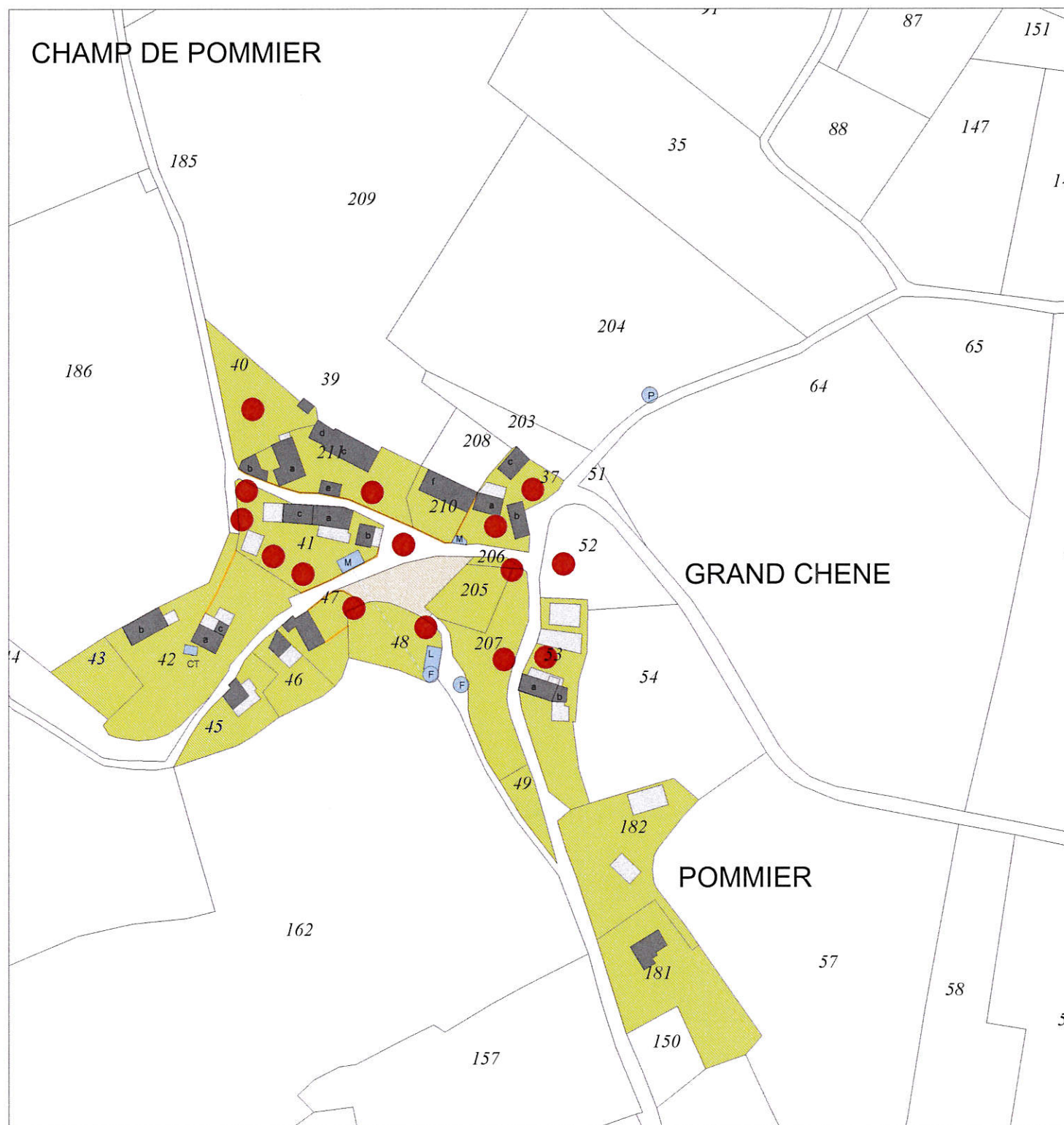
façade arrière

- Ensemble de grandes arcades en pierre couvertes par des linteaux monolithiques en arc segmentaire, dont l'un est daté « 1907 ».











Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique	
Architectural*	Edifice, qui, bien que fortement remanié, reste représentatif de l'architecture rurale de la fin du XIX° siècle, début XX°.
Contextuel	



Ligneyrac : Pommier

Carte de repérage patrimonial

Éléments patrimoniaux à préserver :	
	Édifice protégé au titre des MH
	Édifices ou partie d'édifice protégé au titre de l'AVAP
	Mares, fontaines, puits, citernes...
	Croix
	Fronts boisés
	Murets
	Jardins
	Coudercs

Pommier	Ref. cadastrales	P37 section AL
Désignation	Ensemble rural	
Typologie	Maison rurale de la fin du XVII ^e siècle, début du XVIII ^e siècle.	
Organisation du bâti sur la parcelle	Corps de logis et dépendances organisées autour d'une cour.	
Usages	Habitation + Agricole	
Datation	XVII ^e siècle, remaniement du XIX ^e siècle	



Façades	Niveaux	RdC et étage habités.
	Matériaux	Maçonnerie de moellons de calcaire équarris assisés
	Traitement	Pierre apparente
Toiture	Forme	A deux versants
	Matériaux	Ardoise, outeaux, souche de cheminée maçonnée à degré.

Clôture/jardin	<ul style="list-style-type: none"> - Mur de clôture en pierre (très abîmé), couronnement en pierre triangulaire ; - Sol pavés pierre, mare. - Deux frênes remarquables
-----------------------	---



Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

A/ Le corps de logis

La façade principale

Façade composée symétrique, axée sur la porte d'entrée.

Au RDC :

- Une porte à encadrement rectangulaire en pierre, menuiseries à cadre et lames larges, surmontées d'une imposte vitrée ;
- A gauche de la porte, une pierre et un jour d'évier chanfreiné (remaniement ?) ;
- Une porte-fenêtre à encadrement rectangulaire en pierre, menuiseries non vues, contrevents en bois.

A l'étage :

- Fenêtres et jours rectangulaires avec chanfreins et congés en biais.

La façade arrière

- Un jour XVII^e siècle surmonté d'une fenêtre XVII^e siècle sur appui en pierre chanfreiné.

Le pignon

- Pigeonnier.

A l'intérieur : une salle avec dallage, cheminée en pierre, solives en RDC.



B/ La dépendance

Maçonnerie appareillée ;

Toiture à deux pans en tuile mécanique.

- Une grande porte charretière, jambages en pierre et linteau en bois ;
- Une porte charretière à encadrement en pierre, linteau en bois, menuiseries à deux vantaux tierce et lames larges.



C/ La grange

Toiture à deux pans en tuile mécanique

- Une grande porte charretière, jambages en pierre, linteau en bois ;
- Une porte charretière, jambages en pierre, linteau en bois.



Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique **	Maison rurale de la fin du XVII ^e siècle début du XVIII ^e siècle
Architectural	Ensemble rural représentatif de l'architecture et de l'économie rurale
Contextuel	Murs de clôture, mare, arbres remarquables, cour pavée

Pommier	Ref. cadastrales	P41 section AL
Désignation	Ensemble rural	
Typologie	Maison rurale	
Organisation du bâti sur la parcelle	Corps de logis et dépendances organisés autour d'une cour	
Usages	Habitation + Agricole	
Datation	Base XIIIe – XIVe siècles. Remaniements XVe – XVIe siècles.	



Façades	Niveaux	Etage d'habitation sur cave
	Matériaux	Maçonnerie
	Traitement	Pierre appareillée
Toiture	Forme	A deux versants
	Matériaux	Tuile mécanique et souche de cheminée : remaniement du XX ^e siècle.

Clôture/jardin	Mur de clôture, mare Quatre noyers remarquables
-----------------------	--



Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

A/ Le corps de logis

La façade principale

Escalier et terrasse (remaniement XX^e ?)

- Une porte piétonne et une fenêtre : encadrement en pierre en arc segmentaire ;
- Une porte-fenêtre : ancienne fenêtre remaniée, linteau en remploi orné d'une accolade, sculpté d'une rosace et d'une résille.

La façade latérale

Au RDC :

- Une porte piétonne à encadrement rectangulaire en pierre chanfreiné sur des congés en biais ;
- Une porte de garage XX^e
- Une baie à encadrement rectangulaire chanfreiné, surmonté d'un linteau orné d'une accolade et de motifs de rosace et de croix stylisées, appui mouluré et saillant ;

A l'étage : deux fenêtres à encadrement rectangulaire.

La façade arrière, sur chemin

Au RDC : une arcade de cave XIIIe - XIV^e, à encadrement en grès rouge en arc brisé chanfreiné, en partie murée. Menuiserie bois compris judas en ferronnerie en place

A l'étage :

- Un jour à encadrement rectangulaire en pierre, sans feuillure ;
- Une fenêtre à encadrement rectangulaire en pierre, sans feuillure.



B/ Le four à pain

XVII^e siècle ;

RDC, en moellons de calcaire assisés, joints très fins ;

Toiture à un pan en tuile romaine.

Une tête de mur en encorbellement : maçonnerie appareillée : vestige du XIII^e siècle



C/ La grange : XIX^e siècle, clé de l'arcade centrale datée 1882 ;

R+1, en moellons de calcaire, joints creux ;


Toiture à deux pans en tuile romaine neuve.

- Une grande arcade encadrée de deux arcades charretières,
- Menuiserie à deux vantaux à lames larges, décor de lune



Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique***	Vestiges de maçonnerie du XIII ^e siècle
Architectural**	Ensemble rural représentatif de l'architecture et de l'économie rurale de la fin du XVIII ^e siècle, fin du XIX ^e siècle
Contextuel**	Mur de clôture, mare.

Pommier	Ref. cadastrales	P42 section AL	
Désignation	Ensemble rural		
Typologie	Maison noble/forte		
Organisation du bâti sur la parcelle	Corps de logis et dépendances		
Usages	Habitation - agricole		
Datation	XVII ^e siècle, extension fin XIX ^e /début XX ^e siècle		
Façades	Niveaux	RDC sur niveau de cave	
	Matériaux	Maçonnerie appareillée	
	Traitement		
Toiture	Forme	A croupe, extension à combles brisés	
	Matériaux	Ardoise ancienne, extension en brique	
Clôture/jardin			

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

A/ *Le corps de logis*

La façade arrière

Soubassement :

- Une porte de cave, linteau monolithique orné d'un motif d'arc en accolade, d'un petit écu et d'une croix, jambages chanfreinés en grès rouge ;
- Un petit jour en meurtrière chanfreiné en grès rouge ;
- Une porte de cave chanfreinée, coussinet d'un côté ;
- Sol de la cave dallé.

Au RDC :

- Une porte piétonne XVII^e à encadrement rectangulaire en pierre (grès rouge) chanfreiné sur congés en biais, linteau orné d'un motif d'arc en accolade et d'un petit écu ;
- Les autres ouvertures ont été remaniées ;
- Ancienne baie murée à coussièges : non vue.

Observations :

- Ajout d'une véranda.



B/ *La grange*

RDC, maçonnerie appareillée ;

Toiture à deux pans en tuile mécanique.

- Une porte charretière à encadrement en pierre (alternance de grès rouge et de calcaire), linteau monolithique ;
- Une porte piétonne à encadrement en pierre, linteau monolithique chanfreiné ; remploi ;
- Une grande porte charretière centrale, jambages en pierre, linteau en bois.


C/ *Le four accolé au corps de logis ;*

D/ *la citerne demi-cylindrique en pierre, récupération des eaux de la toiture, la porte est datée 1907 : reprise.*



Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique**	Corps de logis conservant des vestiges anciens.
Architectural **	Ensemble rural représentatif de l'architecture et de l'économie rurale de la fin du XIX ^e siècle, début du XX ^e siècle.
Contextuel	

Pommier	Ref. cadastrales	P45 Section AL	
Désignation	Maison		
Typologie	Ancienne maison forte		
Organisation du bâti sur la parcelle	Bâti accolé à la voie.		
Usages	Habitation		
Datation	seconde moitié du XV ^e siècle – début XVI ^e siècle (remaniée vers 1960)		
<hr/>			
Façades	Niveaux	Etages habités sur cave	
	Matériaux	Moellons de calcaire	
	Traitement	A pierre vue	
Toiture	Forme	A deux versants, en pavillon sur la tour	
	Matériaux	Ardoise, lucarne de charpente à fronton	
Clôture/jardin	- Mur en pierre sèche		

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

Corps de logis étendu à la fin du XX^e siècle.

Le corps de logis initial

- Une porte à encadrement rectangulaire, linteau orné d'un arc en accolade, jambages chanfreinés sur des congés.

A l'intérieur

- Une cave voutée avec des traces d'un plancher partiel, d'une canonnière, d'un placard mural et d'une porte arrière.

La tour

- Pierres en remploi : arc, claveau ...

Observations :

- Ajout d'un corps de tour fin XX^e siècle.



Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique**	Corps de logis : maison forte du XV ^e /XVI ^e siècle
Architectural	
Contextuel	

Pommier	Ref. cadastrales	P46 section AL
Désignation	Maison	
Typologie	Maison rurale	
Organisation du bâti sur la parcelle	Bâti implanté perpendiculairement et en accroche de la voie.	
Usages	Habitation	
Datation	Remaniée XIX ^e sur bases antérieures (XV ^e /XVI ^e ?)	



Façades	Niveaux	Etage habité sur cave voûtée enterrée
	Matériaux	Maçonnerie appareillée
	Traitement	Pierre apparente
Toiture	Forme	A deux versants
	Matériaux	Tuile mécanique (remaniement XIX ^e /XX ^e), une souche de cheminée à degré*.
Clôture/jardin	- Une treille	

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :
La façade principale, sur cour
 Au RDC :
 - Une porte piétonne à encadrement rectangulaire doté de feuillures (ancienne fenêtre remaniée) ;
 - Deux percements récents.
La façade arrière
 - Une fenêtre à encadrement rectangulaire doté de feuillures.
Observations :
 - Extension du XX^e siècle sur la façade arrière : garage.



Intérêt patrimonial :	
Historique/archéologique*	Maison rurale du XIX ^e siècle conservant des bases antérieures
Architectural*	
Contextuel	

Pommier	Ref. cadastrales	P47 section AL
Désignation	Maison	
Typologie	Ancienne grange transformée en maison	
Organisation du bâti sur la parcelle	Bâti implanté perpendiculairement à la voie en accroche du versant	
Usages	Habitation	
Datation	Remaniée XX° sur bases antérieures XV°XVI° ?	



Façades	Niveaux	Etage habité sur soubassement
	Matériaux	Moellons de calcaire
	Traitement	Pierre apparente
Toiture	Forme	A deux versants
	Matériaux	Tuile mécanique, grandes lucarnes (remaniement XX°) et ardoise sur le versant arrière
Clôture/jardin	<ul style="list-style-type: none"> - Mur de clôture, lavoir, fontaine - Deux noyers (p 48) 	

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :



Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique	
Architectural *	Edifice qui bien que remanié présente une certaine qualité architecturale : volumétrie, implantation.
Contextuel **	Lavoir et fontaine.

Pommier	Ref. cadastrales	P53 section AL
Désignation	Ensemble rural	
Typologie	Maison rurale du XVII ^e siècle	
Organisation du bâti sur la parcelle	Bâti implanté perpendiculairement à la voie.	
Usages	Habitation	
Datation	XVII ^e siècle, extension du XX ^e siècle	




Façades	Niveaux	Etage habité sur cave
	Matériaux	Moellons de calcaire
	Traitement	Pierre apparente
Toiture	Forme	A deux versants
	Matériaux	Ardoise, outeaux

Clôture/jardin	<ul style="list-style-type: none"> - Murs de clôture en pierre sèche. - Trois frênes (p52, p207 et 206) et un tilleul remarquables (p53)
-----------------------	--

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

<p><u>La façade XVII^e siècle, en partie masquée par une extension XX^e</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Une porte de cave : arcade en plein cintre en grès rouge, chanfreinée sur des congés triangulaires, ornée d'une croix soclée. - Une souche de cheminée à degré. 		
--	--	--

Intérêt patrimonial :	
Historique/archéologique*	Arcade chanfreinée
Architectural	
Contextuel	

Pommier	Ref. cadastrales	P181 section AL	
Désignation	Ensemble rural		
Typologie	Maison rurale de la fin du XVI° siècle début du XVII° siècle		
Organisation du bâti sur la parcelle	Bâti implanté en recul		
Usages	Habitation		
Datation	XVI°/XVII° siècle, extension à l'arrière		
Façades			
	Niveaux	Etage habité sur niveau de cave enterré (enchâssé dans le versant)	
	Matériaux	Moellons de calcaire non assisés	
	Traitement	Pierre apparente	
Toiture			
	Forme	A une croupe	
	Matériaux	Tuile plate, deux lucarnes (XX°)	
Clôture/jardin	Mur de clôture, portail de charpente		

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

Soubassement :

- Une porte à encadrement rectangulaire chanfreiné sur des congés en fer de lance ;
- Un jour muré, linteau orné d'un arc en accolade.

Au RDC :

- Une porte à encadrement rectangulaire chanfreiné, linteau orné d'un arc en accolade : emploi ?

En toiture :

- Une souche de cheminée à degré.



Intérêt patrimonial :	
Historique/archéologique**	Edifice qui, bien que remanié demeure représentatif de la maison rurale de la fin du XVII° siècle
Architectural**	
Contextuel*	

Pommier	Ref. cadastrales	P211 Section AL
Désignation	Ensemble rural	
Typologie	Maison de la fin du XVII ^e siècle	
Organisation du bâti sur la parcelle	Corps de logis et dépendances organisés autour d'une cour fermée.	
Usages	Habitation	
Datation	Bases XVII ^e , remaniée XVIII ^e siècle	



Façades	Niveaux	RDC
	Matériaux	Moellons de calcaire équarris et assisés
	Traitement	Pierre apparente (destiné à être enduit ?)
Toiture	Forme	A deux pans
	Matériaux	Ardoise

Clôture/jardin	<ul style="list-style-type: none"> - Mur de clôture en pierre sèche, couronnement triangulaire ; - Portail encadré de deux piliers en pierre dont un dispose d'un cartouche daté 1908 et orné d'un motif de croix, accolé à un portail piéton. - Un tilleul remarquable <p><u>Cour à l'arrière</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Cuve en pierre ; - Mur de clôture en maçonnerie ; - Un portail piéton encadré de deux jambages en pierre, couronné d'une pierre plate monolithique ; - Sol de la cour pavée. <p><u>Jardin entre les deux granges, protégé du vent</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mur bahut en maçonnerie surmonté d'un grillage ; - Un portail piéton encadré par des piliers à jambages en pierre, couronnement en pierre. - Un tilleul remarquable
-----------------------	--



Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

A/ Le corps de logis

La façade principale : composition symétrique

Au RDC :

- Deux portes desservies par un double emmarchement en pierre, encadrement saillant en pierre (destiné à recevoir l'épaisseur d'un enduit), linteau segmentaire flanquées de deux fenêtres (encadrement dito portes).

A l'intérieur

- Une salle avec une cheminée style XVII^e à linteau droit monolithique en calcaire, dallage, double souillarde, un évier en pierre, et un placard mural ;
- Une salle à manger : boiserie XVIII^e, menuiseries des fenêtres XVIII^e : à profil de demi-tore avec un cabochon carré, espagnolette, 10 petits carreaux et un carreau large en partie basse.



B/ Le four à pain

Fournil couvert en tuile plate, et four couvert de lause, âtre soutenu par deux consoles en pierre, une soue accolée.



C/ La grange : RDC, maçonnerie ;

Toiture à deux pans en ardoise ..., trous de boulins en pierre sur rondière.

Façade à composition symétrique.

Au RDC :

- Une grande porte charretière, menuiseries à cadre à deux vantaux, porte piétonne dedans, linteau en bois ;
- A gauche, une porte piétonne à arcade en anse de panier, menuiseries à cadre vitrées ;
- A droite, une porte charretière, arcade en anse de panier, menuiseries à deux vantaux à lames larges, loquet ;
- Deux niches rectangulaires en pierre dont l'une est surmontée d'une lucarne feuillée.

En toiture : débord de toit sur abouts de chevrons moulurés.



D/ La dépendance adossée à la grange

Toiture à croupe en ardoise ancienne, une lucarne.

Au RDC : une porte à encadrement rectangulaire en pierre, linteau en bois



E/ Le séchoir

Reconstruit sur des bases plus anciennes.



E/ Le séchoir

Reconstruit sur des bases plus anciennes.

F/ La grange de droite : RDC, maçonnerie de calcaire appareillée ;

Toiture à deux pans en tuile mécanique sur égout en lause.

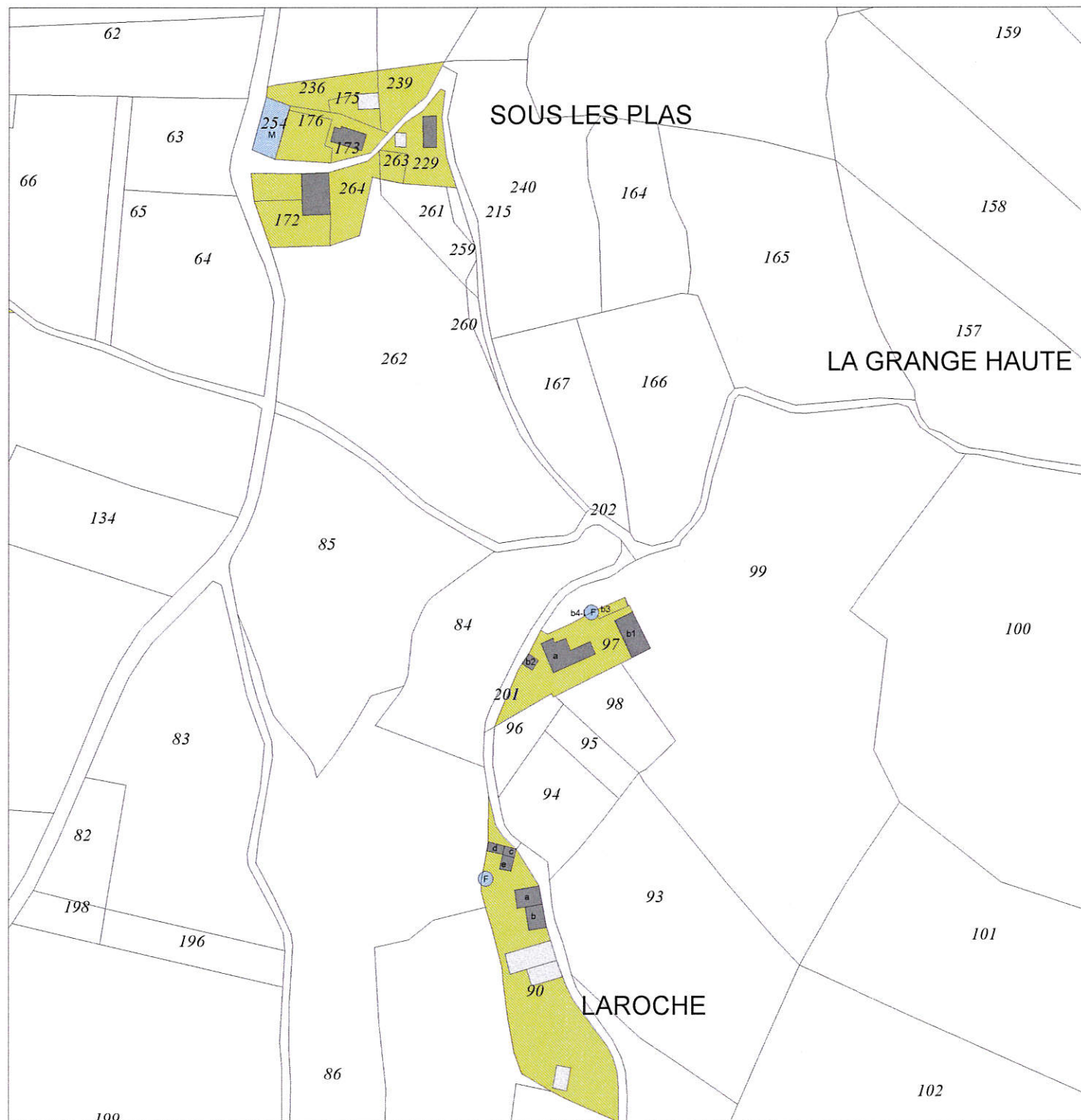
Au RDC :

- Une porte charretière, linteau en pierre monolithique, menuiseries à deux vantaux et lames larges ;
- Une porte piétonne, linteau en pierre monolithique ;
- Une grande porte charretière, linteau en bois, protégée par un rang de lause débordant ;
- Une porte charretière, linteau en pierre calcaire monolithique.



Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique***	Maison rurale de la fin du XVII ^e siècle, menuiseries anciennes.
Architectural***	Ensemble rural représentatif de l'architecture et de l'économie rurale du XVIII ^e /XIX ^e siècle.
Contextuel***	Mur de clôture, portail



Carte de repérage patrimonial

- Éléments patrimoniaux à préserver :
- Edifice protégé au titre des MH
 - Edifices ou partie d'édifice protégé au titre de l'AVAP
 - Mares, fontaines, puits, citernes...
 - ✚ Croix
 - Fronts boisés
 - Murets
 - Jardins
 - Coudercs

Ligneyrac : Laroche - Sous les Plas

Sous les Plas	Ref. cadastrales	P 173/172 section AB
Désignation	Ensemble rural	
Typologie	Bâti rural de la fin du XIX ^e siècle début du XX ^e siècle	
Organisation du bâti sur la parcelle	Corps de logis et dépendances organisés de part et d'autre d'un chemin rural	
Usages	Habitation - agricole	
Datation	Bases du XIII ^e siècle, remaniements postérieurs notamment au XIX ^e siècle Grange : remaniement en 1932	



Façades	Niveaux	R+1 sur niveau de cave enterré ?
	Matériaux	Maçonnerie de moellons
	Traitement	Jointoyé (enduit à l'origine)
Toiture	Forme	A quatre versants
	Matériaux	Ardoise, Lucarne à croupe
Clôture/jardin	Un tilleul remarquable	

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

A/ Le corps de logis (p 173)

- Ensemble de percements : encadrement rectangulaire doté de feuillures,
- Porte fenêtre sur balcon avec un garde-corps en ferronnerie, équipée d'un contrevent pliant,
- Sur la façade arrière, une porte de cave à double voussure chanfreinée.
- Un jour chanfreiné en pignon



B/ La grange

- Deux arcades à encadrement en brique et pierre, datées 1932.
- Lucarne feuillère, encadrement en gré rouge.






Intérêt patrimonial :


Historique/archéologique **	Corps de logis conservant des dispositions anciennes.
Architectural	Corps de logis et dépendances représentatifs de l'architecture et de l'économie rurale à la fin du XIX ^e siècle, début du XX ^e siècle.
Contextuel	

Sous les Plas	Ref. cadastrales	P229 section AB
Désignation	Maison rurale	
Typologie	Maison rurale de la fin du XV ^e siècle, début du XVI ^e siècle	
Organisation du bâti sur la parcelle	Corps de logis et dépendances organisés autour d'une cour dallée	
Usages	Habitation	
Datation	XV ^e /XVI ^e (?), agrandissement et remaniement au XIX ^e	
Façades	Niveaux	Etage habité sur soubassement (avec four)
	Matériaux	Maçonnerie de pierre
	Traitement	Pierre apparente
Toiture	Forme	A deux versants
	Matériaux	Tuile plate (anciennement couvert en lauses ?), remarquable souche de cheminée à ressaut
Clôture/jardin	- Murets en pierre, cour dallée.	



Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice : Façade principale <ul style="list-style-type: none"> - Porte chanfreinée, congés bais (remaniée ?) - Pierre d'évier, fond percée d'un petit jour rectangulaire chanfreiné - Une souche de cheminée à degré en pierre. 		
	Façade arrière <ul style="list-style-type: none"> - Partie en pan de bois (remaniement ?), - Four, - Petit jour rectangulaire dont le linteau est orné d'un cœur. 	

Intérêt patrimonial :	
Historique/archéologique *	Edifice qui bien que remanié conserve des dispositions représentatives de la maison rurale de la fin du XV ^e siècle, début du XVI ^e siècle.
Architectural	
Contextuel	

Laroche	Ref. cadastrales	P90 section AL	
Désignation	Ensemble rural		
Typologie	Maison rurale de la fin du XV ^e siècle début du XVI ^e siècle		
Organisation du bâti sur la parcelle	Corps de logis et dépendances organisés à la charnière de l'espace rural		
Usages	Habitation + Agricole		
Datation	XV ^e /XVI ^e siècle		
Façades	Niveaux	RDC sur cave (voûtée ?)	
	Matériaux	Maçonnerie de calcaire blond de Ligneyrac	
	Traitement	Pierre apparente (vestiges d'enduit)	
Toiture	Forme	A deux pans	
	Matériaux	Tuile mécanique (remaniement) Débord de toit sur abouts de chevrons moulurés en bec de flûte enclenchés sur des solives.	
Clôture/jardin			

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

A/ Le corps de logis

La façade principale

- Une porte à encadrement chanfreiné (menuiserie à lames larges cloutées) desservie par un escalier en pierre,
- Une baie à encadrement rectangulaire sans feuillure.

En pignon

- Un jour de cave chanfreiné,
- Une baie rectangulaire
- Un jour de combles chanfreiné
- Vestiges d'enduit et de badigeon.

B/ L'extension XVII^e

La façade principale

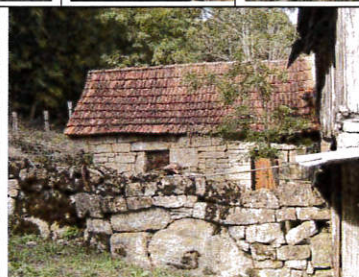
- Une fenêtre à encadrement chanfreiné, chanfreins amortis par des congés en biais, appuis saillant mouluré
- Pierre et fond d'évier

Le pignon

- Une baie à encadrement chanfreiné sur appui saillant, sans feuillure, volet à cadre en bois**,
- Une souche de cheminée en pierre de taille à degré**

La façade arrière

- Une baie du XVIII^e siècle couverte en arc segmentaire, dotée de feuillures, menuiserie remarquable à petits carreaux et allège pleine, compris contrevents à lames larges et traverses.
- Une porte chanfreinée, menuiseries à cadre.



C/ Le pigeonnier dans une tour accolée au séchoir

- Bardage en bois,
- Enduit rehaussé d'un badigeon de chaux

D/ la soue

E/ Le séchoir

Fontaine et sources

Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique**	Edifice qui bien que remanié conserve ses dispositions d'origine : étude archéologique souhaitable
Architectural**	Bâti rural remarquable
Contextuel**	Ensemble de sources situées à la charnière du versant

Laroche	Ref. cadastrales	P97 section AL
Désignation	Ensemble rural	
Typologie	Maison de la fin du XVIII ^e siècle début du XIX ^e siècle	
Organisation du bâti sur la parcelle	Corps de logis et dépendances organisés autour d'une cour.	
Usages	Habitation	
Datation	1820 (inscrit sur le linteau de la porte), XVII ^e , extensions au XVIII ^e siècle, puis au XIX ^e siècle compris remaniement.	



Façades	Niveaux	RDC sur soubassement
	Matériaux	Maçonnerie Pan de bois sur l'extension du XIX ^e (enduit)
	Traitement	Jointoyé
Toiture	Forme	A combles brisés
	Matériaux	Ardoise dont certaines en écaille, épi de faitage en pierre, outeaux et lucarne à fronton

Clôture/jardin - Jardin en terrasse, murs de soutènement, fontaine

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

A/ Le corps de logis

- Porte de cave surmontée d'un linteau monolithique en gré rouge daté 1820
- Ensemble de percements rectangulaires



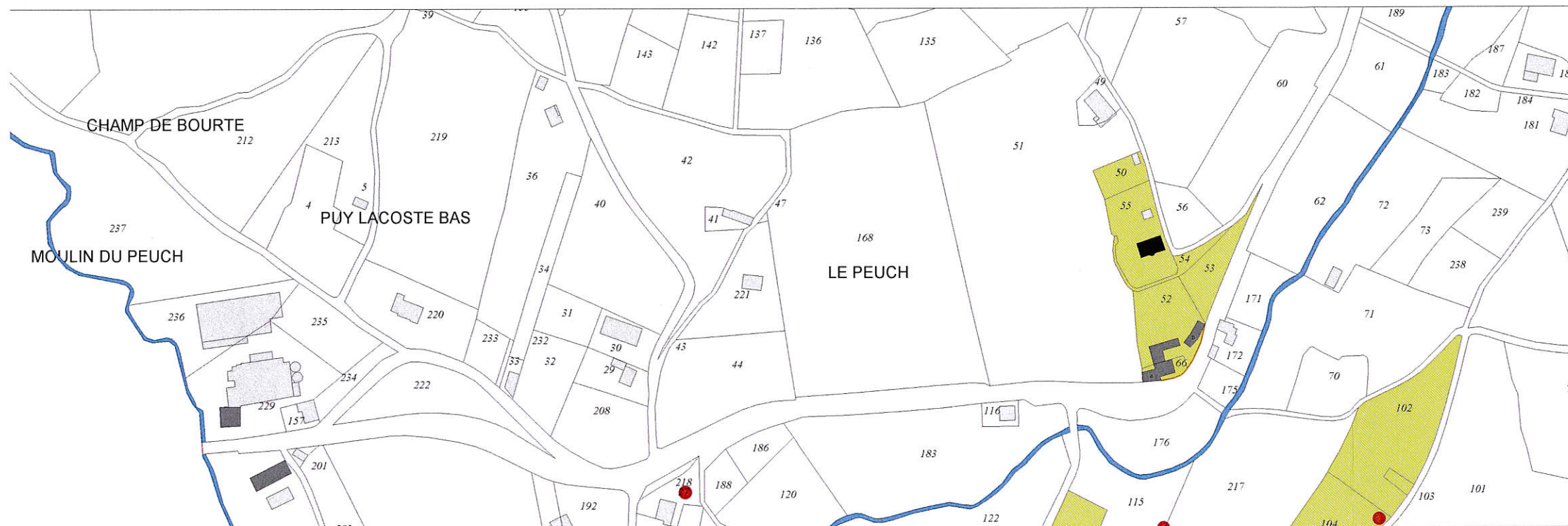
B/ Les dépendances

- B1 : Une grange dotée d'une charpente à entrails retroussés, d'une crèche, et de cols en bois,
- B2 : Un four disposant de banquettes en pierre, gueulé,
- B3 : Un préau en maçonnerie à appareil réglé, corbeau en pierre, piles carrées,
- B4 : Une fontaine couverte d'une dalle monolithique, lavoir, lessiveuse, dont la source est captée au-dessus, au niveau d'un rocher,
- B5 : Une citerne.



Intérêt patrimonial :


Historique/archéologique	
Architectural*	Edifice représentatif de l'architecture de la fin du XVIII ^e siècle, début du XX ^e siècle
Contextuel**	Ensemble de sources situées à la charnière du versant



Ligneyrac : Le Peuch

Carte de repérage patrimonial

- Éléments patrimoniaux à préserver :**
- Edifice protégé au titre des MH
 - Edifices ou partie d'édifice protégé au titre de l'AVAP
 - Mares, fontaines, puits, citernes...
 - ✚ Croix
 - Fronts boisés
 - Murets
 - Jardins
 - Coudercs

Le Peuch	Ref. cadastrales	P55 section AK	
Désignation	Château du Peuch		
Typologie	Maison noble /repaire		
Organisation du bâti sur la parcelle	Bâti implanté en recul sur un promontoire.		
Usages	habitation		
Datation	XV°/XVI°, extension première moitié XVII°		
Façades	Niveaux	Deux niveaux d'habitation sur un niveau de cave	
	Matériaux	Maçonnerie de pierre	
	Traitement	Pierre apparente, vestiges d'enduit fin lissé et badigeonné.	
Toiture	Forme	A quatre versants	
	Matériaux	Ardoise, lucarnes à fronton en pierre, souche de cheminée maçonnée à degrés.	
Clôture/jardin	<ul style="list-style-type: none"> - Murets en pierre, - Un portail d'entrée ajouté au XIX°. 		

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

Château ISMH

Logis intégrant une tour d'escalier circulaire semi hors-œuvre.

La façade principale

La travée de l'escalier :

- Une porte,
- Deux fenêtres à meneau partiel, dotées d'arcs en accolade,
- Une lucarne utilisée en pigeonnier.

Le corps de logis :

- Deux travées de fenêtres (croisées).

Les façades arrière et latérales

- Suppression des divisions des fenêtres à meneau.


A l'intérieur

- Deux cheminées monumentales dotées d'un écu, peinture sur le manteau, dallage de carreaux de terre cuite (petits modules),
- Une porte de cave, menuiserie ** à deux vantaux, fin XVI-XVII°,
- Un escalier à vis en pierre de Collonges, relayé par une petite vis.



Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique ***	Edifice protégé au titre des Monuments Historiques
Architectural ***	
Contextuel ***	

Le Peuch	Ref. cadastrales	P66-52 K	
Désignation	Ferme du Château du Peuch		
Typologie	Ensemble rural		
Organisation du bâti sur le	Corps de logis et dépendances organisés autour d'un puits fermé		
Usages	Habitation - agricole		
Datation	Bases XVII° ? remaniée XIX°		
Façades	Niveaux	Deux niveaux d'habitation sur un niveau de cave.	
	Matériaux	Maçonnerie	
	Traitement	Pierre apparente/enduit. Vestige d'enduit ocré sur la grange	
Toiture	Forme	A demi-croupe	
	Matériaux	Tuile mécanique	
Clôture/jardin	Mur de clôture et de soutènement en pierre, portail en serrurerie.		

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

A/ Le corps de logis

Au RDC :

- Un escalier extérieur en pierre.
- Ensemble de percements rectangulaires XIX°

B/ La grange

- Une fenêtre à encadrement mouluré d'un quart de rond, sur appui mouluré.



Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique*	Percement ancien
Architectural*	Bâti rural lié au château
Contextuel	

Moulin du Peuch	Ref. cadastrales	P223 section AK
Désignation	Grange	
Typologie	Bâti rural de la fin du XIX ^e siècle, début du XX ^e siècle	
Organisation du bâti sur la parcelle	Bâti implanté en cœur d'une parcelle agricole.	
Usages	Agricole	
Datation	XIX ^e	




Façades	Niveaux	RDC
	Matériaux	Maçonnerie de moellons assisés
	Traitement	Pierre apparente
Toiture	Forme	A deux versants
	Matériaux	Ardoise et remaillage en fibrociment

Clôture/jardin	
-----------------------	--

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :
 Façade composée axée sur la porte charretière.

- Une porte charretière à un vantail* en bois à cadre, à lames larges verticales et horizontales, surmontée d'un linteau en bois.
- Un couple de deux portes de part et d'autre de la porte charretière.

Intérêt patrimonial :	
Historique/archéologique	
Architectural*	Edifice représentatif de l'architecture rurale de la fin du XIX ^e siècle, début du XX ^e siècle.
Contextuel*	Positionné dans la vallée.

Moulin du Peuch	Ref. cadastrales	P229 section AK	
Désignation	Moulin		
Typologie	Bâti industriel		
Organisation du bâti sur la parcelle	Bâti implanté perpendiculairement à la voie.		
Usages	Minoterie		
Datation	XVIII°		
Façades	Niveaux	R+2 (1 ^{er} et 2 ^e étages : surélévation au XX°)	
	Matériaux	Maçonnerie en pierre de grès, appareillage assisé	
	Traitement	Pierre apparente	
Toiture	Forme	A deux versants	
	Matériaux	Ardoise	
Clôture/jardin			

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

Au RDC :

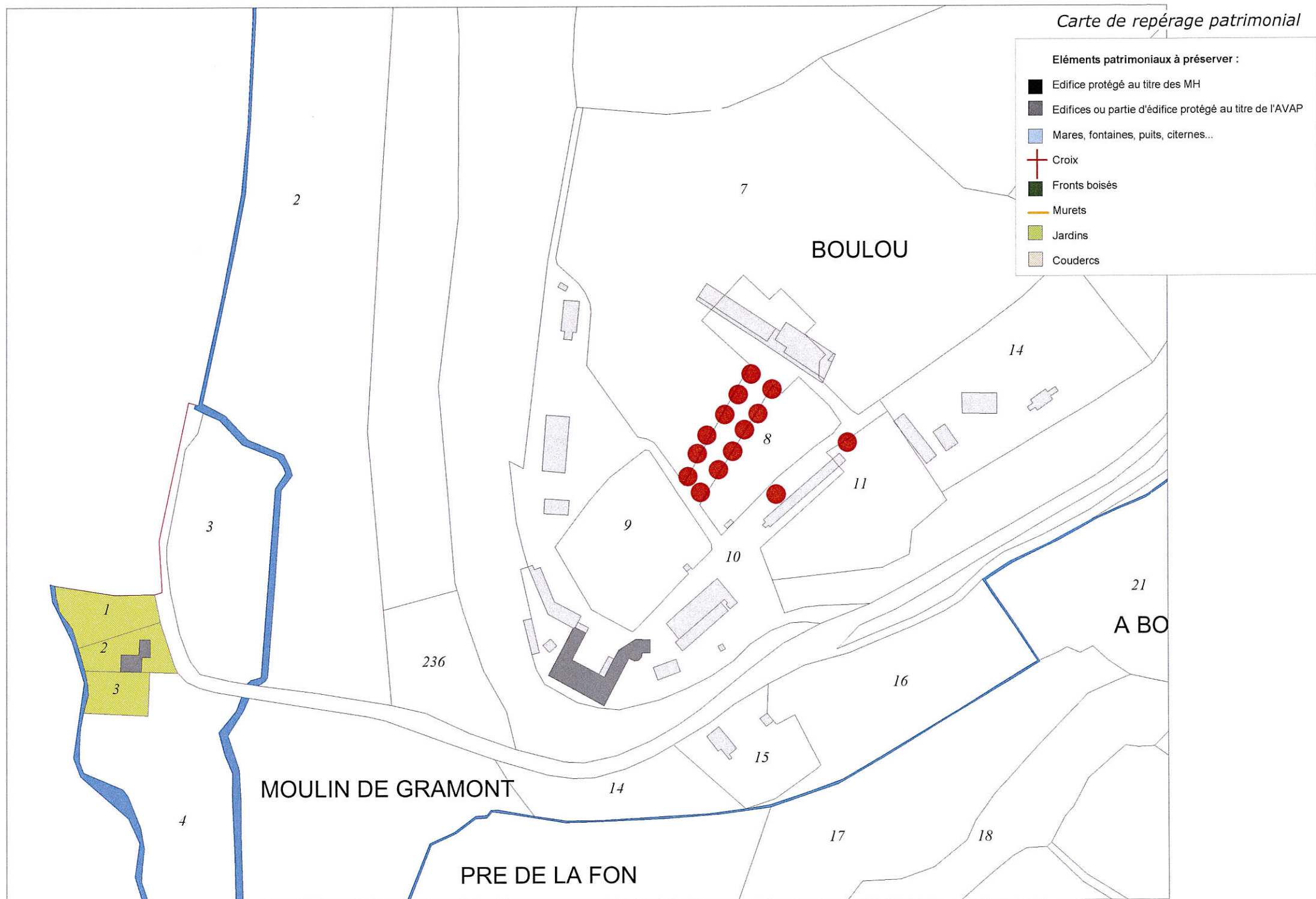
- Une arcade en arc segmentaire,
- Une baie à encadrement rectangulaire attestant d'une phase de construction du XVIII°-XIX°.

Modifications :


- Surélévation de la quasi-totalité du bâtiment ;
- Surélévation du chemin d'accès masquant certainement d'anciennes ouvertures ou des dispositifs anciens.

Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique*	Ancien moulin du Peuch
Architectural *	
Contextuel	



Ligneyrac : Boulou les Roses - Moulin de Gramont

Boulou les Roses	Ref. cadastrales	P10 sect AC	
Désignation	Ancien sanatorium de l'hôpital de Brive, abandonné vers 1950		
Typologie	Demeure du XVIII ^e siècle		
Organisation du bâti sur la parcelle	Bâti en U dominant la vallée		
Usages	Foyer d'accueil pour adultes handicapés		
Datation	Base du XVII ^e remanié au XVIII ^e siècle puis au XIX ^e et XX ^e		
Façades	Niveaux	R+1	
	Matériaux	Maçonnerie de moellons	
	Traitement	Pierre apparente	
Toiture	Forme	A quatre pans, sur débord de chevrons	
	Matériaux	Ardoise	
Clôture/jardin	Deux tilleuls isolés et un alignement de tilleuls remarquables		

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

A/ Le corps principal

La façade principale

Au RDC :

- Une porte d'entrée, linteau en arc segmentaire orné d'un cartouche daté 1617 surmonté d'une croix ;
- Deux percements récents.

A l'étage :

- Trois fenêtres à encadrement en pierre, linteau en arc segmentaire, doté de feuillures.

La façade arrière

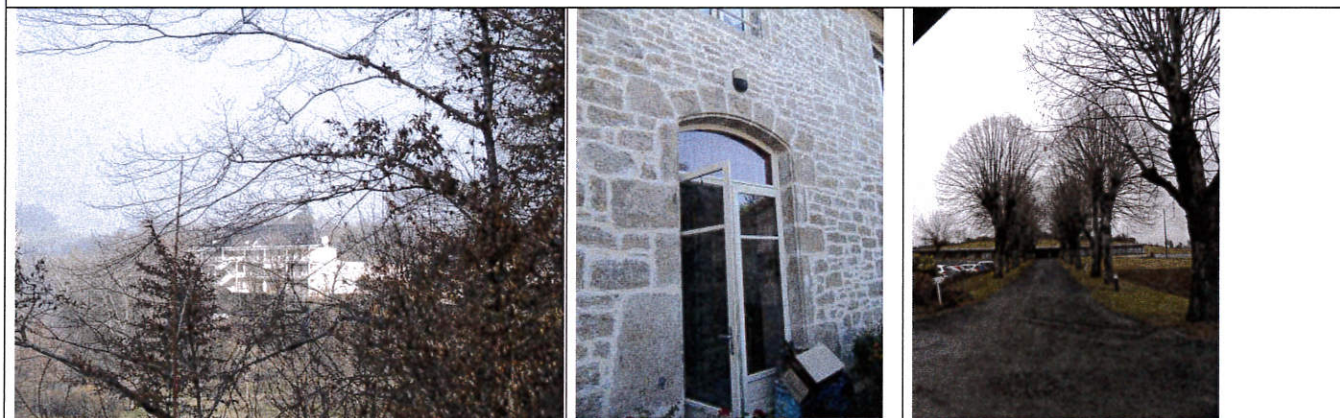
- Un grand escalier sur jardin situé dans l'axe de la porte d'entrée ;
- Trois niveaux de terrasses à galeries et coursives, portes-fenêtres et fenêtres.

B/ Autres

Plusieurs corps de bâti du XIX^e siècle ;

- Maçonnerie ;
- Toiture à quatre pans en ardoise.
- Ensemble des percements à encadrement rectangulaire en pierre doté de feuillures.

Ancienne chapelle remaniée ?



Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique*	Ancien sanatorium
Architectural*	Bâti du XVII ^e siècle remanié au XVIII ^e
Contextuel*	Domine la vallée de la Tourmente

Moulin de Gramont	Ref. cadastrales	P1, 2 et 3 section AM
Désignation	Ancien moulin	
Typologie	Moulin du XVII ^e siècle	
Organisation du bâti sur la parcelle	Etabli en fond de vallée sur le canal de dérivation	
Usages	Ancien moulin	
Datation	XVII ^e siècle	



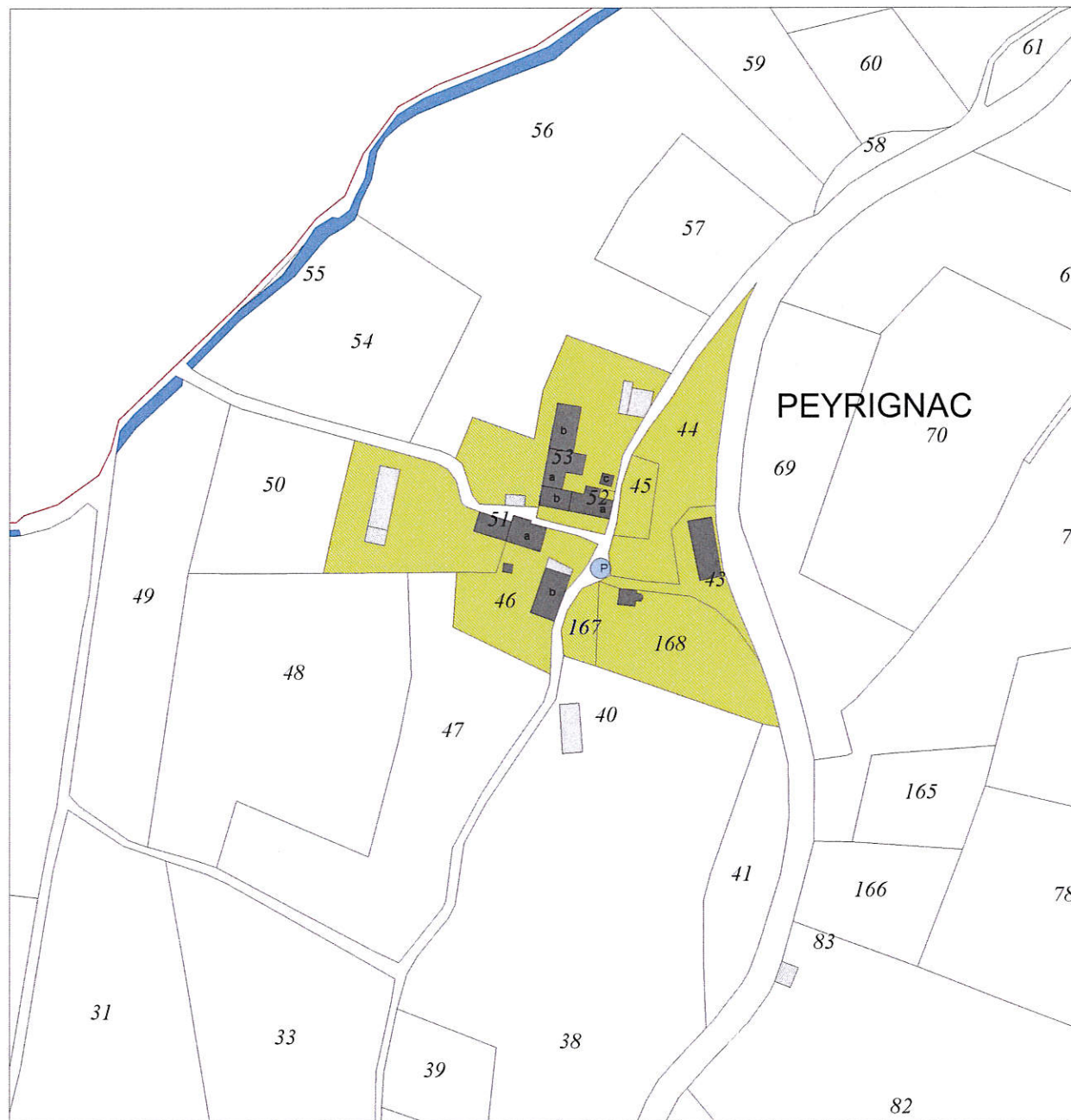
Façades	Niveaux	R+3 sur le corps principal, R+1 sur niveau de cave, sur le corps secondaire.
	Matériaux	Maçonnerie plus ou moins appareillée
	Traitement	Pierre apparente
Toiture	Forme	A quatre versants
	Matériaux	Ardoise, outeaux**, souche de cheminée en pierre appareillée, épis de faîtage en zinc, abouts de chevrons moulurés portées par des solives en débord.
Clôture/jardin		

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

Travée d'escalier : fenêtres à meneau et demi croisée et porte sous arc en anse de panier, ornementation sculptée : pilastres, bandeaux moulurés, consoles et médaillon bûché.
 Corps secondaire : percements chanfreinés (XVI^e siècle ?)

Intérêt patrimonial : édifice susceptible de bénéficier d'une protection au titre des Monuments Historiques

Historique/archéologique	Ensemble de percements anciens
Architectural**	Edifice représentatif de l'architecture publique du XX ^e siècle
Contextuel**	Edifice marquant l'entrée du bourg



Carte de repérage patrimonial

Ligneyrac : Peyrignac

Peyrignac	Ref. cadastrales	P43 Section AE
Désignation	Ancienne écurie	
Typologie	Bâti rural de la fin du XIX ^e siècle début du XX ^e siècle	
Organisation du bâti sur la parcelle	Bâti aligné sur la voie	
Usages	Habitation (anciennement agricole)	
Datation	Daté 1897	



Façades	Niveaux	R+1
	Matériaux	Pierre grès rouge et gris
	Traitement	Pierre apparente
Toiture	Forme	A deux versants
	Matériaux	Tuile mécanique
Clôture/jardin		

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

La façade principale : Grenier + étable extérieure à gauche

Au RDC :

- Trois grandes arcades entrecoupées de deux jours ;
- Alternance de grès rouge et de grès gris ;
- Une travée centrale surmontant une baie en anse de panier, percements du XX^e ;
- Une porte latérale à encadrement chanfreiné du XIX^e siècle ;
- Abouts de chevrons en bec de flûte.


La façade sur route

- Percements du XX^e siècle ;
- Ancien portail agricole remanié.



Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique	
Architectural*	Maçonnerie appareillée mêlant calcaire et gré rouge. Edifice représentatif de l'architecture rurale de la fin du XIX ^e siècle début du XX ^e siècle
Contextuel	

Peyrignac	Ref. cadastrales	P46 section AE	
Désignation	Ensemble rural		
Typologie	Bâti rural de la fin du XIX ^e siècle, début du XX ^e siècle		
Organisation du bâti sur la parcelle	Corps de logis et dépendances organisés autour d'une cour		
Usages	Habitation - agricole		
Datation	XIX ^e siècle sur bases du XVIII ^e siècle (voir antérieures)		
Façades	Niveaux	Etage habité sur niveau de cave	
	Matériaux	Maçonnerie de gré rouge	
	Traitement	Pierre apparente (destinée à être enduite)	
Toiture	Forme	A trois versants (accolé toiture maison adjacente)	
	Matériaux	Ardoise, trois grandes lucarnes en pierre à croupe, dont celle du milieu porte les initiales « B.L. » ;	
Clôture/jardin			

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

A/ Le corps de logis

La façade principale : Façade composée organisée en trois travées.

- Bases en maçonnerie médiévale ;
- Une porte de cave en anse de panier, linteau en pierre daté 1743 (en emploi), à noter la porte primitive en partie conservée à côté de la porte actuelle ;
- Un escalier en pierre desservant la terrasse : ancien bolet ;
- Une baie sur appui saillant et jambages chanfreinés.
- Ensemble de percements du XIX^e siècle à encadrement rectangulaire en grès rouge saillant ;
- A noter la travée centrale surmontée d'une porte-fenêtre sur balcon en pierre soutenu par des consoles, garde-corps en ferronnerie ;
- Chaînes d'angles rectilignes saillantes ;

La façade arrière : Façade composée organisée en quatre travées de fenêtres à encadrement rectangulaire saillant ;

- RDC en partie masqué par une extension ;
- Deux jours rectangulaires dont l'un surmontant une pierre d'évier.

A l'intérieur

- Une cheminée avec linteau chanfreiné et placard chanfreiné ;
- Une souillarde datée 1744 : postérieure car accolée à une baie murée.

B/ La grange-étable à deux murs

Toiture à demi-croupe en fibro-ciment.

La façade principale

- Trois arcades clavées et disposant d'une clef en grès gris de Noailhac, dont l'arcade centrale, entre deux jours à encadrement rectangulaire, plus grande en anse de panier, est datée 1871 et présente deux rameaux d'oliviers ;
- Treille avec vigne vierge ;
- Pignon en maçonnerie appareillée avec des trous pour l'envol des pigeons.

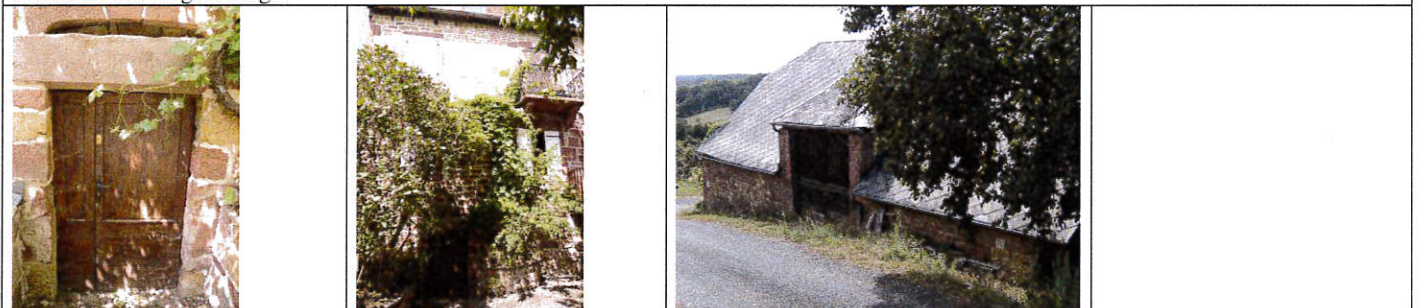
La façade sur route

- Un grand portail encadré par deux piliers en pierre assisée de grès rouge.

C/ Le four à pain (restauré en 1995)

Couverture en lauses ;

Pierre de four en grès rouge.



Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique**	Bases anciennes peut-être liées aux vestiges du XIII ^e siècle situés parcelle 52
Architectural **	Ensemble rural représentatif de l'architecture et de l'économie rurale de la fin du XIX ^e siècle, début du XX ^e siècle.
Contextuel	

Peyrignac	Ref. cadastrales	P51 section AE
Désignation	Maison	
Typologie	Maison rurale	
Organisation du bâti sur la parcelle	Edifice implanté à l'alignement de l'espace public	
Usages	Habitation	
Datation	Fin XVI°-début XVII° siècle, extension du XIX° siècle et remaniement au XX° siècle (1930)	



Façades	Niveaux	Etage habité sur niveau de cave
	Matériaux	Moellons de grès rouge + quelques moellons de grès gris
	Traitement	Pierre apparente
Toiture	Forme	A trois versants (adossé à la maison mitoyenne)
	Matériaux	Ardoise du XX° siècle
Clôture/jardin		

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

La façade principale

Soubassement :

- Une porte à encadrement rectangulaire en grès rouge chanfreiné (fin XVI°-début XVII° siècle).

Au RDC : remaniement de 1930

- Une porte à encadrement rectangulaire chanfreiné ;
- Trois fenêtres à encadrement rectangulaire doté de feuillures.

A l'étage :

- Deux lucarnes : jambages en parpaings, linteau en grès rouge daté 1930.

La façade arrière

Soubassement :

- Une porte à linteau orné d'un arc en accolade (XVI°-XVII° siècle), à jambages chanfreinés sur congés droits.

Observations :

- Ajout d'un garde-corps sur les bolets et l'escalier extérieur en béton et parpaing.



Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique*	Bases anciennes
Architectural*	Ensemble rural représentatif de l'architecture et de l'économie rurale de la fin du XIX° siècle, début du XX° siècle.
Contextuel	

Peyrignac	Ref. cadastrales	P52 section AE
Désignation	Maison	
Typologie	Maison rurale	
Organisation du bâti sur la parcelle	Bâti à plan rectangulaire, perpendiculaire à la voie, en angle de parcelle.	
Usages	Habitation	
Datation	1890 (date sur linteau de la porte) sur bases médiévales	



Façades	Niveaux	Etage habité sur niveau de cave
	Matériaux	Moellons de grès rouge + quelques inclusions de calcaire
	Traitement	Pierre apparente
Toiture	Forme	A deux croupes
	Matériaux	Ardoise, Trois lucarnes capucines, encadrement rectangulaire en gré rouge
Clôture/jardin	Murs en pierre	

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

A : Corps de Logis

Façade principale

- Une porte couverte en arc segmentaire (avec date, cœur, croix et étoile de David) ;
- Deux fenêtres à encadrement rectangulaire doté de feuillures, dont l'une surmontée d'un linteau orné d'un arc en accolade (remploi ? partiellement recouqué par la feuillure).

Pignon

- Une porte de cave, linteau en arc segmentaire en gré rouge, clef en calcaire, surmontée d'une fenêtre rectangulaire XIX^e.



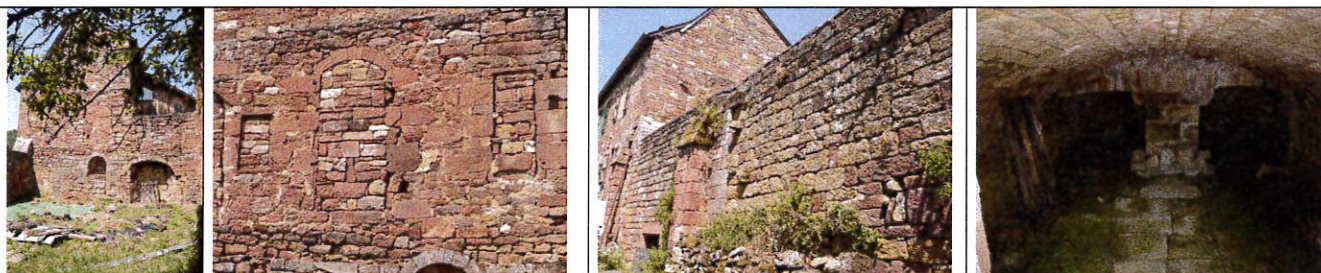
B : Ruines accolées

- Vestiges d'une ancienne maison (repaire) du XIII^e-XIV^e siècle : arcs brisés, embrasures, fenêtres, deux placards muraux, embrasure de porte en moellons de grès rouge. Vestiges englobés dans la maison de la parcelle 53.

En soubassement :

- Une pièce voutée avec pilier et chapeau en pierre ;
- Deux contreforts en grès rouge ;
- Pierre moulurée d'un tore en amande (2nde moitié du XIII^e siècle) : en remploi dans un mur du XIX^e siècle.

Observations : vestiges constituant un ensemble exceptionnel pour la connaissance duquel une étude archéologique paraît indispensable



Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique	Corps de logis * conservant des vestiges anciens, aujourd'hui représentatif de l'architecture rurale du XIX ^e siècle. Ruine *** : vestiges d'un ancien repaire du XIII ^e siècle, édifice exceptionnel du point de vue historique archéologique
Architectural	
Contextuel	

Peyrignac	Ref. cadastrales	P53 section AE
Désignation	Ensemble rural	
Typologie	Maison rurale du XIII ^e /XIV ^e siècle	
Organisation du bâti sur la parcelle	Corps de logis et dépendances organisées autour d'une cour.	
Usages	Agricole + Habitation	
Datation	XIII ^e /XIV ^e siècle	



Façades	Niveaux	Etage habité sur niveau de caves.
	Matériaux	Maçonnerie appareillée mêlant gré rouge, gré gris et calcaire
	Traitement	Pierre apparente
Toiture	Forme	A deux versants
	Matériaux	Ardoise, deux souches de cheminée en maçonnerie de gré rouge appareillée.

Clôture/jardin Mur de clôture correspondant à une ancienne façade médiévale étayée de deux contreforts plats.

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

<p><i>A/ Le corps de logis</i> <u>La façade principale : module du XIII^e/XIV^e siècle étendu au XV^e siècle :</u> Travée gauche : - Une grande arcade du XV^e/XVI^e siècle, surmontée d'un jour chanfreiné et d'un percement XIX^e.. Travée droite : - Une porte et une fenêtre à encadrement rectangulaire en grès rouge ;</p>		
<p><u>La façade latérale</u> - Un jour coiffé d'un linteau en accolade ; - Deux souches de cheminée en maçonnerie de gré rouge**, couronnement en pierre.</p>		

La façade sur jardin :
Soubassement :
- Une porte de cave chanfreinée, menuiseries à cadre, à larges lames ;
- Un jour de cave à encadrement rectangulaire chanfreiné.
Au RDC :
- Une porte piétonne desservie par un escalier droit en pierre, à encadrement rectangulaire arrondi (quart de rond), linteau en accolade ;
- Un petit jour mouluré (ajout de contrevents et feuillures) ;
- Un jour d'évier rectangulaire en pierre doté de feuillures ;
- Une fenêtre à encadrement rectangulaire en pierre doté de feuillures.
A l'étage :
- Une baie à encadrement en pierre coiffé en arc segmentaire, contrevents et sans feuillure ;
- Une fenêtre à encadrement rectangulaire en pierre doté de feuillures ;
- Trois lucarnes de charpente à croupe débordante ;
- Débord de toit sur abouts de solives sectionnées.



B/ La grange-étable, remaniée au XX^e siècle
 - Portail encadré par deux piliers en gré rouge

La façade latérale

- Pierre trouée : remploi pierre d'évier.

La façade sur jardin

- Trois grandes arcades en anse de panier en grès rouge dont celle du milieu datée 1873 ;
- Un jour rectangulaire
- Trois lucarnes : remaniement du XX^e siècle.




C/ Le four à pain
 Toiture en lauses, faitage en gré rouge ;
 Conduit refait.



Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique	Corps de logis : édifice représentatif de la maison rurale du XIII ^e /XIV ^e siècle
Architectural	Dépendances et four : représentatifs de l'architecture et de l'économie rurale de la fin du XIX ^e siècle, début du XX ^e siècle.
Contextuel	

Peyrignac	Ref. cadastrales	P168 section AE	
Désignation	Four-séchoir		
Typologie	Bâtiment rural		
Organisation du bâti sur la parcelle			
Usages			
Datation			
Façades	Niveaux	RdC surmonté d'un comble	
	Matériaux	Maçonnerie appareillé de gré rouge et de calcaire ; bardage bois.	
	Traitement	Pierre apparente	
Toiture	Forme	A deux versants	
	Matériaux	Tuile mécanique	
Clôture/jardin			

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

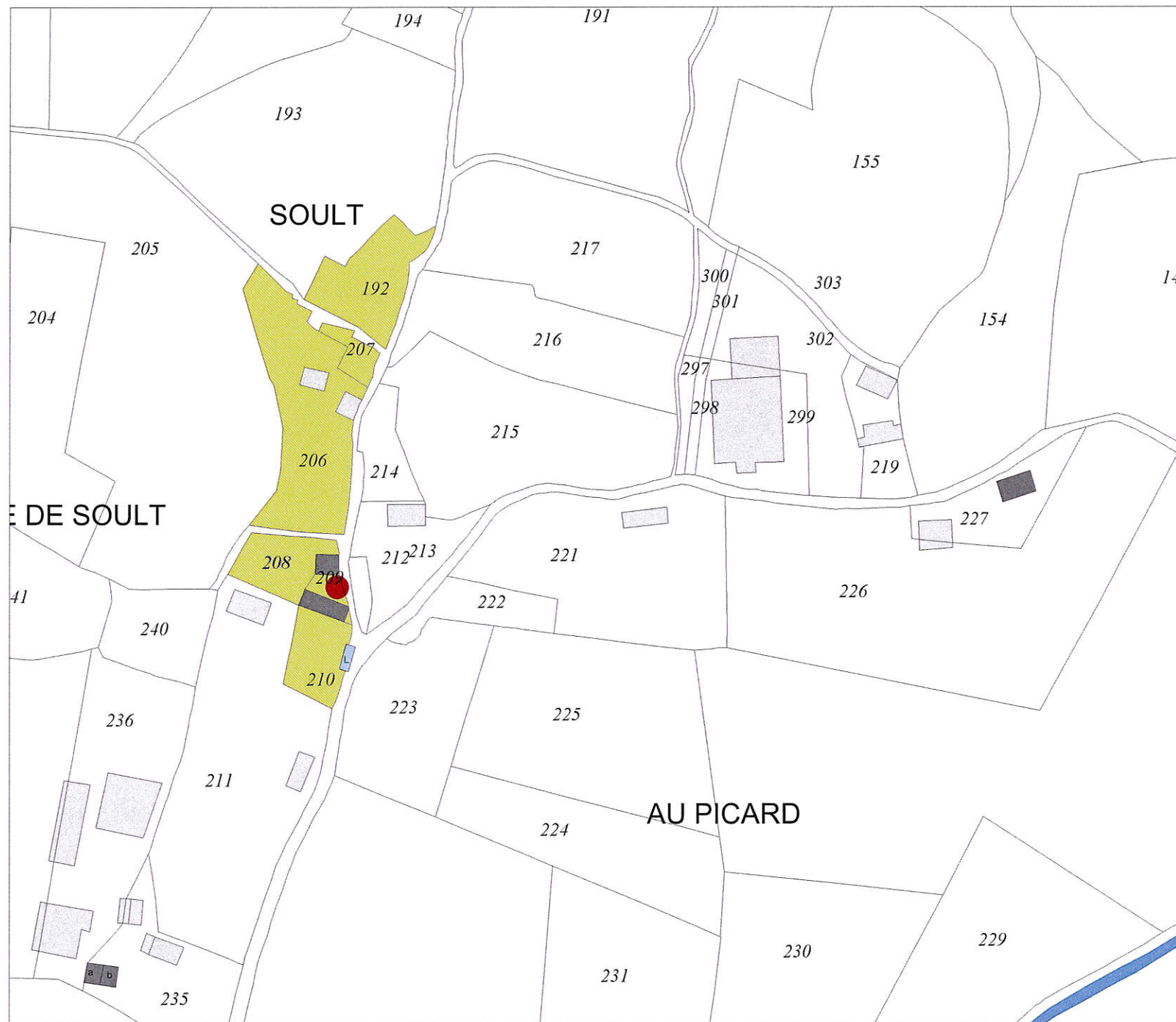
La façade principale

- Four surmonté d'un séchoir ;
- Cul de four couvert de lauses ;
- Conduit de cheminée en brique ;

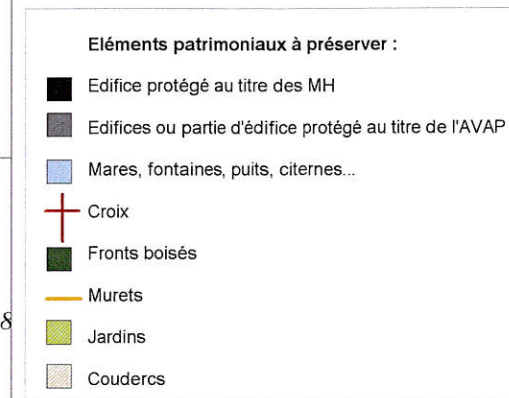
La façade latérale

- Ancienne porte murée ;
- Pignon couvert en bardage à motif de frise ;
- Lucarne en ferronnerie.


Intérêt patrimonial :	
Historique/archéologique	
Architectural*	Edifice représentatif de l'architecture et de l'économie rurale de la fin du XIX ^e siècle, début du XX ^e siècle.
Contextuel	




Carte de repérage patrimonial




Ligneyrac : Soult

Soult	Ref. cadastrales	P209 section AD	
Désignation	Ensemble rural		
Typologie	Bâti rural		
Organisation du bâti sur la parcelle	Corps de logis et dépendances organisés autour d'une cour		
Usages	Agricole		
Datation	XVIII°/XIX°		
Façades	Niveaux	RdC	
	Matériaux	Maçonnerie	
	Traitement	Pierre apparente	
Toiture	Forme	A deux versants	
	Matériaux	Tuile mécanique	
Clôture/jardin	Un tilleul remarquable		

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :		
<ul style="list-style-type: none"> - Grange : ancienne maison - Grange-étable : linteau bois marqué d'une initiale 		

Intérêt patrimonial :	
Historique/archéologique	
Architectural**	Ensemble représentatif de l'architecture rurale de la fin du XIX° siècle
Contextuel*	Vestiges de l'ancien hameau disparu lors du glissement de terrain


Soult	Ref. cadastrales	P227 section AH	
Désignation	Grange-étable		
Typologie	Bâti rural		
Organisation du bâti sur la parcelle	Bâti implanté en accroche de la voirie		
Usages	Agricole		
Datation	XIX°		
Façades	Niveaux	R+1	
	Matériaux	Maçonnerie appareillée de pierre calcaire	
	Traitement	Pierre apparente	
Toiture	Forme	A demi-croupe	
	Matériaux	Ardoise	
Clôture/jardin			

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

A l'étage :

- Une grande porte feunière.

Intérêt patrimonial :	
Historique/archéologique	
Architectural**	Edifice représentatif de l'architecture rurale de la fin du XIX° siècle début du XX° siècle.
Contextuel	

Soult	Ref. cadastrales	P235 section AH	
Désignation	Maison		
Typologie	Ensemble rural		
Organisation du bâti sur la parcelle	Corps de logis et dépendances organisés autour d'une cour		
Usages	Habitation- agricole		
Datation	XIX ^e siècle		
Façades	Niveaux	Etage habité sur niveau de cave encaissé	
	Matériaux	Maçonnerie, pignon en pan de bois	
	Traitement	Pierre apparente	
Toiture	Forme	A quatre versants	
	Matériaux	Ardoise, une lucarne à croupe	
Clôture/jardin			

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

Un premier corps de logis étendu par la suite :

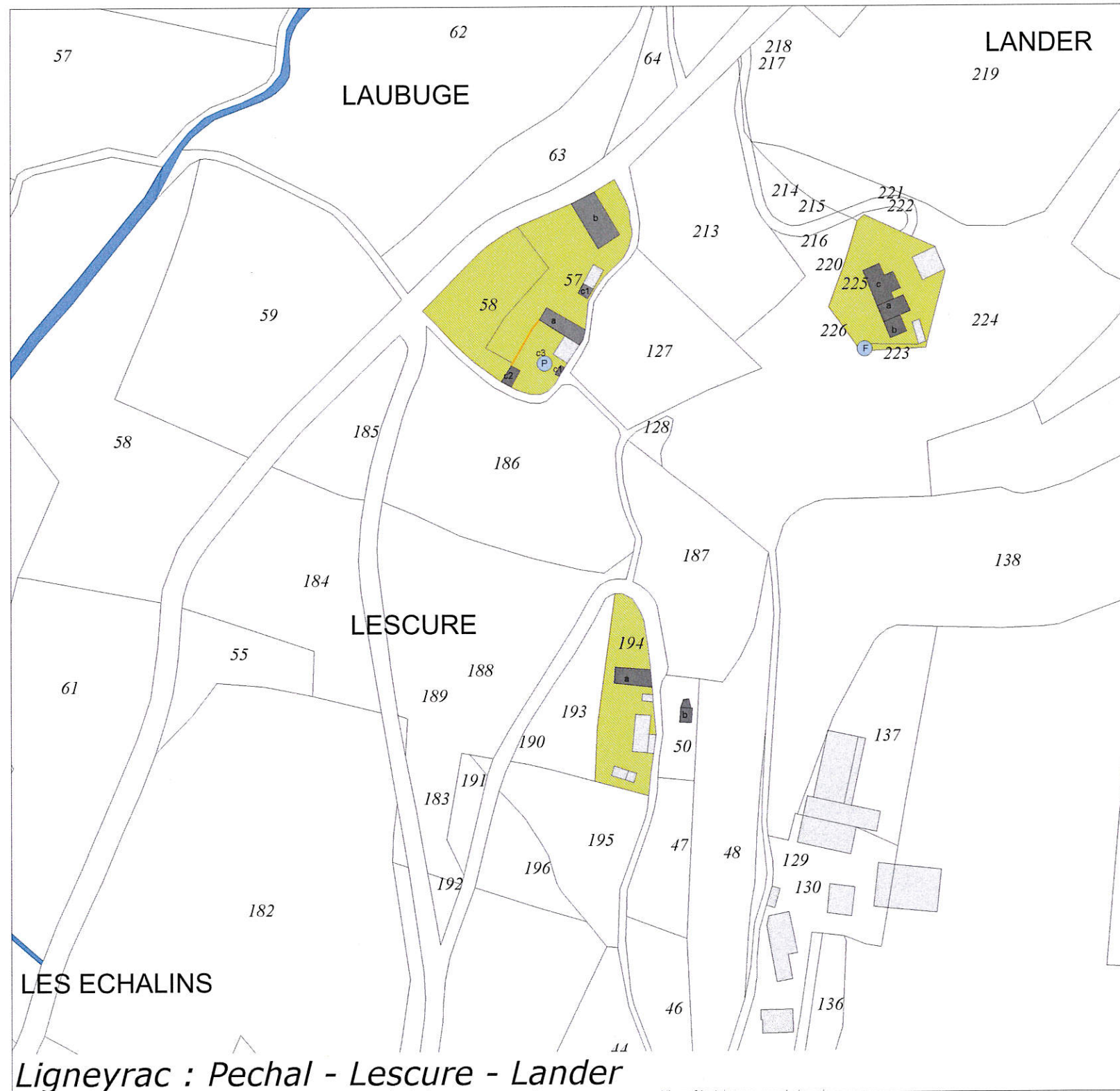
- Trois fenêtres à encadrement rectangulaire,
- Une porte à encadrement rectangulaire, datée 1826.
- En pignon : fenestrou de cantou.

Exemple : rare exemple de pan de bois à poteau et remplissage de moellons enduit à la chaux lacunaire,



Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique	
Architectural*	Edifice représentatif de la maison rurale de la fin du XIX ^e siècle
Contextuel	



Carte de repérage patrimonial

- Éléments patrimoniaux à préserver :
- Edifice protégé au titre des MH
 - Edifices ou partie d'édifice protégé au titre de l'AVAP
 - Mares, fontaines, puits, citernes...
 - ✚ Croix
 - Fronts boisés
 - Murets
 - Jardins
 - Coudercs

Lander	Ref. cadastrales	P225 section AH
Désignation	Maison	
Typologie	Maison rurale de la fin du XIX° siècle	
Organisation du bâti sur la parcelle	Corps de logis et dépendances organisés autour d'une cour	
Usages	Habitation + Agricole	
Datation	Fin du XVIII° siècle, début du XIX° siècle (sur bases antérieures ?)	



Façades	Niveaux	Etage habité sur RdC de cave
	Matériaux	Maçonnerie de pierre calcaire, Corps central : pan de bois en encorbellement à l'étage sur abouts de solives débordants.
	Traitement	Pierre apparente et enduit
Toiture	Forme	A quatre pans, abouts de solives sectionnés.
	Matériaux	Ardoise en écaille, Deux outeaux dont l'un est doté de trous d'envol.

Clôture/jardin

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

A/ Le corps de logis

La façade principale

Au RDC :

- Une porte de cave surmontée d'un linteau en bois.

A l'étage :

- Pan de bois sur abouts de solives en encorbellement.
- Deux fenêtres à encadrement rectangulaire en bois doté de couvre-joints assemblés à coupe d'onglet.

La façade arrière

- Porte de cave, encadrement rectangulaire surmonté d'un grand linteau en pierre monolithique.
- Ensemble de percements à encadrement rectangulaire doté de feuillures
- Une lucarne de charpente à la capucine.

A l'intérieur

- Placards dans la cave en maçonnerie appareillée de calcaire, petit module de base.

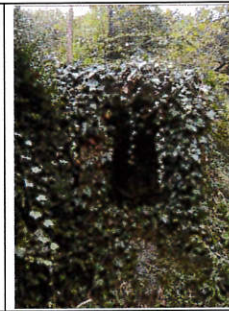
B/ La maison accolée, 1913

- Un évier surmonté d'un jour rectangulaire,
- Une porte d'entrée à arc segmentaire,
- Une fenêtre à encadrement rectangulaire doté de feuillures.

C/ La grange accolée, remaniée

- Une porte dotée d'un linteau daté de 1616.

D/ Le puits, couvert en pierre



Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique	Bases antérieures à vérifier
Architectural*	Edifice représentatif de l'architecture rurale de la fin du XVIII° siècle, début du XIX° siècle
Contextuel	

Laubuge	Ref. cadastrales	P57 section AH
Désignation	Ensemble rural	
Typologie		
Organisation du bâti sur la parcelle	Corps de logis et dépendances organisés autour d'une cour ouverte.	
Usages	Habitation et agricole	
Datation	Corps de logis : XVII ^e , remaniement et agrandissement du XVIII ^e , Grange : 1933	
Façades	Niveaux	RDC sur soubassement
	Matériaux	Maçonnerie
	Traitement	Jointoyé au XX ^e
Toiture	Forme	A croupe
	Matériaux	Ardoise, Outeaux et lucarnes
Clôture/jardin		



Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

A/ Le corps de logis

- Baie rectangulaire sur appuis mouluré (remaniement ?)
- Une souillarde, XVIII^e siècle



B/ La grange-étable, 1933, remaniée XX^e siècle.

C/ Les dépendances

- C1 : deux fours à pain, remaniement du XX^e,
- C2 : un séchoir à noix,
- C3 : Puits.



Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique	
Architectural*	Ensemble qui bien que remanié demeure représentatif de l'architecture rurale de la fin du XIX ^e siècle, début du XX ^e siècle.
Contextuel	

Lescure	Ref. cadastrales	P194 AH
Désignation		
Typologie	Ensemble rural	
Organisation du bâti sur la parcelle	Corps de logis et dépendances organisés autour d'une cour.	
Usages	Habitation - agricole	
Datation	XVII ^e , remaniement du XVIII ^e (1760 inscrit sur le linteau d'une porte)	



Façades	Niveaux	RdC sur soubassement (?)
	Matériaux	Maçonnerie
	Traitement	Joints beurrés initiaux
Toiture	Forme	A deux versants, lucarnes de charpente à deux versants
	Matériaux	Ardoise, lauses conservée à l'égout : matériau de couverture initial ?
Clôture/jardin		

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

A/ Le corps de logis

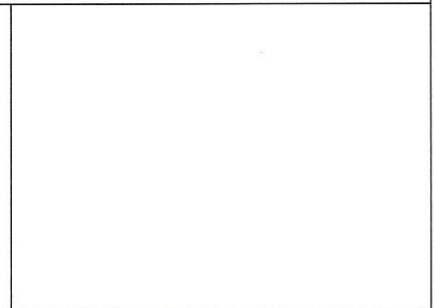
Façade principale :

- A gauche : couple porte et fenêtre couvertes en arc segmentaire, du XVIII^e siècle,
- A droite, couple porte et fenêtre à encadrement rectangulaire
- Deux lucarnes à fronton en bois, dotées de joues en ardoise en écailles,
- Une souche de cheminée à degré en pignon.

Façade arrière :

- Œil de bœuf

Pignon sur vallée : maçonnerie appareillée



B/ Les dépendances


- Un bucher,
- Une grange/hangar,
- Un four à pain, XVII^e (parcelle AH 50)
- Une maison en ruine, XIX^e.



Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique*	Corps de logis conservant des dispositions anciennes
Architectural **	Corps de logis et dépendances (four)
Contextuel	



Rosiers	Ref. cadastrales	P7 section AH	
Désignation	Ensemble rural		
Typologie			
Organisation du bâti sur la parcelle	Corps de logis et dépendances organisées autour d'une cour fermée		
Usages	Habitation - agricole		
Datation	Portail daté 1782		
Façades	Niveaux		
	Matériaux		
	Traitement		
Toiture	Forme		
	Matériaux		
Clôture/jardin			

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :
A/ Le corps de logis (masqué par le mur de clôture)
portail


- Arcade en pierre couverte par un linteau en arc déprimé,
- Avant-toit en charpente soutenu par des aisseliers

B/ Les dépendances

- Un séchoir,
- Une grange.



Intérêt patrimonial :	
Historique/archéologique	
Architectural*	Ensemble rural représentatif de l'architecture et de l'économie du XIX ^e siècle.
Contextuel**	Portail

Rosiers	Ref. cadastrales	P9 section AH	
Désignation	Ensemble rural		
Typologie	Bâti rural de la fin du XIX ^e siècle début du XX ^e siècle		
Organisation du bâti sur la parcelle	Corps de logis et dépendances organisés autour d'une cour fermée		
Usages	Habitation - agricole		
Datation	XIX ^e (1844)		
Façades	Niveaux	Etage habité sur niveau de cave	
	Matériaux	Maçonnerie	
	Traitement	Pierre apparente (destiné à être enduit ?)	
Toiture	Forme	A quatre versants	
	Matériaux	Tuile plate neuve, deux lucarnes à croupe, corniche	
Clôture/jardin	Mur de clôture en pierre		

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

A/ Le corps de logis

La façade principale : façade composée axée sur la porte d'entrée

- Baies à encadrement en pierre doté de feuillures,
- Une porte dotée d'un linteau portant la date 1844, surmonté d'un fronton triangulaire percé d'un oculus.

B/ La grange, début XX^e

- Une arcade à arc segmentaire, dotée de claveaux en alternance de grès jaune et de grès rouge.



Intérêt patrimonial :	
Historique/archéologique	
Architectural*	Ensemble représentatif de l'architecture et de l'économie rurales de la fin du XIX ^e siècle, début du XX ^e siècle.
Contextuel	

Rosiers	Ref. cadastrales	P10 section AH
Désignation	Maison	
Typologie	Maison rurale de la fin du XVII ^e siècle	
Organisation du bâti sur la parcelle	Bâti implanté parallèlement et en bordure de voirie.	
Usages	Habitation (aujourd'hui en ruines)	
Datation	XVII ^e , remaniement au XVIII ^e	



Façades	Niveaux	RDC
	Matériaux	Maçonnerie
	Traitement	Pierre apparente
Toiture	Forme	A deux versants
	Matériaux	Pignons couverts en louse


Clôture/jardin	
-----------------------	--

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

- Une porte à encadrement rectangulaire en pierre à angles vifs, XVII^e, menuiserie à cadre,
- Fenêtre large surmontée d'un linteau en arc en accolade, sur un appui et jambages chanfreinés dotés d'un congé triangulaire et d'un congé en pendeloque, XVII^e, menuiserie à carreaux moyens et allège pleine, parclozes extérieures**
- Une fenêtre surmontée d'un linteau en arc segmentaire, XVIII^e,
- Une cheminée en bois surmontée d'un linteau de mur à mur,
- Une souche de cheminée à degré,
- Abouts de solives sciés recevant probablement les chevrons d'un avant-toit très marqué.



Intérêt patrimonial :	
Historique/archéologique***	Edifice représentatif de la maison rurale du XVII ^e siècle.
Architectural***	
Contextuel	

Rosiers	Ref. cadastrales	P11 section AH	
Désignation	Four à pain		
Typologie	Edifice rural		
Organisation du bâti sur la parcelle	Bâti implanté en bordure de l'espace public.		
Usages			
Datation	XVII°-XVIII°		
Façades	Niveaux	RdC	
	Matériaux	maçonnerie	
	Traitement	Pierre apparente	
Toiture	Forme	En cul de four et à deux versants	
	Matériaux	Lauses sur le cul de four, tuile mécanique sur le fournil.	
Clôture/jardin			


Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

Four semi circulaire couvert de lauses
 Fournil couvert en charpente.



Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique	
Architectural**	Four communal
Contextuel	

Rosiers	Ref. cadastrales	P14 section AH	
Désignation	Ensemble rural		
Typologie	Bâti rural		
Organisation du bâti sur la parcelle	Corps de logis et dépendances organisés autour d'une cour fermée		
Usages	Habitation-agricole		
Datation	XVII ^e , remaniement XVIII ^e : clef de l'arcade du portail d'entrée datée 1793, puis XIX ^e : couverture en ardoises et lucarnes.		
Façades	Niveaux	Etage habité sur niveau de cave	
	Matériaux	Maçonnerie	
	Traitement	Pierre apparente	
Toiture	Forme	A deux versants	
	Matériaux	Ardoise, souche de cheminée maçonnée, lucarnes	
Clôture/jardin	<ul style="list-style-type: none"> - Murs hauts maçonnés, surmontés d'un couronnement en pierre, - Un mur de clôture en pierre percé d'un portail en arc déprimé daté 1793. 		

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

La toiture


- Une souche de cheminée en pierre à degrés,
- Une lucarne de charpente, XIX^e.



Un frêne et un noyer remarquable sur parcelle limitrophe côté ouest

Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique	
Architectural*	Ensemble représentatif de l'architecture et de l'économie rurales de la fin du XIX ^e siècle, début du XX ^e siècle.
Contextuel**	Mur de clôture et portail

Rosiers/Noëlle	Ref. cadastrales	P19 section AH	
Désignation	Ensemble rural		
Typologie	Bâti rural		
Organisation du bâti sur la parcelle	Corps de logis et dépendances organisés autour d'une cour		
Usages	Habitation - agricole		
Datation	XVIII ^e , remaniement en 1890		
Façades	Niveaux	Etage habité sur niveau de cave	
	Matériaux	Maçonnerie de pierre en appareil assisé	
	Traitement	Pierre apparente	
Toiture	Forme	A deux versants et une demi-croupe	
	Matériaux	Ardoise, outeaux, lucarnes à fronton.	
Clôture/jardin			

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

A/ Le corps de logis

La façade principale :

- travée constituée de la porte d'entrée datée 1890, surmontée d'une lucarne, encadrée de deux baies rectangulaires (l'une ayant été remaniée au XIX^e siècle),
- travée constituée d'une porte de cave rectangulaire surmontée d'une fenêtre et d'une lucarne à fronton.
- grange accolée : arcade charretière en anse de panier surmontée d'une lucarne de charpente.



B/ Les dépendances

- B1 : séchoir,
- B2 : bergerie en maçonnerie, disposant de trois baies dotées de jambages chanfreinés, XVIII^e,
- B3 : porcherie,
- B4 : puits à margelle demi-circulaire.




C/ Ancien corps de logis, XVII^e/XVIII, transformé en grange

- Une cheminée en pierre, dotée de jambages avec une colonnette engagée, XVII^e,
- Une porte en soubassement, dotée de chanfreins et de congés en fer de lance,
- Une fenêtre sur le pignon, menuiseries à petits bois et allège pleine,
- Une souillarde, XVIII^e.
-



Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique**	Ancienne maison rurale de la fin du XVII ^e siècle, début du XVIII ^e siècle.
Architectural **	Ensemble représentatif de l'architecture et de l'économie rurales de la fin du XIX ^e siècle, début du XX ^e siècle.
Contextuel	**

Les Crosses	Ref. cadastrales	P213 section AH	
Désignation	Ensemble rural		
Typologie	Bâti rural		
Organisation du bâti sur la parcelle	Corps de logis et dépendances organisés autour d'une cour.		
Usages	Habitation - agricole		
Datation	XVII°, remaniement du XIX°, extension du XX°		
Façades	Niveaux	Etage habité sur niveau de cave	
	Matériaux	Maçonnerie	
	Traitement	Maçonnerie apparente (rejointoiement du XX° siècle)	
Toiture	Forme	A trois versants	
	Matériaux	Ardoise, outeaux dont un double doté de trous d'envol.	
Clôture/jardin	- Murets en pierre.		

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

A/ Le corps de logis

La façade principale, façade composée axée sur la porte d'entrée :

- Baies à encadrement en pierre chanfreiné,
- Chevrons à abouts en bec de flûte.

La façade arrière :

- Une porte charretière surmontée d'un linteau en pierre avec un arc en accolade, jambages chanfreinés.

B/ La grange-étable, XVII°-XVIII°

Maçonnerie non enduite, en appareil assisé,

Couverture à croupe en ardoise plate et en écaille.

Ensemble de portails rectangulaires, menuiseries à lames larges.

C/ Le séchoir



Intérêt patrimonial :


Historique/archéologique*	Eléments anciens
Architectural*	Ensemble représentatif de l'architecture et de l'économie rurales de la fin du XVIII° siècle, début du XIX° siècle.
Contextuel	



Carte de repérage patrimonial

- Éléments patrimoniaux à préserver :
- Edifice protégé au titre des MH
 - Edifices ou partie d'édifice protégé au titre de l'AVAP
 - Mares, fontaines, puits, citernes...
 - ✚ Croix
 - Fronts boisés
 - Murets
 - Jardins
 - Coudercs

Ligneyrac :Liat

Liat	Ref. cadastrales	P24 section AI	
Désignation	Ensemble rural		
Typologie	Maison rurale de la fin du XVII ^e siècle début du XVIII ^e siècle		
Organisation du bâti sur la parcelle	Corps de logis et dépendances organisés autour d'une cour (liés à la parcelle 25 ?).		
Usages	Habitation - agricole		
Datation	XVII ^e siècle remanié au XIX ^e		
Façades	Niveaux	Etage habité sur niveau de cave.	
	Matériaux	Maçonnerie	
	Traitement	Pan de bois (habitation) et pierre apparente assisée (soubassement du corps de logis et de la grange)	
Toiture	Forme	A deux versants	
	Matériaux	Tuile mécanique	
Clôture/jardin	<ul style="list-style-type: none"> - Un muret, - Passage en calade, - Deux puits. - Frênes isolés et en lignes sur parcelle en prairie nord 		

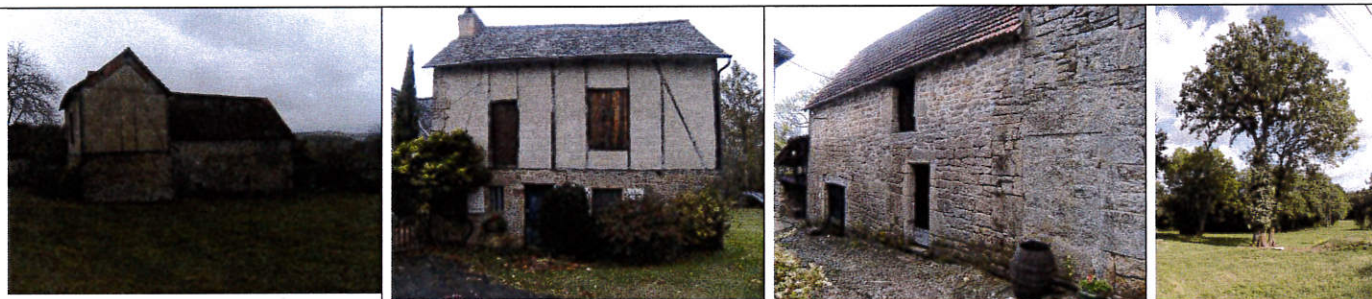
Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

A/ Le corps de logis

- Soubassement conservant des percements rectangulaires chanfreiné, surmonté par un étage en pan de bois (remontage XIX^e ?).


B/ La grange

- Un noyau ancien (XVII^e) surélevé par la suite
- Porte rectangulaire, encadrement chanfreiné.
- Percements rectangulaires postérieurs.



Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique **	Edifice conservant des percements anciens.
Architectural*	
Contextuel	Ensemble aggloméré du XV/XVI ^e siècle (cf. p 235 et p 24)

Liat	Ref. cadastrales	P25 section AI	
Désignation	Ensemble rural		
Typologie	Maison rurale de la fin du XV ^e siècle début du XVI ^e siècle		
Organisation du bâti sur la parcelle	Corps de logis et dépendances organisés autour d'une cour.		
Usages	Habitation agricole		
Datation	XV ^e /XVI ^e siècle, extensions XVII ^e puis XVIII ^e siècles		
Façades	Niveaux	Etage habité sur niveau de cave.	
	Matériaux	Maçonnerie	
	Traitement	Pierre apparente	
Toiture	Forme	A deux versants	
	Matériaux	Ardoise, souche de cheminée à degrés	
Clôture/jardin	<ul style="list-style-type: none"> - Un muret, - Passage en calade, - Puits circulaire. 		

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

A/ *Le corps de logis*, accolé à une seconde maison XVII^e siècle

La façade pignon

- Un bolet et un escalier en pierre (ajout),
- Ensemble de percements : encadrements rectangulaires chanfreinés, menuiserie de la porte à lames larges cloutées.

La façade latérale : traces de remaniements

- Porte de cave : linteau monolithique en pierre sur coussinet (remaniée), surmontée par une fenêtre rectangulaire en gré rouge (remaniée ?)
- Arcade chanfreinée en gré rouge (XV^e siècle)
- Jour chanfreiné muré.

Le pignon arrière :

- Pierre et fond d'évier (XV^e siècle)



b/ *Le séchoir*

Maçonnerie,
Toiture à deux pans en tuile mécanique,
Four à pain et séchoir.



Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique ***	Edifice qui bien que remanié est représentatif de la maison rurale et/ou maison noble de la fin du XV ^e siècle, début du XVI ^e siècle.
Architectural **	
Contextuel**	Traitements des abords, allée pavée en calade Ensemble aggloméré du XV/XVI ^e siècle (cf. p 235 et p 25)

Liat	Ref. cadastrales	P33 section AI
Désignation	Ensemble rural	
Typologie	Bâti rural de la fin du XIX ^e siècle, début du XX ^e siècle	
Organisation du bâti sur la parcelle	Bâtiment et dépendances organisés autour d'une cour.	
Usages	Habitation - agricole	
Datation	Remaniement au XIX ^e siècle	



Façades	Niveaux	R+1
	Matériaux	Maçonnerie
	Traitement	Jointoyé au XIX ^e siècle
Toiture	Forme	A quatre pans
	Matériaux	Ardoise

Clôture/jardin	<ul style="list-style-type: none"> - Un muret, - Un portail encadré de piles en pierre. -
-----------------------	--

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :
A/ Le corps de logis
 Maçonnerie de en assise irrégulière, façade composée, lucarnes en pierre à la capucine, génoise, XIX^e

B/ La grange, XVIII^e siècle
 Maçonnerie, appareillage assisé.
 Bâtiment surélevé au XIX^e siècle.

- Un linteau portant l'inscription : D-F-1896 (date du remaniement),
- Un triplet d'arcades à linteau segmentaire monolithique.

C/ Les dépendances

- Une serre à blé transformée en habitation,
- Un four à pain accolé à la serre à blé.



Intérêt patrimonial :	
Historique/archéologique	
Architectural **	Ensemble rural représentatif de l'architecture et de l'économie de la fin du XIX ^e siècle, début du XX ^e siècle.
Contextuel	

Liat	Ref. cadastrales	P40 section A1
Désignation	Ensemble rural	
Typologie	Bâti rural de la fin du XIX ^e siècle début du XX ^e siècle	
Organisation du bâti sur la parcelle	Corps de logis et dépendances organisés autour d'une cour.	
Usages	Habitation agricole	
Datation	Remaniement au XIX ^e siècle et au début du XX ^e siècle(1921)	



Façades	Niveaux	Etage habité sur soubassement
	Matériaux	Maçonnerie
	Traitement	Pierre apparente (rejointoiement XX ^e)
Toiture	Forme	A quatre versants
	Matériaux	Ardoise, outeaux.

Clôture/jardin

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

A/ Le corps de logis

Au RDC :

- Une porte surmontée d'un linteau daté 1921.

B/ La grange




C/ Les dépendances

- C1 : séchoir en ossature bois accolé à un four à pain (c2), en ruine**,
- C3 : puits.

Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique	
Architectural*	Ensemble rural représentatif de l'architecture et de l'économie de la fin du XIX ^e siècle, début du XX ^e siècle. Exemple rare de séchoir en charpente **
Contextuel	

Liat	Ref. cadastrales	P41	
Désignation	Grange		
Typologie	Bâti rural de la fin du XIX ^e siècle, début du XX ^e siècle.		
Organisation du bâti sur la parcelle	Bâti implanté en accroche de l'espace public.		
Usages	agricole		
Datation	XIX ^e siècle		
Façades	Niveaux	RdC	
	Matériaux	Maçonnerie	
	Traitement	Pierre apparente	
Toiture	Forme	1/2 croupe	
	Matériaux	Tuile plate/tuile mécanique	
Clôture/jardin			

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :


A- Grange : grande arcade charretière centrale couverte en arc segmentaire, flanquée de deux portes piétonne, prolongée par un auvent de charpente (ajout ?)

B- puits.



Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique	
Architectural*	Ensemble rural représentatif de l'architecture et de l'économie de la fin du XIX ^e siècle, début du XX ^e siècle.
Contextuel	

Liat	Ref. cadastrales	P228-225 section A1	
Désignation	Maison		
Typologie	Demeure de la fin du XVII ^e siècle, début du XVIII ^e siècle		
Organisation du bâti sur la parcelle	Corps de logis et dépendances organisés autour d'une cour fermée à la charnière de l'espace rural		
Usages	Habitation - agricole		
Datation	Fin XVI ^e – début XVII ^e , remaniement au XVIII ^e puis au XIX ^e (agrandissement)		
Façades	Niveaux	Etage habité sur niveau de cave	
	Matériaux	Maçonnerie	
	Traitement	Pierre apparente	
Toiture	Forme	A combles brisés	
	Matériaux	Ardoise, lucarnes XX ^e Cheminée maçonnée	
Clôture/jardin	<ul style="list-style-type: none"> - Un muret, - Un portail en ferronnerie encadré de piles en pierre surmontées d'un couronnement en pierre (en remploi), - Un puits (dans la parcelle 225). - Un marronnier et un frêne remarquables - Allée de desserte (ancien chemin rural) plantée de frênes 		

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

A/ Le corps de logis

- Baies à encadrement rectangulaire doté de feuillures,
- Une souillarde.

NB : une cheminée en pierre, Fin XVI^e – début XVII^e siècle, dotée de jambages chanfreinés avec des congés, d'un manteau en arc segmentaire, et d'une corniche profilée d'un talon,



B/ Les dépendances, sur la parcelle mitoyenne 225

- B1 : serre à blé,
- B2 : ancienne grange XVIII^e, aménagée partiellement en habitation,
- B3 : séchoir remanié dans les années 1950.



Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique	Demeure qui, bien que remaniée conserve des dispositions anciennes, aujourd'hui représentative de la demeure rurale de la fin du XVII ^e siècle début du XVIII ^e siècle.
Architectural	Ensemble rural représentatif de l'architecture et de l'économie de la fin du XIX ^e siècle, début du XX ^e siècle
Contextuel	Abords de qualité : espaces ruraux (vergers, potagers associées), allée plantée.

Liat	Ref. cadastrales	P235 section AI
Désignation	Ensemble rural	
Typologie	Maison rurale de la fin du XVII ^e siècle début du XVIII ^e siècle	
Organisation du bâti sur la parcelle	Corps de logis accolé à celui situé parcelle 25	
Usages	Habitation	
Datation	XVII ^e siècle	
Façades	Niveaux	Etage habité sur niveau de cave.
	Matériaux	Maçonnerie
	Traitement	Pierre apparente assisée
Toiture	Forme	A quatre versants
	Matériaux	Ardoise
Clôture/jardin		



Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

- Bases anciennes (maçonnerie appareillée, percements) remaniée au XVIII^e siècle (fenêtre en arc segmentaire), puis au XX^e siècle (percements récents).

Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique *	Edifice conservant des percements anciens.
Architectural*	
Contextuel	Ensemble aggloméré du XV/XVI ^e siècle (cf. p 25 et p 24)



Carte de repérage patrimonial

Eléments patrimoniaux à préserver :

- Edifice protégé au titre des MH
- Edifices ou partie d'édifice protégé au titre de l'AVAP
- Mares, fontaines, puits, citernes...
- ✚ Croix
- Fronts boisés
- Murets
- Jardins
- Coudercs

Ligneyrac : Traversat

Traversat	Ref. cadastrales	P130 section AI
Désignation	Maison	
Typologie	Maison rurale de la fin du XVI ^e siècle début du XVII ^e siècle	
Organisation du bâti sur la parcelle		
Usages	Habitation	
Datation	XVII ^e siècle	
Façades	Niveaux	Etage habité sur cave
	Matériaux	Maçonnerie appareillée
	Traitement	Pierre apparente
Toiture	Forme	Deux versants
	Matériaux	Inconnu : à noter la présence de lauses sur les arases rampantes
Clôture/jardin		



Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :



Au RDC :

- Une fenêtre à encadrement chanfreiné, sur appui saillant,
- Une souillarde équipée d'un banc périphérique,
- Une porte d'entrée rectangulaire chanfreinée flanquée d'un jour
- Une porte de cave.



Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique ***	Edifice exceptionnel représentatif de la maison rurale du XVII ^e siècle.
Architectural***	
Contextuel	

Traversat	Ref. cadastrales	P134/135 section AI	
Désignation	Ensemble rural		
Typologie	Bâti rural		
Organisation du bâti sur la parcelle	Corps de logis et dépendances organisés autour d'une cour.		
Usages	Habitation		
Datation	Maison : Seconde moitié du XV°/début du XVI° Grange : XVII°, remaniée à la fin du XIX°		
Façades	Niveaux	R+1	
	Matériaux	Maçonnerie	
	Traitement	Jointoyé	
Toiture	Forme	A demi-croupe	
	Matériaux	Tuile plate	
Clôture/jardin	Parcelle enclose de murets. Un chêne remarquable		

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

-

A/ Le corps de logis

- Une demi-croisée ayant perdu sa division haute,
- Une porte à encadrement rectangulaire chanfreinée, congés en cuillère,
- Un bolet en maçonnerie (ajout postérieur).
- Sur l'arrière, une arcade de cave en plein cintre chanfreinée.



B/ La grange

Plan rectangulaire,
Couverture en tuile plate, à deux versants.


- Trois arcades en arc segmentaire dont une grande arcade centrale datée 1896,
- Trois jours de combles.

Porte piétonne en arc segmentaire, remaniée, surmontée d'une baie : ancienne baie feunière ?



Intérêt patrimonial :

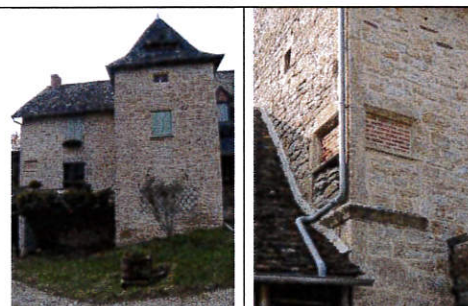
Historique/archéologique ***	Corps de logis*** : représentatif de la maison rurale de la fin du XV° siècle.
Architectural***	Dépendance* : représentative de l'architecture rurale de la fin du XIX° siècle.
Contextuel	

Traversat	Ref. cadastrales	P136 section AI	
Désignation	Ensemble rural		
Typologie	Maison noble ou repaire du XVII ^e siècle		
Organisation du bâti sur la parcelle	Corps de logis et dépendances organisés autour d'une cour.		
Usages	Habitation - agricole		
Datation	Maison : XVII ^e , extension du XIX ^e Grange : début XX ^e (1909)		
Façades	Niveaux	Etage habité sur soubassement	
	Matériaux	Maçonnerie	
	Traitement	Pierre apparente (rejointoiement XX ^e)	
Toiture	Forme	A trois versants	
	Matériaux	Ardoise, outeaux Lucarnes à fronton du début XX ^e siècle, une souche à degré du XVII ^e .	
Clôture/jardin	Murets de soutènement en pierre.		

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

A/ Le corps de logis

- Une fenêtre à traverse d'angle murée, XVII^e,
- Des baies à encadrement rectangulaire chanfreiné, XVII^e,
- Une baie à encadrement rectangulaire à angle vifs, XIX^e,
- Un bolet XX^e.
- Une tour d'escalier rectangulaire percée de canonnières, escalier en vis.



B/ La grange

Plan rectangulaire,
Maçonnerie assisée,
Toiture à deux versants en tuile mécanique.

Au RDC :

- Trois arcades en arc segmentaire, dont une est dotée d'une clef datée 1909,
- Une baie feunière axée sur l'arcade centrale.




C/ Le four à pain

La fontaine



Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique***	Edifice représentatif des maisons nobles ou repaires du XVII ^e siècle Ensemble de dépendances représentatif de l'architecture et de l'économie rurale de la fin du XIX ^e siècle, début du XX ^e siècle.
Architectural ***	
Contextuel	Mur de soutènement, fontaine.

Traversat	Ref. cadastrales	P221 section AI	
Désignation	Ensemble rural : maison élémentaire et grange accolée		
Typologie	Bâti rural		
Organisation du bâti sur la parcelle	Bâti aligné sur une cour		
Usages	Habitation et agricole		
Datation	XVIII°/XIX° siècle		
Façades	Niveaux	Rdc	
	Matériaux	maçonnerie	
	Traitement	Vestige d'enduit à la chaux et de badigeon	
Toiture	Forme	A deux versants amortis par des coyaux, deux lucarnes feunières de charpente.	
	Matériaux	Tuiles mécaniques (à l'origine probablement de tuile plate)	
Clôture/jardin			


Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

Porte encadrement en pierre et linteau bois, encadrée de deux fenêtres.
Menuiseries à carreaux moyens et allège pleine*
Deux lucarnes feunières de charpente équipées de trous d'envol.



Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique	
Architectural**	Ensemble rural représentatif de l'architecture et de l'économie rurale de la fin du XIX° siècle, début du XX° siècle.
Contextuel	

Traversat	Ref. cadastrales	P222 section AI	
Désignation	Ensemble rural		
Typologie	Maison rurale du XVIII ^e siècle		
Organisation du bâti sur la parcelle	Corps de logis et dépendances organisés en L autour d'une cour		
Usages	Habitation- agricole		
Datation	Fin XVII ^e début XVIII ^e siècle		
Façades	Niveaux	Etage habité sur cave voûtée	
	Matériaux	Maçonnerie appareillée**	
	Traitement	Pierre apparente	
Toiture	Forme	A croupes et très forte pente	
	Matériaux	Ardoises, outeau	
Clôture/jardin	Tilleul remarquable		

Façade principale :

- Porte encadrement rectangulaire,
- Fond d'évier appareillé.

Façade latérale :

- Arcade charretière (perçement fin XIX^e/début XX^e) surmontée d'une fenêtre à encadrement rectangulaire à encadrement droit (absence de feuillures).

Façade arrière :

- Jour de cave surmontée d'une fenêtre, encadrement rectangulaire doté de feuillure.



Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique	Edifice représentatif de l'architecture rurale du XVIII ^e siècle, remarquable maçonnerie appareillée.
Architectural	
Contextuel	

Traversat	Ref. cadastrales	P272 section AI
Désignation	Ensemble rural (lié à la parcelle 273)	
Typologie	Grange-étable	
Organisation du bâti sur la parcelle	Corps de logis et dépendances organisés autour d'une cour fermée	
Usages	Agricole réhabilitée en habitation	
Datation	Début XX°	



Façades	Niveaux	R+1
	Matériaux	Maçonnerie appareillée
	Traitement	Pierre apparente
Toiture	Forme	A deux versants
	Matériaux	Ardoise

Clôture/jardin	<ul style="list-style-type: none"> - Mur de clôture en pierre avec couronnement en cabochon triangulaire, - Portail encadré de piliers en pierre, - Alignement de quatre tilleuls plus un marronnier isolé, remarquables. - Mare
-----------------------	--

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

Bâti à plan rectangulaire.

- Ensemble de percements : encadrement saillant et harpés, décor de gré rouge et de calcaire en alternance.
- Une grande arcade charretière encadrée par de deux arcades plus petites.
- Lucarnes feuillées à fronton passantes.



Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique	
Architectural**	Edifice représentatif de l'architecture rurale de la fin du XIX° siècle début du XX° siècle.
Contextuel	

Traversat	Ref. cadastrales	P273 section AI
Désignation	Ensemble rural	
Typologie	Maison rural du XVIII ^e siècle	
Organisation du bâti sur la parcelle	Corps de logis et dépendances organisés autour d'une cour fermée	
Usages	Habitation	
Datation	Seconde moitié XVIII ^e , extension fin XIX ^e (1884)	



Façades	Niveaux	Etage habité sur niveau de cave
	Matériaux	Maçonnerie
	Traitement	Pierre apparente, Joints rubanés,
Toiture	Forme	A quatre versants
	Matériaux	Ardoise en écaille sur débord de toit chevronné (abouts en bec de flûte), corniche en pignon. Lucarnes à la capucine en façade, lucarnes à fronton en pignon
Clôture/jardin	<ul style="list-style-type: none"> - Portail démonté : une arcature conservée - Mur de clôture, portail encadré de pilastres en pierre. 	

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

A/ Le corps de logis XVIII^e

La façade principale

- Ensemble de percements en arc segmentaire,
- Sur la tour, un percement à arc segmentaire.

La façade arrière

- Une porte de cave à arc déprimé surmontée d'une baie en arc segmentaire,
- Un oculus à encadrement en pierre,
- Débord de toit sur chevrons, abouts en bec de flûte,

Pignon : composition en deux travées de baies en arc segmentaire, lucarnes en pierre à fronton curviligne sur corniche moulurée.

B/ L'extension XIX^e

La façade principale :

Au RDC :

- Une porte en plein cintre, à encadrement saillant à pilastres.

A l'étage :

- Ensemble de fenêtres à encadrement rectangulaire en grès gris de Noailhac, dont l'une est datée 1884. A noter la présence de garde-corps en fonte équipant les baies de l'étage.

La façade en retour

Une porte chanfreinée en remploi,



C/ Le four accolé à l'extension

- Couverture en lause,

D/ Le séchoir



Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique**

Architectural**

Contextuel

Edifice représentation de la maison rurale du XVIII^e siècle.

Carte de repérage patrimonial



- Eléments patrimoniaux à préserver :
- Edifice protégé au titre des MH
 - Edifices ou partie d'édifice protégé au titre de l'AVAP
 - Mares, fontaines, puits, citernes...
 - ✚ Croix
 - Fronts boisés
 - Murets
 - Jardins
 - Coudercs

La Martinie	Ref. cadastrales	P107 section AK
Désignation	Ensemble rural	
Typologie	Bâti rural de la fin du XIX ^e siècle/début du XX ^e siècle	
Organisation du bâti sur la parcelle	Corps de logis et dépendances organisés autour d'une cour.	
Usages	Habitation - agricole	
Datation	Bases XVI/XVII ^e , remaniement au début XX ^e	



Façades	Niveaux	Deux étages d'habitation sur un soubassement
	Matériaux	Maçonnerie
	Traitement	Pierre apparente (destinée à l'origine à être enduite)
Toiture	Forme	A quatre versants
	Matériaux	Ardoise, deux lucarnes à fronton, souches de cheminée et boisseaux en briques.
Clôture/jardin		

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

A/ Le corps de logis :

Façade ordonnancée en trois travées de baies, la travée d'axe abrite la porte d'entrée surmontée d'un balcon.



B/ Dépendance en prolongement du corps de logis

- Une fenêtre à encadrement chanfreiné, sans congé, dotée d'un linteau orné d'une double accolade,
- Une porte à encadrement chanfreiné, remaniée,
- Une fenêtre à arc segmentaire,
- Une cave voûtée comblée.




C/ Les dépendances

- Un four sous le hangar, surmonté d'un séchoir à noix, XX^e,
- Une grange datée 1954 avec des éléments en remploi.



Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique*	Présence de vestiges anciens
Architectural*	Ensemble représentatif de l'architecture et de l'économie rurale de la fin du XIX ^e siècle début du XX ^e siècle.
Contextuel	

La Martinie	Ref. cadastrales	P112 section AK	
Désignation	Ensemble rural		
Typologie	Bâti rural de la fin du XIX ^e siècle/début du XX ^e siècle		
Organisation du bâti sur la parcelle	Maison et grange attenante implantées en bordure de l'espace public		
Usages	Habitation		
Datation	Maison : XVII ^e Grange : 1922		
Façades	Niveaux	RDC sur un niveau de cave	
	Matériaux	Maçonnerie	
	Traitement	Jointoyé au XX ^e	
Toiture	Forme	A croupe	
	Matériaux	Ardoise, Outeaux dont un double	
Clôture/jardin	- Un muret en pierre.		

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

A/ Le corps de logis

- Ensemble de baies à encadrement rectangulaire,
- Une porte dotée de jambages chanfreinés amortis par des congés biais, XVII^e remaniée au XIX^e.

B/ La grange

Maçonnerie, couverture à deux versants en tuiles mécaniques

- Trois arcades en pierre couvertes en arc segmentaire appareillé,
- Une lucarne centrale abritant un pigeonnier dans le fronton en bois.


C/ Les dépendances

- C1 : séchoir et un four à pain dans un même bâtiment,
- C2 : citerne.



Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique *	Présence de vestiges anciens
Architectural **	Ensemble représentatif de l'architecture et de l'économie rurale de la fin du XIX ^e siècle début du XX ^e siècle.
Contextuel	

La Martinie	Ref. cadastrales	P113 section AK	
Désignation	Ensemble rural		
Typologie	Bâti rural de la fin du XIX ^e siècle début du XX ^e siècle		
Organisation du bâti sur la parcelle	Corps de logis et dépendances organisés autour d'une cour		
Usages	Habitation et agricole		
Datation	XIX ^e sur bases antérieures (XVII ^e ?), grange (remaniée XX ^e sur bases antérieures XVIII ^e ?)		
Façades	Niveaux	Etage habité sur niveau de cave voûtée	
	Matériaux	Maçonnerie	
	Traitement	Jointoyé au XX ^e	
Toiture	Forme	A croupe	
	Matériaux	Ardoise/tuile mécanique	
Clôture/jardin	Un noyer remarquable		

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

A/ La grange, début XX^e

Couverture en tuile mécanique

- Arcade en arc segmentaire, claveaux de calcaire de gré rouge alternés formant décor, surmontée d'une lucarne feuillée.
- Deux portes charretières couvertes d'un linteau en pierre monolithique.

B/ Les dépendances




- Séchoir, porcherie en maçonnerie,
- Puits.

Modifications :



Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique	
Architectural*	Dépendances représentatives de l'architecture et de l'économie rurale de la fin du XIX ^e siècle, début du XX ^e siècle.
Contextuel	

La Martinie	Ref. cadastrales	P125 section AK	
Désignation	Ensemble rural		
Typologie	Maison noble de la fin du XVI ^e siècle, début du XVII ^e siècle.		
Organisation du bâti sur la parcelle	Corps de logis et dépendances organisés autour d'une cour fermée.		
Usages	Habitation		
Datation	XVII ^e , remaniement au XIX ^e		
Façades	Niveaux	R+1 sur niveau de cave voûtée enterrée	
	Matériaux	Maçonnerie	
	Traitement	Pierre apparente	
Toiture	Forme	A quatre versants	
	Matériaux	Ardoise, oiseau	
Clôture/jardin	<ul style="list-style-type: none"> - Murets en pierre, couronnement triangulaire. - Sur la parcelle 124 : un tilleul et un noyer remarquables - Sur la parcelle 125 : un frêne et un chêne remarquables 		 

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

A/ Le corps de logis

Façade principale :

Au RDC :

- Percements rectangulaires chanfreinés en partie remaniés
- Accès vers la cave voûtée enterrée : cheminée XVII^e en pierre ornée d'un écu avec deux étoiles, un croissant de lune et deux clefs, dallage en pierre,
- Un évier en pierre XVII^e sous l'escalier.

A l'étage :

- Porte desservie par un escalier en pierre
- Fenêtres rectangulaires (remaniement XIX^e)

Façade arrière :

- Jours signalant la cave enterrée
- Deux jours chanfreinés
- Fenêtres rectangulaires (remaniement XIX^e)



B/ Le séchoir, Four à pain
Maçonnerie, structure bois,
Toiture à deux pans en tuile plate.

C/ La grange, 1926

Toiture à deux pans en ardoise.


- Trois arcades en arc segmentaire en brique.

D/ Une citerne extérieure



Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique **	Corps de Logis conservant des dispositions anciennes remarquables
Architectural **	Dépendances représentatives de l'architecture et de l'économie rurale de la fin du XIX ^e siècle, début du XX ^e siècle.
Contextuel	

La Martinie	Ref. cadastrales	P127 section AK	
Désignation	Ensemble rural		
Typologie	Bâti rural de la fin du XIX ^e siècle début du XX ^e siècle		
Organisation du bâti sur la parcelle	Corps de logis et dépendances organisés autour d'une cour.		
Usages	Habitation - agricole		
Datation	Fin XVIII ^e siècle remaniée début XX ^e , 1910 (inscription sur le linteau de la porte d'entrée).		
Façades	Niveaux	Etage habité sur niveau de cave	
	Matériaux	Maçonnerie	
	Traitement	Pierre apparente	
Toiture	Forme	A quatre Versants	
	Matériaux	Ardoise, - Lucarnes à fronton en pierre, XX ^e siècle, - Souche de cheminée en brique, fin XVIII ^e siècle, - Chevrons en bec de flûte reposant sur une sablière.	
Clôture/jardin	- Murets en pierre.		

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

A/ Le corps de logis

La façade principale

- Escalier extérieur en pierre, garde-corps en serrurerie
- Ensemble de baies encadrement rectangulaire en pierre, remaniement début XX^e.

La façade arrière

- Deux yeux de bœuf en grès rouge.

B/ La grange, XVIII^e/XIX^e

Maçonnerie appareillée (appareil assisé),


Toiture à deux versants en tuiles mécaniques.

- Une porte charretière centrale, dotée d'un linteau en bois et de jambages en pierre.
- Deux portes latérales dotées d'un linteau en bois et de jambages en pierre.



Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique*	Corps de logis conservant des éléments anciens.
Architectural*	Dépendances représentatives de l'architecture et de l'économie rurale de la fin du XIX ^e siècle, début du XX ^e siècle.
Contextuel	

La Martinie	Ref. cadastrales	P128 section AK	
Désignation	Ensemble rural		
Typologie	Maison rurale de la fin du XVII ^e siècle début du XVIII ^e siècle.		
Organisation du bâti sur la parcelle	Corps de logis et dépendances organisés autour d'une cour		
Usages	Habitation		
Datation	Partie de gauche : XVII ^e Partie de droite : XVIII ^e		
Façades	Niveaux	Etage habité sur niveau de cave	
	Matériaux	Maçonnerie	
	Traitement	Pierre apparente, vestiges d'enduit.	
Toiture	Forme	A quatre versants	
	Matériaux	Tuile plate (XX ^e siècle) Une souche de cheminée en pierre	
Clôture/jardin	Sur la parcelle n°130 : un frêne remarquable		

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

La façade principale

La partie de droite, XVIII^e

- Une arcature à double accolade et une baie à encadrement chanfreiné : emploi d'une ruine.

La partie de gauche, XVII^e

- Un évier surmonté d'un jour,
- Un fond de placard,
- Un évier extérieur dans l'escalier, XVII^e,
- Une fenêtre dotée d'un linteau en accolade (en emploi),
- Une porte dotée d'un linteau en accolade chanfreiné (emploi d'éléments antérieurs),
- Une baie rectangulaire équipée d'une menuiserie à petits carreaux et allège pleine**

NB : angle de la façade arrondi en partie basse.

A l'intérieur

- Une cheminée datée 1747, encadrée de piliers chanfreinés.

La façade arrière

- Un fond de placard,
- Ensemble de baies rectangulaire dont une seule est dotée de feuillure,
- Une pierre d'évier surmontée d'un œil de bœuf.



Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique*	Edifice représentatif de la maison rurale de la fin du XVII ^e siècle début du XVIII ^e siècle.
Architectural	
Contextuel	

La Martinie	Ref. cadastrales	P182 section AK
Désignation	Ensemble rural	
Typologie		
Organisation du bâti sur la parcelle	Corps de logis et dépendances organisés perpendiculairement et en accroche de la voirie autour d'une cour.	
Usages	Habitation - agricole	
Datation	XV ^o / XVI ^o , XVIII ^o , et remaniements au XIX ^o et XX ^o	



Façades	Niveaux	RDC
	Matériaux	Maçonnerie
	Traitement	Joint rubanés, XX ^o
Toiture	Forme	A demi-croupe
	Matériaux	Ardoise

Clôture/jardin	<ul style="list-style-type: none"> - Murets en pierre, - Un portail encadré de piles en maçonnerie surmontées d'un couronnement mouluré, XVIII^o/ XIX^o. - Un noyer remarquable
-----------------------	--

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

A/ Le corps de logis

La façade principale

- Une fenêtre à meneau, seconde moitié du XV^o/ début XVI^o siècles, dotée de piédroits moulurés (remploi),
- Une arcade murée en arc déprimé, XVIII^o siècle.

La façade arrière

- Etage desservi par un escalier en pierre extérieur, garde-corps en serrurerie
- Une arcade du XV^o siècle.

La couverture

- Lucarnes à fronton incluant un pigeonnier, menuiseries à petits bois et allèges pleines à l'origine, joues en ardoise avec une frise,
- Outeaux,
- Une souche de cheminée à degrés maçonnée.

B/ La grange, XVIII^o/XIX^o

Maçonnerie,

Toiture à deux pans en tuile mécanique.

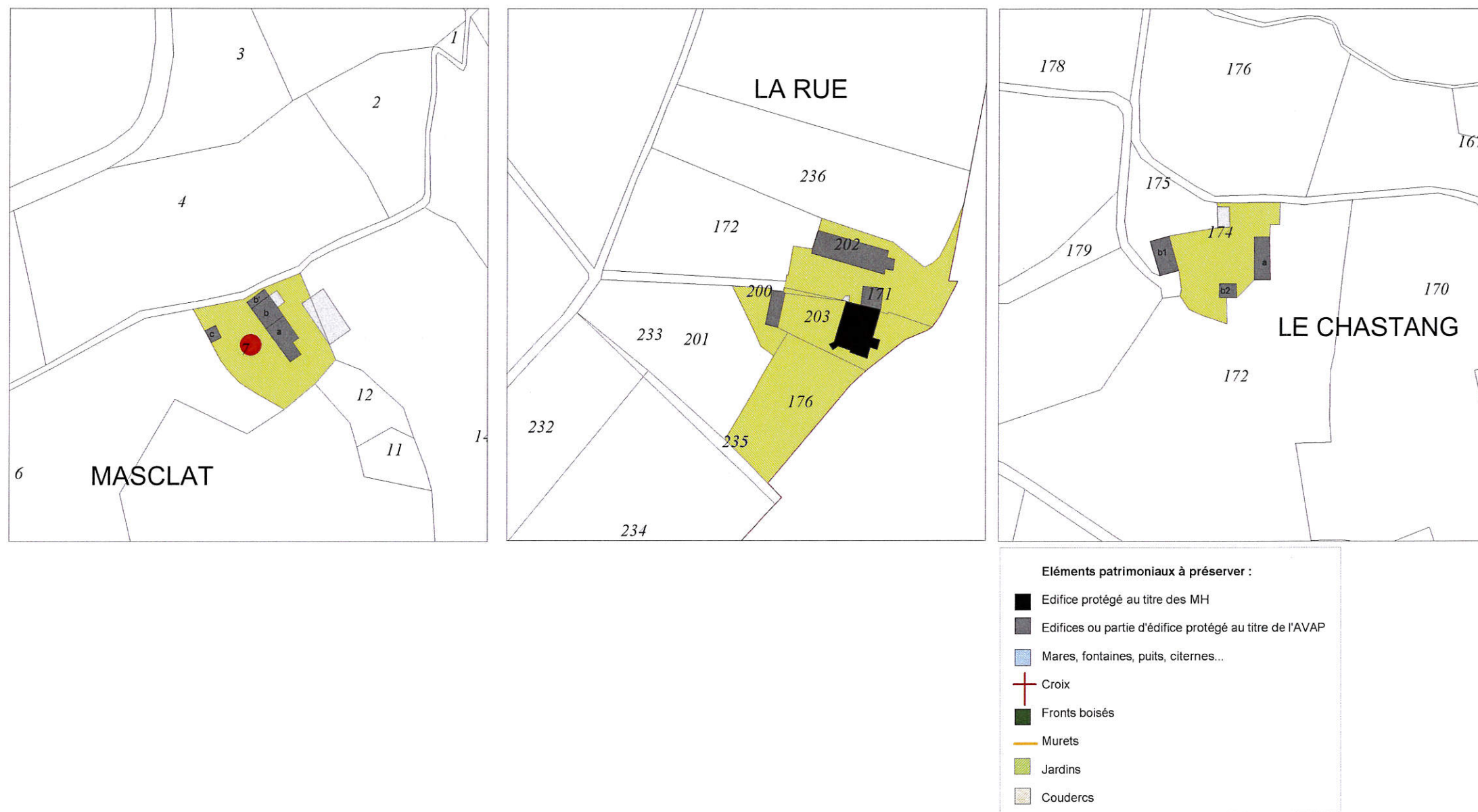
- Ensemble de percements dotés de linteaux en bois et de jambages en pierre, menuiseries à lames larges

C/ La soue : remploi d'un mur en maçonnerie appareillée



Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique **	Corps de logis et soue conservant des dispositions anciennes.
Architectural **	Dépendances représentatives de l'architecture et de l'économie rurale de la fin du XIX ^o siècle, début du XX ^o siècle.
Contextuel	



Carte de repérage patrimonial

Ligneyrac : Masclat - La Rue - Le Chastang

La Rue	Ref. cadastrales	P202-171 section AH
Désignation	Château de La Rue	
Typologie	Château	
Organisation du bâti sur la parcelle	Corps de logis et dépendances organisés en L autour d'une cour d'apparat	
Usages	Habitation	
Datation	1657	



Façades	Niveaux	R+2
	Matériaux	Maçonnerie de pierre de taille
	Traitement	Pierre apparente
Toiture	Forme	A quatre pans, à forte pente
	Matériaux	Ardoise

Clôture/jardin	<ul style="list-style-type: none"> - Cour d'honneur, jardin, murs de clôture ** - Mur de clôture entre cour et jardin, percé d'un portail en anse de panier protégé d'un auvent couvert en tuile plate, menuiserie à deux vantaux et lames larges. Porte piétonne.
-----------------------	--

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

A/ Le corps de logis

- Edifice protégé au titre des Monuments Historiques

B/ Corps secondaire (P171)

- Corps de logis accolé daté 1801,
- RdC sur cave, toiture à deux versants et demi croupe couverts en ardoise
- Porte de cave en anse de panier datée 1801.

B/ La grange étable, 1785

- Ensemble de percements rectangulaires compris menuiseries
- Grande arcade charretière datée

C/ Les dépendances (fin XIX° début XX°)

- Un séchoir doté d'une couverture en ardoise.



Intérêt patrimonial :	
Historique/archéologique ***	
Architectural***	
Contextuel***	

Masclat	Ref. cadastrales	P7 section AL
Désignation	Ensemble rural	
Typologie	Bâti rural de la fin du XIX ^e siècle début du XX ^e siècle	
Organisation du bâti sur la parcelle	Corps de logis et dépendances organisés autour d'une cour ouverte.	
Usages	Habitation - agricole	
Datation	Fin XVIIIe-début XIXe siècle, agrandissement fin XIXe/début XXe siècle	
Façades	Niveaux	RdC et étage habités
	Matériaux	Maçonnerie
	Traitement	Pierre apparente
Toiture	Forme	A versants
	Matériaux	Ardoise
Clôture/jardin	Un chêne remarquable	



Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

C/ four à pain

Modifications :

A/ Le corps de logis

- Partie XVIII^e : porte large, menuiserie à cadre tiercée, imposte vitrée à petits carreaux, barre d'imposte moulurée, fenêtres rectangulaires.
- Extension XIX^e : une porte piétonne semi-circulaire flanquée de deux baies semi-circulaire, surmontées de deux baies rectangulaires. Contrevents à lames larges. Menuiserie de la porte d'entrée à cadre et imposte vitrée.
- Un perron large incluant une citerne avec une pompe et une cuve.



B/ La grange, fin XIX^e/début XX^e

Contigüe au corps de logis,

- Une arcade charretière centrale, flanquée de deux arcades plus petites de part et d'autre, et surmontée d'une lucarne feuillée.
- Appentis et séchoir à noix accolés.



Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique	
Architectural**	Ensemble rural de qualité
Contextuel*	Domine la vallée

Le Chastang	Ref. cadastrales	P174 section AI
Désignation	Ensemble rural	
Typologie	Bâti rural de la fin du XIX ^e siècle	
Organisation du bâti sur la parcelle	Corps de logis et dépendances organisés autour d'une cour.	
Usages	Habitation	
Datation	XIX ^e	
Façades	Niveaux	Etage habité sur soubassement(?)
	Matériaux	Maçonnerie
	Traitement	Pierre apparente
Toiture	Forme	A quatre versants
	Matériaux	Ardoise



Clôture/jardin

Description architecturale - qualité patrimoniale de l'édifice :

A/ Le corps de logis

- Baies à encadrement rectangulaire en pierre, à angles vifs sur la porte, doté de feuillures sur les fenêtres.

B/Les dépendances

- B1 : Grange : maçonnerie, joints beurrés d'origine, toiture à deux pans, en tuile plate.
- B2 : Dépendance à usage de serre à blé, de four à pain, de séchoir et de porcherie.



Intérêt patrimonial :

Historique/archéologique

Architectural**

Ensemble représentatif de l'architecture et de l'économie rurales de la fin du XIX^e siècle début du XX^e siècle

Contextuel

Les couleurs de Ligneyrac



Sous-Préfecture de BRIVE (Corrèze)
REÇU LE
24 JUIN 2013
CONTRÔLE
DÉLÉGALITÉ

Gaëlle DUCHENE, Valérie ROUSSET, Juliette FAVARON, Anne Marie ROBERT-CRETE.

19MS - avas - ammore - nuancier - 20130621 M.H.J. 3



Le Peuch



Liat



Traversat

Ligneyrac

SOMMAIRE

<i>Relevés, observations</i>	<i>Avant-propos</i>	p.	4	
	<i>Un nuancier à Ligneyrac ?</i>	p.	5 et 6	
	<i>Réhabilitation des façades</i>	p.	7	
	<i>Joints ou enduits : enquête</i>	p.	8	
	<i>Joints ou enduits : les relevés</i>	p.	9	
	<i>Joints, les observations</i>	p.	10	
	<i>Les façades enduites</i>	p.	11 et 12	
	<i>L'enduit et ses couleurs</i>	p.	13	
	<i>Qu'en est-il aujourd'hui à Ligneyrac ?</i>	p.	14	
	<i>La « perception colorée »</i>	p.	15	
	<i>Comment intervenir dans cet ensemble</i>	p.	16	
	<i>Finitions, fiches</i>	<i>Fiche Les finitions colorées en façades</i>	p.	17 et 18
		<i>Fiche Deux palettes d'enduits</i>	p.	19
<i>Les finitions colorées des menuiseries</i>		p.	20,21 et 22	
<i>Changement d'affectation d'un bâtiment</i>		p.	23	
<i>L'effet coloré des menuiseries</i>		p.	24	
<i>Choix de la « valeur » de coloration des menuiseries</i>		p.	25	
<i>Réhabilitation des menuiseries :</i>		p.	26	
<i>-habitat ou bâtiment professionnel</i>				
<i>Fiche Le nuancier des menuiseries</i>		p.	27	
<i>Fiche Le nuancier complet</i>		p.	28	
<i>Fiche Les références des enduits « à pierres vues »</i>		p.	29	
<i>Fiche Les références des « enduits couvrant »</i>		p.	30	
<i>Les références des laques, menuiseries et ferronneries</i>		p.	31	



Il y a plusieurs mois, le travail de recensement de tous les éléments du patrimoine, de l'architecture, et des paysages, a démarré sur Ligneyrac, son bourg, ses lieux-dits, son habitat dispersé...

Du travail de terrain, des réunions d'échanges, de propositions, de critiques, d'apports mutuels, se sont instaurées entre le bureau d'étude et les différents partenaires du SDAP et du Conseil municipal afin d'élaborer les documents d'A.V.A.P :

Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine.

*Un travail minutieux du Bureau d'étude où architecte du Patrimoine, archéologue du bâti, paysagiste et coloriste, en professionnelles, ont cherché à découvrir, à comprendre Ligneyrac dans son histoire, son développement, son devenir, sa revalorisation, pour finaliser le document officiel de restauration. **Ainsi tout ce qui contribue à la richesse patrimoniale de Ligneyrac pourra être préservé, restauré et remis en couleurs.***

Le travail du coloriste vient après le constat « architecte et archéologue ». Il débute par l'étude de tous les documents établis, plans disponibles, documents historiques, cadastres...Il est fait d'observations, de recherches, de collectes d'échantillons dans chaque recoin du site. Des avancées successives ont été présentées aux différentes personnes présentes aux réunions de l'A.V.A.P qui les ont modifiées, enrichies par leurs interventions éclairées, leur vécu ou leur ressenti personnel.

La couleur est « matière » Le nuancier affiché à la Mairie est donc totalement lié au compte-rendu et propositions du bureau d'étude (AVAP) : datation des façades, choix des finitions et des techniques à mettre en oeuvre.

La couleur est « caractère, lisibilité, insertion, rythme » Le nuancier est donc accompagné de fiches de conseils d'utilisation des couleurs, pour aider au choix le meilleur dans les différentes situations.

Ce nuancier se veut un outil simple

complémentaire de l'avis du S.D.A.P de Corrèze et des documents du CAUE pour que chacun puisse choisir à Ligneyrac, les finitions colorées de sa façade.

Pour intervenir sur ce Patrimoine, il était important de transmettre à tous, services administratifs, associations, entreprises spécialisées, propriétaires...

le constat et les relevés professionnels,

le vocabulaire architectural, les techniques appropriées et les couleurs relevées à Ligneyrac afin d'oeuvrer tous dans le même sens.

Ce nuancier est destiné à Ligneyrac, Bourg et alentours; il ne saurait être exploité ou reproduit en d'autres sites.

Ce serait une grave erreur esthétique et, de surcroît constituerait une atteinte aux droits de la « propriété intellectuelle » des auteurs de ce nuancier.

Il peut être surprenant d'imposer un nuancier, une palette de couleur à Ligneyrac.

Tout ce qui est visible dans la campagne, dans les hameaux, est remarquable, esthétique, profondément humain.

Au vu des dates affichées au linteau des portails et portes d'entrée, l'architecture, son traitement, ses couleurs seraient le travail et le choix de grands-parents ou d'arrière grands-parents. Un travail naturel, efficace et artistique pour répondre aux besoins d'habiter, de travailler, de préserver les récoltes et de protéger le bétail et le matériel de production.



1871 à Peyrignac



1890 à Noëlle



1904 au Chastang



1822 à la Martinie

Pourquoi ces conseils aujourd'hui ?

Parce qu'aujourd'hui, à y regarder de plus près, le modernisme apporte régulièrement des modifications, nécessaires, certes, mais en tâches trop visibles, en matériaux et en couleurs inappropriés; en rythme destructeur d'équilibre.

Des interventions assez loin de ce qui s'est élaboré au fil du temps.



Utilisation du béton et du ciment,



de peintures blanches ou....



décroûtage des façades et joints clairs

Cela a été évoqué lors des réunions de mise en commun: Il est plus facile de critiquer ce qui ne va pas autour de soi, que d'anticiper l'effet produit par son propre choix personnel. Alors autant repartir tous, sur des bases justes, élaborées après une longue recherche et l'analyse professionnelle de ce qui fait l'esthétique et la personnalité de Ligneyrac.

Il est évident, il est souhaitable que le bâti évolue, s'adapte aux besoins actuels ou change d'affectation: des granges isolées vont devenir habitat; dans les fermes, la partie habitation si petite à l'origine va s'étendre sur d'autres salles pour répondre à un nouveau mode de vie confortable et spacieux qui demande de nouveaux percements et autres modifications.

*C'est ce double phénomène qui se joue partout, dans les villes, les villages et dans les paysages:
la conservation, la restauration d'un véritable patrimoine architectural
et le développement quotidien de notre espace.*

*L'enjeu aujourd'hui est de garder le charme de ces constructions réinvesties, de se les approprier, mais d'analyser de quoi et comment elles sont faites ; sous cet angle il sera aisé de comprendre les formes, les rapports, le rythme et les couleurs.
La couleur n'est pas un simple élément de finition: elle donne «à voir»; elle marque les proportions, souligne les éléments constitutifs d'un tout, et insère le bâti dans un ensemble. Il n'est pas de matériaux...sans couleur.*

Ligneyrac est d'abord un paysage de champs et de bois, et bien que l'image puisse choquer, le bâti par le simple choix des finitions peut s'intégrer dans ce paysage comme une fleur, une plante ou choquer comme un papier jeté dans une plate-bande.

De nos jours, où choisit-on les couleurs des matériaux de finition?

En ville... sur des nuanciers vastes et délocalisés...sans référent, dans des catalogues, des souvenirs...au cours de voyages.

*Autrefois, les moyens de transports étant limités, les matériaux de construction ont été prélevés localement tout au long des siècles et ce jusqu'à la fin du XIX^e siècle : La terre, les sables, les graviers, les galets des cours d'eau, les pierres des carrières locales ou proches, les bois des forêts environnantes, des éléments de récupération...
Ces matériaux, du fait de leur forme, de leur longueur, de leur résistance, de leur poids...ont imposé une certaine mise en oeuvre, des techniques précises, des formes et des dimensions.*

En l'absence de techniques d'isolation, de chauffage, le climat régional était vraiment pris en compte, et apportait son lot de contraintes de percements, de couverture et d'orientation puisque l'habitat et les bâtiments professionnels étaient prévus pour protéger du vent, de la pluie, du froid et de la chaleur...

Les moyens financiers des propriétaires et le but de la construction influaient, comme aujourd'hui, sur le choix des finitions qui étaient très soignées ou minimales, riches ou pauvres mais efficaces.

Il est bon de s'imprégner aussi de l'esthétique d'antan pour ne pas percer les façades de façon exagérée, pour ne pas mettre à jour des matériaux destinés à être enduits (pans de bois, cailloux, pierres, galets) et risquer d'effacer ainsi, les modénatures, le rythme ou d'apporter des couleurs inappropriées.

La couleur des bâtis anciens était naturelle dans son ensemble et fortement liée au terroir. Les bâtiments bien restaurés, retrouveront leur beauté et indiqueront les tendances aux constructions nouvelles qui s'installeront tout autour.

Réhabilitations des façades

Les éléments les plus importants d'un bâtiment sont sa façade et sa toiture; Viennent ensuite les ouvertures et leur occultation.
En dehors de constructions où les pierres taillées ont été appareillées de façon esthétique –
il est reconnu et admis que les façades de nos aïeux étaient enduites: l'enduit est l'épiderme du bâtiment.
Seules les murettes étaient en pierres sèches et quelques ateliers étaient simplement jointoyés.

Pourquoi un enduit ? L'enduit isolait et prolongeait la durée des joints; l'enduit camouflait les différents matériaux de construction, les pierres montées en appareillage incertain, les pans de bois des constructions pauvres et les matériaux récupérés de ci, de là ; l'enduit dissimulait les percements et les occultations survenues au cours des agrandissements et des affectations successives; l'enduit enfin mettait en valeur les décors «choisis» et animait les façades. Tout particulièrement au XIX^e siècle, période bien représentée à Ligneyrac.

À Ligneyrac les demandes de travaux «semblent» se concentrer sur la réfection des joints.

Sans une étude approfondie de toutes les constructions, dans le bourg et dans les alentours...

Sans la connaissance des techniques anciennes... Sans ces surprises colorées repérées un peu partout, il serait possible de continuer à parler de joints et non d'un enduit « couvrant » lors de la réhabilitation d'une façade.

Les façades visibles actuellement sont en pierres blondes ou grisées ou rouges.

Mais dans ce secteur, il est par exemple, surprenant de trouver dans les murs, des inclusions de grès rouge, posées n'importe où, sans symétrie, sans motif, sans but technique: dans un encadrement, au milieu d'un panneau; si quelques bâtiments de fermes (assez tardifs) ont joué l'alternance régulière de calcaire blond et grès rouge, il est pratiquement impossible de comprendre l'art qui aurait dicté ces répartitions aléatoires, inutiles et inexplicables.



1 L'église au Bourg



Sabazot



3



4 Creffont

1-L'église est un bâtiment «remarquable» qui pouvait adopter une finition soignée or les inclusions n'apportent rien en termes d'esthétique.

2-Sur les encadrements, les pierres rouges ne sont ni les pièces porteuses, ni un élément de décor.

3-Sous la cheminée, ces inclusions servaient-elles de pierres réfractaires ?

4-Pour une seule petite fenêtre, pourquoi deux matériaux différents ? Récupération ?

A cause de cette multiplicité de cas où le grès rouge est «remarquablement utilisé n'importe où», de nombreuses questions se sont posées. **Le grès rouge** n'est pas utilisé «régulièrement» pour sa résistance, par exemple en linteaux - car ceux-ci sont alors le plus souvent doublés d'un arc décharge – ni en entablement, ni en arrière de cheminée ni en éléments capables de soutenir les gonds des ouvrants.



2 linteaux soulagés par un arc de décharge à Peyrignac

Le grès rouge n'est presque jamais utilisé comme décor: en encadrement complet, en jambage symétrique de fenêtres, en appui de baies; on ne le trouve pas en bandeaux ou en chaîne d'angle.

Ce grès rouge fait partie intégrante du mur, sans cette saillie qui indiquerait qu'il doit rester visible à côté d'un enduit ; Il semble très souvent n'avoir aucun rôle précis si ce n'est de participer à l'édification des murs au côté de tout ce qui se trouvait par là.

Quelques bâtiments de fermes (plus tardifs) ont joué la régularité ou l'alternance de calcaire blond et grès rouge,



Leygonie



La Borie



Peyrignac

Et dans ce cas, l'encadrement est en saillie par rapport à la façade: pour arrêter l'enduit qui depuis s'est détérioré ? Cet élément soigné et complet était voulu et participait du rythme de la façade.

Les observations «de coloriste» rejoignent en tous points les observations des «architecte et archéologue du patrimoine».
A cause des inclusions de grès rouge, la question de la présence d'enduit de façade est venue bousculer la simple observation des «joints» retrouvés partout, dans le Bourg et alentours sur les fermes et l'habitat, et ce quelque soit le style et la datation.
La finition colorée d'une façade, son rapport avec d'autres matériaux a de tous temps été une question d'esthétique.
Quelles étaient les finitions ? Après que les murs aient été bâtis avec les matériaux trouvés sur place, quel était le désir du propriétaire ?
Matériaux apparents... effet d'ensemble?

A première vue, un «joint» large et empâté relie entre elles, des pierres tout venant et laissées apparentes.



Ce «joint-enduit» posé sur les pierres blondes, grises ou rouges, produit un effet coloré, doux, varié et vibrant.
Tout ce qui est creux est rempli d'enduit comme un travail de finition efficace de liaison.
Un travail seulement nécessaire.

Autre étape d'observation.



L'église au Bourg,



une maison en bas du Bourg



Enduit et badigeon à Sabazot



Enduit au Peuch

Pourquoi retrouve-t-on des façades qui sembleraient avoir été complètement enduites ?

Des façades très abîmées aujourd'hui: leur enduit couvrant est resté en partie haute, sous le toit, sous les bandeaux, et va en s'érodant pour disparaître en bas, là où pluie et humidité remontant par capillarité, se sont unies pour détériorer cet enduit fait de chaux et de sable grossier et non lavé (Il est intéressant dans ce cas de noter l'appareillage du mur et les passes successives d'enduit et parfois de badigeon en finition.)

L'étude et l'observation des «joints».

*Comment étaient posés ce qu'on appelle aujourd'hui des «joints» ; qu'observe-t-on de particulier?
Pourquoi cette irrégularité, ces empâtements, ces décolllements?*



Pourquoi tous ces joints sont-ils si débordants?

Ils dépassent à peu près de 5 à 10 mm, le nu des pierres.

Si l'on pose une règle d'un «joint» à l'autre, il est aisé de comprendre, en fait, que «l'enduit» recouvrait en couche assez mince les pierres et remplissait les creux.

Le froid, la chaleur en dilatant les pierres ont fissuré l'enduit et l'ont désolidarisé de son support.

Seules sont demeurées les parties charnues de l'enduit, arrimées en profondeur.

Il est donc certain, qu'à Ligneyrac, comme ailleurs, l'enduit couvrait toute la façade de l'habitation, à l'exception de quelques pierres trop saillantes ou de décors volontaires.

Les encadrements, les ouvertures ne montrent pas de relief particulier et l'enduit venait mourir en bord de fenêtres, des portes d'entrée, des portes d'étables ou des portails charretiers.

Les façades enduites sont nombreuses.

Il est même remarquable que certaines d'entre elles, portent sur leur enduit couvrant, des restes d'un badigeon blanc: Ces façades badigeonnées voulaient-elles se particulariser dans un ensemble entièrement enduit rosé? Ce sont des édifices très anciens: plus «nobles» et peut-être plus soignés?



Leygonie XV-XVI^e siècle p82



Leygonie XV-XVI^e siècle p 65



*Sabazot Fin XV-XVI^e, maison à l'écusson
des Robert de Ligneyrac*



La Treille, maison XVII^e p 168



*Maison forte du Peuch XV^e-XVII^e
Ses murs en pierres «tout-venant» sont recouverts d'un enduit
laissant apparents les encadrements moulurés*

L'enduit couvre des maisons, et des fermes en pierres...



LeYGONIE



SARAZOT



LE BOURG

Mais il revêt aussi les maisons, des ateliers plus modestes

De nombreuses façades à pans de bois ont encore cet enduit.



LE PEUCH,



LE BOURG,



et SOULT, enduit sur pans de bois

Les enduits traditionnels étaient faits avec un mélange de chaux et de sables locaux, ramassés en carrière ou dans les cours d'eau. Pour Ligneyrac, la source principale a été la Tourmente. Ce ramassage en rivière est aujourd'hui interdit.

Ces sables étaient roses, et tous les enduits trouvés sont rosés... beige rosé, gris rosé; c'est vraiment une caractéristique de Ligneyrac.



Enduit rosé, granuleux, rustique, plein de graviers et de petites pierres, éclatant ou temi



Relevé de la couleur

On trouve aussi des enduits carrément «rouge» ou rose vif, quelque soit la couleur de la pierre du bâti.



Rouge à Lafond



rose vif à Soult



Relevé de la couleur

Tous ces relevés sont une base permettant d'établir une palette des couleurs de façades à restaurer

Les enduits étaient plutôt rosés!

Cependant rares sont les façades qui ont gardé tout cet enduit rosé. Pourquoi?

-Beaucoup de façades n'ont pas été ré-enduites quand l'usure a arraché l'enduit couvrant de base.

- Les interventions actuelles ne tiennent pas compte des techniques et de l'esthétique qui ont dessiné les façades anciennes.

Il faut beaucoup de temps, d'observations, de comparaisons et de relevés pour percevoir les éléments qui viennent perturber petit à petit, cet ensemble cohérent, chaleureux et varié que sont les façades.

Ce phénomène peut se développer très vite, d'exemples en copies et répétitions et s'installer définitivement.

Erreurs relevées en façades dans l'ensemble de la commune:

- Le décroûtage qui met à nu une façade jusque là protégée et donne des couleurs «nouvelles» aux façades.

- Les « joints » qui pixéllisent la façade en soulignant chaque élément constructif, chaque pierre et rendent la façade agressive et étrange à Ligneyrac. Ils font ressortir le côté «tout venant» des pierres.



*Façade décroûtée (non)
Fragilité et porosité*



*Façade jointoyée, en creux, en trop clair (non)
avec effet de pixellisation de la surface*



- Les joints ton / ton «banalisent» la façade qui perd son caractère et sa couleur ligneyracois.



Joints en creux et Ton / ton gris (non)



Joints trop minces et Ton / ton beige (non),



2 couleurs de façades dues à l'exposition



calcaire terni et oxydé



Façade multicolore



façade rouge



et façade unie calcaire blond...



récemment décroûtée?

Le relevé précis, systématique et professionnel fait admettre que les façades ligneyraquoises étaient enduites avec des sables roses. Mais la réalité, livre trop de façades décroûtées soit volontairement, soit par le temps.

Ligneyrac, aujourd'hui, ce sont des façades en «calcaire blond»

Des façades «bicolores» du fait de l'exposition des calcaires qui restent blonds ou deviennent gris...

Des façades irrégulières du fait des inclusions de grès rouge... Des façades en grès rouge dans certains hameaux.

Comment intervenir ?



Une pierre vieillie, grisée par le temps, vibrante, discrète...



La Borie



Une pierre rouge, forte, puissante, imposante, sombre



Un beau camaïeu



La Borie



Perignac

Peyrignac
Perignac



Les Treilles



La Borie

Une pierre blonde, dorée, chaude, lumineuse

Comment intervenir dans tout cet ensemble, qui ne peut pas retrouver son lustre d'antan d'un seul coup de baguette? Qui a seulement besoin de rester en harmonie Certains bâtiments d'habitation vont être réhabilités; certaines fermes... des ateliers vont rester lieu de travail. Quelle modernisation vont-ils subir? Des bergeries isolées vont devenir lieu de villégiature.

Il sera possible de travailler sur Ligneyrac comme sur une tapisserie ancienne : Sur ces œuvres, il serait désastreux de réintégrer des fils et des laines dans la couleur d'origine: alors que le choix judicieux de couleurs passées, peut restaurer la tenture dans son élégance, et donner à contempler avec émotion, un travail parvenu jusqu'à nos jours.

Le nuancier propose cette démarche de restauration fine et progressive. Il « faudrait » enduire beaucoup de façades, mais la couleur des hameaux a tellement changé depuis la perte des enduits rosés, qu'il est possible d'envisager l'enduit à pierres vues pour réintroduire « discrètement » cette nuance rosée, sur les pierres, devenues couleur dominante de tel ou tel site.



Soult



Rosiers

Elles concernent tous les travaux envisagés sur une façade, murs, menuiseries et ferronneries, enduits et peintures, en lien avec les observations du SDAP et du CAUE .

Elles résultent de toutes les observations consignées lors des travaux de l'AVAP : typologie, style, fonction...

A Ligneyrac, il n'y a plus de « joints », mais un enduit couvrant ou un enduit à « pierres vues »

Les façades : Traditionnellement, les façades reçoivent un enduit couvrant ; il est accepté d'employer un enduit à pierres vues puisque tous les murs usés, vieillis ont perdu l'épaisseur de l'enduit couvrant et n'en garde que la partie épaisse entre les pierres.

Chaque maison, chaque bâtiment n'affiche qu'une seule finition colorée en façade.

Toutes les façades reçoivent un enduit couvrant ou un enduit « à pierres vues ».

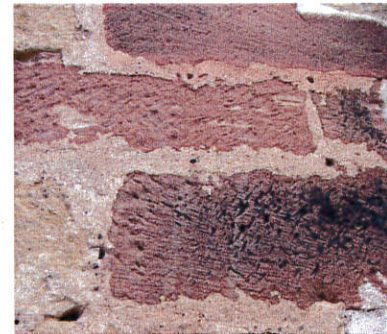
Sur les façades aux murs de pierres en bon état, on peut utiliser quelque soit la couleur de la pierre et du mélange des pierres, -cet enduit à « pierres vues » et ce dans les hameaux, dans le bourg; sur une ferme, une maison isolée, un lieu d'habitation ou de travail; un bâti riche ou modeste. Pour une ferme traditionnelle ou un bâtiment transformé en résidence secondaire...

L'enduit « à pierres vues » sera obligatoirement rose, beige rosé , rose soutenu comme celui qui est en place . page19

Il veloute la façade; il assure une liaison entre tous les éléments de l'appareillage; il donne à lire la façade dans son ensemble.



Enduit rosé, devenu « enduit à pierres vues » par usure.



Enduit rosé plus soutenu



Enduit couvrant

L'effet-couleur de la façade enduite, sera alors la combinaison des pierres vues - blond, gris, rouge- et de la teinte rose qui assurera un lien.

Ce même enduit rosé posé sur des pierres différentes, blondes, grises, rouges, assurera **une harmonie** pour l'ensemble du village.

Il est possible d'adopter cet enduit ou une peinture rose ou rose soutenu sur toute une façade neuve, selon son environnement.

L'enduit couvrant reprendra la couleur dominante du hameau, du groupe d'habitations tel qu'il est «coloré» actuellement blond, gris...

Pour le bâti neuf - sans pierres- ou pour les façades remaniées et réparées avec différents matériaux, on utilisera - un enduit couvrant choisi dans la couleur la mieux adaptée à l'environnement immédiat, vue sur les maisons et les fermes mitoyennes. La façade peut aussi être enduite en rose, comme cela était auparavant.

En plus des enduits roses, ou roses soutenus qui sont traditionnels, et devaient être omniprésents, le nuancier inclut donc des enduits gris ocre jaune et grès rouge pour restaurer en partie, certaines façades anciennes, pour traiter des façades neuves et les intégrer au mieux dans un hameau monochrome, dans un ensemble vieilli... patiné..., et dans une perspective cohérente. page 19

Les couleurs de ces enduits -blond, gris, grès rouge - présentées dans le nuancier ont été relevées et contretypées sur place.
Le choix sur la palette dépend uniquement de l'implantation de la façade à restaurer et du type des travaux.

Il n'est pas souhaitable de mixer toutes les couleurs dans un seul hameau, au prétexte qu'elles sont offertes dans le nuancier :
Ce lieu-dit peut présenter actuellement une seule couleur de «patine»gris, d'ocre jaune ou de grès rouge:la fine observation du site guidera le choix.

L'enduit couvrant sera posé de la façon la plus simple possible : gratté, brossé, uniforme et sans aucun «effet» ou décors.

Les façades neuves et peintes adoptent en peinture les références des couleurs préconisées pour les enduits.
Sauf véritable tradition de blanc dans certaines régions, les façades reçoivent en général des couleurs soutenues, moyennes ou foncées ; elles paraissent claires parce que la nature et l'environnement sont souvent foncés: terre, végétation, bois... (Sur le nuancier, les couleurs sont sur fond blanc et peuvent paraître très foncées.)

Il est recommandé de ne plus décroûter les façades.

De ne plus remplacer l'ancien enduit couvrant par des joints minces, étroits, en creux, en cordon, en ton sur ton avec la pierre du mur...
Par des joints ciment gris ou blanc.

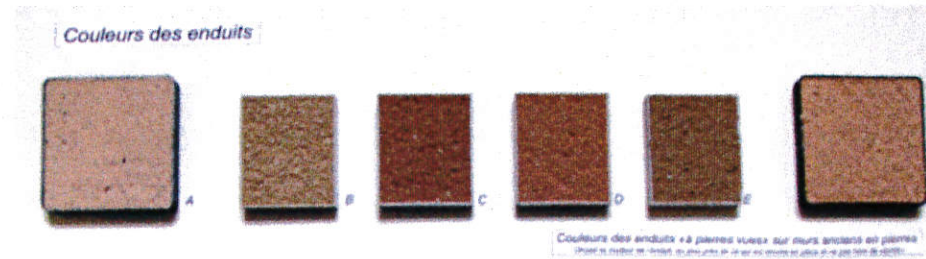
Les soubassements dans l'ensemble de Ligneyrac, ne sont pas marqués par une couleur spéciale.
Sur les maisons neuves, des produits différents peuvent être utilisés sur murs et soubassement, mais ils seront de la même couleur.

Les encadrements ne sont pas soulignés fortement; ils ne sont pas réguliers.
Ils peuvent être simplement marqués dans l'enduit de la maison neuve.

Sur les murs anciens en pierres, l'enduit à pierres vues viendra mourir en bordure d'ébrasement. L'effet «encadrement» vient alors du fait de la dimension et de la taille prévue pour les pièces d'encadrement qui apparaîtront.

On trouve quelques encadrements en grès rouge, accompagnés de menuiseries ocre rouge. Mais ils sont rarement complets:
En réhabilitation, choisir de faire soit les linteaux, soit les jambages, soit l'appui; Ne pas essayer de retrouver l'aléatoire d'antan.
Pas d'encadrement blanc.

Deux palettes d'enduits sont proposées



La palette de couleurs pour les « enduits à pierres vues ».

« A » étant la couleur la plus rencontrée dans l'ensemble de Ligneyrac.

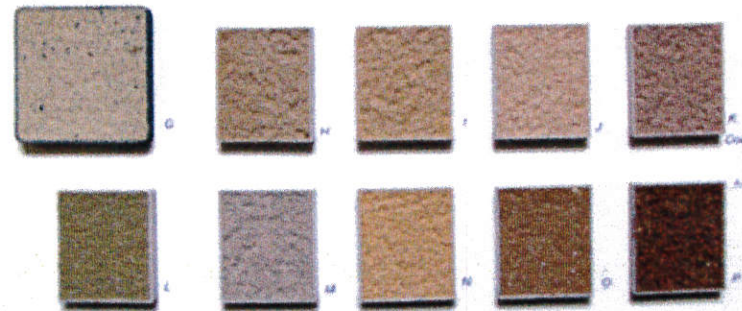
La couleur de l'enduit doit être choisie au plus près de l'enduit, du mortier retrouvé sur place.

La palette doit permettre de trouver la couleur d'enduit la mieux adaptée,

La couleur liera les pierres en place, au lieu de les souligner une à une comme des pièces de puzzle.

Et la palette « d'enduit couvrant »

Cette palette reprend les tons rosés « J » et « K » mais aussi tous les effets colorés trouvés aujourd'hui sur les bâtiments :
pierre blonde, grès rouge, gris patiné, beige doré



Lors de gros travaux de réhabilitation, ou lors d'un agrandissement réalisés en dehors des techniques anciennes, avec utilisation de matériaux divers et non de pierres locales...

Lors de constructions neuves... il est nécessaire de passer un enduit couvrant.

Et d'employer la couleur rosée J, K, qui était là très sûrement à l'origine.

Ou d'utiliser la couleur qui insérera au mieux la réparation ou la construction à l'ensemble visible :

Le hameau est-il tout patiné, gris ? Le hameau est-il tout blond ? Comment insérer ?

La façade est-elle en pierres blondes, en grès rouge ? Comment réparer ?

Ce nuancier est destiné à Ligneyrac, Bourg et alentours; il ne saurait être exploité ou reproduit en d'autres sites.

Ce serait une grave erreur esthétique et, de surcroît constituerait une atteinte aux droits de la « propriété intellectuelle » des auteurs de ce nuancier.

Après les façades, le relevé des menuiseries, des boiseries, des ferronneries...

Malgré un manque d'entretien des menuiseries qui laisserait croire que le bois était gardé brut...

Malgré un blanc qui revient assez souvent et recouvre les anciennes couleurs

Ligneyrac fait montre d'une palette riche et très bien assortie au bâti et au paysage.

Des couleurs naturelles, car issues de l'observation directe des perspectives : des verts feuillages, des ocres rouges et des ocres jaunes qui reprennent les couleurs des grès et des calcaires, des gris bleuté comme un vieux bois patiné ou des bleu-vert sulfate de cuivre parfaitement en harmonie avec les blonds, les gris et les roses des façades.

Des couleurs assez fortes qui viennent animer les façades de valeur moyenne.

Des couleurs certes, mais pas une polychromie débridée: les couleurs se répondent.

Ces couleurs sont présentées sur le nuancier avec des références précises.

Il est en effet difficile de nommer les couleurs ; malaisé également de choisir des couleurs uniquement dans les nuanciers commerciaux qui offrent toutes les possibilités et surtout toutes les modes, loin des caractères et des sites régionaux.

Les couleurs du nuancier peuvent être utilisées sur toutes les constructions, dans tous les hameaux et sans hiérarchie

Toutefois on peut noter que :

Les façades aux nombreuses inclusions de grès rouge arborent plutôt des menuiseries en rouge brun.

Les façades blondes sont souvent accompagnées de menuiseries en ocre jaune ou rouge brun.

Les façades actuellement grises ont plutôt du gris vert, du gris bleuté ou du vert sulfate.



Dans l'ensemble de la commune, la façade ne présente qu'une seule couleur de menuiseries : Portail, fenêtres, contrevents, châssis vitrés, sont tous en bois et reçoivent la même couleur.

Les grilles de jardin reçoivent aussi la couleur choisie pour les menuiseries bois.

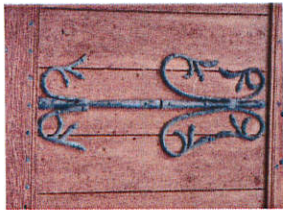
Il serait souhaitable que disparaissent le Blanc, les gris trop clairs ou les bleus vifs. Ces teintes sont «à la mode» et se retrouvent partout ailleurs.

Les éléments contemporains d'occultation offrent des palettes de couleurs, compatibles avec le nuancier de Ligneyrac.

Les menuiseries Ocre rouge, Rouge-brun...



Des ocres rouges



Des verts naturels



Du vert, naturel, végétal..



et des bleus cuivre

OCRE JAUNE



Ocre jaune et roux, associé aux murs « jaune » ou « grise »



Bleu vert



Des bleus... professionnels ?



sulfate de cuivre ?

Les couleurs des menuiseries sur l'habitat traditionnel.

La surface des ouvertures et de leurs menuiseries est en général, moins importante que celle des façades; pourtant ces ouvertures - menuiseries se lisent en premier, par leur répartition sur la façade, aléatoire ou linéaire; par leur rôle, par leur hiérarchie: entrée vers le logement ou vers l'atelier, éclairage d'une pièce, aération du grenier...

Dans les villages, les villes...

la façade reçoit une couleur d'enduit plus ou moins «déterminée» par les matériaux locaux.
Une façade est liée aux autres façades. Elles forment un ensemble cohérent.

Les menuiseries par contre reçoivent des couleurs vives.

Elles sont l'élément coloré de la façade, qu'elles animent et personnalisent. Page 27

Dans une région, les couleurs de menuiseries découlent souvent de l'environnement, des couleurs en place naturellement:

Campagne ou bord de mer ne sont pas les mêmes sources d'inspiration ni les mêmes cadres d'insertion.

Les couleurs des menuiseries peuvent être parfois liées aux activités: rouge bordeaux, bleu-vert sulfate de cuivre pour le travail de la vigne...

Le rapport des couleurs entre façades et menuiseries, ton sur ton ou contrasté est local, une tradition...



Le choix de la couleur est aisé pour un travail de remise en peinture. Reprise de la couleur déjà en place si elle fait partie du nuancier

Mais il est tout à fait possible de changer de couleurs...par goût ou pour ne pas répéter la couleur de la maison d'à côté.

La même couleur s'applique sur tous les éléments menuisés, présents sur la façade et sur les grilles et portails du jardin.

Ce nuancier est destiné à Ligneyrac, Bourg et alentours; il ne saurait être exploité ou reproduit en d'autres sites.

Ce serait une grave erreur esthétique et, de surcroît constituerait une atteinte aux droits de la « propriété intellectuelle » des auteurs de ce nuancier.

Quelques conseils, quelques observations ...

La couleur souligne plus qu'on ne peut le penser, un élément, un rythme, un découpage.

Un percement, une ouverture, un rythme: Autant d'éléments à conserver ou à insérer de la façon la plus harmonieuse.

Aussi lors de travaux importants sur les façades et quand il y a changement d'affectation, plusieurs consignes sont à respecter :

Sur l'habitat traditionnel ou sur les bergeries, les granges... les ouvertures ont des dimensions différentes selon leur fonction.

Elles reçoivent une occultation: contrevents qui s'ouvrent sur l'extérieur; portails ouvrant vers l'intérieur.

Elles sont un trou noir, ou une surface colorée, grande ou très petite.

Elles ont des symétries, des alignements, des axes de superpositions ou sont posées de façon aléatoire mais utile.



Photos à distance, qui montrent les percements traditionnels: portes, fenêtres, contrevents et la grande surface des portails.

«La création de nouvelles baies demande un bon savoir faire pour obtenir un résultat discret. Il est impératif de conserver le format et l'encadrement des ouvertures caractéristiques que sont les portes d'étables et les portails charretiers.» - CAUE 19 –

Au cours des restaurations, ces portails charretiers, ces portes d'étables, deviennent souvent «baies vitrées» composées de vitrages plus ou moins grands, de châssis fixes, d'ouvrants, de traverses, autant d'éléments qui découpent la surface unique d'origine.

Il est important de savoir que la couleur choisie pour ces châssis peut - soit gommer ou estomper le découpage de l'ouverture, - soit montrer de façon agressive montants et traverses;

Il suffit d'utiliser dans la gamme proposée par le nuancier, les couleurs les plus foncées de façon à faire un tout, vitrage et châssis et conserver ainsi cet effet de grandes baies. Ou d'utiliser un gris sombre qui laisse tous les choix de couleurs pour les autres menuiseries.

«Les menuiseries anciennes peuvent être conservées en tant que volets» -CAUE 19 -

Le CAUE 19 fournit des documents sur les changements d'affectation et la réhabilitation des bâtiments et des granges

L'effet coloré des menuiseries



Ferme à Ligneyrac

Ferme lauragaise



Formes et percements



Portails d'origine qui peuvent un jour devenir baies vitrées



La gare de Limoges: châssis vitrés noir



Musée de la porcelaine à Limoges: châssis vitrés Ocre rouge

Il est important de conserver sur une façade, le rapport entre le plan des murs et les percements; quel rythme, quel dessin, quelle volonté architecturale ? Sur une même façade, et en grande harmonie, il peut y avoir des fenêtres recoupées en petits carreaux et de grands portails

Lors des réhabilitations, il est possible de conserver au mieux ce rapport, en choisissant la couleur et surtout la valeur qui va garder à la façade sa première écriture, même si les portails sont devenus des baies vitrées.

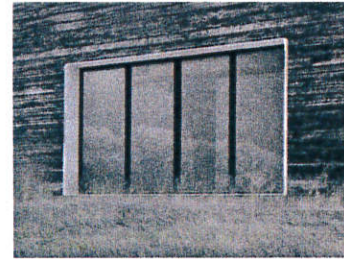


Oui : Ferme landaise réhabilitée: le châssis noir invisible//vitrage, conserve l'ouverture d'antan -



- Non: Ferme lauragaise: les châssis blanc recouper les grandes ouvertures des hangars de façon inesthétique.

Choix de la « valeur » de coloration des châssis vitrés



Photos : à vivre n°59

2 constructions contemporaines: la même baie vitrée à 4 partitions.

Lorsque les montants sont de valeur claire, ils découpent l'espace vitré

Lorsque les montants sont de valeur foncée, ils laissent apparaître en premier l'ouverture totale.

Clares ou foncées, les menuiseries participent à leur façon au rythme, au dessin de la façade; exemples d'architecture contemporaine



Choix du graphisme



Choix de l'effet de surface

Photos : ecologiK n°19

A Ligneyrac, lors des travaux, il sera important de bien choisir la valeur des châssis: le nuancier présente des couleurs assorties, sulfate, jardin, bois vieilli... des valeurs claires, moyennes ou foncées. Il est possible de peindre toutes les menuiseries, les fenêtres et les contrevents, la porte d'entrée... en une couleur claire ou moyenne et d'autre part, de prendre la même couleur dans une valeur foncée pour le châssis de la nouvelle baie vitrée.

Si le choix des menuiseries se porte sur des couleurs claires ou moyennes, qui n'ont pas leur correspondance foncée, il est possible de prendre un gris type Gris Bombay, RAL 7010, uniquement pour le châssis des grandes ouvertures, de façon à laisser visible et entière la dimension d'origine. Voir nuancier page 27

Réhabilitation de menuiseries dans l'habitat

Quelques exemples de partitions trop visibles, dues aux occultations contemporaines qui remplacent les fenêtres en bois peint et les grands portails traditionnels.

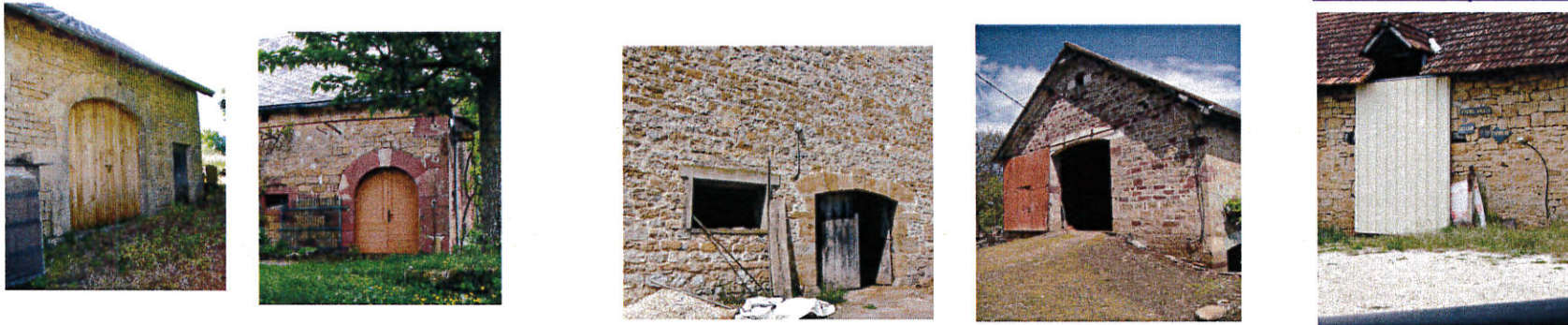
Le blanc, et les couleurs trop claires insistent sur le châssis et découpent un espace qui jusqu'alors était une grande belle surface.



Partition visible du fait de la couleur trop claire des châssis

Photo CAUE: le châssis foncé disparaît dans le vitrage

Réhabilitation de menuiseries sur des bâtiments professionnels



Les portails encore en place aujourd'hui, sont en bois et s'ouvrent vers l'intérieur du bâtiment :

Percement béton (non)

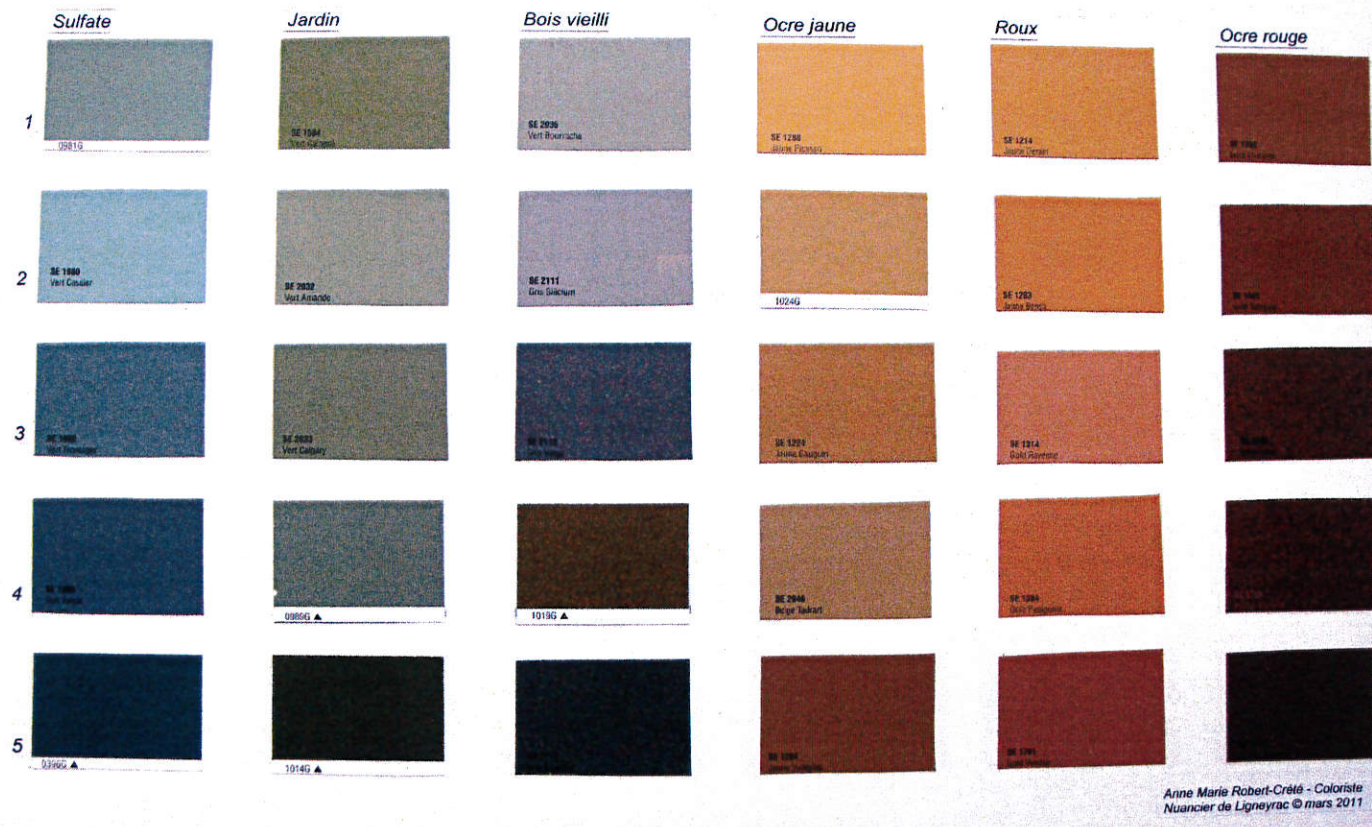
Portails coulissant en extérieur (non) Blanc (non)

Ne serait-il pas possible, même sur un bâtiment professionnel et à moindre frais, de mettre l'occultation, la fermeture nouvelle, **en intérieur**, sur rails ou en portail basculant.

Si nécessaire, il est envisageable de «percer» les façades de façon esthétique, en se servant des exemples, des formes et des matériaux trouvés sur place: linteau droit ou courbe, encadrement marqué ou non, calcaire, grès rouge...;

Les catalogues d'occultation, et les nuanciers professionnels offrent des couleurs adéquates. Type R.A.L.

Le nuancier des menuiseries



Voir le nuancier affiché pour les couleurs justes

Chaque maison, chaque construction ne reçoit qu'une couleur sur l'ensemble de ses fenêtres, contrevents, portes d'entrée.

Portails charretiers, portes d'étables et portails de jardin...

Choisir une couleur différente de celles des maisons mitoyennes.

Les façades aux nombreuses inclusions de grès rouge arborent plutôt des menuiseries en rouge brun.

Les façades blondes sont souvent accompagnées de menuiseries en ocre jaune ou rouge brun.

Les façades actuellement grises ont plutôt du gris vert, du gris bleuté ou du vert sulfate.

Si une porte d'étable, ou un portail charretier est transformé en «baie vitrée»,

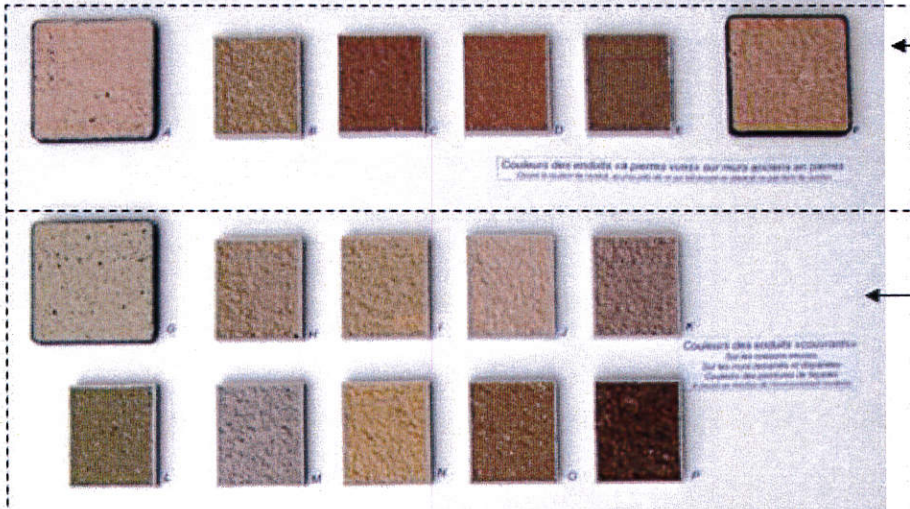
choisir sur le châssis la valeur la plus foncée dans la couleur, ou choisir un gris foncé, type Gris Bombay ou RAL 7010.

Ce nuancier est destiné à Ligneyrac, Bourg et alentours; il ne saurait être exploité ou reproduit en d'autres sites.

Ce serait une grave erreur esthétique et, de surcroît constituerait une atteinte aux droits de la « propriété intellectuelle » des auteurs de ce nuancier.

Le nuancier de Ligneyrac

Couleurs des enduits



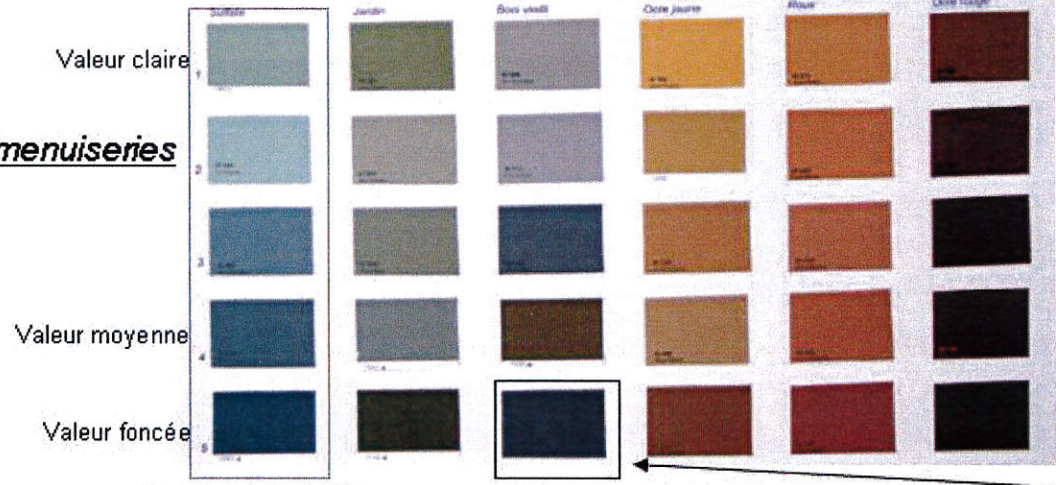
Enduits à pierres vues
 (aux couleurs des enduits et mortiers retrouvés entre les pierres)

Enduits couvrant
 (aux couleurs perçues sur les façades actuelles, pierres, grès...)

Les encadrements et les soubassements ne sont pas marqués par une autre couleur

Les enduits de façades

Couleurs des menuiseries



Chaque maison, chaque bâtiment ne reçoit qu'une couleur sur toutes les menuiseries et sur le portail métallique.

Choisir une couleur foncée ou grise pour les châssis (vitrés) installés dans les grandes ouvertures, granges, ateliers,

Les laques pour les menuiseries et les ferronneries

Une gamme colorée

Fiche de références des enduits de façades à Ligneyrac Enduit « à pierres vues »

La finition d'une façade dépend de sa typologie ; La technique de restauration est précisée dans les documents de l'AVAP :
Appareillage visible, enduit couvrant, enduit à pierres vues...

Traditionnellement, toutes les façades de Ligneyrac recevaient un « enduit couvrant » et souvent un enduit couvrant et un badigeon, tout particulièrement l'architecture du XIX^e fortement représentée dans Ligneyrac.

Actuellement trop de façades ont perdu cet enduit et donnent l'impression que l'appareillage était jointoyé. La couleur générale de l'architecture et des hameaux s'en est trouvée modifiée, puisque les murs montrent maintenant les pierres dont ils sont faits. Tenant compte de ce fait, de ces observations 2 solutions de finition colorée sont proposées. – Un « enduit à pierres vues » sur les murs en pierres et en bon état :

- Un « enduit couvrant » pour les murs neufs et pour les murs retravaillés et disparates.

Il n'y a plus de « joints » à proprement parler pour les réhabilitations à Ligneyrac.

Enduit à pierres vues : Solution pour refaire un mur, sans cacher ses pierres devenues apparentes après la disparition de l'enduit ou le décroûtage de la façade. L'enduit « à pierres vues » veloutera la façade, assurant une bonne liaison entre tous les éléments.

Choisir parmi les couleurs A, B, C, D, E, F la couleur approchant la couleur de l'enduit restant entre les pierres ;

Selon les maisons, les hameaux, cette couleur de l'enduit ancien peut varier du rosé, au rose vif, rouge grès ou rose doré

Voir le nuancier affiché à la Mairie .

A- Socli bâti sable Rose et gris	B- WB 012 Brun	C- WB 313 Ocre rouge moyen	D- WB 096 Brun doré moyen	E- WB 240 Marron moyen	F- Socli bâti sable Rose et Jaune
NCS 2010-Y50R NCS 1615-Y43R	NCS 2010-Y30R	NCS 3020- Y50R	NCS 2020-Y50R	NCS 3010-Y40R	NCS 1719-Y37R
WB 230 Doré clair	W 0530 Brun clair	W.0012 Brun chaud	W 0515 beige rosé intense		W Ocre rosé 0526

Voir nuancier page 19

Les couleurs n'ont pas de nom ; d'où l'utilisation de références commerciales pour les désigner précisément.

Cela n'est absolument pas une imposition de marque, une indication technique et n'entraîne en rien la responsabilité de l'équipe.

NCS : référence internationale enduit et peinture

W : Weber WB : Weber et Boutin

Socli chaux

Ce nuancier est destiné à Ligneyrac, Bourg et alentours; il ne saurait être exploité ou reproduit en d'autres sites.

Ce serait une grave erreur esthétique et, de surcroît constituerait une atteinte aux droits de la « propriété intellectuelle » des auteurs de ce nuancier.

Fiche de références des enduits de façades à Ligneyrac Enduit « couvrant »

La finition d'une façade dépend de sa typologie ; La technique de restauration est précisée dans les documents de l'AVAP :
Appareillage visible, enduit couvrant, enduit à pierres vues...

Traditionnellement, toutes les façades de Ligneyrac recevaient un « enduit couvrant » et souvent un enduit couvrant et un badigeon, tout particulièrement l'architecture du XIX^e fortement représentée dans Ligneyrac.

Actuellement trop de façades ont perdu cet enduit et donnent l'impression que l'appareillage était jointoyé. La couleur générale de l'architecture et des hameaux s'en est trouvée modifiée, puisque les murs montrent maintenant les pierres dont ils sont faits. Tenant compte de ce fait, de ces observations 2 solutions de finition colorée sont proposées. – Un « enduit à pierres vues » sur les murs en pierres et en bon état :

- Un « enduit couvrant » pour les murs neufs et pour les murs retravaillés et disparates.

Il n'y a plus de « joints » à proprement parler pour les réhabilitations à Ligneyrac.

Enduit couvrant: Solution pour refaire un vieux mur, cacher les travaux entrepris et les matériaux disparates.

Finition d'un bâti neuf en enduit ou en peinture minérale.

Choisir parmi les couleurs G → P, la couleur approchant au mieux la couleur dominante dans l'environnement immédiat.

Selon les hameaux, cette couleur « d'ensemble » des façades peut varier du rosé, rose doré, ocre doré, brun rouge, gris moyen

Voir le nuancier affiché à la Mairie.

G- Socli bâti sable gris NCS 1505-Y30R	H- W 215 Ocre rompu	I- WB 012 Brun NCS 2010-Y30R W Brun clair 0530	J- WB 230 Doré clair NCS 1615-Y43R W Beige soutenu	K- WB 241 Marron NCS 2010-Y60R NCS 2010-Y50R W Cendre rosé clair 0507
L- W 220 Chanvre NCS 2010-Y20R W Sienne naturelle 0545	M- WB 202 Cendre NCS 3304-Y58R W Brun cendré 0034	N- W 232 Mordoré NCS 1020-Y20R W Jaune Ivoire 0542	O- WB 013 Brun foncé NCS 2413-Y28R W Glaise cendrée 0540	P- WB 296 Caramel Brun NCS 3022-Y45R W beige noisette 0516

Voir nuancier page 19

Les couleurs n'ont pas de nom ; d'où l'utilisation de références commerciales pour les désigner précisément.

Cela n'est absolument pas une imposition de marque, une indication technique et n'entraîne en rien la responsabilité de l'équipe.

NCS : références internationales enduit et peinture présentes chez tous les fournisseurs

W : Weber WB : Weber et Boutin

Ce nuancier est destiné à Ligneyrac, Bourg et alentours; il ne saurait être exploité ou reproduit en d'autres sites.

Ce serait une grave erreur esthétique et, de surcroît constituerait une atteinte aux droits de la « propriété intellectuelle » des auteurs de ce nuancier.

Fiche de références des laques à Ligneyrac Menuiseries et Ferronneries

Les couleurs proposées par le nuancier ont été retrouvées sur des menuiseries des logements, sur des portails charretiers et des portes d'étables ; sur des appentis, sur des portes de caves ou de sous sol, sur le portail de jardin...

Chaque maison ne reçoit qu'une couleur sur toutes ses menuiseries, si possible différente de celle des maisons mitoyennes.

Lors de la réhabilitation d'un bâtiment professionnel (bergerie, grange..) en logement, les portes d'étable et les portails charretiers peuvent devenir de grandes baies vitrées. Afin de ne pas recouper cette belle ouverture en « multiples panneaux vitrés », il est recommandé de choisir la couleur des menuiseries parmi les plus foncées ou de choisir une couleur claire pour les ouvrants et menuiseries d'origine et de choisir le **Gris Bombay NCS 6502 ou RAL 7010 gris tente** - pour les châssis vitrés des grandes ouvertures transformées. Voir le texte p :

Sulfate	Jardin	Bois vieilli	Ocre Jaune	Roux	Ocre rouge
0981 G NCS 3010-G30Y G 59-077	Vert Jardin Calopilé SE 1584 NCS 3030-G50Y	Vert bourrache SE 2035 NCS 3005-G80Y RAL 7044 – RAL 7030 RAL 7033 Gris Ciment (+ foncé) G 98-058	Jaune Picasso SE 1288 G 22-357	Jaune Derain SE 1214 NCS 2040-Y20R G22-356	Gold Livourne SE 1702 NCS 4060-Y30R RAL 8001 Ocre Brun G 14-245
Vert cassier SE 1980 NCS 3010-B70G	Vert amande SE 2032 NCS 3010-G70Y RAL 6013 Vert Ajonc G 43-084	Gris Silicium SE 2111 NCS 3502-Y RAL 7038 G 99-650	1024 G NCS 2030-Y10G RAL 1002 Jaune Sable	Jaune Bensa SE 1283 NCS 2050-Y20R RAL ± 1034 Jaune Pastel	Gold Tampico SE 1691 NCS 4040-Y70R RAL 8004 Brun Cuivre RAL 3009 Rouge Oxyde
Vert fromager SE 1982 NCS 4010-B70G RAL 9007 Aluminium gris G 98-009	Vert Calgary SE 2033 NCS 4010-G70Y RAL 6013 Vert Ajonc G 98-069	Gris Volga SE 2112 NCS 5502-G RAL 7042 G99-500	Jaune Gaughin SE 1224 NCS 3040-Y20R	Gold Ravenne SE 1314 NCS 2030-Y40R RAL Terre de Provence Intexalu G 10-356	Brun Adrar SE 1699 NCS 4040-Y90R RAL 3009 Rouge Oxyde RAL 3011 ou RAL 3005 Rouge vin G 98-066
Vert Fatsia SE 1985 NCS 5010-B50G RAL 7005 Gris Souris G 69-085	0989 G NCS 5010-G50Y RAL Gris Mousse 7003	1019 G NCS 5020-Y10R RAL 7008 Gris Kaki G97-050	Beige Tadrart SE 2046 NCS 3040-Y10R RAL 1024 Jaune Ocre	Ocre Patagonie SE 1304 NCS 3030-Y40R RAL Terre de Provence Intexalu	Rouge Morgon SE 1756 NCS 4050-Y90R RAL 3003 Rouge Rubis
0396 G NCS 6020-B30G RAL 5020 Bleu Océan RAL 6004 Vert Bleu	1014 G NCS 5020-90Y RAL 7002 Gris Olive	Gris Bombay SE 2113 NCS 6502-Y RAL 7010- Gris Tente Couleur recommandée Châssis grande taille	Jaune Vallauris SE 1284 NCS 4040-Y20R ou 3040-Y20R RAL 1011 Beige Brun	Gold Vendée SE 1701 NCS 3040-Y40R RAL 8023 Brun Orangé	Havane Balkans SE 1777 NCS 5040-Y60R RAL 8002 Brun Signalisation G 14-253

Les couleurs n'ont pas de nom ; d'où l'utilisation de références commerciales pour les désigner précisément.

Cela n'est absolument pas une imposition de marque, une indication technique et n'entraîne en rien la responsabilité de l'équipe. Certaines couleurs sont foncées, mais si bien adaptées.

Xxxx G = Gauthier SE= Seigneurie ; Gxx-xxxx= Guittet

NCS nuancier international contretypable dans toutes les marques

RAL : référence industrielle pour tous profilés métalliques ou alu laqués

Ce nuancier est destiné à Ligneyrac, Bourg et alentours; il ne saurait être exploité ou reproduit en d'autres sites.

Ce serait une grave erreur esthétique et, de surcroît constituerait une atteinte aux droits de la « propriété intellectuelle » des auteurs de ce nuancier.

*A la fin de ce travail lent, patient et passionné
Je tiens à remercier la Mairie et le conseil municipal,
les Ligneyracois pour leur accueil au bourg, dans les lieux-dits, dans leur maison et sur leur lieu de travail,
les différents partenaires du SDAP, du CAUE, des organismes concernés
et mes associées du bureau d'étude
pour leur écoute attentive, les échanges, les critiques
les apports éclairés de chacun et chacune, selon leur expérience et leur vécu.*

*Le nuancier et son rapport sont terminés :
Ils sont transmission !*

*Alors bon travail
Belles couleurs*

